UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencespolitiqu33pari

REVUE

DES

SCIENCES POLITIQUES

COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard.

REVUE
DES
SCIENCES POLITIQUES

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves
de l'École libre des Sciences politiques

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

COMITÉ DE RÉDACTION

M. EUGÈNE D'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. RENÉ STOURM, de l'Institut, ancien Inspecteur des Finances et Administrateur des Contributions indirectes, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques;
M. AUGUSTE ARNAUNÉ, de l'Institut, Ancien directeur de l'administration des Monnaies, Conseiller maître à la Cour des Comptes;
M. A. RIBOT, de l'Académie française, Sénateur, ancien Président du Conseil des Ministres;
M. LOUIS RENAULT, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris;
M. ROMIEU, Conseiller d'État;
M. ÉMILE BOURGEOIS, Professeur à la Faculté des lettres de Paris;
M. CHRISTIAN SCHEFER;
M. MAURICE CAUDEL, Secrétaire général de l'École libre des Sciences Politiques;
M. CHARLES DUPUIS, Sous-directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. ACHILLE VIALLATE, ancien Rédacteur en chef des *Annales des Sciences Politiques*,
Professeurs à l'École libre des Sciences Politiques.

RÉDACTEUR EN CHEF :
M. MAURICE ESCOFFIER, Professeur à l'École libre des Sciences Politiques.

TRENTIÈME ANNÉE

XXXIII — JANVIER A JUIN 1915

140684
17/11/16.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

PROFESSEURS DE L'ÉCOLE MORTS POUR LA PATRIE

PIERRE LEROY-BEAULIEU

C'est un sang bien généreux qui vient de couler, et parmi les morts glorieuses qui déciment la vaillante phalange de l'École libre des Sciences Politiques, il n'en est pas qui soit plus héroïquement simple, plus bravement française que celle-ci! L'ennemi lui-même en rend témoignage.

Voici la traduction de la lettre que le médecin de l'ambulance allemande a adressée à Mme Pierre Leroy-Beaulieu :

A...-le-C..., le 19 janvier.

Très honorée Madame,

C'est avec l'expression de la plus profonde condoléance que j'ai l'honneur de vous faire part que Monsieur votre mari, capitaine d'un groupe de territoriale du ..e régiment d'artillerie, est mort avant-hier, dans mon ambulance, des suites d'une grave blessure à la tête. Ainsi qu'il m'a été rapporté, il a été blessé en combattant avec la bravoure d'un héros.

Après que tous ses servants furent tombés, il a servi encore lui-même sa pièce : quand il fut obligé de cesser, il continua à se défendre avec son revolver à la main jusqu'à ce que la balle, qui pénétra dans la tempe droite et endommagea l'œil, l'eût atteint.

Il a été blessé le 13 janvier. La blessure était si grave qu'il a perdu immédiatement connaissance et ne l'a plus retrouvée jusqu'à sa mort qui a été sans souffrance et douce. L'enterrement a eu lieu aujourd'hui, dans notre cimetière de militaires, avec les honneurs militaires, en présence d'officiers et de soldats allemands.

La tombe a été ornée d'une croix et est reconnaissable par le numéro 76. La bénédiction a été donnée par le prêtre catholique de la division de notre corps d'armée. Je m'incline profondément et plein d'admiration devant la vaillance de ce camarade combattant héroïquement jusqu'à la dernière extrémité pour sa patrie.

Ce m'est en même temps une douleur que notre science médicale, qui bien entendu, a tout fait pour lui venir en aide, n'ait pu réussir à conserver cette vie si précieuse pour les siens.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma plus haute considération. Que Dieu vous console, vous et vos enfants.

Dr Geissler.
Stabzarzt et médecin-chef de
l'ambulance n° 3.
3e corps d'armée.

Voici, d'autre part, la lettre jointe à la précédente, que Mme Pierre Leroy-Beaulieu a reçue du maire d'A...-le-C... :

M. Regnier, maire d'A...-le-C...,
à Mme Pierre Leroy-Beaulieu, à Paris.

Madame,

J'ai la douloureuse mission de vous informer que les obsèques du capitaine votre mari, ont été célébrées aujourd'hui au château d'A..., propriété de M. le comte d'Aramont.

M. le commandant von der Goltz, commandant la place, a tenu à ce que les honneurs fussent rendus au brave soldat tombé en héros sur le champ de bataille.

Derrière le cercueil venaient les officiers et les soldats porteurs de deux couronnes de lierre ornées d'un ruban aux trois couleurs.

La cérémonie a été empreinte de solennité dans sa simplicité. Un prêtre qui avait recueilli les dernières paroles du défunt, a prononcé en allemand, puis en français, une émouvante allocution dans laquelle il a rendu hommage à la bravoure du valeureux officier qui, tous ses canonniers tués ou blessés, a continué à servir lui-même sa batterie jusqu'à la mort. Honneur à lui!

J'ai moi-même obtenu la permission de prononcer quelques paroles que M. le docteur allemand, qui a soigné votre mari et vous écrit en même temps que moi, m'a prié de vous faire connaître: vous voudrez bien les trouver d'autre part.

Avec mes respectueux hommages, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes bien vives condoléances.

REGNIER.

Voici les paroles prononcées par le maire aux obsèques :

Mon capitaine,

Je ne veux pas laisser fermer cette tombe sans vous adresser, au nom de vos frères d'armes, le suprême adieu. MM. les officiers et soldats qui vous rendent les derniers honneurs, et que je remercie, s'associent à moi pour vous apporter le juste tribut d'hommage que vous avez mérité. Vous êtes mort en brave!

Capitaine Leroy-Beaulieu, je m'incline respectueusement et bien bas devant votre dépouille.

Pierre Leroy-Beaulieu était devenu professeur à l'École en 1901. Il remplaçait M. de Foville dans un enseignement semestriel qui complétait le cours de M. Levasseur. En 1911, à la mort de ce dernier, il occupa à lui seul la chaire de géographie commerciale. Il nous venait

avec un nom glorieux, qui nous était cher à plus d'un titre, et qu'il soutint dignement. Ce jeune professeur de trente ans, à la physionomie assurée, à la parole nette et ferme, s'attacha tout de suite un auditoire fidèle. Il lui apportait, non seulement un savoir remarquablement averti, mais un sens saisissant des réalités de la vie. Il entrait dans sa salle de cours après un long voyage autour du monde, où il avait vu les peuples les plus divers, les civilisations les plus opposées, depuis la vieille Asie, engourdie dans les traditions d'un passé millénaire, jusqu'aux Australies et Nouvelle-Zélandes, toutes pétulantes de jeunesse et affamées d'innovations. Il apportait avec lui tous les courants d'idées qu'il avait rencontrés sur sa route.

Rien ne séduit plus les élèves que ces narrations de choses vécues, l'impression que le maître n'a pas seulement étudié, mais qu'il a vu. Rien qui ne fût plus précisément dans la tradition de l'École. Le jeune professeur y entra d'emblée et s'y maintint avec bonheur — et n'avait-il pas les meilleurs modèles tout près de lui? — Il eut le talent, dans une matière qu'on pouvait dire « classique » et dans la chaire même que venait d'abandonner un maître, de faire du nouveau. Chargé d'un programme très lourd, resserré dans un nombre restreint de leçons, il tourna la difficulté à l'avantage des élèves. Enseigner, c'est apprendre aux gens; c'est surtout leur apprendre à apprendre. On instruit par la matière que l'on développe; on enseigne mieux encore en donnant, dans quelques sujets limités, l'exemple d'une méthode que l'élève appliquera, plus tard, à tous les sujets de même nature qui passeront à sa portée. Ainsi fit Pierre Leroy-Beaulieu. Après avoir exposé à ses auditeurs les éléments essentiels de la science, il classait les contrées du globe en catégories, suivant le degré de l'évolution économique qu'elles avaient atteint, et, dans chacune de ces catégories, il étudiait une contrée prise comme type. On voit tout le profit qu'un jeune esprit un peu délié doit tirer d'une semblable méthode. Ayant suivi, pas à pas, son maître, dans une monographie soigneuse, il se sent bien armé pour tenter, sur un sujet voisin, une étude du même genre. Son plan est tout tracé. Il n'a, pour ainsi dire, qu'à remplir des casiers préparés d'avance. La besogne la plus délicate est faite. Pour l'achever la curiosité et un peu d'ingéniosité, dans les cas douteux, suffiront. Procédé d'enseignement excellent, qui soutient l'effort sans le con-

traindre, et donne tout de suite à l'auditeur l'impression qu'il joue un rôle actif dans l'étude.

Notre collègue fut encore un bon maître, parce qu'il apprit à ses élèves à se servir des chiffres. Le chiffre exerce sur les esprits jeunes ou mal avertis une fascination redoutable. Il affirme toujours, sans jamais expliquer. Or, son dire ne vaut que par le commentaire dont on peut l'accompagner, et ce commentaire est presque toujours très délicat. Pierre Leroy-Beaulieu n'avait pas parcouru le monde comme il l'avait fait pour ne pas apprécier la statistique et les chiffres à leur valeur. Il savait les commenter à merveille. Nous en avons pour dernière preuve cette petite étude, qu'il publiait au moment de partir au feu, sur *les Impôts et les Revenus*. Ses anciens élèves y trouveront un modèle dans l'art de classer, d'opposer, d'interpréter les statistiques.

Ce que fut Pierre Leroy-Beaulieu dans la vie publique, on le sait par ailleurs. On l'y a vu ce qu'il devait être soldat : convaincu, résolu, intrépide. Il s'y dépensa sans compter : bel exemple de vertu civique avant l'exemple suprême de courage militaire. Et cependant, après sa vie, si bien donnée à sa patrie, c'est peut-être à notre Ecole qu'il a laissé la meilleure part : ses plus belles heures de travail et les fruits les plus féconds de sa pensée.

F. COLLAVET

Fernand Collavet était, depuis peu de temps, maître de conférences à l'École. Il avait déjà parcouru, avant de venir à nous, une carrière brillante et avait marqué sa place tant au Conseil d'État que dans les cabinets ministériels qu'il avait dirigés. On dira cela sûrement ailleurs avec plus d'autorité que nous ne pourrions le faire ici. Pour nous, nous l'avons connu dans sa tâche de professeur et c'est de cet aspect de sa vie que nous pouvons parler. Là encore le vide qu'il laisse est très grand. Il avait vite donné sa mesure, et gagné l'estime de ses collègues et l'affection de ses élèves. Il avait les trois qualités maîtresses du professeur : la sûreté du savoir, l'entrain et la conscience. Il les déploya dans le rôle particulièrement

difficile de maître de conférences. On sait ce que sont ces séances de travail, où le maître, au lieu de monologuer une leçon, met les élèves en mouvement, leur cède la parole, les provoque à la discussion. La valeur de l'exercice dépend de la dose d'électricité que le maître développe autour de lui. Il ne faut pas qu'il se contente de commenter, ou de faire commenter par l'élève, la matière mise à l'étude. Il faut qu'il fasse comprendre à chacun où est l'essentiel de la question traitée, et qu'il lui apprenne à discerner, dans toute question, le point essentiel. Cela suppose beaucoup de patience, du doigté, et surtout une certaine adresse à faire découvrir aux jeunes gens la valeur de leurs propres moyens. Notre jeune collègue avait la bonne grâce qui, en gagnant le cœur, conquiert l'esprit. Il savait critiquer sans froisser, et donner l'éloge adroit qui éperonne l'effort et excite les émulations voisines. Son savoir imperturbable, dans une matière aussi complexe que l'est le droit administratif, en imposait aux élèves. Ils se savaient en sûreté près de lui. Sa conscience était admirable. On l'a vu écrire une lettre de quatre pages pour expliquer telle note qu'il avait donnée. Dans sa chaire, il semblait être à sa place naturelle, donnant la parole sur des questions bien posées, présidant au développement sans l'entraver, constamment attentif à soutenir l'effort de l'élève en lui laissant l'illusion qu'il allait tout seul, résumant avec vigueur et netteté une discussion confuse. Pour tout dire, c'était un bel esprit, solide et net, qui n'avait pas donné encore ses meilleurs fruits, et dont la perte nous est infiniment cruelle.

DES ÉVALUATIONS DU COÛT DE LA GUERRE

Par avance, il y a quelques mois, on a parlé des conséquences « incalculables » du conflit européen dès lors prêt à éclater. Il est fort à craindre que l'épithète ne doive s'appliquer aussi bien aux conséquences économiques qu'aux suites politiques de la colossale conflagration qui s'est déchaînée depuis et qui continue ses ravages. Le nombre des hommes engagés dans la guerre, l'immensité des territoires, celle des intérêts menacés ou dévastés par les événements, nous mettent en face de proportions auxquelles aucune des crises antérieures ne fournit de précédents et par conséquent de base de comparaison. On n'avait pas encore vu dans l'histoire de l'humanité le passage subit de plusieurs centaines de millions d'hommes, organisés pour les travaux de la paix, à un système de guerre armant de vingt à trente classes de citoyens, c'est-à-dire la presque totalité de la population virile adulte : régression qui aurait bien étonné nos pères avec leurs armées de métier, composées de quelques centaines de milliers d'hommes[1], — et que des prophètes récents prévoyaient devoir, par son horreur même, se résoudre en une courte convulsion. Or voici plus de six mois qu'elle dure et rien n'annonce qu'elle touche à sa fin. En présence d'un tel débordement d'événements, on se demande si le plus sage ne serait pas de garder les yeux fermés sur les conséquences économiques qu'entraîne l'éruption du volcan, de faire jusqu'au bout tout le nécessaire du devoir de défense qui a été imposé à la nation par une volonté extérieure implacable, et de ne compter qu'après la victoire les sacrifices qu'elle aura coûtés. Et cependant, même soumis au plus terrible des cyclones et décidé de lutter sans rien ménager de ses forces, l'esprit humain a un besoin instinctif de raisonner, d'évaluer, de prévoir. Aussi n'accepte-t-il pas

1. « On joue la guerre, écrivait Frédéric II (*Cor. polit.*, IV, 229). Les bourgeois ne doivent pas s'apercevoir quand la nation se bat. »

aisément le mot « incalculable », et quand les données positives du calcul font défaut, il leur en substitue d'hypothétiques et parfois de fantaisistes. C'est là un penchant où l'esprit d'observation doit suivre le courant de l'imagination publique pour contrôler dans la mesure du possible ses points de départ, ses méthodes et ses conclusions; au besoin pour réagir contre des interprétations trop pessimistes ou erronées de certaines apparences.

Mais l'esprit d'observation ne peut se faire d'illusion sur la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, où il se trouve de procéder actuellement avec quelque précision dans la recherche des chiffres et des statistiques. La guerre est un champ détestable pour la numération. Non seulement les pensées et les activités administratives sont ailleurs, ce qui est souhaitable et nécessaire, mais le secret des formations d'hommes au point de vue de la quantité, celui des répartitions des dépenses d'armement, d'approvisionnement, de réfection, celui même des pertes en tués, blessés ou disparus, est presque toujours considéré comme indispensable à garder par les belligérants : nous ne connaissons exactement ni le contingent des combattants, ni celui des victimes directes de la guerre, ni le détail des dépenses faites pour soutenir la lutte, ni l'évaluation des ruines ou destructions qu'il faudra réparer. Tout cela est laissé pour une étude postérieure, quand le calme sera rétabli sur le champ de bataille, et un certain ordre mis dans les documents statistiques. Actuellement tout ce qu'on peut faire c'est d'essayer d'établir soi-même un peu de clarté dans ses propres idées et de poser en quelque sorte les catégories d'un travail futur, où viendraient se ranger les données positives fournies par les relevés documentaires.

La condition nécessaire pour établir ces catégories serait tout d'abord de s'entendre sur la définition des mots qui devraient servir de têtes de chapitres.

I

Ainsi une première remarque qu'on peut faire en écoutant les conversations ou lisant les communications et articles qui traitent du coût de la guerre, c'est qu'il règne habituellement beaucoup de confusion dans les termes qu'emploient en pareille matière les

auteurs ou les interlocuteurs. Qu'appelle-t-on, pour un pays donné, le coût de la guerre? Généralement, quand on parle du coût d'une chose, on s'entend sur la personne ou la collectivité à qui cette chose doit coûter ou a coûté. Le coût d'un cheval c'est le prix que paie celui qui l'achète à celui qui le vend. Or, quand il s'agit du coût de la guerre, généralement on ne précise pas ce dont on veut parler. S'agit-il des déboursés de l'État, représenté par le Trésor public, alimenté lui-même tôt ou tard par l'ensemble des contribuables? Ou vise-t-on le bloc des pertes infligées à la collectivité de la nation par la substitution de la guerre déclarée à l'état de paix armée? Ce sont cependant choses fort différentes. Qu'on considère par exemple les dépenses d'alimentation de l'armée mobilisée qui est nourrie par l'État. Sans la guerre, les hommes qui ont été appelés sous les drapeaux auraient dû tout de même manger. Mobilisés, ils mangent aux frais de l'État à peu près ce qu'ils auraient consommé à leurs frais en temps de paix; la somme des consommations pourra être sensiblement équivalente; le payeur seul a changé. Il y a donc sacrifice de l'État, profit pour les individus, et si la collectivité subit une lourde perte il faut en chercher le motif ailleurs que dans la simple substitution de la bourse publique à celle des particuliers pour acquitter les frais de l'alimentation militaire.

On pourrait faire la même observation pour l'entretien des bêtes de selle ou de somme employées par l'armée qui, restées aux mains de leurs propriétaires, auraient dû être nourries et soignées.

On pourrait encore étendre le raisonnement aux frais d'habillement de l'armée; non mobilisés les hommes auraient tout de même usé des vêtements, des souliers, etc.

Et il en est ainsi encore des familles des mobilisés que l'État fait vivre en grande partie à ses frais. L'État dépense plus, mais les familles économisent sur leur bourse.

A ces consommations défrayées en temps de guerre par l'État, qui se substituent à des consommations privées du temps de paix, il faudrait opposer celles qui n'ont pas leur équivalent en période normale : par exemple les dépenses d'armes, de munitions, de projectiles et d'explosifs, de matériel spécial, de chevaux, automobiles, etc. Je ne cite ces objets que pour fournir une vue générale du sujet et des distinctions qu'il importe d'y opérer pour l'éclaircir et le préciser.

La première de ces distinctions consiste à ne pas confondre les dépenses budgétaires et les pertes réelles causées par l'état de guerre à la collectivité de la nation.

***

En général, ce sont les dépenses budgétaires qu'on envisage tout d'abord, et cela pour la raison simple qu'elles sont les plus faciles à constater, puisqu'elles sont payées en espèces ou en billets de banque. Ce sont ces dépenses qu'on évalue même par avance, en centaines de millions et milliards, d'abord d'après les exemples des guerres précédentes, puis d'après les prévisions des ministres des Finances s'appuyant eux-mêmes sur les leçons du passé, sur les premières dépenses engagées et les demandes des services.

C'est ainsi que dans son discours au Parlement le chancelier de l'Échiquier, M. Lloyd George, évaluait à 20 milliards de francs les frais pour l'Angleterre des guerres de la Révolution et de l'Empire, à 1 milliard 690 millions celle de Crimée, à 4 milliards la guerre des Boërs[1]. Pour le présent, M. Lloyd George calculait les frais de la guerre actuelle, pour l'Angleterre, à 25 millions de francs par jour, ce qui représenterait pour une année près de 9 milliards de francs (chiffre exact prévu : £ 328,443,000 ou 8 milliards 211 millions). — En France le ministre des Finances a, dans sa demande aux Chambres de six douzièmes provisoires, compris les dépenses ordinaires et extraordinaires de guerre (y compris la marine) pour 6 milliards 386 millions. — La Russie a en trois mois dépensé 1,885 millions de roubles (y compris la mobilisation[2]), soit plus de 5 milliards de francs. A la fin d'octobre la *Deutsche Tageszeitung* fixait à 844 millions par mois les dépenses militaires de l'Allemagne depuis sa mobilisation[3], soit plus de 5 milliards de francs. Ces chiffres justifient les conclusions d'une communication de M. P. Leroy-Beaulieu à l'Académie des Sciences morales et politiques, conclusions qui évaluaient

1. En France la guerre de Crimée a été évaluée à 1 milliard 660 millions, celle de 1870 à 9 ou 10 milliards (y compris l'indemnité aux Allemands).

2. *Le Temps*, 6 janvier 1915.

3. Depuis, à en croire l'*Economiste français*, du 16 janvier 1915, qui cite une brochure de M. de Zedlitz, ancien Directeur de la Banque d'État prussienne, l'estimation des dépenses de guerre en Allemagne est de 6,250 millions de francs, par trimestre, soit plus de 2 milliards par mois.

les dépenses de guerre à au moins 1 milliard de francs par mois pour chaque grand Etat belligérant, soit 12 milliards par année de guerre pour chaque nation, et 60 milliards pour l'ensemble de 5 des belligérants (France, Angleterre, Russie, Allemagne, Autriche). Ils sont à peu près d'accord également avec l'estimation de M. Julius Wolff dans une récente brochure, qui estime à 230 millions de livres soit 5 milliards 750 millions de francs la dépense mensuelle des belligérants (pour 20,500,000 hommes sous les drapeaux), ce qui pour un an représenterait 69 milliards de francs[1].

L'énormité même de ces chiffres relativement concordants prouve combien il est nécessaire de pénétrer sous la surface qu'ils représentent pour saisir la réalité des faits économiques. Il est évident que si les nations devaient effectivement perdre dès qu'ils sont dépensés les milliards qu'on fait jouer dans les prévisions indiquées plus haut, elles n'auraient aucun moyen de continuer la guerre. Les difficultés de procurer au Trésor par l'emprunt, par l'impôt, par les avances des Banques grâce au cours forcé, par les bons renouvelables, des ressources aussi colossales, aussi rapidement réalisées, sont déjà assez grandes pour qu'on ne confonde pas avec des pertes immédiates, absolues et réelles, les déboursés de l'État. De ces déboursés, une très grande partie, il est aisé de s'en rendre compte, n'est nullement disparue de l'actif de la communauté, mais simplement passée de la caisse du Trésor dans celles des particuliers, ou a servi à les entretenir en les dispensant de puiser dans leur propre bourse. Il est évident que les 25 ou 30 millions qui sortent chaque jour du Trésor en France, par exemple, sont en grande partie, comme soldes, frais d'achats de matières ou de services, réquisitions, indemnités, secours, etc., versées entre les mains de personnes ou de sociétés. Ces personnes ou ces sociétés, enrichies ou subventionnées par l'État, sont en temps de guerre beaucoup plus nombreuses ou mieux pourvues qu'en temps de paix. Tout ce qui touche de près ou de loin à l'industrie de guerre — et celle-ci une fois le conflit éclaté, prend une extension énorme — profite d'une activité sans précédent. Là, les statistiques

1. Ce calcul met l'homme sous les drapeaux à moins de 10 francs par jour, au lieu de l'évaluation généralement admise qui varie de 12 à 16 francs. Actuellement (fin février) tous ces chiffres devraient être relevés.

manquent pour fournir des renseignements exacts; mais il suffit de regarder ce qui se passe soit chez nous soit chez nos voisins pour constater que si le travail industriel est détourné de la plupart de ses anciennes directions, il est au contraire concentré avec intensité dans des domaines spéciaux, à savoir tous ceux qui touchent à l'approvisionnement, à l'armement, à l'habillement des armées, aux services sanitaires, etc. On verra par exemple dans les journaux anglais que jamais Birmingham n'a gagné autant d'argent qu'aujourd'hui[1], et on pourrait en dire autant de certains de nos centres manufacturiers. On déclarera à Lyon[2] par exemple que les industries qui fournissent l'armée n'ont jamais connu de jours plus prospères.

Soit le travail commandé par l'État, soit les simples allocations de celui-ci aux personnes ou aux familles produisent des épargnes, et il ne faudrait pas croire que celles-ci ne grossissent pas en temps de guerre. Les bons observateurs parlent volontiers de plusieurs

1. « L'effort imposé à l'industrie anglaise est un effort colossal, écrit un correspondant anglais, il faut en effet simultanément :

« 1° Créer de toutes pièces l'équipement complet d'une armée de plus de 500,000 hommes : fusils, canons, munitions, vêtements, voitures, etc.

« 2° Compléter l'équipement très insuffisant de l'armée territoriale;

« 3° Subvenir aux besoins de matériel des armées en campagne, non seulement des armées qui se trouvent en France, mais de celles qui se trouvent en Égypte et en Mésopotamie, sans compter les détachements qui opèrent sur divers points de l'Afrique;

« 4° Enfin — et ce n'est pas la moindre partie de sa tâche — fournir aux alliés tout ce que leur industrie paralysée par la mobilisation ou l'invasion ne peut leur fournir. Ce n'est pas trahir des secrets militaires que de rappeler que la France et la Russie ont fait en Angleterre d'énormes commandes de matériel, dont quelques-unes, vu l'urgence, ont dû passer avant celles destinées aux nouvelles armées anglaises.

« Pour répondre à de pareilles demandes, il ne suffisait pas de faire travailler jour et nuit les usines existantes : il a fallu en construire de nouvelles, y installer de nouvelles machines, dresser de nouveaux ouvriers; avec toute la bonne volonté possible, cela ne se fait ni en quelques jours ni même en quelques semaines; en réalité, ce n'est pas avant le printemps prochain que beaucoup de ces nouvelles usines pourront être en plein rendement; c'est à ce moment-là seulement que la « mobilisation industrielle » sera complètement terminée. »

2. *Le Temps*, 12 janvier 1915. L'auteur de l'article ajoute : « Toutes les industries dont les produits sont nécessaires au ravitaillement de la population civile et de l'armée font des affaires d'or: on ne peut, pour elles, parler de stagnation, alors qu'elles ont peine à suffire aux commandes, mais elles ne peuvent entrer en ligne de compte pour l'exportation, car leur production tout entière est absorbée à l'intérieur. Les usines de produits chimiques, les tanneries, les filatures et les tissages de laine, les ateliers de construction mécanique, les fabriques d'automobiles, les cordonneries mécaniques, les fabriques de conserves et de produits alimentaires, tout cela travaille à plein rendement, avec un personnel plus nombreux qu'en temps de paix et souvent même avec des équipes de jour et de nuit. »

milliards qui se sont enfouis dans les coffres ou les bas de laine des particuliers, sans compter les deux milliards et demi qui se sont confiés depuis la guerre, en dépôt, sans intérêts, à la Banque de France. On a vu une partie de ces épargnes se transformer en Bons de la Défense nationale, qui dépassent déjà le chiffre respectable de deux milliards et demi[1]; d'autres vont aux caisses d'épargne; d'autres, en grand nombre, attendent un retour de la confiance publique pour se placer en achats de valeurs immobilières ou mobilières dont la dépréciation actuelle devrait les tenter, mais elles n'en existent pas moins. Donc, si le Trésor public s'est appauvri et grandement appauvri, beaucoup des sommes qu'il a dépensées sont restées dans le pays et ne se sont pas perdues comme si elles étaient englouties dans un naufrage.

*
* *

Le naufrage existe cependant, et il se traduit par des pertes colossales; mais il faut les constater là où elles existent, les attribuer à leurs véritables motifs et ne pas tout confondre dans une vue superficielle des choses.

La meilleure façon d'y voir un peu clair dans ce sombre inventaire serait d'y procéder avec quelque ordre en analysant successivement les grandes causes d'appauvrissement qui surgissent de la guerre. Il faudrait faire comme un médecin qui, en face d'un organisme partiellement paralysé, observe l'un après l'autre les arrêts, les obstructions de muscles, de nerfs et d'artères, qui ont amené l'immobilité ou l'engourdissement du malade.

Ici l'immobilité ou l'engourdissement apparaissent tout d'abord sous forme d'une immense désorganisation de la production industrielle générale, immédiatement consécutive à la mobilisation.

Celle-ci, dès les affiches posées aux mairies, entraîne :

1° L'arrêt de productivité des hommes arrachés en quelques heures à leurs travaux ou à leurs occupations productives pour se masser à la frontière ou dans les dépôts en vue d'une action mili-

1. Le ministre des Finances a été autorisé à en émettre jusqu'à 3 milliards 1/2 de francs, ce qui prouve l'accroissement rapide de leur placement, auquel vont se joindre des obligations décennales.

taire qui n'a plus aucun rapport avec la création de richesse industrielle. Parmi les mobilisés figurent naturellement les chefs d'industrie, directeurs, contremaîtres, etc., ce qui achève la désorganisation productive.

2° L'affectation à la production de matériel de guerre (projectiles, explosifs, armes, voitures, etc., etc.) d'une grande partie des hommes non sous les drapeaux, de l'outillage industriel et des matières premières.

3° L'interruption ou la difficulté des communications soit avec l'étranger, soit avec certaines parties du territoire national, difficulté qui naît de plusieurs sortes de causes, réquisition des chevaux et voitures, obstruction des chemins de fer par les transports militaires, interruption de certaines lignes par la destruction des ouvrages d'art, encombrements postaux, difficultés de laissez-passer, blocus des ports, risques de guerre pour la navigation, hausse des frets, etc.; toutes causes qui rendent impossibles ou singulièrement malaisées l'importation des matières nécessaires à la production et l'exportation des produits fabriqués, et arrêtent les voyages commerciaux. Naturellement l'échange est complètement suspendu entre belligérants, et de là encore des sources de diminution ou d'arrêt complet des industries.

4° Plus grave encore et plus subite dans ses effets est la suspension du crédit, qui interrompt les opérations industrielles et commerciales, presque toutes basées sur des ventes et achats payables en papier commercial, c'est-à-dire à terme. Chez nous, dans la guerre actuelle, cette suspension du crédit a eu des conséquences immédiates incalculables, puisqu'elle s'est, dès le premier jour, changée en autorisation (dit *moratorium*) donnée aux débiteurs, locataires ou négociants[1], d'ajourner leurs paiements, en droit accordé aux Banques de ne rendre qu'une faible partie des dépôts, en refus par elles d'escompter le papier de commerce et de prêter sur titres, en clôture des Bourses (d'où l'impossibilité de réaliser même les valeurs réputées les plus sûres), en suppression par le Crédit Foncier ou autres banques hypothécaires de prêts sur

1. Parmi ces débiteurs figurent les agents de change et le marché libre qui en suspendant la liquidation des reports fin juillet ont privé de leurs capitaux un grand nombre de commerçants ou de sociétés.

immeubles. Les industries non subventionnées par l'État ont donc, autant par la suite de la crise de crédit et des moratorium que par faute de bras, de transports ou de matières premières, été en grande partie arrêtées[1]. — La dépréciation des valeurs qui n'est souvent qu'une perte apparente, suite de la crise de crédit, se transforme elle aussi par répercussion en pertes de richesses non produites. Elle suspend les commandes des acheteurs et paralyse par là même les efforts des industriels pour continuer, fût-ce partiellement, leur exploitation[2]. C'est ainsi, par exemple, que le « bâtiment » a été presque totalement enrayé.

Quels sont les éléments d'évaluation dont dispose un bon observateur pour calculer dans un pays donné et nommément en France, les pertes temporaires résultant des causes de désorganisation énumérées plus haut?

Ils sont, est-il besoin de le dire, des plus incomplets — presque

1. Un journal financier, *L'Information* (14 janvier), évalue à 5 milliards les effets créés avant le 1er août sur lesquels un seul milliard a été remboursé. « Le reste, dit l'auteur de l'article, M. Couyba, sénateur, pèse sur le commerce et arrête les transactions. Les derniers bilans que la Banque a recommencé de publier, permettent d'établir que l'encaisse de la Banque au 4 février était de 4,599 millions contre 10,473 millions de circulation (au lieu de 5,911 le 23 juillet), avec un portefeuille de 3,182 millions et des dépôts atteignant 2,328 millions (contre 942 millions au 23 juillet); le taux d'escompte est de 5 p. 0/0. Le billet fait une légère prime.

On a remarqué que sur les 3,182 millions du portefeuille il n'y a que 213 millions d'effets non échus, le reste se composant d'effets prorogés provenant de transactions antérieures à la guerre. (Voir R.-G. Lévy, Les Finances de la France, *Rev. des Deux Mondes*, 15 janvier 1915.)

2. La dépréciation des grandes valeurs de Bourse depuis le mois de juillet jusqu'à la réouverture du marché de Paris en décembre a varié de 15 p. 0/0 pour la rente 3 p. 0/0 à 20 et 25 p. 0/0 pour les fonds étrangers, de 30 p. 0/0 et plus sur beaucoup de valeurs; elle a été de 12 et 13 p. 0/0 pour nos grands chemins de fer: mais il faut ajouter que pendant plusieurs mois l'absence de marché a jeté la plus grande incertitude sur l'ampleur de ces moins-values. (Voir *Econ. fr.*, 9 janvier 1915.)

Les Bourses d'Allemagne étant restées fermées, les cours des valeurs sont tout à fait exceptionnels et résultent de transactions privées. Voici quelques indications données par les journaux financiers (15 janvier) :

Les actions de l'usine d'Elberfeld, produits chimiques, ont baissé de 6,435 marks à 3,350, celles de la fabrique de Hœchst, de 6,540 à 3,700 marks, celles des usines Badische Anilin und Soda-fabrik de 644 à 330 p. 0/0.

Les titres des établissements qui travaillent la laine et le coton ont fléchi de 50 à 60 p. 0/0, bien que la plupart aient pu continuer à travailler grâce aux stocks considérables pris en Belgique et dans le nord de la France.

Les actions des banques ont subi une dépréciation de 45 à 50 p. 0/0, celles des sociétés de navigation n'ont pas eu un meilleur sort. La Hamburg-Amerika a baissé de 52 p. 0/0, le Norddeutscher Lloyd, de Brême, de 50 p. 0/0.

La rente allemande 3 p. 0/0 a reculé jusqu'à 52.

Ajoutons que le Mark perd actuellement 10 à 12 p. 0/0.

des plus grossiers. Ainsi on a proposé, pour évaluer la non-productivité des militarisés, de multiplier le nombre d'hommes appelés sous les drapeaux par une constante représentant le salaire moyen, et par suite la production moyenne de chaque unité. Ce chiffre de salaire moyen, dans les publications de la *Peace Society*, a été calculé à 4 francs. Si on l'applique à 3 millions d'hommes qui doivent en ce moment, en France, représenter approximativement l'écart entre le contingent de la paix et celui de la guerre, la perte de productivité serait de 12 millions de francs par jour et 360 millions par mois. Je crois ce chiffre basé sur des évaluations à la fois supérieures et inférieures à la réalité. La détermination susdite du salaire moyen ne tient pas suffisamment compte du fait que la plus grande partie de la population française est agricole et que par suite elle ne gagne pas uniformément 4 francs par jour toute l'année; d'un autre côté elle est largement suppléée en cas d'absence par les vieillards, les femmes et les jeunes gens peu ou point employés en temps de paix[1]. Même dans l'industrie non agricole les non-combattants ont, dans une mesure inattendue, pris la place des militarisés; et les prévisions des pacifistes comme J. de Bloch et N. Angell qui prévoyaient l'impossibilité économique pour les nations armées de se passer pendant plusieurs mois de leurs travailleurs masculins adultes, ont été, comme beaucoup d'autres prévisions, déjouées par les faits.

Mais si le calcul des pertes de productivité me paraît évalué trop haut en se basant sur les salaires, il est au contraire inférieur à la réalité[2] par le fait qu'il ne tient pas suffisamment compte de la

1. Un bon observateur des choses de la campagne, M. Cunisset-Carnot, écrit dans *Le Temps* du 13 janvier : « La vie rurale n'est point arrêtée, elle n'est même qu'à peine affaiblie par l'absence des hommes qui sont au combat. Tous ceux qui peuvent tenir une pioche ou une serpe, mener une charrue ou une herse sont là, sur la glèbe, avec ce qui reste de chevaux réformés et de bœufs d'attelage; puis, chaque jour où le ciel ne se montre point trop rigoureux, ils tracent les sillons sans laisser un lopin en friche. Nos semailles sont terminées dans d'excellentes conditions, et la récolte prochaine sera largement rémunératrice si quelque mauvais coup de la météorologie ne vient pas, comme cela n'arrive que trop souvent, détruire l'espoir que donnaient nos efforts. Mais ce n'est là qu'un accident local, et l'ensemble de notre culture n'en sera point atteint. Après nos semailles d'automne et d'hiver, nous songeons déjà un peu à celles du printemps. »

Le blé cependant vaut actuellement plus de 30 francs l'hectolitre, avec une forte tendance à la hausse, qui se produit d'ailleurs dans tous les pays.

2. M. Yves Guyot, dans le *Nineteenth Century*, décembre 1914, estime à 303 millions de livres pour 6 mois la perte des salaires en France du fait de la guerre (soit pour un mois 50 millions de livres ou 1,250 millions de francs) :

désorganisation qui se produit dans ce qui reste d'agencement industriel, soit par l'occupation d'une partie du territoire, soit par la raréfaction du personnel, dirigeants ou travailleurs, et l'impossibilité de remplacer comme nombre[1] ou comme capacités ceux qui manquent, soit par la réquisition des transports, soit par l'arrêt d'arrivage de certains produits extérieurs, soit enfin par la fermeture des débouchés nationaux ou étrangers[2]. La diminution de la somme des salaires, même si on la connaissait, ne fournirait qu'une idée tout à fait inexacte de la somme des valeurs non produites, autrement dit de l'arrêt de la production, la valeur des richesses réalisées par les combinaisons des entrepreneurs étant très supérieure aux salaires qui y sont incorporés. J'ajoute que toute évaluation en chiffres du

mais il part d'une population de plus de 15 millions de personnes privées de leur salaire de 1,000 francs par an. Sans suffisamment expliquer la base de ces évaluations, M. Y. Guyot suppose ensuite que les salaires représentent *grosso modo* la moitié de la valeur de la production à laquelle ils ont contribué, d'où il conclut que pour 6 mois de guerre, la France subirait une perte de 15 milliards de francs.

1. Les abus des allocations soit aux chômeurs, soit aux femmes des mobilisés ont contribué dans une large mesure à la difficulté du recrutement des bras. Le ministre de l'Intérieur, M. Malvy, signale le fait dans une circulaire communiquée à la Commission supérieure instituée pour le contrôle de ces allocations qui d'après le ministre des Finances, ont dépassé 360 millions pour 5 mois.

« Je signale spécialement à votre attention un ordre de faits auquel j'attache une importance particulière.

« Il importe qu'il soit remédié autant que possible à la situation que me signalent un certain nombre de vos collègues et qui est des plus préjudiciables aux intérêts économiques du pays.

« Il s'agit de difficultés qu'on rencontre depuis l'application de la loi du 5 août 1914 dans le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire dans les villes et indispensable dans les campagnes à la culture des champs et des vignobles.

« Il n'est pas douteux qu'un grand nombre de bénéficiaires de ces allocations abandonnent leurs anciennes occupations ou n'en recherchent pas d'autres, soit par crainte de voir supprimer leurs allocations ou majorations, soit parce que le montant de ces indemnités leur permet de faire face à leurs besoins.

« En vue d'enrayer le mal, je vous serai obligé d'agir personnellement et par l'intermédiaire des maires auprès des familles des mobilisés et de leur faire comprendre notamment que le fait de se procurer par le travail un supplément de ressources n'est pas une cause suffisante de la suppression de l'allocation. »

Les difficultés d'embauchage même pour les travaux féminins les plus humbles sont générales et attribuées en grande partie à la cause indiquée plus haut. Une directrice de crèche qui en temps de paix trouve facilement des surveillantes se plaignait devant moi des refus de concours auxquels elle se heurte depuis la distribution des allocations. Une des grandes difficultés qui se présenteront lors du rétablissement de la paix sera de faire rentrer dans l'atelier les « déserteurs du travail » et en général d'amener chacun à reprendre son activité laborieuse et ses habitudes de régularité dans le paiement de ce qu'il doit.

2. La diminution du commerce de la France fin octobre était déjà de 2 milliards 357 millions de francs (exportations et importations).

ralentissement ou de l'arrêt de ce mouvement immense d'échanges de services et de produits qu'est l'organisation industrielle en temps normal, est impossible. La hausse du prix de certains produits pourrait aider à calculer le resserrement qui s'est fait dans leur production ; le charbon, par exemple, dont la production a été diminuée dans des proportions considérables en France, et dont le prix a largement monté. Mais bien d'autres causes que la restriction de production peuvent avoir influé sur les prix : dans le sens de la hausse, par exemple, l'accroissement de la consommation, dû en certains cas aux besoins militaires ou sanitaires (ainsi la laine et les étoffes de laine); — ou, en sens contraire, la diminution de la demande résultant des changements d'habitudes ou de sentiments : tels les objets de mode ou de luxe. La hausse des prix pourrait encore résulter de l'abondance du papier monétaire, ce qui serait un signe de prochaine dépréciation possible de ce papier; mais en sens inverse la diminution de consommation, même des objets usuels, doit logiquement être une conséquence de l'appauvrissement général et par suite abaisser les prix de vente; cette diminution de la consommation civile peut aussi, dans une certaine mesure, compenser les excédents de consommation militaire et contribuer à maintenir intact le stock des approvisionnements : d'où la stabilité relative de certains cours.

Un élément d'évaluation de la diminution de consommation dont nous parlons pourrait être fourni par le moindre rendement des contributions indirectes. Le ministre des Finances l'a, dans son magistral exposé, évaluée à 35.2 p. 0/0 d'août à la fin de novembre. Pendant la même période les produits de l'Enregistrement ont subi une diminution de 64 p. 0/0; mais il ne faut pas perdre de vue qu'une partie de ces diminutions — en tout 797 millions en réunissant les contributions directes ou indirectes[1] — provient de l'absence de recettes des territoires occupés.

En tenant compte de cette observation, les statistiques relatives aux transports fourniraient encore des données comparatives importantes au point de vue du calcul de la réduction générale du trafic, reflet lui-même de la production et de la consommation; mais d'une part ces statistiques n'existent pas en temps de guerre

1. Les chiffres publiés pour les deux derniers mois sont plus favorables.

ou sont très partielles et incomplètes: d'autre part il faudrait déduire des recettes effectuées pendant les hostilités celles qui se rapportent directement au transport des armées et du matériel, ainsi qu'à la nourriture et l'habillement des troupes ou à la fabrication ou au transport des engins de guerre; toutes déductions qui ne sont pas aisées à opérer avec quelque précision, tant que l'administration des Travaux publics n'a pas produit les documents nécessaires. Or, le ministre s'est jusqu'ici borné à constater que les à-comptes de garantie pour cinq grandes Compagnies avaient été en quatre mois de 88 millions, et la garantie des chemins de fer de l'État de 111,867,000 francs pour l'exercice 1914 (en surplus de 33 millions)[1]. Les sommes payées pour transports militaires, en dehors des chemins de fer de l'état, doivent approcher de 200 millions.

Il faudrait encore, pour mesurer la perte de production des richesses, connaître par des documents administratifs les diverses catégories de dépenses affectées par l'État à l'industrie de la guerre proprement dite, inspirée de tous les progrès scientifiques, et qui crée des objets nécessaires à la défense, mais non productifs eux-mêmes de richesse économique, comme de l'artillerie, des fusils, des projectiles et des explosifs. Soit les capitaux, soit le travail humain consacrés à cette colossale création d'engins de destruction[2] aboutissent, en se plaçant au point de vue exclusivement économique, à une pure improductivité. Ils sont nécessaires pour sauver ce qui reste de l'agencement industriel et lui assurer des conditions de sécurité et de développement ultérieures, et sous ce rapport ils sont sacrés; mais ils ne créent pas de richesse, et ce qu'ils consomment de force humaine, de matières premières ou de sources d'énergie n'est pas récupéré dans un supplément de ressources économiques[3].

1. Les recettes des chemins de fer ne paraissent plus au *Journal Officiel* depuis la guerre. Les statistiques d'autres entreprises doivent être consultées avec précaution. Par exemple au canal de Suez, les recettes ont baissé pour le mois d'août 1914 de 10 millions à 6, et pour septembre de 11 à 7 par rapport à 1913 : en octobre elles remontent à l'égalité et en novembre elles sont supérieures de 3 millions, mais les transports militaires de l'Angleterre sont les vraies causes de l'augmentation du trafic.

2. La seule fabrication des obus passe pour représenter 50 ou 60,000 projectiles par jour. Il ne faut pas oublier que nos canons de 75 tirent de 20 à 25 coups par minute (Voir D. Bellet : Canons et projectiles, *Journal des Économistes*, 15 oct.).

3. Un extrait de l'article suivant emprunté au *Temps* permettra d'entrevoir les retentissements extraordinaires de la désorganisation économique suite de

II

Après les faits de moindre productivité ou d'improductivité résultant de la désorganisation industrielle, et qui constituent en quelque sorte des déficits d'exploitation, il faudrait envisager ce qu'on pourrait appeler les pertes de capital du fait de la guerre. Et ici on entre

la guerre, même sur un marché *neutre* aussi éloigné des événements que celui des Etats-Unis.

« New-York, 15 décembre.

« La guerre qui a éclaté en Europe il y a quatre mois a causé dans la vie économique, industrielle et commerciale des perturbations considérables. Mais si, d'une part, le nombre de ces perturbations n'a été que le résultat naturel et attendu causé par l'état de guerre, un certain nombre d'accidents tout à fait inattendus et absolument imprévus sont venus troubler, aux États-Unis, l'ordre des affaires.

« Parmi ceux-ci on peut citer la hausse momentanée des soies grèges occasionnée par la rupture soudaine de l'instrument financier qui servait à payer ces soies dans les pays d'origine, puis la baisse continue et profonde de cette matière première, aussitôt que l'instrument financer a été rétabli et que les soies se sont accumulées en trop grande abondance sur les marchés de consommation.

« La baisse du coton, et surtout la crainte de ne pas pouvoir arrêter cette baisse, ont causé dans l'industrie textile une panique qui a provoqué l'arrêt des filatures et des tissages, alors que rien n'aurait pu faire prévoir un pareil désastre. Que le coton baisse parce qu'un certain nombre de fabriques du nord de la France, de la Belgique et de l'Allemagne cessent leurs achats, ce ne sont là que des phénomènes prévus; mais que les usines et les tissages du Massachusetts et de Rhode-Island arrêtent leurs métiers, non pas pour la même raison, mais pour la même cause, cela surprend l'imagination et rentre dans le domaine de l'imprévu.

« On aurait pu imaginer en effet que le bas prix de la matière première et l'arrêt des usines françaises, belges et allemandes procureraient du travail aux usines américaines, alors que c'est le contraire qui s'est produit. La crainte d'acheter du coton brut, des fils ou des tissus sur un marché en baisse a précipité la panique dans le monde des manufacturiers et des acheteurs, et c'est l'arrêt, au lieu de l'activité, qui en résulte.

« L'industrie de la laine est dans une situation positivement anarchique. L'embargo mis sur certaines laines en Angleterre, les ordres importants passés à l'industrie américaine par les nations belligérantes, en draps, couvertures, tricots, etc., auraient dû donner à cette industrie une impulsion considérable. Il n'en est rien cependant, et dans l'incertitude où se trouvent la plupart des opérateurs, beaucoup d'usines ont arrêté ou diminué leur production, alors que l'arrêt des importations d'Europe aurait pu faire espérer le contraire. En effet, les ordres passés en Europe pour l'automme 1914 et le printemps 1915, en raison des conditions nouvelles du tarif américain, donnaient lieu d'espérer que les importations seraient considérables.

« Une des surprises produites par les conditions nouvelles de la guerre, et non des moindres, a été d'apprendre que, faute de produits tinctoriaux dont l'Allemagne a le monopole, la teinture et l'impression devraient s'arrêter aux États-Unis. Il faut se contenter de produits inférieurs et incomplets. L'embargo mis en France et en Angleterre sur un certain nombre de produits chimiques qui servent à teindre et à charger la soie est venu compliquer encore cette situation.

« Mais parmi les perturbations causées à l'industrie textile par la guerre, il faut

dans un champ de destruction ou d'appauvrissement terriblement vaste et qui est d'ailleurs difficile à explorer avec quelque certitude.

D'abord les personnes; — et la première impression, quand on songe à tant de jeunesse brutalement engloutie, à tant de néant remplaçant tant de promesses, à tant de mutilations défigurant ce qui paraissait plein de force et d'équilibre, est qu'il serait presque impie de vouloir mesurer de pareils deuils ou de pareilles afflictions en termes s'appliquant à des valeurs économiques; et c'est cependant uniquement à ce point de vue, bien inférieur à la réalité des vides, à la réalité même des pertes en forces vives chères à la fois aux familles et précieuses pour la nation, qu'il nous faut ici envisager les victimes humaines de la guerre, les tués, les blessés, les malades, les prisonniers.

Quelle est la valeur économique des hommes enlevés par une mort ou par des infirmités prématurées à la nation dont ils étaient l'avenir et la promesse?

Le fait même qu'il ne peut s'agir ici que de valeur productive moyenne indique combien il est impossible de serrer le problème dans ses données individuelles, de calculer par exemple les conséquences de la disparition de personnalités isolées ou de phalanges d'élite dont au point de vue de l'avenir du pays la perte représente un dommage irréparable, tel génie fauché dans sa première floraison, ou tel groupe emporté avant sa maturité devant peut-être priver la nation des artisans les plus féconds de sa prospérité ou de sa grandeur. Mais on se trouve là en plein terrain conjectural, et si le cœur et l'esprit ont la certitude douloureuse de l'irrécouvrable, ils ne peuvent pas exprimer leur deuil cruel en chiffres.

Peut-on d'ailleurs, même s'il s'agit de la masse moyenne des disparus, arriver à quelque précision dans l'évaluation de ce que leur départ coûte à la collectivité à laquelle ils ont sacrifié leur vie M. Yves Guyot a essayé de répondre à la question en empruntant à un opuscule de M. Barriol, actuaire, secrétaire de la Société de statis-

citer en particulier celles créées dans les industries et le commerce, chez lesquels la mode joue un rôle prépondérant, par l'arrêt de la vie mondaine dans la capitale de la France... »

Au 31 décembre la Steel Corporation enregistrait 3,780,000 tonnes de commandes au lieu de 4,282,000 en 1913 et 7,912,000 en 1912; elle ne donne pas de dividendes aux actions ordinaires.

tique de Paris, des coefficients déterminés, donnant la valeur individuelle exprimée en argent, de l'homme adulte suivant sa nationalité. Il multiplie ces chiffres par les pertes probables des belligérants, soit 10 p. 0/0 des effectifs pour six mois, et arrive de ce chef à un total de pertes de 25 milliards de francs en six mois pour l'Europe et 1,850,000 hommes tués. Pour la France, d'après ces données, la perte serait de 5 milliards 800 millions pour 400,000 tués (en six mois). L'auteur d'un article du *Spectator*, qui analyse cette étude, refuse d'en reproduire les conclusions comme reposant sur des bases trop incertaines [1].

Si le calcul est impossible pour les morts, à plus forte raison l'est-il pour les blessés, les malades ou les disparus temporairement dont l'incapacité de travail, soit comme durée, soit comme proportion, est éminemment variable et s'applique à des productions de valeur tout à fait inégale, suivant l'âge ou les professions des producteurs, qui d'ailleurs ne produisaient plus depuis leur appel. En tous cas, dans ce domaine douloureux, et même en évitant de compter deux fois les mêmes causes de perte d'activité, on ne peut douter, par les chiffres déjà connus, que la perte ou totale, ou partielle, d'activités humaines, ne soit énorme. On n'a pas, en France, publié de listes de pertes. En Allemagne, elles doivent (en morts, blessés et disparus), d'après les listes officielles publiées, dépasser 1 milllion 500,000 hommes [2]. Les pertes autrichiennes sont évaluées au moins aussi haut. Quelle sera sur ces listes la proportion des morts, des blessés définitivement mutilés, de ceux qui se rétabliront?

En France un rapport du général Troussaint constate que du 15 septembre au 30 novembre il est entré 489,725 blessés dans les hôpitaux, dont 54 p. 0/0 ont été récupérés pour l'actif, 24,5 p. 0/0 ont été récupérés à terme après convalescence, 17 p. 0/0 restent en traitement, 1,48 p. 0/0 ont été réformés et 2,48 p. 0/0 sont décédés. Il faudrait conclure de ces chiffres que 25 ou 30 p. 0/0 au moins des hospitalisés seront probablement incapables d'un travail complet [3].

1. *Nineteenth Century*, décembre 1914.

2. Les listes des pertes prussiennes (au 25 janvier 1915) contiennent 909,384 noms; mais il y a en plus 97 listes saxonnes, 100 wurtembergeoises et 140 bavaroises.

3. Actuellement les allocations journalières aux militaires convalescents varient de 1 fr. 70 pour les soldats à 3 fr. 10 pour les adjudants (*Jour. Officiel*.

Les indemnités qu'ils recevront de l'État viendront se joindre aux pensions des veuves et enfants des décédés.

Dans quel état retrouverons-nous les 150 ou 160,000 prisonniers que l'Allemagne prétend nous avoir capturés? Ce sont là de douloureuses inconnues ; mais il est incontestable que de cette source bien des adultes affaiblis ou infirmes s'ajouteront à la masse des improductifs ou demi-improductifs, blessés et mutilés, que l'État sera obligé de soutenir et qui seront enlevés à la pleine activité industrielle[1].

III

Dans les départements envahis, totalement, ou temporairement et partiellement, qui ont souffert de l'exode des populations, de la quasi-captivité de ceux qui restent, de l'enlèvement méthodique d'un immense butin de matières premières ou fabriquées[2], de destructions matérielles de champs, d'usines, de maisons, de monuments, d'ouvrages d'art, à combien s'élèvent ces pertes, ces rapines et ces destructions qui ont dépassé dans la guerre actuelle, en Belgique et dans le nord de la France occupés par les Allemands tout ce qu'on avait vu depuis les Huns[3]? Comment évaluer ces ravages? M. Leroy-Beaulieu, qui a abordé le sujet dans sa communication à l'*Académie*

7 janvier 1915). L'état des pensions déjà accordées n'a pas, nous le croyons, été publié. En général on réclame une augmentation considérable du taux des pensions résultant de la loi actuelle.

1. Il ne faut pas perdre de vue que les pertes en hommes tués ou blessés de façon à rester infirmes, si effroyables qu'elles soient comme nombres, portent sur des populations plus denses que celles qu'appauvrissaient les guerres du XVIIIe siècle ou de la Révolution et de l'Empire. La population de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie et de la France réunies représentait, en 1801, 146 millions d'habitants. (Levasseur, *Population*, t. III, p. 232.)

Elle constitue aujourd'hui un bloc de plus de 373 millions d'êtres humains (sans compter la population coloniale). Malheureusement l'observation est moins fondée pour la France dont la population ne s'est pas accrue comme celle des autres États Européens : loin de là.

2. *Le Temps* (5 décembre) cite le passage suivant de la *Gazette de Francfort* : « Les marchandises de tout genre saisies dans les pays ennemis sont en si grande quantité que la difficulté de savoir où les mettre augmente tous les jours... Toutes les Chambres de commerce ont été priées de donner tous les renseignements possibles relatifs aux magasins, hangars, etc., qui pourraient servir à serrer temporairement les dépouilles. »

3. Les Turcs avaient hérité d'eux leur façon de faire la guerre. Et voici qu'ils l'ont transmise à leurs soi-disant éducateurs militaires, les Allemands. Ceux-ci, disait récemment un bon observateur, « font la guerre Turque » : seulement ils y joignent la méthode germanique.

des Sciences morales, déclare que toutes les évaluations sur ce terrain ne sont que lointainement approximatives. Il croit cependant que ces innombrables ruines qui serrent le cœur n'ont pas la colossale importance pécuniaire qu'on leur attribue quelquefois. Il pense, par exemple, « qu'en réunissant toutes les destructions de chemins de fer, de ponts, de bâtiments publics, en ne tenant pas compte des pertes artistiques qui sont irréparables et des dommages proprement privés, il est probable que la simple réfection ne dépasserait pas pour un pays envahi, les dommages privés étant laissés de côté, une somme de 500 à 600 millions[1]. » Mais ce ne sont là encore une fois qu'évaluations bien conjecturales. Elles omettent la réparation des dommages privés qui en fait et dans une très large mesure seront certainement à la charge de l'État. Il faudrait y joindre le remboursement des contributions de guerre qui, d'après des avis autorisés, dépasseraient déjà pour la Belgique et le nord de la France un milliard de francs.

« Dans les régions qu'ont successivement occupées les Allemands, écrivait récemment un publiciste (dans le *Messager de Paris*), de grands dommages ont été subis par les départements, les villes et communes, les établissements publics et particuliers, destructions d'immeubles et de monuments, incendies, réquisitions, contributions de guerre démesurées. L'opinion est unanime à penser que de telles charges ne sauraient peser sur les seuls habitants des territoires envahis, et que la nation tout entière devra les assumer à son compte. Le gouvernement vient de prendre devant la Chambre l'engagement le plus formel à cet égard.

« Si incontestable et dépourvue de toute ambiguïté que paraisse une telle assertion, il convient de rappeler qu'après 1870 il a fallu qu'une loi intervînt pour indemniser les victimes des désastres subis. On en doit conclure que la chose ne s'entendait pas d'elle-même. Encore la réparation des dommages ne fut-elle que partielle et fournie par l'État sous la forme de secours.

« La vérité est que sous l'empire de la législation qui existait alors, l'État, en ce qui concerne les contributions de guerre et réquisitions

1. On a lu récemment dans les journaux une étude sérieuse d'un Belge estimant à 500 millions les pertes occasionnées à la Belgique par l'invasion allemande jusqu'au 23 octobre.

imposées par l'ennemi dans les territoires envahis, était considéré comme irresponsable. Mais les idées ont évolué depuis un demi-siècle. Aujourd'hui l'idée de l'irresponsabilité de l'État dans de tels cas est abandonnée par les jurisconsultes comme par le gouvernement en faveur du principe nouveau du « risque social », principe dont il ne saurait y avoir une application plus légitime que dans l'espèce des dommages de guerre. »

On a rappelé récemment, à ce sujet, que M. Louis Marin, député de Nancy, avait repris, à la Chambre, le 5 juin dernier, moins de deux mois avant la guerre, une proposition de la précédente législature relative à la réparation des dommages résultant de la guerre. Aux termes de cette proposition, les individus ou collectivités, victimes de dommages résultant de la guerre, « seront indemnisés par l'État français », et de même ceux qui « auront subi des réquisitions en nature du fait d'une armée d'invasion ou d'occupation militaire »; de même encore les départements, communes ou autres collectivités qui auront été frappés de contributions de guerre autres que celles établies à titre de pénalité ou destinées à subvenir à l'administration par l'ennemi, de la partie occupée de leur territoire.

La proposition de M. Marin fut l'objet d'un examen par une commission et celle-ci l'adopta. Il est fort probable qu'elle eût été votée par la Chambre; mais elle ne put venir en discussion, les événements s'étant précipités. Elle sera certainement reprise à bref délai.

« Notre grande Convention, ainsi s'exprimait tout dernièrement à son tour, le doyen de la Faculté de droit, M. Larnaude, dans son discours comme président du Comité national pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, la Convention, le jour même où elle décrétait la levée en masse, le 16 août 1793, déclare, au nom de la nation, « qu'elle indemnisera tous les citoyens des pertes qu'ils « ont éprouvées ou qu'ils éprouveront par l'invasion de l'ennemi sur le « territoire français, ou par les démolitions ou coupes que la défense « commune aura exigées de la part de l'armée française » et dans tous les articles qui suivent et qui organisent la procédure à suivre pour la constatation des pertes, les évaluations des dommages, il n'est jamais question de secours, mais d'indemnité, de dette, de réparation. C'est l'obligation légale de l'État qui a remplacé son devoir d'assistance.

« C'est la même idée, abandonnée en 1814 et en 1871, sous l'influence de légitimes préoccupations financières, qui a inspiré la déclaration faite devant les Chambres par le président du Conseil, dans la séance du 23 décembre dernier. S'appuyant sur « le devoir de la solidarité « nationale », répudiant de la manière la plus expresse » la forme du « secours qui indique la faveur », M. Viviani proclame, comme la Convention, à l'encontre de l'État (remplaçant la nation), le « droit à la « réparation au profit de ceux qui ont été victimes, dans leurs biens, « des faits de guerre », ajoutant, toutefois, que l'État, au nom duquel « le gouvernement prend cet engagement solennel », remplira « son « devoir dans les limites les plus larges que permettront les capacités « financières du pays et dans les conditions qu'une loi spéciale déter- « minera pour éviter toute injustice et tout arbitraire ». La loi de finances du 26 décembre dernier renferme aussi la mention expresse du droit de ceux qui ont souffert de l'invasion. »

Qu'on accepte le principe nouveau dans notre législation du droit à la réparation, ou qu'on reste dans le principe du secours, notre organisation industrielle, par sa complication même, rend singulièrement coûteuses à combler les brèches faites dans son organisme. S. Mill observe que si les nations retrouvent rapidement leur prospérité après la guerre, cela tient à ce que celle-ci détruit des richesses qui devaient en tous cas disparaître par la consommation, et qui sont vite remplacées par la production. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point des produits agricoles, mais non de l'industrie perfectionnée d'aujourd'hui dont les machines, les appareils, les constructions ayant coûté des sommes énormes sont détruits et demandent pour être rétablis beaucoup de capitaux. Et il en est de même des maisons d'habitation ravagées par milliers dans les bombardements de villes ouvertes, bombardements qui jadis s'appliquaient avec des moyens restreints à des places fortes de petite dimension, qui actuellement ont été déchaînés avec une violence extraordinaire et au moyen d'engins monstrueux sur de vastes cités pleines de riches immeubles comme Anvers ou Lille, Arras et Reims, ou sur des régions industrielles entières, les plus prospères de notre territoire, vidées à la fois par les tempêtes de projectiles, de leurs populations, de leurs usines, de leurs produits et de leurs habitations.

Pour la France seulement l'étendue des territoires envahis a été,

d'après les chiffres cités à la *Société de Statistique* par M. E. Michel (16 décembre), de 4.000.000 à 4,500,000 hectares depuis le commencement des hostilités; au 15 novembre, toutefois, elle n'était plus que de 2,000,000 à 2.100,000 hectares (3.7 p. 0/0 du territoire français).

Sur le territoire encore envahi, il existait (d'après le recensement de 1911) une population de 3,255,000 habitants, soit une densité de 162 au kilomètre carré, et une proportion de 8,2 p. 0/0 de l'ensemble de la population.

La densité moyenne pour la France est de 73.8 et s'élevait à 95.6 pour l'ensemble des départements qui ont subi l'invasion.

La valeur vénale des territoires envahis est de 9,500 millions, sur 133 milliards pour la France entière.

La valeur intrinsèque de ces territoires est de 14,000 à 14,500 millions.

La dette hypothécaire de ces mêmes territoires est de 1 milliard environ sur 15 milliards représentant la dette hypothécaire en France.

Pour le Nord seulement la valeur vénale des maisons et usines est estimée à 900 millions de francs, mais naturellement elles n'ont pas été toutes détruites.

Certains pensent qu'au chiffre global des risques calculé sur le territoire encore envahi, il y a lieu d'ajouter les dégâts déjà constatés dans les régions reprises à l'ennemi, et les indemnités qui résulteront du chômage des immeubles et usines, des pertes de récoltes, des pertes de loyers et fermages, et celles subies par les collectivités administratives (établissements publics, routes, travaux d'art, etc.).

Ce sont là des charges qui donneront lieu à de difficiles distinctions et qui, même acquittées avec des termes ou partiellement, entraîneront des dépenses qu'on n'ose évaluer.

Actuellement le Parlement a voté 300 millions comme premiers frais de réparation aux départements envahis[1].

1. En outre l'État a participé pour 14 millions aux caisses de chômage. Les réfugiés évacués des départements envahis ont coûté 47 millions. Le rétablissement des communications dans les territoires réoccupés par nos armées a coûté 20 millions.

L'État a avancé au gouvernement belge 250 millions, 90 à la Serbie, 20 à la Grèce, et il est question d'autres avances analogues.

Il a versé 27 millions et demi aux Chambres de Commerce pour acheter les denrées nécessaires au ravitaillement de la population civile.

La Ville de Paris vient d'émettre des bons pour 140 millions à 5 1/2 p. 0/0 pour parer au déficit de 1914 et assurer l'équilibre de 1915.

IV

Tant que durent les hostilités et que la victoire n'est pas achevée, il vaut mieux ne point se demander par quels moyens financiers pourront être réparées — en ce qui est réparable — tant de ruines, de rapines, de pertes et de destructions. Les solutions possibles dépendront évidemment de la prolongation du conflit, des indemnités de guerre[1], des conditions de la paix. Si celles-ci, en affranchissant l'Europe du militarisme germanique, devaient aboutir à une diminution importante et générale des dépenses annuelles d'armement, un résultat immense serait obtenu : l'allégement des budgets d'État, accompagné de la reprise qui habituellement suit les grandes crises, l'essor dû à l'accroissement de virilité, de confiance en eux-mêmes que ces terribles épreuves auront donnée aux survivants de notre jeunesse et de notre âge mûr, permettraient de subvenir aux charges des colossaux emprunts futurs qui devront rembourser les avances de la Banque ou les emprunts temporaires, sans écraser les contribuables, sans anéantir l'activité productrice : celle-ci seule est capable

1. « La Conférence internationale de 1907 écrivait récemment un publiciste, a posé le principe d'une responsabilité pécuniaire « pour toute la violation du texte des conventions antérieurement conclues dans les Conférences de 1874 et de 1899 ».

L'article 3 de l'accord international de 1907 est ainsi conçu : « La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit règlement sera tenue à indemnité s'il y a lieu. Elle sera responsable de tous les actes commis par des personnes faisant partie de sa force armée. »

Les cas où cette responsabilité peut être engagée sont multiples. Notons, entre autres : l'obligation de respecter la propriété personnelle des prisonniers de guerre, l'honneur des familles, la vie des individus et la propriété privée : l'interdiction de tuer ou blesser un ennemi qui s'est rendu, d'attaquer ou de bombarder les villes, villages, habitations non défendues, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, à la bienfaisance; de prélever des contributions en argent, si ce n'est pour les besoins de l'armée ou de l'administration du territoire occupé, d'édicter des peines collectives, pécuniaires ou autres, à raison de faits individuels.

On voit que par l'accord international de 1907 est interdit aux belligérants tout acte nuisible au belligérant adverse, en tant que non justifié par les nécessités de la guerre. Or, au nombre des puissances qui ont apposé leur signature au bas de ces décisions, figure l'Allemagne. Il est trop clair que dans la guerre engagée par elle, l'Allemagne les a violées toutes, dans une proportion que l'imagination la plus dévergondée n'eût pu concevoir. Donc l'Allemagne devra être tenue, en dernier ressort, responsable de tous les désastres qu'elle aura causés, de toutes les déprédations, de tous les actes de cruauté qu'auront commis ses armées, si la fortune de la guerre permet que ces crimes soient punis par la défaite et qu'une indemnité générale de guerre soit imposée. »

de parer aux conséquences économiques de la plus vaste perturbation que l'Europe ait traversée depuis l'invasion des Barbares, seule apte à favoriser l'augmentation de population qui est nécessaire à notre avenir.

Or sans aller jusqu'à croire, comme l'auteur d'une étude récente sur les conséquences économiques de la guerre, qu' « une rafale de pacifisme » va passer sur notre continent après le conflit qui le déchire, on peut espérer que de nouveaux arrangements internationaux permettront d'alléger le poids de la paix armée. Bienfait incomparable, qu'auraient assuré à l'humanité le sang et l'or versés sans compter par la France et ses alliés, dans la guerre effroyable où nous aurons donné le meilleur de nous-mêmes pour conquérir une paix européenne, durable et libératrice, digne de nos sacrifices!

EUGÈNE D'EICHTHAL,
Membre de l'Institut.

1. M. Biard d'Aunet, *Correspondant*, 10 et 25 novembre, 1914. Voir également M. d'Avenel : A qui profitera la guerre? (*Rev. des Deux Mondes*, 15 janvier 1915), qui croit aussi à une ère relativement pacifique.

LA RECONSTITUTION
DU ROYAUME DE BOHÊME

Le groupe de nationalités connu autrefois sous le nom d'Autriche, depuis bientôt un demi-siècle sous le nom d'Autriche-Hongrie, avait naguère sa raison d'être. Il avait pour objet de grouper les diverses nations danubiennes en un faisceau capable de résister à la pression de l'Empire ottoman. Aujourd'hui la Turquie d'Europe n'existe plus que dans l'imagination de quelques hommes d'État, attardés aux vieilles formules, et le jour n'est pas loin où les Ottomans auront complètement évacué l'Europe ou n'y resteront que pour vivre en sujets soumis des peuples chrétiens.

L'État autrichien a donc perdu sa raison d'être. Il n'existe plus aujourd'hui que comme vassal de l'empire allemand, comme une avant-garde destinée à ouvrir au monde germanique l'accès de Trieste et de Salonique. Et ce n'est pas cette nouvelle incarnation qui est de nature à lui attirer nos sympathies. Nous n'avons aucun intérêt à le conserver. Nous avons au contraire le plus grand intérêt à en recueillir les débris pour constituer des États nouveaux capables d'endiguer l'expansion germanique vers le sud et vers l'est.

Parmi ces États, le plus important est le quadrilatère connu sous le nom de royaume de Bohême, qui s'élève au centre de l'Europe, comme un bastion dressé contre l'Allemagne. C'est, disent les Allemands eux-mêmes, *un pieu dans la chair allemande*. Mais ce quadrilatère ne représente pas tout l'ensemble de la couronne de Bohême. Il faut y ajouter la Moravie, la Silésie autrichienne qui en ont fait partie de tout temps. Il faut y *annexer* les pays slovaques du nord de la Hongrie où la race tchèque se prolonge en un groupe qui dépasse 2 millions.

Nous obtiendrons ainsi un État de 10 millions de Slaves auxquels il faut ajouter — car on ne peut actuellement les éliminer —

2 millions d'Allemands et d'Israélites dont un certain nombre s'assimileront ou s'exileront d'eux-mêmes le jour où ils sentiront que Vienne ni Berlin ne peuvent plus rien pour eux et qu'ils ne sont pas les plus forts.

Une fois reconstitué, ce royaume de Bohême serait l'avant-garde du monde slave en Occident et serait tout prêt à renouer avec la France les relations amicales qu'il entretenait avec elle à l'époque où il jouait en Europe le rôle d'un État indépendant.

C'est au XIVe siècle que se sont établies les relations entre Paris et Prague et elles ont persisté jusqu'au début du XVIIe (année 1620) jusqu'à l'époque où la liberté de la nation tchèque fut anéantie sur le champ de bataille de la Montagne Blanche.

Le héros de Crécy (1346) le roi Jean de Bohême est le seul souverain qui soit jamais mort pour la France. Le monument qui lui a été érigé en 1906 près du champ de bataille où il a succombé fut inauguré au milieu des manifestations enthousiastes des délégués de la ville de Prague, du grand-duché et de la ville de Luxembourg. Ce fut une grandiose manifestation où il n'y avait rien de bon pour les Allemands, où le grand-duc alors vivant de Luxembourg fut représenté, mais où le roi de Bohême actuel — François-Joseph — brillait par son absence. Le fils du roi Jean, le prince Charles, épousa la nièce de notre Philippe IV, Blanche de Valois. Elle repose à Prague dans la cathédrale de Saint-Vit, œuvre d'un architecte français, Mathias d'Arras, dont le buste figure au triforium de cette cathédrale. A cette époque, de nombreux Bohémiens et Moraves fréquentaient l'Université de Paris, celles d'Orléans, de Montpellier. L'Université de Prague, fondée en 1348, est la fille aînée de l'Université de Paris, et la première dans l'Europe du centre et de l'est. La plupart des théologiens de la période hussite sont des élèves de l'Université de Paris. Au XVe siècle, la Cour de France reçut la visite d'une ambassade bohémienne venue pour solliciter la main d'une princesse royale. Au XVIe, nous trouvons aux côtés de Henri IV un gentilhomme morave, écrivain fort remarquable, Charles de Zerotin. Henri IV, qui savait quel rôle la Bohême indépendante pouvait jouer dans l'Europe centrale, lui réserva une place dans ses combinaisons politiques.

L'asservissement de la Bohême par la maison d'Autriche mit fin à ces relations. Persécutée dans ses traditions de réforme religieuse,

dans la pratique de sa langue et de la littérature, la nation tchèque sembla rayée de la carte de l'Europe. Elle était simplement assoupie. Son réveil date des dernières années du XVIIIe siècle.

Dès qu'il sentit se ranimer en lui le sentiment de la conscience nationale, le peuple tchèque comprit que pour arriver à la plénitude de sa vie il lui fallait chercher des alliés intéressés comme lui à secouer le joug de l'Allemagne. Il les trouva d'abord chez les frères slaves. Il prêcha la doctrine de la mutualité, de la solidarité slave, autrement dit, pour employer un mot dont on a souvent mal usé, du panslavisme, Ce panslavisme en passant de la littérature à la politique était le contrepoids nécessaire du pangermanisme qui s'élaborait à Berlin et qui ne dissimule plus aujourd'hui ses ambitions. Il ne s'agit pas seulement pour lui d'unifier le monde allemand, mais d'asservir l'univers. Dans la guerre actuelle nous ne défendons pas seulement notre patrie, mais l'humanité tout entière.

La Bohême régénérée devait nécessairement tourner les yeux vers la nation, menacée comme elle par les ambitions germaniques dont elle semblait hélas! ne pas soupçonner la gravité. J'ai raconté ailleurs ses négociations avec Napoléon III [1]. Pendant la guerre de 1870 la nation tchèque ne dissimula pas ses sympathies pour nous. Des Tchèques combattaient dans nos rangs. Au mois de décembre 1870 les députés tchèques de la diète du royaume rédigeaient un manifeste pour protester contre le démembrement éventuel de la France, autrement dit l'annexion éventuelle de l'Alsace-Lorraine. « La nation allemande, disait ce manifeste, a le droit incontestable de repousser par les armes des attaques dirigées contre son gouvernement; mais si elle voulait arracher par violence à la France un territoire dont la population se sent française et veut rester française, elle ne ferait que violer le droit à la liberté politique de cette nation et mettrait en agissant ainsi, la force au-dessus du droit. »

A Prague paraissait à ce moment-là un journal français, la *Correspondance slave*, qui avait pour objet d'établir des liens plus intimes entre la France dédaigneuse et ignorante et ces nations slaves qui ne demandaient qu'à être connues et appréciées de nos compatriotes. Au mois d'avril 1871, au moment où la guerre finissait et où il fal-

1. Voir dans le volume intitulé : *La Renaissance tchèque* (Paris, Alcan), l'étude sur *Ladislas Rieger*.

lait déjà songer à la revanche, je fus appelé à diriger ce journal. J'arrivai à Prague dans les premiers jours d'avril. Je pus constater quelles sympathies avait excitées, si mal conduite qu'elle fût, notre héroïque résistance. Ces sympathies eurent à diverses reprises l'occasion de se manifester. Depuis la conclusion de l'armistice, la surveillance s'était relâchée en Allemagne vis-à-vis de nos soldats prisonniers. Quelques-uns réussirent à s'enfuir de Bavière, de Saxe et de Silésie. Une fois arrivés dans la Bohême slave ils étaient accueillis au chant de la *Marseillaise*, nourris et abreuvés avec enthousiasme.

Ce qui plus tard resserra surtout les liens d'amitié entre les deux nations, ce furent les fêtes de gymnastique où les *Sokols* tchèques eurent l'occasion de se rencontrer avec les gymnastes français. Si nos souvenirs sont exacts, ce fut à l'Exposition de 1889 que les Sokols au costume pittoresque apparurent pour la première fois à Paris. Nos compatriotes admirèrent leur costume et leurs exercices, mais ne se firent pas une idée très exacte de leur nationalité. La plupart les prirent pour des Hongrois. Depuis les Sokols ont reparu à diverses reprises dans nos fêtes et les gymnastes français sont allés chez eux fraterniser dans des concours solennels. L'accueil qu'ils ont reçu, non seulement dans la capitale, mais dans les moindres villes du royaume, a dépassé les limites de l'enthousiasme. La municipalité de Prague est entrée en rapports intimes avec la municipalité de Paris. On peut voir au Musée Carnavalet un magnifique album offert à notre capitale. Cet album est accompagné d'une adresse où la nation tchèque témoigne « de son dévouement à la grande nation française, de sa chaleureuse sympathie pour la capitale de la France, qui est depuis des siècles à la tête du progrès humain ».

Parmi les visites échangées, je rappellerai seulement celle de la municipalité de Prague au centenaire de Victor Hugo et au champ de bataille de Crécy (octobre 1906), pour l'inauguration du monument commémoratif, et celle de la municipalité de Paris à l'occasion des fêtes de gymnastique données à Prague en 1912. Je me permets de renvoyer le lecteur — surtout l'ami des beaux livres — à un magnifique volume publié par notre capitale sous ce titre : *Relation officielle du voyage et des réceptions du Conseil municipal de Paris à Prague* (Paris, Imprimerie nationale, 1913).

On peut imaginer quelle pénible impression a produit dans les

pays de la couronne de Bohême (Bohême, Moravie, Silésie autrichienne), la déclaration de guerre et avec quels sentiments les Tchèques partent se battre contre leurs amis de France, contre leurs frères slaves, les Serbes et les Russes. Ils savent que l'Autriche sortira vaincue de cette lutte inégale, et ce qu'ils en espèrent, c'est la résurrection de leur nationalité. En attendant, une légion tchèque sert sous les drapeaux de la France, une autre sous ceux de la Russie.

Quand viendra l'heure des négociations, nous avons le devoir de préparer par tous les moyens possibles la création d'un État de Bohême indépendant, royaume ou république, qui serait notre meilleur allié. Mais cet État ne doit pas seulement comprendre les pays héréditaires de la Couronne de Saint Venceslas, la Bohême, la Moravie, la Silésie; il doit embrasser les pays slovaques, actuellement soumis à la Hongrie, qui lui apporteraient un supplément de population de 2 millions d'âmes.

Les Slovaques sont très peu connus chez nous. Les répertoires encyclopédiques les ont généralement oubliés ou ne leur ont fait que l'aumône de quelques lignes dérisoires.

Un peuple de deux millions dans une mosaïque de nations, comme l'était l'Autriche-Hongrie, n'est pourtant pas à dédaigner, surtout si l'on considère que ce peuple n'est que le prolongement d'un groupe ethnique beaucoup plus considérable. Les slovaques occupent, soit en totalité, soit en majorité absolue, dix comitats de la Hongrie du Nord. Ils étaient établis sur le sol du royaume actuel lorsqu'il fut envahi par les Magyars, et, malgré tous les efforts des conquérants, ils ne se sont pas laissé assimiler. La noblesse s'est volontiers magyarisée, mais le peuple est resté fidèle à sa langue bien qu'à l'époque hussite où elle faillit s'émanciper à l'instigation de la Bohême, la Slovaquie soit restée unie à la Hongrie. Mais la prédication hussite, exerça sur elle une influence considérable en appelant à la vie religieuse la langue nationale. Cette langue n'était pas le dialecte slovaque, mais l'idiome tchèque de Hus et de ses disciples. Avec le XIXe siècle, l'avènement des idées panslavistes et les efforts des Hongrois pour *magyariser* tout le royaume une réaction nationale se produisit. D'une part les Slovaques se rapprochèrent au point de vue politique des Tchèques et des Croates et s'associèrent au congrès slave de Prague. D'autre part ils soutinrent l'empereur contre les

Hongrois révoltés et réclamèrent l'organisation des pays habités par eux en un groupe autonome. Ces vœux ne furent pas exaucés, mais les Slovaques réussirent à créer des écoles, des gymnases, un Musée et une Société pour la publication des livres écrits dans leur idiome. Les Magyars affectèrent de voir dans ces institutions un danger pour la sûreté de l'état, autrement dit des *manœuvres panslavistes*, fermèrent les Gymnases, supprimèrent le Musée et confisquèrent les fonds affectés à ces œuvres nationales. Depuis cette époque la situation des Slovaques n'a guère été plus heureuse que celle des Polonais en Prusse ou des Français en Alsace-Lorraine. Leurs journaux ont été persécutés; leurs écrivains, leurs hommes politiques ont été jetés en prison. Un système électoral inique leur a interdit à peu près complètement l'accès du parlement de Budapest. Tout en conservant pour les publications populaires leur dialecte local ils auraient tous intérêt à se rapprocher de cette nation tchèque à laquelle ils ont fourni quelques-uns de ses littérateurs les plus éminents, les Kollar, les Stur, les Safarik.

Ils régleront amicalement avec leurs frères tchèques les rapports de l'idiome local et de la langue d'État; ils fourniront un précieux appoint à une armée nationale qui a gardé vivantes les traditions des guerriers hussites et de Jean Zizka.

Le groupe tchéco-slovaque ferait, comme le groupe sud-slave, partie de cette vaste fédération slave, autrement dite anti-germanique que je rêve de voir organisée sous le double patronage de la Russie et de la France. Privée des Serbo-Croates au sud-ouest, des Roumains de Transyvanie au sud-est, des Slovaques au nord-est, réduite à ne plus opprimer des nations étrangères, la Hongrie se développera dans le sens de sa nationalité propre et son alliance criminelle avec les Germains du Danube et de l'Elbe ne risquera plus de compromettre la paix du monde et l'équilibre européen.

Louis Leger,
membre de l'Institut.

SOUVENIRS DE GUERRE

Mon cher ami, vous avez bien voulu me demander un article pour la Revue.

Vous m'avez témoigné le désir que je communique à nos amis des Sciences Politiques *mes impressions et mes sentiments au sujet de nos héroïques soldats.*

Je ne puis mieux faire qu'en vous donnant quelques extraits de mon carnet de campagne.

Arrêté trop tôt par de graves blessures, je n'ai pris part qu'aux premières semaines de la guerre, mais cette courte période a été particulièrement émouvante, et je suis tombé au moment où la victoire revenait à nos drapeaux, grâce à la constance admirable des chefs et des soldats. Ce sera un fait extraordinaire en l'histoire des guerres, qu'une armée de plus d'un million d'hommes, après avoir été défaite et contrainte à une douloureuse et pénible retraite par un ennemi formidable, dont la supériorité numérique et matérielle s'était brutalement révélée, se soit soudain ressaisie, et malgré des fatigues et des épreuves qui auraient dû l'abattre, ait fait face à l'adversaire, ait foncé sur lui avec une énergie surhumaine, et ait transformé sa marche triomphale en une déroute qui ne s'est arrêtée que derrière des tranchées, dont son offensive n'a pu désormais sortir.

Je crois donc que ces quelques notes prises au jour le jour pourront intéresser vos lecteurs en leur retraçant les épreuves et les combats d'un régiment qui a mérité d'être cité à l'ordre de l'armée.

CARNET DE CAMPAGNE

Samedi 1er août. — Ordre de mobilisation.

Le régiment est rentré du camp de C... le 13 juillet; beaucoup d'officiers et de soldats étaient en permission. Rappelés au moment

où l'Allemagne commençait à dévoiler son jeu, ils sont tous rentrés, fort surpris de voir la guerre si proche, mais calmes et résolus.

Vendredi 7 août. — La mobilisation s'est faite sans le moindre à-coup. Tous les réservistes ont rejoint; dans la cour du quartier beaucoup sont venus à moi. Ce sont mes anciens soldats des années précédentes. Ils sont heureux de me retrouver.

— « Ah! mon colonel, me dit l'un d'eux, vous nous en avez assez parlé de la guerre. Ce n'est pas pour rien que vous aviez mis sur les murs la carte de la frontière. Cette fois, c'est pour de bon, on va aller au Rhin. »

Je les sens tous serrés autour de moi. Trois ans de commandement! Les six classes que j'ai eues sous mes ordres me connaissent.

Hier, j'ai passé la revue de départ, nous nous sommes compris, je suis sûr d'eux[1].

Le départ de la caserne a été émouvant. Après le salut au drapeau, le chant formidable de la *Marseillaise* a jailli de toutes les bouches. Le régiment de La Tour d'Auvergne marche à l'ennemi. Nous nous embarquons à 17 heures. Tout ce que je sais, c'est que nous roulons vers l'Est. Dans les wagons, les hommes chantent. Nous, officiers, nous sommes graves. Nous sentons la séparation, mais le sacrifice est accepté et compensé par l'espoir de vaincre. Au cœur de l'homme qui va au combat et à la mort, et qui sait le prix de son

1. Voici dans quels termes *Le Temps* du 8 août 1914 rend compte du départ du ... pour le front :

« Le colonel M... a passé hier en revue le ... d'infanterie, dans la cour de la caserne de R....

« Le ... est le régiment illustré par La Tour d'Auvergne. Sur la façade de la caserne, il y a trois ans, le colonel avait fait peindre le panorama des champs de bataille de Nancy et de la Moselle. Montrant à ses soldats la rive gauche du Rhin, le colonel M... a dit :

« — Vous rapporterez l'Alsace et la Lorraine à la pointe de vos baïonnettes! »

« Cette brève apostrophe a produit une énorme impression, et les acclamations retentirent quand le colonel ajouta :

« — Je lis la victoire dans vos yeux, comme vous la lisez dans les miens! »

« Un officier appela alors :

« — La Tour d'Auvergne? »

« Un autre officier répondit :

« — Mort au champ d'honneur. »

« Cette émouvante évocation du passé héroïque suscita un enthousiasme indescriptible. Les soldats criaient : « Vive la France! Vive la République! » Leurs parents et leurs amis ont fait une ovation enthousiaste au colonel M.... »

[N. d. l. R.]

sacrifice, persiste la certitude secrète qu'il échappera au danger sans rien abjurer de sa vaillance.

Samedi 8 août. — A B...-le-D..., gare régulatrice. J'apprends notre destination. Nous débarquons sur la M..., entre V... et S...-M...; nous faisons partie de la troisième armée.

Ce n'est pas sans émotion que je revois les Côtes lorraines, d'où j'ai si souvent regardé le futur champ de bataille! Le soir, le régiment cantonne à M.... Un de mes bataillons est aux avant-postes, aux revers des Côtes.

Dimanche 9 août. — Nous sommes restés à M.... Pas de nouvelles! on écoute si l'on entend le canon! Rien! On regarde vers le ciel; le ciel est pur et vide, pas d'aéroplanes. Et nous sommes à 40 kilomètres de la frontière!

Jusqu'où va notre couverture? Que se passe-t-il du côté de Nancy? dans la Woëvre?

Avant le départ nous avons su que les Allemands attaquaient Liége et violaient la neutralité de la Belgique.

Je me demande si, comme je l'ai prévue, la grande attaque va venir par Sambre-et-Meuse.

Cette incertitude me pèse. Je réunis mes officiers; je leur montre sur la carte les grandes directions stratégiques, l'attaque classique par la Lorraine, l'attaque possible par les Ardennes et la Belgique. Dans les deux cas, l'armée dont nous faisons partie, l'armée de la Meuse, est une armée centrale; je prévois un rôle difficile et ingrat; je la surnomme l'armée-charnière.

Je regarde mon corps d'officiers, quels sont ceux qui tomberont les premiers?

Dans la rue, les hommes circulent comme aux manœuvres. C'est dimanche; les gens du village les traitent bien.

Mais j'ai prescrit qu'au premier signal des guetteurs qui scrutent l'horizon, tout le monde rentre dans les cantonnements. On craint les avions allemands.

Je loge chez un vieil officier qui a la médaille de 70. Il a trois fils à l'armée, dont un capitaine commandant une compagnie de couverture dans la Woëvre. Il me paraît bien malade, mais il espère voir la revanche!

La Revanche! Pendant ces deux heures où je m'isole dans ma

chambre, je pense à cette revanche, que j'ai tant désirée, que j'ai tant prêchée. L'aurons-nous cette fois ?

Nous venons de vivre des jours inoubliables. Soudain la France tout entière s'est soulevée, corps et âmes! Qui l'eût dit il y a seulement deux semaines? Au lendemain du 14 juillet, alors que le Président Poincaré partait pour la Russie, que le Parlement s'était séparé sur les révélations sensationnelles de Charles Humbert, dévoilant certaines lacunes de notre organisation militaire, que s'ouvrait le procès Caillaux, qu'on se préparait à partir en vacances, que les diplomates eux-mêmes, malgré les inquiétudes suscitées par l'assassinat de l'Archiduc héritier d'Autriche, paraissaient ignorer le complot qui se tramait entre Vienne et Berlin, c'est la guerre qui brusquement menace. Une semaine suffit à précipiter la catastrophe. Il n'y a pas à en douter, c'est l'Allemagne qui a voulu la guerre. Elle a avancé l'heure qu'elle avait choisie, mais elle était prête et elle a saisi l'occasion. Je n'ai jamais douté que l'Allemagne ne laisserait pas achever l'application de la Loi de 3 ans et l'exécution du programme de réorganisation militaire que nous avions adopté, en réponse à ses armements démesurés. Mais si, au mois de mars précédent, j'avais craint que l'Allemagne ne nous attaquât, pendant la crise militaire qui résulta de l'incorporation presque simultanée des classes 1912 et 1913 et du remplacement du ministère Barthou par un ministère moins favorable à l'accroissement de notre puissance militaire, je ne prévoyais pas que l'Allemagne pût déclarer la guerre en plein été, sans y avoir été provoquée.

Et pourtant, à la réflexion je vois clair, et je me rends bien compte qu'elle s'imaginait, ou que nous céderions, ainsi que la Russie, à sa menace, lui donnant ainsi une première victoire diplomatique, ou que nous étions réellement incapables de résister au choc formidable qu'elle avait préparé depuis plusieurs années.

Par une étrange ironie de la fortune, ce sont des hommes plutôt pacifistes et conciliants, pour la plupart adversaires de la loi de trois ans, qui détiennent le pouvoir en France et qui vont avoir à répondre à l'insolente sommation de l'Allemagne et à sa brutale agression.

Il faut le reconnaître, le gouvernement et la France se sont trouvés d'accord, et l'union sacrée a réuni tous les représentants du pays sans

distinction de partis dans cette magnifique séance du 4 août qui a fait oublier les discordes trop récentes. Et voilà que l'Allemagne et sa complice l'Autriche trouvent devant elles, non seulement la France et la Russie, mais aussi l'Angleterre et la Belgique, tandis que l'Italie les abandonne et garde la neutralité.

La guerre va être terrible, mais déjà bien des chances sont acquises. Qui nous eût dit que la guerre commencerait par la bataille de Liége au lieu de la bataille de Nancy? Qu'est devenue cette offensive brusquée qui, partant de l'Alsace-Lorraine, devait bousculer toute notre couverture? Nous sommes le 9 août, notre concentration est terminée, aucun train n'a sauté, nos armées sont à leur place, les opérations vont prendre une forme classique, les adversaires allant l'un au-devant de l'autre, et la bataille va s'engager sur l'immense front de Belfort à Lille. Où se fera l'effort principal? Où se gagnera la victoire décisive? En Lorraine ou en Belgique? c'est le secret de demain! mais je présume que notre haut commandement est informé et qu'il a pris les dispositions en conséquence. Je connais nos chefs d'armées, j'ai confiance en eux. Nous, obscurs combattants, dont la place est marquée, nous n'avons qu'à marcher. Je suis sûr de mes soldats. Ma jeune classe 1913 vaut ses aînées, et c'est à elle peut-être que nous devrons la victoire . . . . . .

. . . . . .

Ce soir, au moment du couvre-feu, un jeune sergent que j'aime bien me raconte que le curé du village a dit une messe spécialement pour les soldats à trois heures du matin, en prévision d'un départ matinal. L'église était comble. L'âme religieuse du pays se réveille à l'approche du sacrifice.

Des bruits ont circulé. Nos troupes seraient entrées en Alsace et auraient occupé Mulhouse, après un violent combat à Altkirch. C'est fort possible. Le 7e corps, et en particulier la division de Belfort avait toujours rêvé de pénétrer en Alsace, dès les premières heures de la mobilisation. Je me rappelle avoir entendu le regretté général de Négrier développer tout un plan de vigoureuse offensive en Alsace, quand il commandait l'armée des Vosges.

Ces nouvelles excitent naturellement les soldats. Attendons à demain . . . . . .

. . . . . .

Lundi 10 août. — Notre corps d'armée se porte vers le nord, dans la direction de V..., le long de la M.... Nous ne savons pas autre chose.

Nous partons à six heures, le ciel est pur, mais la journée s'annonce chaude, en effet à dix heures il faut s'arrêter. Cette première étape paraît un peu dure à nos réservistes. Grande halte prolongée.

Nous passons près du fort de T.... Nous cantonnons à R...-en-W..., beau village à l'intérieur des Côtes. Il y a eu quelques coups de chaleur assez sérieux.

La victoire d'Altkirch, l'entrée à Mulhouse sont confirmés. Bravo!

Nous prenons des précautions militaires : avant-postes, routes barricadées. Je fais coucher les hommes de bonne heure.

Mardi 11 août. — Le régiment est alerté à deux heures quinze; il est envoyé en couverture dans la W... avec un groupe d'artillerie. Nous partons enchantés.

Nous passons la crête et nous descendons vers la W... au soleil levant. Dans l'éblouissement du ciel, la W... nous apparaît immense, diaprée de brumes d'argent. Les premiers plans, villages, bouquets de bois, sont distincts; la plaine se perd à l'infini. Je fais passer aux officiers : « Que les soldats regardent! A l'horizon c'est Metz, les champs de bataille de 70, vers lesquels peut-être nous allons. »

Nous poursuivons notre marche, sur la route sinueuse qui longe le bas des Côtes couvertes de vignobles d'où sort le pétillant vin gris de la M.... Nous traversons de nombreux et florissants villages, où nous sommes salués au passage par les troupes du camp retranché de V... qui organisent solidement la défense avancée.

Nous prenons nos emplacements de couverture à quelques kilomètres à l'est.

La chaleur est accablante. Malgré la fatigue, il faut faire des tranchées. Les hommes s'y mettent de bon cœur, en bras de chemises, le fusil à côté d'eux. Les équipes se relayent.

D'ailleurs les gens du pays n'ont vu aucune patrouille ennemie, notre cavalerie a déjà passé par là. Mais il faut que les hommes se rendent compte que c'est la guerre, et qu'il n'y a pas de précautions inutiles. Mes cavaliers éclaireurs rentrent le soir, bredouilles, comme ils disent.

Dans la nuit, coups de fusil, alerte. Le clairon sonne la générale, en quelques minutes tout le régiment est sous les armes. J'arrive devant le poste de police. J'entends encore deux salves. Des hommes arrivent en courant, criant que des cavaliers ennemis ont attaqué. Je les fais taire. J'apostrophe le malheureux clairon et le sergent de garde qui ont donné l'alarme. J'envoie aux renseignements. Je suis à la fois irrité et satisfait. Irrité parce que je suis sûr que c'est une fausse alerte, qu'il n'y a pas d'ennemis, satisfait parce que les compagnies ont été rassemblées et sous les armes en quelques minutes et que tout le monde est à sa place.

On n'entend plus rien, chacun rentre chez soi.

Le lendemain j'ai compris! la nuit était claire, la lune brillait, et dans les prairies des vapeurs légères flottaient; des bestiaux égarés avaient galopé devant le petit poste. Il n'en faut pas davantage pour faire tirer des sentinelles et des grand'gardes qui sont à leur première nuit d'avant-postes! . . . . . .

. . . . . .

Jeudi 20 août. — Nous avons continué à faire de la couverture en remontant légèrement vers le nord, toujours devant les Côtes. Hier, nous avons pris le premier contact avec des patrouilles de cavalerie ennemie. Il paraît qu'il y a devant nous une division de cavalerie allemande, appuyée de quelques bataillons. L'ennemi occupe la région de B... qui n'a pas été défendue, et exploite le pays. Mes cavaliers reviennent le soir avec des trophées, lances et casques, l'un d'eux est blessé à la main. Il y a eu rencontre. On a sabré un peloton de uhlans. Le sous-lieutenant qui commande mon peloton de chasseurs en a tué trois à coups de révolver. Le cavalier blessé, dont le cheval s'était renversé, s'est dégagé et d'un revers a abattu l'Allemand dont la lance l'avait frappé. Bientôt tous mes hommes sont autour des cavaliers et des trophées; pour eux c'est la première victoire!

Nous avons reçu le premier numéro du *Bulletin des Armées de la République*. Nous avons tressailli en lisant la proclamation du généralissime aux Alsaciens, mais c'est tout. Que faisons-nous? Se bat-on quelque part. Mystère!

Au corps d'armée voisin, on s'est un peu empoigné. Combat assez violent qui a tourné à notre avantage et où notre artillerie a accusé sa supériorité.

Le régiment est toujours aux avant-postes. Le temps est toujours beau et chaud, mais l'entraînement se fait, les hommes sont contents; ils mangent bien, et les nuits à la belle étoile ne sont pas désagréables. Mais ils s'étonnent que la bataille n'ait pas encore commencé.

Quelques coups de fusil aux avant-postes entretiennent la vigilance. On démonte quelques dragons dont les casques portent : Waterloo!

Je passe sur ces journées qui furent monotones et qui, pourtant, ont été remplies du désir ardent de faire quelque chose. Nous avons fait du service en campagne, devant un ennemi qui ne se montrait pas, mais que l'on sentait présent. Que font donc les Allemands?

Hier, deux émotions pour moi. On me prévient que, dans le cimetière du village où je cantonne, deux tombes toutes fraîches recouvrent deux soldats tués aux environs quelques jours auparavant. Je vais saluer ces premières victimes de la guerre. Et sur la croix de bois pieusement ornée de fleurs déjà fanées, je lis le nom du fils d'un de nos meilleurs amis, le sergent Abel de Bévotte, ancien élève de l'École des Sciences Politiques. Il est tombé, me dit-on, au cours d'une patrouille, à quelques centaines de mètres de son bataillon, une balle l'a frappé au cœur. Pauvre enfant que j'avais vu peu de temps auparavant, qui était fiancé, et dont l'avenir était riche d'espérance! Fils unique, adoré, je songe à nos amis qui ignorent sans doute encore leur malheur. Je leur écris. Il faut être fort dans la douleur pour la Patrie.

Le soir même, j'ai des nouvelles de mon fils, sous-officier de dragons, dont l'escadron rejoint tout à fait par hasard mon poste de couverture. Le matin, en reconnaissance, il a dû foncer sur une forte patrouille ennemie qui lui barrait le chemin. Son cheval s'est abattu, il l'a relevé, est remonté en selle sous les balles et a ramené ses cavaliers sains et saufs.

. . . . . .

Dimanche 23 août. — Enfin, nous avons marché à l'ennemi! mais j'ai le chagrin d'écrire ces quelques notes rapides sous le coup d'un premier échec et pendant un arrêt de la retraite. J'ai dû laisser derrière moi mes morts et mes blessés! Première douleur d'un chef qui n'a pu donner le dernier salut aux morts, ni recueillir ceux qui

sont tombés, et surtout, tristesse profonde d'avoir reculé quand on croyait aller de l'avant, quand on a cru être vainqueur.

Dans cette grande ferme isolée dont je dois défendre les abords et autour de laquelle les bataillons travaillent aux tranchées, je songe avec amertume à l'épreuve et à la désillusion d'hier. Et pourtant, j'ai confiance en demain, mes soldats se sont bien battus et, certes, ce n'est pas leur faute si nous sommes ici à 20 kilomètres en arrière du combat de la veille!

Le 21 au matin, ordre de marcher sur L...; la troisième armée prend l'offensive vers les A... et le L....

Je fais l'avant-garde de la division. Le régiment marche allégrement, on sent la joie dans le rang. Nous traversons L..., qui a déjà eu la visite des Allemands.

« Ils ne reviendront pas », crions-nous aux habitants.

Hélas, pendant que j'écris ces notes, les obus allemands tombent déjà dans la ville.

La route est dure pour aller à L..., mais l'énergie des hommes ne se dément pas. Vers 17 heures, sous le tonnerre d'un court orage, nous arrivons à C..., à 4 kilomètres de L....

L... est bombardé depuis midi, et déjà des incendies s'allument dans la vieille citadelle.

J'ai l'ordre de prendre les avant-postes au nord de C..., dans trois villages, au fond d'un grand ravin boisé. Je n'ai aucun renseignement sur l'ennemi, mais on tiraille à ma gauche. C'est l'autre division qui refoule sans doute quelques détachements.

Mes compagnies de grand'garde trouvent les villages occupés par les avant-postes allemands; elles attaquent résolument, mais la nuit tombe; je ne veux pas m'engager dans un guêpier; je donne l'ordre de revenir sur C.... Les pentes sont raides, mes sections engagées ont de la peine à sortir des bois. Quelques-unes sont mélangées avec des Allemands dans un corps à corps qui va se prolonger toute la nuit.

Jusqu'à minuit les balles sifflent, ponctuées par des cris qui partent des bois. On distingue les « wer da? » allemands.

Je suis inquiet sur le sort de deux compagnies; je m'attends à une attaque de nuit et à ce que les obusiers qui s'acharnent sur L... se retournent sur C.... Peu à peu, je ramène mes bataillons en arrière

du village où je ne laisse que deux compagnies, et la nuit s'achève en plein champ, sous un ciel sombre qui s'illumine, vers l'est, des flammes de L.... Le canon ne cesse pas de tonner.

Au jour, nous rentrons dans C..., et j'ai la joie de voir sortir des bois, où elles se sont fourvoyées, mes compagnies à peu près intactes. Elles y ont passé une mauvaise nuit. Des hommes racontent qu'ils ont dormi dans les fourrés à côté des Allemands; d'autres montrent leurs baïonnettes, tachées de sang! elles ont travaillé; ils rient.

Cette première échauffourée, qui aurait pu être grave, ne coûte au régiment que quelques hommes tués, une vingtaine de blessés.

A peine ai-je rallié le régiment que l'ordre arrive d'attaquer dans la même direction et au delà de la frontière belge. . . . . .

. . . . . .

A G.... — Mon poste de commandement est à l'hôpital transformé en ambulance. J'y vois défiler toute la matinée des blessés que l'on ramène. Mes brancardiers, auxquels se joignent des brancardiers civils du pays, parcourent la ligne de feu avec un courage admirable. De mon poste, j'aperçois mes sections accrochées aux pentes et qui ont de la peine à monter. Les bois qui couronnent les hauteurs sont fortement défendus. Je compte presque ceux qui restent en chemin morts ou blessés.

A la faveur d'un brouillard qui a duré une demi-heure, un de mes bataillons a pu remonter la vallée et s'engager dans les bois. La fusillade est intense. Je ne puis me servir de mes canons. Une seule pièce en position sur la route aide les mitrailleuses qui font de bonne besogne.

Au loin, j'entends de violentes canonnades. Je ne reçois aucune nouvelle du combat de la division. J'ai su, depuis, que deux bicyclistes porteurs d'avis avaient été tués en cours de route. Vers dix heures un officier d'état-major de la division vient s'enquérir de ma situation; il ne me dit pas grand'chose.

A midi, le même officier revient m'apportant d'un air attristé l'ordre de retraite générale.

— « Dépêchez-vous, me dit-il, les Allemands occupent C.... »

A ce moment, apprenant que mon bataillon de droite avait gagné la lisière hors des bois, sur les derrières d'une ligne d'artillerie et de troupes allemandes qui paraissaient en retraite, je donnais mes

ordres pour l'attaque à fond, et c'est la marche en arrière que je dois exécuter, et dans quelles conditions? Par une seule route, à travers bois, débouchant sur le plateau menacé!

. . . . . .

Une heure après, quand j'arrive sur ce plateau, je le trouve rempli de nos troupes qui s'en vont tranquillement. C... est toujours à nous. Un de mes bataillons y a combattu toute la matinée. L'ennemi qui l'a attaqué a reculé. Ce bataillon me rejoint. Il a eu des pertes sérieuses. Les hommes ont l'air fatigué. Ils se redressent en me voyant. Je les complimente et les exhorte.

Je reçois l'ordre de faire l'arrière-garde. Mes hommes se couchent dans les avoines et dans les blés, qui sont hauts et drus. Il fait chaud, les compagnies d'un autre régiment s'écoulent. Je demande à des officiers ce qui s'est passé. Réponses et gestes vagues. L'un d'eux me dit : « Je ne comprends pas; nous n'avons pas été engagés. »

Nous attendons l'attaque des Allemands; je suis décidé à tenir jusqu'à ce que mon bataillon de Belgique me rallie. Le vide se fait peu à peu devant moi. Je n'aperçois plus rien. Aucune ligne allemande ne se montre.

Soudain, devant les premières sections, deux obus éclatent, soulevant une masse noirâtre de terre et de fumée. Puis d'autres passent au-dessus et vont éclater en arrière, et l'arrosage commence. Je ne m'y trompe pas, nous faisons connaissance avec les obusiers lourds dont on a tant parlé.

Les hommes lèvent la tête curieusement. Un obus tombe entre deux lignes, sans faire de mal.

Je ne veux pas laisser ma troupe plus longtemps exposée à ce bombardement, du moment qu'elle n'est pas autrement attaquée. Cherchons un endroit plus abrité. Et nous rétrogradons lentement jusqu'à la lisière des bois. Les obus nous suivent et tombent dans ces bois où je pensais dérober ma marche, le tir de l'ennemi s'accentue et se précise; c'est la poursuite par les projectiles de gros calibre. Nous sommes les derniers d'ailleurs, mais il faut passer, ce ne sera pas sans peine, je le crains! Je regarde le terrain et je constate que les obus tombent par bandes régulières, sur la route de L... à L... qui est à 500 mètres devant nous, et sur le bois auquel

nous sommes adossés. Le long de la lisière dans la direction même de la retraite, je vois un chemin, j'y engage de suite mes compagnies à la queue leu-leu, au pas gymnastique. Pas un obus n'y tombe, en dix minutes tout mon monde a défilé sans pertes. Je ferme la marche avec mes chevaux. A 10 mètres derrière moi, un obus arrive et jette à bas de sa machine un bicycliste qui se relève sain et sauf, mais la bicyclette est en miettes.

Quand je rejoins la route, j'ai la douleur d'apercevoir une voiture d'ambulance brisée et deux de mes médecins auxiliaires tués! Ils ont suivi la route, qui était particulièrement visée.

Pendant que nous poursuivons notre marche, hors d'atteinte, les Allemands continuent imperturbablement à arroser le champ de bataille où il n'y a plus personne.

Mais qu'est devenu mon bataillon de Belgique? Le reverrai-je?

. . . . . .

Le soir, au bivouac devant L..., tout le corps d'armée est réuni, notre division a peu souffert, mais l'autre a, paraît-il, été rudement éprouvée. On nous prévient que ce n'est que partie remise.

J'ai huit compagnies sous la main. Je constate avec plaisir que les hommes ne sont pas autrement émus. Ils s'installent pour la nuit. Ils ont surtout besoin de dormir; on les ravitaille, c'est l'essentiel.

A minuit, on me réveille; c'est mon bataillon de Belgique qui rentre! le commandant D... n'a été prévenu de la retraite qu'à quatorze heures; il s'est replié à travers bois, il a traversé tout le champ de bataille du matin sans rencontrer personne! et j'en suis à croire qu'au moins de ce côté les Allemands battaient en retraite, comme nous! J'embrasse le commandant, qui me dit simplement : « Je crois que nous avons raté un beau coup en Belgique! »

Le 23, de bon matin nous retraversons L..., quelle tristesse!

Le régiment a pour mission d'organiser la position de la ferme de la H...-V... et d'assurer le débouché sud de L....

Ce premier combat me coûte trois officiers dont un tué, deux blessés et environ 300 hommes. C'est le premier sacrifice.

Pendant que j'écris, on se bat violemment de l'autre côté de L....

25 août. — D.... La retraite continue. Nous avons livré un brillant combat, le 24, autour de la ferme de H...-V..., j'ai cru un moment que nous rejetterions l'ennemi dans L.... Ma ligne tenait

ferme et gagnait même du terrain; des troupes voisines à droite ont été refoulées, il a fallu céder. Mais j'ai l'impression, partagée par mes officiers, que ce sont les shrapnels allemands qui ont fini par avoir raison du moral de nos hommes, non point tant par les pertes qu'ils leur ont fait subir, que par l'énervement d'une pluie incessante et serrée de projectiles. Depuis l'aube jusqu'à midi, le ciel était saturé des petits nuages gris des explosions, les balles et les éclats tombèrent comme la grêle, sans interruptions, sur tout le champ de bataille. Après les gros obus de la journée du 22, l'artillerie de campagne allemande nous a montré qu'elle avait des munitions à profusion, qu'elle tirait sans compter pour ouvrir le chemin à son infanterie. C'est un procédé auquel il faudra s'habituer, et notre artillerie saura y répondre.

Cela n'empêche que nous voilà revenus sur la M.... Allons-nous nous arrêter sur les C... L ... ou repasser le fleuve! Nous revenons à notre point de départ. Ce n'est peut-être qu'une offensive manquée! Sur le front inviolable de la M... nous allons arrêter l'ennemi. Que se passe-t-il ailleurs? A D..., où je demande des renseignements, tout ce que je peux savoir, c'est qu'on se bat en Belgique et en Lorraine, que les Anglais sont arrivés et que cela ne marche pas mal. Alors pourquoi battons-nous en retraite?

J'ai fait encore hier des pertes douloureuses : trois officiers tués, trois blessés, 3 ou 400 hommes hors de combat; mais beaucoup de nos blessés ont pu être évacués. Le moral des soldats reste bon malgré la fatigue.

Un jeune sergent, qui était aux avant-postes, me rapporte que sa section a eu de la peine à échapper aux Allemands et qu'une compagnie allemande l'a attaquée en chantant! . . . . . .

. . . . . .

31 août. — Devant F.... Hier soir, violent et court combat presque à la nuit tombante. De l'A..., où notre marche en retraite nous avait amenés après avoir abandonné la M..., nous sommes remontés tout d'un coup de 25 kilomètres vers le nord. C'est notre troisième retour offensif. Celui-ci a été sérieux. Va-t-il nous ramener sur la M...?

Hier soir donc, après une marche assez pénible sous la chaleur, la division a atteint F... et N.... Nous avons à notre tête, depuis quatre jours, un général extrêmement énergique, violent dans la

forme, mais sachant ce qu'il veut[1]. Mon régiment est à l'avant-garde. A seize heures, en arrivant à F..., je reçois l'ordre de marcher à l'ennemi, signalé à 3 ou 4 kilomètres de là. On a échangé des coups de fusils avec quelques patrouilles de uhlans. La division tout entière se porte à l'attaque. Ma direction passe par une certaine ferme, dite des T..., qui est séparée de F... par un profond ravin boisé. Je prends un guide à F.... Il fait une magnifique fin de journée. Nous traversons un charmant vallon; mes reconnaissances me signalent que la ferme des T..., est inoccupée et qu'on n'aperçoit rien en avant. Nous arrivons à la ferme, qui est à l'entrée d'un plateau assez découvert. Mon bataillon d'avant-garde se déploie en avant. Soudain, à ma droite, nos mitrailleuses, qui ont pris une excellente position sur la hauteur au coin d'un bois, ouvrent un feu vif, et leur chef me prévient qu'on aperçoit des compagnies allemandes, descendant de la crête voisine à 1,500 mètres environ vers un petit bois qui est à mi-chemin de la ferme. Sous le feu des mitrailleuses les compagnies précipitent leur mouvement. Je donne l'ordre à mon bataillon déployé d'aller droit au bois. Je le fais soutenir par les deux autres bataillons et je donne le mot d'ordre: « A la baïonnette, ne perdons pas de temps ! » Le soleil est déjà au ras de l'horizon.

Et c'est alors une charge endiablée! plus d'obus, plus de shrapnells, plus de fusillade, cette fois on va causer de près avec les Allemands. La trombe dévale jusqu'au petit bois. Les Allemands y sont déjà et ouvrent le feu précipitamment. Rien n'arrête mes hommes emportés; la pente les entraîne comme leur élan; les Allemands sont bousculés et rejetés dans le bois où s'engage un corps à corps terrible. Le général de brigade qui est à la ferme, me donne deux bataillons de l'autre régiment de la brigade; je les porte à gauche, pour envelopper la ligne allemande qui se prolonge en dehors du bois attaqué. Je me porte moi-même en avant avec le drapeau et une compagnie de réserve. Le soleil a disparu derrière les collines lointaines; tout l'horizon est empourpré d'un nuage sanglant; le combat prend une violence inouïe. Pendant que nos hommes fourragent dans le bois, une fusillade intense s'entend à

1. Le général R... a été tué malheureusement le 6 septembre.

droite et à gauche, des balles sifflent de tous les côtés. Je suis arrêté à 500 mètres de la ferme. Je fais coucher tout le monde, mais le porte-drapeau tient le drapeau debout! je distingue très bien les balles allemandes des balles françaises. Pas mal de ces dernières passent au-dessus de nous; une partie de la division est engagée sur notre droite et un peu en arrière. Dans le crépuscule qui tombe, il y a des erreurs fatales de tir.

Du bois, des hommes sortent, les uns blessés, d'autres haletants, les yeux fous, la baïonnette rouge. J'entends au loin des cris : « En avant, à la baïonnette », et des hurrahs allemands. Je ne distingue plus la ligne générale du combat. Des compagnies ont dû se laisser entrainer très loin. La nuit arrive. Avec l'obscurité, c'est la confusion, le désordre, les méprises. Le résultat est acquis, nous ne pouvons aller plus loin. Je fais sonner la marche de la brigade, du régiment et le ralliement au drapeau, puis : « Cessez le feu », à plusieurs reprises. A ces sonneries répondent les mêmes sonneries allemandes.

Peu à peu, les unités reviennent, très en désordre, l'accalmie est lente à se faire, on entend toujours des cris et des coups de feu dans le bois. Les officiers et les hommes appellent : — « Où est le colonel? » — « Quelle compagnie? »

Le ciel est plein d'étoiles, mais la terre est obscure. J'arrive à reformer une ligne de défense devant la ferme, peu à peu les compagnies se reconstituent, et ce n'est que vers minuit que le silence se fait.

J'ai donné l'ordre d'établir des tranchées rapides pour résister à une contre-attaque toujours possible; on aperçoit des feux du côté de l'ennemi; on entend des roulements de voitures.

Je rentre dans la ferme; je la trouve remplie de blessés; la plus grande partie sont étendus dans la vaste cour, sur de la paille. Les médecins et les infirmiers circulent et leur donnent des soins, mal éclairés par des lanternes et par des torches improvisées. Quelques gémissements, mais pas de plaintes! Je vais des uns aux autres. Mon cœur se serre, mes pauvres enfants! Quelques-uns sont gravement atteints, agonisent. Presque tous me reconnaissent, leur figure s'éclaire. Je les réconforte. Je les félicite. Ils sourient en me répondant. La même question revient : « Nous les avons battus au moins, mon Colonel? — Oui mes enfants, et nous serons vainqueurs. » Ils me remercient. Un vigoureux gaillard qui n'a que le bras traversé me

dit : « J'en ai embroché au moins trois dans le bois. Vous pouvez me croire, mon Colonel, regardez ma baïonnette, elle est tordue. » Je regarde en effet sa baïonnette qui n'a pu rentrer dans le fourreau.

Dans la ferme, on a organisé une salle de pansements, dans une chambre pour quelques blessés plus graves qui souffrent.

J'aperçois un de mes lieutenants étendu, la figure décomposée. Je m'approche aussitôt. Il tourne vers moi son regard, où je vois la mort prochaine : « Pas de chance, mon Colonel, c'est fini.

— Mais non, mon brave ami ! »

Un faible sourire, une dénégation de tête, je lui prends la main. Je cherche à entretenir l'espoir de vivre qui défaille. Il a le ventre transpercé; il souffre, mais aucune plainte ne sort de ses lèvres contractées. Il est pourtant dans la force de la jeunesse; il allait passer capitaine. Il n'est pas marié heureusement. Je le quitte. Je le reverrai encore une fois avant qu'on le transporte à l'ambulance où il mourra dans la matinée. Au sortir de la chambre, le docteur dit qu'il est perdu. Une opération, d'ailleurs impossible en ce moment, ne le sauverait même pas. Il m'apprend que le capitaine M..., de la même compagnie, est mortellement blessé lui aussi d'une balle en pleine poitrine et qu'il l'a fait transporter à F....

Le capitaine et le lieutenant reposent dans le même cimetière. Ils ont été héroïques. Le capitaine, blessé une première fois s'est relevé, a entraîné ses hommes à l'assaut dans ce terrible bois où les baïonnettes ont fait leur trouée sanglante.

Toute la nuit, le transport des blessés se fait entre la ferme et l'ambulance du village. Je veille, je reviens à ma ligne de combat. Les hommes sont couchés; ils ne dorment pas; ils sont aux aguets. On entend les appels de blessés. Les brancardiers les recherchent. Le silence se fait dans la nuit très calme.

On a amené quelques prisonniers, dont deux blessés. L'un d'eux est un grand étudiant de Silésie qui parle bien français. Il a la figure abîmée d'un coup de crosse. Il paraît qu'il faisait le mort et on prétend qu'il s'est relevé et qu'il a tiré par derrière sur nos soldats. Il proteste vivement. C'est un blessé, traitons-le comme tel. D'ailleurs, lui et les autres répondent sincèrement à toutes mes questions. Ils n'ont pas l'air trop malheureux de leur mésaventure. J'apprends ainsi qu'il y avait devant nous une brigade qui plaçait

les avant-postes et que nous avons surprise. Je crois que nous l'avons pas mal bousculée.

Au point du jour, l'artillerie allemande, qui n'avait pas eu le temps d'entrer en ligne hier soir, ouvre le feu, et nous verse largement ses shrapnells. Une attaque se dessine, mais l'ordre arrive de revenir vers Fossé. Nous évacuons à regret la position et cette ferme dont le nom restera dans l'historique du régiment.

Et nous voilà arrêtés en ce moment, entre B... et F..., sur une grande croupe découverte où nous avons tracé des tranchées sommaires et où nous devons tenir : « Jusqu'à la mort ». nous a dit notre général de division.

Nous sommes en plein soleil. Pas d'eau ; défense de sortir des lignes; les hommes ne bougent pas. Ils sont stoïques sous l'ardent soleil comme sous les balles. Le général de division passe. Il regarde : — « C'est bien, dit-il, voilà un régiment qui a belle ordonnance. »

Il est dix-neuf heures (nouveau style); nous n'avons eu affaire qu'à quelques shrapnells égarés. La nuit va venir, on s'est battu vivement à ma gauche et à ma droite. Que sera demain? . . . .

. . . . . .

Demain! Ce fut encore la retraite, et puis d'autres retours offensifs, et puis la manœuvre habile, qui appuyant la droite de l'armée à V..., nous plaça face au nord-ouest, face à l'A....

Le 6 septembre, on nous communique l'ordre fameux du généralissime annonçant que nos armées reprenaient l'offensive et que le salut de la Patrie exigeait que l'on combattît jusqu'au bout pour vaincre ou mourir.

Nous ignorions encore ce qui s'était passé au cours de la retraite. Nous avions bien lu, sur les murs des villages et dans le *Bulletin des armées*, que le gouvernement avait quitté Paris et que les circonstances étaient graves. Mais nous ne pouvions croire que Paris fût menacé, que les Allemands en fussent si près. En tout cas, dans notre armée, et pour notre part personnelle, nous répondîmes à la voix du généralissime avec la même vigueur que nous avions montrée dans les combats précédents. Et l'événement a prouvé quelle force de réaction, quel sursaut d'énergie donnent au soldat la vertu de la race et l'ascendant des chefs.

Pendant quatre jours, à l'aile découverte de la troisième armée, en attendant l'entrée en ligne d'un corps d'armée de renfort, nous luttâmes contre un ennemi supérieur en nombre. Il me faudrait plus d'un article pour retracer ces journées épiques. Trois fois je ramenai mon régiment au combat, trois fois je repris le village dont l'occupation nous était indispensable.

Je l'ai su depuis, notre résistance, qui ne fut qu'un des épisodes de la lutte héroïque soutenue par la troisième armée, contribua à l'échec et à la retraite de l'armée du Kronprinz. Personne n'ignore aujourd'hui ce qui s'est passé dans ces journées inoubliables du 5 au 12 septembre. Ce fut la victoire de la Marne! pour la troisième armée ce fut la victoire de l'Argonne.

Un des chefs qui contribuèrent le plus à ce juste retour de fortune a dit qu'il avait gagné la bataille avec des fantômes de soldats. Épuisés, fourbus, affamés, il suffisait qu'on leur demande un nouvel effort, pour qu'ils le donnent avec une énergie surhumaine.

J'ai vu cela, là où j'étais, et j'en rends témoignage. Nos soldats ont combattu pendant quatre jours, n'ayant touché qu'une ration de vivres. Aucun repos ne leur a été accordé; il fallait veiller et se battre sans cesse. Il n'y a pas eu de défaillances.

Je suis tombé à mon tour, au moment où, sans que je m'en doute encore, la partie était gagnée[1]. Le lendemain, en effet, les Allemands ont cessé d'attaquer et ont commencé la retraite. Mais ce jour-là, je sentais déjà confusément, et pourtant avec une certitude absolue, que quelque chose de grand sortirait d'un pareil effort. Il n'était pas possible que la force brutale, si puissamment aidée qu'elle fût par un outillage formidable, pût avoir raison de la force morale qui persistait au cœur de nos soldats malgré les premières épreuves auxquelles ils avaient été soumis.

Tous les régiments de France ont fait comme le mien. Ces notes de campagne pourraient être signées de tous les colonels.

Des chefs et des soldats qui ont pris part à ces premières semaines de la guerre, beaucoup ont disparu, morts ou frappés comme moi. Mais ceux qui jusqu'ici sont restés debout et ceux qui reviennent au front forment aujourd'hui une armature puissante, indestructible,

1. Le général M... a été grièvement blessé, à V... le 9 septembre [N. d. l. R.].

dans laquelle se sont encadrés et fusionnés les renforts de réservistes et de territoriaux et les conscrits de 1914. Dans cette guerre, qui a pris une forme sans exemple dans l'histoire, et qui se prolonge sous les pluies et les neiges avec des combats incessants, nos vieux soldats, ceux que j'ai commandés, sont devenus ces *Poilus* que déjà chantent les légendes et dont l'héroïsme, digne de leurs aînés de la Grande Armée donnera à la France et à l'Europe la victoire du Droit et de la Justice.

Parmi ceux-là, il y a des élèves de cette grande école des Sciences Politiques! à tous j'adresse mon salut.

Général ***.

LA GUERRE

ET

LA MARINE MARCHANDE FRANÇAISE

Toutes nos grandes industries souffrent de l'état de guerre actuel. Mais il s'en faut que les conséquences de cet état soient les mêmes pour toutes et que, sur tous les points du territoire, chacune d'elles soit atteinte dans les mêmes conditions. Il peut même arriver que, dans une branche d'activité donnée, les établissements situés en dehors de la zone des armées travaillent d'autant plus que ceux qui se trouvent dans cette zone sont contraints de s'arrêter.

L'industrie des transports maritimes ne s'exerçant pas sur le territoire national, l'occupation d'une partie de ce territoire ne correspond pas forcément, pour elle, à un arrêt partiel. D'autre part, il peut se faire qu'un pays non envahi ou très faiblement envahi, comme l'Empire allemand en ce moment-ci, soit dans l'impossibilité de faire naviguer sa flotte de commerce. Ce n'est pas la liberté du territoire qui est essentielle ici à l'activité nationale, mais la liberté des mers.

I. — La liberté des mers.

Elle est loin d'être complète pour notre pavillon ; mais elle est à peu près nulle pour ceux de nos adversaires, les Allemands ou les Austro-Hongrois. Depuis la déclaration de la guerre, on peut dire que le trafic maritime est suspendu chez eux d'une manière absolue. Dès le début de septembre, on comptait 218 navires allemands ou autrichiens capturés par la flotte britannique ; il y en avait 21 capturés ou retenus dans les ports français. Un très grand nombre, réfugiés dans des ports neutres au commencement de la guerre, ne peuvent plus se risquer à en sortir. C'est le cas des paquebots et autres navires

qui se trouvent dans les ports américains des États-Unis et dont le tonnage s'élève à 250,000 en chiffres ronds[1]. On peut compter que plus du quart de la flotte de commerce allemande se trouve ainsi immobilisée pendant la guerre ou perdue définitivement. Les trois autres quarts sont en sûreté dans les ports allemands, mais sans pouvoir se livrer à aucun trafic de long cours. Les relations de cabotage avec les côtes scandinaves bordant la Baltique sont le seul mode d'activité auquel puissent recourir les navires les plus favorisés battant pavillon impérial. Pour être tout à fait exact, il faudrait mentionner les paquebots transformés — parfois dans des ports neutres, contrairement aux conventions internationales — en croiseurs auxiliaires et les cargo-boats réquisitionnés pour alimenter en charbon les différentes unités de la flotte de guerre, notamment l'*Emden*, le *Carlsruhe*, le *Scharnhorst*, le *Gneisenau*, etc. Mais il est clair que les navires de commerce ainsi employés sont détournés de leur emploi normal; ils servent des intérêts purement nationaux et n'accomplissent aucun trafic. A différentes reprises, les journaux ont signalé qu'un navire battant pavillon allemand avait réussi à faire la traversée des États-Unis en Norvège en passant dans le nord-ouest des Iles Britanniques. A supposer que le fait soit exact, il est, dans tous les cas, exceptionnel. D'une façon générale, les navires de commerce allemands ne naviguent plus.

C'est là un fait de la plus haute importance économiquement et politiquement. Le commerce maritime de l'Empire allemand représente probablement les deux tiers environ de son commerce extérieur dans tous les cas, beaucoup plus de la moitié[2]. Il est arrêté net. De

1. Le *Fairplay* du 1er octobre 1914 donne les chiffres suivants :

	Nombre.	Tonnage.
	—	—
Navires allemands détenus dans les ports anglais au début de la guerre	102	200,000
Navires allemands capturés par l'Angleterre	88	338,000
Navires allemands restés dans la zone du canal de Suez	11	72,000
Navires allemands détenus aux États-Unis	15	247,000
Navires allemands détenus ou capturés par les alliés (en dehors des Anglais	168	283,000
	384	1,140,000

2. Les statistiques allemandes ne relèvent pas à part le commerce par terre et le commerce par mer, comme les statistiques des douanes françaises. Mais en additionnant les importations venant des pays d'outre-mer, on constate que 62 p. 100 (en valeur) de l'ensemble des importations est constitué par elles. Un calcul analogue donne 47 p. 0/0 pour les exportations destinées aux pays

plus, des marchandises indispensables, soit pour les usages de la guerre, soit pour la vie du pays, ne viennent plus qu'en fraude, avec mille difficultés, par l'entremise d'intermédiaires coûteux. C'est que le sol allemand ne les produit pas ou les produit en quantité tout à fait insuffisante, alors que leur grand marché est outre-mer. Tel est le cas pour les nitrates, pour les pétroles, pour le cuivre, pour les graines oléagineuses, pour le maïs et même, dans une certaine mesure, pour les grains d'alimentation. Le droit de visite des navires neutres, exercé par l'Angleterre et par la France dans la limite que permettent les conventions internationales en vigueur, aboutirait à un empêchement absolu pour l'Allemagne de se procurer aucune marchandise de long cours inscrite sur les listes de la contrebande de guerre dressée par les états belligérants. Si, jusqu'ici, un résultat aussi net n'a pas été atteint, c'est parce que le désir de ne pas mécontenter les pays neutres a souvent paralysé notre action. On a vu, du reste, dernièrement, par la note des États-Unis à l'Angleterre, que certains pays neutres avaient la prétention d'échapper complètement aux conséquences des événements qui mettent l'Europe en feu.

Quoi qu'il en soit, l'arrêt du trafic maritime allemand, dans la mesure où il se produit, est dû à notre alliance avec l'Angleterre. Notre flotte aurait été impuissante à l'imposer si elle s'était trouvée isolée. L'Allemagne aurait continué à s'approvisionner, grâce à sa puissante flotte de commerce, de tout ce qui lui aurait été utile et nécessaire. Peut-être même sa redoutable flotte de guerre aurait-elle réussi à gêner très fortement le ravitaillement de la France, le transport de nos troupes coloniales, celui des chevaux que nous achetons en Argentine et au Canada. La situation aurait été presque retournée.

C'est pourquoi on dit couramment que les flottes combinées de la France et de l'Angleterre, auxquelles il convient de joindre celle du Japon, nous assurent la maîtrise de la mer. C'est trop dire. La maîtrise supposerait un usage souverain de la mer, à l'exclusion de tous autres. Or, nous venons de voir que nous n'empêchons pas toujours entièrement — malgré notre droit théorique strict — le

d'outre-mer (V. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1913, p. 239 à 242). En plus, il faudrait ajouter la part inconnue du commerce maritime fait par l'Allemagne avec la France, la Belgique, le Danemark, la Russie, etc... desservis à la fois par terre et par mer.

commerce des marchandises de contrebande avec l'Allemagne et l'Autriche. A plus forte raison n'entravons-nous aucunement ni le commerce licite des neutres avec nos ennemis, ni le commerce entre les neutres, ni celui entre nous, nos alliés et les neutres. En réalité, l'avantage que nous tirons de l'alliance anglaise, au point de vue maritime, est simplement une liberté relative des mers. Mais c'est un immense avantage si nous tenons compte de la situation faite au commerce allemand.

Au surplus, cette liberté relative deviendra sous peu une liberté absolue, sauf dans la Baltique et les Dardanelles. Quand le dernier croiseur allemand aura disparu de l'Atlantique et du Pacifique, ce qui ne peut plus tarder, il n'y aura plus à redouter que les mines semées dans la Mer du Nord et les incursions hardies des sous-marins allemands. Ce n'est là, en réalité, qu'un aléa nouveau ajouté à tous ceux que comporte la navigation maritime. Ce n'est pas l'interdiction de fait qui pèse sur le pavillon allemand.

L'aléa nouveau résultant de l'état de guerre, le risque de guerre comme on le désigne ordinairement, a paralysé, au début des hostilités, toute activité maritime. Les navires qui se trouvaient en mer se sont généralement réfugiés dans un port neutre ou allié dès qu'ils ont eu connaissance de l'état de guerre. Ceux qui se trouvaient dans un port neutre ou allié y sont restés, attendant des instructions de leurs armateurs. De leur côté, les armateurs cherchaient à se couvrir contre le risque de guerre par une assurance et les assureurs ne se souciaient pas d'endosser des responsabilités dont il leur était impossible, au début, d'apprécier même approximativement, l'importance. C'est dans ces conditions qu'intervint, en Angleterre et en France, la création d'une assurance d'État contre le risque de guerre.

Le problème avait été envisagé depuis plusieurs mois de l'autre côté du détroit. Dès le 7 mai 1913, le premier ministre constituait, pour l'étudier, une commission sagement limitée au chiffre de six personnes, y compris le président et le secrétaire. L'un de ces six membres représentait les armateurs, un autre les assureurs. Tous avaient une compétence reconnue en matière maritime. La tâche assignée à la commission était vaste, mais nettement déterminée. Il s'agissait de maintenir l'activité du trafic maritime national en temps de guerre en fournissant aux armateurs anglais une garantie

efficace et accessible contre le risque de guerre, alors même que le marché libre des assurances ne pourrait pas la leur donner. Les Anglais n'admettaient pas que l'éventualité d'une guerre dans laquelle ils seraient belligérants pût arrêter leur navigation. En conséquence, la commission, fidèle au mandat qu'elle avait reçu, jeta les bases d'un système d'assurance d'État contre le risque de guerre. Il comportait le paiement d'une prime par les intéressés, mais aussi la probabilité d'une perte pour l'État-assureur. Très nettement, on soutenait l'intérêt particulier de l'industrie maritime en raison de l'intérêt général qu'elle représente en tout temps, mais qui est plus marqué encore en temps de guerre. La commission avait déposé son rapport le 30 avril 1914. Dès le début des hostilités, elles servirent de bases aux mesures édictées.

L'intérêt de cette innovation hardie n'échappa pas au gouvernement français qui, par le décret du 13 août 1914, organisa l'assurance contre le risque de guerre pour les corps de navires et pour les cargaisons, et confia ce service à la commission exécutive des achats et transports par mer effectués en vue d'assurer l'alimentation nationale. Cette attribution suffisait déjà à indiquer que la France ne réglait pas la question dans le même sens que l'Angleterre. La préoccupation du ravitaillement national était prédominante chez nous, l'activité du pavillon français passait au second plan. En Angleterre, on jugeait prudemment qu'un pays belligérant doit s'attacher en temps de guerre à se ravitailler par son propre pavillon, le seul dont il soit sûr, et que, pour permettre à ce pavillon de jouer son rôle vis-à-vis de la nation, il faut se garder de faire obstacle à une manifestation quelconque de son activité. Les combinaisons infiniment variées du trafic maritime international amènent souvent les navires de charge à faire des transports entre deux pays étrangers. S'ils devaient se les interdire, ils seraient obligés d'exiger des frets plus élevés pour les transports d'origine ou de destination nationale. Ils se trouveraient dans la situation d'une industrie de terre à laquelle on interdirait de travailler des matières premières étrangères en vue de l'exportation et qui, atrophiée par ces mesures, devrait vendre ses produits plus cher sur le marché national. Aussi, dès le début, les Anglais ont-ils prévu l'assurance pour leur pavillon seul. En France, le premier décret ne prévoyait l'assurance que pour les voyages

ayant la France métropolitaine pour point de départ ou pour destination. C'est plus tard seulement, le 10 octobre, qu'un décret nouveau permit l'assurance des cargaisons transportées même entre pays étrangers. Mais aujourd'hui encore, l'État français assure des cargaisons chargées sous pavillon étranger, de telle sorte que du pétrole ou des grains, dont il aurait couvert le risque de guerre en vue du ravitaillement de la France, pourraient être réquisitionnés par l'État dont le navire qui les transporte bat le pavillon.

Telle qu'elle est, l'assurance française d'État contre le risque de guerre a rendu service à la marine marchande française au début des hostilités, alors que le marché libre des assurances maritimes demeurait hésitant devant un risque de guerre d'une étendue et d'une gravité sans précédents. Aujourd'hui, ce marché est devenu actif et les armateurs y trouvent assez facilement la couverture des risques spéciaux que comportent les voyages actuels. D'autre part, la commission exécutive a provoqué certaines modifications des conditions générales[1] qui rendent beaucoup plus lourde la responsabilité de l'armement, alors que les compagnies d'assurance maritime conservent les clauses consacrées tant par les nécessités spéciales de la navigation que par un long usage. Il en résulte que la clientèle de l'assurance libre va toujours en augmentant depuis deux mois environ, alors que celle de l'assurance d'État se fait d'autant plus rare.

Il est difficile, au surplus, qu'il en soit autrement lorsqu'une concurrence véritable s'institue entre un organisme administratif et des compagnies commerciales. Le rôle de l'assurance d'État en cette matière ne s'explique que par la nature exceptionnelle du risque. Ce risque, en effet, se rattache directement à la défense nationale. L'État-major de la flotte possède sur son étendue, sur ses variations dans tels ou tels parages donnés, des informations qu'une entreprise privée n'est pas en mesure de se procurer. Même, dans certaines circonstances, les décisions d'ordre militaire prises et tenues secrètes par la marine, peuvent augmenter ou diminuer notablement les risques de la navigation commerciale, de telle sorte que l'État-assureur soit, jusqu'à un certain point, maître du risque, alors que ce

1. Décret du 12 novembre 1914.

même risque demeure ignoré de la compagnie d'assurance. Malgré ces avantages singuliers, malgré les ordres que l'État peut donner aux navires assurés par lui au sujet de la route à suivre, les entreprises privées d'assurance arrivent à concurrencer avec succès l'organisme d'État.

La liberté des mers étant assurée au pavillon français dans une large mesure, par l'action des flottes alliées et par l'assurance contre le risque de guerre, quels éléments de trafic trouve-t-il à exploiter dans les conditions actuelles?

II. — Les éléments actuels de trafic.

Le premier effet de la guerre fut de frapper le commerce maritime français d'une immobilité presque absolue. Dans les premiers jours du mois d'août, il ne se noua, pour ainsi dire, aucune transaction. Les combinaisons commerciales, dont les transports par mer ne font que réaliser l'exécution matérielle, reposent sur des prévisions et personne ne pouvait, au début, se risquer à des prévisions. Des gens se hâtaient de rentrer chez eux, soit pour fuir un pays belligérant, soit, au contraire, pour aller remplir leurs obligations militaires, et cela donnait, il est vrai, une certaine activité aux services de paquebots; mais ce mouvement de rapatriement marquait simplement l'arrêt prochain des déplacements ordinaires.

Aussi les premières réquisitions que le gouvernement exerça sur des navires furent-elles les bienvenues. Il s'agissait parfois d'opérations tout à fait extérieures au commerce maritime proprement dit, par exemple, quand des chalutiers à vapeur étaient employés à relever des mines; souvent aussi les transports effectués avaient directement trait à la guerre : transports de troupes coloniales dans la métropole ou de prisonniers allemands au Maroc; transports de charbon pour le ravitaillement de la flotte; plus tard, transports de chevaux du Canada et de l'Argentine pour la remonte de la cavalerie; transports de viandes frigorifiées, de farines, de cuirs, etc., pour les besoins de l'armée. L'État n'usa pas toujours, au surplus, de son droit de réquisition pour se procurer les navires nécessaires à ces transports. Dans beaucoup de cas, il les affréta aux armateurs au moyen de marchés volontaires. Il y eut là pour l'armement

français un élément important d'activité fourni précisément par la guerre elle-même.

D'autre part, le ravitaillement du pays nécessitait des importations par mer considérables. Dès le jour de la déclaration de guerre, le charbon allemand n'entrait plus en France; dès les premiers jours, le charbon belge se trouvait arrêté, lui aussi. Après la bataille de Charleroi et l'invasion de nos provinces du Nord, le plus riche de nos bassins houillers nous était fermé. Seul, le charbon anglais nous restait accessible[1] parmi les charbons étrangers au moment où notre production nationale, toujours déficitaire, se trouvait extrêmement réduite et où notre consommation se maintenait sensiblement à son niveau ordinaire, l'augmentation des transports par fer agissant en sens contraire de la diminution des besoins industriels. Le charbon demeure ainsi le plus fort élément d'importation de nos ports maritimes[2].

Les produits d'alimentation dont la France est si bien pourvue, d'ordinaire, ne pouvaient pas suffire à la nourriture des armées en campagne. Dès le 31 juillet, le Gouvernement décrétait la suppression des droits d'entrée sur les farines et sur le pain, puis, à de brefs intervalles, sur l'orge, l'avoine, les légumes secs, les viandes salées ou frigorifiées, le maïs, les chevaux, mulets, ânes et ânesses, sur les riz, farines et semoules, sur le coton hydrophile et sur les tourteaux, sur l'iode brut et raffiné, sur les sacs de jute et les bâches de lin, sur les bestiaux de toutes variétés[3]. La liste commencée par une énumération de matières alimentaires se grossit chemin faisant, d'objets de toutes sortes. D'une manière générale, la France ouvre librement ses portes à l'introduction d'une grande quantité de marchandises que des barrières douanières tendaient, en temps normal, à écarter de notre territoire. Les cargaisons à destination de la France vont, par suite, augmenter d'importance, résultat d'autant plus favorable

1. En réalité, le charbon des États-Unis pourrait, lui aussi, venir en France et les États-Unis sont le plus gros producteur de houille du monde (un demi-milliard de tonnes par an environ) mais ils exportent très peu.

2. En août l'importation des charbons anglais en France subit un fléchissement (562,783 tonnes contre 946,378 en 1913) mais, en novembre, elle s'élève au même chiffre (1,036,949 tonnes contre 1,031,429 en 1913). Voir Circul. 5017 et 5018 du Comité Central des Houillères de France.

3. Décrets du 31 juillet, du 2 août, du 3 août, du 4 août, du 12 août, du 13 août, du 14 août, du 7 septembre, du 10 septembre.

à la marine marchande que beaucoup des produits admis en franchise sont des produits lourds et encombrants, propres à constituer des fonds de chargement et à fournir un tonnage élevé.

Mais les mêmes raisons qui décident la France à s'ouvrir aux importations la déterminent à se fermer aux exportations; il faut conserver toutes ses ressources pour soutenir l'immense effort de la nation. Une série de décrets parallèles à ceux que nous avons déjà indiqués prohibent l'exportation d'une telle quantité de marchandises qu'il est impossible d'en donner ici la longue et sèche énumération. Bien que le décret du 31 juillet comporte une liste de prohibitions très étendue, il faut très vite la compléter[1]. Au départ des ports français, toujours si démunis de fret de sortie, en temps ordinaire, il devient très difficile de trouver un chargement. Il faut se résigner souvent à sortir sur lest. Seuls, quelques trafics spéciaux d'exportation se poursuivent, par exemple, la fourniture des poteaux de mines aux houillères anglaises qui travaillent d'une façon intense et ne peuvent plus compter sur les bois de la Baltique. Mais ce sont là des exceptions et, dans l'ensemble, l'exportation française par mer, entravée d'une part, par des mesures indispensables à la défense nationale, d'autre part, par l'arrêt ou la réduction de la production industrielle française, se trouve ramenée à des quantités insignifiantes.

Cette situation est proprement celle de la France; mais l'Europe tout entière est plus importatrice qu'exportatrice en ce moment. Elle consomme prodigieusement et le travail auquel elle s'applique est tout de destruction. Les pays neutres eux-mêmes, qui paraissent extérieurs au gigantesque conflit, servent souvent de trait d'union entre les pays belligérants et les pays d'outre-mer. La réponse de l'Angleterre à la note des États-Unis vient de faire éclater aux yeux de tous la soudaine et prodigieuse augmentation des importations américaines dans les pays scandinaves depuis le début des hostilités. Indirectement, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie reçoivent par l'intermédiaire des pays neutres voisins, des quantités considérables de produits et, malgré les multiples entraves apportées à leur commerce extérieur, elles sont encore importatrices, elles aussi, de mar-

1. Décrets du 2 août, du 5 août.

chandises d'outre-mer, tandis que leur exportation maritime est à peu près nulle.

Un des résultats de ce déséquilibre est d'augmenter les taux de fret. Au lieu de répartir leurs frais de toutes sortes sur les voyages d'aller et les voyages de retour, les armateurs d'Europe sont obligés, dans beaucoup de cas, de les faire supporter entièrement aux voyages de retour, les seuls qui puissent payer, et, pour cela, d'augmenter les frets. De plus, la disparition complète de la flotte allemande du marché des frets diminue sensiblement l'offre de tonnage navires, alors que les importations européennes très actives, tendent à augmenter sérieusement la demande. Comme il arrive toujours, du reste, la hausse des frets de long cours agit sur tous les autres et cela se comprend aisément, beaucoup de navires pouvant être affectés à des destinations diverses suivant les circonstances. Ainsi s'explique l'élévation générale des frets qui s'est manifestée en novembre et qui s'est toujours accrue depuis lors. Les journaux spéciaux du Royaume-Uni relevaient au 31 décembre 1914 le fret de 18 shillings pour le transport de la tonne de charbon de Cardiff à Gênes et l'un d'eux faisait remarquer que, depuis vingt-deux ans, le fret le plus élevé constaté dans ce trafic avait été de 14 shillings 3 d.[1]. Si la guerre dure longtemps encore, comme c'est probable, il est à croire que la hausse se maintiendra. On ne voit pas, en effet, comment les causes qui la produisent pourraient être contrebalancées. Il ne faut pas compter pour cela sur la mise en vente des navires de commerce allemands capturés par l'Angleterre ou par la France. L'ensemble de ces navires atteint seulement en effet, trois cent mille tonneaux de jauge brute environ. C'est peu si on songe aux cinq millions de tonneaux que comporte la flotte marchande allemande immobilisée.

Toutefois, c'est uniquement sur les cargo-boats, sur les navires de charge sans aménagements spéciaux et sans vitesse que portent les désirs des armateurs. Les paquebots, en effet, sont dans un marasme complet. Ni les gens d'affaires, ni les gens de loisir n'entreprennent de grandes traversées dans les circonstances présentes. Les émigrants n'obtiendraient pas l'autorisation de quitter leur pays d'origine, même s'ils étaient animés d'un désir d'émigration assez

1. Voir *Fairplay* du 24 décembre, p. 1057 et du 31 décembre, p. 1107. Depuis lors, on a coté jusqu'à 26 shillings.

violent pour surmonter les autres obstacles. En somme, tout mouvement de passagers est arrêté. Il y a, par suite, un contraste frappant entre la situation des navires de charge et celle des paquebots. Les uns sont l'objet d'une vive demande, tandis que les autres demeurent immobilisés dans les ports ou naviguent à perte.

Mais les uns comme les autres sont gênés dans leurs moyens d'action par les mille entraves que l'état de guerre apporte non seulement aux rapports commerciaux proprement dits, mais à l'ensemble de la vie civile.

III. — Les moyens d'action.

Pour faire naviguer une flotte de commerce et la mettre en mesure de transporter des marchandises, il faut trois éléments principaux : de l'argent, beaucoup d'argent même; un personnel administratif et technique bien dressé à sa tâche; enfin du charbon. Depuis l'ouverture des hostilités, il n'y a pas eu un moment où les armateurs français aient pu compter à la fois sur ces trois éléments.

Au début, ils n'avaient ni charbon ni argent. Dans tous les ports de France, au lendemain de la déclaration de guerre, tous les stocks de charbon furent réquisitionnés pour la Marine. C'était une mesure de précaution. Mais les navires de commerce en partance se trouvèrent fort empêchés de quitter le port. Les armateurs exploitant une flotte nombreuse en vinrent à remplir les soutes du ou des navires qu'ils voulaient expédier en vidant celles de tous les autres qui se trouvaient sur place, opération longue, coûteuse, anti-économique au premier chef, mais nécessitée par cas de force majeure ou, plus exactement par ce que les juristes nomment le « fait du prince ». Les fonctionnaires les plus avisés se rendirent compte assez vite que beaucoup des charbons réquisitionnés, bien que très convenables au service des chaudières d'un navire de charge, ne répondaient pas aux exigences d'un navire de guerre, et obtinrent de les laisser à la disposition de l'armement. Néanmoins, pendant une période qui, suivant les ports, s'étendit de deux à six semaines, il y eut difficulté et parfois impossibilité pour les armateurs de se procurer du charbon en France.

En Angleterre, quand le navire avait la chance de s'y trouver ou

assez de charbon pour s'y rendre, on arrivait à s'en faire livrer, au moins pour les qualités les plus ordinaires, mais moyennant paiement préalable *en espèces*. Nous oublierons bientôt, il faut l'espérer, à quels obstacles se heurtait ce mode de libération. En temps normal, en effet, dans notre état économique moderne, payer par chèque, par virement, en espèces, cela importe peu, les banques étant là pour fournir, s'il y a lieu, la représentation en espèces des sommes versées. Mais, en temps de moratorium, avec la suspension des paiements internationaux qui en résultait en pratique, ce n'était pas chose simple de remettre à son capitaine l'argent nécessaire pour faire remplir ses soutes. Au surplus, il faut, pour naviguer, non seulement payer son charbon, son équipage, la nourriture de cet équipage, les approvisionnements du navire, mais acquitter des droits de quai, des taxes de péage, des taxes de chancellerie, de pilotage, des frais de remorquage, et cela dans divers pays; d'où nécessité d'avoir de fortes disponibilités et de pouvoir en profiter ailleurs que dans la ville où se trouve son banquier. Au mois d'août, l'armateur auquel on offrait 250 francs plus 5 p. 0/0 de ses dépôts, et qui ne pouvait même pas faire verser cette somme à son capitaine ou à son agent en Angleterre ou ailleurs, se voyait absolument entravé dans son trafic.

Peu à peu, la situation s'est améliorée, comme on le sait, et la résolution prise par les grandes Banques de ne plus opposer le *moratorium*, à leur clientèle, jointe à la hausse des frets, a fait disparaître l'obstacle temporaire du début. Malheureusement, une nouvelle difficulté, facile à surmonter alors, devient de plus en plus grave à mesure que la guerre se poursuit et menace d'empêcher complètement la mise en ligne de nouveaux navires à un moment où leur exploitation serait avantageuse. Nous voulons parler de la pénurie du personnel.

En effet, malgré quelques erreurs d'interprétation commises dans les premiers jours de la mobilisation, les instructions du Département de la Marine prescrivaient de laisser les marins figurant sur le rôle d'un navire en cours de voyage achever ce voyage et rentrer en France. C'était, d'ailleurs, dans la plupart des cas, le moyen le plus prompt de les rapatrier et il avait l'avantage de ne rien coûter à l'État. Par suite, les navires français hors de France le 2 août, con-

servaient à bord leur personnel, même mobilisable, et n'étaient pas arrêtés dans leur trafic. Telle était du moins la théorie, et les applications contraires qui intervinrent dans la pratique furent rares. Quant aux navires se trouvant dans des ports de la France métropolitaine, il durent recruter leurs équipages parmi les marins non encore levés pour la flotte; mais, au début, les hommes de vingt et un à ving-sept ans ayant été seuls levés, le recrutement ne fut un problème que pour les officiers mécaniciens et quelques autres spécialistes, toujours insuffisants comme nombre, même en temps normal. A mesure que les marins de vingt-sept à trente-cinq ans, puis tous les marins soumis aux obligations militaires furent levés dès qu'ils étaient réputés inactifs, c'est-à-dire dès qu'ils cessaient de naviguer pendant un mois, le recrutement devint d'une extrême difficulté. C'est aujourd'hui le plus sérieux obstacle à la navigation. Sans doute, les navires déjà armés et accomplissant un service jugé utile à l'intérêt général, peuvent conserver leurs équipages; mais ils sont fort embarrassés pour remplacer un malade ou un homme désireux de débarquer. De plus, la formation de nouveaux équipages est à peu près impossible.

Tout dernièrement, il a été facile de s'en rendre compte au sujet de la campagne des grandes pêches de 1915. Le nombre des marins qui participent à la grande pêche de Terre-Neuve et à celle d'Islande oscille entre 10,000 et 13.000. Avant de commencer leurs préparatifs, les armateurs de cette spécialité ont demandé au Ministre de la Marine s'ils pouvaient compter sur les marins nécessaires et c'est à grand'peine qu'ils ont obtenu d'armer un tiers de leur flotte avec des éléments échappant aux obligations militaires et quelques spécialistes indispensables.

Il existe encore une autre difficulté, mais celle-là n'est pas spéciale au pavillon français; tous les navires, même étrangers, qui concourent en ce moment aux importations maritimes de notre pays en souffrent également; c'est l'encombrement de nos ports du nord et du nord-ouest. Les opérations militaires de la région envahie, les transports résultant de la présence de l'armée anglaise ont nécessité l'attribution de quais importants et de vastes emplacements à des services publics. Les espaces dont dispose le trafic maritime sont diminués d'autant et les navires doivent attendre pendant des

périodes de plus en plus prolongées l'obtention d'un poste de déchargement. Ainsi se trouvent immobilisées des unités de fort tonnage transportant des marchandises parfois nécessaires aux besoins de la défense nationale, en tout cas utiles au retour d'une activité économique normale.

En résumé, la guerre actuelle, sans arrêter complètement l'activité de la marine marchande française, comme elle arrête celle des établissements industriels situés en territoire envahi, lui enlève une partie importante de son trafic et beaucoup de ses moyens d'action. Il s'en faut, par suite, que la liberté des mers profite à notre pavillon comme elle profite au pavillon anglais, très peu touché dans son trafic et disposant complètement de ses moyens d'action. En ce moment-ci, l'armement britannique travaille à plein et à gros profit, comme cela se produit chaque fois qu'une grande guerre éclate, et cela non pas par suite d'une heureuse rencontre, mais par l'effet d'une politique constante du Gouvernement du Royaume-Uni, à quelque parti qu'il se rattache. De propos délibéré, d'une manière consciente et raisonnée, les Anglais prennent les moyens nécessaires pour que la liberté des mers assurée par leur flotte de guerre profite à leur flotte de commerce. Les navires anglais réquisitionnés ou affrétés par eux, soit comme navires de charge, soit comme approvisionneurs, soit comme croiseurs auxiliaires, reçoivent de larges indemnités. On sait comment certains contrats, celui de la Compagnie Cunard, en particulier, prévoient pour le temps de guerre des taux d'affrétement très avantageux. C'est à ces heures critiques que les entreprises d'armement anglaises bien conduites grossissent leurs réserves de manière à pourvoir, dans la suite, aux pertes possibles.

Ainsi, elles abordent dans les conditions les plus favorables la période qui succède à ces grands bouleversements. Elles ont pu, grâce à cela, supporter les années de dépression qui ont suivi, pour le trafic maritime, la guerre du Transvaal. Elles se préparent actuellement à entrer en lice, une fois la paix rétablie, pour reprendre sur le commerce allemand l'avance qu'il avait gagnée depuis quarante-quatre ans. Pour que notre pays joue dans cette reprise le rôle auquel il aspire légitimement, il faut que ses forces productives et

ses organismes de distribution terrestre et maritimes ne soient ni épuisés ni atrophiés quand sonnera l'heure des luttes pacifiques. C'est pourquoi il convient de porter son attention sur les difficultés du moment présent pour y remédier au plus tôt. En acceptant trop facilement des inconvénients que l'on estime être passagers, on compromettrait d'une façon grave et peut-être définitive l'avenir d'une industrie dont l'essor est indispensable à toutes les reprises d'ordre économique auxquelles nous avons le devoir de nous préparer.

PAUL DE ROUSIERS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE CONTEMPORAINE

M. P. Price. — *The diplomatic History of the War* (London. George Allemand Unwin, 1914, 1 vol. in-8°). — Cet ouvrage a paru dès le mois d'octobre dernier. Il prend aisément la tête de la liste, que l'on commence à dresser maintenant, des études du même genre. Son titre est, du reste, un peu trompeur. Ceci est moins une histoire, soucieuse de prendre les choses de loin et d'aller jusqu'en leur fond, qu'une compilation, et je prends ici le terme dans son sens le plus favorable. Mais la compilation sera utile à tous les chercheurs pressés, qui n'auront pas pu rassembler tous les documents, ou qui voudront rapidement vérifier une date. L'ouvrage est conçu, dans ce but, sur un plan très simple et pratique : une introduction historique très brève (quinze pages) amène rapidement au morceau essentiel, à la seule partie du livre qui soit composée : c'est un journal des négociations et des événements dans les capitales européennes, du 23 juillet au 5 août, chaque pays paraissant, chaque jour, sous une rubrique particulière. Le texte est établi d'après les documents officiels. L'auteur n'a pas eu la patience d'attendre la publication du Livre jaune, et ceci diminue dès maintenant la valeur de sa rédaction. On aura cependant encore intérêt à chercher dans celle-ci une concordance de faits ou une précision de date. Pour plus de clarté, M. Price résume (p. 90-93) le journal en un sommaire. Le chapitre suivant : Préparatifs et mobilisations militaires, étudie les faits par pays, en se servant encore des documents diplomatiques, mais en usant surtout des journaux, anglais le plus souvent.

Le reste du volume (c'est plus de la moitié : 225 pages sur 339) est constitué par des documents. On y trouvera le Livre blanc allemand, le Livre orange russe, le Livre gris belge, divers documents non insérés dans les recueils ci-dessus, et empruntés aux journaux allemands ou anglais, des extraits des débats du Parlement anglais, les textes des conventions diplomatiques intéressantes pour l'étude du conflit actuel, des discours parlementaires prononcés en Angleterre, France, Russie, Belgique, Allemagne et Autriche, les manifestes des chefs d'État, au moment de l'ouverture des hostilités, des articles de journaux parus durant la crise. Enfin l'ouvrage est complété, en appendice, par un Livre blanc qui rassemble, dans le format in-8°, les documents déjà publiés dans les Blue Books Cd 7467, 7445 et 7596.

Why we are at war. Great Britain's case, by members of the Oxford Faculty of Modern History (Oxford, 1914, un vol. in-8°, Clarendon Press.). — Traduction française : *Pourquoi l'Angleterre a pris les armes*, par plusieurs membres de la Faculté d'histoire moderne de l'Université d'Oxford (Oxford, 1914, imprimerie de l'Université).

Ceci n'est plus une brochure, comme on en a tant publié en Angleterre sur le même sujet. C'est un volume de 264 pages. La première édition en a paru le 14 septembre; les rééditions se sont suivies avec une rapidité et une régularité singulières. Pour comprendre cela il faut se rendre compte que la librairie anglaise trouve, derrière le public national, celui de l'Amérique et ceux des colonies. Mais cela ne suffirait pas à expliquer le gros tirage du livre. Il est dû

d'abord au désir des Anglais d'étudier une question qu'ils avaient auparavant un peu trop négligée, et à l'empressement de leurs hommes de science à les renseigner très vite et très bien.

A cet égard, le présent volume est un véritable modèle du genre. Sa rédaction serrée, ferme, calme, donne tout l'essentiel de ce qu'il faut savoir, bien classé et ordonné, développé simplement, sans une phrase inutile, résumé encore en tableau chronologique, tout malaxé et trituré pour la curiosité qui veut être rapidement renseignée. Elle trouvera là les origines de la neutralité belge et de la neutralité luxembourgeoise, l'histoire de la course aux armements depuis 1871, le développement de la politique russe, le récit des négociations qui ont précédé immédiatement la guerre, enfin une petite étude de la nouvelle théorie allemande de l'Etat.

Celle-ci fait un trop violent contraste avec le principe anglais du « règne de la Loi » (the Rule of law) pour que les professeurs d'Oxford n'y insistent pas. Ils le font avec la même vigueur que les auteurs français mettront dans l'opposition de l'humanitarisme libéral gaulois avec le réalisme militaire tudesque. Chacun se sent là sur son terrain, à portée des arguments qui saisiront son public. Les Anglais concluent ainsi : « Notre cause est une cause légale, comme on devait l'attendre d'un peuple dont les luttes intestines ont toujours revêtu une forme légale. Nous sommes un peuple qui a la Loi dans le sang. Que nous combattions pour cette cause, cela n'est pas une nouveauté dans notre histoire. Quand l'Angleterre et la France révolutionnaire entrèrent en lutte en 1793, la cause, du côté anglais, était une cause légale. Nous combattions pour le respect du Droit public en Europe, tel qu'il existait depuis le traité de Westphalie en 1648... Jadis... l'Amérique combattit, et battit l'Angleterre, au nom d'un principe de droit... »

L'édition anglaise donne en appendice le *Livre blanc* allemand, traduit en anglais. L'édition française le reproduit dans son texte original. De nombreux extraits des *Livres bleu* anglais et *orange* russe achèvent de mettre sous les yeux du lecteur les pièces les plus importantes du procès.

M. C.

E. J. Dillon. — *A Scrap of paper. The inner history of German diplomacy* (London, 1914. Hodder and Stoughton, 1 vol. in-12). — M. Dillon est un publiciste fort connu de l'autre côté du détroit. Certains de ses articles dans la *Contemporary* ont eu un grand retentissement. Il y avait fait preuve d'une rare clairvoyance dans l'issue finale de la rivalité pacifique de l'Allemagne et de l'Angleterre : il s'est même, à cette occasion, attiré l'animadversion cordiale de son collègue teuton, Delbrück, dans les *Preussische Jahrbücher*. Dans ce petit livre, il fait le récit du conflit diplomatique qui prépara la guerre. Il était, à cette époque, bien placé pour observer, au centre même de l'orage : à Vienne. Il avait, pour l'éclairer, une expérience déjà longue de la politique européenne et en particulier du monde austro-allemand. Cela donne à ses dires une valeur particulière. Il est évidemment bien informé, au moins sur certains points, par exemple sur l'espionnage allemand en Russie (p. 10 pass.), et en Irlande (p. 16). Il ouvre un point de vue intéressant en montrant une Allemagne à ce point informée sur ses voisins, par une police infatigable, de petits détails, qu'elle en perd le sens général des choses et la vue supérieure qui, seuls, importent (p. 17 et 18). Il insiste sur l'illusion absolue dans laquelle cet espionnage entretint les deux puissances complices à l'égard de la Russie : elles étaient convaincues que celle-ci accepterait tous les affronts diplomatiques plutôt que de se lancer dans une guerre (p. 11, 20, 32-35). Il découvre la même illusion à l'égard de l'Angleterre et énumère complaisamment toutes les raisons qui devaient la maintenir dans la neutralité (p. 141 pass.).

Son scepticisme de vieux routier de la politique lui fait découvrir une restriction mentale très grave dans l'engagement que prenait l'Autriche, au cours des négociations de la fin de juillet 1914, de ne pas toucher au territoire serbe. Il sait, en effet, que le cabinet de Vienne avait précédemment proposé à des puissances balkaniques de se partager la Serbie (p. 64-66). Il prétend que la

promesse allemande à l'Angleterre, touchant le territoire français, avait la même valeur.

Enfin, il a l'anecdote, lorsqu'il raconte par exemple que quarante minutes après avoir reçu la réponse du gouvernement serbe à la note de Vienne, le ministre austro-hongrois, M. de Giesl, l'avait lue (et elle était longue), y avait répondu, avait, avec toute sa légation et ses bagages, quitté son hôtel pour la gare et était assis dans le train qui devait l'emporter (p. 103).

M. C.

Affaires de Pologne. — *La proclamation du généralissime russe et l'opinion française.* Paris, Agence polonaise de presse, une brochure in-8°.

L'Agence polonaise de presse vient de réunir dans cette brochure les principaux articles par lesquels la presse parisienne et provinciale salua la résurrection de la Pologne unifiée. Ce petit fascicule reflétant d'une façon vive et tangible l'unanimité de l'opinion publique française, — qui aujourd'hui comme dans le passé, à chaque étape de la lutte pour les droits sacrés et méconnus de la Pologne démembrée et souffrante, s'est toujours montrée fidèle à l'idéal suprême de la justice et de la liberté — sera certainement lu par tous les Polonais avec une émotion profonde et sincère. La proclamation du grand-duc obtint dans tous les pays un immense retentissement, mais c'est en France qu'elle provoqua le plus de commentaires et recueillit le plus d'applaudissements. La Pologne n'avait jamais cessé de voir dans la France l'amie de ses mauvais jours et de la considérer comme une puissance libérale, protectrice des légitimes revendications polonaises. Mais par suite de l'alliance russe et des conséquences morales et politiques qu'elle entraîna, un certain dépit, parfois même une certaine mauvaise humeur, naquirent sur les bords de la Vistule. Les Polonais se plaignirent souvent de la réserve que la presse française s'imposa, ne voulant point mécontenter le gouvernement russe, toujours très susceptible quand il s'agit des revendications nationales de ses sujets allogènes et surtout des Polonais. Le « mur russe » qui se dressait depuis des années entre les Français et les Polonais vient de se briser sous le coup de la proclamation du généralissime. Nous en trouvons la meilleure preuve dans l'ensemble des articles de la presse française. Il y a, sans doute, un peu d'exagération dans l'appréciation de la portée et de la valeur intrinsèque du mémorable appel, qui, quoi qu'on dise, ne présente pas un engagement formel du gouvernement russe vis-à-vis des Polonais et ne résoud pas « d'un seul coup et d'une manière magistrale », comme le prétendent certains, le problème polonais. Mais il y a, en revanche, chez tous les auteurs, l'expression de vive satisfaction de pouvoir désormais, sans risquer de blesser la Russie, proclamer ses sympathies évidentes pour la Pologne.

M. Émile Faguet, dans les *Annales Politiques et Littéraires*, donne, pour ainsi dire, une synthèse de ce que ressent et pense la majorité des Français, en acclamant avec enthousiasme le manifeste du grand-duc. « *Pour toujours*, dit-il, la Russie sera la puissance qui aura insurgé la Pologne contre les deux puissances allemandes. *Pour toujours*, la Russie sera donc pour la Prusse et pour l'Autriche la puissance hostile. Inversement et par conséquent, pour toujours, la Russie est forcément l'alliée de la France. — Par sa proclamation aux Polonais, Nicolas II vient de confirmer l'alliance de la France et de donner à cette alliance le caractère de perpétuité. Au point de vue sentimental, qui, dans les circonstances actuelles, a une très grande importance, c'est vraiment bon, autant qu'inattendu, de pouvoir, en criant : « Vive la Russie ! » crier : « Vive la Pologne ! » et, en criant : « Vive la Pologne ! » crier : « Vive la Russie ! » Que ces deux cris puissent se confondre, l'aurions-nous jamais cru ? Tout arrive, et je crois qu'il faut croire que l'espérance a toujours raison. »

Même note satisfaite de la réconciliation, toujours souhaitée, entre les Russes et les Polonais, dans l'article de M. Gabriel Hanotaux, qui rappelle un entretien mémorable qu'il a eu avec le tsar Nicolas II à Paris, en 1896 et au cours duquel le souverain russe prononça ces paroles : « Je sais quels sont mes devoirs envers mes frères slaves de Pologne. » Mêmes idées et même joie dans les

articles de M. Denys Cochin, de M. Clemenceau, de M. Henri Lavedan et de tant d'autres écrivains et hommes d'État illustres.

C'est ce qu'il y a de meilleur dans le génie français qui palpite dans toutes ces pages écrites par des hommes qui tous, avec une solidarité magnifique, saluèrent la promesse du grand duc au cri de : « Vive la Pologne! » « L'éloquence française, comme l'a dit récemment un de ces éminents écrivains, ne coule jamais avec plus de naturel que lorsqu'elle célèbre un idéal chevaleresque et proclame les bienfaits de la liberté. La cause polonaise a heureusement inspiré, au mois d'août dernier, les meilleurs auteurs français. »

Était-il légitime cet élan, répondait-il à la réalité des choses? L'avenir nous le dira.

On aimerait pouvoir affirmer, avec l'immortel Sorel, que « tout cela finira par la résurrection de la Pologne ».

T. G.

The Political Quarterly edited by W. G. S. Adams, Gladstone Professor of Political Theory and Institutions, Oxford. (Humphrey Milford, Oxford University Press. Abonnement annuel 10 shillings).

La *Political Quarterly* a fait son apparition en février 1914. Elle rendra de grands services à tous ceux qui suivent les questions de politique contemporaine et en particulier les affaires anglaises et américaines. Ils y trouveront des informations précieuses, dans des articles serrés, rédigés par des compétences éprouvées. Voici les titres de quelques-uns de ceux qui ont paru dans les premiers numéros :

N° 1 (février 1914) : *La situation du Home Rule, Le conflit du travail à Dublin, La réforme du Sénat américain, L'administration municipale de Birmingham ;* N° 2 (mai): *La loi actuelle sur les conflits du travail et les Trade Unions, l'Administration municipale de Manchester,* Le « *Règne de la Loi* »; N° 3 (septembre) : *La guerre européenne, La nécessité d'une politique extérieure américaine constructive, L'administration municipale de Sheffield;* N° 4 (décembre) : *L'Église et la guerre, la Turquie en Europe et en Asie* (avec une carte), *Les peuples slaves* (avec une carte), *l'Allemagne et l'Europe orientale, l'Administration municipale de Glasgow.*

Les chroniques publiées dans chaque numéro offriront aux lecteurs étrangers un intérêt tout particulier. Ils y trouveront le récit précis et condensé d'une vie politique qu'il leur est bien difficile de suivre à travers les quotidiens ou dans le kaleidoscope des grandes Revues. M. Adams donne un soin particulier à une revue de la vie politique anglaise divisée en trois chapitres : I Parlement, II Administration centrale, III Administration locale, et la publication, dans le premier numéro, d'une *Année politique au Canada* (*1913*) nous fait espérer de trouver dans les autres numéros des chroniques du même genre pour toutes les grande colonies. En développant cette partie de son programme, le savant directeur de la *Political Quarterly* rendra un réel service à l'Empire et au monde politique.

M. C.

P. d'Estournelles de Constant. — *Les Etats-Unis d'Amérique*, 1 vol. in-8° de IX-536 p., Paris, A. Colin, 1913.

E. Boutroux, de l'Académie française, **P.-W. Bartlett, I.-M. Baldwin**, correspondants de l'Institut. **L. Bénédite, W.-V.-R. Berry, D'Estournelles de Constant, Louis Gillet**, Ambassadeur **D.-J. Hill, J.-H. Hyde, Morton Fullerton.** — *Les Etats-Unis et la France*, 1 vol. in-8° II-222 p. Paris, F. Alcan, (*Bibliothèque France-Amérique*).

M. d'E. de C. ayant été faire aux États-Unis une série de conférences, nous donne à son retour le résumé de ses impressions.

Ayant visité le pays presque en entier, s'étant trouvé en rapport avec un nombre considérable de personnalités marquantes, il a pu profiter de cet échange continuel d'informations et d'idées pour, non seulement enrichir ses carnets d'intéressantes et nombreuses observations, mais aussi pour aborder

l'examen des principaux problèmes qui se posent, à l'heure actuelle, aux États-Unis. Son livre se trouve donc divisé èn deux parties : d'abord une description des pays visités, puis l'examen des différents problèmes qui ont retenu son attention. Il est vrai que, économiste et homme politique avant tout, M. de C., dans les descriptions qu'il nous donne, insiste principalement sur les caractères économiques ou sociaux et, de ce chef, la division indiquée plus haut ne laisse pas d'être un peu arbitraire. Dès la première partie de son livre, en effet, on verra M. de C., à propos de la Californie, nous indiquer comment se pose le problème de l'immigration jaune. A sa description de Milwaukee est jointe une véritable étude de la croissance et du déclin de l'influence allemande et, de même, à la suite de ses impressions sur Saint-Louis, on ne trouvera pas seulement un résumé des rapports de la France et des États-Unis en Louisiane, mais une étude de l'esprit français comparé à l'esprit américain. Combien d'autres problèmes sont ainsi abordés dès les premiers chapitres : problème de la rivalité entre les États-Unis et le Japon, problèmes du reboisement, de l'alcoolisme, des voies de communication, problème du féminisme, etc.

Dans la seconde partie du livre, les problèmes sont groupés sous trois rubriques d'ordre général : la poussée idéaliste, la concurrence, le devoir américain. Ce dernier chapitre est consacré à l'étude du mouvement impérialiste aux États-Unis, à ses répercussions sur l'organisation actuelle de l'armée et de la marine, sur les tarifs douaniers, etc... La question des colonies et celle du canal de Panama sont également posées. Le chapitre sur la concurrence nous montre les nécessités qui s'imposeront aux industries américaines pour se maintenir, non seulement les unes contre les autres, mais contre la concurrence du Canada, du Brésil, du Chili, de l'Argentine, de la Russie, et en un mot contre la concurrence universelle. Enfin, sous ce titre « la poussée idéaliste », on trouvera, très soigneusement analysés, les sentiments que tout Américain nourrit pour l'avenir de son pays; on verra le souci qu'il apporte à toutes les questions qui intéressent la « construction nationale » et comment, dès lors, il a résolu les graves problèmes de l'enseignement, de la protection de la jeunesse, de l'éducation des partis politiques, de la religion.

Lorsqu'on connaît d'autre part, le rôle joué par M. de C. dans les questions d'arbitrage international, on ne s'étonnera pas qu'il se soit plu à marquer au cours de son livre le succès que ses efforts en faveur de la paix ont rencontré en Amérique.

Ajoutons que le point de vue plus particulier des intérêts français aux États-Unis n'est jamais absent de la pensée de l'auteur et qu'il se préoccupe toujours de le mettre en lumière dans ce livre qui contribuera certainement, selon ses vœux, à faire mieux connaître les Etats-Unis aux Français, à les leur faire apprécier davantage.

***

Mieux faire connaître l'Amérique en France, la France en Amérique, c'est à quoi, précisément, s'emploie le « Comité France-Amérique », dont ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de louer le généreux effort. Nous en marquons seulement une nouvelle étape. Dans sa *Bibliothèque*, où a déjà paru la cinquième édition de la célèbre *Histoire du Canada*, par Garneau, le Comité vient, en effet, d'éditer un volume qui réunit dix conférences faites sous son patronage, pendant l'année 1912-1913, sur les relations historiques, artistiques et sociales des États-Unis et de la France. M. Hyde y résume brillamment l'évolution des relations historiques franco-américaines, d'où se dégage cette grande leçon que l'alliance des deux pays leur a toujours valu la victoire. On en conçoit aisément les raisons profondes en lisant le parallèle institué par M. Baldwin entre l'idéal américain et l'idéal français, en méditant l'analyse présentée par M. Boutroux entre la pensée américaine et la pensée française. Si, d'une part, en effet, les points de contact sont nombreux et importants, l'orientation des deux pensées reste cependant très différente : la nature des deux peuples ne saurait se fondre

et on ne saurait chercher à les assimiler l'un à l'autre; mais, pour cela même, Français et Américains ont le plus grand intérêt à se rapprocher, à se comprendre mutuellement. « Il n'est pas de principe, si excellent soit-il, qui ne mène à la ruine s'il est appliqué sans mesure et sans quelque mélange du principe contraire ». L'exemple des Français peut, très heureusement, appeler l'attention des Américains sur les conditions indispensables du passage des possibilités à la création, et l'exemple des Américains peut avertir les Français des écueils de la logique abstraite en leur montrant comment certains principes, jugés par eux radicalement contradictoires, loin de s'exclure, se concilient et même se complètent mutuellement, parce qu'ils sont simplement autres. Dans un domaine particulier, la conférence de M. Gillet sur « l'architecture aux États-Unis et l'influence française », celle de M. Bénédite sur « la peinture française et les Etats-Unis », celle de M. Bartlett sur « la sculpture américaine et la France », celle, enfin, de M. Berry sur « la société américaine et la société française » nous montrent quels bénéfices les deux peuples peuvent retirer de ce rapprochement intellectuel. Enfin, M. Morton Fullerton et M. Hill, exposant la politique des Etats-Unis et la politique française et l'avenir des relations entre les deux pays au moment où l'ouverture du canal de Panama va poser de nouveaux problèmes, nous indiquent comment une étroite collaboration des deux nations pourrait contribuer, dans une haute mesure, à assurer le maintien de l'équilibre international.

A. D.

DROIT INTERNATIONAL

A. Raeder. — *L'arbitrage international chez les Hellènes.* Publications de l'Institut Nobel Norvégien, t. I, 1912. 1 vol., 322 p., Kristiania (Aschehong), Paris (F. Alcan).

L'histoire de l'arbitrage international constitue un domaine infiniment fécond : cette histoire est malheureusement à faire d'une manière presque complète jusqu'à une époque très rapprochée de nous. On saura un gré particulier à M. Raeder, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Kristiania et helléniste de haute valeur, d'avoir retracé le rôle joué par l'arbitrage international dans l'ancienne Grèce. Toute étude historique sur l'arbitrage présente des intérêts multiples et des avantages nombreux. Si elle porte sur une époque reculée, elle ne sera pas sans doute sans causer quelque déception à l'amour-propre de certains qui s'imaginent trop volontiers que l'arbitrage date d'hier. La constatation s'impose au contraire que l'idée d'arbitrage est aussi vieille que le monde — que celui au moins dont nous connaissons l'histoire : il n'appartient nullement en propre à nos civilisations modernes d'avoir fait à la guerre son procès, d'avoir mis en lumière son insuffisance comme moyen de vider les différents internationaux, d'avoir préconisé les solutions pacifiques des conflits. C'est un assez beau titre de gloire encore qui demeure à l'actif de nos contemporains que d'avoir tenté de systématiser le recours à l'arbitrage et d'y avoir réussi dans une large mesure aux Conférences de la Paix. Rien n'est mieux de nature à faire progresser la cause de l'arbitrage que d'en connaître très exactement l'histoire : cette connaissance mettra en garde contre les rêves irréfléchis et les illusions décevantes; elle précisera les conditions générales dans lesquelles l'arbitrage est possible et susceptible de donner des résultats pratiques : elle déterminera les bases permanentes de cette institution.

L'Institut Nobel, qui consacre ses efforts « à la paix et à la fraternité des peuples », a donc été très heureusement inspiré en publiant, pour inaugurer la collection de ses ouvrages, un livre sur l'histoire de l'arbitrage. M. Raeder montre que c'est dans le monde grec que la pensée de l'arbitrage s'est pour la première fois affirmée pratiquement en des formes déjà très évoluées. Aussi bien n'est-ce pas un pur hasard qui fit surgir et se développer dans le monde hellénique l'idée de l'arbitrage. L'emploi de l'arbitrage présuppose nécessairement que les partis antagonistes peuvent se référer à une base juridique com-

mune, en d'autres termes qu'ils appartiennent à une même communauté juridique, dominée par des principes juridiques identiques. Or le monde grec, aux jours de son indépendance, nous présente un système d'États autonomes qui se reconnaissaient mutuellement comme des sujets de droit, qui soumettaient leurs rapports à une institution juridique commune et entre lesquels servait de lien une opinion publique à laquelle les États séparés ne pouvaient contrevenir tout à fait impunément. Ce fut le terrain propice où l'idée d'arbitrage enfonça ses racines et se développa, jusqu'au moment où la conquête de la Grèce par les Romains vint interrompre cette croissance

Quelle fut au juste l'importance pratique de l'arbitrage en Grèce? Il est difficile de le dire et voici pourquoi : les sources qui sont parvenues jusqu'à nous concernent quatre-vingts cas d'arbitrage sur lesquels nous savons que soixante firent l'objet de sentences arbitrales. Mais, comme ce n'est guère qu'accidentellement que nous connaissons la plupart des cas rappelés, on a le droit de conclure, avec M. Raeder, que l'arbitrage a été utilisé dans un nombre de cas infiniment supérieur à ceux que nous connaissons ou que nous connaîtrons jamais. Quant à se prononcer sur la plus ou moins fréquente application de l'arbitrage aux différentes époques, il ne faut le faire qu'avec beaucoup de circonspection : « S'il fallait absolument avancer une conclusion quelconque, la plus séduisante serait que l'arbitrage doit avoir été employé le plus fréquemment dans l'antiquité, parce que les auteurs de cette époque sont ceux qui relatent proportionnellement le plus grand nombre de cas. Cette conclusion serait cependant trop hâtive, car d'autres éléments sont aussi en jeu... Les circonstances ont fait que des choses relativement plus importantes furent l'objet de sentences arbitrales dans l'antiquité, surtout pendant la période qui précède les guerres médiques. Il s'agit ici de questions de grande importance et de divergences entre les États dirigeants; en d'autres termes de questions dont les historiens ne pouvaient se dispenser de parler. Plus tard les circonstances sont tout autres; et il n'y avait plus la même nécessité pour les historiens de traiter de ces affaires. Avec les éléments qui sont maintenant à notre disposition, il est plus prudent d'énoncer seulement que l'arbitrage fut fréquemment utilisé dans les différends entre États grecs, depuis le milieu du VIIe siècle jusqu'au milieu du second, par conséquent pendant cinq cents ans. Nous voyons l'arbitrage utilisé aussi bien dans l'Hellade que dans les îles de la mer Egée et de la mer Ionienne ainsi que sur la côte de l'Asie Mineure; nous le retrouvons aussi chez les Hellènes de Sicile : les grands et les petits États y ont recours » (p. 239 et 240). Les questions les plus nombreuses que nous sachions de source sûre avoir été tranchées par voie d'arbitrage sont des différents de frontière (trente-six cas sur soixante et un).

Une partie fort intéressante de l'ouvrage de M. Raeder est consacrée à l'arbitrage obligatoire en Hellade. L'idée de rassembler les États helléniques autour d'un Tribunal d'arbitrage permanent fut conçue par Périclès vers 448. Sa tentative échoua; mais elle inspira divers traités particuliers d'arbitrage dans la dernière moitié du Ve siècle. Si les traités de cette époque se montrèrent assez inefficaces contre la violation de la paix, il semble par contre que l'arbitrage obligatoire ait joué un grand rôle dans des « systèmes » d'États, soit hégémonies (Ligue Péloponnésienne et Ligues Attiques, Hégémonies Macédo-Hellénistiques), soit surtout États fédérés Helléniques (Ligue Achéenne, Ligue Etolienne, Ligue Thessalienne, Ligue de l'Achaie Phtiotique, Ligue Perrhébienne, Ligue Béotienne, Ligue Acharnanienne, Ligue Ionienne, Ligue Crétoise). « L'arbitrage hellénique en vint à jouer un certain rôle dans la forme d'arbitrage obligatoire à l'intérieur des ligues, et, à l'intérieur des différentes hégémonies, dans la forme d'un arbitrage compromissoire, qui, souvent, n'était en réalité qu'un arbitrage obligatoire, tandis que l'arbitrage purement compromissoire entre États complètement souverains rétrograde de plus en plus à la dernière époque pour plusieurs raisons... Dans ces organisations on peut aussi parler d'une opinion publique avec beaucoup plus de raison que lorsqu'il s'agit du monde hellénique tout entier. Les intérêts communs étaient ici bien autrement forts et contribuèrent à créer une opinion publique puissante que les petits États ne pouvaient pas impunément braver. On ne voit pas non plus

en règle générale qu'il ait été nécessaire que les autorités centrales intervinssent les armes à la main pour faire exécuter les sentences arbitrales; les parties paraissent s'être inclinées devant la sentence.... Le respect de l'arbitrage dans les Ligues devait être aussi augmenté du fait que les Ligues recouraient à l'arbitrage quand il s'agissait de différents entre plusieurs d'entre elles, ou entre une Ligue et un État qui n'en dépendait pas, ou entre deux États appartenant à des ligues différentes » (p. 235).

Nous venons de donner quelques indications des points traités par M. Raeder dans la partie proprement historique de son ouvrage : elle occupe les pages 143 à 237. Dans une première partie documentaire, l'auteur fournit un exposé très précis et complet de chaque cas qu'il rapporte (p. 8 à 142). Une dernière partie est plus proprement juridique (p. 237 à 322) : l'auteur y groupe méthodiquement les différents points contenus dans ses exposés et fait une étude systématique du fonctionnement de l'arbitrage chez les Hellènes.

M. Raeder a le grand mérite — et l'incontestable supériorité sur tels ou tels de ses prédécesseurs qui avaient donné des études plus ou moins fragmentaires sur le même sujet — d'être non seulement un archéologue mais encore un juriste; son ouvrage sera consulté avec grand fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'arbitrage. On souhaite que, pour d'autres périodes de l'histoire de l'arbitrage, d'autres monographies soient publiées sur un plan aussi sûr et avec une méthode d'exécution aussi rigoureuse que ceux qu'on admire dans l'ouvrage de M. Raeder.

GILBERT GIDEL.

ÉCONOMIE SOCIALE

Maxime Leroy. — *La coutume ouvrière*, syndicats, bourses du travail, fédérations professionnelles, coopératives. Doctrines et institutions. 2 vol. in-8°, de 934 p. Paris, Giard et Brière, 1913.

Dans cet important ouvrage, M. Maxime Leroy étudie successivement le syndicat, les fédérations professionnelles, les bourses de travail et unions de syndicats de métiers divers, les confédérations générales du travail et les sociétés coopératives au point de vue de leur composition, de leur organisation intérieure, de leur champ d'action territorial et de leur champ d'action professionnel, des obligations à leur égard, des éléments qui les composent et de leurs obligations à l'égard de ces éléments. Il consacre un livre aux « moyens de lutte », un livre à l'internationalisme ouvrier et un livre au fédéralisme professionnel.

Pour remplir ce cadre considérable, M. Maxime Leroy a lu, nous dit-il (p. 8), tous les comptes rendus des congrès ouvriers à partir de 1865, ceux de l'Internationale, ceux de la C. G. T., quelques centaines de comptes rendus de congrès de fédérations de métiers, les congrès socialistes, les statuts de 121 syndicats, de 32 bourses et de 27 fédérations ; il a, en outre, compulsé les collections de la *Voix du peuple*, du *Mouvement socialiste*, de l'*Humanité*, de la *Vie ouvrière*, et de maints autres périodiques ouvriers ou socialistes (parmi lesquels on s'étonne de ne pas trouver les grands organes corporatifs et les *Temps nouveaux*, journal qui, sous des noms différents, existe depuis trente-cinq ans.)

Cette masse de documents a été soigneusement dépouillée, et les extraits opérés par M. M. Leroy ont été classés avec méthode sous des rubriques dont nous avons donné plus haut les principales, constituant ainsi un répertoire de faits judicieusement groupés.

On pense bien que M. Maxime Leroy n'a pas accompli un pareil travail sans s'adresser aux militants ouvriers qu'il savait le plus apte à lui procurer les documents, fort difficiles à rassembler, dont il avait besoin. Il a profité de ses relations avec eux pour provoquer des observations et des conseils. Il a bien pris garde, du reste, de se laisser influencer par toutes les appréciations qu'il a pu entendre : voulant écrire en « juriste », il n'a pas perdu de vue qu'on ne

peut pas s'attendre à trouver chez des hommes engagés dans la lutte l'objectivité qui doit s'imposer à l'écrivain impartial. En ce qui le concerne il a fait tous ses efforts pour être équitable : dès le début, il dénonce lui-même sa vive sympathie pour le syndicalisme, en priant le lecteur de ne pas oublier que par là sa volonté d'être entièrement objectif a pu avoir des défaillances. En fait, là où il loue comme là où il blâme le syndicalisme, il donne bien l'impression d'une entière bonne foi.

A ce point de vue, comme au point de vue de la somme de travail dépensée et de l'intérêt qu'elle présente, la *Coutume ouvrière* est un ouvrage qui mérite mieux qu'une simple mention bibliographique.

Puisqu'il faut bien en arriver aux critiques, le reproche essentiel que nous ferons à M. Maxime Leroy c'est la conception même de son livre : il a considéré (p. 9) que l'histoire de l'évolution syndicale « a été faite déjà plusieurs fois », et qu' « il n'y avait pas lieu de reprendre ces travaux. » Ce qui restait à faire, c'était « l'œuvre nouvelle d'une systématisation de la pratique syndicale actuelle ». Voilà qui, à notre avis, n'est pas exact; voilà d'où il résulte que le choix du sujet traité par M. Leroy n'a peut-être pas été tout à fait heureux.

Nous ne discuterons pas la valeur des œuvres indiquées par M. Leroy comme ayant traité de l'histoire syndicale, ou plus exactement ouvrière; mais nous noterons que M. Leroy paraît mal informé sur certains points de cette histoire. Ainsi (p. 685-686), Buchez ne prévoyait pas, comme il le donne à entendre, l'abolition du salariat pour tous les ouvriers, le salariat, dans son idée, devant se perpétuer pour tous les ouvriers de fabrique; contrairement à ce que dit M. Leroy, il ne paraît pas avoir été influencé par Fourier, dont la théorie de l'association était bien différente.

Du reste, M. Maxime Leroy paraît mal renseigné sur les associations ouvrières (de production) : il parle (p. 686) du décret du 5 *juin* 1848 (le décret dit du 5 juillet, qui leur attribua un encouragement de 3 millions sur lequel celles qui étaient purement ouvrières n'ont touché que 140,000 francs (le vrai chiffre est 1,140,000 francs); fait plus grave, il néglige de donner à l'association appelée aujourd'hui : de productions, la place qui lui convient comme alternative, pendant toute une période, à la solution syndicale; dans un ouvrage de doctrine qui remonte généralement à l'Empire libéral, ce fait aurait mérité de plus amples développements historiques. D'autre part, il eût convenu de ne pas mêler dans un même livre et dans les mêmes chapitres les renseignements fournis sur les sociétés coopératives de consommation et les associations ouvrières de production, deux catégories de groupements qui, en France du moins, sont très distincts historiquement et dans la pratique.

Une autre théorie historique acceptée par M. Maxime Leroy et qui me paraît mal fondée (p. 762 et suiv.), est celle qui fait sortir les syndicats des ouvrières mutuelles professionnelles. Outre qu'à certains moments les sociétés de secours mutuelles professionnelles furent interdites en principe par les pouvoirs publics, ces sociétés ont toujours eu une tendance à se « déprofessionnaliser »; comme les sociétés non professionnelles, elles ont été, dès la Monarchie de juillet et même avant, patronnées, c'est-à-dire surveillées, par les autorités locales, système qui fut généralisé en 1850 et en 1852 au profit du pouvoir central; en réalité, le mouvement ouvrier s'est fait, sauf quelques exceptions, complètement en dehors d'elles. Les syndicats contemporains ont pendant longtemps condamné la constitution des caisses de secours, même pour la grève, entre leurs membres; ils reviennent aujourd'hui de ce point de vue, que M. Leroy (p. 765 et suiv.), a, à notre sens, trop peu examiné.

Nous nous bornerons à noter ces quelques points où M. Leroy a commis, à notre sens, des erreurs d'interprétation. Sans insister davantage et pour prouver que l'histoire du mouvement syndical est encore à écrire on peut dire que *la pratique* syndicale depuis trente ans si l'on veut, en ce qui concerne l'organisation par métier ou par industrie, la centralisation ou la décentralisation, la permanence des fonctionnaires, l'organisation des caisses annexes de secours, les subventions, les rapports entre les unions locales non professionnelles et les fédérations professionnelles, la tactique des grèves, etc., n'a pas encore été décrite historiquement d'une façon objective.

C'est pourtant de cette pratique encore si insuffisamment connue, quand, du moins le regard dépasse le cercle des faits immédiatement ou presque immédiatement contemporains, que M. Leroy a voulu nous donner la « systématisation ». Il en résulte comme un cours de droit constitutionnel syndical, ou pour employer les mots mêmes de M. Leroy, un exposé du « droit prolétarien » c'est-à-dire (p. 25) de « l'ensemble des règles écrites ou verbales qui réglementent la vie, la sociabilité prolétariennes ».

A la vérité cet exposé, s'il n'est pas parfait, est fort bien fait (on peut, soit dit en passant, regretter l'absence d'une bonne table méthodique qui serait infiniment utile). Mais ce n'est pas produire une affirmation téméraire ou nouvelle que de dire que, s'il est un domaine où il y ait loin de la parole à l'acte, où le verbalisme tient une place énorme, ou les énergies s'épuisent souvent dans le vote de motions destinées à rester platoniques, c'est bien dans celui des congrès ouvriers ou des prescriptions de statuts syndicaux. Pour ne citer qu'un exemple, on sait comment est observée la règle de neutralité politique, qui est une des bases de la constitution confédérale et syndicale contemporaine.

On voit le danger, pour ainsi dire, de la *Coutume ouvrière* : les personnes insuffisamment renseignées sur la pratique syndicale risquent de prendre à la lettre une foule de prescriptions qui marquent seulement des tendances, des intentions, et par là de se faire une idée plus ou moins erronée du mouvement syndical.

Mais il est infiniment probable que l'ouvrage de M. Maxime Leroy sera surtout lu par des personnes déjà au courant des questions ouvrières; il sera pour elles une mine de renseignements d'autant plus précieuse qu'elles sauront apporter, à la conception du « droit prolétarien » dont l'auteur a tenté une première rédaction, les correctifs que leur connaissance de la pratique syndicale leur indiquera comme nécessaires.

O. F.

ANALYSES

Alfred Rambaud. — *Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à nos jours*, sixième édition revue et complétée jusqu'en 1913 par Emile Haumant. 1 vol. in-18, de 963 p., Paris, Hachette, 1914.

L'éloge de cette œuvre classique n'est plus à faire. Il suffit de rappeler que les Russes eux-mêmes ont éprouvé le besoin de le traduire dans leur propre langue. Une réédition s'imposait, mais il fallait, de toute nécessité, remettre à jour et compléter cet ouvrage déjà si compact. M. Haumant, professeur à la Sorbonne, ancien collaborateur de l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud, était particulièrement qualifié pour cette tâche. En cinquante pages claires et substantielles, il nous a retracé les grandes lignes de la politique russe contemporaine (1900-1913).

L'ouvrage, ainsi rajeuni, continuera de rendre les plus grands services. — P. Chasles.

Maxime Kovalewsky. — *La Russie sociale*. 1 vol, in-18 de la *Bibliothèque sociologique internationale*, 178 p., Paris, Giard et Brière, 1914.

Maxime Maximovitch Kovalewsky, l'éminent académicien et homme politique russe, a eu l'heureuse idée de réunir en un petit volume les conférences qu'il a faites cet hiver au Collège de France et à l'Ecole des langues orientales. Avec un sens sociologique aigu, rehaussé çà et là d'une pointe d'humour, il nous parle succes-

sivement de la réaction nobiliaire qui empêche la Russie d'être une « démocratie royale », de la réforme agraire et du *mir*, de la famille paysanne, de la question ouvrière et des lois sociales, enfin de la question des nationalités, qui se trouve envenimée « par le plus fâcheux de tous les égoïsmes, par l'égoïsme collectif ». C'est un livre impartial, bien que l'auteur soit l'un des membres les plus éminents de la gauche au Conseil d'Empire, chambre haute du Parlement russe. Il complète heureusement les ouvrages que M. Kovalewsky a déjà publiés, en langue française, sur l'évolution politique et sociale de son pays. — P. Chasles.

A. Rébelliau, de l'Institut. — *Les fonds historiques de la Bibliothèque Thiers* (Extrait de la *Revue des bibliothèques*), Paris, 1 broch., 1914 H. Champion).

Les chercheurs trouveront, dans cette plaquette, de précieuses indications sur les collections qui se classent actuellement dans la nouvelle Bibliothèque de la place Saint-Georges.

Les Roumains d'Autriche-Hongrie. *Leur nombre, d'après les statistiques de l'Etat hongrois. Persécutions et violences des autorités hongroises contre la population roumaine* (Paris, 1 broch. in-4°, s. d., [1915], Plon).

Une introduction du Docteur Jean Cantacuzène, professeur à la Faculté de Bucarest, résume très brièvement le problème politique posé par la présence de larges populations roumaines sur le territoire de la monarchie dualiste. Des tableaux statistiques empruntés aux documents officiels hongrois donnent des chiffres intéressants. La critique qui en est faite prouve que ces chiffres doivent être sensiblement majorés. Une liste des actes de persécution et de violence des autorites hongroises à l'endroit de la population roumaine, et une liste des amendes et condamnations pour agitation et port des couleurs roumaines permettent de mesurer l'âpreté de la lutte engagée autour de la *magyarisation* des populations roumaines. Une carte ethnographique complète heureusement cet ensemble.

Bergmann, L. Cahen, H.-G. Ibels, L. de la Laurencie, J. Letaconnoux, D. Mornet, J.-J. Olivier, M. Rouff. *La vie parisienne au XVIIIe siècle* (1 vol. in-8°, Paris, F. Alcan, 1914).

Ce volume présente une série de leçons faites à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales par les auteurs nommés ci-dessus. Aussi l'ensemble est-il un peu décousu, et l'on ne saurait s'attendre à y trouver une vue très générale de la vie sociale à Paris au XVIIIe siècle. Néanmoins, quelques-uns des chapitres, pris individuellement, ne manquent pas d'intérêt et peuvent apprendre certains détails utiles à un public peu familier avec ce genre de travaux. C'est de la bonne vulgarisation; tel était d'ailleurs le sens des conférences faites à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales. Ceux qui les ont entendues pourront les relire dans ce volume avec profit et plaisir. — H. R. S.

Ouvrages envoyés à la rédaction.

Pierre Albin. — *La paix armée. L'Allemagne et la France en Europe (1885-1904).* 1 vol. in-8° de x-400 p., Paris, F. Alcan, 1913.

Henry Barby. — *La guerre serbo-bulgare : Brégalnitsa.* 1 vol. in-16 de 344 p., Paris, B. Grasset, 1914.

R. Bechmann. — *La réforme bancaire aux Etats-Unis*, essai historique et critique. 1 vol. in-8° de 229 p., Paris, 1914.

D. Bellet. — *L'évolution de l'industrie.* 1 vol. in-16 de 346 p., Paris, Flammarion.

D. Bellet et W. Darvillé. — *Ce que doit être la cité moderne. Plan, aménagements, organes, hygiène, monuments et vie.* 1 vol. in-8° de II-328 p.,

Paris, B. Tignol et H. Nolo, s. d. (1914).

M.-L. Bérot-Berger. — *La dame visiteuse dans la bienfaisance publique ou privée et dans le contrôle de la loi Strauss, protectrice de la Maternité.* 1 vol. in-16 de 103 p., Paris, M. Giard et E. Brière.

L. Capitan et H. Lorin. — *Le travail en Amérique avant et après Colomb.* 1 vol. in-8° de 463 p., Paris, F. Alcan, 1914.

J. Colomb. — *Le régime financier du Maroc.* 1 vol. in-8° de 285 p., Paris, E. Larose, 1914.

Hermann Hüffer. — *Lebenserirnerungen*, herausgegeben von Ernst Pieper. 1 vol. in-8° de vii-420 p., Berlin, G. Reimer, 1914.

P. d'Hugues. — *La guerre des fonctionnaires*, préface de M. G. Demartial. 1 vol. in-16 de 304 p., Paris, Flammarion.

Teruaki Koboyashi. — *La Société Japonaise*, étude sociologique. 1 vol. in-8° de xx-223 p., Paris, F. Alcan, 1914.

Gaston Lebre. — *De l'établissement du protectorat de la France au Maroc et spécialement du régime foncier.* 1 vol. in-8° de 216 p., Paris, A. Pedone, 1914.

Paul Louis. — *Le syndicalisme européen.* 1 vol. in-16 de iii-310 p., Paris, F. Alcan, 1914.

Alexander Ludskanow. — *Ueber die Verhältniswahl.* 1 vol. in-8° de 146 p., Berne, Scheitlin, 1913.

Pierre Mille. — *Paraboles et Diversions*, 1 vol. in-18 de 288 p., Paris, Stock, 1913.

René Roger. — *La Colombie économique.* 1 vol. in-8° de xvi-441 p., Paris, Roger et Chernowitz, 1914.

A. Roussilhon. — *L'utilisation du Rhône au point de vue de la navigation et de l'irrigation.* 1 vol. in-8° de 176 p., Paris, M. Giard et E. Brière.

Anatole Weber. — *Les Miséreux*, 1re partie : *L'assistance aux Miséreux à l'étranger.* 1 vol. in-8° de xiv-718 p. — 2e partie : *L'assistance aux Miséreux en France.* 2 vol. in-8° de xi-399 et 488 p. — 3e partie : *Essai sur le problème de la Misère.* 1 vol. in-8° de xi-493 p., Paris, Marcel Rivière, 1913-1914.

Le propriétaire-gérant : Félix Alcan.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

KANT ET LA GUERRE

A PROPOS DU MANIFESTE DES QUATRE-VINGT-TREIZE[1]

L'appel des Allemands aux nations civilisées, signé par quatre-vingt-treize notabilités philosophiques, scientifiques, littéraires et artistiques d'outre-Rhin, se termine, on s'en souvient, par cette phrase à effet : « Croyez que nous sommes un peuple civilisé, auquel l'héritage d'un Gœthe, d'un Beethoven, d'un Kant est aussi sacré que son sol et son foyer ! »

Laissons de côté Gœthe et Beethoven qui seraient bien étonnés de se trouver appelés à justifier une barbarie qui leur aurait fait horreur, et occupons-nous seulement, pour un instant, de Kant que cela semble vraiment un singulier paradoxe d'avoir cité en témoignage, dans le document en question, non seulement parce que sa doctrine générale sur la morale universelle est tout à fait contradictoire avec les règles de la guerre « absolue », hautement préconisées et pratiquées par nos ennemis[2], mais parce qu'il a pris soin de condamner d'avance, dans des propositions parfaitement nettes et précises, les théories et la pratique de la guerre ainsi conçue. On peut dire que celle de ses œuvres où figurent ces propositions constitue comme une protestation catégorique formulée d'avance contre l'abus qu'on vient de faire de son nom.

Kant, qui savait l'histoire toute récente de la monarchie prussienne, ne visait pas des cas hypothétiques, mais des pratiques dont il se rappelait que d'illustres personnages prussiens avaient usé sans scrupule (ce qui n'avait pas nui à leur gloire) ; avait-il pressenti que leurs successeurs les recevraient comme un legs sacré et en feraient de

1. Cette étude a fait l'objet d'une communication, par son auteur, à l'Académie des Sciences morales et politiques dans sa séance du 20 février 1915.

2. M. Andler a résumé, dans un article de la *Revue de Paris* du 15 janvier 1915, les règles posées par les autorités militaires allemandes pour justifier et pratiquer la guerre « absolue ».

de nouveau emploi — en les exagérant étrangement — sans plus de scrupules d'ailleurs que leurs grands devanciers?

C'est dans son écrit bien connu, intitulé *Esquisse philosophique d'un projet de paix perpétuelle*, que Kant a, en 1795 (2e édition augmentée 1796)[1] exprimé son opinion sur la conduite et les procédés de la guerre. Kant ne croyait pas, dans les conditions du monde actuel, à la possibilité d'une paix perpétuelle. Il rappelait que celle-ci figurait comme inscription sur une enseigne d'aubergiste hollandais où celui-ci avait fait peindre un cimetière; mais il pensait que tant qu'un état *établi* des nations, substitué à l'état de nature, n'aurait pas organisé d'une façon définitive des rapports pacifiques entre peuples, il fallait que, lorsque ceux-ci étaient obligés à la guerre, elle gardât un caractère tel qu'elle pût à un moment donné se terminer par une paix durable; et il énumérait, pour atteindre ce but, des règles précises. Voici l'une d'elles (c'est la 6e) :

« On ne doit pas se permettre, dans une guerre, des hostilités qui seraient de nature à rendre impossible la confiance réciproque, quand il sera question de la paix. Il faut qu'il reste, même dans la guerre, une sorte de confiance dans les principes de l'ennemi ; autrement on ne pourrait jamais conclure de paix, et les hostilités dégénéreraient en une véritable guerre à outrance, — tandis que la guerre n'est au fond que la triste ressource à employer dans l'état de nature pour défendre ses droits, la force y tenant lieu de tribunaux juridiques... Une guerre à outrance, avec l'anéantissement de tout droit, ne permettrait la conclusion de la paix perpétuelle que dans le vaste cimetière de l'espèce humaine. Une pareille guerre, aussi bien que les moyens qui y conduisent, est donc absolument illicite. Et certains moyens aboutissent si bien à une telle fin que des artifices infâmes, déjà condamnables en soi, ne cessent pas de longtemps après la guerre, quand une fois ils ont été mis en pratique. Tel est, par exemple, l'usage des espions, l'assassinat, l'empoisonnement. »

Dans ses *Principes métaphysiques du droit* (§ LVII). où il aborde derechef le sujet des lois de la guerre, Kant ajoute à ces moyens

1. C'est la traduction de cette 2e édition par Tissot que je cite. Tissot a d'ailleurs reproduit à peu près complètement, dit-il, la traduction française de 1796.

J'ai rappelé les idées de Kant dans mon volume *Guerre et paix internationales* (Encyclopédie scientifique, 1909).

frauduleux : « les faux bruits ». Il écrit encore : « Il est permis d'imposer à l'ennemi vaincu des fournitures et des contributions, mais non de piller le peuple, c'est-à-dire d'enlever aux particuliers leurs biens, si ce n'est par des réquisitions sur quittances, afin qu'après la paix le fardeau en soit convenablement réparti sur le pays ou la province; autrement il y aurait brigandage. »

Cette « règle de confiance nécessaire », Kant l'étend formellement à la façon dont la guerre débute et à la façon dont elle se termine. « Seuls des sophistes politiques, écrit-il, uniquement occupés à encenser le pouvoir dominant, pourvu que leur intérêt y gagne, émettent des maximes comme celles qui suivent :

1° *Fac et excusa.* Saisis l'occasion favorable de t'emparer d'un droit sur un État voisin. Après l'action, la justification pourra se faire avec bien plus de facilité et d'élégance... Il vaut bien mieux commettre l'acte de violence et l'excuser ensuite, que de réfléchir péniblement à des raisons convaincantes et de perdre du temps à écouter les objections. Cette hardiesse même annonce une sorte de conviction de la légitimité de l'action, et la divinité du succès (*bonus eventus*) est ensuite le meilleur avocat.

2° *Si fecisti nega.* Nie tout le mal que tu as commis... As-tu pris possession d'un État voisin : soutiens qu'il faut en accuser la nature de l'homme, qui, s'il n'est pas devancé, s'empare certainement du bien d'autrui. »

« Tous ces détours, ajoute-t-il, où s'engage une politique immorale, prouvent du moins que ni dans leurs relations personnelles, ni dans leurs rapports publics, les hommes ne sauraient se refuser à la notion du droit, qu'ils lui témoignent au contraire tous les égards possibles, surtout dans le droit public, alors même qu'ils imaginent des prétextes et des palliatifs à l'infini, pour y échapper dans la pratique... A moins, écrivait-il dans un autre passage, que les États ne prononcent le mot droit lorsqu'ils veulent se faire la guerre, par ironie, et, comme l'interprétait un chef gaulois : c'est, disait ce chef, la prérogative accordée par la nature au fort de se faire obéir par le faible ». « Mettons fin, disait le philosophe, sinon à l'injustice elle-même, du moins aux sophismes dont on se sert pour la voiler; forçons les perfides représentants des puissances de la terre d'avouer qu'ils ne plaident pas en faveur du droit, mais de la force, qui se

retrouve jusque dans leur ton impérieux, comme si leur pouvoir s'étendait jusqu'à commander à la vérité. »

Quelle belle leçon rétrospective infligée à Frédéric II, qui envahissait la Silésie ou la Saxe et chargeait ensuite ses jurisconsultes de produire des raisons[1]! Et quelle belle leçon donnée d'avance et comme par prophétie aux violateurs de la neutralité du Luxembourg et de la Belgique, qui, pendant comme après le coup, ont simplement copié les procédés de Frédéric II! Celui-ci avait inventé ce qu'un poète suisse, M. Spitteler, appelait hier la pêche aux documents dans les poches de la victime[2].

Kant refusait à une grande puissance « de soumettre ou de s'incorporer un moindre État situé de manière qu'il intercepte la communication nécessaire à la conservation de son grand voisin ». — « Si petit que soit l'objet d'une injustice, alléguait le philosophe, l'injustice, elle-même peut être très grande. »

« ... Un État n'est pas un patrimoine, c'est une société d'hommes qui seule peut se commander et disposer d'elle-même. Il a ses racines propres comme tige indépendante : l'incorporer à un autre État comme une simple greffe, c'est lui ravir la qualité de personne morale et le réduire à la condition d'une simple chose. »

Kant visait surtout l'industrie par laquelle dans l'Europe (de son temps) « on obtient par des traités de famille de prodigieux accroissements de territoires », et il posait que « nul État indépendant (grand ou petit, ce qui ici, dit-il, est très indifférent), ne pourra jamais être acquis par un autre État, soit à titre d'échange, soit par achat ou donation ». Mais son raisonnement s'étend *a fortiori* à la conquête, lorsqu'il pose comme 5e règle : « qu'aucun État ne doit s'ingérer de force dans la Constitution ni dans le gouvernement

1. Voir Frédéric II, *Corresp. polit.*, t. I, p. 91, 7 novembre 1740. Au ministre d'Etat de Podewils à Berlin : « L'article de droit est l'affaire des ministres, c'est le vôtre. Il est temps d'y travailler en secret, car les ordres aux troupes sont donnés », et le 8 novembre : « Je vous prie, faites bien mon charlatan et prenez du meilleur orviétan et du bon or pour dorer vos pilules. »

2. Les papiers trouvés après coup dans les archives de Bruxelles, relatifs à des négociations anglo-belges et publiés à grands fracas avec des interprétations mensongères et même des falsifications matérielles, rappellent exactement la fameuse cassette arrachée à Dresde à la reine de Pologne, femme d'Auguste III, par les représentants de Frédéric II, et dont les papiers secrets furent, sous le nom de *Mémoire raisonné*, envoyés à toutes les cours d'Europe.

Voir pour les papiers belges le *Bulletin de l'Alliance française*, 1915, p. 99, et pour l'histoire de la cassette, de Broglie, *le Secret du roi*, t. I, p. 181.

d'un autre État », ou lorsqu'il écrit : « La plus grande différence entre les sauvages américains et ceux d'Europe, c'est que les premiers ont mangé déjà plus d'une horde étrangère, au lieu que les autres savent tirer un meilleur parti de leurs ennemis : ils s'en servent pour augmenter le nombre de leurs sujets, c'est-à-dire qu'ils en font des instruments qu'ils destinent à de plus vastes conquêtes. »

Et dans ses *Principes métaphysiques du droit*, il est encore plus net : « Aucune guerre de peuple à peuple libre ne peut être pénale (*bellum punitivum*), ni d'extermination (*internecinum*)... ni de conquête (*subjugatorium*) car ce serait l'extinction morale de la Cité... »

Comment, après ces paroles, aurait-il jugé le traité de Francfort et l'annexion de l'Alsace-Lorraine?

Aurait-il plus souscrit à l'éloge du militarisme qui figure en belle place dans le Manifeste des 93? Non, si nous en croyons sa 3e règle : « Les troupes permanentes (*miles perpetuus*) doivent être abolies avec le temps. En effet, étant toujours prêtes à agir, elles menacent sans cesse d'autres États et les excitent à augmenter indéfiniment le nombre des hommes dans les armées. Cette rivalité, source inépuisable de dépenses, qui rendent la paix plus onéreuse qu'une courte guerre, fait même entreprendre quelquefois des hostilités dans la seule vue de se délivrer par là d'une si pénible charge. » Kant était par contre favorable « aux exercices militaires, entrepris volontairement, et à des temps réglés, par les citoyens pour se garantir, eux et leur patrie, des agressions du dehors ». Il était, on le voit, et même avec utopie, plus près de la Suisse que de la Prusse. — Les *Te Deum* après la victoire, les actions de grâce au Seigneur des armées, dont on abuse tant de l'autre côté du Rhin, lui paraissaient « contraster avec l'idée morale du père des humains »; elles expriment une « satisfaction infernale d'avoir tué des hommes ». Il proposait de préférence « un jeûne solennel pour demander pardon à Dieu. » — Ce que Dieu, écrivait-il, a de plus sacré sur la terre, c'est le droit des hommes, et il pensait que les « épithètes d'oint du Seigneur, d'exécuteur de la volonté divine, de représentant de Dieu qu'on prodigue aux souverains, loin de les enorgueillir, doivent rendre humble un monarque, s'il a de l'intelligence (comme on doit pourtant le supposer) et s'il réfléchit qu'il s'est chargé d'une fonction supérieure aux forces d'un seul homme, à savoir de protéger précisément ce droit

des hommes, dont Dieu est avant tout le protecteur », droit qui est, dit-il dans une expression colorée, « comme la prunelle des yeux divins, à laquelle le souverain doit sans cesse appréhender de porter atteinte ».

Y a-t-il dans tout cela un mot, un seul mot, qui ait donné le droit aux auteurs de l'Appel aux peuples civilisés, auteurs parmi lesquels figurent des professeurs de philosophie qui devaient connaître les œuvres de Kant, d'inscrire son nom au bas du document auquel ils ont apposé leur signature?

EUGÈNE D'EICHTHAL.
membre de l'Institut.

LA GUERRE SAINTE ISLAMIQUE

Pour dénommer ce que nous appelons la « guerre sainte » les Arabes se servent du mot *djihâd* dont le sens implique l'idée d'agir avec zèle afin d'assurer le triomphe de la religion. Quand on veut parler chez nous d'une institution d'un peuple étranger on peut employer deux procédés différents : transcrire purement et simplement le vocable dont fait usage ce peuple étranger, ou se servir de la traduction libre en français de ce même vocable par une expression usitée chez nous pour désigner une institution similaire. Ce dernier procédé offre incontestablement l'avantage de fixer de suite les idées sur le caractère général de l'institution ; mais il a, par contre, le grave inconvénient de laisser croire au lecteur, non prévenu, que l'identité des deux institutions est complète et de fausser alors son jugement s'il en déduit les conséquences logiques qui découlent normalement de nos institutions. Ainsi, par exemple, il trouvera que le mariage chez les musulmans manque de fixité parce qu'il peut être rompu par la simple volonté des contractants. Il arriverait sans doute à une autre opinion s'il remarquait que, chez nous, il est prononcé par un officier de l'état civil tandis que chez les musulmans, où il n'y a aucune intervention de ce genre, seuls les conjoints agissant librement dans ce contrat, il est tout naturel qu'ils puissent le rompre à leur volonté.

Avant de passer à l'examen rapide des règles du *djihâd* et à l'évolution historique de cette institution, il convient de rappeler comment se sont établies les lois qui régissent la société musulmane et d'indiquer pourquoi elles n'ont pas la rigidité que nous leur supposons généralement. L'erreur initiale qui vicie nos jugements sur la législation musulmane est cette croyance que l'islamisme aurait fait table rase du passé des Arabes pour construire un édifice entièrement nouveau. Or, chez les musulmans, comme d'ailleurs chez la plupart des autres peuples, les lois actuelles ne sont autre chose que

d'anciennes coutumes; les leurs sont celles de l'Arabie nées de l'état social des populations qui l'habitaient avant Mahomet et qui, après avoir été transformées ou déformées au cours des âges suivant les circonstances, ont subi finalement l'influence de la religion musulmane, le plus souvent dans une très faible mesure.

Si cette idée n'est guère répandue, c'est que les coutumes antéislamiques n'ont jamais été mises par écrit et que nous ne les connaissons que par des bribes dont les commentateurs se sont servis afin d'expliquer certains passages d'anciennes poésies ou encore certains faits notés dans le Coran ou dans la Sonna. Aucun écrivain arabe n'a songé à nous donner un recueil de ces coutumes, afin de ne pas laisser entrer dans l'esprit des fidèles l'impression que le Coran n'a pas tout innové et qu'il aurait uniquement réformé un certain nombre des abus ou des erreurs du passé. Or, même dans le domaine purement religieux, il n'est pas difficile de trouver la preuve de la tendance constante de Mahomet à conserver dans la mesure du possible toutes les traditions de l'ancienne Arabie. Ainsi le pèlerinage à La Mecque se fait toujours avec un cérémonial identique à celui qu'il avait au temps de l'idolâtrie. Or c'est une des cinq prescriptions fondamentales de l'islamisme.

Quand on examine le *djihâd* on reconnaît bien vite qu'il est soumis à des règles qui ne sont autres que celles du droit des gens avant l'islamisme. Sans doute la religion musulmane lui a donné une direction nouvelle : la conversion des idolâtres, mais il semble bien que les règles actuelles indiquées pour le *djihâd* représentent l'ancien droit des gens dans les grandes guerres d'autrefois, quand elles étaient dirigées contre l'étranger, qui menaçait l'indépendance des Arabes, et prenaient en quelque sorte le caractère d'une défense nationale.

Au début de sa prédication Mahomet pensait sans doute arriver à la réalisation de sa mission par la seule éloquence de la parole divine qu'il était chargé de transmettre aux hommes, mais il ne tarda pas à reconnaître que l'emploi de la force s'imposerait fatalement. En effet, pour faire cesser l'anarchie qui ruinait son pays, il fallait établir entre tous les Arabes ce lien commun qui ailleurs porte le nom de nationalité. L'idée de patrie est toujours restée assez confuse chez les Arabes, à cause des conditions particulières dans

lesquelles ils vivent. D'une part, d'immenses régions presque désertes empêchent tout rapport fréquent et aisé entre les diverses tribus et, d'autre part, la division des populations en deux groupes principaux : nomades et sédentaires, a créé des intérêts économiques qui contribuent plutôt à assurer la rivalité que l'union. Enfin la densité de la population est si faible qu'elle rend difficile les essais de groupements des membres d'une même tribu. Un seul moyen de réunir les éléments épars était de leur donner la communauté de religion, qui permet de grouper les hommes en dépit des obstacles ordinaires et des oppositions d'intérêts, aucune raison ne pouvant lutter contre la foi.

Les hommes politiques qui détenaient le pouvoir à La Mecque comprirent sans peine que la communauté religieuse que voulait établir le Prophète allait échapper tout d'abord à leur autorité et, plus tard, se retourner contre elle et l'anéantir. Ils sentirent très bien que la puissance spirituelle de Mahomet lui assurerait à bref délai la puissance temporelle et qu'il serait illusoire de tenter un partage qui, fatalement, ne saurait durer. Aussi n'hésitèrent-ils pas à combattre le Réformateur tandis qu'il ne disposait encore que d'une faible autorité et décidèrent-ils de s'en débarrasser en le faisant assassiner. Réduit à fuir à Médine pour échapper au danger, Mahomet trouva dans cette ville l'appui matériel dont il avait besoin, et, devenu dès lors un véritable chef d'État, il entreprit la lutte à main armée contre les Mecquois.

Au début, la lutte n'eut pas le caractère qu'elle devait prendre plus tard; il s'agissait à ce moment sans doute aussi de défendre la religion menacée, mais le but prochain était tout d'abord d'assurer la sécurité des fidèles et celle du Prophète lui-même. C'est donc dans les conditions normales de la guerre à cette époque que se livrèrent les premiers combats. Cette période fut d'assez courte durée. Il fallut stimuler l'ardeur des fidèles, inférieurs en nombre à leurs ennemis, et vaincre la répugnance qu'ils éprouvaient à combattre leurs parents et amis demeurés idolâtres, et c'est alors que le Coran annonça que la lutte pour le triomphe de la foi était particulièrement agréable à Dieu, qui réserverait une récompense spéciale à ceux qui mourraient dans ces combats. Et cette sorte de lutte prit le nom de *djihâd* pour la distinguer de la guerre ordinaire.

Le Coran, comme on sait, renferme des versets qui ne s'accordent pas toujours d'une manière complète les uns avec les autres, ou même qui se contredisent d'une façon formelle. De là, la division des versets en versets fermes, versets douteux, versets abrogeants et versets abrogés. La distinction entre les versets abrogés et les versets abrogeants en particulier n'est pas toujours facile à établir et le seul moyen que les exégètes puissent invoquer pour s'y reconnaître a été de fixer la date de la révélation de ces divers versets et de déclarer abrogeant le dernier en date en cas de contradiction. Or cette contradiction existe au sujet du *djihâd*, dans les deux passages principaux relatifs à cette institution, sourate II, versets 186, 187, 188 et 189 et sourate XLVII, versets 4 et 5.

Dans le premier passage il est dit formellement : « Ne commettez pas d'injustice en les attaquant les *premiers*, car Dieu n'aime point les injustes. » Et plus loin : « S'ils mettent un terme à leurs actions, alors plus d'hostilités, si ce n'est contre les méchants. » Ces versets avaient été révélés avant la prise de La Mecque et l'on conçoit que l'on n'ait pas décidé à ce moment de prendre l'offensive contre des parents ou d'anciens amis, mais plus tard cette réserve fut, dit-on, supprimée. Quant au second passage, XLVII, v. 4 : « Lorsque vous rencontrerez des infidèles, eh bien! tuez-les au point d'en faire un grand carnage... » où il s'agit surtout du sort des prisonniers, beaucoup d'exégètes estiment qu'il a été abrogé de même que le premier.

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur les versets indiqués ci-dessus pour comprendre que le *djihâd* avait en vue la défense de la société naissante, embryon de la grande communauté musulmane qui plus tard s'égrénerait en un certain nombre de nationalités différentes sans cesser pour cela d'être unies par un même sentiment religieux et une législation presque identique. Tant que l'islamisme à peine éclos courut quelque danger, le *djihâd* eut pour objet principal la défense nationale, et c'est seulement quand sa marche fut affirmée qu'il prit le caractère de guerre religieuse, car il fallait à tout prix assurer au nouveau culte d'abondantes recrues parmi les populations idolâtres surtout, car il était difficile, d'après le Coran lui-même, de justifier la conversion de vive force des chrétiens et des juifs, dont les prophètes étaient considérés comme les précurseurs de Mahomet. Sous cette nouvelle forme, le *djihâd* n'avait plus en vue que la propagande reli-

gieuse ou la défense des préceptes de la religion chaque fois qu'ils étaient mis en péril du fait des musulmans ou des non-musulmans.

Cependant il serait permis d'admettre que l'indécision relative au *djihâd* dans le Coran provient d'une autre cause. Toutes les religions défendent de verser le sang de son semblable sauf en cas de défense légitime et il devrait résulter de cette prohibition que la guerre est interdite par toutes les religions, sinon d'une façon absolue du moins sous la forme offensive. Il est donc possible de supposer que Mahomet ait voulu justifier la légalité, au point de vue religieux, de la guerre offensive dont il avait absolument besoin sous peine de voir s'effondrer les projets grandioses qu'il avait conçus pour l'avenir de son pays. Et cette guerre offensive devait être justifiée par les intérêts généraux de la communauté tant au point de vue spirituel qu'au point de vue temporel. Cette explication, qui rendrait compte des fluctuations de *djihâd* permettrait en outre de mieux comprendre ce fait que le *djihâd* puisse être invoqué *contre des musulmans*.

On sait que la religion musulmane impose à ses adeptes cinq obligations fondamentales : 1° la croyance en un seul Dieu et à la mission divine de Mahomet; 2° la prière canonique; 3° la dîme aumônière ou *zekat*; 4° le jeûne du ramadan; 5° le pèlerinage à La Mecque, sous la réserve qu'on n'en sera pas empêché par la pénurie des ressources ou par les dangers du voyage. Tout prince, musulman ou non, qui, par une mesure quelconque, empêcherait les fidèles de s'acquitter de ces obligations peut être exposé à la guerre sainte, et nous avons vu au cours de ces dernières années, le *djihâd* déclaré au sultan du Maroc, Moulay Abdelaziz, parce qu'on avait supposé que sa réorganisation financière, appelée *tertib*, était en contradiction avec l'obligation de la dîme aumônière. Tous les prétendus réformateurs, qui prennent le nom de *mahdi*, ne manquent jamais d'invoquer le *djihâd* pour justifier leurs entreprises contre des musulmans.

Le *djihâd* ne fait pas partie de cinq obligations fondamentales de l'islamisme; cependant tout fidèle est tenu d'y prendre part en cas de défensive. Si le *djihâd* est offensif, il faudra tout d'abord que le fidèle soit en état de prendre les armes et de s'équiper à ses frais; quand le nombre des combattants envahissant le territoire ennemi est en quantité suffisante il pourra s'abstenir d'y prendre part. Cela, en somme, revient à dire que l'on n'est tenu de prendre les armes

que pour la défense de ses foyers, ce qui n'a guère un caractère religieux spécial, tous les peuples agissant ainsi dans les mêmes circonstances.

A part cette disposition spéciale, les règles du *djihâd* ne sont autres que celles du droit des gens chez les musulmans. En cas d'offensive on doit au préalable sommer pendant trois jours les ennemis à embrasser l'islamisme ou à abjurer les pratiques contraires à la loi religieuse. Toute cruauté inutile est absolument interdite; il est défendu de se servir d'armes empoisonnées, d'incendier les maisons, de détruire les arbres et les moissons. Les enfants, les femmes, les vieillards et les membres du clergé doivent être également respectés pendant la lutte. Le sort des vaincus n'est pas fixé d'une façon uniforme par les auteurs qui, suivant le rite auxquel ils appartiennent, professent des avis différents. Il y a également divergence sur la condition des territoires conquis, suivant qu'ils sont annexés à la communauté musulmane de vive force ou à la suite d'une capitulation, les termes de la capitulation devant d'ailleurs toujours être respectés. Cette question de la condition des terres conquises donne lieu à de graves difficultés, dont les effets se font sentir encore de nos jours dans l'Afrique mineure. Sous prétexte que le *djihâd* avait un caractère purement religieux, son étude avait été complètement négligée et quand il a fallu régler le régime des terres de l'Algérie, par exemple, on a commis bien des erreurs, qui auraient été évitées si l'on avait appliqué la théorie du *djihâd*, qui ne pouvait mécontenter les musulmans et qui nous aurait été souvent avantageuse.

Les divergences signalées ci-dessus ne sauraient surprendre quiconque connaît la façon dont la loi musulmane a été élaborée. A aucun moment il n'y a eu des personnes investies d'un mandat législatif. Tant qu'il vécut le Prophète agit d'après les anciennes coutumes, en les amendant plus ou moins, afin de les mettre en harmonie avec l'ensemble de la doctrine musulmane telle qu'elle résultait du texte du Coran. Les traditions relatives à Mahomet ont été conservées avec soin et toutes les décisions qu'il eut à prendre eurent force de loi, mais il convient d'ajouter que certaines de ces décisions se contredisent et qu'il a fallu également adopter à leur égard la théorie des *hadits* (tradition) abrogeants et abrogés. D'autre part il n'eut pas à juger tous les cas qui pouvaient se présenter et

quand il fut mort il devint indispensable de recourir à l'autorité de personnages éminents connaissant à fond le Coran et les traditions et pouvant dès lors, par analogie, dégager la forme des décisions nouvelles à prendre. Ces personnages eurent des méthodes différentes, les uns s'en tenant à la lettre du texte, les autres s'en tenant plutôt à l'esprit, en sorte que sur un même point, ils ne furent pas toujours d'accord. Aussi plus tard quand on essaya de codifier la loi musulmane, comme pas un n'avait qualité pour déclarer quelle était la meilleure de ces deux opinions contradictoires, on prit le parti de les indiquer toutes les deux, en laissant au magistrat qui avait à l'appliquer la faculté d'adopter celle qui lui convenait le mieux dans l'affaire qui lui était soumise. Toutefois, les textes de cette nature ont toujours été considérés comme n'ayant pas le même caractère impératif que les textes non discutés. Le *djihâd*, du seul fait qu'il a donné lieu à des opinions opposées, a perdu déjà une partie de sa force, que d'autres circonstances ont tendu encore à amoindrir, en particulier le démembrement du califat.

Il est évident que le *djihâd*, ayant pour objet la conversion des idolâtres, devait en raison de son caractère religieux être décidé par le chef du pouvoir spirituel et d'autre part le soin de conduire la lutte ne pouvait incomber qu'au chef de pouvoir temporel. Sous Mahomet et ses quatre premiers successeurs, les deux pouvoirs étant aux mêmes mains, le calife avait seul qualité pour prendre une décision à cet égard. Sous les Oméyades et les Abbassides, la double suprématie spirituelle et temporelle a été aussi toujours reconnue aux princes régnants de ces deux familles. Toutefois déjà vers le XIIIe siècle les derniers Abbassides perdirent peu à peu leur pouvoir temporel pour ne garder qu'une ombre de pouvoir spirituel, jusqu'au commencement du XIVe siècle où cette dynastie s'effondra définitivement. Depuis cette époque, où la communauté musulmane cessa de faire un bloc compact pour se partager en groupes de nationalités différentes, le pouvoir spirituel attribué autrefois au calife a été revendiqué par divers princes musulmans, si bien qu'il a été menacé de disparaître à tout jamais. Un usage ancien a permis d'éviter qu'une si grande lacune existât dans l'œuvre de Mahomet.

Tout au début de sa prédication, le Prophète avait coutume de demander, sinon des conseils, du moins des informations à ceux de

ses compatriotes qu'il jugeait expérimentés, sans tenir compte de la nature de leur religion, et plus tard il ne dédaignait pas de prendre l'avis de ses compagnons. Après sa mort ses successeurs suivirent cette tradition en ne s'adressant toutefois qu'à des musulmans et plus particulièrement à ceux qui avaient connu soit Mahomet lui-même, soit un de ses contemporains. Puis les affaires temporelles absorbant de plus en plus leur attention, les califes prirent l'habitude de demander des consultations sur les choses du domaine spirituel aux musulmans qui faisaient du Coran et des traditions prophétiques l'objet spécial de leurs études. Ces consultations prirent le nom de *fetoua*, et celui qui les donnait fut désigné sous le vocable de *mufti*. Tant que l'autorité spirituelle et temporelle furent entre les mains d'un calife, c'est à celui-ci qu'il appartenait de rendre les décisions de la *fetoua* obligatoires. Mais plus tard, quand les nationalités musulmanes se furent constituées, les muftis se multipliant, il arriva qu'ils ne furent plus toujours d'accord entre eux et la règle s'établit que la *fetoua* n'avait toute sa valeur que dans la région où se faisait sentir l'autorité du mufti. Aussi pour assurer la valeur des *fetouas* certains souverains désignèrent-ils sous le nom de *cheikh-el-islam* une sorte de grand mufti dont l'autorité était reconnue dans tout le royaume. Cette sorte de délégation permanente du pouvoir spirituel au cheikh-el-islam lui enleva une partie de son autorité morale, car on pouvait admettre que ses décisions étaient dictées par le désir de plaire au souverain qui l'avait désigné. Dans les contrées où il n'y avait pas de *cheikh-el-islam*, cet office était rempli par des savants, dits *ulémas*, véritables *muftis* volontaires sans caractère officiel précis, et dont l'autorité ne dépassait pas en principe l'étendue de la région qu'ils habitaient.

Il va sans dire que l'autorité spirituelle a perdu beaucoup de son énergie par suite du démembrement du califat et du fractionnement de la communauté musulmane en un certain nombre de groupes chez lesquels des affinités ethniques ou des circonstances économiques ont créé des mentalités différentes. Aussi, même en laissant de côté l'effet produit par le grand schisme qui les a divisés en *sunnites* et *chiites*, est-il devenu sinon impossible du moins très difficile d'engager une action générale commune en vue de la guerre sainte, qu'elle soit dirigée contre des musulmans ou des non-musulmans.

La décision d'un cheikh-el-islam provoque presque toujours des *fetouas* qui l'annihilent ou la contredisent, et dans tous les cas l'action qu'elle produit s'en trouve singulièrement atténuée et n'a plus l'ampleur qu'elle possédait aux premiers temps de l'islamisme.

De tout ce qui précède on peut dégager ceci : le *djihâd*, ayant pour but la conversion des idolâtres par la force, n'a plus sa raison d'être contre les Européens qui professent tous des religions monothéistes. Il ne peut donc être question contre eux que du *djihâd* dirigé contre ceux qui menacent l'existence de la foi musulmane pour lesquels la différence de religions n'a plus aucune portée puisqu'il est aussi légitime contre les musulmans que contre les non-musulmans. Sous cette forme, il perd presque toute sa valeur religieuse pour revêtir le caractère d'une sorte de défense nationale. D'autre part, l'autorité spirituelle dispersée entre un certain nombre de personnages sans mandat effectif ne saurait avoir la même puissance que celle qu'elle avait au temps où elle était concentrée dans les mains d'un seul personnage, le calife. Enfin le progrès résultant fatalement des relations de plus en plus fréquentes avec les Européens amené une diminution très sensible de l'ardeur de la foi musulmane et provoqué des communautés d'intérêts qui paralysent nombre de fidèles quand il s'agit d'entamer une lutte dangereuse, dont on ne saurait prévoir l'issue.

Cette double considération a fait du *djihâd* une arme désuète qui ne convient pas plus à nos temps modernes que, par exemple, l'excommunication chez les catholiques ; encore faut-il ajouter que s'il est proclamée par les uns il peut être désavoué par les autres comme il arrive aujourd'hui à propos de la déclaration faite par le cheikh-el-islam de Constantinople. On assure en effet que les ulémas de Tombouctou l'ont, par une *fetoua* fortement motivée, déclaré sans la moindre valeur tandis que le silence gardé par d'autres États musulmans lui infligeait aussi un réel désaveu.

O. Houdas.

LA POLITIQUE COLONIALE ALLEMANDE ET LE CONFLIT EUROPÉEN

A l'heure actuelle, la guerre absorbe l'attention au point de contraindre à lui rattacher toutes choses. Je ne chercherai donc pas à étudier ici la politique coloniale allemande en elle-même ou pour elle-même. En précisant ses visées et les circonstances principales de son développement, je voudrais essayer de montrer, au contraire, dans quelle mesure et de quelle façon elle apparaît comme un des facteurs du conflit présent.

I

Le 24 avril 1884 le Prince de Bismarck avisait M. de Luderitz, négociant de Hambourg, que les établissements formés par lui dans l'Afrique du sud-ouest étaient placés sous la protection de l'Empire; quarante-huit heures plus tard notre Ambassadeur à Berlin prévenait le ministère des Affaires étrangères que le chancelier souhaitait se concerter avec la France au sujet du Congo. La concomittance est aussi significative que l'étaient les démarches mêmes. Le gouvernement allemand indiquait les conditions diplomatiques dans lesquelles il entendait poursuivre sa politique coloniale, exactement dans le temps où il révélait officiellement en avoir une.

Car, jusqu'à ce mois d'avril 1884, malgré une intervention mitigée aux Samoa, l'Empire allemand n'avait point affirmé de visées coloniales. Au lendemain de sa formation, ses chefs avaient écarté les avis de ceux qui souhaitaient trouver dans la paix avec la France vaincue l'occasion d'acquérir un territoire lointain, et, durant les années qui suivirent, ils avaient persévéré dans la même abstention systématique, malgré les incidents ou les délibérations intervenus à diverses reprises : M. de Bismarck appartenait à une génération d'hommes d'État toujours enclins à concentrer leur attention sur l'Europe, sans

compter que le parachèvement même de son œuvre allemande ou les difficultés que lui valait sa politique religieuse suffisaient amplement à l'absorber. Cependant des aspirations nouvelles se manifestaient dans le pays, et, chaque jour, se précisaient davantage. L'ample essor économique provoqué par les triomphes de 1870 amenait un développement rapide du commerce extérieur qui, fait digne de remarque, s'effectuait de plus en plus par mer et sous pavillon allemand. De 1870 à 1880 le mouvement commercial de Hambourg faisait plus que doubler, cependant que quadruplait le tonnage de la marine marchande à vapeur. Pour fournir du frêt aux bâtiments, écouler les marchandises ou procurer des matières premières aux usines, les hommes d'affaires recherchaient sans cesse de nouveaux débouchés comme de nouveaux terrains d'approvisionnements, et, la concurrence dans la vieille Europe se faisant chaque jour plus âpre, ils les cherchaient volontiers au loin. Leurs ambitions à cet égard ne se limitaient d'ailleurs pas aux contrées déjà organisées. Lorsque des explorations révélaient brusquement des richesses naguère insoupçonnées, ils affirmaient immédiatement l'intention de les exploiter. Non content, d'autre part, d'instituer des succursales ou d'expédier des commis dans tous les États d'Amérique ou d'Asie, ils s'installaient à leurs risques et périls dans des régions sans maîtres européens : une Compagnie fondait des comptoirs aux Samoa et la firme Luderitz, que je mentionnais tout à l'heure, prenait pied dans l'Afrique australe. Ce n'était pas tout. Les statistiques qui faisaient ressortir l'exportation croissante des marchandises constataient aussi, chaque année, le départ d'un plus grand nombre d'Allemands et les spécialistes inclinaient à croire que la progression s'accentuerait encore. Mais tout en se réjouissant d'un fait qui leur révélait la forte vitalité allemande, ces mêmes spécialistes regrettaient pourtant que le pays fût privé du concours direct de tant de bras, de bonnes volontés, voire de capitaux et ils se demandaient dès lors si mieux ne vaudrait pas que l'émigration pût être dirigée sur des territoires allemands. Des considérations ou des ambitions diverses confluaient ainsi vers une même conclusion. L'Allemagne, disait-on volontiers, est un pays colonisateur, à qui manquent seules des colonies. Dans des articles ou des brochures les publicistes commençaient donc l'examen dogmatique des avantages qu'offrirait la possession de

colonies. Une société coloniale se fondait dont la propagande se faisait bientôt très active. De leur côté les négociants engagés dans des entreprises lointaines sollicitaient une assistance plus efficace que celle résultant de vagues traités de commerce passés avec des roitelets océaniens; les autorités des villes hanséatiques, enfin, formulaient des revendications précises, et, grâce à elles un véritable programme colonial s'élaborait dans le même temps que se dessinait un mouvement général d'opinion.

Malgré ces tendances traditionnelles auxquelles je viens de faire allusion, le prince de Bismarck était trop avisé pour négliger des réclamations, aussi rigoureusement déduites de prémisses bien établies, et cela d'autant moins que les chefs de certaines grosses firmes semblent avoir exercé sur lui une influence directe. D'autre part, la situation intérieure se détendait tandis que la situation extérieure paraissait assurée, l'Italie s'étant jointe à l'alliance austro-allemande et les relations avec la Russie, refroidies au lendemain du traité de Berlin, s'améliorant sensiblement. Les circonstances étaient ainsi favorables pour l'examen de problèmes nouveaux. Le Chancelier commença par se renseigner, sollicita des éclaircissements, provoqua des propositions, puis assez rapidement il arrêta ses vues. Il admettait d'intervenir désormais directement pour favoriser les entreprises commerciales dans les pays nouveaux. Il assurerait notamment aux négociants le libre accès dans le bassin du Congo dont l'importance économique était maintenant avérée; pour donner à ces mêmes négociants une protection suffisante, des territoires seraient également placés sous la souveraineté de l'Empire, sur la côte de Guinée par exemple, dans le Sud-Ouest et peut-être dans l'Est africain, comme dans diverses régions d'Océanie. C'étaient là les points où des intérêts allemands étaient d'ores et déjà engagés, ceux signalés par les hommes d'affaires qui avaient également suggéré les modes d'action. Mais s'il adoptait ainsi les idées des nouveaux « coloniaux » allemands, M. de Bismarck entendait les appliquer avec beaucoup de circonspection. Point d'ambitions démesurées, de manifestations pompeuses ni de démarches agressives. Le Gouvernement, expliquait-il au Reichstag, se contenterait toujours de suivre les particuliers. L'aide donnée à ceux-ci serait évidemment efficace puisqu'elle aurait pour garant le prestige

de l'Empire, mais elle n'irait jamais jusqu'à la constitution de colonies coûteuses, militairement occupées et rigoureusement administrées. Partout et toujours, enfin, les droits légitimes des autres puissances seraient scrupuleusement respectés : de fait, aucune annexion n'était prévue au Congo, où des tiers avaient déjà pris pied, et la protection impériale avait été accordée aux établissements du Sud-Ouest africain, seulement après que la Grande-Bretagne eût formellement déclaré se désintéresser de la région.

Cette attitude correcte et réservée, ce programme précis, mais modeste en somme, semblaient ne devoir effaroucher personne. M. de Bismarck constatait cependant déjà des susceptibilités étrangères et d'autres étaient à prévoir. Sa prudence ne les pouvait négliger et son désir d'éviter les complications l'incitait à manœuvrer pour limiter par avance les résistances. Or, parmi les puissances colonisatrices, plusieurs pouvaient être considérées comme hors du jeu : l'Espagne incapable même de parer au délabrement de son empire et la Hollande pleinement satisfaite de posséder ses Indes demeuraient l'une et l'autre à l'écart; en dépit d'un renouveau d'activité, le Portugal même comptait peu. Restaient seule, dès lors, l'Angleterre et la France, puis, pour d'autres causes et dans une autre mesure, le roi des Belges.

On sait comment chez celui-ci le souverain très avisé se doublait d'un remarquable homme d'affaires dont les entreprises utilisaient le prestige du monarque. Très intéressé par les questions africaines, il avait l'un des premiers compris la portée économique des dernières découvertes de Stanley et, résolu d'en tirer profit, avait, sous le couvert d'associations nominalement internationales, entrepris d'accaparer la majeure partie du bassin du Congo. Stanley, devenu son agent, avait commencé d'acquérir et d'occuper des territoires, mais s'était heurté à la France représentée par Brazza qui, parti du Gabon, établissait lui aussi des postes sur le Congo. L'Angleterre d'autre part, s'était émue et avait, en février 1884, signé avec le Portugal, reconnu maître de l'estuaire, un traité dont elle se promettait une situation commerciale prépondérante. Les visées de Léopold II se heurtaient ainsi à un double obstacle. Mais avec la France une entente paraissait possible, fondée sur un partage, tandis qu'une opposition radicale se révélait dans les manœuvres anglaises.

A les considérer d'ensemble les visées ou les tendances de l'Angleterre manquaient d'ailleurs de netteté. Après avoir déployé dans toutes les parties du monde une inlassable activité, elle s'était, vers le milieu du XIXe siècle, désintéressée des domaines d'outre-mer. Les seules annexions territoriales qui se poursuivaient étaient le fait des autorités locales. A Londres un ministre déclarait les colonies « un héritage maudit »; la Chambre des Communes s'opposait à toute extension nouvelle et, récemment, quand Stanley essayait d'intéresser l'opinion britannique au résultat de son exploration, personne ne lui prêtait attention. Par un trait caractéristique de la mentalité britannique d'alors, cette indifférence n'empêchait toutefois pas la jalousie. Même au moment où elle affirmait le plus nettement son désir d'abstention, l'Angleterre semblait se réserver sur l'ensemble du monde une sorte de domaine éminent et préférait qu'aucune puissance ne prît pied, là même où elle ne s'installait pas. Elle avait constamment contrecarré les visées de la France et c'est un sentiment pareil qui se révélait maintenant à propos du Congo.

La France, à l'opposé, n'avait nulle jalousie systématique tout en agissant très activement. Inutile d'insister sur les mobiles qui déterminèrent la troisième République à reprendre hors d'Europe nos vieilles traditions d'expansion. Je rappellerai simplement qu'au moment où nous sommes, l'occupation de la Tunisie est un fait accompli; les opérations se poursuivent à Madagascar en vue d'un établissement sérieux; la conquête du Tonkin est en cours en même temps que les négociations se préparent qui doivent conduire la cour de Hué à reconnaître un protectorat effectif; dans l'Afrique du Nord et de l'Est enfin, la pénétration se poursuit vers l'intérieur, partant à la fois de l'Algérie, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Gabon. Après ce que je disais à l'instant des dispositions anglaises point n'est besoin d'ajouter que cette politique, à laquelle Jules Ferry donnait une impulsion particulière, était assez mal vue à Londres. A Madagascar, comme au Tonkin, comme sur le continent africain nous nous heurtions sans cesse à l'opposition d'agents ou d'émissaires anglais, et des incidents successifs amenaient entre les deux gouvernements une sorte de tension chronique, accentuée encore par les regrets ou les rancunes qu'avaient laissés les derniers événements d'Egypte.

Au moment où M. de Bismarck se préoccupait de l'attitude diplomatique qui faciliterait ses visées coloniales, il se trouvait ainsi en présence de deux puissances, la France et l'Angleterre, et d'une affaire particulière, celle du Congo. Mais la solution de cette affaire spéciale pourrait dépendre dans une large mesure de l'attitude que l'Allemagne adopterait à l'égard de l'une ou de l'autre des puissances; celles-ci s'opposaient enfin et de telle sorte qu'il fallait choisir entre elles, le rapprochement avec l'une impliquant une nuance d'hostilité à l'égard de l'autre.

Avec l'Angleterre un accord complet semblait difficile en principe, tant à cause de sa traditionnelle jalousie que de ses prétentions au sujet du Congo où l'Allemagne entendait assurer son action commerciale; un tel accord aurait aussi pour résultat de contrecarrer plus ou moins l'expansion française, ce qui n'était pas à souhaiter. On sait, en effet, que la politique extérieure de Bismarck, dominée par le désir d'assurer les résultats obtenus en 1870, tendait sans cesse à paralyser par avance toutes velléités de revanche. C'est dans ce but qu'avait été nouée la Triple-Alliance, maintenant complétée par la contre-assurance russe. Or, la Triple-Alliance, avait été facilitée par notre conquête de la Tunisie qui avait vivement froissé l'Italie; les rivalités extra-européennes et les incidents irritants qu'elles amenaient, empêchaient en outre un rapprochement entre Paris et Londres; les entreprises lointaines enfin, qui exigeaient d'assez gros sacrifices, diminuaient momentanément les forces françaises disponibles en Europe : tout compte fait la politique d'expansion de la France cadrait donc assez bien avec les vues de M. de Bismarck qui, dès lors, avait intérêt à la favoriser. Le gouvernement français de son côté devait être favorable à un accord spécial qui lui procurerait un appui contre des prétentions anglaises et, pour un temps, lui assurerait du côté des Vosges la tranquillité dont il avait besoin. Une entente coloniale, avantageuse pour les deux parties, était donc possible entre l'Allemagne et la France. M. de Bismarck résolut de l'établir et ainsi son programme d'expansion s'étaya d'une combinaison internationale judicieusement rattachée à l'ensemble de sa politique. Il va d'ailleurs sans dire que les mots ne doivent pas être ici pris dans un sens trop rigoureux. Hors des cas exceptionnels le jeu diplomatique ne comporte point de manœuvres poussées à fond; que l'un des

joueurs marque sa position sur l'échiquier et les autres avancent ou reculent aussitôt leurs pièces. Tout est affaire de nuances. Mais ces nuances sont significatives. Attaques ou ripostes simplement esquissées entrainent des résultats positifs : nous l'allons pouvoir constater si nous passons maintenant rapidement en revue les principales démarches qui, à partir du milieu de 1884, donnèrent corps aux desseins coloniaux allemands.

II

L'Allemagne s'engageant dans une voie coloniale, les traités de commerce destinés à sauvegarder ses intérêts dans les pays lointains ne pouvaient plus suffire. Dès le mois d'août le Chancelier ordonnait donc de hisser le pavillon impérial sur l'archipel de la Nouvelle-Bretagne qui, par la suite, devait prendre son nom et, en octobre, le fait était accompli. L'annexion ne provoqua nulle difficulté d'aucune sorte, mais il n'en alla plus de même quand, dans le même mois d'octobre, notification fut faite de l'annexion du Sud-Ouest africain où jusqu'alors les établissements de la maison Luderitz étaient simplement protégés, en même temps que d'annexions effectuées au Togo et au Cameroun par une mission spécialement envoyée à cet effet. Des inquiétudes se manifestèrent chez les deux principales puissances qui avaient des établissements dans le golfe de Guinée. Sans refuser de discuter avec l'Angleterre ni témoigner la moindre hauteur agressive, M. de Bismarck ne parut cependant pas disposé à tenir grand compte de ses objections. Par contre il déclara spontanément que les occupations territoriales qui contrediraient les prétentions de la France ne seraient pas maintenues. La démarche était caractéristique. Nous avons déjà vu que le gouvernement allemand entendait d'autre part se concerter avec la France au sujet du traité anglo-portugais relatif au Congo. De fait, l'Allemagne formulait au même titre et de la même manière que la France des objection très nettes et l'attitude ainsi prise simultanément par les deux gouvernements obligeait l'Angleterre à renoncer à ses prétentions. Arguant, pour couvrir sa retraite, de ce que son partenaire n'avait pas obtenu toutes les adhésions prévues, elle admettait que son

arrangement tombait. Par cela même le champ devenait libre pour un règlement général de la question du Congo. Or, à cet égard encore, une parfaite communauté de vues s'affirmait entre Paris et Berlin et ce fut sur l'invitation conjointe des deux gouvernements que les principaux États se virent conviés à une conférence. Les travaux propres de cette conférence de Berlin, comme les négociations qui se poursuivirent parallèlement, sont suffisamment connus pour qu'il suffise de rappeler brièvement ceux des résultats qui nous intéressent directement ici. L'Association Internationale se transformait sous la souveraineté de Léopold II en un État indépendant sur les territoires duquel la France pourrait, en cas de cession, exercer un droit de préférence. L'Allemagne n'avait pas, bien au contraire, protesté contre ces arrangements. Pour le nouvel Etat et pour les régions avoisinantes on établissait en effet un régime d'absolue liberté commerciale. Durant le temps que la conférence achevait ses travaux, l'Allemagne poursuivait, en outre, dans d'autres régions, ses entreprises particulières. La protection impériale était accordée le 3 mars 1885 à une Compagnie qui s'était installée dans l'Afrique Orientale, et, le 17 mai, à des établissements fondés en Nouvelle-Guinée. En un an, par conséquent, la politique inaugurée en avril 1884 avait abouti à des résultats considérables. L'Empire s'était affirmé grande puissance coloniale, la « liberté du commerce » ouvrait à ses ressortissants le magnifique champ d'action qu'ils souhaitaient au Congo, et le drapeau allemand flottait dans les contrées nouvelles où des intérêts allemands s'étaient engagés : au Togo, au Cameroun, dans le Sud-Ouest et dans l'Est africain, comme en Océanie, dans l'Archipel de Bismarck et à la Nouvelle-Guinée.

Ce ne peut être là qu'une entrée de jeu. Si les positions prises en Afrique semblent suffisantes, il faudra préciser leur étendue; en Océanie, en outre, d'autres occupations sont à réaliser encore pour exécuter complètement le programme adopté. Dès le mois d'août 1885 une expédition annexe donc l'Archipel des Carolines et au mois d'octobre celui des Salomon, qui allait prendre le nom de Marshall. Si l'acquisition des Marshall s'effectua sans difficultés, il n'en alla pas de même pour les Carolines. Pratiquement, l'archipel était sans maître européen, mais l'Espagne qui l'avait occupé jadis pouvait

encore s'en déclarer souveraine. De fait, elle réclama. M. de Bismarck n'insista pas et admit l'arbitrage du Pape, bien qu'il dût prévoir, sans doute, que celui ci lui donnerait tort. Dans le même temps, il ne soutenait pas énergiquement le consul allemand qui provoquait aux Samoa des incidents variés avec les représentants des deux autres puissances protectrices. Cette double attitude le montre persévérant d'une façon générale dans sa politique de modération coloniale et s'explique en outre dans chacun des cas par des motifs particuliers. Pour les Carolines, la situation intérieure de l'Allemagne incitait sans nul doute le Chancelier à se montrer déférent envers le Pape; aux Samoa, il préférait probablement éviter des difficultés avec l'Angleterre, se trouvant vis-à-vis d'elle dans une situation nouvelle qui se rattachait elle-même à l'attitude maintenant prise par la France.

On dit volontiers qu'un revirement se produisit en 1885 dans la politique d'expansion française. L'assertion est exacte, à la condition de ne point lui donner une portée trop absolue. La chute de Jules Ferry, provoquée par des incidents coloniaux, amena, sans conteste possible, un changement notable. Ferry avait fait montre hors d'Europe d'une activité très grande en s'accordant, comme nous l'avons vu, avec l'Allemagne. Ses successeurs immédiats ne se montrèrent pas disposés à persévérer dans cet accord, et, les grands efforts récemment faits déterminant une certaine lassitude, la préoccupation dominante parut être de terminer simplement de façon honorable les affaires engagées. La France ne renonçait pas au développement de son empire d'outre-mer, mais, se préoccupant davantage de l'Europe, elle se considérait comme provisoirement à peu près satisfaite dans le reste du monde.

Il en allait tout au contraire de l'Angleterre. L'entrée en scène de l'Allemagne et ses acquisitions multipliées l'avaient fait sortir de la sorte de torpeur où elle s'était complue si longtemps. Elle comprenait qu'une action énergique lui éviterait seule d'être distancée sur certains points et, plus que nulle autre, elle contribua donc à provoquer la poussée d'annexions fiévreuses qui suivit le congrès de Berlin. Ne se trouvant plus face à face avec la seule France elle discernait aussi, pour la première fois, l'impossibilité de contrecarrer purement et simplement les ambitions d'autrui et, au lieu de

persister dès lors à leur faire constamment mauvais visage, paraissait disposée à s'entendre avec ceux qui pourraient la servir. Dans quelle mesure cette attitude nouvelle s'accordait avec les visées allemandes et de quelle façon le gouvernement impérial en sut profiter, une brève énumération de faits et de dates va suffire à le montrer.

J'ai mentionné déjà la nécessité pour l'Allemagne de délimiter les territoires acquis, nécessité que les convoitises maintenant allumées rendaient chaque jour plus impérieuse. Inutile d'ailleurs d'examiner les divers actes qui, en Afrique comme en Océanie, précisèrent les frontières ou tracèrent les zones d'influence. La portée des accords avec l'Angleterre apparaitra suffisamment, si nous nous arrêtons quelque peu à la façon dont les choses se passèrent dans l'Afrique Orientale. Une Compagnie allemande s'y était installée, bientôt officiellement protégée par l'Empire. Mais aussitôt qu'il s'agit de déterminer les territoires sur lesquels s'étendrait cette protection, une complication intervint. Une partie de la côte appartenait certainement au sultan de Zanzibar, à qui son indépendance et l'intégrité de son domaine avaient été, en 1862, garanties par la France et par l'Angleterre. Invoquant l'acte qu'elle avait alors signé, cette dernière aurait pu interdire à l'Allemagne l'accès de la côte, partant rendre pratiquement illusoires ses projets d'installation. Elle ne fit rien de pareil et consentit au contraire à rechercher l'exacte étendue des possessions du sultan, puis, lorsque cette étendue eut été régulièrement déterminée par un acte du 9 juin 1886 auquel la France participa nécessairement, elle s'empressa, le 1er novembre, de reconnaître à l'Allemagne une grande zone de pays, mais à condition que l'Allemagne lui reconnût de son côté une autre zone pour le moins équivalente. L'Est africain anglais se constituait ainsi en même temps que l'Afrique Orientale allemande et comme une conséquence de celle-ci. Mais, contrairement aux espoirs conçus, la délimitation des États du sultan avait refoulé les Allemands dans l'intérieur. Des difficultés locales se produisirent alors, soulèvements d'indigènes et incidents divers, dont il serait téméraire d'affirmer qu'ils furent toujours spontanés. Ils parurent suffisants pour justifier des interventions énergiques et, dès 1890, de nouveaux arrangements étaient pris, toujours entre l'Angleterre et l'Alle-

magne. Pour amener la France à ne plus invoquer la convention de 1862, l'Allemagne reconnaissait notre protectorat sur Madagascar, tandis que l'Angleterre admettait la jonction de nos possessions d'Afrique Occidentale avec nos territoires de l'Afrique du Nord; puis les deux puissances demeurées tête à tête supprimaient purement et simplement le sultanat de Zanzibar, l'Angleterre établissant son protectorat sur Zanzibar même et les îlots voisins, l'Allemagne s'appropriant la côte. A y regarder d'un peu près, les choses s'étaient passées de même lors des autres arrangements conclus vers la même époque entre le gouvernement allemand et le gouvernement britannique. On peut dire dès lors que, si en 1884-1885 M. Bismarck avait posé les fondements de l'Empire colonial allemand en s'accordant avec la France, c'est en se rapprochant plutôt de l'Angleterre que, de 1885 à 1890, il avait délimité et consolidé cet empire.

Au moment où il quittait le pouvoir en 1890, un peu avant la signature définitive du dernier arrangement que je viens de mentionner, le domaine lointain de l'Allemagne, constitué selon ses vues, avait sensiblement la figure qu'il devait conserver. M. de Caprivi, son successeur immédiat, ne l'arrondit pas et le Prince de Hohenlohe, qui vint ensuite, l'agrandit seulement sur deux points. Il profita de la crise déterminée par la guerre sino-japonaise et d'un incident local pour occuper, en 1897, la baie de Kiao-Tchéou, bientôt cédée à bail par la Chine; peu après, la victoire des États-Unis sur l'Espagne lui permettait d'acheter à cette dernière les Carolines et les Mariannes. Le premier de ces archipels était, d'ailleurs, qu'on le remarque, l'un de ceux sur lesquels Bismarck avait, dès l'origine, jeté son dévolu. Ces diverses acquisitions s'étaient faites très simplement, sans négociations compliquées et sans avoir à tenir grand compte des autres puissances coloniales. M. de Caprivi et le Prince de Hohenlohe avaient cependant à se préoccuper sans cesse de l'Angleterre et de la France et non point seulement pour régler avec l'une ou l'autre des cas spéciaux ou préciser des délimitations. L'antagonisme continuait entre les deux puissances traditionnellement rivales, si bien que le souci même de ses intérêts particuliers obligeait le gouvernement allemand à prendre plus ou moins nettement parti.

On était entré, peu après 1890, dans la période des grands desseins

africains. Plusieurs des puissances qui occupaient des territoires sur les diverses côtes du continent manifestaient l'intention de joindre ces possessions par l'intérieur des terres. Les efforts de la France, par exemple, tendaient très nettement à grouper en un bloc compact l'Algérie, le Soudan, le Congo, et certains esprits aventureux envisageaient même la réunion des territoires de l'Ouest à ceux de Djibouti, sur la mer Rouge. Quant à l'Angleterre, ayant poussé ses possessions du sud jusqu'au delà du Zambèze en brisant la tentative du Portugal désireux de souder le Mozambique à l'Angola, installée d'autre part dans l'Afrique orientale, pratiquement maîtresse enfin de l'Égypte, elle annonçait l'intention de construire un chemin de fer du Cap au Caire. Sur un point son passage semblait impossible, car, entre les lacs Tanganika et Albert, l'Est africain allemand se trouvait limitrophe de l'État du Congo. Pour tourner la difficulté, un traité de Mai 1894 consentit certains avantages territoriaux dans la vallée du Nil à l'État indépendant, tandis que celui-ci cédait à bail, à l'Angleterre, une bande longeant la frontière allemande. L'arrangement contredisait les visées de la France, les territoires cédés dans la vallée du Nil barrant la route à l'extension éventuelle du Congo français. Le gouvernement français protesta donc et obtint la revision du traité. Ce fut, en partie, parce que le gouvernement allemand qui se jugeait également menacé joignit ses réclamations aux siennes et il parut dès lors que Paris et Berlin s'accordaient de nouveau contre la Grande-Bretagne. Peu après, en 1896, la France lançait une expédition qui, partant du Congo, devait prendre pied sur le Nil. Et peu importe ici l'objet dernier de la mission Marchand, qui n'était pas dans son essence une entreprise vraiment coloniale : logiquement et forcément cette mission devait aboutir, sur le terrain colonial, à un conflit avec l'Angleterre. Quand ce conflit parut imminent, l'Allemagne insinua qu'elle nous pourrait soutenir, proposant comme entrée de jeu une entente au sujet des colonies que les difficultés financières obligeraient sans doute le Portugal à liquider rapidement. La suggestion n'ayant pas été accueillie à Paris le gouvernement de Berlin se retourna vers Londres et conclut un arrangement assez mystérieux mais qui prévoyait certainement le partage des établissements portugais. S'estimant ainsi payé, il s'abstint d'intervenir dans la querelle de Fachoda

et cette abstention, toute favorable à l'Angleterre, rendit plus indispensable notre recul. D'autres incidents pourraient être cités encore. Mais ceux que je viens de citer et qui sont les plus importants suffisent je pense à faire ressortir le fait essentiel : jusqu'à la fin du XIXe siècle l'Allemagne continuait à pratiquer entre l'Angleterre et la France, au mieux de ses intérêts coloniaux, le jeu de bascule qu'avait inauguré Bismarck.

III

Nous ne saurions encore prévoir quelles phases successives les ouvrages classiques de l'avenir voudront distinguer dans l'histoire allemande de ces quarante dernières années. Pour ma part, je croirais volontiers qu'une coupure sera marquée vers le temps auquel l'exposé tenté ici nous a maintenant conduit. Il semble, en effet, qu'un changement, préparé sans doute depuis plusieurs années, s'accuse vers 1898 dans la politique générale de l'Empire, les méthodes et les aspirations héritées de Bismarck faisant définitivement place à des aspirations sensiblement différentes, servies par des méthodes tout opposées. La chose paraît, en tous cas, certaine dans le domaine que nous considérons.

C'est, paraît-il, en 1897 que la marine militaire allemande prit son véritable essor car, suivant l'éditeur au moins officieux des discours de Guillaume II, c'est en cette année que l'Empereur commença de peindre des marines. Ne nous étonnons pas de l'importance très germanique donnée à d'augustes barbouillages; ne discutons pas non plus la date précise : constatons simplement que, vers cette époque et grâce à l'intervention très significative du souverain, l'augmentation de la flotte de guerre devint effectivement l'objet de préoccupations soutenues. Bismarck limitait ses ambitions nautiques à rivaliser avec la Hollande; pour lui c'eût été folie de vouloir égaler jamais l'Angleterre ou la France. Or, le Reichstag qui enregistrait en 1885 ces déclarations modestes, votait en 1898 et 1900, sous la pression énergique du gouvernement, deux lois navales qui révélaient des visées bien autres. Dans le même temps et tandis que le commerce d'exportation ne cessait de se développer, les grandes compagnies de navigation, fortement

soutenues par les pouvoirs publics, multipliaient leurs lignes lointaines et les desservaient par des bateaux de plus en plus puissants. Commerciaux et militaires, les efforts concordaient. Suivant la parole bientôt fameuse c'était « sur l'eau » que l'Allemagne « assurerait son avenir ». En d'autres termes, et l'eau servant simplement de route, c'était dans les contrées lointaines qu'elle entendait affirmer toutes les formes de sa puissance.

Mais, à ce moment, le domaine d'outre-mer constitué naguère par Bismarck commençait à provoquer des réflexions mélancoliques. Des efforts administratifs, financiers, voire militaires y avaient été prodigués, et bien plus considérables que ceux prévus au début : à tort ou à raison les résultats étaient jugés insuffisants et d'autant que ni travaux, ni sacrifices d'aucune sorte ne remédieraient jamais à certains défauts primordiaux. L'Allemagne avait souhaité des territoires lointains, en partie pour y déverser le flot de ses émigrants, or le climat ne permettait point de peupler d'Européens les colonies d'Afrique. Leurs côtes n'offraient aussi que des ports médiocres et rares qui jalonnaient mal les grandes lignes de navigation : dans l'ensemble, par leur qualité comme par leur étendue, les colonies apparaissaient mesquines, nullement en rapport avec la puissance acquise et les ambitions croissantes de l'Empire. De là un double désir. Comme il ne reste plus dans le monde de territoires sans maîtres, il faudra mettre la main sur les colonies de certaines puissances affaiblies et c'est cette intention qu'a déjà manifestée le dessein de liquider les établissements portugais. Toutefois un appoint de territoires tropicaux ne procurerait pas tous les avantages cherchés. Industriels et commerçants multiplient leurs opérations dans des contrées de civilisation secondaire dont, pour diverses causes, l'annexion complète semble impossible ou peu souhaitable : fidèle au principe qui est à l'origine de son action hors d'Europe, l'Empire se devrait de les soutenir, de les encourager, de leur frayer la voie ; il leur assurerait des facilités et des profits en usant des moyens d'intimidation ou de persuasion dont il dispose pour prendre sur les autorités des régions visées un ascendant au besoin complet. En présence de pareils desseins qui résultent à la fois des progrès réels du commerce, des nouvelles ambitions nautiques et des mécomptes des entreprises spécifiquement coloniales, ces dernières passent natu-

rellement au second plan, ou, pour mieux dire elles se fondent dans la conception plus vaste d'une politique d'expansion générale.

L'idée n'a rien d'absurde en soi et apparaît d'ailleurs dans la plupart des pays. Mais les Allemands la faussèrent en lui imprimant leur marque particulière. Une association fondée naguère pour propager le goût de la colonisation proprement dite se transforma pour chercher à faire désormais prévaloir, dans tous les domaines, les visées de la plus grande Allemagne. Ainsi la nouvelle politique d'expansion qui se substituait à l'ancienne politique coloniale fut immédiatement caractérisée par l'absence de mesure et l'outrecuidance naïve qu'ont mises en lumière tant d'études excellentes récemment publiées sur la mentalité pangermaniste. Vers le premier quart du XIXe siècle Canning prétendait que rien de grand ne saurait s'accomplir dans le monde sans que l'Angleterre intervînt. Au début du XXe siècle les Allemands affirment que tout doit se plier partout aux desseins allemands. Les hommes qui prétendent réaliser ces conceptions tellement hardies et vastes qu'elles en deviennent nébuleuses, accomplissent bien entendu, le rite indispensable en proclamant leur fidélité aux traditions léguées par Bismarck. En cela toutefois ils s'abusent, car le grand chancelier s'était toujours gardé de disperser ses efforts et alors même qu'en Europe ses aspirations semblaient démesurées, elles demeuraient pourtant limitées, parfaitement claires, très nettement définies et toujours proportionnées aux moyens dont il savait pouvoir disposer.

De ces moyens, il se gardait d'ailleurs de faire un étalage intempestif. Nul n'était moins porté aux démarches ostentatoires. Les apparences lui importaient moins que la réalité et, poursuivant celle-ci avec un esprit de suite admirable en même temps qu'avec une parfaite souplesse, il utilisait tous les concours, sans marquer de mépris à personne, n'estimant point déroger, par exemple, quand, pour faciliter les débuts de sa politique africaine, il recherchait l'appui de la France récemment vaincue. Maintenant au contraire, les hommes qui dirigent l'Allemagne et qui n'ayant remporté nulles victoires ne savent point les efforts qu'elles exigent, tiennent la moindre opposition pour une offense et en ressentent une irritation qui se traduit par de brusques à-coups. L'Empereur que M. Étienne Lamy appelle dès cette époque « Guillaume le Déconcertant »,

inspire toute la politique et lui communique sa nervosité. Ses amabilités s'enchevêtrent sans cesse avec ses menaces et sans qu'on puisse distinguer lesquelles sont les plus décisives. Ses manifestations et ses déclamations se succèdent enfin sans relâche et parfois tellement théatrales qu'on ne sait dans quelle mesure elles couvrent des desseins positifs ou satisfont simplement une vanité maladive.

Les Allemands qualifient leur nouvelle politique de « mondiale ». L'appellation est juste. Mais l'immensité même de l'objet ainsi avoué rend évidemment illusoire toute tentative de résumé succinct. Heureusement deux ou trois exemples suffiront pour indiquer les méthodes et faire comprendre un échec qui est lui-même une des causes de l'effroyable conflit actuel.

En 1898 Guillaume II entreprit en Orient un voyage retentissant. Il entendait se révéler au monde comme le souverain chrétien par excellence, mais, il persuadait aussi aux Turcs qu'il était leur ami le plus sûr et, tout aussitôt, exploitait cette amitié en préparant pour ses sujets l'octroi de concessions supposées fructueuses et notamment celle d'un chemin de fer qui traverserait l'Asie Mineure pour aboutir à Bagdad. Deux ans plus tard, quand la rébellion survenue en Chine contraignit les puissances d'y envoyer des troupes, il désigna pour conduire les siennes un maréchal à qui la supériorité de son grade donnait nécessairement une prééminence, si bien qu'à défaut de sa présence personnelle son représentant apparaîtrait comme le chef de l'Europe entière. L'Allemagne rehaussait ainsi son prestige dans toute l'Extrême Asie et accentuait du même coup son influence comme ses chances de profits. Dans le même temps enfin, l'activité allemande se manifestait sur un troisième théâtre de façon plus modeste mais non moins effective. En attendant que l'Empereur paradât lui-même au Maroc, les commerçants allemands y activaient leurs efforts préparant ainsi dans une forme encore indéterminée une sorte de mainmise sur le pays.

Mais on sait de quel prix le Maroc était pour la France qui avait dû commencer de le surveiller dès l'origine de sa conquête algérienne et qui, juste au début du XXe siècle, se voyait amenée à y préciser sa politique. Pour demeurer encore voilées, les menées allemandes heurtaient ses intérêts. L'Angleterre, gardienne jalouse de toutes les routes de l'Inde, se devait de surveiller de très près les

entreprises germaniques en Asie Mineure, et travaillant d'autre part à s'assurer en Chine une sphère d'influence considérable, elle entendait aussi que l'Allemagne ne lui vînt pas disputer. En Extrême-Orient donc, comme en Turquie et au Maroc on vit prendre des précautions ou préparer des ripostes. Négociant avec le Maroc même, comme avec les puissances méditerranéennes, la France se mettait en devoir de sauvegarder ses intérêts. L'Angleterre renforçait ses positions dans le golfe Persique, au débouché du futur chemin de fer de Bagdad. En Extrême-Orient enfin, elle discutait avec une mauvaise humeur non dissimulée les conséquences d'un accord conclu entre les deux pays à la suite des troubles chinois de 1900. L'Angleterre et la France manœuvraient ainsi l'une et l'autre : bientôt, et ce fut là l'essentiel, elles cessèrent de manœuvrer séparément. Entre Berlin et Londres les relations se refroidissaient rapidement. Aux froissements résultant des incidents particuliers, s'ajoutait l'appréhension générale que provoquaient en Angleterre les ambitions avouées de l'Allemagne et le développement prodigieux qu'elle entendait donner à sa marine. Le temps n'était plus, dès lors, où certains enthousiastes voulaient prévoir une alliance entre les deux pays. Tout au contraire, et dès son avènement, le roi Edouard VII manifestait un penchant pour la France, l'adversaire traditionnelle de l'Allemagne. Un rapprochement s'ébaucha; des visites officielles et un traité d'arbitrage en marquèrent les étapes et sa consécration fut la convention d'avril 1904 qui reconnut les droits de la France sur le Maroc, et, faisant disparaître les causes anciennes de mésintelligence, établit une entente très cordiale et complète. Les événements qui se déroulent en ce moment devaient seuls permettre de mesurer les conséquences immenses et bienfaisantes de cette entente. Mais dès le moment où elle fut conclue, elle avait pour l'expansion allemande une importance qui apparait décisive surtout si l'on tient compte de la situation générale qu'avaient créée d'autres actes ou d'autres événements.

L'Allemagne cherche pour son activité fébrile des terrains où elle pourra s'implanter en maîtresse, voire simplement dominer commercialement. Or tous les champs favorables deviennent l'un après l'autre plus difficiles d'accès. La méfiance britannique, semble-t-il, avait d'abord indéfiniment suspendu le partage escompté du domaine

portugais. Voici, en outre, les colonies anglaises où les Allemands ont pris l'habitude d'affaires très lucratives : l'Empire britannique tendant à se modifier dans son essence, les États qui le composent ne raisonnent plus en simples commerçants; le Canada accorde aux produits de la mère patrie un régime de préférence et c'est un débouché qui se resserre devant le commerce allemand. L'Angleterre s'est alliée au Japon pour maintenir l'équilibre en Extrême-Orient et l'intégrité de la Chine, équilibre et intégrité que l'Allemagne souhaitait précisément rompre à son profit. La Perse est un de ces pays affaiblis où les puissances européennes peuvent songer à exercer une influence considérable pour leurs ressortissants : la Russie et l'Angleterre cherchant à se contrecarrer y ont déployé une activité telle qu'il n'y a plus désormais place pour un tiers. La préparation de sa politique marocaine a conduit la France à s'entendre avec l'Italie à laquelle la Tripolitaine est d'ores et déjà promise en échange d'une liberté d'action au Maroc; c'est le Maroc également que nous abandonne l'arrangement avec l'Angleterre bientôt suivi d'un arrangement parallèle avec l'Espagne : là encore par conséquent l'Allemagne risque de se voir évincer d'un des terrains par elle choisis. Inutile de discuter si la politique alors suivie par la France était dictée, comme les Allemands l'ont prétendu, par le désir de les encercler. Une chose demeure et qui n'est pas le fait de la seule France. Toutes les puissances, mises plus ou moins en éveil par les ambitions germaniques, ont, dans toutes les parties du monde, pris des mesures de défense, essayé de sauvegarder leurs ambitions ou leurs droits, et partout par conséquent la politique d'expansion allemande se heurte à des obstacles puissants. Et les briser sera pour elle d'autant plus difficile qu'elle ne saurait reprendre la politique qui réussit si bien à Bismarck comme à ses successeurs directs : l'Allemagne a d'abord pris pied et s'est ensuite consolidée hors d'Europe en profitant de la rivalité de la France et de l'Angleterre pour osciller ingénieusement entre elles : la tactique est désormais impossible puisque le dernier des grands accords internationaux consacre précisément l'entente de l'Angleterre et de la France.

Pour pouvoir persévérer dans sa politique, l'Allemagne devait essayer de rompre ce dernier accord, fût-ce au prix d'un conflit. L'Empereur Guillaume paya de sa personne et, débarquant soudain à Tanger, s'y livra à la manifestation retentissante qu'on n'a pas

oubliée. Comme une des stipulations essentielles de la convention anglo-française visait le Maroc, et comme c'est au Maroc aussi que les Allemands se jugeaient directement lésés, la manœuvre était logique. Seulement comme la logique n'est pas seule à conduire les affaires, ni l'une ni l'autre des conséquences envisagées ne se produisit. La France admit de discuter, consentit à l'intervention de l'Europe et la conférence d'Algésiras établit un *modus vivendi* local pour le moins provisoire. Mais si cette conférence écarta la rupture elle consolida aussi l'entente anglo-française et prépara même le rapprochement anglo-russe que scellèrent en 1907 les partages de sphères d'influences en Asie. Ces partages, puis les arrangements divers et encore assez mystérieux intervenus entre l'Angleterre, la France et l'Espagne, enfin la formation même de la Triple-Entente plaçaient l'Allemagne dans une position de plus en plus difficile. Les tentatives qu'elle paraît avoir faites alors pour mettre la main sur certaines colonies espagnoles ou portugaises ne réussirent point. De plus en plus ambitieuse, elle ne découvrait plus de voie normale pour satisfaire son insatiable appétit, car chaque année qui passait dressait contre elle des obstacles nouveaux. C'est en vain que certains hommes d'État français méconnaissant la situation véritable se laissèrent aller à de fâcheuses combinaisons. Étant données les visées allemandes, la « coopération économique » proposée en 1909 pour le Maroc ne pouvait être pour nous qu'un marché de dupes ou la source de difficultés nouvelles. Même le lamentable traité de 1911 ne pouvait être que précaire, aucune concession particulière ne suffisant à rallier définitivement l'Allemagne. Sa politique de plus en plus exaspérée, était désormais hors d'état de se contenter d'un partage, elle voulait la suprématie complète et nul ne pouvant la lui reconnaître sous peine de compromettre jusqu'à son existence, le conflit devenait chaque jour plus inéluctable.

Une question européenne l'a déterminé. Mais un incident des négociations suprêmes montre bien que la cause véritable était, comme je me suis efforcé de le montrer, dans la politique générale de l'Allemagne et notamment dans sa soif de domination lointaine. Pour essayer d'obtenir la neutralité de l'Angleterre le gouvernement allemand offrit de garantir par avance l'intégrité du territoire de la

France, mais de son territoire européen seulement. Il affirmait ainsi vouloir nos colonies et c'est manifestement dès lors pour avancer sa politique d'expansion démesurée qu'il se lançait dans la plus formidable des aventures qu'aucun pays ait courue.

Ses conséquences sont encore impossibles à prévoir. A moins d'un retour de fortune chaque jour moins vraisemblable, un résultat cependant paraît certain, et qui serait la conclusion très logique des événements qui viennent d'être sommairement rappelés. Pour tout pays, l'expansion lointaine est œuvre de longue haleine. Les progrès véritables sont toujours lents, car chaque position conquise doit êtra minutieusement consolidée avant que les efforts se puissent utilement porter sur quelque point nouveau. Les fondements des empires britannique ou français datent de plusieurs siècles et les portions de ces empires les plus récemment acquises ont encore coûté maintes décades d'un labeur soutenu. Grâce à des circonstances exceptionnelles l'Allemagne, partie de rien, n'ayant même pas de traditions coloniales, avait pu en moins de quinze ans s'assurer un domaine important. Fière d'un tel succès il lui fallait savoir attendre : son outrecuidance ne le comprit pas, et, non contente de vouloir s'implanter brutalement où d'autres avaient déjà des droits, elle entendit dominer virtuellement le monde, pour régner là même où elle ne serait pas souveraine. Cette dernière prétention contraignit à la défensive les puissances qui avaient toujours admis ses visées raisonnables. Mais, par un juste retour, l'Allemagne vaincue se verra ramenée au point de départ de la route dont elle avait impudemment prétendu brûler les étapes. Ses espérances d'hégémonie brisées, il lui faudra abandonner même le domaine proprement colonial que Bismarck fondait, au temps où il songeait seulement à égaler sur mer la Hollande, et, en Afrique, s'estimait satisfait de compter avec la France.

CHRISTIAN SCHEFER.

LE LIVRE ROUGE AUSTRO-HONGROIS

L'Autriche-Hongrie a été la dernière des grandes puissances européennes belligérantes à publier un recueil officiel de documents diplomatiques relatifs aux causes de la guerre actuelle. Elle ne s'est décidée qu'après avoir constaté l'effet considérable produit par les divulgations contenues dans le *Livre Jaune* français. Mais, en entrouvrant ses archives, la chancellerie du Ballplatz a sans doute cherché moins à détruire au dehors l'impression produite par les documents anglais, russes, belges et français, qu'à se justifier près des populations de la Monarchie dualiste. Ne pouvant garder indéfiniment un silence qui aurait pu être interprété comme l'aveu d'une conscience chargée de responsabilités, elle a élaboré un recueil à l'usage d'un public qui, jusqu'à la fin des hostilités, n'en connaîtra pas d'autre. Autant les Cabinets de Londres et de Paris se sont efforcés de répandre à profusion dans les pays étrangers les Livres Bleu et Jaune, autant, semble-t-il, le Cabinet de Vienne s'est peu préoccupé de mettre son *Livre Rouge* à la disposition du public des États non germaniques. Le 4 février, il a communiqué à la presse, par l'intermédiaire de l'agence Wolff, une analyse détaillée très tendancieuse; mais le Livre lui-même se trouve difficilement, même dans les pays neutres.

L'édition mise en vente contient, outre les pièces reproduites dans l'édition officielle, une introduction. Cette innovation est caractéristique. Le gouvernement ne compte pas sur la correspondance publiée, quoique soigneusement triée, pour convaincre le lecteur; il tire lui-même les conclusions, dans une sorte de plaidoyer où il expose, sans en prouver le bien-fondé, les thèses dont il veut pénétrer l'esprit du public. On ne peut discuter ici une longue suite d'allégations intéressées; il faudrait reprendre page par page toute l'histoire des six ou sept dernières années et même remonter au Con-

grès de Berlin. Par exemple, le Ballplatz — car l'introduction ne peut émaner que d'un haut fonctionnaire de ce département — déclare que la Serbie doit à l'Autriche-Hongrie la reconnaissance de son indépendance au Congrès de Berlin, qu'elle a récompensé sa bienfaitrice par une ingratitude scandaleuse, qu'elle n'a cessé de fomenter une agitation séparatiste de l'autre côté de la Save, qu'elle a préconisé le meurtre comme la meilleure arme de combat et de propagande dans la Slavie austro-hongroise, et qu'elle a fait finalement assassiner l'archiduc François-Ferdinand dans l'espoir de hâter la décomposition de la Monarchie. Conclusion : il fallait en finir avec la Serbie. C'est à quoi pourvut l'ultimatum du 23 juillet 1914. « En cette circonstance, dit le rédacteur du *Livre Rouge*, la Monarchie[1] représentait l'intérêt commun du monde civilisé, à savoir que les attentats meurtriers ne peuvent pas être utilisés impunément comme instruments dans la bataille politique, et que la Serbie ne menace plus continuellement par ses aspirations la paix de l'Europe. »

Or, qui ne sait qu'en 1878 l'Autriche-Hongrie commença par se faire adjuger deux provinces serbes de la Turquie, plus un droit de tutelle sur le Monténégro ? Qui ne sait aussi que, durant tout le règne du roi Milan, le Cabinet de Belgrade suivit docilement la politique viennoise, et que le peuple serbe, le plus doux de la péninsule balkanique, supporta pendant plusieurs dizaines d'années, sans se révolter le gouvernement le plus néfaste? Les aspirations magyares à la domination étaient autrement dangereuses pour la paix générale que les aspirations serbes. Si l'empereur François-Joseph avait su imposer à ses sujets hongrois une politique de tolérance et de justice à l'égard de ses sujets slaves et roumains, leurs égaux devant la loi, ce serait vers la Monarchie, non contre elle, que se seraient tournées les aspirations du « grand-serbisme ». C'est par la faute du gouvernement austro-hongrois que les Jougo-Slaves de la Monarchie se sont orientés vers Belgrade. Ils n'avaient nul besoin d'excitations extérieures pour cela ; ils allaient simplement vers la liberté. Quant à la prétention du Ballplatz de procéder, en qualité de mandataire d'office de tous les États civilisés, à l'exécution de la Serbie en raison

1. Dans le style officiel austro-hongrois, l'expression « la Monarchie » signifie toujours l'État austro-hongrois.

d'un crime commis par des sujets autro-hongrois, il est audacieux, au mois de février 1915, de la présenter dans un Livre diplomatique comme naturelle et hors de conteste.

*
* *

Mais passons de l'introduction aux pièces elles-mêmes. Après, les affirmations catégoriques qui précèdent et les discussions qui ont passionné l'Europe depuis sept mois, on s'attend à trouver une série imposante de documents établissant, en apparence du moins, le bien-fondé de la thèse austro-hongroise. A l'étonnement du lecteur, on trouve seulement six pièces avant les instructions du comte Berchtold prescrivant au baron Giesl de remettre au Cabinet de Belgrade le fameux ultimatum du 23 juillet. Ces six dépêches, émanant toutes d'agents austro-hongrois en Serbie, sont destinées à mettre en lumière la complicité de la Serbie dans l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de la duchesse de Hohenberg. On les parcourt avidement dans l'idée qu'on y va enfin découvrir les preuves des accusations formulées contre le gouvernement et le peuple serbes. Et voici ce qu'on trouve.

Le 29 juin, le lendemain du drame de Serajévo, le chevalier de Storck, chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Belgrade en l'absence du baron Giesl, mande au comte Berchtold que, la veille 28, l'anniversaire de la bataille du champ des merles — *alias* Kossovo — a été fêté plus solennellement que jamais. Il dit avec amertume que maintenant ce sont les Austro-Hongrois qui ont pris la place des Turcs comme ennemis héréditaires dans l'esprit des Serbes, et il dénonce le crime de Serajévo comme une répétition de l'assassinat commis le 28 juin 1389 par Miloch Obilitch contre le sultan Mourad. Il annonce ensuite que les autorités serbes, après la nouvelle de l'attentat, ont fait cesser la fête à dix heures du soir; puis il ajoute que la fête a continué « inofficiellement » encore quelque temps. « Les gens, dit-il, *doivent* (*sollen*) être tombés de joie dans les bras les uns des autres, et l'on entendait des remarques telles que celles-ci : c'est bien fait — nous attendions ça depuis longtemps — c'est la revanche de l'annexion. » Le lendemain, M. de Storck télégraphie qu'il a demandé dans la journée au secrétaire général du

ministère des Affaires étrangères, M. Grouitch, quelles mesures la police royale avait prises, ou pensait prendre, pour suivre les fils de l'attentat qui « notoirement » aboutissaient en Serbie. M. Grouitch, dit le chargé d'affaires, a répondu que la police serbe ne s'était pas occupée de l'affaire.

C'est tout pour la correspondance échangée du 29 juin au 21 juillet entre la légation impériale et royale et le Ballplatz. Sans doute les agents i. r. dans les autres postes serbes, hommes comptant parmi les plus zélés de la carrière, ont-ils envoyé à Vienne des révélations dont le Ballplatz va s'empresser de faire état. Pourtant on produit deux pièces seulement.

La première, datée du 1er juillet, est de M. Jehlitschka, consul général à Uskub. Cet agent ne raconte rien de ce qui s'est passé à Uskub le 28 juin. Il relate seulement ce qu'un autre agent lui a probablement écrit de Pristina. Dans cette ville, qui faisait partie du vilayet d'Uskub annexé en 1913 à la Serbie, et que le Cabinet de Vienne prétendait faire rentrer dans l'Albanie, l'anniversaire de Kossovo a été également célébré avec des démonstrations exceptionnelles; attirés par des facilités de circulation, des gens sont venus jusque de Croatie et de Dalmatie pour y participer. On a discouru sur des « réminiscences historiques » et la libération des frères assujettis. Puis, quand fut connu le drame de Serajévo, « la foule fanatisée fut prise d'une *Stimmung* qui « d'après mes hommes de confiance absolument sûrs » ne peut être qualifiée que d'inhumaine. M. le consul général néglige de dire en quoi consistaient ces manifestations englobées dans le mot vague de *Stimmung*, et signalées par ses « hommes de confiance ». On incline à croire que, si des faits répréhensibles s'étaient produits, ces braves espions n'eussent pas manqué de broder là-dessus. M. Jehlitschka néglige aussi d'observer que les gens de Pristina, assujettis à la Turquie depuis 1389, et affranchis en 1913, avaient pour la première fois l'occasion de célébrer à la fois l'anniversaire de Kossovo et leur délivrance. S'ils se sont livrés à un débordement de joie, c'est sans doute qu'après plus de cinq siècles de servitude, ils se sentaient toujours bien serbes malgré les statistiques des diplomates i. r. L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, connu à la fin de la journée, devait être pour peu de chose dans leur joie patriotique.

Le second rapport (n° 5) est dû à la plume de M. Hoflehner, gérant du consultat de Nich. Il est du 6 juillet. M. Hoflehner, qualifié simplement de gérant, doit être un employé de consulat. Il se montre choqué du peu d'émotion causé dans la population de Nich par la nouvelle du drame de Serajévo. Il incrimine surtout les « cercles dirigeants », où il croit voir de la satisfaction, même de la joie. Par contre, il rend justice aux commerçants qui se montrent plus réservés. Cette différence vient peut-être de ce que M. Hoflehner était plus en contact avec le monde du commerce qu'avec « les cercles dirigeants ». Pourtant, comme gérant du consulat, M. Hoflehner était en rapports avec le monde officiel, et il en a reçu des condoléances. Mais, dit cet employé bien stylé, « toutes les déclarations qui ont été données par des fonctionnaires ou des notabilités, et qui avaient pour but d'exprimer leur émotion au sujet de l'attentat et la condamnation de celui-ci, doivent faire l'effet de la plus amère ironie sur quiconque a eu l'occasion de jeter de tout près des regards dans la vie intime de la population serbe intelligente ». Il est difficile de satisfaire un agent i. r. même du rang le plus modeste.

Après ce rapport, c'en est fini avec les témoignages locaux. Les deux autres pièces précédant l'ultimatum n'apportent aucun complément d'information sur la complicité de la Serbie. La pièce 4, datée du 4 juillet, est une courte dépêche du comte Szecsen où l'ambassadeur de François-Joseph à Paris rend compte d'une conversation avec le président de la République. « A la fin, dit M. de Szecsen, M. Poincaré m'a exprimé sa conviction que le gouvernement serbe nous montrerait la plus grande complaisance pour l'instruction judiciaire et la poursuite des complices éventuels, aucun État ne pouvant se soustraire à ce devoir. » Cette phrase, toute prudente et justifiée par les circonstances qu'elle soit, est évidemment insérée dans le Livre Rouge afin de faire croire au public germanique que M. Poincaré condamnait la Serbie. Mais cette petite perfidie n'ajoute rien à la valeur du dossier très léger qui nous est présenté.

La pièce 6, du 21 juillet, est le rapport adressé à Vienne par le baron Giesl après son retour à Belgrade. A cette date, le baron Giesl connaît très probablement l'ultimatum qu'il doit remettre le surlendemain à M. Pachitch; peut-être même en est-il porteur. Il n'a rien vu de ce qui s'est passé en Serbie depuis la fin de juin; il n'a pris

part à aucune enquête. Pourtant il s'exprime avec une assurance imperturbable sur la complicité de la Serbie. Son argumentation mérite de passer à la postérité. Après avoir formulé ses griefs, il s'exprime comme suit : « *Qu'il me soit épargné d'en fournir des preuves et des exemples* : on peut les avoir à bon marché partout et toujours, dans les cercles de la société politique comme dans le bas peuple, dans tous les partis! *Je tiens pour un axiome connu* que la politique de la Serbie est fondée sur la séparation des territoires habités par les Yougo-Slaves et l'anéantissement de la Monarchie comme grande puissance, et qu'elle vise ce seul but. » Comme ce document n'est pas inséré par hasard dans le *Livre Rouge*, on est en droit de supposer que le Ballplatz approuve le raisonnement de son représentant à Belgrade. De fait, au cours de toute la crise, il s'est inspiré de la même méthode : affirmer sans preuves, et considérer comme une provocation le refus de le croire sur parole.

Pendant trois pages, le baron Giesl parle avec la même logique. D'après lui, la Serbie regarde l'Autriche-Hongrie comme impuissante, incapable de lui faire la guerre, et destinée à tomber prochainement comme un corps effrité dans le sein du futur empire grand-serbe. Elle prend pour du bluff les représentations du Cabinet de Vienne. « Un règlement de comptes avec la Serbie, une guerre pour la situation de grande puissance de la Monarchie, pour son existence comme telle (*um die Grossmachtstellung der Monarchie*), est inévitable avec le temps... Un contrôle efficace pourrait seul nettoyer les écuries d'Augias de l'agitation grandserbe... Des demi-mesures, une demande de satisfactions, de longs pourparlers et finalement un compromis pourri (*ein faules Kompromiss*) seraient le coup le plus dur qui pourrait frapper le prestige de l'Autriche en Serbie et sa situation (*Machtstellung*) en Europe. » Ainsi se termine ce rapport, que le Ballplatz livre à la publicité afin de convaincre le monde de son bon droit. On resterait stupéfait devant ce néant si l'on ne connaissait l'incommensurable dédain des dirigeants austro-hongrois pour les formes ordinaires de la justice.

En somme, dans ces six pièces, il n'est pas établi un seul grief sérieux. On incrimine en termes vagues des sentiments, des souvenirs, des aspirations supposées; on insinue, on menace; on ne précise rien, on ne prouve rien. Il n'y a donc rien à réfuter. Il convient

néanmoins de retenir la démarche mentionnée dans le second rapport Storck. Le Cabinet de Vienne a pris prétexte de la réponse de M. Grouitch pour soutenir qu'il avait été contraint par l'inaction du gouvernement serbe à se faire justice lui-même. Mais la question posée par M. de Storck n'avait à aucun degré le caractère d'une demande d'enquête. M. Grouitch lui a fait la seule réponse possible. Le 30 juin, les autorités serbes n'avaient pas qualité pour « suivre les fils » d'un attentat commis par des Austro-Hongrois sur des Austro-Hongrois en territoire austro-hongrois. Il eut été singulier qu'elles supposassent de prime abord la complicité d'éléments serbes. Elles ne devaient saisir la justice nationale que sur la réquisition de l'État intéressé, accompagnée de pièces justificatives. Or cette réquisition n'a jamais été faite[1]. L'ultimatum du 23 juillet constitue à cet égard la première demande du gouvernement de Vienne; seulement il n'invitait pas le Cabinet serbe à instituer une enquête; il sommait la Serbie de se suicider.

*
* *

Le reste du Livre Rouge n'est pas plus riche en documentation. Il est surtout composé de pièces déjà publiées dans les recueils diplomatiques des autres belligérants. 56 pages (p. 32-88), sur les 144 du recueil, sont consacrées au mémoire sur la propagande grand-serbe annexé après coup à la circulaire autrichienne du 22 juillet aux grandes puissances. Cet immense document figure au Livre Jaune, moins les annexes. C'est le dossier d'un réquisitoire de procureur, sans celui de l'avocat de la défense. Mais ce dossier d'apparence imposante est à peu près vide. Il se compose exclusivement : 1° de citations de journaux serbes depuis 1910; 2° de rapports sur l'activité de la société « Narodna Odbrana » (la Défense nationale) et de

1. Dans une dépêche circulaire du 19 juillet 1914, M. Pachitch dit : « Depuis que l'attentat a été commis, le gouvernement austro-hongrois ne s'est jamais adressé au gouvernement serbe pour un concours quelconque au sujet de l'attentat. Il n'a réclamé pour aucun des complices ni l'ouverture d'une instruction, ni la mise en jugement. Une seule fois il a demandé des renseignements sur le domicile actuel de quelques élèves expulsés de l'École normale primaire de Pakrac, qui avaient passé en Serbie pour continuer leurs études. Tous les renseignements qui ont pu être recueillis à ce sujet lui ont été transmis. » *Livre Bleu serbe* (édition française), p. 34.

sociétés de Sokols; 3° d'extraits de témoignages recueillis par les magistrats de Serajévo chargés de l'instruction du crime du 28 juin.

Les citations de la presse serbe ne compromettent à aucun degré le gouvernement serbe. Elles sont presque toutes prises dans des journaux sans autorité. En recourant au même procédé, on ferait sans peine le procès de n'importe quelle puissance où les aspirations nationales dépassent les frontières. Le Cabinet de Vienne aurait pu composer un dossier du même genre, bien plus épais, contre la Roumanie et l'Italie. En tout cas, au point de vue judiciaire, les prétendues excitations serbes invoquées par l'accusation ne sauraient être prises en considération que si les accusés étaient Serbes, ou si le crime avait été commis en Serbie. On n'est même pas fondé dans l'espèce à soutenir que les journaux serbes répandus en Bosnie et en Croatie ont soulevé dans ces deux provinces une émotion qui a provoqué le geste criminel des assassins. En effet, depuis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, l'Autriche-Hongrie avait interdit l'entrée sur son territoire de tous les journaux paraissant en Serbie, à l'exception de l'*Odjek*, organe du parti radical indépendant, qui fut, lui aussi, frappé d'interdiction le 8 juillet 1914. Les habitants de la Monarchie n'avaient donc connaissance des excitations en question que par les agences austro-hongroises, notamment le *Correspondenz Bureau*, qui, d'ailleurs, s'appliquait à transmettre à Vienne et à Pest, en les déformant, les fragments d'articles les plus propres à éveiller les susceptibilités des loyaux sujets de François-Joseph Ier. M. Pachitch a pu justement écrire dans une circulaire du 14 juillet : « De ce que nos journaux publient, personne en Europe ne saurait rien si le *Correspondenz Bureau* de Vienne ne le répandait dans le seul dessein de nuire à la Serbie. »

Dans sa circulaire du 19 juillet, le président du Conseil de Serbie a clairement expliqué l'attitude du Cabinet de Belgrade à l'égard de la presse :

Dès l'attentat de Serajévo, la presse austro-hongroise a commencé à rejeter sur la Serbie la responsabilité de ce crime horrible qui, à son avis, était le résultat de l'idée panserbe. Elle a ensuite affirmé que cette idée avait été soutenue et propagée par les différentes associations comme « Narodna Odbrana », « Kolo Srpskih Sestara » (Cercle des Sœurs serbes), etc..., que le Gouvernement serbe avait tolérées.

Cependant, dès l'arrivée de la nouvelle de l'attentat, la Cour et le Gouvernement serbes ont exprimé non seulement leurs condoléances, mais leur vive réprobation et leur horreur contre un tel crime. Toutes les réjouissances qui devaient avoir lieu ce jour-là à Belgrade furent suspendues.

Néanmoins la presse de la Monarchie voisine n'a cessé de rendre la Serbie responsable de l'événement de Serajévo. De plus, elle a commencé à ce propos à lancer différentes nouvelles tendancieuses et fausses qui ont provoqué la presse de Belgrade à y répondre, à se défendre et quelquefois à attaquer aussi, indignée de la voir dénaturer ainsi les événements. Voyant que c'est avec intention que la presse austro-hongroise attirait la presse de Belgrade dans cette discussion délicate et désagréable, le Gouvernement serbe s'est empressé de conseiller à la presse de Belgrade, et même de lui recommander, de garder le sang-froid et de se borner à démentir et à réfuter les fausses et tendancieuses nouvelles. Cette démarche du Gouvernement serbe est restée sans résultat auprès de certains journaux de moindre importance, surtout parce qu'on ne cessait de lancer de nouvelles inventions, dont la tendance était d'exploiter l'attentat au point de vue politique, non seulement contre la Serbie, mais aussi contre les Serbes d'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement serbe n'a pas été à même de mettre fin à cette polémique entre les presses serbe et austro-hongroise; la loi et même les clauses de la Constitution garantissent en Serbie l'entière liberté de la presse et interdisent toute mesure préventive et même la confiscation des journaux. Cette polémique a été cependant aggravée par ce fait que les journaux de Vienne et de Budapest avaient pris des extraits de certains de nos journaux, qui n'exercent aucune influence sur l'opinion publique, aggravé encore leur ton et, déformés de cette façon, les avaient répandus dans la presse étrangère dans le but évident d'émouvoir l'opinion publique dans les autres Etats européens et de représenter la Serbie comme coupable.

Quant à l'activité de la *Narodna Odbrana*, la plus compromise des sociétés serbophiles aux yeux du Cabinet de Vienne, elle ressemble à celle de toutes les sociétés analogues des autres pays, par exemple de la *Liga culturala* roumaine, de la *Dante Alighieri* italienne, ou de la Ligue des patriotes française. Ces Ligues ont fourni souvent l'occasion de plaintes ou de récriminations de l'Allemagne ou de l'Autriche-Hongrie. Mais jamais le pays où elles étaient constituées n'a été tenu responsable de leurs actes. Quand ces actes étaient passibles de poursuites, leurs auteurs étaient poursuivis. Si le gouvernement de Belgrade jugeait offensantes ou dangereuses pour lui certaines manifestations, sous une forme quelconque, de la Narodna Odbrana, il devait réclamer des poursuites en temps opportun. Les « excitations » de

cette société, qu'il dénonce rétrospectivement, n'avaient pas dû, en leur temps, lui sembler bien répréhensibles puisqu'il s'était abstenu d'en exiger la répression. D'autre part, il est permis de ne pas tenir compte des témoignages recueillis par la police austro-hongroise sur la vie intérieure de la *Narodna Odbrana*; ils peuvent contenir des indications précieuses pour la police austro-hongroise, mais ils ne possèdent aucune valeur probante à l'égard des tiers.

Il en est de même des pièces de la procédure de l'instruction ouverte contre les assassins de l'archiduc et de sa femme. Pour être fondé à les invoquer, il eût fallu que l'instruction fût close et qu'un procès public eût permis à la défense d'en apprécier la valeur. L'expérience acquise au cours du scandaleux procès d'Agram en 1908-1909 montre assez que les plus hautes autorités austro-hongroises ne reculent pas, quand elles croient la raison d'État en jeu, devant la fabrication et la production en justice de faux destinés à perdre des innocents. Du reste, même dans les pièces annexées au mémoire du comte Berchtold, on ne découvre rien de nature à compromettre le gouvernement serbe.

Sous ce dernier rapport, les deux faits les plus graves signalés seraient les suivants. Les bombes dont se servit — sans succès — l'un des accusés étaient, *de l'avis d'un expert judiciaire*, des grenades serbes à main identiques aux 21 bombes trouvées en 1913 dans la Save près de Breko, et qui furent reconnues pour provenir de l'arsenal serbe de Kragoujévatz. Là-dessus toute la presse de la Monarchie proclama que la bombe lancée contre l'archiduc François-Ferdinand avait été fournie à l'accusé par l'arsenal de Kragoujévatz. Les juristes apprécieront ce raisonnement. Le second fait serait comique s'il n'était mêlé à l'une des plus effroyables guerres de l'histoire. Sous le titre, bien mis en évidence, de « Tableaux hostiles à la Monarchie dans le ministère de la Guerre à Belgrade », le comte Berchtold révèle que, dans la salle précédant le salon de réception du ministère de la Guerre serbe, se trouvaient quatre tableaux allégoriques dont trois représentent des scènes des victoires serbes et dont le quatrième « symbolise la réalisation des tendances de la Serbie hostiles à la Monarchie ». Voici ce symbole, d'après le Ballplatz : « Sur un paysage partie montagne (Bosnie), partie plaine (Hongrie du sud), se lève la « Zora », l'aurore des espérances serbes. Au premier plan se tient une femme

armée, sur le bouclier de qui sont inscrits les noms de toutes « les « provinces encore à délivrer » : Bosnie, Herzégovine, Vojvodina, Syrmie, Dalmatie, etc. [1]. »

C'est par cette pièce accablante que se termine la série des annexes du volumineux mémoire du comte Berchtold. Il serait curieux de savoir si le général Potiorek, pendant son court séjour à Belgrade, a laissé en place les tableaux « hostiles à la Monarchie ».

Les diplomates viennois n'avaient pas besoin d'inspecter le mobilier décorant les ministères serbes pour découvrir les causes de la haine de leurs concitoyens slaves contre le gouvernement austro-hongrois. Il leur suffisait de regarder chez eux. Le crime du 28 juin 1914 n'était pas le premier du genre. Le 6 juin 1910, lors de l'inauguration de la Diète de Bosnie, un attentat avait été commis à Serajévo contre le général Varéchanine, gouverneur de la Bosnie, par Bogdan Jéraïtch, sujet bosniaque né en Bosnie, de religion orthodoxe, âgé de vingt-trois ans et étudiant en droit à Agram. — Le 8 juin 1912, à Agram, le commissaire royal en Croatie, M. de Tchouvaï, avait été blessé par Louka Youkitch, sujet bosniaque, né en Bosnie, âgé de vingt-cinq ans, de religion catholique et étudiant en droit à Agram. — Le 30 septembre 1912, une tentative d'assassinat avait été perpétrée contre le baron Skerletz, ban de Croatie, par Plaminchtiak, sujet croate, né en Croatie, âgé de vingt ans, de religion catholique, étudiant en droit à Agram. Le 18 août 1813, un second attentat était commis contre le même ban Skerletz par Stiepan Doïtchitch, sujet croate, né en Croatie, âgé de vingt et un ans, de religion catholique, ouvrier rentrant des États-Unis.

Des quatre jeunes gens auteurs de ces tentatives d'assassinat, trois étaient catholiques, trois étaient étudiants à Agram; aucun n'était sujet serbe ni n'avait étudié à Belgrade. C'est dans le monde jougo-slave austro-hongrois qu'ils avaient vécu et que s'était développée l'exaltation qui les avait entraînés au crime. C'est en Bosnie et en Croatie qu'ils avaient pris l'horreur d'un gouvernement qui foulait aux pieds les articles constitutionnels proclamant l'égalité de toutes les races devant la loi et reconnaissant l'autonomie politique

1. Notre traduction est littérale et les guillemets sont placés comme dans l'original.

de la Croatie. Les véritables instigateurs des actes de violence des jeunes Jougo-Slaves résidaient à Vienne et à Budapest; c'étaient des membres du gouvernement.

*
* *

Pour juger le reste du Livre Rouge, il est bon de se rappeler les renseignements suivants, parvenus au quai d'Orsay avant la remise de l'ultimatum autrichien à Belgrade et du mémoire Berchtold aux grandes puissances :

M. d'Apchier le Maugin, consul général de France à Budapest, télégraphiait le 11 juillet à M. Viviani :

Des personnes en qui j'ai toute raison d'avoir confiance m'ont affirmé savoir que chaque jour des canons et des munitions étaient dirigés en masse vers la frontière. Vrai ou non, ce bruit m'a été rapporté de divers côtés avec des détails concordants; il indique au moins quelles sont les préoccupations générales. Le Gouvernement, soit qu'il veuille sincèrement la paix, soit qu'il *prépare un coup*, fait maintenant tout son possible pour calmer ces inquiétudes. Et c'est pourquoi le ton des journaux gouvernementaux a baissé d'une note, puis de deux, pour être à l'heure actuelle presque optimiste. Mais ils avaient eux-mêmes propagé l'alarme à plaisir. Leur optimisme de commande est actuellement sans écho, la nervosité de la Bourse, baromètre que l'on ne saurait négliger, en est une preuve certaine; les valeurs sans exception sont tombées à des cours invraisemblablement bas; la rente hongroise 4 0/0 était cotée hier 79,95, cours qui n'a jamais été coté depuis la première émission (*Livre Jaune*, n° 11).

Le 22 juillet, M. Dumaine, ambassadeur de France à Vienne, télégraphiait à M. Bienvenu-Martin, ministre intérimaire des Affaires étrangères.

On ne sait rien encore des décisions que le comte Berchtold, prolongeant son séjour à Ischl, tente d'obtenir de l'Empereur. On attribuait au Gouvernement l'intention d'agir avec la plus grande rigueur envers la Serbie, d'en finir avec elle, « de la traiter comme une autre Pologne ». Huit corps d'armée seraients prêts à entrer en campagne...,

L'ambassadeur d'Allemagne, M. de Tchirsky, se montre partisan des résolutions violentes, tout en laissant volontiers entendre que la Chancellerie impériale ne serait pas entièrement d'accord avec lui sur ce point. L'ambassadeur de Russie, parti hier pour la campagne, en raison des déclarations rassurantes qui lui ont été faites au Ministère des Affaires étrangères,

m'a confié que son Gouvernement n'aura pas d'objection contre des démarches visant la punition des coupables et la dissolution des associations notoirement révolutionnaires, mais ne pouvait admettre des exigences humiliantes pour le sentiment national serbe (*Livre Jaune*, n° 18).

Nous ajouterons seulement ce que M. Jovan Jovanovitch, ministre de Serbie à Vienne, mandait le 20 juillet à M. Pachitch :

Il n'est pas douteux que l'Autriche-Hongrie prépare quelque chose de sérieux. Ce qu'on devrait craindre le plus, et ce qui est à croire, c'est qu'elle prépare une guerre contre la Serbie. La conviction générale ici est que ne rien faire cette fois-ci encore contre la Serbie équivaudrait pour l'Autriche-Hongrie à un véritable suicide. En outre, l'idée que la Serbie, après deux guerres, est complètement épuisée et qu'une guerre entreprise contre elle serait en fait une simple expédition terminée par une prompte occupation, a pris des racines encore plus profondes. On croit aussi qu'une telle guerre serait terminée avant que l'Europe ait pu intervenir.

Les préparatifs militaires qu'on est en train de faire, surtout sur la frontière serbe, prouvent que les intentions de l'Autriche sont sérieuses (*Livre Bleu serbe*, n° 31).

En Autriche-Hongrie et en Allemagne, les préparatifs militaires ont précédé de beaucoup la crise diplomatique. Ils sont plus éloquents que tout[1].

*
* *

Les dépêches postérieures au 21 juillet reproduites dans le Livre Rouge ne révèlent aucun fait nouveau, mais elles apportent quelques nouveaux éléments d'appréciation.

Les instructions du comte Berchtold au baron Giesl pour la remise de l'ultimatum sont datées du 22 juillet. Or, ce jour-là, le comte Berchtold se trouvait encore à Ischl près de l'empereur (*Livre Jaune*, p. 32), et les hauts fonctionnaires du Ballplatz, interrogés par les représentants des puissances, continuaient de les rassurer en termes vagues. On ne peut guère douter que l'ultimatum, remis le 23 à six heures du soir, ait été rédigé avant le 22, et que

1. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer dans son ensemble la question des responsabilités. On trouvera à ce sujet un exposé raisonné dans mon livre paru récemment à la librairie Armand Colin : *Les Origines de la guerre européenne.*

toutes les informations répandues ultérieurement par des personnages soi-disant informés sur les modifications introduites à la dernière heure dans ce document sont des fables destinées à égarer l'opinion. Peu de documents diplomatiques semblent avoir jamais été rédigés avec autant de méthode et de soin que celui-là.

L'impression dominante ressentie par le lecteur habitué à la critique des textes, en lisant cette correspondance diplomatique, est le contraste entre le ton des dépêches adressées par le comte Berchtold aux ambassadeurs i. r. à Londres et à Paris, et celui des instructions envoyées par ce ministre au comte Szogyény à Berlin et au comte Szapary à Pétersbourg. Le comte Mensdorf n'est chargé que de messages rassurants et de protestations de bon vouloir près de Sir Edward Grey. Le comte Szecsen reçoit une mission identique près le quai d'Orsay. A entendre ces deux diplomates, il s'agit d'une chose toute simple, qui va de soi; le Ballplatz n'exige rien de contraire au droit le plus strict, ni rien de nature à troubler le repos de l'Europe. C'est à Londres surtout qu'on tient le langage le plus conciliant : « Veuillez faire ressortir, dit le ministre à son ambassadeur, que la Serbie aurait pu prévenir la démarche sérieuse qu'elle devait s'attendre a nous voir faire, en procédant spontanément à une instruction en territoire serbe contre les complices serbes (exactement « les participants » *die serbischen Teilnehmer*) de l'attentat du 28 juin (n° 9). On se demande comment le gouvernement serbe aurait pu ouvrir une instruction contre des individus dont la participation au crime ne lui avait été signalée par personne. Mais le comte Berchtold désirait donner à l'Angleterre l'impression que la Serbie s'était dérobée aux devoirs les plus élémentaires d'un pays civilisé.

« Veuillez, télégraphie encore le même au même, le 24 juillet, déclarer tout de suite à Sir Edward Grey que notre démarche d'hier à Belgrade ne doit pas être considérée comme un ultimatum formel, qu'il s'agit seulement d'une *befristete Demarche* — démarche avec fixation de délai — qui, Votre Excellence peut le communiquer à Sir E. Grey à titre strictement confidentiel, sera suivie éventuellement, à l'expiration du délai, seulement de la rupture des relations diplomatiques et du commencement de mesures militaires préparatoires indispensables... Au cas où la Serbie céderait seulement

après l'expiration du délai, sous la pression de nos préparatifs militaires, nous la tiendrions responsable du remboursement de nos frais (n° 17). »

Pourquoi toutes ces paroles lénifiantes à Londres? Le comte Berchtold l'explique lui-même au commencement de la dépêche n° 9 : « Attendu que, parmi les puissances de la Triple-Entente, il faudrait au plus tôt gagner l'Angleterre à une appréciation objective de notre démarche d'aujourd'hui à Belgrade, je prie V. E., etc... » L'intention est claire : il faut tout d'abord gagner l'Angleterre en la bernant — et gagner aussi une avance dans la préparation militaire. Sous couleur de modération, on ne fera pas immédiatement la guerre à la Serbie, mais on accélérera les préparatifs militaires de manière à pouvoir prendre Varsovie dans les quinze jours si la conflagration éclate. Si celle-ci n'éclate pas, l'Autriche-Hongrie se fera rembourser de ses frais par la Serbie. Le Ballplatz, de concert avec la Wilhemstrasse, a tout prévu.

Les réponses de Sir Edward Grey sont connues. Ce qui ne l'était pas jusqu'ici, c'est la version autrichienne des réponses de M. Bienvenu-Martin. D'après le comte Szecsen, dont les dires ne sont corroborés nulle part dans le *Livre Jaune*, M. Bienvenu-Martin aurait accueilli, le matin du 24 juillet, la communication de l'ultimatum en « reconnaissant volontiers que les événements des derniers temps et l'attitude du gouvernement serbe rendaient très compréhensible une instruction énergique de notre part » (n° 11). D'après le comte Szecsen encore (n° 13), qui dit le tenir du baron Schœn, M. Bienvenu-Martin aurait dit le 24 à ce dernier que « tout en réservant son opinion définitive, il pouvait déjà dire que le gouvernement français était aussi d'avis que notre controverse avec la Serbie concernait seulement Belgrade et Vienne et qu'on espérait ici (à Paris) que la question recevrait une solution directe et pacifique ». L'expression de cet espoir était bien naturelle. Mais, pour le reste, qui croira qu'un ministre français des Affaires étrangères, même intérimaire, ait pu tenir un langage aussi incorrect et aussi contraire au sentiment manifeste de l'opinion publique française?

Le compte rendu de l'entretien du 24 juillet du comte Szapary avec M. Sazonof (n° 14) — entretien que le *Livre Orange* ne mentionne pas — est très significatif. On y voit les adversaires immé-

diatement aux prises. M. Sazonof juge instantanément la situation et il s'en ouvre nettement à l'ambassadeur : « Vous voulez la guerre, lui dit-il, et ceci n'est qu'un prétexte. » Point par point, à mesure que le comte Szapary lui lit la teneur de l'ultimatum, il relève le caractère exorbitant des exigences du Cabinet de Vienne. Au passage de la note où le comte Berchtold prétend « se trouver en plein accord avec les sentiments de toutes les nations civilisées », M. Sazonof proteste : « C'est une erreur », articule-t-il. A la fin, il résume ses impressions en disant de nouveau que l'Autriche a résolu de faire la guerre à la Serbie et qu'en tout cas elle a créé une situation grave. « Malgré le calme relatif du ministre, relate le comte Szapary, son attitude était tout à fait rebutante et hostile. » En assombrissant le tableau, l'ambassadeur a peut-être cru qu'il chargeait la responsabilité du ministre. Il a plutôt fourni un témoignage authentique que le gouvernement russe s'est conduit, dès le premier jour, avec une absolue franchise et n'a point tendu au Cabinet de Vienne le piège que la presse germanique a cru devoir dénoncer après coup. Le gouvernement austro-hongrois a été dûment averti. S'il n'avait effectivement pas été décidé à la guerre, il se serait arrangé, aussitôt après avoir reçu la dépêche du 24 juillet du comte Szapary, de manière à régler pacifiquement l'incident. Rien n'était plus simple. Il eût suffi d'accepter la réponse serbe, si extraordinairement conciliante, donnée le lendemain 25 entre cinq et six heures du soir, ou tout au moins de la prendre comme base de négociations.

Il convient encore de noter que, dans cette conversation du 24 juillet, le comte Szapary parla seulement, et incidemment, de l'intention de l'Autriche de respecter « l'intégrité et la dynastie de la Serbie »; il ne mentionna ni la souveraineté, ni les droits souverains de ce royaume. Le même jour, dans une conversation avec le prince Koudachef, chargé d'affaires de Russie, le comte Berchtold se contenta également de nier le désir de réaliser une acquisition territoriale (n° 18).

Le lendemain 25, le comte Berchtold refuse à la Russie de prolonger le délai de l'ultimatum et de donner aux puissances le temps d'étudier les données de l'affaire (n°s 20 et 21). A cinq heures trois quarts du soir, M. Pachitch remet la réponse serbe au baron Giesl. A six heures et quelques minutes, le baron Giesl rompt les relations

avec la Serbie. A six heures et demie il prend le train pour Vienne. Le même jour, à une heure qui n'est pas indiquée, le comte Berchtold expédie au comte Szapary une très longue dépêche dont il est difficile de croire qu'elle fut rédigée après l'arrivée à Vienne de la nouvelle de la rupture avec la Serbie.

Cette dépêche capitale (n° 26) prévoit la guerre avec la Russie. « Mais, dit-elle, nous ne pouvions pas nous laisser détourner par cette éventualité de la position prise par nous envers la Serbie, parce que des considérations politiques fondamentales nous imposaient la nécessité de mettre fin à cette situation qu'une autorisation russe permette à la Serbie de menacer la Monarchie continuellement et impunément. Au cas où la Russie jugerait déjà venu le moment du grand règlement de comptes avec les puissances de l'Europe centrale et serait en conséquence d'avance résolue à la guerre, les instructions ci-après deviendraient naturellement superflues. » Comment, après cela, le Cabinet de Vienne pourrait-il encore soutenir que l'ultimatum du 23 juillet ne visait pas la Russie par-dessus la Serbie et qu'il excluait toute idée de guerre européenne? D'ailleurs, le comte Berchtold avertit le comte Szapary que l'ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg a reçu l'ordre « de ne laisser aucun doute au gouvernement russe que l'Autriche-Hongrie ne resterait pas seule au cas d'un conflit avec la Russie ». Le seul point relativement encourageant de ces instructions est celui où le ministre autorise l'ambassadeur à dire à M. Sazonof, à un moment opportun de la conversation, que « l'Autriche ne recherche pas de gain territorial et ne pense pas non plus à toucher à la souveraineté du royaume ». Toutefois, de cette pensée à un engagement, il y a loin.

Dès le 26, commencent les demandes d'explications sur les bruits de mobilisation. Les controverses sur l'ultimatum passent au second plan. Le 27, le comte Berchtold fait remettre aux grandes puissances une longue réfutation, point par point, de la réponse serbe (n° 34). Aucun Cabinet ne prend la peine de discuter ces arguments dont personne ne parle plus.

Le 28, le comte Berchtold notifie à la Serbie la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie (n° 37). Le même jour (n° 38), il communique au comte Szogyeny un télégramme du comte Mensdorf lui faisant part de la proposition de conférence de Sir Edward Grey. Il

se contente d'ajouter ce paragraphe : « Je crois n'avoir pas besoin de faire remarquer spécialement à V. E. que le projet de conférence de Grey, en tant qu'il concerne notre conflit avec la Serbie, semble hors de saison en raison de l'état de guerre survenu. » C'est sec. Continuant la comédie de modération jouée à Londres, le comte Berchtold charge à deux reprises le comte Mensdorf d'exposer à Sir Edward Grey la politique austro-hongroise sous son aspect le plus aimable (nos 39 et 41). Mais, toujours le 28 (n° 42) il télégraphie au comte Szoegyeny de se rendre immédiatement chez le chancelier allemand ou chez le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et de lui signaler les mesures de mobilisation constatées dans certaines provinces russes. Il ajoute ensuite :

Dans ces circonstances, je prie instamment le Cabinet de Berlin de considérer de plus près si l'attention de la Russie ne devrait pas être amicalement attirée sur le fait que la mobilisation des districts en question (Kiew, Moscou et Kazan) équivaudrait à une menace contre l'Autriche-Hongrie et que, si elle avait lieu effectivement, il y serait répondu par les mesures militaires les plus étendues aussi bien par la Monarchie que par l'Empire allemand allié.

Afin de faciliter à la Russie une retraite éventuelle, il nous semble indiqué que cette démarche doive tout d'abord être entreprise par l'Allemagne seule; cependant nous serions naturellement prêts à faire aussi la démarche à deux.

Un langage net me paraît en ce moment le meilleur moyen de faire saisir à la Russie toute la portée d'une attitude comminatoire.

Le 29 (n° 44) le comte Berchtold télégraphie aux ambassadeurs à Pétersbourg, Londres, Paris et Rome, un « mémoire » sur la proposition anglaise de prendre la réponse serbe comme base de pourparlers. La conclusion de ce singulier « mémoire », c'est que la proposition anglaise n'a plus d'objet, car l'état de guerre existe déjà entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie. L'ironie est accentuée dans le dernier paragraphe : « d'ailleurs, si le Cabinet anglais est disposé à faire valoir son influence sur le gouvernement russe en vue du maintien de la paix entre les grandes puissances et de la localisation de la guerre qui nous est imposée par les intrigues serbes s'exerçant depuis des années, cela ne pourra qu'être salué (*begrüsst*) par le gouvernement i. et r. »

Le 29 (n° 46), le comte Szoegyeny répond que, dès le dimanche 26, le gouvernement allemand à déclaré à Pétersbourg que la mobilisation russe serait suivie de la mobilisation allemande. « Aujourd'hui, ajoute-t-il, il a été de nouveau télégraphié à Pétersbourg que la continuation des mesures russes de mobilisation entraînerait la mobilisation allemande. »

Le même jour (n° 48), le comte Berchtold revient à la charge à Berlin à propos des mesures militaires russes :

Je prie V. E., télégraphie-t-il à son ambassadeur, de porter immédiatement à la connaissance du gouvernement allemand et de dire très haut que, si les mesures russes de mobilisation ne sont pas suspendues immédiatement, notre mobilisation générale sera proclamée immédiatement pour des raisons militaires. Comme dernière tentative de prévenir la guerre européenne, je crois désirable que notre représentant et celui de l'Allemagne à Pétersbourg, éventuellement à Paris, soient invités immédiatement à déclarer amicalement aux gouvernements locaux que la continuation de la mobilisation russe serait suivie de mesures correspondantes en Allemagne et en Autriche-Hongrie, qui entraineraient de graves conséquences. V. E. ajoutera que nous ne nous laisserons naturellement pas influencer dans nos opérations de guerre en Serbie.

Le *Livre Rouge* ne contient aucune trace d'une proposition de conciliation — dont les amis de l'Autriche-Hongrie ont beaucoup parlé — qui aurait été faite le 29 juillet par le Cabinet de Vienne. Seulement, à la date du 30, on trouve deux dépêches au comte Szapary (n°s 49 et 50) où M. de Berchtold, au milieu de récriminations contre la diplomatie russe, se montre disposé à causer sur « les questions concernant directement nos rapports avec la Russie », abstraction faite des points de la Note (l'ultimatum) à la Serbie « qu'il n'a jamais été dans notre intention de laisser discuter ». Loin de faciliter un arrangement sur la question austro-serbe, on voit que ces bonnes paroles, vagues pour le reste, excluaient formellement des pourparlers suggérés le conflit austro-serbe.

Le 31 (n° 51), le comte Berchtold communique aux ambassadeurs i. r. un télégramme qu'il expédie à Berlin en réponse à la transmission d'un compte rendu d'un entretien de la veille 30 entre Sir E. Grey et le prince Lichnowsky. M. Sazonof avait prévenu le Foreign Office que toute négociation directe de la Russie avec l'Autriche-Hongrie était devenue impossible, et il avait demandé la

médiation de l'Angleterre, étant bien entendu que les hostilités seraient provisoirement suspendues. Sir Edward Grey avait fait part de cette demande au prince Lichnowsky et lui avait dit que l'Angleterre pensait à une médiation à quatre et la considérait comme urgente si l'on ne voulait pas qu'une guerre mondiale éclatât. Le comte Berchtold charge le comte Szoegyeny de déclarer ceci à la Wilhemstrasse : « Malgré la modification survenue dans la situation par suite de la mobilisation de la Russie, nous sommes disposés à examiner la proposition de Sir E. Grey de s'entremettre entre nous et la Serbie. »

C'est cette acceptation qui a été interprétée par les avocats de l'Autriche-Hongrie comme un revirement du Cabinet de Vienne, comme un fait essentiel qui aurait pu changer la face des choses si le gouvernement allemand n'avait pas, dans la soirée du même jour, sommé la Russie de démobiliser et la France de déclarer si elle resterait neutre au cas d'une guerre russo-allemande. Mais la fin de la dépêche détruit l'effet du commencement : « Toutefois, ajoute le comte Berchtold, la condition de notre acceptation est naturellement que notre action militaire contre la Serbie se poursuive dans l'intervalle et que le Cabinet anglais engage le gouvernement russe à arrêter la mobilisation russe dirigée contre nous, auquel cas nous aussi nous rapporterions aussitôt les contre-mesures militaires défensives prises en Galicie contre la Russie. » Ainsi le Cabinet de Vienne rejette catégoriquement la condition, équitable et logique, posée par les auteurs du projet de médiation. Par contre, il en formule une autre qu'il sait inacceptable. Si l'on rapproche de ce refus les appels pressants du 26 et du 29 juillet du Cabinet de Vienne à l'intervention du gouvernement allemand à Pétersbourg en vue de faire arrêter les préparatifs russes alors que la mobilisation austro-hongroise était officiellement décrétée depuis le 26 au matin [1], il est permis de croire que les sommations adressées le 31 par l'Allemagne à la Russie et à la France concordaient exactement avec la politique austro-hongroise.

Dans toute cette discussion, le Cabinet de Vienne raisonne comme si ses premiers préparatifs militaires visaient exclusivement la Serbie. Mais la mobilisation de l'armée d'un pays intéresse tous ses

1. Les décrets (au nombre de 33) ont paru le 26 au matin dans les journaux de Budapest.

voisins. Elle n'est pas faite contre tel ou tel voisin. Suivant les circonstances, elle permet d'agir dans toutes les directions. C'est là concentration qui menace plus particulièrement une ou plusieurs puissances. Mais les voisins de l'État qui mobilise, lorsqu'ils ont de fortes raisons de suspecter ses intentions, ne peuvent attendre que sa concentration soit achevée pour commencer leur propre mobilisation. Autrement ils lui laisseraient prendre une avance de plusieurs semaines. Dans le cas qui nous occupe, le Cabinet de Pétersbourg n'avait que trop de raisons de craindre que la mobilisation austro-hongroise, commencée sous le prétexte de la rupture avec la Serbie, fût surtout dirigée contre la Russie. S'il ne s'était pas prémuni, il aurait été obligé de capituler diplomatiquement ou de renoncer à défendre les provinces polonaises du tsar.

Après le 31 juillet, il n'est plus question de médiation, ni de rien de pareil. On passe aux déclarations de guerre. Les dernières pièces du *Livre Rouge* se réfèrent à la rupture avec la Russie, la France, l'Angleterre, le Japon et la Belgique. Quelques-unes seraient curieuses à étudier au point de vue des méthodes employées par le Cabinet de Vienne pour conserver le plus longtemps possible le bénéfice d'une neutralité officielle dans la guerre germano-franco-russe. Mais aucune ne contient quoi que ce soit de nature à modifier les impressions précédentes du lecteur sur la politique austro-hongroise. On ne découvre ni une dernière tentative de conciliation, ni une justification, ni un exposé général. Comme le gouvernement de François-Joseph Ier a mis six mois à composer le *Livre Rouge*, on doit supposer qu'il n'a laissé de côté aucune pièce utile à sa cause. Le public se trouve donc maintenant en état de se former une opinion.

AUGUSTE GAUVAIN.

LE CRÉDIT AU PETIT COMMERCE

ET A LA PETITE INDUSTRIE

L'organisation de nos banques présente, a-t-on dit, des lacunes et des défauts. Les petits commerçants et les petits industriels ne trouvent pas le crédit à court terme ou à long terme dont il auraient besoin pour vivre et prospérer. Ils restent isolés, impuissants, ou bien ils payent trop cher les services indispensables qui leur sont rendus par les établissements de crédit.

« Sans doute, disait-on récemment dans un rapport officiel [1], l'initiative privée a donné naissance à diverses institutions qui ont rendu de très grands services aux industriels et aux commerçants des régions où elles ont été fondées, mais ces efforts qui, groupés et coordonnés, eussent été de nature à combler les lacunes de notre organisation bancaire et à fournir au petit commerce français un appui qui lui fait défaut, sont malheureusement demeurés isolés et n'ont profité qu'à un trop petit nombre de producteurs ou d'intermédiaires. »

Les pouvoirs publics, interprètes de l'opinion, ont voulu apporter un remède à cette situation, et une solution au problème posé. Un décret datant du mois de mars 1911 a institué tout d'abord une commission chargée d'étudier ce que l'on nomme l'organisation bancaire en France et de « rechercher les possibilités de la compléter en offrant des facilités plus grandes au moyen et petit commerce, à la moyenne et petite industrie ».

Cette commission a siégé, en effet; elle a nommé des rapporteurs qui ont rédigé des mémoires du plus grand intérêt, dont la documen-

1. Exposé des motifs du projet de loi ayant pour objet l'organisation du crédit, *Doc. Parl.*, Ch., n° 2212. Session extraordinaire de 1912.

tation est aussi abondante que solide[1]. En s'inspirant de ces travaux et en les complétant au besoin, il est facile de résumer, comme nous allons le faire, l'organisation de nos banques et de marquer les lacunes qu'on y peut découvrir.

L'organisation bancaire en France et ses lacunes.

C'est le rôle des grands établissements de crédit que l'on s'est attaché surtout à mettre en lumière et à critiquer, sans négliger pourtant d'en reconnaître les avantages. Parmi ces établissements figurent ces grandes banques de dépôts telles que le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir d'Escompte, le Crédit Industriel. Leur puissance financière a grandi et en même temps leurs opérations ont évolué. Le développement de leur puissance a eu pour conséquence l'affaiblissement ou la disparition des banques privées, des banques *locales*.

Dans un autre ordre d'idées, a-t-on dit, l'accumulation dans les caisses des quatre grandes sociétés de dépôts, tant des capitaux disponibles sous le nom de dépôts à vue, que des fortunes mobilières, sous la forme de dépôts permanents de titres, a amené le double résultat d'une centralisation à Paris d'une très grande partie des capitaux disponibles, et *auparavant dispersés* dans toute la France, et d'une politique de placement de l'épargne française en valeurs à revenu fixe, valeurs étrangères très souvent.

Quelques chiffres montrent bien l'évolution des opérations effectuées; il suffit pour cela de relever les bilans à quelque vingt ans de distance :

Bilans, en millions de francs (quatre Sociétés de dépôts).

	1893	1910
Effets à l'escompte	885	3,014
Avances sur titres	189	891
Reports	140	229
Comptes courants *débiteurs*	498	1,377
Bons, actions, participations	160	148
Comptes de chèque	667	1,913
Dépôts et bons à *échéance fixe*	224	223
Comptes courants *créditeurs*	817	2,682

1. Voir notamment les trois rapports de MM. Chapsal, Lefèvre et Rostand, imprimés aux Annexes du Rapport officiel : *Doc. Parl.*, Chambre, n° 2212, 1912.

Ainsi, les escomptes et les avances sur titres ont augmenté à mesure qu'augmentaient les dépôts à vue sous forme de comptes de chèques et de comptes courants créditeurs.

En regard de ces dépôts exigibles il a bien fallu que les sociétés eussent des disponibilités absolument liquides telles que des effets à 90 jours au plus, et des titres susceptibles d'être rapidement vendus en Bourse.

Sans doute, l'accroissement même des escomptes que se disputent les Sociétés de dépôt a pu favoriser les petits commerçants ou industriels. La conséquence semble logique et ce fait paraît certain. Il n'en est rien pourtant, a-t-on dit maintes fois. Les plaintes des intéressés sont trop fréquentes et trop nombreuses pour ne pas être en partie fondées. On s'accorde à dire que seuls les grands industriels et commerçants jouissant d'un bon crédit et disposant d'un dépôt de fonds ou de titres obtiennent facilement des *escomptes*.

L'escompte ne se rapporte d'ailleurs qu'au *crédit court*.

Pour le crédit long, accordé sous forme de commandites ou de « découverts », l'exigibilité des dépôts acceptés par les grandes sociétés les empêche de l'accorder largement. Le crédit long doit avoir pour contre partie des dépôts à longue échéance. « C'est la raison, dit M. Chapsal, pour laquelle les sociétés de crédit se refusent à commanditer des affaires industrielles qui exigent des immobilisations de capitaux. »

C'est à titre exceptionnel que les grands établissements de dépôts font des crédits de campagne de 6 à 9 mois, et sur ce point même les petits ou moyens industriels, les petits ou moyens commerçants ne reçoivent pas satisfaction...

Quant aux grandes banques d'affaires et d'émissions de valeurs, elles placent des titres et ne s'occupent pas des petites entreprises.

Enfin les banques locales sont moins nombreuses tout en conservant cependant une importance sérieuse et un rôle très utile parce que leurs chefs connaissent bien à la fois les hommes et les choses. On cite notamment les résultats remarquables obtenus par les banques régionales dans l'Est.

Pour elles toutefois le crédit court est difficile ou dangereux par suite d'une concurrence qui ne leur laisse que le papier des clients peu solvables, et, de plus, vu l'exigibilité des dépôts, le crédit ne peut

guère être fait que sur la fortune personnelle du banquier! Mais dira-t on, quel rôle joue la Banque de France? La sévérité de ses traditions lui interdit-elle de venir au secours des plus modestes clients?

On a fait remarquer avec raison que le nombre des petits effets acceptés et escomptés par elle s'était accru d'une façon inespérée.

En 1897 les effets ne dépassant pas 100 francs, représentaient seulement 33 p. 0/0 du total des escomptes. Or, en 1902, cette proportion s'élève déjà à 43 p. 0/0, pour atteindre 55 p. 0/0 en 1910.

Mais, réplique-t-on, les petits effets peuvent venir de grandes maisons, et le petit commerçant comme le petit industriel est forcé d'avoir recours à des escompteurs qui sont assez âpres au gain!

En somme que faut-il conclure? M. Chapsal résume ainsi son opinion et se fait l'interprète de la commission dont nous avons parlé plus haut :

« Si notre organisation bancaire actuelle est puissamment outillée pour effectuer les opérations internationales qui nous assurent une si utile influence dans le monde, et pour satisfaire aux besoins de crédit de la grande industrie, et du haut négoce, *il n'en est plus tout à fait* de même lorsqu'on examine la distribution du crédit pour les autres entreprises. Alors apparaissent des défectuosités qui peuvent être formulées dans les conclusions suivantes :

« 1° Insuffisance d'organisation dans la distribution du crédit à long terme aux moyennes de petites entreprises, notamment en ce qui touche l'émission et le placement des valeurs industrielles;

« 2° Absence presque complète d'organisation dans la distribution du crédit personnel aux petits producteurs et petits commerçants.

« Telles sont les lacunes qui ressortent de l'étude à laquelle s'est livrée la première sous-commission. »

L'auteur, dira-t-on, a donc oublié les efforts si remarquables et si justement remarqués autant qu'honorés des fondateurs de nos banques populaires? — Ce reproche n'est pas mérité. M. Chapsal constate simplement que ces créations sont restées isolées tandis qu'à l'étranger elles s'étaient au contraire merveilleusement développées.

Il existe donc des imperfections et des lacunes dans notre organisation bancaire. Cette situation paraît d'autant plus regrettable qu'on oppose volontiers, et non sans amertume, l'indifférence

témoignée à l'égard du commerce ou de l'industrie, aux faveurs exceptionnelles dont a bénéficié l'agriculture depuis quinze ans. Le crédit agricole mutuel a été fondé; il a été doté généreusement par l'État au profit des plus modestes cultivateurs. Rien n'a été institué en faveur de la démocratie industrielle et commerciale. Le contraste est choquant. Il faut agir et réparer une injustice.

Que vaut cet argument? Pour le savoir nous devons consacrer quelques pages à l'examen des institutions du crédit rural et en marquer les résultats sans optimisme aveugle comme sans injuste sévérité.

Le crédit agricole et ses résultats.

Le Crédit agricole mutuel créé et réglé par des textes spéciaux ne comporte que deux organes :

1° La caisse locale fondée et constituée par les membres des syndicats agricoles (loi de 1894);

2° La caisse régionale (loi de 1899) formée par des souscripteurs qui reçoivent des avances de l'État.

L'insuffisance des ressources personnelles de la caisse locale lui interdirait toute opération. La caisse régionale vient à son secours, lui fournit en grande partie son fonds de roulement, *et escompte les billets souscrits par les agriculteurs.* Il s'agit donc du crédit à court terme.

En 1911, 3,946 caisses locales ont pu prêter ainsi à leurs adhérents une somme totale de 82 millions de francs environ, grâce à l'appui financier de 97 caisses régionales.

C'est là un résultat dont l'importance absolue n'est pas négligeable mais dont la valeur relative est très médiocre si l'on songe notamment que les capitaux mobiliers consacrés, dans notre pays, à l'exploitation du sol, dépassent certainement *douze milliards* de francs. Autant il serait injuste de dénigrer systématiquement l'effort accompli, et de négliger les services rendus, autant il serait vain de considérer le crédit agricole comme la pierre angulaire de l'édifice du crédit appliqué aux opérations de l'industrie rurale.

En outre une remarque s'impose.

Nous avons dit plus haut que les caisses agricoles régionales

recevaient des avances de l'État, avances *sans intérêt* constituées par une somme de 40 millions mises à la disposition des caisses par une commission spéciale de répartition, sans que le chiffre de ces prêts puisse dépasser le quadruple des capitaux versés effectivement.

Les 40 millions prêtés aux caisses régionales ont été fournis par la banque de France au moment du renouvellement de son privilège. Ils sont *avancés* et représentés dans le portefeuille de la Banque par un bon du Trésor à l'échéance en 1920. A ces 40 millions s'ajoutent, comme avances possibles aux mêmes caisses, une part des redevances de la Banque, telles qu'elles ont été prévues par la convention de 1896 et par la convention plus récente de 1911.

En fait, les caisses régionales sont dotées surtout par l'État et leur activité financière aussi bien que leurs services sont subordonnés aux largesses dont elles profitent. Voici quels étaient, à la fin de 1911, le total des sommes disponibles et l'origine de ces sommes :

	Francs.
Capital versé	19,418,000
Fonds de réserve	3,749,000
Prêt de l'État	59,769,000
Montant des dépôts	2,400,000

Il est clair que les dépôts sont insignifiants et que le capital versé représente à peine le tiers des avances de l'État. La vie des caisses régionales est donc tout artificielle. Ce ne sont pas des épargnes qui viennent chercher un placement en escomptant le papier agricole émis par les Caisses rurales. Ce sont les subsides de l'État qui jouent ce rôle et bornent strictement l'étendue des services possibles rendus par le crédit à court terme.

Les avances *sans intérêt* de l'Etat sont en outre dangereuses à deux points de vue :

1° Elles habituent l'agriculteur à compter sur des secours officiels qui représentent bien des prêts remboursables mais qui, en fait, sont très rarement remboursés par les caisses débitrices ;

2° Elles ont pour conséquence de provoquer une réduction abusive du taux d'intérêt exigé des emprunteurs, et, dès lors, les déposants ou prêteurs ordinaires se gardent bien de venir confier leurs fonds à

des établissements de crédit mutuel qui ne leur offrent pas une rémunération suffisante de leurs capitaux.

Dans de pareilles conditions le développement des opérations d'escompte ne saurait être notable. En faisant concurrence aux prêteurs, l'Etat les a découragés et chassés.

*
* *

Au point de vue du crédit à court terme on tente il est vrai un effort intéressant. Une loi de 1906, confie aux caisses régionales des fonds qui doivent servir à prêter quelques capitaux à des coopératives agricoles. Une autre loi, celle de 1910, a mis de nouvelles ressources à la disposition des mêmes caisses pour effectuer des prêts à certains cultivateurs ou propriétaires et pour permettre ainsi d'aménager, d'améliorer, voire même de constituer des domaines ruraux. Les sommes ainsi employées proviennent des redevances de la Banque de France et peuvent croître en même temps que ces dernières. Elles sont pourtant très étroitement limitées, à quelques millions de francs par an.

Les critiques formulées plus haut, à propos de l'intervention financière de l'État, doivent être adressées au crédit à long terme basé uniquement sur des disponibilités médiocres dont la collectivité nationale fait tous les frais puisque les avances de la Banque de France pourraient ou devraient figurer parmi les recettes de notre budget et remplacer les taxes qu'acquitte le contribuable français.

*
* *

En cherchant à imiter ou à copier les institutions de crédit agricole on ne pourrait guère obtenir un meilleur résultat en faveur du Commerce et de l'Industrie, c'est l'évidence même. En outre la constitution et le fonctionnement des mêmes organes seraient beaucoup plus difficiles pour des commerçants et des industriels que pour des agriculteurs. Ces derniers, en effet, sont relativement fort nombreux dans les campagnes par rapport à l'effectif des artisans ou négociants ; ils se connaissent entre eux, leurs opérations se font au grand jour, et leurs biens sont au soleil. La mutualité, qui comporte ici la soli-

darité et la responsabilité des engagements pris, est donc facile pour les agriculteurs. Il n'en est donc pas de même pour des commerçants isolés se faisant concurrence avec âpreté, ou pour des industriels dont les opérations sont mal connues au point de vue de leur importance et de leurs résultats financiers. L'organe de base, la société rurale de crédit mutuel, serait donc fort malaisément fondée au profit des commerçants et industriels. En conséquence les garanties offertes par la solidarité financière des emprunteurs seraient plus difficilement obtenues. Or, le commerçant et l'industriel ont cependant besoin de créer beaucoup plus de papier de banque que le cultivateur. Le commerçant achète pour revendre; ses opérations ont très souvent lieu *à terme*, il en est de même pour un industriel qui achète les matières premières, les transforme et les revend en escomptant des effets qu'il a souscrits ou acceptés. L'agriculteur vend toujours au comptant et n'achète pas toujours à terme. Ses besoins, en matière de crédit court sont donc assez restreints.

Au point de vue des longues avances, les contrastes sont frappants. Si nous laissons de côté le commerçant qui use moins largement du crédit à long terme, on voit que l'industriel immobilise nécessairement des capitaux importants pour constituer ses ateliers, acheter son outillage ou le transformer. Jamais l'industriel ne trouve une usine tout agencée par un propriétaire qui lui avancerait des fonds sous cette forme spéciale. L'extraordinaire diversité et les changements incessants de la technique industrielle rendent impossible, ou très difficiles, la préparation faite à l'avance d'un atelier, d'une manufacture qu'un propriétaire pourrait *louer* c'est-à-dire prêter à des industriels disposant uniquement de matières premières et d'un fonds de roulement.

Au contraire, tous les agriculteurs-*locataires*, rencontrent immédiatement le prêteur à long terme — à terme indéfini peut-on dire — dans la personne du propriétaire foncier qui leur donne à bail une ferme ou une métairie avec des bâtiments d'exploitations et des logements, des terres en état de culture — véritables ateliers en plein air — et même avec des stocks fort importants de matières premières sous forme d'engrais et de fourrages.

Dans toutes les métairies notamment, le prêteur foncier, fournit encore les animaux et des avances en argent!

Ce crédit accordé sous forme de locations de domaines tout agencés se chiffre par *milliards* et l'on comprend, en l'étudiant ainsi, que ce crédit rend presque superflues les avances à long terme.

Seul le propriétaire rural qui cultive son bien n'en profite pas et reste isolé. Mais il possède à tout le moins le sol et les bâtiments, soit les trois quarts du capital investi dans une exploitation rurale pour laquelle le capital mobilier ne représente guère plus du quart ou du cinquième du total nécessaire.

Ainsi, nous le répétons, le crédit rural adapté ou copié en vue de servir les intérêts de l'industrie serait sans aucun doute insuffisant. Les résultats obtenus grâce à lui sont médiocres quand on envisage l'objet propre de son action. Ces résultats, croyons-nous, seraient plus médiocres encore si l'on voulait le transformer en institution de crédit commercial ou industriel. Les comparaisons acceptées par le public ne sont pas exactes et les espoirs conçus seraient suivis, sans nul doute, de fâcheuses désillusions.

Que faut-il faire cependant?

Nous allons répondre à cette question en parlant maintenant du projet de loi inspiré par les travaux de la commission de réforme bancaire, présenté par le gouvernement, modifié par la commission de la Chambre et enfin voté, au mois de mars dernier, par les députés.

LE PROJET DE LOI RELATIF A L'ORGANISATION DU CRÉDIT AU PETIT ET MOYEN COMMERCE, A LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE.

En ce qui touche le crédit à court terme, les auteurs de ce projet se sont proposé comme but :

1° Favoriser le crédit en s'appuyant sur le principe de la mutualité et en créant le régime qui lui permettra de trouver ses applications;

2° Fortifier et étendre l'action du premier organe du crédit mutuel en plaçant à côté de lui un établissement nouveau comparable aux caisses régionales agricoles.

3° Faciliter la création comme le fonctionnement de ces deux organes par des immunités fiscales.

4° Rendre possible et rapide la création des deux institutions,

puis en rendre le fonctionnement plus actif par des avances sans intérêt, capables de suppléer à l'insuffisance des capitaux privés.

I. — Le premier organe serait appelé, « société de caution mutuelle ». L'article premier du projet en indique le but et prévoit la constitution de son capital initial.

« Article 1. — Des sociétés de caution mutuelle peuvent être constituées entre commerçants, industriels, fabricants, artisans et sociétés commerciales;

« Elles ont pour objet exclusif d'avaliser et d'endosser les effets de commerce et billets créés, souscrits, ou endossés par leurs membres à raison de leurs opérations professionnelles, ou de mentionner les opérations de banque faites par eux et se rattachant à leur commerce, à leur industrie ou à leur métier.

« Leur capital est formé de parts nominatives qui peuvent être de valeur inégale sans, cependant, qu'aucune d'elles puisse être inférieure à 50 francs, et à la souscription desquelles peuvent concourir, en dehors des membres qui participent aux avantages de la société, des membres non participants qui n'ont droit qu'à la rémunération de leurs apports.

« La Société n'est constituée qu'après versement du quart du capital souscrit. »

Ainsi, les intéressés se font *mutuellement* confiance; ils appliquent donc le principe de la mutualité comme en matière de crédit rural. L'organe doit se borner strictement à *l'aval* et à l'*endos*. Dans le cas de l'aval la Société donne sa garantie; dans le cas de l'endos, le papier créé est souscrit ou endossé à cette dernière pour être endossé par elle à un tiers — un établissement de crédit — qui consent à escompter l'effet. On voit que la Société peut également cautionner les membres pour obtenir, à leur avantage, des crédits en banque.

Le capital est souscrit par les intéressés, c'est-à-dire par les membres de la Société de caution mutuelle. Toutefois on a prévu l'intervention de tiers disposés à favoriser la constitution de la Société en faisant des apports sans demander à participer aux opérations; une rémunération de 6 p. 0/0, réduite à 5 p. 0/0 par la Chambre, peut leur être assurée [1].

1. Voir Discussion, séances des 18 et 19 mars 1914.

Quel serait l'emploi de ce capital? Il est affecté à la garantie des effets endossés ainsi que des opérations cautionnées par la Société. Une publicité spéciale (déclaration déposée au greffe de la justice de paix) permet au public de connaître l'emploi fait du capital, c'est-à-dire son placement en valeur ou dépôts de banque).

Enfin des précautions spéciales sont prévues dans le but de garantir la Société et ses membres contre des imprudences dangereuses. Ainsi, les statuts doivent exiger que le conseil d'Administration détermine, pour chaque sociétaire, le montant maximum des avals, endos, cautions, et leur durée (art. 3). Les statuts doivent fixer également les commissions perçues au profit de la Société sur les opérations faites, et l'article 5 prévoit des prélèvements *obligatoires* sur ces commissions, après acquittement des frais généraux :

1° 10 p. 0/0 pour la constitution d'un fonds de réserve,

2° une somme suffisante pour attribuer un intérêt de 4 p. 0/0 aux versements aux souscriptions de parts versées,

3° un nouveau versement à la réserve sur le 3/4 du surplus.

4° une ristourne attribuée, sur le restant, aux membres de la Société en proportion des courtages acquittés par eux à l'occasion de leurs opérations.

Telle est l'analyse succicte des dispositions visant le premier organe de crédit.

II. — Le second organe est représenté par une *banque populaire*, société constituée, selon les règles du droit commun, par sept souscripteurs ou moins. Le projet de loi indique toutefois les conditions auxquelles doivent satisfaire les banques populaires pour jouir de certaines immunités fiscales et bénéficier, enfin, des avances sans intérêts de l'État.

Parmi les conditions citons les suivantes :

1° Les capitaux souscrits ne peuvent recevoir un intérêt supérieur à 6 p. 0/0 des versements effectués.

2° Les banques ne peuvent faire d'opérations qu'avec des commerçants, industriels, fabricants, artisans ou sociétés commerciales pour l'exercice *normal* de leur industrie, commerce ou métier.

Voici maintenant les dispositions relatives au concours financier de l'État.

« Art. II. — Sur l'avance de vingt millions de francs versée au

Trésor par la Banque de France en vertu de l'article premier de la convention du 19 novembre 1911, le gouvernement est autorisé à disposer de 12 millions pour être attribués, *sous forme d'avances sans intérêt*, aux banques populaires constituées et fonctionnant conformément à l'article 10 de la présente loi. »

Cette avance est tout à fait comparable à celle qu'a prévue la loi de 1899 en faveur des caisses régionales de crédit rural. Le projet dont nous parlons décide cependant que le concours de l'État ne peut que *doubler* le capital versé des banques populaires.

Quant à la répartition des avances entre les banques, elle serait faite par une Commission spéciale donnant son avis au Ministre du Commerce qui statuerait définitivement. La même procédure serait applicable aux renouvellements.

Quel serait le rôle de ces banques populaires? On voit de suite l'exceptionnel intérêt que présente leur fonction propre puisqu'elles constituent le second organe du crédit industriel commercial.

Elles doivent servir, déclarent les auteurs du projet et le rapporteur de la Commission, à aider les sociétés de caution mutuelle, comme les caisses régionales apportent leurs concours pour faciliter ou étendre les opérations des caisses locales.

« Au-dessus des sociétés de cautions, dit M. Landry, se placeront les banques populaires. A vrai dire, il pourra arriver que dans bien des cas leur intermédiaire ne soit pas indispensable; il arrivera, en effet, que le papier endossé par ces sociétés de cautions mutuelles soit directement admis à l'escompte par les banques actuellement existantes, et les sociétés seront toujours libres de procéder ainsi lorsqu'elles le pourront. Mais il arrivera également, ou bien que cela leur soit impossible, ou bien qu'elles préfèrent se passer de ces banques. L'œuvre serait donc incomplète si après avoir fourni aux petits commerçants et industriels les moyens de faire avaliser leur papier, on ne leur procurait pas des facilités particulières pour l'acceptation de leurs remises; et la banque populaire, à qui il importerait de donner une vigoureuse impulsion, est par excellence l'organe approprié à une telle fonction. »

1. Rapport (*Doc. Parl.*, Ch., n° 2590, 1913) fait au nom de la Commission du Commerce et de l'Industrie sur le projet de loi ayant pour objet l'organisation du Crédit au petit commerce et à la petite industrie.

Telle est l'économie générale du projet de loi au point de vue de la distribution du crédit à court terme. Avant de porter un jugement sur cet organisme et son fonctionnement possible, il nous faut exposer maintenant l'organisation du crédit à long terme.

***

Cette organisation serait assurée au moyen de deux institutions qui ne se réclament nullement du principe de la mutualité et qui ne ressemblent en rien aux organes du crédit agricole. Il s'agit :

1° du crédit industriel de France.

2° des Banques de participations.

Étudions ces deux créations nouvelles pour en comprendre le but et en apprécier plus tard le mérite.

I. — Le Crédit Industriel est une Banque centrale imaginée par les auteurs du projet dans le but de faciliter les avances à long terme au moyen d'une émission correspondante d'*obligations* amortissables en un long espace de temps. Cette conception financière est comparable — mais non point semblable — à celle que l'on peut citer à propos des établissements de crédit foncier. Dans son rapport, M. Landry [1], signale l'existence de diverses banques étrangères qui consentent ainsi des avances à long terme garanties par des sûretés réelles et qui ont recours à des émissions d'obligations. Telle est, paraît-il, la Banque industrielle du Japon. Cette banque, dont les opérations sont soumises au contrôle de l'État, et aux actionnaires de laquelle celui-ci garantit un dividende de 5 p. 0/0, est autorisée à faire diverses opérations telles que les prêts sur nantissement de titres, à consentir des prêts à l'industrie moyennant une garantie hypothécaire constituée d'après les lois sur l'hypothèque des mines et des usines, à consentir également des prêts gagés par des terrains ou des constructions appartenant à des manufacturiers. Pour se procurer les fonds nécessaires, la banque est autorisée à émettre des obligations — qui sont pour la plupart, en fait, des obligations en type 5 p. 0/0 remboursables en trente ans — jusqu'à concurrence de dix fois son capital versé sans que le montant de

1. Landry, *Rapport cité*, p. 57.

l'émission puisse dépasser celui des prêts consentis, des effets escomptés et des titres en portefeuille.

Voilà un premier exemple. On peut en citer un autre, celui de la Banque industrielle de Prague qui consent, elle aussi, des prêts hypothécaires *à l'industrie*, après expertise et jusqu'à concurrence des 2/3 de la valeur des terrains, de la moitié de la valeur des bâtiments, et du tiers seulement de la valeur des machines. Elle émet des obligations garanties par les hypothèques prises.

En France même, on cite une société du même genre, ayant pour objet les opérations de crédit en général et tout ce qui s'y rattache directement ou indirectement et plus spécialement les opérations de *crédit à long terme* avec garanties hypothécaires ou autres. Elle a même orienté ses opérations en vue de faire des prêts aux hôteliers, commerçants, industriels, moyennant des annuités comprenant l'intérêt, l'amortissement, les frais accessoires. Elle exige souvent une garantie hypothécaire et se procure des fonds à l'aide d'émissions d'obligations.

Les précédents seraient donc nombreux et rassurants. Voici, maintenant, comment le projet a conçu, réglé, et encouragé la création d'une banque centrale dite : Crédit Industriel de France[1].

1° L'établissement serait une société anonyme par actions ;

2° Le fonds social serait fixé à cinq millions, en actions de 500 francs libérées d'un quart, avec droit de préférence pour la souscription accordé aux chambres de commerce, aux groupements professionnels, aux établissements de crédit, aux banques locales ;

3° Le crédit industriel recevrait des dépôts à l'échéance de trois ans au moins, et pourrait créer des obligations dont l'amortissement devrait être effectué dans une période maxima de cinquante ans. Ce capital réalisé par l'émission des obligations ne pourrait en aucun cas excéder le montant total des prêts consentis par la société ni le quintuple du capital-actions.

4° Enfin, le même établissement, recevrait une avance gratuite de l'État, s'élevant à cinq millions et servant à constituer un fonds de réserve de garantie applicable, après le fonds social, au service des obligations. Ce même fonds de garantie serait grossi par un prélè-

1. Au cours de la discussion, en mars 1914, ce nom a été changé, et la chambre a adopté celui de : « Crédit à l'industrie et au commerce de la France ».

vement de 25 p. 0/0 opéré sur les bénéfices, après déduction de la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de 4 p. 100. Un quart de ces mêmes bénéfices servirait, au besoin, à compléter le fond de garantie s'il venait à être réduit. Telles sont les dispositions essentielles du projet en ce qui concerne la création et l'organisation du premier établissement destiné à dispenser le crédit *à long terme*.

Voici, maintenant, comment est conçue la seconde institution ayant le même objet.

II. — *Les banques de participations industrielles et commerciales* compléteraient l'action du Crédit industriel.

« Supposons, dit M. Landry, que ce dernier établissement ait prospéré, qu'il se soit développé. Quelque importance qu'il ait pu prendre, il ne rayonnera pas partout et il ne sera pas adapté à toutes les affaires. Et d'ailleurs nous sommes ici dans une matière où la centralisation absolue, quand même elle serait possible, — ce qui n'est pas le cas — n'apparaît pas comme une chose qu'il y ait lieu de poursuivre...

« Ce que nous attendons du crédit industriel de France, c'est sans doute qu'il dispense par lui-même à l'industrie nationale du crédit, beaucoup de crédit à long terme, mais nous attendons de sa création, et du succès de celle-ci, autre chose encore qui ne sera pas moins importante. C'est que, grâce à lui, il se constitue, pour la branche d'affaires dont il s'occupera spécialement, une technique qui n'existe pas aujourd'hui, où qui n'existe qu'à l'état rudimentaire; c'est qu'il s'y forme un personnel apte à traiter cette sorte d'affaires. Et nous comptons aussi que cet exemple sera suivi par d'autres établissements, que, grâce à lui, une orientation nouvelle sera donnée à nos banques.

« Ainsi donc, tout autour du crédit industriel de France, il pourrait, il devrait y avoir d'autres établissements qui, comme lui, se donneraient comme objet exclusif d'aider l'industrie par des avances à longue échéance, ou qui traiteraient cette sorte d'opération parmi d'autres. Ces établissements pourraient être de types divers. Et ils pourraient d'autre part, soit n'avoir aucune relation avec le crédit industriel, soit au contraire faire des affaires avec lui : par exemple, ils accorderaient leur caution aux entreprises qui voudraient contracter des emprunts auprès du crédit industriel. »

Pour bien comprendre le but et la portée des dispositions du projet, il convient même de préciser un des objets que se proposeraient les banques de participation. Ces dernières auraient, au besoin, pour rôle de souscrire des titres émis par des sociétés industrielles et commerciales et d'assurer ainsi, directement ou indirectement, par la confiance témoignée, le succès d'une émission. Un obstacle, à la vérité, s'oppose à une pareille intervention. Les titres achetés par la banque de participation sont frappés de taxes, et, d'autre part, les actions de la banque sont elles-mêmes taxées. Il y a superposition ou double emploi. Nous allons voir que le projet s'est préoccupé de cette situation anormale et a voulu en atténuer les inconvénients.

Voici maintenant le texte des deux articles qui visent les banques de participations.

« Art. 22. — Les actions et obligations des sociétés formées dans les conditions déterminées par l'article 23 ci-après, en vue de faciliter aux industriels et aux commerçants l'utilisation du crédit à long terme et à moyen terme sont assujetties aux impôts qui frappent les valeurs mobilières; *mais* dans le règlement annuel des différentes taxes en clôture d'exercice, il leur sera tenu compte par voie d'imputation, ou, le cas échéant, par voie de restitution, du montant des dites taxes que les sociétés justifieront avoir supportées pour les titres acquis par elles en vertu du § 2 de l'article 23 ci-après.

« Art. 23. — Les sociétés visées à l'article précédent doivent remplir les conditions suivantes :

« 1° Être constituées sous forme de sociétés anonymes par actions;

« 2° Avoir pour objet exclusif de procurer des capitaux à l'industrie et au commerce français, soit en souscrivant des actions, obligations ou parts commanditaires, soit en souscrivant des prêts à plus de deux ans d'échéance, ou en cautionnant des emprunts d'une durée au moins égale;

« 3° Limiter au triple du capital social versé l'ensemble de leurs prêts et engagements de toute nature, et au vingtième de ce maximum les capitaux fournis ou cautionnements accordés à une même entreprise;

« 4° Ne pouvoir émettre d'obligations pour une somme supérieure au montant de leurs souscriptions, prêts ou engagements;

« 5° Prélever sur les bénéfices une fraction de 20 p. 0/0 pour constituer un fonds de réserve de garantie jusqu'à ce que ce fonds de réserve de garantie soit égal à la moitié du capital;

« 6° Ne recevoir des dépôts qu'à trois ans au minimum d'échéance.

« 7° Ne faire d'opérations d'escompte que pour le placement temporaire de leurs disponibilités.

« 8° Reconnaître aux porteurs de leurs obligations le droit de se réunir en assemblée générale, de recevoir les mêmes communications que les actionnaires, de nommer des représentants, enfin de décider éventuellement des actes conservatoires ou tous autres actes nécessaires dans un intérêt commun en conformité avec les statuts. »

On voit, en somme, que le projet prévoit et favorise la création ou le fonctionnement des banques de participations et ne leur accorde que des immunités d'impôt, sans les organiser ou les doter comme il le fait pour la banque centrale dite « Crédit Industriel ».

Quel jugement convient-il de porter sur les divers organes du crédit à court terme et à long terme, tels que les a prévus le projet, et qu'elle est, en définitive, la valeur de cette conception?

C'est ce que nous allons dire en terminant.

Critique du projet de loi. — Sa valeur et sa portée.

Une observation préjudicielle s'impose ici tout d'abord, parce qu'elle s'applique à l'ensemble du projet. Ce dernier tend à faciliter le fonctionnement d'un crédit spécial, le crédit Industriel et commercial considéré comme distinct du crédit agricole, du crédit maritime, du crédit foncier, etc., etc... Cette conception a pour conséquence la création d'organes spéciaux et nombreux dont l'action parallèle n'est pas sans difficultés ou sans dangers.

Ainsi, le projet crée la Banque populaire à côté de la société de caution mutuelle. A ce propos, M. Dufourmantelle dit que ces syndicats de garantie mutuelle pourraient fort bien être supprimés, le propre des banques populaires étant de les constituer elles-mêmes par l'adoption d'un régime juridique approprié. D'une part dit-il [1],

1. Voir l'étude de M. Dufourmantelle dans le bulletin n° 11 (novembre 1913) du *Crédit populaire*. Paris, Alcan, 1913.

la Banque populaire peut se placer sous le régime de la responsabilité mixte qui consiste en ce que les sociétaires sont responsables des engagements sociaux et par ricochet des conséquences collectives de leurs insolvabilités individuelles, non pas seulement jusqu'à concurrence de leurs mises (comme au cas de responsabilité limitée pure et simple), mais aussi pour une somme de garantie individuelle égale à un certain nombre de fois le montant de leur souscription. D'autre part, elle peut aussi adopter le type de la société en nom collectif qui rend tous les associés solidairement responsables les uns des autres. Ces deux systèmes sont ceux des banques populaires allemandes, autrichiennes et russes; ils sont appliqués pour les caisses de crédit agricole françaises... »

Quel inconvénient présente donc spécialement l'action coexistante ou successive des deux organes du projet? C'est que tout membre d'une société de caution qui viendra faire escompter son papier devra payer deux courtages. Si la société de caution perçoit une Commission de 2 à 3 p. 0/0, si la Banque populaire retient un intérêt de 4 p. 0/0 à 5 p. 0/0, un petit commerçant aura 6 ou 8 p. 0/0 à verser, alors qu'actuellement les Banques populaires non doublées de sociétés de caution se contentent de 5 p. 0/0.

Nous avons, en outre, dit plus haut que les commerçants ou industriels plus isolés que les agriculteurs, et se connaissant moins bien entre eux, ne consentiraient pas volontiers à répondre les uns pour les autres. Dès lors la formation même des sociétés de cautions deviendra difficile ou impossible. A cet égard l'expérience seule nous dira ce qu'il faut redouter ou espérer.

***

La Banque populaire, second organe du crédit commercial ou industriel, n'aura qu'une clientèle spéciale.

N'est-ce pas ici une cause de faiblesse ou d'insuccès? En tous cas les banques allemandes ou italiennes ont repoussé le système de la spécialité; elles admettent à peu près tout le monde — agriculteurs, artisans, industriels, fonctionnaires, personnes vivant de l'exercice d'une profession libérale — et leur succès est éclatant.

La banque populaire de Menton, qui est très florissante, compte

parmi ses 1,365 sociétaires, 14 aubergistes, 39 bouchers et charcutiers, 36 restaurateurs, 24 cochers et charretiers, 60 employés de commerce, 79 entrepreneurs, 51 propriétaires, 41 peintres, 49 rentiers, 13 laitiers, 205 négociants, etc., etc. Avec un capital de 800,000 francs, cet établissement a pu escompter durant l'année financière 1912-13. 25,000 effets pour une somme de 16 millions, et recevoir plus de 500,000 francs de dépôts à échéance.

C'est un exemple et un modèle.

Enfin, l'intervention de l'État et son concours financier constituent des dangers. M. Dufourmantelle dit encore à ce propos :

« Le concours financier de l'État au crédit populaire engourdit chez les intéressés l'énergie de l'effort à faire pour assurer à la société des ressources indépendantes. Il est un obstacle à l'emploi décentralisé de l'épargne populaire qui, cependant, est la véritable source du crédit coopératif. Il affaiblit chez les coopérateurs le sens de la responsabilité et chez les administrateurs le sens d'une bonne gestion. Il risque de mettre les institutions en tutelle administrative au détriment de la dignité des caractères. Il réduit l'œuvre à n'être qu'une œuvre purement utilitaire sans haute portée morale ou sociale.

« Il place enfin les institutions en marge des conditions du marché général de l'argent. »

C'est exactement la critique formulée par nous à propos du crédit agricole dont la portée et les résultats sont médiocres, en dépit du dévouement, de l'honorabilité, et de la compétence de ceux qui s'efforcent de le dispenser. Nous avons insisté sur la médiocrité des *dépôts* et du capital personnel des caisses agricoles. Or, sans dépôts notamment, les banques populaires ne peuvent pas vivre, et d'autre part, les dépôts ne sauraient grossir si la concurrence de l'État réduit à un taux insuffisant la rémunération qui leur est offerte. Il en est tout autrement à l'étranger et ce sont les dépôts qui permettent d'étendre presque indéfiniment le champ des opérations financières!

***

Contre la Banque Centrale appelée Crédit Industriel, on peut faire valoir sa situation spéciale loin des hommes et des affaires

qu'elle ne pourra ni connaître ni surveiller d'une façon sérieuse ou efficace. Le rapporteur, M. Landry a prévu cette objection, et il en a si bien compris la valeur que les Banques de participations ont précisément pour objet, selon lui, de suppléer à son insuffisance parce que cet établissement *ne rayonnera pas partout et ne sera pas adapté à toutes les affaires.* Les exemples invoqués à l'appui d'une création de ce genre ne sont pas, en outre, fort probants car les établissements analogues en Bohême, voire même en Angleterre (Trustee guarant Banks) ne sont point uniques dans chaque pays et exercent une action *locale.*

Les obligations émises par le crédit industriel sont analogues, soutient-on, aux titres émis par les sociétés de crédit foncier et auront la faveur du public. Il y a cependant une distinction très importante à faire entre le gage foncier urbain ou rural et la manufacture, l'usine, l'outillage industriel sur lequel porteraient les hypothèques du prêteur à long terme en matière industrielle. Les terres, et surtout les maisons, constituent des sources régulières de revenu qui trouvent d'ordinaire des acheteurs assez facilement. La *réalisation* du gage est donc possible sans difficulté et *sans pertes* à la condition que la créance hypothécaire soit largement inférieure à la moyenne des immeubles privés. Le porteur d'obligations émises par une banque foncière est donc parfaitement rassuré. Il n'en est pas de même pour l'obligataire dont la garantie est représentée par des usines ou des manufactures, tous bâtiments adaptés aux besoins d'une industrie spéciale et dont la vente est fort difficile.

Il n'est donc pas certain que le public fasse bon accueil aux obligations d'un crédit industriel faisant des prêts à long terme sur hypothèque ou nantissement.

Les *banques de participations* constituent, comme nous l'avons vu, le quatrième et dernier organe prévu par le projet. Le législateur toutefois ne crée pas, n'organise pas; il se borne à imposer quelques conditions en échange desquelles les banques bénéficieraient de certaines immunités fiscales.

Le rôle le plus intéressant dévolu à ces établissements consisterait à acheter des titres pour participer ainsi à la constitution d'affaires *locales*, intéressantes, dont les titres peu connus du public, ne trouveraient pas facilement de marché. Cette opération est celle

des sociétés connues sous le nom d'*Omnium*. Elles ont pour objet de se constituer un portefeuille de valeurs commerciales et industrielles, actions ou obligations, et d'employer dans ce but, les fonds obtenus par l'émission d'obligations. Les obligations ont pour gage l'ensemble des valeurs se trouvant dans le portefeuille de la société et de la partie du capital-action non encore appelée qui représente une garantie supplémentaire.

Il est permis de penser que cette conception séduisante offre des dangers, notamment parce qu'en regard des dettes fixes (intérêts des obligations) l'omnium ne possède que les dividendes variables de ses valeurs en portefeuille.

Nous avons dit, que ces valeurs acquittant des taxes, et spécialement l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, la société *Omnium* payerait, en outre, la taxe sur ses propres titres, sur les obligations dont la valeur se confond, en fait, avec celles des titres classés dans son portefeuille.

Le projet assure des immunités d'impôt aux banques qui se transformeraient en *Omnium* pour faciliter précisément l'opération des achats de titres. Mais il était hors du pouvoir des auteurs de notre projet d'assurer complètement la sécurité des obligataires de la banque. Dans ces conditions, personne ne saurait affirmer que le public accueillerait ces valeurs émises par elles, et fournirait des fonds. Par suite, en matière de crédit à long terme, le projet ne nous apporte pas une solution nouvelle du problème, mais seulement l'espoir d'une solution, espoir qui ne saurait malheureusement être bien sérieux et ne peut nous faire oublier les dangers que nous venons de signaler.

Conclusions.

En dépit des critiques que paraît comporter le projet de loi, il est hors de doute que son mérite est très sérieux. En pareille matière une œuvre ne peut d'ailleurs être jugée que par ses résultats et nous sommes hors d'état de nous prononcer puisque l'on n'a vu fonctionner encore aucun des organes prévus par le législateur.

Au mois de mars dernier [1] la Chambre des députés a fait sienne la proposition de loi analysée et appréciée dans cette étude. Elle a maintenu notamment le principe des avances sans intérêt de l'État. C'est, à notre avis, la disposition la plus critiquable et la plus dangereuse du texte dont elle a voté l'adoption.

Après la mise en vigueur d'une loi qui pose ce principe, tout dépendra de l'habileté des hommes chargés de veiller au fonctionnement de l'organisme créé. L'avenir seul nous apprendra quel a été son succès. Un financier distingué disait très justement à la Commission instituée au ministère des Finances en 1911 :

« Le crédit ne se décrète pas, comme la Convention décrétait la victoire; il se mérite; et ce n'est pas le législateur qui peut, d'office, en imposer la distribution. »

D. Zolla.

1. Séances des 18 et 19 mars 1914.

LE BUDGET RUSSE

ET LA SUPPRESSION DU MONOPOLE DE L'ALCOOL

A l'issue des conférences tenues à Paris par les Ministres des Finances des Puissances alliées, il nous a paru intéressant d'appeler l'attention sur la situation financière de la Russie et de rechercher dans quelle mesure les ressources budgétaires de notre grande alliée ont été affectées par la guerre. L'étude du budget russe pour 1915 fournit des données fort intéressantes à ce sujet et fait connaître les modifications profondes que les circonstances actuelles ont introduites dans l'économie budgétaire de l'Empire.

La guerre européenne entraîne pour les grandes puissances belligérantes des dépenses énormes. D'autre part, elle a pour effet d'amener un ralentissement plus ou moins important de la vie économique dans le pays, lequel a pour effet de réduire, parfois même de tarir, certaines sources de revenus publics. Force est alors aux Pouvoirs publics de chercher à parer aux insuffisances de recettes par la création de nouvelles sources de revenus.

La Russie, pas plus que les autres puissances belligérantes, n'a échappé au déficit budgétaire. Dans quelle mesure en a-t-elle souffert? C'est ce que nous allons déterminer, en même temps que les moyens employés pour y remédier.

***

La grande guerre a trouvé les finances de l'Empire dans une situation très brillante. La longue gestion financière, à la fois prudente et ferme, du comte Kokovtzoff avait littéralement transformé les budgets russes, où les bonis étaient devenus la règle depuis quelques années.

L'éminent homme d'État avait pris la lourde charge de l'administration des finances de l'Empire, à l'époque la plus difficile

qu'elles aient connue depuis la guerre d'Orient en 1877. Il lui fallut d'abord liquider les conséquences financières de la guerre contre le Japon, puis faire face aux troubles intérieurs de 1905, et supporter une succession de mauvaises récoltes, tout en travaillant sans relâche à développer les forces productives du pays.

Nulle tâche plus grande ne trouva d'homme plus capable de s'en acquitter brillamment. A son arrivée au pouvoir les recettes du Trésor ne s'élevaient qu'à 2 milliards de roubles environ, le déficit était chronique et les emprunts continuels. Après son décennat, au moment où il quittait le gouvernail des Finances, le budget de l'Empire dépassait 3 1/2 milliards de roubles, les disponibilités du Trésor résultant des excédents des exercices précédents s'élevaient à 514 millions de roubles, et il n'avait plus été contracté d'emprunt depuis 1909.

Ces résultats étaient d'autant plus remarquables qu'ils avaient été obtenus nonobstant de grandes dépenses annuelles pour la construction de voies ferrées ou l'achat de matériel de guerre, supportées par le budget ordinaire et, par conséquent, couvertes par le produit des impôts — tandis qu'il est admis partout que de telles dépenses, destinées à augmenter l'outillage économique de la nation et à accroître le patrimoine commun des générations à venir, soient couvertes par l'emprunt.

C'est ce qui nous autorisait à écrire ailleurs[1] que les ministres des Finances des puissances occidentales pouvaient envier leur distingué collègue russe réussissant à faire payer par l'impôt ce qu'eux-mêmes demandaient à l'emprunt, tout en clôturant ses comptes annuels par des excédents importants.

La guerre a donc trouvé le Trésor russe en possession de fortes disponibilités, qui, jointes à la plus-value des recettes des six premiers mois de l'exercice 1914, formaient un total fort respectable de près de 675 millions de roubles. Cette somme aurait pu couvrir à elle seule les premières dépenses de guerre, si une moins-value considérable ne s'était produite dans le rendement des différentes sources de revenus publics, dans le même moment où le Gouver-

1. Voir Russie et Belgique, *Revue mensuelle de la Société d'études belgo-russe*. Bruxelles, novembre 1913.

nement renonçait volontairement à la principale source de ses revenus : le monopole de la vente de l'alcool.

La Russie, naturellement, n'a pas échappé à l'énorme diminution du rendement des différents impôts, qui s'est manifestée chez tous les belligérants au lendemain de la déclaration de guerre, comme conséquence du bouleversement complet de la vie nationale. Mais tandis que la moins-value des rentrées atteignait en France 44 p. 0/0 en novembre et 39.4 p. 0/0 en décembre, elle n'atteignait en Russie que 38 p. 0/0 pour les trois premiers mois de la guerre. Cette diminution aurait été encore beaucoup moindre en Russie, si, comme nous le disions plus haut, le gouvernement n'avait pas délibérément renoncé à la source la plus importante de ses revenus : le monopole de la vente de l'alcool.

Ce dernier jouait, en effet, dans l'économie budgétaire russe un rôle absolument prépondérant, dont l'importance ne cessait de s'accroître, à raison de l'augmentation constante de la consommation de l'alcool.

Celle-ci s'élevait, en 1913, à 6 1/2 litres à 40° d'alcool pur par tête d'habitant, mais devait augmenter encore en 1914, la consommation totale étant évaluée pour cette année à 109 millions de *védros*[1], au lieu de 92 millions en 1911.

Les recettes du monopole de la vente de l'alcool devaient, selon les prévisions du Ministre des Finances, s'élever en 1914 à 936 millions de roubles et donner un profit net de 695 millions de roubles, soit l'énorme somme de 1,853 millions de francs[2]. Les recettes totales de l'exercice 1914 devant s'élever à 3,521 millions de roubles, le produit de ce monopole représentait donc plus du quart des ressources du Trésor, un second quart étant fourni par les chemins de fer.

Depuis quelque temps déjà l'opinion publique s'était émue de voir les finances de l'Empire dépendre si étroitement de l'existence d'un des vices les plus indéracinables du peuple. Ce n'est pas sans raison que l'on qualifiait le budget russe de « budget ivre ».

Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que le mouvement anti-

1. 1 védro vaut 12 litres 29.

2. Les recettes nettes du monopole, en 1913, avaient atteint 663 millions de roubles, les recettes brutes environ 895 millions de roubles contre 813 millions de roubles pour les recettes des chemins de fer.

alcoolique partait des classes populaires mêmes, qui faisaient voter à l'intervention des députés paysans une loi limitant la durée d'ouverture des débits d'alcool, ainsi que les ventes par ces derniers. Pendant que cette loi était en suspens devant le Conseil de l'Empire, le Gouvernement prenait certaines mesures pour combattre l'extension de l'alcoolisme.

Ainsi, il autorisait les communes à supprimer les débits d'alcool existant sur leur territoire, ou à s'opposer à l'ouverture de nouveaux débits. D'autre part, il en fermait un grand nombre dans les régions atteintes par la disette en 1912.

Le Conseil de l'Empire à son tour, approuva la loi votée à la Douma sur l'initiative des députés paysans, tout en renforçant ses dispositions, puisqu'il autorisait tous les corps politiques et administratifs à prohiber la vente de l'alcool et permettait aux femmes de prendre part aux délibérations et aux votes sur ces questions, ce qui assurait en fait, dans chaque commune, une majorité contre l'alcoolisme.

La loi votée à la Douma et amendée de la sorte par le Conseil de l'Empire, fut renvoyée à une Commission interparlementaire des deux Chambres, d'où elle devait revenir à la Douma pour y être définitivement adoptée, lorsque la guerre éclata.

Les premières mesures prises par le Gouvernement étaient insuffisantes pour enrayer le mal, et l'opinion publique réclamait des mesures plus énergiques. Bientôt le Trône lui-même faisait connaître son vif désir de voir le Gouvernement combattre sérieusement l'alcoolisme, dans un rescrit adressé au nouveau Ministre des Finances, M. Bark, au moment de sa nomination. Ce document, paru en février 1914, fit sensation dans tout l'Empire.

La lutte contre l'alcoolisme était donc impérieusement réclamée. Restait le choix des moyens à employer. La grande guerre éclata sur ces entrefaites.

Tandis que le frisson du plus pur patriotisme soulevait l'âme slave, tandis que l'héroïsme militaire allait secouer toute la jeunesse militaire, les civils eux aussi allaient faire preuve d'héroïsme civique, en sollicitant en quelque sorte le grand geste de la suppression radicale de la vente de l'alcool.

Le Gouvernement ordonna donc l'interdiction de la vente de

l'alcool dans tout l'Empire, non seulement pendant la durée de la mobilisation, mais encore pendant toute la durée de la guerre. Cette ordonnance prise en Conseil des Ministres a été approuvée par l'Empereur, le 26 octobre dernier.

Elle autorise le Ministre des Finances à permettre : 1° la vente des bières et des vins dans les villes seulement; 2° la vente de l'alcool dans les hôtels et les restaurants importants, ainsi que dans les buffets des clubs et des sociétés privées; mais dans ces derniers, le prix de l'alcool est porté de 8 r. à 12 r. 80 k. le *védro*.

Le prix de 8 roubles le *védro* était maintenu pour les alcools employés en pharmacie, et dans l'industrie de la parfumerie. Un prix, plus réduit encore, était établi pour les alcools livrés à l'industrie privée, pour être dénaturés.

Pour mesurer l'importance que présente dans l'économie budgétaire russe la suppression de la vente de l'alcool, il convient de rapprocher du chiffre de 936 millions de roubles que ce monopole devait rapporter en 1914, celui de 144 millions de roubles que les différents droits sur l'eau-de-vie sont présumés devoir rapporter cette année au Trésor. Il est vrai que les dépenses du Département de la vente de l'alcool, au Ministère des Finances, passent d'une année à l'autre de 241 à 101 millions de roubles; mais il n'en reste pas moins pour le Trésor une perte nette de 651 millions de roubles ou 1,740 millions de francs.

Cette perte a été également considérable pour la partie de l'exercice 1914 qui s'est écoulée sous le régime de la suppression du Monopole. On estime que la part revenant, dans le déficit de 1914, à l'interdiction de la vente de l'alcool s'élève à plus de quatre cent millions de roubles. Comme le déficit total n'atteindra guère que 560 millions de roubles — grâce à des économies importantes faites en cours d'exercice — on peut affirmer que si la vente de l'alcool n'avait pas été interdite, le déficit de l'exercice 1914 n'aurait pas dépassé 5 p. 0/0 du montant global du budget.

A voir l'importance de la vente de l'alcool dans le budget général de l'Empire on comprend la portée du sacrifice fiscal consenti par le Gouvernement russe au relèvement du peuple. S'il est exact qu'on n'ait jamais vu un Gouvernement renoncer de lui-même — en pleine guerre, — et quelle guerre! au quart de ses revenus, on peut

souscrire avec raison aux paroles de M. Bogoliepoff, le distingué publiciste, qualifiant cet acte gouvernemental « d'acte d'héroïsme fiscal ».

Et le peuple qui a permis que cet acte réussît, qui a trouvé la force de caractère et l'abnégation nécessaires pour renoncer, sans se plaindre, à un de ses besoins invétérés, à une de ses passions, est un grand peuple, ayant bien mérité les éloges qui lui ont été décernés dernièrement à la Chambre des Communes, où M. Lloyd George a déclaré que l'on se trouvait en présence « d'un acte du plus pur héroïsme national accompli dans les circonstances les plus tragiques de l'histoire d'un grand peuple ». Ce sont là des paroles réconfortantes, qui encourageront — s'ils en avaient besoin — les hardis novateurs qui ont osé, en pleine guerre, accomplir leur grande œuvre d'assainissement moral et économique.

Il n'entre pas dans nos intentions d'essayer de déterminer les conséquences incalculables qu'aura, au point de vue du développement des forces économiques de la nation, la suppression du fléau de l'alcoolisme — car il s'agit bien dans la pensée des dirigeants de la suppression définitive de la vente de l'alcool en Russie!... Pareille étude dépasserait le cadre restreint de cet article, et serait quelque peu prématurée, ou hypothétique.

Nous nous bornerons à dégager les conséquences financières immédiates de la suppression de la vente de l'alcool. Celle-ci a produit une brèche importante dans les recettes de l'exercice 1914, que l'on peut chiffrer, nous l'avons vu, par 400 millions de roubles. Cette moins-value, jointe à celle des autres sources de revenus, produit un déficit de 560 millions de roubles, lequel sera comblé, à quelques millions près, par les disponibilités du Trésor provenant des exercices antérieurs, et s'élevant au 31 décembre 1913 à 514 millions de roubles.

Mais la suppression de la vente de l'alcool creuse un « trou » permanent dans les ressources de l'État.

Comment se propose-t-on de le combler? Par le relèvement d'impôts anciens et la création de nouveaux impôts. Ceux-ci ont à faire face non seulement à l'énorme moins-value résultant de l'interdiction de la vente de l'alcool, mais encore à la réduction des autres ressources budgétaires.

Il en est résulté des modifications qui ont complètement bouleversé le système budgétaire de l'Empire, et que nous nous proposons d'examiner.

L'édifice budgétaire russe a reposé jusqu'ici sur deux colonnes maîtresses : le monopole de la vente de l'alcool et l'exploitation des chemins de fer. Ces deux chapitres de recettes fournissaient régulièrement une bonne moitié des ressources mises à la disposition des Ministres des Finances.

Sur un total de recettes ordinaires de 3,080 millions de roubles figurant au budget de 1913, la vente de l'alcool et les recettes des chemins de fer formaient un total de plus de seize cents millions de roubles. Les produits du domaine privé (forêts, mines, usines) et ceux des capitaux appartenant à l'État fournissent un neuvième de ses ressources; tandis que les impôts de toute nature n'en fournissent qu'un bon tiers.

Parmi ces derniers les impôts directs sont encore peu importants. Ils n'ont rapporté, en 1913, que 240 millions de roubles, soit 8 p. 0/0 de l'ensemble des recettes budgétaires. Ces impôts directs comprennent : 1° l'impôt foncier rural, à peu près analogue à l'impôt foncier français ou belge. Son produit est minime : une soixantaine de millions de roubles; 2° l'impôt sur les loyers des immeubles urbains, dont le produit a considérablement augmenté ces dernières années, à la suite du développement de la vie urbaine; 3° l'impôt industriel, qui est de loin le plus productif des impôts directs puisque son rapport a été, en 1913, de 140 millions de roubles sur le total de 240 millions de roubles fournis par les impôts directs.

Les droits d'enregistrement et de timbre, qui donnent à l'État français des ressources fort importantes, sont en Russie peu productifs. Alors que ces différents droits ont rapporté en France, en 1912, 1,034,300,000 fr., ce qui représente environ 26 fr. 15 par tête de Français, ils n'ont rapporté en Russie que cent millions de roubles ou 1 fr. 60 par tête d'habitant.

C'est à tous ces impôts que le Gouvernement s'est adressé pour obtenir les ressources nécessaires pour combler le déficit du budget de l'alcool. Il en résulte une transformation complète de l'aspect du nouveau budget, que l'on pourrait nommer le budget de la tempérance.

Les différents impôts et taxes de toute nature y forment la moitié

des recettes ordinaires, au lieu d'un bon tiers précédemment, tandis que les recettes provenant de l'alcool ne représentent plus que 4.7 p. 0/0 des ressources budgétaires totales au lieu de 26 p. 0/0 l'an dernier.

Les ressources nouvelles procurées par les différents impôts au budget de 1915 s'élèvent à 536 millions de roubles. La plus grande partie en est demandée au chapitre des *Droits et Taxes*, lequel comprend ce qui est chez nous compris sous la rubrique des Droits de timbre et d'enregistrement. Leur produit sera doublé, et il représentera un sixième des ressources budgétaires totales au lieu d'un quinzième l'an dernier.

On a créé une taxe sur les billets de chemins de fer et sur les transports de marchandises : cette dernière taxe sur les transports rapportera 253 millions de roubles.

Le Ministre des Finances s'est ensuite adressé aux impôts sur les consommations, qui devront rapporter 94 millions de roubles de plus que l'an dernier, et représenteront alors 22.6 p. 0/0 de l'ensemble des recettes budgétaires au lieu de 20.5 p. 0/0 en 1913. Quels sont les produits les plus lourdement frappés? C'est d'abord le tabac dont les droits d'accise ont été majorés dès le 30 juillet dernier. C'est ensuite le sucre, dont l'accise a été portée d'un rouble 75 à deux roubles le poud (33 centimes le kilo)[1] et doit rapporter cette année 177 millions de roubles au lieu de 149 millions de roubles l'an dernier. Puis, il y a la taxe sur le naphte qui a été relevée de 60 à 90 k. le poud (de 10 à 15 centimes le kilo) et qui doit rapporter 62 millions de roubles au lieu de 49 millions de roubles l'an dernier. Enfin l'impôt sur les allumettes a été doublé et le produit s'en élèvera à plus de 43 millions de roubles, au lieu de 23.

Pour toutes ces consommations la plus-value escomptée provient tout autant du relèvement des taxes que d'un accroissement probable de la consommation. On estime, en effet que la suppression de l'usage de l'alcool mettra dans la poche du *moujik* et du *rabotnik* des ressources qu'il consacrera dorénavant à s'accorder plus de bien-être, en fumant davantage, en se nourrissant mieux.

A propos des impôts indirects, il convient encore de remarquer

1. 1 poud = 16 k. 380 gr., 60 pouds = 1 tonne.

que les droits de douane seront en notable moins value. Par suite de la suppression complète des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche, d'une part, de la fermeture des Dardanelles, de l'autre, le commerce extérieur de la Russie se trouve littéralement « bloqué ». Des voies de terre sont restées ouvertes, pendant l'hiver, au commerce russe à travers la Finlande, la Suède et la Norvège, mais ces longs et coûteux acheminements ne se prêtent pas au transport de marchandises d'un prix peu élevé par rapport à leur poids. De là, un arrêt presque complet des relations commerciales extérieures de la Russie, tombées pendant cet hiver au trentième pour les exportations, au quinzième pour les importations. Cette situation se modifiera du tout au tout — surtout pour les exportations — le jour où les Puissances alliées ayant conquis les Détroits, les ports russes auront retrouvé l'accès à la mer libre. Il n'en subsistera pas moins que le commerce d'importation restera partiellement paralysé pendant toute la durée de la guerre. Aussi le Ministre des Finances a-t-il escompté pour l'année 1915 une diminution de 60 p. 0/0 dans le rendement des droits de douane.

Il est demandé aux impôts directs 86 millions de roubles de plus que l'an dernier. Mais cette augmentation provient uniquement des impôts industriels, dont le taux est fortement relevé. Le Ministre en a évalué le rendement au double; ce qui paraît être une estimation trop favorable, en présence de l'arrêt complet de l'industrie dans toute la Pologne, à l'exception du rayon de Varsovie. Les impôts industriels rapporteraient selon ses prévisions l'énorme somme de 210 millions de roubles soit 7 p. 0/0 du total des recettes. Il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas cru devoir relever l'impôt foncier; car il ne serait que juste que la propriété foncière contribuât dans la même mesure que les autres formes de la fortune publique aux charges créées par la guerre. Signalons enfin l'augmentation des tarifs postaux internes et télégraphiques, devant donner 13 millions de roubles en plus.

Dans leur ensemble les recettes ordinaires sont estimées à 3,080 millions de roubles au lieu de 3,521 millions de roubles prévus au dernier budget. La diminution des rentrées atteindrait donc 13 p. 0/0 malgré la création de ressources nouvelles à concurrence de 536 millions de roubles.

*
* *

Du côté *recettes* passons au côté *dépenses*. A propos de ces dernières il convient avant tout de remarquer que le budget présenté par le Ministre des Finances et qui vient d'être adopté par le Parlement n'est pas le budget de la guerre.

Celui qui voudrait y trouver des indications précises sur les dépenses occasionnées par la grande guerre serait singulièrement déçu. En effet, les dépenses de guerre sont, conformément aux Lois fondamentales de l'Empire, soustraites à l'approbation du Pouvoir législatif. Au même titre que les dépenses concernant la Défense Nationale, elles sont arrêtées en Conseil des Ministres et approuvées par l'Empereur. Le Pouvoir législatif en a seulement connaissance par le Rapport du Contrôle de l'Empire, qui lui fait connaître la manière dont les budgets votés ont été exécutés, ainsi que les dépenses faites hors budget et les moyens employés pour les solder.

Il est tenu pour les Dépenses de guerre une comptabilité spéciale, qui les porte soit au « Fonds de guerre » du budget du Ministère de la Guerre, soit au budget des différents ministères, dans un chapitre spécial intitulé : « Dépenses du temps de guerre ». Nous déterminerons plus loin le montant de ces dépenses de guerre.

Passons pour le moment à l'examen des dépenses budgétaires ordinaires. On a naturellement cherché, afin d'équilibrer le budget, à comprimer ces dépenses. Mais, on le sait, cette compression se fait moins facilement que celle des recettes.

D'abord, il y a des budgets importants qu'il n'appartient pas au Parlement de réduire. Tel est le budget de la Dette publique; celui du Ministère de la Cour et celui de la Défense Nationale. Ces trois budgets représentent déjà la moitié des dépenses de l'Empire, et forment le chapitre des dépenses dites obligatoires.

Le second chapitre des dépenses comprend celles qui sont faites pour subvenir aux besoins matériels et moraux du peuple. C'est sous cette rubrique que sont rangées les dépenses des Ministères de l'Instruction publique, du Commerce et de l'Industrie, de la Justice, des Affaires étrangères, du Saint-Synode, etc. Elles représentent un peu moins du cinquième des dépenses totales de l'Empire.

Le dernier chapitre est formé par les frais d'exploitation des régies

gouvernementales et, principalement, des chemins de fer et du monopole de l'alcool.

C'est seulement sur les dépenses de ces deux dernières rubriques que l'on a pu faire des économies. Celles-ci atteignent pour l'exercice en cours 230 millions de roubles ou 7 p. 0/0 tandis que la diminution des recettes s'élève à 13 p. 0/0.

Ces réductions de crédits affectent tous les budgets, à l'exception de celui de la Dette publique, lequel est majoré de 37 millions de roubles à la suite des charges nouvelles nées du fait de l'émission de Bons du Trésor dits *Séries*, et d'un emprunt intérieur 5 p. 0/0 pour un montant global de 800 millions de roubles. La plus forte diminution des dépenses s'observe naturellement au Ministère des Finances, dans l'Administration pour la vente des boissons fortes, dont les dépenses sont réduites de 241 à 101 millions de roubles.

En résumé les dépenses comprises dans le second groupe — satisfaction des besoins matériels et moraux des populations — diminuent de 55 millions de roubles ou de 10 p. 0/0; celles nécessitées par les opérations du Trésor sont réduites de 147 millions de roubles ou de 16 p. 0/0.

Les recettes et les dépenses du budget ordinaire se balancent à peu de chose près. Mais pour juger complètement un budget russe il convient d'ajouter aux chiffres du budget ordinaire ceux du budget extraordinaire.

Ce dernier est principalement un budget de travaux publics, divisé en plusieurs rubriques : construction de chemins de fer; travaux dans les ports de commerce; dépenses militaires et navales. C'est également à ce buget extraordinaire que sont portés les crédits alloués pour certains amortissements extraordinaires de la Dette publique. On sait, en effet, que le comte Kokovtzoff avait réussi, tout en consacrant chaque année une partie des excédents du budget ordinaire à des dépenses augmentant l'outillage économique de la nation ou sa sécurité militaire, à porter des sommes plus ou moins importantes à l'amortissement de la Dette publique.

Le budget extraordinaire de 1914 prévoyait un ensemble de dépenses s'élevant à 255 millions de roubles, qui devaient être couvertes, à 23 millions près, par le boni escompté sur le budget ordinaire. Il y avait là notamment pour 130 millions de roubles de

constructions de voies ferrées, que l'on comptait payer à l'aide des ressources ordinaires.

Le budget extraordinaire de 1915 est naturellement beaucoup moins généreux que son devancier pour les constructions de chemins de fer. Il accorde pourtant des crédits pour l'achèvement de certaines lignes importantes au point de vue stratégique ou économique, telles que la nouvelle voie Vologda-Arkhangelsk, et pour l'étude de nouvelles voies ferrées destinées à faciliter l'accès de la mer libre de glaces au nord de la péninsule de Kola [1].

Cette année pourtant les dépenses du budget extraordinaire devront être soldées par l'emprunt, car on ne peut espérer un boni en fin d'exercice — ce qui n'a rien d'étonnant, du reste.

Que penser, en effet, des prévisions budgétaires faites par l'honorable M. Bark? Ses prévisions de recettes paraissent contituer des maxima et ne laisser que peu de marge pour certaines plus-values.

Nous avons déjà exprimé cette opinion à propos du rendement des impôts industriels et fonciers. Il en est de même des recettes de chemins de fer, qui seront à peu près inexistantes en Pologne et très réduites sur les réseaux de l'Ouest.

L'honorable Ministre des Finances nous parait justifié à attendre d'importantes plus-values sur le chapitre des impôts sur les consommations. En effet, l'argent que le paysan où l'ouvrier aurait dépensé à boire de l'alcool devient disponible pour la satisfaction d'autres besoins ou pour l'épargne.

On s'est déjà aperçu que la consommation du sucre et du tabac a augmenté en ces derniers mois. D'autre part l'argent afflue dans les caisses d'épargne. Ainsi tandis qu'au mois de décembre — époque des fêtes de la Noël — les dépôts de fonds dépassaient les retraits de 700,000 roubles à peine, en 1913, cet excédent était de près de 30 millions de roubles en décembre dernier. Le mois de janvier 1914 avait donné un excédent de dépôts de 1,500,000 roubles, lequel s'élève à 60 millions de roubles en janvier dernier. A noter aussi que la productivité de l'ouvrier d'usine a considérablement augmenté, depuis sa tempérance forcée, ainsi que l'attestent des personnes com-

1. Nous savons, du reste, de source personnelle, que la plupart des travaux de construction de voies ferrées entamés avant la guerre n'ont pas été interrompus depuis.

pétentes. La main-d'œuvre rendant davantage, les salaires s'élèvent en même temps que grandit la prospérité de l'industrie : d'où une situation favorable dont le Trésor sera le premier à bénéficier.

Que penser des prévisions de dépenses? Ces dernières, on le sait, ne peuvent être comprimées au delà de certaines limites, car les besoins matériels et moraux d'un peuple subsistent malgré l'appel sous les drapeaux d'une partie notable de la population. Le commerce, l'industrie, l'agriculture, ont tout autant besoin qu'avant de la sollicitude des pouvoirs publics, surtout dans un pays où l'initiative privée n'a pas le ressort qui l'anime ailleurs.

Donc, loin de pouvoir escompter de nouvelles réductions de dépenses, il faut s'attendre au contraire à l'accroissement des charges budgétaires à la suite de l'émission des emprunts de guerre, qui a déjà commencé fin 1914, et continuera prochainement,

Quelle sera l'importance de ces emprunts? Afin de s'en rendre compte il convient de connaître ce que coûte à la Russie la guerre actuelle.

Le Gouvernement a fait connaître à la Douma que l'ensemble des crédits de guerre, ouverts aux différents départements ministériels, atteignait, au 31 octobre dernier, le chiffre de 1,435 millions de roubles. Cette somme, a-t-il ajouté, ne comprend pas les dépenses provenant de la mobilisation, estimées à près de 100 millions de roubles, ni celles des réquisitions de chevaux et d'attelages, estimées à 350 millions de roubles. L'ensemble des dépenses de guerre s'est donc élevé à fin octobre (vieux style), après trois mois et demi de guerre, à 1,900 millions de roubles, ou plus de 5 milliards de francs.

Il ne faudrait, certes, pas en conclure que la grande guerre coûte à la Russie près d'un milliard et demi par mois. Les premiers mois de guerre ont en effet dû supporter les dépenses d'achat de matériel de guerre et d'approvisionnements de toute espèce, dont une grande partie servira pour toute la durée de la guerre. Mais il faut, d'autre part, tenir compte de ce que, depuis la fin d'octobre, le théâtre de la guerre s'est considérablement étendu du fait de l'entrée en ligne de la Turquie, ce qui nécessite un déploiement de forces d'autant plus considérables.

On pense que la guerre coûte actuellement à la Russie, de 4 à 500 millions de roubles par mois. Cette somme ne comprend naturellement pas les pertes subies par les parties du pays envahies et occupées par l'ennemi, ou servant de théâtre à cette lutte gigantesque.

Le total des dépenses de guerre et des dommages subis par les puissances de la Triple-Entente sera si considérable qu'il sera probablement impossible de les faire payer complètement par l'Allemagne vaincue — et il n'y aura pas grand'chose à retirer d'une Autriche déjà presque ruinée. Il y a donc lieu de s'attendre à ce que les nations victorieuses seront contraintes de supporter une partie des dépenses occasionnées par la guerre.

Quelles seront ces dépenses? Nul ne peut les estimer, puisqu'elles dépendent essentiellement d'un facteur inconnu de tous : la durée même de la guerre. Mais elles seront, de toute façon, très considérables, puisque M. Lloyd George estime à 100 milliards de francs l'ensemble des appels au crédit que feront les puissances belligérantes dans les quelques années qui suivront la guerre, afin d'en liquider les conséquences. Le même homme d'État n'a-t-il pas affirmé à la Chambre des Communes que les dépenses de guerre s'élèveraient au bout d'un an de guerre à près de 50 milliards de francs, rien que pour les puissances alliées? Dans ces conditions, de gros emprunts pour la liquidation des dépenses de guerre devant se faire simultanément dans les grands pays européens, il s'ensuivra une hausse considérable du loyer de l'argent, laquelle aura pour effet de rendre le service de ces emprunts fort onéreux.

Il en sera pour la Russie comme pour les autres puissances belligérantes : Les charges de la Dette publique s'accroîtront considérablement et nécessiteront la création de nouveaux impôts.

La question des impôts à créer est à l'étude depuis un certain temps. Le Gouvernement a confié le soin d'élaborer un plan de réformes fiscales à une commission spéciale à laquelle le professeur Migouline a inspiré l'établissement d'une série d'impôts qui ont été décrétés pour un an par oukaze extraordinaire, en vertu de l'article 87 des Lois fondamentales. Ces impôts sont pourtant jugés insuffisants en présence des charges énormes que crée la guerre. Il s'agit donc d'en trouver de nouveaux.

Les uns se prononcent en faveur d'un impôt spécial de guerre, qui frapperait seulement les personnes qui, pour une raison quelconque, sont affranchies du service militaire. Cet impôt, qui aurait pu rapporter beaucoup et aurait été très juste, a été abandonné.

Un autre projet de contribution de guerre vient de voir le jour.

Il s'agirait cette fois d'un impôt du genre de la contribution de guerre que l'Allemagne a établie il y a deux ans, sur la fortune. D'autres voudraient l'établir sur le revenu imposable, et ils invoquent à l'appui de leurs préférences le fait que les précédentes législatures se sont en général montrées favorables au principe de l'impôt global et progressif sur le revenu. C'est d'après les matériaux statistiques, réunis en vue de l'établissement éventuel de l'impôt général sur le revenu, qu'il est possible de se rendre compte de ce que ce dernier serait susceptible de rapporter. Le professeur Tverdochlieboff évaluait en 1909, à 65 milliards de roubles la valeur de la propriété imposable en Russie, déduction faite des propriétés inférieures à 1,000 roubles, et leur revenu à 4 milliards de roubles. En admettant qu'un tiers de ces revenus fût affranchi de l'impôt à raison de l'élévation de l'*existenz minimum*, il y aurait encore 3 milliards de roubles de revenus imposables. En les taxant de 8 p. 0/0 en moyenne, le nouvel impôt rapporterait 240 millions de roubles, ce qui permettrait de supporter la charge nouvelle des emprunts de guerre.

Pour ces derniers on s'est jusqu'ici presque exclusivement adressé aux emprunts intérieurs — bien qu'ils ne puissent pas suffire à eux seuls aux besoins du moment. En effet, la capacité d'absorption du marché russe, bien que s'étant énormément accrue, ne représente, estime-t-on, qu'un milliard à douze cents millions de roubles par an pour des emprunts consolidés à long terme, sans compter une capacité à peu près égale pour des emprunts à court terme et une clientèle d'obligations à lots, d'une importance appréciable. Il faudra s'adresser également aux marchés français et anglais, qui doivent eux-mêmes satisfaire de gros appétits chez eux, et dont les conditions seront forcément assez sévères [1].

Pour payer les intérêts de ces emprunts l'État russe a besoin de créer de nouveaux impôts. On a l'impression qu'ils sortiront d'une refonte complète du système fiscal en vigueur, et dont la suppression de la vente de l'alcool aura marqué la première étape décisive.

1. En fait le Gouvernement anglais a déjà ouvert au Trésor russe un crédit à concurrence de 40 millions de £, destinés à solder ses achats, en Angleterre, de matériel de guerre et de munitions. Le Gouvernement français a fait de même. Les deux Gouvernements se sont engagés à émettre à Paris et à Londres un emprunt russe de 50 millions de £, quand les circonstances s'y prêteront.

Le budget élaboré par l'honorable M. Bark n'a pas eu mauvaise presse. Pourtant certains publicistes ont affecté de se refuser à discuter un budget qu'ils appellent un budget « borgne » ou encore « manchot », sous le prétexte qu'il ne comprend pas les dépenses de guerre. Nous croyons avoir fait justice déjà de ces critiques.

Nous ne sommes pas non plus de l'avis de ceux qui s'élèvent contre le fait que les excédents des exercices précédents aient servi à combler le déficit du dernier exercice, sous prétexte que, pendant la guerre russo-japonaise, ils avaient été employés à couvrir les premières dépenses de guerre.

Il n'y a, en effet, aucune comparaison possible entre les deux situations. La Russie n'était alors engagée que dans une expédition lointaine, une sorte de guerre coloniale dont son avenir était indépendant, tandis qu'elle soutient aujourd'hui une guerre nationale, dont dépendent son avenir même et la cause du slavisme en Europe.

Aussi n'y a-t-il aucune proportion entre les sacrifices qu'exigea la guerre contre le Japon et ceux qui s'imposent aujourd'hui. La guerre d'Extrême-Orient coûta à la Russie 4 1/2 milliards de francs répartis sur les deux exercices 1904 et 1905, tandis qu'une somme de plus de cinq milliards avait été déjà dépensée au bout de trois mois et demi de guerre européenne. De plus, le gouvernement n'avait pas songé alors à se priver — comme il l'a fait maintenant — de la source la plus productive de ses revenus. C'est qu'en effet, ainsi que l'a dit le comte Witte, la Russie mène aujourd'hui deux guerres de front : une guerre extérieure contre trois puissances ennemies, et une guerre intérieure contre l'alcoolisme.

Pour mener à bien cette œuvre grandiose il faut des ressources énormes. La brillante situation économique du pays lui permettra de les trouver, avec, si c'est nécessaire, l'aide de ses alliés.

La situation économique du vaste Empire reste bonne, dans son ensemble, et l'activité s'y maintient, malgré la guerre. En effet la récolte de 1914 a été suffisamment bonne pour laisser d'importants excédents de céréales destinés à l'exportation, lesquels attendent l'ouverture des Darnanelles pour prendre le chemin de l'Europe occidentale. Les prévisions agricoles pour cette année sont favorables, la campagne ne souffrant pas du manque de main d'œuvre qui s'observe chez les autres belligérants.

La Russie doit du reste, à sa situation de marché autonome, se suffisant largement pour l'alimentation de sa population et de la plupart de ses industries, de souffrir beaucoup moins de la guerre que les autres belligérants.

Grâce à l'étendue de son territoire une faible partie seulement en est directement affectée par les opérations militaires. En effet, en dehors de la malheureuse Pologne — champ de bataille depuis le début de la guerre — la situation industrielle est très satisfaisante. Les charbonnages maintiennent leur extraction. Celle du bassin du Donetz, qui produit les trois quarts du charbon extrait en Russie, s'est élevée en 1914 à 1,710 millions de pouds, au lieu de 1,543 millions de pouds en 1913, soit un progrès de 10 p. 0/0. Et ce progrès s'accomplit même depuis que la guerre a éclaté, puisque l'extraction du 2e semestre de l'année dernière reste supérieure à celle du 2e semestre de l'année précédente, laquelle constituait pourtant un chiffre de record.

Cette situation prospère se retrouve dans la métallurgie, où la fabrication de la fonte se maintient au même niveau que l'année précédente. Les prix y restent élevés, grâce au retour d'acheteurs que les premières semaines de désorganisation générale et de resserrement monétaire ayant suivi la déclaration de guerre, avaient dispersés. C'est ainsi que le grand syndicat *Prodameta*, qui centralise les commandes de la plupart des produits métallurgiques, voit progressivement remonter ses commandes, de 36,000 tonnes au mois d'août, à 47,000 tonnes en septembre, 66,000 tonnes en novembre, et 174,000 tonnes en janvier.

L'immense Russie, agricole et industrielle, continue donc à travailler, à produire et par conséquent, à prospérer. Son agriculture continuera à alimenter l'Europe occidentale de toute espèce de produits alimentaires ou de matières premières nécessaires à l'industrie, et dont les prix ont considérablement haussé. Ce sont là d'heureuses perspectives pour les populations rurales, qui sont de loin les plus nombreuses, chez nos alliés. En Russie, « quand la terre va, tout va ». Et la terre va... Cette constatation sur laquelle nous terminerons cette brève esquisse de la situation économique de l'Empire permet d'envisager avec confiance la façon dont celui-ci supportera le formidable effort financier qu'il fait en ce moment, parallèlement à son grand effort militaire.

M. Lauwick,
Professeur à l'Université de Gand.

L'ALSACE

PENDANT LES CINQ PREMIERS MOIS DE LA GUERRE

I

En France, et surtout à Paris où l'on ne manque de rien et où pour ainsi dire la guerre n'a rien changé à la vie quotidienne, on ne peut se rendre compte de ce qu'a souffert l'Alsace au début des hostilités et de ce que souffrent actuellement les régions encore soumises au joug d'un oppresseur exaspéré par la défaite de ses plans.

Ce que furent, dans l'Alsace terrorisée, les dernières convulsions de l'Aigle de Prusse, déchirant de ses serres défaillantes la proie prête à lui échapper, il est bon, il est nécessaire que la France le sache. Et non seulement pour préciser dès aujourd'hui la dette de reconnaissance envers ceux qui auront été jusqu'à la fin la rançon de la Patrie, mais surtout pour nous guider demain dans la tâche immense et délicate de réparation et de reconstitution que va nous imposer sa délivrance. Il s'est passé entre Rhin et Vosges, depuis le début de la guerre jusqu'à présent, mille faits qui démontrent combien il faudra de prudence et de tact pour replacer à son rang dans l'unité française notre Alsace libérée, sans élargir ses plaies saignantes; pour y recréer un organisme national, adapté à ses besoins, sans retomber dans nos fautes d'avant 1870 ni dans celles que l'Allemagne avait accumulées depuis sa conquête. On trouvera dans les notes qu'un heureux concours de circonstances nous a permis de prendre au jour le jour et sur place, avant de quitter le pays, quelques traits du tableau poignant qu'offrit la province-martyre dès les premiers instants de la lutte.

Tout d'abord, il faut avouer que, dans la huitaine qui précéda la déclaration de la guerre, si l'angoisse pesa sur les âmes alsaciennes, bien peu se rendaient compte de ce que serait cette guerre et de ce

que chacun allait avoir à en souffrir personnellement. On espérait la délivrance sans trop oser approfondir ce qu'elle coûterait. Quand les troupes, revêtues du nouvel uniforme de campagne, défilaient, musique en tête, jouant de façon provocante les hymnes guerriers allemands, les cœurs se serraient, partagés entre la joie, l'anxiété et une attente fiévreuse. On descendait dans la rue pour voir les soldats, et l'arrogance de certains officiers avertissait suffisamment de la gravité de l'heure. Parfois on se rassemblait entre amis pour grossir la foule devant la porte close d'une banque, assiégée par les déposants, à seule fin de rendre plus significatif le cliché du photographe qui aurait l'audace de fixer la scène. Mais depuis quelques jours déjà toute photographie était interdite et, sous nos yeux, un Américain se fit admonester par un agent de police qui le menaça d'arrestation s'il ne se retirait avec son appareil.

Le 25 juillet, la garnison de Strasbourg est consignée et des batteries avancées sont mises en place. On s'arrache les *Extrablätter* (éditions spéciales de dépêches). Le 29, les moulins sont occupés militairement, on commence les réquisitions et les appels de réservistes. Le jeudi 30 juillet, l'usage du téléphone est retiré au public; le pont du Rhin, à Kehl, est gardé par des soldats et le bruit court que des étudiants russes auraient tenté de le faire sauter. Les communications ne sont plus assurées.

Le vendredi 31, jour où fut proclamé en Alsace l'*état* (*de danger*) *de guerre*[1], qui est une sorte de prologue de l'état de siège, beaucoup de réservistes partirent; cependant il y avait dans les adieux des familles plus de stupéfaction que d'épouvante : on ne pouvait croire que tous ces jeunes hommes étaient à la veille de combattre contre la France et que beaucoup marchaient à la mort. Néanmoins, on faisait quelques provisions : la farine, le riz, les lentilles, le lait condensé, furent épuisés rapidement.

Le décret de mobilisation[2], affiché le samedi 1er août vers 5 heures et proclamé au son du tambour dans les rues, fut un coup de foudre et amena un véritable affolement : tant de familles comp-

1. Par des affiches rouges, tandis que le décret de mobilisation était imprimé sur papier blanc à cadre rouge blanc noir.

2. Pour justifier la mobilisation allemande, on annonça par dépêches spéciales que les Russes avaient franchi sans déclaration de guerre la frontière orientale allemande.

taient des membres absents!... Enfants envoyés en vacances ou dans les écoles en Allemagne, parents en voyage ou en villégiature à l'étranger. Combien ne purent se revoir! Les télégraphes, les derniers trains étaient assiégés. Les arrestations de notables alsaciens avaient commencé la veille; ceux qui n'étaient pas encore emprisonnés se voyaient filés par la police secrète. Peu de jours auparavant, quelques Belges déjeunaient encore à l'*Hôtel de la Couronne* (Weber) à Strasbourg; un correspondant de journaux leur disait en riant : « Gardez bien les forts de la Meuse! — N'ayez crainte, répliquaient-ils, ils sont solides. »

II

Convaincu que la solution traînerait jusqu'au lundi ou au mardi, je partis le samedi pour Villé, près de Sainte-Marie-aux-Mines. A peine étais-je arrivé qu'un roulement de tambour retentit : on réquisitionnait tous les hommes de dix-sept à soixante ans pour creuser des tranchées. Je me hâte de reprendre le train pour Strasbourg; déjà, au milieu du village, une grosse chaîne barrait la route, gardée par des soldats. Un chasseur allemand, disait-on, avait déjà été tué et 8 autres faits prisonniers par les Français. Je repars le même soir pour Guebwiller, ne me sentant pas en sûreté à Strasbourg, d'autant que de nouvelles arrestations sont signalées. Guebwiller est tout en rumeur; des ouvriers passent en France par la montagne. Je m'aperçois que j'ai laissé mes papiers à Wasselonne où j'avais passé les premiers jours de la semaine, et le dimanche soir, je m'y rends par un train militaire (par Bollviller et Sélestadt). Peu de monde: de la stupéfaction et de la terreur sur toutes les figures. Les immigrés deviennent arrogants. Un employé prussien à qui j'adresse quelques mots, et qui jusqu'alors s'était toujours montré poli, me répond grossièrement : « Pas de longues histoires! cela marchera à la prussienne.... on vous fera tous marcher. »

A Colmar, je vois un jeune homme d'environ dix-neuf ans emmené entre deux soldats, baïonnette au canon. Ce spectacle se répète les jours suivants. A Sélestadt je trouve encore un train, qui par Barr-Molsheim, m'amène à Wasselone à minuit. La gare est gardée; des sacs de sable sont amassés, pour servir d'abri à des tireurs. Une

affiche jaune, signée von Deimling, attire mes regards; je reste ahuri : le Landsturm non exercé est déjà convoqué pour le lendemain matin à 7 heures, dans tout le territoire du XVe corps d'armée. Me voilà bien, avec mon chapeau de paille, mon veston et mes souliers vernis! Je me rends chez un ami qui m'offre un lit, mais comment dormir? Si je pouvais m'enfuir!... mais tout est gardé, impossible... laissons venir les événements. A 5 heures du matin, je vais trouver des amis, appartenant à la même catégorie militaire que moi. On m'équipe tant bien que mal; je roule autour de moi une couverture de lit, et comme chacun doit apporter un outil, je me procure pour 30 sous une petite hache. J'assiste aux adieux déchirants de mon ami à sa femme et à son enfant : il croit marcher à la mort. J'ai quelques larmes aux yeux, mais mon humeur frondeuse prenant le dessus, pour ne pas pleurer de rage, je me mets à siffler entre mes dents. Nous sommes bien résolus à quelque chose, si on nous force à marcher.

On se réunit, place des Écoles; déjà un officier et une douzaine de soldats nous attendent. On s'inscrit à un bureau et je fais tout de suite placer après mon nom un R qui signifie *réclamation*, car je veux essayer de me faire verser aux ambulances avec mon ami. De nouveaux arrivants surviennent, paysans des villages voisins. Il est 11 heures quand nous partons. Nous sommes 8 à 900, équipés chacun à sa façon : tel a ses effets dans une valise, tel dans un carton ou même dans un sac à pommes de terre. Je retrouve un ancien camarade de Paris, employé dans une banque, un prêtre, des jeunes propriétaires, etc. Toute la petite ville nous attend devant la vieille tour; dans les rues, ce sont des cris, des pleurs, des encouragements; des vieux grincent des dents, enragés d'impuissance. Nous quittons Wasselonne, escortés quelque temps par les jeunes filles. Quelques ouvriers et paysans essaient de chanter, mais malgré le beau temps et la belle nature — nous traversons le Kronthal — la chanson ne sort pas, et c'est la marche muette et monotone. A côté de moi, un marchand de vin, très patriote, lance à chaque instant un juron contre les Allemands; je suis obligé de le calmer. Après une demi-heure de halte à Wangen — il fait chaud, on a soif — nous repartons, non pour Mutzig comme on nous l'avait dit, mais pour le Scharrachberg, qu'il s'agit de fortifier. Là, nous trouvons d'autres

soldats et quelques officiers du génie; et sous la conduite de chefs de section, venus de Strasbourg — dans la vie privée, architectes, géomètres, etc., — on commence à abattre des arbres, à arracher des vignes, à faire des tranchées. A 5 heures du soir, réunion et présentation des réclamations. Je demande à être congédié pour me présenter au XIVe corps d'armée pour les ambulances. On m'ordonne de rester et de m'occuper de la formation d'une colonne sanitaire. C'est quelque chose, en attendant mieux!

Je réunis 2 ou 3 camarades et nous voilà en route pour faire nos achats avec la permission de ne revenir que le lendemain à 9 heures. Cela ne commence pas mal. Les autres devront se loger au village de Wangen et faire matin et soir 8 kilomètres à pied pour aller au travail et en revenir. Le lendemain arrivent les camarades de Strasbourg, et d'autres lieux; ils ont marché toute la nuit sous la pluie; beaucoup sont dans un état lamentable, car tous ont gardé leurs vêtements civils. On nous donne des brassards blancs où sont indiqués le corps d'armée, le bataillon et la colonne [1]. Matin et soir les hommes doivent répondre à l'appel. Ils sont reconduits au village par des soldats; quelques militaires restent de garde la nuit dans la montagne. Notre service sanitaire est bientôt très chargé; nous devons renvoyer un certain nombre d'hommes chez eux — chose difficile, car les trains ne s'arrêtent que rarement à cette petite station. Les mouvements de troupes vers Saverne sont fréquents. Après huit jours de travail, nous sommes survolés par un avion qu'on dit français; les soldats tirent dessus; une mitrailleuse crépite au fort de Mutzig, mais l'avion se perd dans les nuages sans être atteint.

Dès le premier dimanche, j'étais allé à Strasbourg en bicyclette

1. Chaque bataillon a un capitaine à sa tête et pour surveillants des soldats « bons pour le service de la garnison » presque une compagnie par bataillon; les hommes de toutes conditions doivent prendre la pioche, la pelle et la hache et faire des travaux de terrassiers, abattre des forêts, etc.; à côté des paysans et ouvriers de fabrique figurent des gens tels qu'instituteurs, professeurs, prêtres, pasteurs, rabbins, médecins, notaires, pharmaciens, artistes-peintres, écrivains, etc On peut se figurer que ces travaux exécutés par des éléments si divers et peu habitués à cette besogne n'avançaient pas vite; aussi les sommes dépensées n'étaient-elles nullement en rapport avec le travail exécuté. Le salaire s'élève à environ 2 marks par jour, y compris le logement, la nourriture et l'indemnité de vêtement, car personne n'a d'uniforme. A beaucoup l'équipement nécessaire fait défaut et ils se trouvent dans un état lamentable. Ceux qui ne peuvent pas être logés chez les paysans des villages couchent sur de la paille.

avec un laissez-passer délivré par un maire des environs et un passeport signé du capitaine. A Strasbourg beaucoup de mouvement, de soldats, de campagnards, etc. On évite les anciens amis pour ne pas être vu.

Quelques médecins étant arrivés, j'obtiens la permission d'organiser avec un camarade un petit *lazaret* dans une propriété de Wangen, appartenant à l'évêque de Strasbourg et tenue par des sœurs. Nous y sommes bien reçus. Au bureau du bataillon, situé aussi au village, il y a un fabricant de la vallée de la Bruche, le curé de Wangenbourg, le pasteur de Wasselonne, un représentant de commerce, etc. On ne vient cependant jamais nous inspecter. Nous avons quelques malades de parade et nous sommes le plus souvent absents.

Le 14 août, j'obtins une permission pour Guebwiller et me trouvais donc absent dans cette nuit de vendredi qui, à la suite d'une attaque française dans la vallée de la Bruche, donna le spectacle d'un bouleversement militaire inattendu dans la région de Molsheim et de Mutzig.

Pour couvrir la distance de Strasbourg à Bollwiller, le train mit près de 7 heures, à tout moment il s'arrêta, recula, avança de nouveau tandis que le canon grondait dans la montagne. Enfin, tard dans la nuit, j'arrivai à destination. J'y rencontrai des patrouilles civiles, fortes de deux hommes. C'étaient des gardes civiques (Bürgerwehr), organisées dès le commencement de la guerre pour assurer la tranquillité et la bonne exécution des mesures administratives dans les villes d'Alsace. Ils étaient porteurs d'un fusil, qu'on leur enleva du reste peu de temps après et munis de brassards rouge-blanc-noir, remplacés là où les Français avaient pris pied par des brassards aux couleurs françaises ou à celles de la ville. Les Allemands avaient nommé des présidents de police militaire (Militärpolizeimeister) aux endroits de quelque importance. Partout des ambulances se créaient surmontées des drapeaux avec la croix de Genève, à côté des hôpitaux locaux c'étaient surtout les bâtiments des écoles, qui furent aménagés à cet usage. Les jeunes filles et les dames se faisaient instruire par les médecins dans l'application de pansements et les habitants fournissaient des lits et du linge pour le service sanitaire.

Quand les Français arrivèrent, on les attendait déjà depuis quelques jours; le départ des gendarmes, des postes et d'un certain nombre d'Allemands confirma nos espoirs. Le chemin de fer de Bollwiller, allant dans la vallée de la Lauch, ne marchait plus. Le dimanche matin vers onze heures, l'auto de la sous-préfecture partit : c'était un signe certain. Le lendemain, on signalait la venue de cavaliers français jusqu'à l'entrée de la ville. En passant devant une auberge sur la route de Soultz à Guebwiller, une de leurs patrouilles s'était arrêtée pour se renseigner. Un gamin de six ans demande à un dragon : « Faut-il vous montrer le chemin ? — Inutile, mon petit galopin, répondit le dragon en excellent dialecte, je le connais depuis longtemps. »

Le lendemain matin, je me promenais sur la route de Soultz, à l'entrée de la vallée ; tout à coup, je vois au loin des taches sombres, et bientôt je distingue des soldats. Ce sont des Alpins. D'autres les avaient vus aussi, car bientôt, pour les attendre, il y eut foule à l'entrée de la ville. Le premier peloton était arrivé jusqu'à l'octroi, quand un commandement bref retentit : « Baïonnette au canon »; et voilà une première compagnie en marche sur le pavé de la ville. Les figures s'illuminent, les fenêtres s'ouvrent, et ces cris : « les Français viennent! les Français viennent! » portent partout l'heureuse nouvelle. Me voilà coupé de la ville, dont un cordon de troupes interdit l'entrée. Nombreux sont ceux qui, s'étant portés au-devant de nos soldats, se trouvent tous dans le même cas. Une petite cuisinière se lamente sur le sort de son rôti qu'elle a laissé sur le feu. Les domestiques des villas avoisinantes ont apporté des fruits, du vin, des cigares; il semble qu'on se soit toujours connu. A midi, la consigne est levée et je rentre en ville. Les Alpins se tiennent sur le côté droit de la Grande-Rue. A la mairie les autorités militaires ont pris les pouvoirs en main. Les soldats, joyeux, déposent leurs sacs et mettent leurs fusils en faisceaux. Entourés d'une foule d'enfants et de jeunes filles, ils s'assoient au bord des trottoirs, sur les degrés des portes. On fait la popote; les soldats ont leur ration de pain et de viande; les hôtels de *l'Ange* et du *Canon d'or* leur fournissent une bonne soupe et le café; de toutes les maisons, on leur apporte du vin. Tout Guebwiller est là!... Après le café, les soldats chantent des chansons de France : la *Marseillaise*, que nous

entendons avec une émotion poignante. Puis ce sont les adieux : une partie seulement des hommes restent pour effectuer l'arrestation des immigrés pris comme otages. Le sergent de ville chargé des bans, lit les noms sur une liste envoyée de Paris, et les suspects sont emmenés entre deux soldats. Mais on a oublié des personnes dangereuses, qui contribuent à retenir l'élan de la population. La foule raille les prisonniers et donne libre cours à ses sentiments[1]. Les gendarmes français firent encore quelques arrestations. On dirigea les otages vers Gérardmer, les faisant passer par Soultzmatt ou Buhl, Wasserbourg et Munster, ou directement sur Belfort.

D'autres armes ont suivi les Alpins. Le soir, les fabriques fermées, une animation intense règne dans les rues. On raconte que le général Bourcart, natif de Guebwiller, est dans la ville. La population trinque avec les soldats, les jeunes filles leur tiennent compagnie : on est chez soi! Néanmoins, nous sommes sans lettres, sans journaux, on manque de denrées; les provisions de farine, achetées par la ville, sont retenues à Colmar par les Allemands; le pain fait défaut. Mais on assure que le ravitaillement se fera bientôt par la trouée de Belfort. Des officiers disent que nous resterons Français pour toujours. Mais hélas! les troupes s'en vont. La dernière force française que nous ayons vue est une compagnie de chasseurs à pied qui se retire à son tour dans le fond de la vallée! L'occupation avait duré une dizaine de jours — dix jours de bonheur et de liberté!... Pour témoigner sa gratitude, la population tout entière rendit les derniers honneurs à un pauvre Alpin qui, vers Rouffach, avait trouvé la mort dans une rencontre de patrouilles[2]. Des milliers de personnes, les sociétés, accompagnèrent le cercueil, porté par les pompiers. Bien d'autres, hélas! ont, depuis, rejoint leur frère d'armes aux cimetière de Guebviller[3].

1. L'avocat W.. qui fut arrêté, avait dit quelques jours auparavant : « Nous prendrons le café le 15 août à Paris — les Alsaciens apprendront encore à manger de la paille! » On le vit passer avec les autres dans un char-à-bancs escorté par des soldats, tableau qui évoquait le souvenir de la Révolution, et des rires s'élançaient de la foule à l'adresse de cet avocat : « Hein? mon vieux, iras-tu maintenant à Paris ? Tu seras peut-être encore content d'y trouver de la paille ». — « Tu ne saisiras plus rien ici », — disait-on —, à un huissier qu'on emmenait avec lui.

2. Jacques Besset d'Aurec-sur-Loire.

3. A leur arrivée à Guebwiller, les Français avaient trouvé quelques blessés français et allemands. Les officiers rendaient visite à ces derniers et leur donnaient la main.

Les Français avaient réquisitionné 250 hommes pour faire des tranchées aux abords de la ville; ces hommes allèrent joyeusement à la besogne en disant : « Oh! nous allons creuser des tranchées, les Allemands ne pourront plus revenir. » Mais ce beau rêve ne devait pas durer. Dans les premiers jours de septembre, quelques patrouilles allemandes revinrent d'abord, puis les gendarmes allemands, puis une automobile amenant des employés et ouvriers des postes (car les Français avaient détruit les appareils). A partir du 8 septembre la poste allemande fonctionna de nouveau partiellement, mais avec des interruptions, car les alertes furent nombreuses. Les lettres arrivaient de Colmar par des autos. Au reste, même pendant l'occupation française, des dépêches allemandes arrivaient, dissimulées dans des voitures de charbon, et étaient distribuées par des facteurs en civil. Ce procédé se pratiquait presque ouvertement.

Après le départ des Français, j'aurais dû quitter Guebviller pour rejoindre mon bataillon, ayant été averti par télégramme que si je ne me présentais pas je serais recherché par les gendarmes. Je n'en fus pas ému. Le chemin de fer ne marchait qu'à partir de Colmar, car le pont du côté sud de la gare avait sauté. On soupçonnait à peine, à Strasbourg, que les Français avaient été à Guebwiller et que leurs avant-postes étaient venus jusqu'à Colmar. Le 9 septembre, je partis pour Colmar à pied. J'y trouvai peu de mouvement, peu de soldats, un grand silence, le Landsturm non exercé était déjà parti. Je passai la nuit à Strasbourg et le lendemain je rejoignis mon bataillon à Holzheim, où il était cantonné aux abords du fort Kronprinz von Sachsen et vers Hangenbieten. J'expliquai que j'avais été surpris par l'arrivée des Français et on ne me fit presque aucune observation. Mes amis n'en revenaient pas que je n'eusse pas décampé avec les Français. Mais j'avais mon idée là-dessus.

De ce moment nous fûmes quelques civils qui prenions nos repas avec les officiers et nous apprîmes bien des choses. Le capitaine ne cessait de nous vanter les effets du Brummer de 42 centimètres et les succès allemands; il parlait avec un grand sérieux des mortiers de 600 millimètres en construction. Heureusement, ces Messieurs n'étaient pas forts en géographie et peu de jours après, simulant des douleurs dans un bras autrefois cassé, j'obtins avec un camarade un nouveau permis que nous mîmes à profit pour aller en

Haute-Alsace. Nous allâmes jusqu'à Rouffach et nous longeâmes en bicyclette les tranchées faites par les Français au Bollenberg, en bordure des vignes de Bergholz. Nous trouvâmes le passage plus difficile qu'au début : partout des sentinelles, des voitures remplies de fil de fer barbelé arrivaient en nombre pour barrer la vallée. Je réussis à aller jusqu'à Buhl, à quelques centaines de mètres des Alpins. Revenu à Holzheim, notre petit état-major partit bientôt pour le village d'Ernolsheim et, par suite de mes fonctions d'intendance médicale, ce furent des promenades journalières le long de la Bruche, où l'on préparait des inondations, à travers des réseaux de fil de fer, par Breuschwickersheim, Wolfisheim, Kœnigshofen ou par Ittenheim et la Musan à Strasbourg; ou par Wolxheim, Sulzbad à Wasselonne. Puis ce fut le déménagement pour Scharrachbergheim, où l'on s'établit dans le château d'un architecte parisien, et finalement à Dangolsheim. Je réussis encore à faire quelques excursions à Saverne, sur les champs de bataille près de Sarrebourg, à Dabo dans la vallée de la Bruche, à Kaysersberg, etc.

Les hommes au-dessous de 25 et au-dessus de 35 ans avaient déjà été congédiés à Holzheim, et le 11 novembre le reste fut expédié après avoir passé le conseil de revision. La plupart furent déclarés bons pour le service de campagne. Le capitaine nous fit un discours; il demanda des volontaires; pas une main ne se leva dans les quatre bataillons : « Oh! dit à côté de moi un architecte allemand qui affichait un ardent patriotisme, il sera toujours temps quand on m'appellera[1]. »

Les Allemands que j'ai vus partir de Guebwiller pour la vallée n'étaient pas fiers; ils étaient fort pâles et nous saluaient bien bas. Car ces allées et venues, ces petites mais nombreuses rencontres dans les Vosges leur coûtaient beaucoup d'hommes. Ils craignaient les

1. En Alsace-Lorraine, un grand nombre de volontaires se recrutèrent parmi les fils d'immigrés. Persuadés que la guerre serait terminée en deux ou trois mois, les pères de ces jeunes gens se figuraient acquérir ainsi à leurs fils un titre pour obtenir de brillantes situations de fonctionnaires. Depuis, j'ai vu de ces jeunes gens pleurer. L'un d'eux, fils d'un employé des postes, s'évanouit au bruit du canon. Un autre, légèrement blessé par un éclat d'obus, pleurait et criait comme un enfant. J'ai interrogé des ouvriers alsaciens et mobilisés du Landsturm non exercé qui, au mois d'août, voulaient partir comme volontaires. « Que voulez-vous, Monsieur, me répondirent-ils, ici nous sommes plus mal encore; nous ne pouvons pas rentrer chez nous (ils étaient de la vallée de la Bruche); comme soldats en service de campagne, nous serons du moins habillés et nourris. »

baïonnettes françaises et les « diables bleus », qui sont, disaient-ils, adroits comme des chats, qui se font attacher à la cime des arbres pour leur tirer dessus, qui installent des mitrailleuses et des canons légers aux endroits où on les attendrait le moins.

III

Le 8 août paraît une proclamation ronflante de Guillaume II parlant des attaques ennemies et exprimant la volonté de combattre « jusqu'à la mort du dernier homme et du dernier cheval » (Bis zum letzten Hauch von Mann und Ross). Du reste les affiches ne font pas défaut et se suivent fréquemment.

Dans la Haute Alsace, qui ressort du XIVe corps d'armée, le Landsturm non exercé est seulement mobilisé après le départ des troupes françaises au mois de septembre, et est transporté en partie en Slesvig, en Hanovre, en Saxe, etc. Les hommes valides sont de suite versés dans des dépôts et après quelques semaines d'exercice envoyés au front en Russie[1], les inaptes sont versés aux travaux de défense et employés d'abord aux alentours de Strasbourg, dans le Slesvig et en dernier lieu en Lorraine. Ils seront retenus jusqu'à la fin de la guerre[2].

1. On évite de les employer ces derniers temps contre les Français, se méfiant de leurs sentiments. A l'appui de cette mesure on a cité le fait suivant : Aux environs de Dieuze, Lagarde, Donnelay, une forte proportion d'Alsaciens se trouvant incorporée dans le 99e régiment d'infanterie de Landwehr aurait passé avec armes et bagages aux Français. Le reste du régiment fut menacé d'être fusillé, mais cette menace ne fut pas exécutée et l'on se contenta de l'envoyer sur le front russe.

2. Il faut distinguer entre le Landsturm dont on parle d'habitude et qui se compose d'hommes ayant servi autrefois et âgés de trente-neuf à quarante-cinq ans (en France : réserve de la territoriale) et le Landsturm non exercé qui comprend tous les hommes de dix-sept à quarante-cinq ans qui n'ont pas servi et qui, malgré leurs tares physiques, forment une sorte de réserve (auxiliaires en France). Seuls les estropiés ou les véritables infirmes sont exemptés complètement. On divise ce Landsturm en deux bans (erstes und zweites Aufgebot) de dix-sept à trente-neuf et de trente-neuf à quarante-cinq ans et ces deux bans chacun en deux catégories, à employer avec et sans armes (mit und ohne Waffen). Mais les conseils de revision n'ont nullement tenu compte de ces catégories et reconnurent la presque totalité de ces hommes bons pour le service armé. J'ai entendu critiquer que les hommes de dix-sept à quarante-cinq ans capables de servir ne soient pas allé en France lors de l'occupation française; il eût suffi d'une affiche, ordonnant aux contingents des différents villages et villes de se diriger sur Thann et de là en France, pour produire ce mouvement. Par cette obligation on aurait évité des représailles que les autorités militaires n'auraient pas manqué d'exercer sur les familles de ceux qui seraient partis d'eux-mêmes.

Au début, les dénonciations, émanées le plus souvent d'immigrés, furent tellement nombreuses que le gouvernement militaire inséra dans les journaux une déclaration disant qu'il ne serait plus donné suite à aucune dénonciation qui ne porterait pas le nom du dénonciateur, car la plupart de ces lettres avaient pour auteurs ou des immigrés ou des personnes qui croyaient pouvoir assouvir leurs haines personnelles sous l'anonymat, et la grande majorité des procès intentés n'aboutirent qu'à des non-lieux[1]. Bon nombre de voyageurs ont été incarcérés pour vingt-quatre ou quarante-huit heures et relâchés sans jamais avoir su pourquoi. On trouve parmi les prisonniers des hommes et des femmes de toutes conditions et de tout âge. Des enfants de quatorze ans, des prêtres, des notaires, des commerçants, des juges de paix, des artisans et des ouvriers. Les prisons de Neuf-Brisach sont quelquefois archibondées et il paraît que les prisonniers se trouvent mieux à Strasbourg. Beaucoup d'Alsaciens-Lorrains ont été internés en Allemagne et un certain nombre sont tombés malades, par suite de mauvais traitements.

Les inscriptions françaises et anglaises ont dû disparaître des magasins. Même les prénoms ont dû être germanisés, comme André en Andreas, René en Renatus, Jean en Johann, etc. A Strasbourg, le café Westminster est devenu le Kaiser-Kaffee, le magasin du Louvre, le Kaufhaus zum Hohen Steg, etc.

On fait quelquefois passer en ville de petits convois de prisonniers français, et ce spectacle est terrible pour les Alsaciens qui voudraient les embrasser et n'osent pas bouger, car le moindre témoignage de sympathie suffirait pour les faire incarcérer. Les premiers prisonniers furent mal reçus par les immigrés qui se moquèrent d'eux jusqu'à ce que devant la Kommandatur, située rue de la Nuée-Bleue, un officier intervint et recommanda aux manifestants plus de dignité. Devant ce même bâtiment, j'ai vu arriver un prisonnier civil, un vieillard à grande barbe blanche; au moment où l'auto, qui l'amenait, stoppait, il se dressa vers les passants et cria avec un geste que je n'oublierai jamais : « Et vive la France quand même! » après quoi il fut emmené en hâte par les policiers. Je vis bien des visages

1. On peut être arrêté pour avoir lu un livre français; or, dans la prison de la rue du Fil à Strasbourg on peut obtenir comme lecture des livres français portant le vieux timbre français *Citadelle de Strasbourg*.

alsaciens dont les traits se crispaient de rage dans leur douloureuse impuissance à secourir ce noble vieillard qui nous rappelait Déroulède et qu'en imagination nous voyions traduit devant un conseil de durs Prussiens et, peut-être, emmené à l'Esplanade et fusillé pour avoir fait son devoir de patriote envers la France et l'Alsace.

Dès le commencement il fut défendu de sonner les cloches dans la zone dite des opérations, et il fallut tuer les pigeons ou les remettre aux autorités. Quant au service postal, outre le téléphone qui est en Alsace-Lorraine interdit au public, les dépêches passent au contrôle, les lettres doivent rester ouvertes et portent à leur arrivée le timbre de la station du contrôle et depuis ces derniers temps l'estampille du poste de surveillance (Ueberwachungskommando), du XVIIIe corps d'armée, se trouvant à Francfort-sur-le-Mein.

A la gare de Colmar se trouve depuis le mois de décembre un contrôle spécial, exercé par des militaires, et il faut que le passeport contienne, outre le signalement et les signatures du porteur et de l'autorité, un visa apposé par une Etappenkommandatur ou d'un Generalkommando. Vers la même date, j'ai lu une phrase exquise : « Le Rhin formera à l'avenir la frontière entre le pays allemand et la zone des opérations » (Der Rhein bildet in Zukunft die Grenze zwischen Heimatland und Etappengebiet).

Il faut presque partout en Alsace-Lorraine un passeport pour aller d'un village à l'autre. Depuis le 24 décembre, on a appliqué pour l'entrée dans Strasbourg les mêmes mesures rigoureuses qu'on imposait depuis longtemps déjà pour l'entrée à Metz; c'est-à-dire une autorisation signée du gouverneur et qu'il fallait demander dix jours d'avance. Faute de réponse, on est condamné à l'immobilité. Les Allemands même d'outre-Rhin éprouvent de la difficulté à venir en Alsace-Lorraine, et cette mesure n'a pas été provoquée tant par la crainte des espions que par la peur que ces Allemands puissent apprendre des soldats des choses contraires aux nouvelles officielles. On se raconte que plusieurs femmes wurtembergeoises vinrent à Mulhouse demandant leurs maris, retenus à Belfort, disaient-elles. D'abord stupéfait, le sergent de service comprit bientôt que les lettres et cartes qu'exhibaient ces bonnes femmes avaient été datées de Belfort sur ordre, et, écourtant les explications, il leur ordonna de quitter Mulhouse; elles devaient bientôt apprendre que leurs maris

avaient été tués. J'ai vu un monsieur de Trèves et une dame de Berlin qui voulaient aller porter des effets et de l'argent à leurs fils, soldats à Mulhouse, empêchés d'aller plus loin que Colmar.

Tous les fonctionnaires ont été déclarés mobilisables, sauf ceux qui appartenaient au Landsturm non exercé; ils ont été remplacés par des collègues en retraite ou par des jeunes filles ou des femmes; dans les bureaux des postes on rencontre des gens infirmes et des jeunes filles ainsi qu'aux guichets des chemins de fer. La transformation des fabriques allemandes en fournisseurs de l'État et de l'armée s'est opérée sans trop déranger l'organisation industrielle et peu de maisons furent complètement fermées au commencement. Néanmoins faute de matières premières et faute d'exportation, le chômage de l'industrie va en augmentant et, plus la guerre dure, plus les ressources de l'Allemagne diminuent. Voici des exemples de cette transformation : les fabriques de machines à coudre font des bicyclettes, une maison de serrurerie a dû fabriquer, en vue de l'hiver, un grand nombre de traîneaux, simplement composés de deux barres de fer U recourbées en avant et reliées l'une à l'autre, et destinés à tranporter des canons et des voitures. Une autre maison fabrique des centaines de mille de crampons à glace pour les fers à cheval; une autre s'occupe de l'achat des fourrures, les horlogers fabriquent une montre pour les soldats, vendue 18 marks, à cadran lumineux la nuit et munie d'une sonnerie réveil; une autre maison vend par milliers des lampes électriques à bon marché, des ustensiles en aluminium, etc.

A Strasbourg, les vitres de plusieurs bâtiments, notamment de l'usine d'électricité, sont recouvertes de papier foncé pour empêcher la lumière d'attirer des aviateurs ennemis ou de faciliter leur orientation. Du crépuscule jusqu'à l'aube, de grands projecteurs scrutent le ciel, prêts à donner l'alarme à la première apparition d'un avion ennemi, tandis que des mitrailleuses, placées, dit-on, sur la plate-forme de la cathédrale, devront l'arroser copieusement.

A beaucoup de soldats allemands on avait dit que l'Alsace-Lorraine était un pays ennemi et ils se conduisirent en conséquence. Ainsi à Bourzwiller près de Mulhouse, puis dans les villages de Sengern et Linthal (vallée de Guebwiller), de Saint-Maurice près de Sélestadt qui furent incendiés au pétrole et où, sous la menace du

revolver, quelques habitants durent signer l'attestation que c'étaient les Français qui avaient mis le feu aux maisons. Les personnes fusillées et assassinées sans raison seront nombreuses à la fin de la guerre dans les Reichslande (Alsace-Lorraine). Les habitants des départements français envahis et de la Belgique peuvent seuls se faire une idée du terrorisme existant.

Il y a des familles allemandes qui ne portent pas le deuil de leurs morts, en disant que la perte d'un héros est une gloire et non un deuil! Je connais le cas d'un médecin en chef alsacien qui a voulu exprimer ses condoléances à un Allemand, venu pour chercher la dépouille de son fils, un lieutenant, mort à l'hôpital à la suite de ses blessures; le père répondit qu'il n'avait pas à recevoir de condoléances, son fils étant mort devant l'ennemi, pour la patrie! Le médecin alors ajouta qu'il ne voulait pas cependant négliger de lui remettre en souvenir la balle extraite de la blessure, et lui tendit... une balle allemande!

Au début on avait exposé quelques canons français sur la place impériale à Strasbourg; ils n'y sont plus; peut-être les promène-t-on en Allemagne. J'ai appris que, faute de canons allemands, l'on s'en était servi pour les premières instructions des recrues de l'artillerie. L'équipement commence depuis quelque temps à faire défaut. L'uniforme gris-vert, qui a certainement une supériorité au point de vue de l'invisibilité sur l'uniforme français, paraît cependant être de qualité inférieure; les soldats se plaignent de sa légèreté; la pluie raidit le drap et le rend moins résistant. Beaucoup regrettent la qualité du vieux drap bleu.. Les soldats en service de garnison ainsi que de nombreux Bavarois portent souvent l'ancien uniforme; le Landsturm bavarois est affublé de gilets de loden et de pantalons civils ou pantalons de velours que l'on fabrique maintenant faute de laine. Les casques sont remplacés dans de nombreuses formations par des casquettes forme 1813, portant une grande croix et couvertes de toile cirée gris-verte. Pour les manteaux, on va jusqu'à utiliser des manteaux civils. Le pétrole et l'alcool à brûler font presque complètement défaut; pour les autos on emploie le benzol à la place de la benzine. Comme la cavalerie se trouve fortement démontée, on forme de nombreux groupes de cyclistes. On a réquisitionné les ânes pour la montagne. Les derniers travaux de fortifications de Stras-

bourg, bétonnage, etc., ont été exécutés par des entrepreneurs qui embauchent des Italiens car le travail exécuté par le landsturm était lent et défectueux.

L'argent est rare et la vie devient chaque jour plus difficile; toutefois il m'a toujours été possible, sauf aux endroits encombrés de troupes, d'obtenir de bons repas moyennant un prix légèrement supérieur à l'ancien, mais la situation s'est encore brusquement aggravée ces derniers temps et même les soldats manquent du nécessaire. Dans leurs lettres ils demandent constamment de l'argent et des aliments.

Il y avait des arrivages importants de vivres et de matériel s'opérant surtout par la Suisse, riz, chocolat, pneus d'automobiles, etc., même des articles de provenance française. Notre surveillance semble de ce côté peu rigoureuse.

Il est difficile de toucher ses fonds aux banques et les particuliers craignent que l'État ne mette la main sur leurs dépôts, car le facteur financier semble devoir influencer la marche des événements autant et peut-être plus que celui des vivres.

Une ordonnance somme les civils de porter toutes les cartouches, douilles, obus et fragments d'obus, trouvés par eux, à la mairie ou à la sous-préfecture, où il leur sera versé une prime assez considérable : un mark pour un obus, 0,07 pfg. pour une cartouche, etc. N'est-ce pas une preuve du manque de matières premières?

Vers la fin de l'année 1914 la maison Krupp cherchait, par la voie des annonces, des ouvriers d'Alsace. Cette maison doit être mal renseignée, car elle devrait savoir que tous les Alsaciens, jusqu'aux infirmes, ont été pris. On se demande ce que l'on pourra faire de ces hommes dont beaucoup sont incapables de porter le sac ou de fournir de longues marches; j'ai vu déclarer bons pour le service armé des borgnes ou des hommes privés de deux ou trois doigts, affligés d'une double hernie, ayant subi de graves opérations, etc. Sur la feuille militaire d'un honorable marchand de draps, j'ai constaté qu'il était destiné à devenir aviateur; pour sa part il s'en amusait en se demandant où placer, dans ce cas, son embonpoint pour garder l'équilibre. En admettant même d'ailleurs que l'on utilise une partie considérable de ces hommes, on manquerait de cadres. Un général à Strasbourg, priant des officiers destinés seulement au

service de garnison, d'aller au front, s'exprimait en ces termes : « Nous manquons cruellement d'officiers au front. » (Die Offiziere tun uns bitter Not an der Front.) Depuis les hécatombes qu'on en a faites, nombre d'officiers portent au front le petit sabre d'infanterie et une carabine, et leurs insignes sont cachés sous du drap vert pour les rendre autant que possible méconnaissables.

Au mois de décembre, des troupes venues de la Belgique amènent le typhus et bientôt de nombreux cas de cette épidémie nécessitent des règlements sévères.

Vers le 20 décembre, un grand état-major allemand est arrivé à Strasbourg; on dit que le kronprinz en était et que l'empereur lui-même s'y était arrêté un moment. L'Hôtel de la Ville de Paris, maintenant « Fürstenhof », leur servit de logement tandis que l'école, place du Temple-Neuf, où se trouvait l'ancienne bibliothèque brûlée en 1870, servit de bureau à l'état-major.

Chaque semaine on annonce à Strasbourg de nouvelles victoires avec des chiffres fantastiques de prisonniers et il faut pavoiser sur ordre du gouverneur. Dans d'autres endroits on enjoint aux habitants « de sentiments allemands » (*deutschgesinnt*) de mettre des drapeaux aux fenêtres, mais comme il suffit pour être arrêté *de ne pas avoir* de sentiments germanophiles, tout le monde se voit forcé d'obéir. Avec ces exagérations qui, ces derniers temps, se répètent de plus en plus, on est arrivé à faire des incrédules et les paysans, qui, eux, étaient pourtant encore les plus enclins à croire aux nouvelles tapageuses des Allemands, haussent maintenant les épaules devant les affiches officielles. Même des officiers n'y prennent plus garde.

Mais en général, le public allemand ne se rend pas encore compte de la situation où il se trouve; la censure élimine tout fait désavantageux. On persuade au peuple que les caisses de l'État sont pleines d'or, tout en lui demandant sans cesse de les remplir. Mais ce peuple est également épris de sa gloire; il croit à la mission de sa *Kultur*, qu'il lui faudra faire triompher par tous les moyens; sur ce point, les partis les plus opposés sont d'accord. S'il est des produits qui font défaut à la population, on lui affirme que le mal n'est que passager. Bref, du haut en bas de l'échelle sociale, tous se réjouissent à l'idée de s'enrichir après la guerre aux frais des peuples voisins. Les demandes adressées au gouvernement pour obtenir des places

dans les pays occupés, en Belgique ou en France, ont été si nombreuses qu'il a dû, par la voie des journaux, prier le public et les fonctionnaires de restreindre ces demandes pour le moment.

Les illusions que nourrissent les Allemands sont d'ailleurs extraordinaires. Récemment, on fit courir le bruit que la France demandait la paix, et j'ai entendu, un jour, trois sergents-majors, dans un faubourg de Strasbourg, se confier avec le plus grand sérieux que deux généraux français étaient venus offrir quinze milliards de francs avec la promesse de faire la guerre dans la suite aux Anglais.

Cependant, la situation militaire de l'empire n'est pas si brillante qu'elle puisse justifier des imaginations pareilles. Lors des derniers engagements du mois de décembre dans la région de Steinbach, les Allemands ont mobilisé pour quelques jours des hommes de quarante-cinq à cinquante-cinq ans et leur ont fait creuser des tranchées vers Hartmannswiller et Wuenheim. C'est pourquoi l'on peut, à juste titre, s'étonner de voir parler dans les journaux français des inépuisables réserves allemandes; on a été jusqu'à citer des chiffres : 80,000 hommes à Strasbourg; 60,000 à Carlsruhe; 70,000 à Ulm, etc... alors qu'il reste dans ces places à peine l'effectif du temps de paix.

Les pertes sont énormes du côté allemand et les blessés arrivent en grand nombre; mais, depuis ces derniers temps, on cherche à les soustraire à la vue du public. Des wagons spéciaux, accrochés aux tramways des villes, transportent ainsi les blessés le plus près possible de l'hôpital. Il y a à peu près soixante hôpitaux à Strasbourg et aux environs et un nombre relativement élevé dans presque toutes les autres villes de l'Alsace, même les plus petites, et dans celles du grand-duché de Bade et des autres pays confédérés.

Pour les prisonniers, mêmes tentatives de bluff. On raconte à ce propos une amusante anecdote : « Un gamin de douze ans, voyant transporter 4 prisonniers français, se serait écrié : « Voilà de nouveau « 4,000 prisonniers! » L'agent de police qui se trouvait là, lui aurait dit : « Fais attention, canaille, ou je t'emmène aussi. » — Et le petit de répondre : « Oh, alors vous en auriez cinq mille! »

IV

La déclaration de guerre porta au comble le sentiment de méfiance habituel aux indigènes, toujours sous le coup de l'espionnage et de la délation. On s'était vu trahir par tant de gens présumés sûrs, qu'on se méfiait souvent à tort des vrais patriotes, et chacun s'interdisait le moindre mot ayant trait à la politique. Ce n'est qu'en famille ou entre amis éprouvés que la joie et l'espoir osaient se donner libre cours. Avec quelle fièvre on consultait les cartes, suivant les opérations des armées, discutant les chances de succès, échafaudant mille hypothèses en faveur de la France! Et quelle joie quand on pouvait se procurer secrètement un journal français — parfois vieux de huit ou quinze jours! — La victoire française ne faisait de doute pour personne et si quelque esprit timoré parlait avec crainte des prétendues victoires annoncées à son de trompe par les Allemands, deux mots de foi et de confiance suffisaient à relever les cœurs.

A part les vallées de Thann et de Massevaux et une partie du Sundgau, solidement occupées par nos troupes, et la ville de Mulhouse qui, après l'enivrement d'une première libération, connut les horreurs de la fusillade et la pesante dictature de l'Allemagne redevenue maîtresse, l'Alsace ne recevait d'autres nouvelles que celles — souvent fausses ou déformées — des journaux locaux, et n'était avertie des engagements les plus proches que par le grondement du canon. Partout régnait un silence de cimetière. Strasbourg seul, où les cafés restaient ouverts jusqu'à minuit, et où la population nombreuse maintenait un trafic assez animé, restait vivant et bruyant. Les travaux des champs languissaient faute de bras; le commerce chômait — sauf les magasins de tabac et de lainage et les brasseries, où l'on venait oublier son angoisse en buvant son bock. Puis la gêne apparut dans les familles modestes; les tables d'abord abondamment servies se firent plus frugales. Toute l'Alsace, pendant ces premières jours de guerre, fut comme un prisonnier épiant, dans la nuit et le silence, l'heure de sa libération, haletant et l'oreille collée à la serrure de son cachot.

Les premiers succès de nos troupes ouvrirent pour la population

indigène une ère nouvelle. Le 7 août, les Français, victorieux à Altkirch, occupent la ville; le 8, ils entrent à Mulhouse; le 9, le commissaire de police français de Petit-Croix est installé, à Montreux-Vieux, dans le bureau du commissaire allemand. Successivement, Thann, Saint-Amarin, Cernay, Guebwiller, Turckheim, Logelbach, la vallée de Kaysersberg jusqu'à Jngersheim puis Saales, le Donon, Sainte-Marie-aux-Mines, tous les cols des Vosges sont occupés par nos armes. Des patrouilles de cavalerie vont jusqu'à Colmar, Lutzelhausen, Muhlbach. On acclame avec délire « les pantalons rouges », les képis; partout aux mairies, comme par enchantement, des drapeaux tricolores paraissent, se déploient à l'air libre. Beaucoup de commerçants refusaient l'argent des soldats, qui voulaient tout payer comptant. A Guebwiller, les mulets de l'artillerie de montagne excitaient la curiosité. Les habitants à qui les Allemands avaient dit et répété que les soldats français n'avaient pas de chaussures, s'étonnaient joyeusement de voir les Alpins munis de bons souliers ferrés et même d'une paire de rechange, et beaucoup d'une paire de chaussons pour grimper sans danger aux poteaux télégraphiques. Dans un endroit un coiffeur rasa gratuitement tous les hommes jusqu'à ce que son bras engourdi lui refusât le service.

On a parfois traité d'imprudente et de prématurée cette première entrée de la France en Alsace, mais cette prompte apparition des trois couleurs entre Rhin et Vosges était d'un grand intérêt moral qu'il ne faut pas regretter malgré la nécessité, survenue par la retraite de Charleroi, qui nous força de reporter nos troupes vers le nord.

Seulement, dans l'ivresse de ce baiser du retour, la France et l'Alsace, aux bras l'une de l'autre, oublièrent un peu trop tôt toute prudence. Nos soldats, très ignorants de l'état des choses et des personnes en pays annexés, ne songèrent pas à se défier des immigrés allemands qui, par peur ou par traîtrise, leur faisaient un accueil empressé. Nombre de grands et de petits employés du gouvernement prussien étaient restés dans le pays, les derniers en se bornant à quitter l'uniforme. C'est à ces faux Alsaciens que doivent être attribués les guets-apens où nos soldats tombèrent plus d'une fois pendant la première occupation[1]. « Après le départ des troupes fran-

1. En revenant en France, j'ai appris que des soldats français prétendaient avoir essuyé quelquefois des coups de fusils en Alsace, tirés par des civils. Les

çaises, ces mêmes gens qu'on n'avait pas eu la précaution d'arrêter ou d'éloigner, dénoncèrent aux autorités allemandes ceux qui avaient crié : vive la France! trinqué avec les soldats, ou leur avaient témoigné quelque sympathie. Bien souvent, à la suite d'une conversation imprudente dans la rue ou au café, des jeunes gens mobilisables furent envoyés au front par ordre individuel, avant le départ de leur classe. Cette première expérience prouve à quel point il est nécessaire, dès qu'une région est occupée, de distinguer entre les véritables indigènes d'une part, et de l'autre les immigrés, fils d'immigrés ou même d'Alsaciens *ralliés*, pour mettre aussitôt ceux-ci hors d'état de nuire. Il va sans dire que cette besogne délicate ne peut être accomplie que par des personnes ayant une parfaite connaissance non seulement de la langue allemande et du dialecte local, mais de l'origine, de la situation matérielle et morale, de la mentalité des habitants. De toute évidence, des agents indigènes ayant vécu dans le pays seront indispensables pour chaque localité et le choix de ces agents exigera une certaine circonspection. Déjà, certaines individualités ont apporté au gouvernement français le concours précieux de leur dévouement et de leurs lumières, mais pour relier et coordonner tous ces efforts, souvent épars, une organisation centrale, où toutes les questions alsaciennes seront examinées par qui de droit s'imposerait.

La Haute-Alsace, après son évacuation par les troupes françaises, subit un régime de véritable terreur, bientôt étendu aux régions où nos armes n'avaient pas encore pénétré. Exaspérés par leur premier échec, les Allemands rendirent plus brutale encore l'étreinte un instant desserrée : arrestations en masse, déportations en Allemagne, violences, confiscations, tout fut mis en œuvre. A Mulhouse, le lendemain de notre premier départ (11 août), 186 citoyens français sont emmenés en captivité en Allemagne dans des wagons à bestiaux, et

auteurs de ces méfaits ne peuvent avoir été des Alsaciens, car la population indigène avait dû déposer toutes ses armes à la mairie ou les remettre à la police allemande et on n'en laissa qu'à quelques rares fonctionnaires allemands. Mais comme on a vu (je connais l'endroit et les détails) des militaires allemands, habillés en civil et le fusil à la main, on peut croire à une manœuvre diabolique consistant à faire tirer sur des troupes françaises par des militaires isolés et déguisés, pour faire croire aux Français que c'était la population alsacienne. Dans un cas qui m'est connu une automobile avait amené ces civils-militaires et devait probablement les ramener, leur mission accomplie.

indignement maltraités. Les arrestations se multiplient partout. L'ordre suivant est porté à la connaissance du public : « Si des habitants prennent part à un combat contre nos troupes, non seulement ils seront fusillés, mais le bourgmestre le sera aussi et la localité sera détruite. Les soldats ont ordre de fusiller quiconque héberge un Français. » Pour toute rupture de fils télégraphiques ou téléphoniques, si le coupable reste inconnu, toute la commune est rendue responsable. Dans les localités, se trouvant à proximité des opérations, les habitants doivent rester chez eux après sept ou huit heures le soir et laisser portes et fenêtres fermées et souvent, au passage de troupes la rue doit être complètement déblayée et les volets et portes fermés. Des patrouilles, baïonnette au canon, circulent dans les rues. Tout groupe en stationnement est interdit. Des délateurs reçoivent une prime. A Guebwiller, une récente ordonnance menace la population de dures représailles si elle se permet de témoigner la moindre sympathie aux prisonniers français qui traversent la ville. A Strasbourg, il est interdit d'aller voir les blessés de France et de leur apporter quoi que ce soit. A Metz, les infirmières suspectes de sympathies françaises sont exclues des hôpitaux. Il devient difficile aux blessés alsaciens de venir voir leur famille en Alsace et les permissions aux soldats alsaciens ne sont pas valables pour l'Alsace même. En décembre, un jeune homme de Soultzmatt ayant tenté de profiter d'une permission pour passer en France, est pris, incarcéré, et le lendemain on le trouve pendu dans sa cellule.

Un pacifiste alsacien, M. *** connu par ses sentiments germanophiles, tenta d'obtenir du général von Deimling quelques adoucissements aux rigueurs de ce régime. Il disait en revenant de sa visite : « Je croyais pouvoir parler à un homme, mais c'est une hyène que j'ai trouvée devant moi. »

Alors c'est de nouveau *la paix de cimetière*. Les Alsaciens, partout espionnés, se cloîtrent dans leurs maisons; les fenêtres si joyeusement ouvertes pour les Français redeviennent closes, impénétrables comme les âmes. La terreur éteint les regards et scelle les lèvres. Mais malgré l'absence de nouvelles, malgré les rumeurs fausses, l'espérance vivace survit au fond des cœurs : on sait maintenant que la France est capable de vaincre; on attend son triomphe certain.

Cette seconde terreur, pire que celle des premiers jours d'août, dure encore pour toute la Lorraine et la Basse-Alsace. Seules les vallées de Thann et de Massevaux ont vu luire l'aurore de la libération définitive et commencer la réorganisation. « Vous êtes Français pour toujours », leur ont dit le généralissime et le Président de la République. Dès à présent les écoles sont rouvertes, la poste fonctionne, quelques usines travaillent. Cependant chaque jour, presque chaque heure, soulève une question délicate : comment débarrasser le pays des nombreux fils d'immigrés qui, en français, voire même en patois, se déclarent hautement *alsaciens*, après avoir été jusqu'à la guerre les meilleurs pionniers du pangermanisme? Comment les distinguer des véritables patriotes, souvent plus timides et plus gauches dans l'expression de leurs sentiments? Comment recruter le nouveau personnel enseignant, judiciaire, administratif? Comment rédiger les pièces officielles dans les campagnes où le paysan ne parle que son dialecte? Dans quelle mesure les programmes scolaires doivent-ils laisser subsister le bilinguisme qui était hier encore une des principales revendications alsaciennes? Comment trancher la question de l'enseignement religieux, celle de la séparation des Églises et de l'État, dans ce pays où cohabitent le catholicisme, le luthéranisme, le calvinisme, le judaïsme et où les écoles primaires sont confessionnelles? Comment, sans léser des intérêts légitimes, transformer un système fiscal si différent du nôtre? Que deviendront les caisses d'assurances ouvrières et agricoles? la culture du tabac? de la vigne? l'exploitation des mines? — Autant de problèmes ardus qu'il est impossible de résoudre d'un trait de plume et sans une connaissance approfondie de la situation. Ces connaissances ne s'improvisent pas et c'est ici que devient indispensable aux Français l'étroite collaboration des Alsaciens-Lorrains restés en Alsace-Lorraine jusqu'à la guerre et durant la guerre comme de ceux qui, établis en France depuis de longues années, pourront former le trait d'union naturel entre l'ancienne Patrie et ses enfants retrouvés. On ne saurait trop insister sur la nécessité de faire dans les conseils une très large place aux compétences et individualités alsaciennes. Déjà s'accuse, vers les postes créés ou à pourvoir, la ruée des ambitions et des incompétences. Ne livrons pas nos chères provinces, à peine libérées, aux appétits de nouveaux faméliques, ne leur donnons pas

l'impression de passer d'un joug à un autre; évitons-leur le froissement et les mesquineries d'une bureaucratie tracassière.

La France de 1915, en face de l'Alsace reconquise, se retrouve à peu près dans la même situation qu'au lendemain des traités de Westphalie, avec cette différence pourtant que l'âme alsacienne, aujourd'hui passionnément française, est résolue à tout pour lui faciliter sa tâche non plus d'assimilation, mais de *réassimilation*. Pendant quarante-cinq ans, l'Alsace, exclue de la grande famille française, n'a eu contre la germanisation qu'une seule arme, un seul bouclier : le particularisme. Sans doute, elle comprend dès aujourd'hui que ce particularisme peut devenir un danger; il n'en est pas de preuve meilleure et plus touchante que l'empressement des petits enfants de là-bas aux cours de langue française, dans les écoles rouvertes. Néanmoins, ce particularisme, par la force des choses, a poussé de trop solides racines pour que nous puissions, sans maladresse et sans injustice, l'extirper brutalement. Il y aura, de toute évidence, certaines choses à respecter, provisoirement au moins dans l'organisation locale de l'Alsace, tout un travail d'adaptation à opérer avec fermeté et décision, mais sans brusquerie ni impatience.

La France actuelle ne saurait mieux faire que de s'inspirer dans cette œuvre des principes de la France de Louis XIV et de Colbert, qui sut établir un si parfait équilibre entre les légitimes exigences du pouvoir central et les libertés traditionnelles de la nouvelle province. Il ne faudrait pas perdre de vue, d'autre part, que le particularisme alsacien, une fois réduit aux limites qu'imposent l'intérêt national et l'unité française, constituera pour nous un très utile et très puissant outil de décentralisation.

Les tâtonnements, les fautes même commises, les lacunes et les négligences constatées, les surprises nées des circonstances imprévues, au début de la réoccupation française, doivent nous être de précieuses leçons pour la réorganisation définitive des *départements* reconquis. La France et l'Alsace n'ont aujourd'hui qu'un même cœur. On peut tout attendre de leur mutuel effort pour harmoniser les rapports entre la petite Patrie et la grande.

OSCAR VOGELWEITH.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE CONTEMPORAINE. — LA GUERRE.

La Neutralité de la Belgique avec préface de M. Paul Hymans. — Édition officielle du gouvernement belge. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1 vol. in-12. — Cette publication contient la correspondance diplomatique relative à la violation et à la défense de la neutralité belge du 24 juillet au 29 août 1914, avec quelques documents non diplomatiques concernant le même sujet. Dans une belle préface, M. Paul Hymans rappelle les droits et les devoirs de la Belgique perpetuellement neutre; il souligne les traits les plus essentiels des négociations; il en dégage les conclusions. Il relève et la correction parfaite du gouvernement belge dans la crise fatale, et le constant souci que la Belgique avait toujours eu de remplir scrupuleusement ses obligations internationales, et la situation avantageuse qu'avaient su prendre les Allemands en ce pays. « La participation brillante de l'Allemagne à l'exposition de Bruxelles de 1910 et l'accueil empressé fait à ses représentants, dit-il, la visite de l'Empereur, de l'Impératrice et de la princesse Victoria-Louise à la famille royale, les marques d'amitié prodiguées au Roi par l'empereur Guillaume, tout éloignait, des esprits la pensée que l'Allemagne nourrirait des projets hostiles et méditerait l'invasion ou la conquête. — L'Empereur avait été reçu à Bruxelles avec une sympathie dont il s'était déclaré vivement touché. Il avait, à diverses reprises, fait comprendre à tous ceux qui l'avaient approché combien il en était satisfait et flatté. Il avait déployé auprès d'eux ses talents de séduction, causant familièrement avec abondance et avec charme. Il s'était montré particulièrement aimable pour le bourgmestre de Bruxelles, M. Max, qui l'avait reçu solennellement à l'Hôtel de Ville. » Le 2 août, le ministre d'Allemagne à Bruxelles donnait à un rédacteur du *Soir* des paroles rassurantes. « Peut-être le toit de votre voisin flambera-t-il? Mais votre maison restera intacte. » Quelques heures plus tard le même ministre remet au gouvernement belge l'ultimatum allemand. Il y a alors deux solutions : « l'une, céder le passage aux armées allemandes en marche sur la France et se faire largement indemniser des dommages subis; c'est aujourd'hui l'amitié de l'Allemagne et demain la vassalité. C'est aussi déchirer la statut de la nation belge, violer soi-même la neutralité décrétée par l'Europe et acceptée par la Belgique, trahir les devoirs que cette neutralité nous impose. L'autre solution, c'est risquer la guerre, l'invasion; c'est affronter la plus redoutable puissance militaire du monde; mais c'est l'honneur sauf, le statut belge maintenu, les traités respectés. On ne discute pas. La résolution s'impose. Elle est prise aussitôt. On proteste et l'on résistera..... L'Allemagne a méconnu ses engagements, la Belgique est restée fidèle à sa parole. »

Charles Dupuis.

A. Gauvain. — *Les Origines de la guerre européenne.* Paris, 1 vol. in-12 de 336 p., A. Colin, 1915.

L'auteur a réuni, dans ce volume, les articles qu'il publia, dans la *Revue de Paris*, au lendemain de la déclaration de guerre, et ceux qu'il écrivit, au fil des événements, dans le *Journal des Débats*, du 29 juin au 9 août 1914. La première partie, sur les *origines de la guerre*, mérite une place à part parmi les études du même genre qui ont vu récemment le jour. C'est un récit tout à fait remarquable de la crise. Je l'estime ainsi, d'abord à cause de sa simplicité

aisée qui, sans hâte comme sans lenteurs inutiles, sait promener successivement la lumière sur tous les plans essentiels du tableau. Et je me confirme dans cette opinion en songeant encore à sa modération avisée et perspicace, qui sans éclats de parole, découvre si bien le fond des choses. Je ne voudrais froisser personne, mais je n'étonnerai non plus aucun de ceux qui suivent les publications relatives aux événements actuels en relevant le ton de la plupart de ces dernières. On y trouve souvent une exagération dans les vues, une exubérance d'expression qui décèlent le néophyte. L'auteur, lancé sur des pistes nouvelles et tout ému des aspects qu'il découvre, hausse la voix et insiste. Il dit souvent des choses justes : il ne les dit pas toujours justement. — Ceci n'est point le cas de l'auteur du présent livre. Sa maîtrise aisée et calme vous donne très vite l'impression qu'il est ici dans un sujet familier. Il a vu ces questions naître et grandir, osciller aux hasards de la politique quotidienne et s'orienter peu à peu dans les directions définitives. Il sait ce qu'il y a de fugitif dans leurs apparences les plus stables, et de permanent dans leurs variations incessantes. De là ce ton prudent et net, qui met la touche exacte et rien de plus.

La deuxième partie du livre, où l'on trouve les articles écrits presque quotidiennement par M. A. G. pendant la période dont il vient de parler, nous fait bien comprendre cet état d'esprit et apprécier la fermeté et la souplesse de ce jugement. Cela est du très bon journalisme, tout à fait digne des belles traditions du *Journal des Débats*.

MAURICE CAUDEL.

Études et Documents sur la guerre : **Joseph Bédier**, *Les crimes allemands d'après les témoignages allemands*. — **E. Durkheim et E. Denis**. *Qui a voulu la guerre? Les origines de la guerre d'après les documents diplomatiques*. — **A. Weiss**, *La violation de la neutralité belge et luxembourgeoise par l'Allemagne* (3 brochures in-8° de 39, 67 et 39 pages. A. Colin, 1915). — Ces trois brochures sont publiées sous les auspices d'un comité composé uniquement d'universitaires et présidé par M. Lavisse. D'autres, nous l'espérons bien, suivront. Ce sera, c'est déjà, écrasante, la réponse de la science française aux méthodes et aux procédés germaniques. Ces études ne déclament pas : elles constatent; aux phrases ambitieuses, aux dénégations embarrassées et vides du gouvernement du Kaiser et des Allemands, elles opposent des faits, des preuves, la réalité, la vérité : une lumière froide, aveuglante et calme, qui cloue le crime au poteau et le souffllette de sa clarté. — Les troupes du Kaiser n'ont ni massacré, ni pillé, ni incendié? Demandez-le leur Elles vont vous l'avouer. Voici des carnets de campagne trouvés sur les cadavres de *héros* pour lesquels l'opération de brigandage a mal tourné, et qui le disent, tout crûment. — Ce sont des documents falsifiés ou inventés? — Voici les photographies, et les originaux sont à votre disposition. — Ce sont des actes isolés, échappés à quelques brutes, mais que leurs chefs, que la nation allemande, réprouvent? Lisez les textes et vous verrez si les chefs ne menaient pas le train, et voyez la reproduction de ce journal sil sien qui salit ces colonnes d'un long récit d'horreurs, et s'en esbaudit.

Qui a voulu la guerre? Voici le récit méthodique, date par date, heure par heure, dépêche par dépêche, des négociations du 23 juillet au 3 août. Et quand les auteurs l'on achevé, il est d'une si limpide évidence qu'ils ont à peine besoin de conclure. Lisez vous-mêmes; cela n'est pas difficile à voir.

Où sont les prétextes, les semblants de raison, les apparences de griefs pour une violation de la neutralité belge? Voici tous les textes qui faisaient du respect de cette neutralité une obligation impérieuse à l'honneur allemand, et voici les arguties misérables, les honteuses linasseries, les brutalités avouées de la diplomatie impériale. Ici encore, lisez et jugez.

D. Bellet. — *Chiffons de papier. Ce qu'il faut savoir de la guerre de 1914*. (Paris, Plon. une broch. petit in-8, 1915). — M. Bellet résume, en 55 petites pages, tout l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les origines de la guerre de 1914. Il remonte aux antécédents historiques: il renvoie aux documents les plus impor-

tants. Son récit, rapide et vibrant, retient l'attention. Sa forme nette et véhémente fixe les arguments dans l'esprit. Cette petite brochure est une œuvre excellente de propagande.

Fr. von Bernhardi. — *Deutschland und der nächste Krieg*, 6e édition, Stuttgart, Cotta, 1 vol. in-8° de VIII-345 p., 1913. — Du même auteur, *Unsere Zukunft*, 7e mille, Stuttgart, Cotta, 1 vol. in-8° de VI-154 p., 1912. — Traductions anglaises : *Germany and the next war*, 22e édit., London, Arnold, 1 vol. in-12 de IV-288 p., 1914. — *Britain as Germany's vassal*, London, Dawson, 1 vol. in-8° de 256 p. 1914.

Ces ouvrages ont actuellement une célébrité mondiale. On en trouvera l'analyse dans d'innombrables articles de journaux et de revues. Nous nous bornons ici à donner les indications bibliographiques précises qui permettront aux curieux de les retrouver aisément, à déplorer qu'il ne se soit pas trouvé jusqu'à présent de traducteur français pour les mettre à la portée de notre grand public, et à rappeler que, là mieux que partout ailleurs, on trouvera exposé, dans toute son ambitieuse clarté, la doctrine politique allemande de 1914, avant la bataille de la Marne.

Frédéric W. Whitridge. — *One American's Opinion of the European War. An Answer to Germany's Appeals.* New-York, Dutton, un vol. in-12°, VIII-79 p. s. d. (1915). — Si tous les Américains partagent l'opinion de M. F. Whitridge, la cause allemande est fort compromise de l'autre côté de l'Atlantique. M. W. ne déclame pas; il dit les choses en peu de mots; mais il parle avec une froideur et une autorité qui en imposent. Il connaît l'Allemagne. Il y a vécu, à différentes époques. Il a pu suivre la courbe de la démoralisation allemande. Il n'en dit qu'un mot (p. 29), mais qui porte. Il a été frappé, à quelques années de distance, de la transformation dans les mœurs et dans les attitudes. L'aveu des ambitions allemandes l'émeut. Les brutalités de la guerre à l'allemande le révoltent. Il cite un passage du *Lokal Anzeiger* du 3 avril affirmant les desseins du « peuple élu » et il ajoute : « Voici qui est parler carrément, comme nous disons, et voici un langage que nous n'aimons pas trop entendre d'un autre peuple, et si les Allemands réclament quelques sympathies aux États-Unis, je crois pouvoir affirmer qu'ils en obtiendront bien peu, parce que nous sommes essentiellement un peuple travailleur, un peuple policé et doux, et parce que nous ne sommes pas un peuple cruel » (p. 40).

La manœuvre financière consistant à faire souscrire de force à l'emprunt de guerre les créanciers de l'Allemagne lui répugne : « Des choses de ce genre choquent des hommes d'affaires honorables, et le seul Américain de naissance que je connaisse franchement sympathique à l'Allemagne dit d'elles : « Cela n'est pas vrai. Personne ne ferait pareille chose » (p. 45).

La conduite des troupes allemandes lui donne l'occasion d'une comparaison : « A notre point de vue, quelques-uns, au moins, des officiers allemands commandant en Belgique, tout imprégnés qu'ils soient de culture germanique sont frères de sang de ces gentlemen mexicains qu'on voit, à quelques jours de distance, voleurs, assassins, et généraux patriotes » (p. 54). — Il a vu les choses de près, et il fait des réflexions gênantes : par exemple : « Vous dites avoir été attaqués. Comment donc se fait-il que votre alliée, l'Italie, ait considéré que le traité purement défensif de la Triple-Alliance ne jouait pas? » (p. 5) ou encore : « L'appel (adressé à l'Amérique) par les professeurs Rudolf Eucken et Ernest Haeckel est un peu embarrassant, car, le 18 août, ils disent : « Sur l'Angleterre seule retombe la culpabilité monstrueuse et la responsabilité historique », et le 31 août ils déclarent : « personne autre que la Russie n'est coupable d'avoir déchaîné la guerre » (p. 61).

M. W. constate encore ces faits intéressants : « J'ai... été surpris du nombre des Allemands d'origine (résidant aux États-Unis) qui disent : « L'Empereur, cette fois, se trompe radicalement » et qui ne sont pas du tout sympathiques à l'Allemagne dans cette guerre. Parmi les Américains d'origine, le sentiment

est presque complètement en faveur des alliés, et parmi les centaines et même les milliers d'Américains qui, comme moi, ont vécu et étudié en Allemagne, je crois qu'en fait, la grande majorité pense actuellement du *Vaterland* ce qu'ils penseraient d'un vieil ami qui aurait perdu l'esprit. Nous croyons les Allemands affolés par le militarisme et par la contemplation de leur propre grandeur et de leur propre force. Nous croyons que l'Allemagne... souffre de quelque illusion fatale sur sa position dans le monde, sur ce que le monde pense d'elle, et sur ce que seront les résultats de sa grande aventure actuelle » (p. 61-62).

On voit l'esprit de ce petit volume. L'auteur l'a précisé dès les premiers mots de sa preface : « Dans le grand conflit européen actuel, les États-Unis sont neutres, et, en toute circonstance que je puisse concevoir, ils devront rester, ils resteront neutres. Pourquoi, en conséquence, les sympathies et les opinions de l'Amérique pourraient-elles importer à l'un quelconque des belligérants? voilà ce que je ne comprends pas. On m'a dit, cependant, que le gouvernement allemand a organisé ici une agence de publicité très opiniâtre, coûteuse et, par suite, efficace, qui fait appel aux sympathies des Américains et qui s'efforce de leur faire croire un certain nombre de choses que, pour le moment, ils ne croient pas du tout. Si ces entreprises en valent la peine, cela vaut aussi la peine de faire savoir à cette agence de publicité, et en même temps au petit nombre de brouillons plus ou moins américains qu'elle a séduits par l'attrait de ses éclats fallacieux que, de l'avis d'un homme au moins, la grande majorité du peuple de ce pays sent que la civilisation dans laquelle il est né et a été élevé vient d'être mise en péril par la rupture folle de la paix du monde, du fait de l'Empire allemand. Bernhardi a déclaré que le combat était engagé pour la puissance mondiale de l'Allemagne ou pour sa décadence. S'il en est ainsi, nous votons pour la décadence. »

M. C.

Cloudesley Brereton. — *Qui est responsable?* Avant-propos et traduction de l'anglais par E. Legouis. Paris, une broch. in-8, Alcan, 1915. — Dans la littérature anglaise provoquée par la guerre actuelle ce petit livre mérite une attention toute spéciale. Son auteur est un homme d'esprit distingué et de grand savoir, bien connu en France : il a fait récemment à la Sorbonne, sur un sujet analogue, une conférence qui a obtenu le meilleur succès. M. Brereton possède, sur la très grande majorité de ses compatriotes ce grand avantage qu'il connait fort bien et la France et l'Allemagne. Il n'est pas, non plus, ignorant de son propre pays. Cela lui donne, sur le conflit actuel, la vue d'ensemble, et comme la triangulation qui permet la mesure exacte. Il écrit avec netteté, avec fermeté, et avec esprit. Il a l'expression juste, qui enlève le morceau, et il a la vue profonde, qui fixe la réflexion. On trouve, dans son étude, d'excellentes pages sur la *politique réaliste* allemande, et sur la personnalité de Guillaume II « qui est, dans tous les sens du mot, le traitre du mélodrame ».

Je préfère encore à ce chapitre d'introduction celui dans lequel l'auteur observe *la force et la faiblesse de l'Allemagne* et dans ce chapitre je mets hors de pair les pages relatives à l'éducation allemande. M. Brereton est un éducateur et dans cette matière, qu'il connait bien, il porte un jugement définitif : « L'éducation allemande a un très grand défaut. L'élève est nourri à la cuiller jusqu'à l'Université. Le professeur attend de chacun qu'il absorbe, comme un jeune taureau ou un jeune mouton bien portant, tout le fourrage qu'on a mis devant lui, avant qu'on remplisse le ratelier à nouveau. Mais le résultat de cette éducation unilatérale est désastreux. A moins de pouvoir nous accabler, en massant pour une attaque de front les faits dont il s'est rendu maitre, l'Allemand ne peut que se réfugier dans des assertions vociférées qui trahissent son manque de culture. Personnellement, l'auteur n'a jamais pu discuter avec un Allemand, du moins avec un Allemand du Nord. Il s'apercevait inévitablement que l'Allemand avait totalement raison et que lui-même avait totalement tort... »

Enfin il faut encore signaler les très belles pages de la conclusion, où l'auteur caractérise bien la lutte actuelle, la nature de la civilisation allemande, et

l'idéal de la vraie civilisation, et où il termine par un cri d'énergie farouche et d'inébranlable confiance : « le sang des martyrs est la semence de l'Église; et même si nous sommes destinés à périr, les idées pour lesquelles nous mourons sont immortelles... ».

M. C.

E. Denis. — *La Guerre. Causes immédiates et lointaines. L'intoxication d'un peuple. Le traité.* Paris, Delagrave, 1 vol. in-12, XII-326 pp., 1915.

L'auteur fait d'abord le récit des circonstances qui ont déterminé le conflit, et oppose la constante bonne volonté pacifique de la Triple-Entente au dessein de rupture prémédité et délibérément poursuivi de la Duplice. Il montre ensuite « comment la politique de l'Allemagne devait aboutir à une guerre universelle » et pour cela il n'a qu'à reprendre l'histoire diplomatique des dernières années. Il nous décrit encore l'Allemagne « unie pour la guerre », et ces pages vont à l'adresse des partisans de la *disjonction* du procès engagé contre le parti militaire et le peuple allemand, et il observe la « faillite des forces de résistance pacifique ». Enfin il esquisse un projet de traité de paix destiné à rendre à l'Europe un équilibre stable et un droit public.

Il y a, dans ce livre, beaucoup de bonnes et belles pages, et tout homme un peu soucieux de comprendre les faits actuels devra le lire. M. Denis connaît bien l'Allemagne, d'un savoir lentement amassé et fait plus encore d'observations personnelles que de lectures et de documentations. La tourmente actuelle ne l'a pas pris au dépourvu. Il ne porte pas un jugement hâtif et provoqué par l'événement. Sans doute, il exprime son sentiment avec vigueur, et parfois avec véhémence. Il a des mots durs, et des phrases cinglantes. Il est ulcéré, et il crie son indignation et sa colère. — Et comment rester froid devant ce que nous avons vu? — Mais il dit des choses justes qui frapperont, et qui resteront.

M. C.

Joseph Reinach. — *La Guerre de 1914 : Les Commentaires de Polybe.* 1 volume in-12, Paris, Fasquelle, 1915.

Sous ce titre : *Les Commentaires de Polybe*, M. Reinach a réuni en un volume les articles donnés quotidiennement par lui au journal *Le Figaro* pendant les cinq premiers mois de guerre. M. Reinach était particulièrement qualifié pour nous faire suivre au jour le jour les phases de la grande guerre, pour nous peindre le grand rôle joué par notre héroïque armée depuis le début des hostilités : car cette armée de 1914 n'est-elle pas un peu l'œuvre de celui qui a pu être appelé le père de la loi de trois ans, de cette loi des « effectifs nécessaires » qui a permis à notre mobilisation et à notre concentration de se développer sans péril à l'abri de notre couverture? En tout cas, les personnes qui liront *Les Commentaires de Polybe*, et nous espérons qu'elles seront nombreuses, trouveront dans les conclusions de M. Reinach de légitimes raisons d'avoir confiance en l'issue de la lutte formidable qui nous a été imposée.

M. Reinach commente sobrement les grands événements militaires survenus pendant les cinq premiers mois de la guerre. Il suit de très près le texte des communiqués français, anglais et russes, s'attache à nous démontrer le sens général des opérations en cours et à nous faire part des impressions qu'elles lui suggèrent. S'abstenant de toute forfanterie, il ne conteste à aucun moment « ni les qualités militaires de l'ennemi, ni la science manœuvrière de quelques-uns de ses chefs, ni la puissance de son organisation ». Il ne tait aucune des difficultés que nous pouvons rencontrer sur notre chemin. Mais sa prudence ne signifie pas pessimisme, loin de là! Même aux heures les plus critiques, il nous dit et redit les raisons décisives qui militent en notre faveur : l'usure certaine de l'adversaire, la nécessité pour lui de faire face sur deux fronts à deux ennemis qui l'assaillent. C'est là un fait remarquablement mis en lumière par l'auteur : dans cette terrible lutte où Français, Anglais, Russes, Belges, Serbes, Japonais étroitement unis combattent pour la défense de la civilisation, la solidarité des opérations militaires ne saurait être un vain mot. C'est tout le

poids des armées et des marines alliées qui doit s'appesantir sur la puissance germanique. Si forte soit-elle, elle se sent prise dans un étau, elle cherche des triomphes éclatants et vise au « colossal ». Pour faire illusion sur son propre état, elle commet la pire des fautes : elle fait de sa stratégie « la servante de sa politique ».

C'est la caractéristique de la méthode allemande. L'état-major du Kaiser ne cherche pas à détruire les armées adverses. Il cherche surtout à impressionner les gouvernements civils pour les amener à conclure une paix séparée en abandonnant leurs alliés. C'est le procédé classique de la diplomatie germanique, procédé qui consiste à spéculer sur la lâcheté et la déloyauté de ses adversaires. Naturellement les Allemands en sont pour leurs frais : ni les atrocités commises sur les personnes non-combattantes, ni les violations répétées du droit international, ni les attaques réitérées contre Varsovie et la ligne de l'Yser, ni le bombardement des côtes anglaises, actes absolument dépourvus de signification militaire, ne sauraient intimider les puissances alliées. Tout au contraire leur résolution de lutter jusqu'à l'écrasement final du militarisme prussien s'accroît en proportion des provocations de l'ennemi, ainsi qu'en témoigne l'acte du 4 septembre, cet acte « d'Union inébranlable » que célèbre M. Reinach.

Mais cette Union ne doit pas seulement exister entre les puissances alliées. Il est de première nécessité, et M. Reinach nous l'explique en des pages vibrantes, qu'à l'intérieur de notre pays il n'y ait qu'une seule âme en face du péril commun. Il faut qu'à la mobilisation de nos vaillantes armées, corresponde en arrière du front la mobilisation des bonnes volontés. Plus de partis politiques, plus de luttes fratricides! développons cette union morale, cette « union sacrée » qui a déjà fait l'admiration du monde; méfions-nous des joies excessives et des découragements prématurés; souvenons-nous « que le calme et la résolution de la partie de la nation qui n'est pas sous les armes, c'est aussi une force ». Faisons confiance à nos magnifiques troupes et aux grands chefs qui les dirigent et soyons certains que la victoire couronnera leurs efforts. C'est la philosophie qui se dégage du livre de M. Reinach : que tous les Français sachent s'en pénétrer.

P. D'HYBOUVILLE.

Pierre Nothomb. — *Les Barbares en Belgique*, avec une préface de M. CARTON DE WIART, ministre de la Justice. Paris, 1 vol. in-12, 1915, Perrin. — Rien de plus poignant que ce volume, dont nous ne saurions jamais assez conseiller la lecture à nos compatriotes désireux de se faire une idée d'ensemble sur le long martyre du peuple belge, noble victime de la fidélité de ses engagements internationaux. L'auteur a suivi de très près les rapports publiés entre la fin d'août 1914 et le mois de janvier 1915, par la Commission belge d'enquête « sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre ». Il a voulu remonter jusqu'à la source des Travaux de cette Commission, dépouiller le volumineux dossier des dépositions et des témoignages qui autorisent les conclusions de l'enquête belge. Il a su saisir sur le vif le fait concret dans toute sa brutalité et toute son horreur, retenir ce qui lui semblait le plus caractéristique, afin de nous peindre à grands traits « la synthèse et le mobile » des atrocités germaniques, et de nous faire entendre « les récits émouvants des victimes, les plaintes, les sanglots, les râles ». M. Nothomb n'est pas seulement le juge qui condamne; il est surtout l'avocat douloureux qui plaide devant la conscience universelle la cause de son malheureux pays. Il était impossible à une plus noble cause de trouver un plus noble défenseur.

Ce fut en effet un effroyable martyre que la vie de la nation belge durant ces six derniers mois. Respectueuse de la foi jurée, confiante en son bon droit, la Belgique n'hésita pas un seul instant à défendre sa neutralité contre la puissance étrangère qui lui proposait un marché indigne; plutôt que d'accepter une transaction déshonorante, elle se résolut à la guerre et quelle guerre! Rien ne pouvait la faire prévoir. Confiante dans l'efficacité de ces coutumes internationales qui, lentement élaborées par le cours des siècles et transformées par les dernières conventions de la Haye en règles impératives, limitent et tempèrent

les conséquences des conflits armés, la Belgique, admirablement unie et calme devant le péril [illegible]n, crut à la loyauté et à l'humanité de l'envahisseur teuton. La dési[illegible] rapide et terrible. Pour n'avoir pas cédé à la volonté du plus fort. [illegible]geuse nation fut traitée comme une criminelle; comme telle elle fu[illegible] dans sa population combattante, dans sa population non-combatta[illegible] ses richesses matérielles et morales. Il faut lire les chapitres émouva[illegible]. Nothomb retrace tous les supplices infligés par le bourreau germ[illegible] sa noble victime, les belligérants odieusement maltraités, les pri[illegible] torturés et mutilés, les blessés achevés, toutes les règles du loyal c[illegible]ulées aux pieds; les non-belligérants atteints dans leur vie, dans leur [illegible]s leur honneur, dans leurs biens. Cette malheureuse population civile, [illegible]ne composée de femmes et d'enfants, fut soit fusillée en masse, soit déportée [illegible] Allemagne, soit exilée, soit autorisée à rester dans ses villages incendiés avec continuellement « la mort sur les lèvres »! L'assassinat, le viol, le pillage, l'incendie constituèrent les méthodes de guerres habituelles des armées impériales en Belgique. Cela ne leur suffit pas : au crime contre la vie elle ajoutèrent ce que M. Nothomb a appelé éloquemment le « crime contre la beauté ». Louvain, Malines, Ypres, villes ouvertes, merveilles d'art et d'architecture, furent impitoyablement brûlées et bombardées. Et toutes ces atrocités ne furent pas des actes isolés de banditisme. Non! les intellectuels allemands le proclament eux-mêmes : l'armée impériale, « image réduite de l'intelligence et de la moralité du peuple allemand », déclare le professeur Lasson, ne commet pas de « cruauté indisciplinée ». Elle ne tue, ne viole, ne brûle, ne pille que sur l'ordre formel de ses chefs qui l'excitent et l'encouragent. C'est là un fait que M. Nothomb, en des pages vengeresses, a exposé avec beaucoup de force. Sous l'apparence de fallacieux prétextes : « les civils ont tiré » ou de cyniques considérations : « Que voulez-vous, c'est la guerre! » Ces nouveaux vandales poursuivaient un but précis : terroriser tout un peuple et l'acculer à une paix honteuse.

Mais l'admirable Belgique, incapable d'une défaillance, voulut résister. Elle résista et résistera jusqu'au bout. Elle a trop souffert pour ne pas conserver l'espérance en des jours meilleurs. Elle sait, M. Nothomb n'est-il pas un avocat persuasif et éloquent? que sa cause est gagnée d'avance devant le Tribunal des Neutres. Mais surtout elle est intimement persuadée que la victoire définitive des armées alliées ne saurait tarder, victoire qui lui permettra de dresser le bilan complet des atrocités commises par les barbares sur son territoire et d'exiger d'éclatantes réparations. Redevenu maître souverain de son sol, de ses foyers, de ses richesses matérielles et morales, le peuple Belge reconnaîtra que ses effroyables souffrances n'auront pas été vaines car, suivant la forte expression de M. Carton de Wiart, elles l'auront fait apparaître « comme la personnification de ce qu'il y a de plus noble et, quoi qu'on dise, de plus fort! le Droit. »

P. D'ILYBOUVILLE.

James M. Beck. — *L'arbitrage des neutres. La Triple-Entente et la Double-Alliance devant le tribunal suprême de la civilisation. Considérants et verdict.* Introduction de ELIZABETH DRYDEN. Paris, une brochure in-8° de 39 pages. Dorbon aîné. 1915. — Ceci est traduit du *New-York Times*. « Si les documents officiels contenus dans le Livre Blanc, le Livre Bleu, le Livre Orange et le Livre Gris des nations combattantes étaient étudiés comme un avocat étudie un dossier, on pourrait décider à qui incombe la responsabilité de la guerre européenne. Partant de cette idée, le *New-York Times* a soumis le cas à James M. Beck, ancien assesseur de l'Attorney général des États-Unis, l'un des premiers avocats de New-York, qui a plaidé devant la Cour suprême un grand nombre de procès célèbres... » et M. Beck a développé son opinion dans une rédaction minutieuse où, à la manière des juristes de son pays, il a repris, point par point, tous les faits de la cause, pour arriver à des conclusions de droit.

C'est cette consultation : « *Affaire de la Double-Alliance contre la Triple-Entente*, délibérée par James M. Beck, ancien assesseur de l'Attorney general des États-Unis », que nous donne en traduction Mme Elizabeth Dryden.

Voici le jugement que rend M. Beck, après en avoir mûrement délibéré :

« Ces faits exposés, et tous documents publiés étant étudiés, j'estime qu'une Cour impartiale ne pourrait conclure que de la façon suivante :

« 1° L'Allemagne et l'Autriche, à un moment où la paix était profonde, se sont concertées secrètement pour imposer leur volonté à l'Europe et à la Serbie sur une question qui affectait l'équilibre européen; il n'est pas nettement établi qu'en agissant ainsi elles aient eu l'intention de faire naître une guerre européenne pour assurer leur prépondérance en Europe; cependant leur conduite peut le laisser à supposer.

« Elles rendirent la guerre presque inévitable :

« *a*) en adressant un ultimatum absolument déraisonnable et hors de proportion avec les griefs, quels qu'ils soient, que pouvait avoir l'Autriche;

« *b*) en accordant à la Serbie et à l'Europe un temps insuffisant pour se rendre compte des droits et obligations des nations intéressées;

« 2° L'Allemagne pouvait, à un moment ou à un autre, obliger l'Autriche à être raisonnable et conciliante, mais elle n'exerça cette influence à aucun moment; au contraire elle encouragea certainement l'Autriche et fut peut-être son instigatrice;

« 3° L'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie, pendant tous le cours des événements, travaillèrent sincèrement au maintien de la paix, et, dans ce but, non seulement ne s'irritèrent pas des prétentions premières de l'Autriche, mais encore firent toutes les concessions possibles;

« 4° l'Autriche ayant mobilisé, la Russie était pleinement en droit de mobiliser de son côté. Tout État a le droit de faire des préparatifs militaires. Tant que l'armée russe ne passait pas la frontière, aucune action aggressive n'était commise et aucune nation ne pouvait se plaindre, toutes ayant le droit de faire de même;

« 5° L'Allemagne a précipité les événements en déclarant brutalement la guerre à la Russie parce qu'elle ne démobilisait pas, alors que les autres puissances offraient de faire toutes concessions raisonnables et que des pourparlers de nature à maintenir la paix étaient en cours. »

M. Beck termine en constatant le sentiment de répugnance qu'il éprouve à donner ces conclusions, étant données l'affection qu'il porte au peuple allemand et l'admiration qu'il a pour son idéal, pour ses progrès, pour son courage dans le combat. « Cependant, tout ceci ne peut altérer la vérité morale, faisant abstraction de toute considération de nationalité. » Il estime que « la nation allemande a été entraînée dans cet abîme par ses hommes d'État intrigants et par son Kaiser vaniteux et névrosé qui, en plein xxe siècle, se figure encore qu'il est le représentant de Dieu sur terre et qu'il est, par conséquent, infaillible ». L'auteur considère, en conséquence, qu'il faut « établir une distinction entre la caste militaire, ayant à sa tête le Kaiser et le Kronprinz, et les divers autres éléments du peuple allemand » contre lequel « cette guerre est un crime » et qui lorsqu'il connaîtra la vérité « aura un compte terrible à régler avec ceux qui l'ont plongé dans un abîme de désastres ».

M. C.

The War on german Trade. Hints for a plan of campaign. Introduction by Sidney Whitmann, 2e édition. London, W. Heinemann. 1 vol. in-12 de xvi-123 p., s. d. (1915). — Recueil d'articles publiés dans les *Evening News*, revus et corrigés, et qui ont parfois une réelle valeur documentaire. On y trouvera les moyens employés par le commerce allemand pour tourner les lois anglaises protectrices du négoce national (p. 3, 13, 28) avec des exemples à l'appui (p. 28-31, 39); les procédés d'infiltration de la banque allemande dans les affaires anglaises (p. 40-42); les stratagèmes employés par les négociants allemands pour tenter de maintenir leurs affaires, depuis le début de la guerre, par l'intermédiaire des neutres (p. 53); une liste de changements de noms de firmes aux titres trop manifestement germaniques (p. 59), et une liste, plus curieuse encore, de changements de noms de personnes (p. 61-62) : Schwarz devient Black; Haubitz, Howard; Reiss, Rice; Hirschfeld, Field; Rosenberg, Robson; Heinrichs,

Herrick; Blumenfeld, Bloomfield; Lœwenstein, Livingston). — On y trouvera encore les dix Commandements de l'Allemand, répandus à des milliers d'exemplaires dans l'Empire du Kaiser, durant les trois dernières années :

1. « Dans toutes tes dépenses, tiens toujours compte des intérêts de tes propres compatriotes.
2. N'oublie jamais que, lorsque tu achètes un article étranger, ton propre pays y perd d'autant.
3. Ton argent ne doit profiter à personne qu'à des Allemands.
4. Ne profane jamais des usines allemandes en employant des machines étrangères.
5. Ne permets jamais qu'on serve, sur ta table, des comestibles étrangers.
6. Écris sur du papier allemand, avec une plume allemande, et emploie du buvard allemand.
7. La farine allemande, le fruit allemand et la bière allemande peuvent seuls donner à ton corps une vraie énergie allemande.
8. Si tu n'aimes pas le café de malt allemand, bois du café des colonies allemandes.
9. Ne prends que des étoffes allemandes pour te vêtir et ne mets sur ta tête que des chapeaux allemands.
10. Que la flatterie étrangère ne te détourne pas de ces préceptes; et sois fermement convaincu, quoi que disent les autres, que les produits allemands sont les seuls dignes des citoyens de la patrie allemande ».

M. C.

Le *Bulletin des Français résidant à l'étranger* est une récente publication de petit format, paraissant deux fois par mois, et qui se propose de renseigner l'opinion dans les pays étrangers sur l'ensemble de la crise actuelle. Sa composition est des plus simples : dans des cadres peut-être trop rigides, l'on y passe successivement en revue la situation de l'Europe et du Monde au point de vue militaire, politique et économique.

La première partie, d'allure officielle, contient les communiqués récapitulatifs publiés par l'État-Major français et relate les grands événements du jour; [illegible] posé de faits, un article apporte quelquefois l'appoint d'impressions ou [illegible] personnelles.

La partie politique présente plus d'originalité et de variété. A côté d'articles de fond sur le Livre Jaune, l'Impérialisme germanique, etc., se rencontrent de nombreux extraits de lettres, de discours ou de journaux fort ingénieusement présentés, soit pour établir la préméditation impériale, soit pour mettre les Allemands en contradiction avec eux-mêmes, soit enfin pour caractériser l'état d'esprit des neutres; de significatives gravures viennent accentuer l'effet des témoignages les plus saisissants.

Les études économiques qui forment la dernière partie de la publication, souvent la plus brève, se résument en de courts paragraphes sur la situation comparative des belligérants, examinée sous ses aspects divers : alimentation, finances, industries.

Comptes rendus, extraits, articles même, presque rien n'est signé; l'ensemble de la publication indique l'absolu dédain de toute vanité d'auteur, l'absence de tout but lucratif, ainsi qu'une parfaite unité de direction.

Le *Bulletin* apparaît, ainsi que l'indique M. Maurice Barrès dans un récent article de *L'Écho de Paris*, comme un organe presque officieux de propagande. La rédaction ne manque pas une occasion de souligner les progrès du journal à l'étranger, de reprendre avec insistance et précision l'énumération des documents essentiels sur la barbarie allemande, d'indiquer les récentes brochures le plus à même d'impressionner et de convaincre. La propagande est donc la raison d'être de cette publication qui prétend combattre à l'étranger la déplorable influence des mensonges allemands et créer pour la France et ses alliés un courant de sympathie qui résultera presque nécessairement du rétablissement de la vérité pour tous ceux qui ne sont pas de parti pris contre nous.

Guy de Préaudeau.

M. Eydoux-Démians. — *Notes d'une infirmière (1914)*, Paris, Plon, 1915, un vol. in-12. — Les mémoires et les recueils d'impressions personnelles commençent à voir le jour, la plupart tout remplis de douleurs et de beauté morale. Ainsi, pour l'histoire future de cette guerre qui déchire le monde, se préparent les plus nobles enseignements.

Dans les « notes d'une infirmière » nous avons l'admirable vision de ces âmes que composent la sœur de charité et le soldat blessé.

L'une, dont la mission est de soutenir secrètement les forces morales pour permettre d'affronter après le feu la salle d'opération, l'épuisante souffrance journalière et la mort qui guette toujours des proies.

L'autre doit reconstituer tout ce qui a été abattu, reprendre possession des corps et se tendre, de nouveau, vers ces frontières mouvantes qui ne sont plus faites seulement de terre française, mais de vivants Français qui doivent avancer et avancer toujours.

Des récits pleins du plus élevé, du plus consolant des mysticismes et des abandons religieux se succèdent de lit en lit avec une monotonie admirable dont tant de héros peuvent se glorifier. Ceux-ci demeurent comme des émanations bienfaisantes de la gigantesque lutte, qui arrivent, chassées par le vent des combats, jusqu'aux pays abrités de l'horrible dévastation, de l'effroi immédiat.

Et voilà bien des documents à méditer, à retenir, car ils nous montrent une génération nouvelle, formée en quelques mois, par la vie elle-même, dans son expression la plus haute pour l'accomplissement journalier du sacrifice, par le voisinage de l'héroïsme, pour l'oubli et la maîtrise de soi au milieu d'indicibles émotions.

H. M.

Ludovic de Contenson. — *Les Réformes en Turquie d'Asie. La question Arménienne. La question Syrienne*, 1 vol. in-16, Paris, Plon, 1913.

Certes, M. de Contenson n'a jamais été en ce qui concerne les affaires d'Orient un optimiste. En écrivant il y a quelques mois ce livre, il ne pouvait guère se douter que ses appréhensions seraient singulièrement dépassées par la marche implacable des événements et que son livre, précurseur de la tourmente, allait se mettre au premier plan de la plus passionnante des actualités. Celui-ci doit d'autant plus nous convaincre qu'il a été écrit à un moment où le sang-froid et l'impartialité étaient encore choses possibles pour l'auteur qui, homme d'études très consciencieux, avait à plusieurs reprises parcouru longuement l'Empire ottoman en officier chargé de missions et non en dilettante ou en artiste intermittent.

L'auteur reproduit une très curieuse dépêche de M. Paul Cambon qui, le 20 février 1894, disait ceci : « Ce qu'on peut dire c'est qu'en Turquie les situations les plus étranges se maintiennent très longtemps ; il faut seulement s'attendre tous les jours à les voir craquer et ne pas s'en étonner. » Ne nous étonnons donc point et suivons avec une attention toujours croissante les événements de là-bas.

Nous savons que sur la demande de la Porte les vilayets de l'Anatolie Orientale avaient été divisés en deux régions. Sur sa demande aussi, le vilayet de Trébizonde avait été ajouté aux deux vilayets de la région Nord (Erzeroum et Sivas) et leur avait apporté un fort contingent de populations musulmanes. Les ambassadeurs avaient consenti successivement à remplacer les inspecteurs généraux européens par de hauts fonctionnaires ottomans assistés de contrôleurs européens, puis à abandonner les contrôleurs et à accepter des inspecteurs généraux choisis parmi les petites puissances.

Théoriquement tout cela est très bien, et il n'y a pas de doute que tout ce qui pourra être fait pour cette infortunée nation sera à la fois un bienfait, un succès et une œuvre de justice. Mais l'avenir de toutes ces réformes dépendra désormais, une fois la paix faite, des actes de l'administration plutôt que des négociations diplomatiques. C'est sur ce point que naîtront les difficultés et le côté le plus angoissant du problème.

Oui, c'est entendu, les six grandes puissances se réservent le contrôle des

réformes et devront s'entendre pour donner une sanction définitive au nouveau régime et pour imposer au besoin par la force à la Turquie l'exécution des réformes concédées; mais quels seront les mandataires chargés d'employer le cas échéant les mesures coercitives hors desquelles la Turquie continuera à demeurer maîtresse en l'art d'éluder les promesses?

Là gît le point critique et comme nous le dit M. de Contenson une « difficulté quasi insurmontable ». Il nous l'explique en réaliste très averti. Et après avoir examiné les diverses hypothèses que le bon sens inspire, il conclut qu'avec la continuation de l'état anarchique de l'Arménie et des discordes dans les chancelleries « l'effeuillement de l'Empire Ottoman se précipite en Asie d'un mouvement accéléré ».

Cette aventure du partage de la Turquie d'Asie entre les grandes puissances serait la pire des aventures, car, elle nous amènerait à la répétition des aventures balkaniques avec toutes leurs redoutables conséquences.

En ce qui concerne l'Arménie et les sentiments de ses nationaux sur les destinées de leur pays, ils nous paraissent encore plus qu'à l'auteur, assez imprécis, surtout si nous ajoutons foi à une conversation d'il y a quelques mois avec un de leurs plus hauts dignitaires.

La puissance russe se serait déjà taillé en Arménie un important domaine puisque un million et demie d'Arméniens se trouvent en Russie contre deux millions en Turquie. Assez enclins à continuer le mouvement vers la grande puissance slave ils trouveront là une vie économique et sociale possible, chose qui jusqu'ici leur a été refusée en Turquie. Au surplus, pleins de fatalisme ils attendront l'annexion russe tout en réclamant du côté turc, et sans se lasser, toutes les réformes pouvant améliorer leur si lamentable situation.

En Syrie, mêmes difficultés pour arriver à concilier la décentralisation avec le respect de l'intégrité ottomane en Turquie. Et cela même se complique à Damas, dans l'Hedjaz, le Yémen, dans le Nedjed, en Mésopotamie, où tous les peuples de langue arabe qui en habitant les villes ou en parcourant les campagnes pourraient entrer simultanément en mouvement, poussés par des ingérences européennes religieuses ou politiques.

Pour obvier à tout cela, la solution préconisée par beaucoup de conférer à la Syrie entière un statut identique à celui du Liban serait probablement incomplète et impuissante.

Quoi qu'il en soit, les programmes de réformes se sont élaborés et pourraient s'élaborer de tous côtés. Ils comprennent malheureusement de trop grands ensembles, et ne sont point spéciaux comme ils devaient l'être et appropriés aux besoins différents de chaque région.

En terminant M. de Contenson propose une sanction infiniment raisonnable en théorie. Il s'agirait pour les puissances avant de faciliter de nouveaux emprunts d'exiger de la Sublime-Porte l'application sous leur propre contrôle des réformes indispensables pour ramener l'ordre et la sécurité dans le pays. Quelque scepticisme n'a point été assurément sans envahir l'esprit de ce très judicieux auteur quand il a écrit ces lignes et quand il a réfléchi à toutes les difficultés de l'application. Mais on doit comprendre son embarras et tout le mérite qu'il a eu à exposer l'étude de problèmes si fuyants, si complexes, si variés, et surtout on doit admirer cette œuvre de grand sens, de bonne foi et aussi de courageuse pitié.

HENRY DE MONTARDY.

Jean Finot. — *Progrès et Bonheur* (Bibliothèque de Philosophie contemporaine). 2 vol., Paris, F. Alcan, 1914. — Voilà un titre de livre singulièrement impressionnant et paradoxal aux heures si sombres, si bouleversées que l'Europe traverse. Il date évidemment d'avant la guerre, c'est-à-dire des jours trop heureux où il était permis de philosopher et de discourir. Si quelques-uns devront en remettre à des jours lointains la lecture, pour beaucoup de douleurs et d'effondrements il contiendra de précieux enseignements et de très efficaces réconforts.

C'est dans cet ouvrage très clair, très méthodique, très éloquent que se trouve résumée toute la philosophie de M. Jean Finot, la synthèse de toutes les doc-

trines professées par lui jusqu'ici. Optimiste impénitent, apôtre acharné de la religion du bonheur il affirme qu'avant tout la vie est bonne et qu'en tout cas elle doit le devenir. Car si on désobéit à la morale du bonheur on désobéit de même aux exigences de la vie, on diminue sa propre personnalité et on se condamne à un suicide lent.

De l'humanité seule dépend le bonheur. En effet, avec ces deux merveilleux instruments de la science et de la raison, elle peut facilement triompher de toutes les illusions nées d'un progrès mal compris. Le courant naturel des choses fait le reste.

Il importe, aussi, de se familiariser avec une philosophie de l'effort et de l'énergie, avec ce véritable évangile laïque basé sur la foi dans le but, l'utilité et la beauté de la vie.

Qu'est-ce, en effet, que le bonheur? Sans doute, le bonheur échappe à toute classification, à toute investigation. Mais il demande avant tout la réconciliation avec notre vie sur terre et l'adaptation à ses nécessités. Pour l'atteindre il faut vivre de la vie de ses semblables, il faut s'intéresser à leurs joies et à leurs larmes, il faut vibrer avec ses prochains, la société, la patrie, l'humanité. On n'arrive au vrai bonheur durable et solide que quand on la rattache humainement et intelligemment à celui de la communauté. Le vrai bonheur de l'individu est solidaire de celui de la société. Le bonheur isolé est aussi peu stable que le serait le sort d'un homme riche au milieu de ses prochains mourant de faim.

Le vrai bonheur demande ainsi, avant tout, un but élevé et partant une solidarité ressentie avec tous les membres de la communauté.

Il a besoin, en outre, d'une vie intérieure élargie dans laquelle il plonge des racines profondes. C'est alors qu'il devient stable, durable, facile à conquérir. Et plus il est noble et d'essence rare, plus il nous est accessible.

Comment se fait-il pourtant qu'il y ait si peu de gens vraiment heureux? C'est, nous répond M. Finot, que nous manquons d'école et de véritable compréhension du bonheur. Il y a une pédagogie du bonheur et ses possibilités sont infinies. Elle doit créer à côté de l'appétit du bonheur les moyens les plus efficaces pour devenir heureux. Elle enracinera dans la conscience humaine cette idée que ce ne sont pas les désirs réalisés mais les devoirs accomplis qui procurent le bonheur le plus souvent et le plus facilement.

Il faut donc enseigner le bonheur comme on enseigne la grammaire ou une langue étrangère. Il faut en faire voir les avantages et les côtés faibles, surtout, les beautés et les trésors insoupçonnés. Lorsque l'éducation et la compréhension du bonheur auront fait leur chemin nous verrons se lever des générations nouvelles pénétrées de sa toute-puissance pour transformer l'univers moral. Elles sauront faire valoir à son prix notre existence et prouver que le bonheur est un fait réel et non point des séries de brillants mirages de notre raisonnement.

Et ainsi l'auteur au cours de deux volumes explique, défend et propage cette nouvelle religion de la conscience humaine agrandie, respectueuse de toutes les croyances, indépendante de tous les préjugés y compris ceux de la science, de la richesse, des races ou des sexes. Certes l'œuvre est bonne et d'aussi magnifiques efforts méritent d'être applaudis et de faire lever de nouveaux et nombreux apôtres. Mais la claire et saine doctrine de M. Finot devra être maintenue dans toute sa netteté et dans toute sa rigueur. Il ne faudrait point, en effet, que le salut soit l'unique conquête de la joie et que le monde ayant banni tous les mystères de la mélancolie ne soit plus considéré que par des yeux vides de larmes. Combien peu hélas ! au cours de leur rude existence voient et verront exaucer la prière que saint Augustin disait de tout son cœur :

« Mon Dieu, donne-moi la grâce de demeurer ici sous ces ombrages de paix en attendant ceux de ton paradis. »

A ces vaincus, à ces déshérités il faut aussi un peu de justice, d'encouragement, de compassion et d'amour. Ils trouveront tout cela dans l'ouvrage de M. Finot qui est une très belle et très bonne action.

H. DE MONTARDY.

André Coriolis. — *Les Mémoires d'un sous-préfet*. Préface de CHARLES BENOIST. G. Oudin, éditeur, 1914.

R. de Jouvenel. — *La République des Camarades*. 1 vol. in-8, Paris, Bernard Grasset, 1914.

J. Dessaint. — *Les Conservateurs Républicains et leur mission d'après Auguste Comte*. 1 vol. in-16, Paris, Perrin et Cie, 1914.

Les futurs auteurs de recueils d'humoristes contemporains pourront faire à André Coriolis et à Robert de Jouvenel de larges emprunts. En eux plus de confusion de genres, plus de romantisme, d'alliances de la sentimentalité et du comique, mais cet humour vrai qui se suffit à lui-même dans ses moyens, dans son objet, dans son étendue et qui s'attaque à la chose publique et à ceux qui la dévorent. Hâtons-nous de parler de ces mœurs, qui nous semblent maintenant si lointaines!

Vie et mœurs de fonctionnaires et de plusieurs familles dans une sous-préfecture méridionale sous le régime du scrutin arrondissementier, combien tout cela est observé et finement dépeint. Et quelle « sublime égalité » possèdent devant le scrutin et devant la poignée de main du dictateur local, tous ces jeunes et vieux, riches et gueux, magistrats, goitreux, gros commerçants, petits boutiquiers qui défilent d'un pas décidé, conscients d'exercer leur part de souveraineté nationale.

Et si nous assistons à ce spectacle de vieillards et d'infirmes de l'hospice s'avançant soutenus par de bons citoyens que le directeur plein de zèle pour les destinées de la patrie a fait mener à l'urne, nous ne serons pas non plus privés de la vue de ce miracle de la multiplication des bulletins de vote sensiblement plus élevés que le nombre des électeurs inscrits ayant voté.

Et voilà bien de l'histoire toujours vécue.

Avec M. de Jouvenel et sa République des camarades nous pénétrons dans le domaine de la psychologie appliquée et surtout de la plus savoureuse et cinglante ironie. Nous prenant par la main ce journaliste amateur et philosophe nous promène parmi les grandes institutions de l'Etat. Il le fait sans mystère, avec franchise même affirme-t-il, mais nulle part il ne peut garder son sérieux.

Partout nous nous retrouverons sur le terrain de la plus enjouée des ententes, de la très plaisante et très souveraine camaraderie.

Au Palais-Bourbon, d'abord, elle éclate sans aucune pudeur. Qu'on soit, en effet, modéré, radical ou révolutionnaire on est avant tout député. Député cela veut dire opprimé par des clientèles identiques, des difficultés analogues et surtout par une égale impopularité. Car que peuvent bien signifier les seules adulations des sous-préfets et des candidats aux palmes si tout homme de valeur ou de conscience refuse de vous parler avec affabilité? D'où en face de continuelles rebuffades, nécessité de se serrer les coudes et de faire face à l'ennemi commun. Mais pour qu'un certain nombre de députés puissent arriver sans trop se bousculer, que d'entraves, que de soucis! Il faut courir, promettre, écrire, c'est la besogne courante. Mais il faut aussi, et là gît la grande difficulté, être modeste et assidu, surtout au début, dissimuler avec soin son talent quand on en a. Et alors si les événements ne sont point trop contraires le député pourra poursuivre sa quotidienne destinée qui consiste dans la première moitié du jour à demander des services, pendant l'autre moitié à demander des garanties.

Dans une situation plus heureuse, quoique bien voisine, se trouve le Magistrat. Il doit être sceptique sachant que le mérite ne suffit pas à déterminer la récompense. S'il n'a pas la passion du lucre ne doit-il pas avoir plus qu'un autre la passion des honneurs? Et puisqu'il n'attend rien que de l'Etat n'est-il pas normal qu'il attende beaucoup de ce même Etat? Devant cet homme subissant toutes les tentations, possédant tous les pouvoirs, on plaide. Et quand celui-ci veut plaire à un avocat puissant qui veut de son côté lui plaire pour un client qui veut triompher, le plus souvent l'avocat touche ses honoraires, le magistrat a de l'avancement et le procès est perdu. Il n'y a que le client de volé. Le mal n'est pas grand.

Quant aux ministres et aux ministères leurs méthodes de gouvernement pourraient se préciser dans ce mot de Waldeck-Rousseau déclarant un jour à

la Chambre : « Nous avons dû faire des concessions de principe tout en nous efforçant d'en éviter la réalisation. » Et ainsi nous apparaît la marche des affaires dans le pays où pas un préfet, un général ou un gouverneur des colonies ne peut prendre une décision sans en référer au ministre, mais où le ministre s'en remet à un rédacteur de sixième classe du soin de donner l'ordre que sollicitait le préfet, le général ou le gouverneur. Ah! que de soucis pour le pouvoir en face de la formidable masse de tous les intérêts que ce dernier lèse, de tous ceux qu'il ne sert pas et de ceux mêmes qu'il sert sans les combler. Le Népotisme qui fonctionne comme une institution d'état et qui a ses traditions ne suffit pas à remettre les choses au point et à démolir ce fantôme d'une autorité qui flotte sur l'ombre d'une démocratie.

Mais là où s'arrêtent le plus complaisamment les observations de l'auteur c'est quand il analyse ce qu'il appelle le « quatrième pouvoir », le plus puissant de tous : la presse. Et celui-ci ne paraît guère méchant, empreint lui aussi d'une très prudente, très efficace camaraderie. D'indépendance, pas plus ici qu'ailleurs. Elle ne fait plus ses frais nulle part. A peine, peut-on escompter de petites audaces multipliées, de sa part, qui éclatent de-ci de-là et qui font respecter ce qui subsiste de liberté commune. Et encore faut-il qu'elles soient singulièrement prudentes car bien des écueils menacent le directeur du journal. Si la campagne se prolonge elle suscite la lassitude, si elle s'interrompt trop vite elle provoque le soupçon. Il est donc préférable de n'en point entreprendre du tout. Au lieu de celle-ci, il devra se borner à suggérer des préoccupations, à fournir des aliments à la pensée d'autrui qui ainsi sera plus renseignée que gouvernée.

L'information, la publicité voilà le principe vital du journal qui pourrait se passer de journalistes. Sans information, en effet, pas de publicité, sans publicité impossible de payer les informations et aussi les dividendes du conseil d'administration du journal.

Le grand journaliste et le grand couturier sont deux puissances du même ordre devant faire appel aux mêmes moyens et aux mêmes méthodes. Leur succès résidera dans la façon dont ils s'inspireront des tendances et des goûts du jour essayant de les discipliner, mais avec prudence, et surtout en n'insistant jamais en cas d'échec.

Et joyeusement, paradoxalement s'en vont ainsi toutes choses dans ce livre étincelant de verve, d'ironie pleine de sourires et de scepticisme tout à fait amusé. Drôle de France que nous représente l'auteur à la recherche d'institutions et composée quant à son élite dite dirigeante non pas des plus dignes mais des « plus pressés qui se débrouillent ». Notre charmante société où les malhonnêtes gens demeurent en minorité reposerait sur des bases plus résistantes que celles de l'amour, celles de la cordialité, et son dogme de vie se résumerait dans cette formule toute simple et toute humaine :

« Passe-moi la rhubarbe et je te passerai le séné. »

Sur un mode tout différent M. Dessaint donne à nos conducteurs de partis des conseils plus graves. Elève de Proudhon et aussi d'Auguste Comte, c'est à ce dernier philosophe qu'il emprunte toutes les règles de vie politique et morale pour la conduite du peuple. Peu importe ce que seront les successeurs de ceux qu'il appelle « cette oligarchie opportuniste et modérée recrutée parmi les grands bourgeois, douce de mœurs et courtoise de ton, héritière et continuatrice de ceux que Guizot invitait à s'enrichir sous la monarchie de Juillet », une chose s'impose à nos futurs gouvernants : c'est la prédominance de la morale sur la politique, l'éminente supériorité du spirituel sur le temporel et leur nécessaire division.

Ne nous décourageons point de ce lent travail sur les âmes car il crée des « sentiments et des volontés » et cela est plein de grandeur.

Après la République des Camarades il n'est pas inutile de vivre un peu avec celle des philosophes et de reprendre souffle dans le Positivisme d'Auguste Comte.

H. de Montardy.

GÉOGRAPHIE

Maurice Rondet-Saint. — *Aux confins de l'Europe et de l'Asie.* — *La France Africaine.* 2 vol. in-16, Paris, Plon-Nourrit, 1914.

M. Rondet-Saint reproduit après l'avoir bien fait sienne cette phrase lue dans un livre de Iann Karmor : « Il n'y a d'homme complet que celui qui a beaucoup voyagé, qui a changé vingt fois la forme de sa pensée et de sa vie. »

Certes, l'auteur s'est efforcé de devenir dans ce sens un homme complet. Il a brisé le cadre coutumier des habitudes étroites et uniformes dans lequel l'homme peut s'enfermer au cours d'une vie trop régulière et de la monotonie des heures oisives.

Il a voulu respirer au grand air du large et nous faire constater que tout paraît plus grand, plus juste et plus vrai chez celui qui a vu la nature et la société de plusieurs points de vue.

M. Rondet-Saint n'est point seulement un inlassable et très joyeux touriste promenant chaque année pendant de longs mois une fantaisie vagabonde et amusée à la recherche des seules satisfactions égoïstes. Il se recueille souvent, analyse les choses, classe et précise ses abondantes observations qu'il soumet ensuite au public.

C'est dans le Levant, dans la mer Noire, au Caucase et dans le royaume du naphte qu'il nous conduit à sa suite, puis nous ramène par la Grèce. Que ce soit, à Constantinople, à bord d'un paquebot russe ou français qu'il enquête et qu'il nous instruise, son patriotisme éclairé et toujours vigilant tantôt s'irrite, tantôt se réjouit, mais toujours nous avertit de ce qui peut faire prospérer les intérêts français et les faire grandir dans la lutte des appétits entre tous les impérialismes conquérants.

Toutes ces qualités de conteur rapide, imagé, instructif, nous les retrouvons dans ses autres récits consacrés à cette terre d'Afrique où plus de trois quarts de siècles d'efforts et de sacrifices ont abouti pour la France à prolonger là-bas un des plus beaux fleuves d'expansion dont puisse s'enorgueillir une grande nature. L'auteur a poussé jusqu'au désert, visité Alger, la région du Sétif, Biskra, Tunis, Timgad, Carthage, Constantine, Casablanca, Rabat, Tanger.

Il a noté avec soin cette mentalité indigène de 5 millions de Musulmans faisant échec à 500,000 Français, toujours soupçonneuse, troublée et surtout non soumise. Le gros danger serait dans un gouvernement faible, laissant trop de prises à un humanitarisme aveugle qui abolirait toute autorité et tout sentiment de respect envers le Pouvoir.

Sans doute c'est par l'éducation individuelle et sociale qu'on arrachera l'indigène à sa torpeur séculaire. Mais si l'on veut que ses droits et ses libertés soient élargis, il faut commencer par le mettre en l'instruisant et en le soumettant en mesure de faire un usage raisonnable et intelligent de ces mêmes droits et libertés.

En tout cas, il ne faut jamais que la collaboration indigène puisse contrecarrer notre action économique, compromettre les immenses efforts, les sacrifices que nous nous sommes imposés et qui continuent à nous incomber dans l'avenir.

En ce qui concerne la conscription des indigènes et leur obligation au service militaire, l'auteur s'y montre à peu près hostile. On pourra en feuilletant son livre voir tous les motifs qui ont amené sa conviction.

Souhaitons que de nouvelles pages s'ajoutent à toutes celles déjà écrites et que ses nombreux lecteurs s'accroissant sans cesse puissent encore avoir la satisfaction et le très grand profit d'écouter de nouveaux et d'aussi attachants récits.

HENRY DE MONTARDY.

ÉCONOMIE SOCIALE

B. Bouché. — *Les Ouvriers agricoles en Belgique.* Bruxelles et Leipzig, Misch et Thron, 1913.

A. Souchon. — *La Crise de la Main-d'œuvre agricole en France.* Paris, Arthur Rousseau, 1913.

Mis de Marcillac. — *Les Syndicats agricoles.* Paris, Victor Lecoffe, 1913.

Ces trois nouveaux volumes apportent une très précieuse documentation pour l'étude de la crise présente agricole et de tous les phénomènes ayant trait à la main-d'œuvre, à sa disette et à ses si funestes révoltes.

Le livre de M. Bouché nous apparait comme un des premiers ouvrages, peut-être l'unique, qui ait exclusivement pour objet la question des ouvriers agricoles en Belgique. Grâce à une enquête très étendue et à une statistique très minutieuse nous voyons préciser pour ce pays toutes les conditions du travail agricole non seulement dans ses caractères fondamentaux, mais encore tout particulièrement dans les salaires dont on nous apprend les bases du calcul, le taux et tous les modes de variation. Plus heureux, suivant l'auteur, qu'en France, les patrons et ouvriers belges, malgré la divergence relative de leurs intérêts, nous apparaissent comme deux types sociaux ayant beaucoup d'affinités entretenues par une tradition paternaliste tout à fait vivace.

Ce serait une singulière illusion que de croire à la généralisation d'un pareil état d'âme pour la France. M. Souchon, dans son œuvre magistrale sur la crise de la main-d'œuvre agricole chez nous, a du reste vite fait de convaincre. Maître de conférences à l'Institut Agronomique, professeur à la Faculté de Droit de Paris, nul mieux que lui ne pouvait mener à meilleure fin une si minutieuse, si étendue, si capitale enquête.

Son optimisme n'a rien de débordant dans le coup d'œil d'ensemble qu'il promène sur cette vie économique dont l'équilibre tend sans doute toujours à se rétablir mais qui n'en demeure pas moins sans cesse remplie de retours imprévus.

Si la crise de mévente des produits dont nous avons souffert jusqu'à ces dernières années a pu se liquider, c'est qu'elle était surtout économique. Mais, pour celle singulièrement plus grave de la main-d'œuvre on ne peut pas croire qu'il en sera de même et l'auteur ajoute avec tristesse que « le prochain avenir ne peut guère nous apporter que son aggravation ».

Comment se pose l'alarmante question de la dépopulation rurale et cela au moment où par suite de l'extension de la production agricole les besoins de la main-d'œuvre rurale augmentent, tels sont les premiers chapitres du livre.

Elle est produite d'abord par l'insuffisance de la natalité. Et c'est ici que les statistiques qui nous sont si soigneusement précisées, éclairent d'un jour sinistre cet avenir que M. Leroy-Beaulieu prédit en ces termes : « La population française paraît devoir perdre dans une dizaine ou une quinzaine d'années sinon auparavant, une centaine de mille âmes. »

Elle est due ensuite à l'exode vers les villes, car bien des ruraux sont aveuglés par le mirage constant de ces existences citadines soi-disant faciles, joyeuses et fêtées dans l'enseignement de l'école, qui fait émigrer des horizons du village tant de jeunes cerveaux humiliés de leur condition paysanne.

Pour lutter contre cette solitude, cet épuisement des champs, il faut faire appel aux étrangers, à la machine, ou transformer des moyens de culture trop exigeants en travail.

En ce qui concerne l'appel aux étrangers, les conséquences en sont très différentes suivant les cas. Dans le Nord où les régions restent surpeuplées celles-ci servent de réserves de main-d'œuvre qui en temps des grands travaux agricoles se déversent vers la Champagne, l'Ile-de-France, la Beauce et la Normandie.

En Bretagne ce sont des courants réguliers d'émigration temporaire qui pendant les mois d'été emportent jusqu'au Canada plus de 30 p. 0/0 de la population de certains cantons.

30 000 Belges se déversent dans nos campagnes du Nord ; dans le Midi ce sont

les Italiens et les Espagnols, 15,000 Italiens dans le seul département des Alpes-Maritimes; des Allemands et des Suisses dans d'Est Luxembourgeois, enfin plus de 4,000 Polonais et aussi des Kabyles viennent combler les vides de plus en plus grands de nos campagnes délaissées.

Les Machines suivent, par ailleurs, un développement de plus en plus important qui favorise la monoculture dont les progrès ont été si longtemps entravés par bien des complications et des frais. Et la réussite va de plus en plus aux instruments qui dispensent de l'ouvrier, comme surtout les faucheuses et les moissonneuses.

Ainsi, et c'est une loi dont on peut préciser tous les termes, le machinisme apparaît surtout comme un moyen de pallier les maux de la population rurale, de plus en plus employé dans la mesure même où s'aggrave cette dépopulation.

Enfin, faute d'ouvriers ou de machines, les nécessités de changements culturaux s'imposent comme la constitution des herbages si fréquents en Angleterre et dans certaines parties de la France.

Beaucoup affirment que grâce à cela la main-d'œuvre dans les campagnes est largement suffisante dans les fermes. Ils ajoutent même que sa diminution, bien loin d'être un mal, oblige l'agriculteur à mieux utiliser les bras, à s'assurer d'un outillage perfectionné, et à permettre de donner de meilleurs salaires. Cette heureuse évolution n'est point encore réalisée, et nous pensons au contraire qu'actuellement rien n'est plus périlleux que cet exode rural et que cette fuite des capitaux bien loin de la campagne.

De plus en plus, en effet, bien lourd sera le tribut que nous devrons payer aux privilégiés maîtres de l'exportation et de plus en plus croissante sera la cherté des vivres, chose calamiteuse, car elle est la génératrice de troubles et de souffrances multiples.

Dépopulation et Révolution, tels sont les deux grands maux de l'agriculture, l'un en plein effet, l'autre accomplissant des progrès rapides et tout à fait désastreux, car le sabotage est particulièrement facile à la campagne et deviendrait très vite un fléau national.

Aux grèves agricoles, M. Souchon cherche différents remèdes en en faisant un historique très lumineux et non sans avoir minutieusement résumé de nombreuses enquêtes ou statistiques. Il établit d'abord les conditions d'existence des travailleurs de la terre. Or, cette existence est dominée par deux grands facteurs : le *salaire* et le *logement*.

Pour le *salaire*, il est certain que l'augmentation se fait partout. Son essor arrêté par la crise de la mévente des produits a entièrement repris augmentant jusqu'à 30, 40 et 50 p. 0/0.

Il apparaît même comme certain que depuis longtemps les salaires ont été beaucoup plus vite que la rente du propriétaire et le profit de l'entrepreneur.

Quelles améliorations prévoir? M. Souchon constate les nombreuses désillusions apportées pour la « participation aux bénéfices » pour les ouvriers, dont les succès ont été jusqu'ici choses exceptionnelles.

Le mode de rémunération paraîtrait même devoir se borner à assurer une situation exceptionnelle à quelques emplois tout à fait limités et éminents. Quant au *logement*, c'est bien là qu'apparaît le point où les réformes seraient les plus urgentes, les plus nécessaires. Faciliter l'accession à la petite propriété, favoriser intelligemment le crédit immobilier, à long terme, seraient peut-être les moyens les plus sûrs pour arriver à des solutions que l'humanité et le souci de la race exigent.

La résurrection des industries rurales, une législation sur les accidents ou sur le travail, très prudente, très réservée, excessivement souple et libérale, enfin et surtout les retraites peuvent apporter les plus bienfaisantes améliorations. M. Souchon en détermine avec soin quel doit en être le sens et la portée.

Mais ce qu'il affirme avec une conviction qui surgit de la certitude c'est qu'en face du problème ouvrier le collectivisme demeurera profondément impuissant. Plus et mieux que toutes lois ou règlements ce sont les devoirs moraux qui doivent conditionner pour chacun l'exercice de la liberté économique.

L'avenir dépend des autorités sociales qui par l'exemple de leur travail et de leur vie grandissent leur autorité autour d'eux. Et cette autorité s'accroîtra d'autant plus qu'elle s'appliquera à la constitution des syndicats agricoles et tout particulièrement des syndicats mixtes composés de propriétaires de tous ordres, mais aussi de fermiers, de métayers et d'ouvriers journaliers qui, multipliés et agrandis, deviendront pour nos campagnes de merveilleux instruments de paix sociale et même de rénovation morale.

Telle est bien aussi l'opinion de M. de Marcillac, tels sont aussi ses efforts pour réaliser cet idéal dans son petit manuel sur les Syndicats Agricoles, œuvre très complète, très pratique, indispensable à consulter pour ceux qui veulent créer où diriger des syndicats ou qui seulement s'intéressent au mouvement social de notre temps.

HENRY DE MONTARDY.

E. Lémonon. — *L'Italie économique et sociale.* 1 vol. in-8, de la Bibliothèque d'Histoire Contemporaine. Paris, Félix Alcan, 1913.

Cette très consciencieuse étude nous expose le résumé du mouvement social italien depuis 1866 et nous précise la progression non seulement de l'agriculture et de l'industrie, mais encore de tous les autres éléments principaux qui déterminent ce qu'on appelle l'état économique.

Cela est d'autant plus intéressant que le développement de ce mouvement italien n'est qu'une partie du mouvement général et que les crises italiennes ne sont que le complément de la crise qui atteint les autres États européens.

De 1873 à 1878 période de dépression, de 1897 à 1907 période de prospérité, enfin depuis 1907, qui fut une année de crise, période de dépression où se manifestent déjà les symptômes d'un relèvement prochain; de toutes ces évolutions nous suivons les étapes mouvementées.

Pour M. Lémonon il demeure acquis que jusqu'à présent en Italie le protectionnisme n'a eu qu'un succès des plus minimes, des plus relatifs. Aussi une tendance libre-échangiste ou plutôt une tendance à une protection plus modérée se fait-elle très nettement sentir. Et on a la perception très claire que l'essor pris par le pays a été dû surtout moins à la législation douanière qu'à la puissance du travail, à l'énergie constamment soutenue des producteurs et des commerçants.

En 1860 le rendement brut de chaque hectare était estimé à 124 lires, actuellement il est de 259 lires. Dans cette même année le rendement des usines métallurgiques était de 36 millions; il est actuellement de plus de 483 millions.

Enfin, les recettes des budgets qui en 1862 montaient péniblement à 480 millions sont aujourd'hui de plus de 2 milliards 224 millions.

C'est le mouvement social qui a été en Italie l'un des facteurs les plus importants du mouvement économique. Il est tout particulièrement intéressant de suivre dans la seconde partie du volume le développement qu'ont pris toutes les œuvres ayant pour but l'amélioration du sort des classes laborieuses. Et parmi elles notamment les œuvres de prévoyance et de coopération.

D'abord les « banques populaires » se divisant en deux groupes bien distincts : les unes groupées en régions et tenant des congrès périodiques où se discutent les intérêts communs des sociétés adhérentes; les autres ayant fédéré l'ensemble des banques populaires dont l'objet est la défense commune et la diffusion dans le public de leurs opérations.

Les plus pauvres, les plus déshérités ont à leur disposition « les caisses rurales » alimentées non point par un capital spécialement versé mais par des fonds provenant de dépôts reçus ou d'emprunts faits aux caisses d'épargne et aux banques populaires.

Les « unions agricoles » interviennent alors qui groupent par provinces les caisses rurales et pourvoient aux besoins d'un caractère général auxquels ne pourraient pas efficacement satisfaire les associations locales isolées. Faire des achats, effectuer des ventes collectives d'instruments agricoles, des semences, des marchandises servant au développement et à l'accroissement de la production agricole devient leur fonction fondamentale.

Enfin il y a les « caisses agraires », sociétés coopératives en nom collectif dont le capital se constitue par les bénéfices de chaque année. Elles font à leurs membres des avances en général à courte échéance pour achat d'engrais, réparations à des immeubles, travaux agricoles, achats de machines. Tous ces fonds sont fournis par des emprunts effectués aux caisses d'épargne moyennant 4 p. 0/0. Mais ces caisses agraires sont dépendantes d'une part des caisses d'épargne, de l'autre des titulaires de chaires ambulantes d'agriculture. Et c'est cette dernière institution qui nous paraît particulièrement ingénieuse et digne d'attention. En effet, ces chaires ambulantes d'agriculture sont occupées par des fonctionnaires choisis par un conseil dirigeant « la chaire » et par l'institution : banque, caisse d'épargne, qui a pris l'initiative de celles-ci. Le titulaire donne des consultations agricoles, fait des démonstrations, tente des expériences, etc., et complète ses enseignements et ses conseils pratiques aux paysans dans des comptes rendus paraissant en un journal que chacune de ces chaires possède en général.

Le titulaire de cette chaire ambulante appuie auprès de la caisse la requête d'argent du paysan. La caisse agraire devient l'organe d'exécution de la chaire ambulante et souvent même au lieu d'argent le paysan recevra les produits en nature.

A côté de l'étude des nombreuses coopératives de production et de consommation pour les travailleurs de l'industrie il nous paraît intéressant de mentionner une application très curieuse de l'idée coopérative. Elle réside dans des locations collectives effectuées par des sociétés anonymes coopératives à capital illimité.

Les unes distribuent des terres qu'elle louent entre leurs membres de manière que chacun devienne possesseur d'une parcelle propre qu'il exploite à son gré; les autres font participer tous leurs membres à l'exploitation collective des terres louées.

Cet ouvrage très documenté et empreint d'une très grande impartialité nous montrera par son étude réfléchie, consciencieuse, tous les progrès que peut faire naître une solidarité sociale bien comprise et bien appliquée. Il faut qu'il soit pour nous un très grand encouragement et un très profitable exemple.

H. DE MONTARDY.

FINANCES

Edwin R. A. Seligmann. — *L'Impôt sur le revenu.* Traduction française par WILLIAM OUALID. Paris, Giard et Brière (Bibliothèque internationale de Science et de Législation financière), 1 vol. in-8 de 801 p., 1914.

L'ouvrage considérable que nous avons sous les yeux avait été commencé — l'auteur nous l'apprend — en 1894 au moment où la question de l'impôt fédéral sur le revenu se posa aux États-Unis. On se souvient que l'impôt fédéral sur le revenu, créé pendant la guerre de Sécession, abandonné depuis, reparut en 1894 et finalement fut déclaré inconstitutionnel par la Cour suprême en 1895. Pendant dix-huit ans, il ne devait plus en être question aux États-Unis. Depuis lors, l'impôt sur le revenu a fait son chemin dans la législation européenne et dans les discussions parlementaires. M. Seligmann a pensé que l'ouvrage dont il avait écrit les premiers chapitres retrouverait une valeur d'actualité. Il se décida à le poursuivre, et il l'achevait en 1911, au moment même où la législation anglaise de l'income-tax venait de subir de profondes modifications, où la Chambre française des députés mettait sur pied un projet d'impôt sur le revenu qui vient de faire l'objet de vives discussions dans le Parlement et au dehors, où les États-Unis revenaient à l'idée d'établir un impôt fédéral sur le revenu qui a abouti à la loi du 30 octobre 1913.

Le travail de M. Seligmann a donc un but à la fois pratique et théorique : la pensée qui l'a guidé a été de formuler la théorie générale des impôts modernes et d'apporter, aux financiers et aux législateurs américains, l'état des législa-

tions existantes et les résultats des expériences fiscales des autres peuples. Son plan était donc simple quoique son effort dût être laborieux. Il devait étudier d'abord les *problèmes fondamentaux* que posent l'existence ou l'établissement des impôts sur le revenu dans la législation fiscale des États civilisés; puis les *législations positives* des États chez lesquels fonctionnent les différents systèmes d'impôts sur le revenu. Et, comme il s'adressait surtout à l'opinion publique des États-Unis, il devait faire une part considérable à l'historique de cet impôt dans l'Union Américaine et dans les États confédérés. Cette étude ainsi faite devait l'amener à une conclusion, intéressante principalement pour le citoyen américain, mais dans laquelle il a su mettre en lumière certains principes et certaines formules d'ordre général qui font de toute cette étude une très importante contribution à la théorie générale de l'impôt sur le revenu dans les États modernes.

Il faut donc savoir gré à M. Oualid de l'excellente traduction qu'il donne d'un ouvrage également excellent.

M. Seligmann note d'abord les étapes successives de l'évolution fiscale. Il montre combien peu à peu la fiscalité s'est élargie et perfectionnée : le patrimoine, le produit, la dépense, pris comme base de la taxation, ne sauraient suffire pour atteindre de nos jours les formes multiples de la richesse. L'impôt sur le revenu se présente comme le complément d'un système fiscal, scientifiquement établi : mais il ne saurait pas davantage suffire à lui seul : « Il n'est nullement la panacée qu'on nous présente souvent. Il est notoire que, de tous les impôts, l'impôt sur le revenu est peut être le plus difficile à asseoir avec une justice et une exactitude scrupuleuses, de telle sorte que ce que l'on considère comme juste aboutit souvent à une injustice manifeste. »

Que nous révèle l'expérience des autres peuples ? L'*Income-Tax*, qui tient une si grande place dans le système fiscal britannique et qui rapporte plus d'un milliard de francs par an, donne l'exemple de ce qu'une théorie saine et une administration excellente peuvent faire pour surmonter d'anciennes oppositions. Une heureuse harmonie des soins des intérêts locaux et de la productivité financière; l'utilisation des compétences dans le choix des commissaires chargés d'asseoir l'impôt; l'absence de procédure inquisitoriale; la distinction des diverses sources de revenus frappés et perçus suivant des méthodes différentes, la modération intentionnelle des taux ont assuré à l'Income-Tax l'estime du peuple anglais et facilité l'adoption de réformes qui n'eussent pas été acceptées en d'autres temps sans résistances : l'introduction des principes de la discrimination et de la progressivité dans l'impôt. L'*Einkommensteuer* allemand fournit, d'autre part, l'illustration de ce qu'une administration sévère et énergique peut faire accepter à un peuple d'ailleurs patient et soumis. Cet impôt produit, si l'on prend tous les impôts d'État et les impôts locaux, des recettes plus élevées encore en Allemagne qu'en Angleterre; mais son taux est sensiblement plus élevé, les déductions à la base beaucoup moins larges; il comporte des méthodes rigoureuses et des procédés inquisitoriaux qui ne seraient acceptés nulle part ailleurs. — En Autriche comme en Italie, l'impôt sur le revenu tient peu de place dans le système fiscal : « Il est une preuve frappante de l'impossibilité qu'il y a à faire des réformes purement sur le papier : il nous montre, quelque excellents que soient la loi ou les règlements administratifs, que, s'ils ne correspondent pas aux convictions profondes du peuple et s'ils sont en désaccord avec les conditions commerciales, politiques, économiques du pays, ils ne peuvent absolument pas réussir. »

Aux États-Unis et en Suisse, les différents impôts sur le revenu qui existent dans les États et dans les cantons ne paraissent pas présenter d'avantages fiscaux sérieux : la fraude se pratique sur une large échelle; la matière imposable se dérobe et l'impôt ne peut se maintenir que dans les endroits où les taux son bas et où son rôle est insignifiant.

La conclusion particulière de M. Seligmann est qu'au point de vue fiscal un impôt sur le revenu n'est nullement désirable aux États-Unis : il ne peut avoir, en effet, qu'un faible intérêt pour les finances fédérales et les finances locales en ont fait une expérience plutôt décevante. Mais cette appréciation n'a pas arrêté le législateur américain. Un impôt est établi aux États-Unis depuis

octobre 1913 sur les revenus supérieurs à 3,000 dollars, avec des déductions assez larges entre 3,000 et 20,000 dollars, et avec des tarifs extrêmement bas qui n'atteignent 7 p. 0/0 qu'au delà de 500,000 dollars de revenus. L'État fédéral espère en tirer 400 millions de francs, en raison du grand nombre de grosses fortunes. En France, d'autre part, la question va se poser très prochainement et il paraît assez difficile qu'elle tarde beaucoup à être résolue. M. Seligmann constate que l'on se trouve en présence d'une tendance inévitable de toutes les démocraties modernes : « Qu'on le veuille ou non, dit-il, le mouvement est irrésistible, et l'impôt sur le revenu vivra, jusqu'à ce qu'un nouveau critérium de la capacité s'impose à la démocratie de l'avenir. »

A cette démocratie impatiente, ardente et ignorante, M. Seligmann prodigue quelques avertissements. Le mouvement est irrésistible, soit, mais il y a des conditions inévitables de succès ou d'échec. « Adopter le principe de l'impôt sur le revenu et promulguer une loi autorisant sa perception ne suffit pas. » M. Seligmann conclut de l'étude détaillée des législations qu'il a passées en revue que le succès d'un impôt sur le revenu depend, plus que celui de toute autre institution moderne, du *mécanisme administratif*. « Si l'on choisit le mécanisme voulu, si l'on élabore un système en harmonie avec les possibilités administratives et avec l'opinion publique d'un pays donné, l'impôt fonctionnera. Si l'on prend la voie inverse et qu'on embrasse trop, le résultat sera désastreux. Certaines méthodes qui promettent beaucoup, du point vue de la symétrie de l'impôt, fonctionnent mal dans un milieu démocratique. Il faut opter entre la perfection théorique idéale, qui ne peut fonctionner dans la vie pratique, et un programme moins ambitieux, mais plus réalisable, d'efficacité pratique. »

Voilà de très sages paroles et qui ne sont pas suspectes, venant d'un homme que les préjugés de parti ne paraissent pas beaucoup émouvoir et qui ne répugne nullement aux idées dites avancées, à la condition qu'elles ne reflètent pas les illusions, les ignorances ou les fourberies des foules et des démagogues. Les lignes que nous venons de citer pourraient être dédiées au législateur français ; mais il y a beaucoup de gens, et le législateur français est du nombre, qui ne lisent jamais les dédicaces.

H. R. Savary.

Dr E. Kauffmann. — *La Banque en France (considérée principalement au point de vue des trois grandes banques de dépôt)*, traduit de l'allemand par A.-S. Sacker. 1 vol. in-8, Paris, Giard et Brière, éditeurs, 1914.

Il est assez curieux qu'une étude de ce genre soit due à la plume d'un auteur allemand. Il semblerait qu'elle eût pu tenter le talent de nos nombreux publicistes financiers, ou même faire l'objet de quelque thèse de doctorat. Il est vrai que le sujet réclamait une expérience financière assez rare chez les jeunes auteurs. Et puis, ainsi que l'indique assez finement l'écrivain allemand, les écrivains financiers de la jeune génération renoncent à traiter de telles questions et préfèrent ne pas sortir des sujets neutres, dans leur souci « de conserver de bonnes relations avec les établissements financiers ». C'est pourquoi un étranger s'est trouvé plus à son aise pour traiter une matière où il devait fatalement se trouver entraîné à des personnalités et à des critiques. A vrai dire les critiques que M. Kauffmann peut formuler ne partent d'aucun parti pris. Son étude est tout à fait « objective ». Il constate plutôt qu'il approuve ou qu'il blâme. Il constate et décrit longuement l'énorme centralisation de l'industrie des Banques en France ; cette centralisation, conséquence de la centralisation administrative et financière du pays, a naturellement ses défauts comme ses avantages. Les uns et les autres ont été accentués par l'usage que les grands établissements de crédit ont fait de leur immense pouvoir et par les traits essentiels du caractère français.

La grande centralisation des Banques en France et la centralisation de toute la vie financière de la nation entre leurs mains ont eu pour résultats fâcheux d'annihiler les banques locales, d'affaiblir le marché financier parisien officiel, de priver de tout crédit les industries et les commerces peu prospères et ne dis-

posant que de fonds insuffisants : le commissionnaire exportateur, le commerce d'exportation, les débutants, les inventeurs ont toutes les peines du monde à trouver quelques capitaux en France. Les avantages ont été l'abaissement des taux de l'escompte, les facilités très grandes de fructification apportées aux capitaux disponibles, l'utilisation de l'épargne. A cet égard les Banques ont-elles joué le rôle utile de directeur de l'épargne dans un pays où celle-ci vivait sur des errements anciens et périmés? On pouvait en douter, avant même que ne se soient produites certaines attaques contre le rôle assumé à l'égard de l'épargne par les grands établissements de crédit. Ces attaques précisent les défauts de notre organisation bancaire. Mais ces défauts sont-ils imputables expressément à l'organisation même des Banques et à la politique de leurs dirigeants? M. Kauffmann ne le croit pas et ses arguments sont sérieux. Pour lui les défauts de la Banque française tiennent à l'esprit même de notre peuple. Le commerce et l'industrie ont bien plus à souffrir des droits protecteurs élevés et du manque d'initiative que de l'insuffisance du crédit de banque. Et l'omnipotence des grands établissements tient surtout à la stagnation de notre population et à la conception même que la plupart des Français se font de la vie. Se repliant sur eux-mêmes, abandonnant la lutte sur le marché mondial, se cantonnant dans les industries d'art et de luxe, ils ont pour idéal la vie du petit rentier. C'est à cette évolution que s'est conformée notre organisation bancaire : la concentration et la domination des grandes banques en sont le résultat direct. Le jour où une évolution nouvelle se dessinerait, où l'esprit d'initiative et d'énergie se manifesteraient derechef en France, une transformation de l'industrie des banques s'ensuivrait aussitôt.

H.-R. Savary.

Edwin R. A. Seligmann. — *Essais sur l'impôt.* Traduction française par Louis Suret (Bibliothèque internationale de Science et de Législation financière). 2 vol. in-8, Paris, Giard et Brière, 1914.

Ces deux volumes consacrés à l'impôt, en général, sont surtout une étude sur les systèmes d'impôts en vigueur ou en projet aux États-Unis. Après toute une première partie théorique où sont étudiées certaines questions d'ordre général telles que « l'impôt général sur la propriété », « l'impôt unique », « la double imposition », M. Seligmann passe à l'examen du problème de l'imposition des sociétés industrielles et commerciales qui a une importance toute spéciale aux États-Unis. Dans le deuxième volume, l'auteur examine les problèmes fiscaux contemporains, mais principalement aux États-Unis, tels que « la séparation entre les revenus d'Etat et les revenus locaux ». Un chapitre important est consacré aux réformes fiscales récentes dans les divers pays.

Comme nous apprécions hautement la grande valeur scientifique des ouvrages de M. Seligmann nous sommes très à notre aise pour remarquer et regretter un singulier manque de plan dans la composition de ces deux volumes. L'auteur a-t-il voulu justifier son titre : *Essais sur l'impôt*? On ne saurait demander à des « essais » le même ordre dans les matières et le même enchaînement dans les idées qu'on pourrait exiger dans un traité. Néanmoins il est assez singulier que nous soyons obligés de chercher la conclusion de cette importante étude de M. Seligmann vers le milieu du deuxième volume au lieu de la trouver à la fin. M. Seligmann étudie en deux chapitres « les réformes fiscales récentes ». C'est là qu'il faut voir sa pensée maîtresse. Il passe en revue les derniers perfectionnements fiscaux apportés en Allemagne, en Angleterre et en Australie. » Il note le grand développement de l'impôt sur le revenu et sur les successions, la grande place gardée par les impôts indirects. Il croit que ces indications s'imposent à l'attention du législateur américain. « Les forces économiques qui jouent d'un bout à l'autre du monde de la même façon exercent de l'influence sur les systèmes fiscaux. Avec l'analogie croissante des conditions de la vie économique, il n'est pas déraisonnable de s'attendre à des analogies de plus en plus nombreuses dans les systèmes fiscaux. »

Le législateur américain a donné récemment, par le vote d'un impôt sur le

revenu, une allure de prophétie à cette phrase, que l'exemple de la France va peut-être accentuer. La France n'a pas encore fourni à M. Seligmann l'occasion d'une étude sur les « perfectionnements fiscaux »; une nouvelle édition de son livre contiendra sans doute un chapitre nouveau concernant la France. Nous serons curieux de connaître les appréciations de M. Seligmann sur la grande réforme fiscale notée récemment à laquelle il paraît, dans un autre ouvrage, accorder une faveur théorique que la pratique démentira peut-être fortement.

H. R. Savary.

ANALYSES

Le Manifeste des Kulturkrieger, extrait du *Journal des économistes*. 1 broch. in-8 de 32 p. Paris, Alcan.

On trouvera dans cette brochure d'utiles informations sur l'état d'esprit allemand en 1914. C'est d'abord le texte intégral du manifeste des *Kulturkrieger*, avec leurs signatures. Ce sont ensuite : 1° un extrait du *Journal de Genève* relatif aux procédés de guerre de l'Allemagne; 2° une longue citation empruntée à l'ouvrage de M. H. W. Steed sur la *Monarchie des Habsbourg* et relative au célèbre procès Friedjung; 3° une lettre de MM. Y. Guyot et D. Bellet à M. Lujo Brentano, professeur d'Economie nationale à Munich; 4° la réponse de celui-ci; 5° la réplique des précédents et 6° un accusé de réception de M. Georges Blondel à M. Brentano.

The Despatches of sir John French. I. Mons; II. The Marne; III. The Aisne; IV. Flanders. Vol. I. London, Chapman, 1 vol. in-12 de 164 p., 1914.

Recueil des dépêches adressées, au cours de la campagne, par le général en chef à Lord Kitchener, avec une carte et la liste de tous les officiers et soldats cités dans les dépêches.

Tablettes chronologiques de la guerre, 1914. 1 vol. in-12, librairie Larousse, avec 46 portraits.

Les chercheurs trouveront, dans ce classement méthodique, par ordre de dates, des faits historiques qui viennent de s'accomplir, une source de renseignements d'une bien grande utilité. Ce petit livre sera indispensable au publiciste en quête d'informations précises et rapides. Chacun, en pointant en marge, sous chaque date, la série des faits qui l'intéressent, rendra le recueil plus maniable encore pour son usage personnel. — Une deuxième série est annoncée. La présente s'étend du 1er avril au 31 décembre 1914. M. C.

A. Powell. — *Fighting in Flanders.* London, Heinemann, 1 vol. in-8. — Trad. française : *La guerre en Flandre.* Paris, Larousse, 1 vol. in-8.

M. A. Powell a été, en Belgique, durant les heures les plus tragiques qu'ait traversées ce malheureux pays, le correspondant du *New York World.* Il a vu beaucoup de choses intéressantes. Il les narre avec précision et humour. Ses impressions rapides et ses anecdotes sans prétention sont un document d'une réelle valeur. Mieux que cela : il a été le témoin oculaire de certains faits que l'Allemagne nie maintenant effrontément. Il a vu Aerschott et Louvain fumant encore. Toutes ses sympathies vont aux Belges, auxquels il le dit dans une préface pleine de cœur qui, nous l'espérons bien, frappera l'opinion américaine.

Foster (Colⁱ Hubert). — *War and the Empire. The principles of imperial defense.* London, William et Norgate; 1914, 1 vol. in-12, VIII-256 p.

Cet ouvrage, paru un peu avant la guerre actuelle, pose le problème de la défense de l'Empire britannique tel qu'il se présentait avant la grande conflagration. Il observe successivement la guerre sur mer, les facteurs de la guerre navale, l'action de l'armée, les chances d'invasion des îles britanniques, la stratégie de la défense locale, la coopération des Dominions. C'est un exposé très clair et très averti de la question.

Davis (H. W. C.). — *The Battles of the Marne and Aisne.* Oxford Pamphlets 1914. 1 broch. in-12, 56 p. avec cartes. Oxford University Press.

Récit des opérations du corps expéditionnaire anglais du 28 août au

28 septembre 1914. Ce récit est très bref (8 p.). Il est suivi de deux dépêches du général French datées du 17 septembre et du 8 octobre, et de deux comptes rendus d'un officier attaché à l'État-major du général anglais.

Ashley (W. J.). — *The war and its economic aspects.* Oxford Pamphlets 1914. 1 broch. de 21 p. Oxford University Press.

Bon exemple du genre de brochures de propagande distribuées à profusion chez nos voisins pour répandre dans la nation des vues précises et saines sur les conditions de la guerre actuelle. Le présent texte a été développé en conférence, le 18 novembre, à l'Université de Birmingham, devant l'Association pour l'Instruction des ouvriers.

Sir Edward Cook. — *Britain and Turkey. The causes of the rupture.* London, Macmillan, 1 broch. de 31 p., 1914.

L'auteur résume pour le grand public le white paper, *Miscellaneous n° 13. 1914* qui donne toute la correspondance diplomatique sur la question. Il ramène les 184 documents insérés dans la publication officielle à un récit facile, clair et nourri, remarquablement adapté aux besoins de la masse et dont la brièveté lumineuse rendra souvent service aux historiens eux-mêmes.

Can Germany win? The resources and aspirations of its people. by an American. London, Pearson, 1 vol. in-12, 160 p., 1914.

L'auteur est un homme d'affaires américain, qui a été élevé en Allemagne, et qui connaît bien la vie et l'idéal national du peuple allemand. Il est sympathique à l'Angleterre et il croit à son succès final, mais, écrivant vers octobre 1914, il veut mettre les Anglais en garde contre un excès d'optimisme. Il énumère longuement et en détail les forces de l'Allemagne, et il conclut que, pour atteindre au succès final, la Grande-Bretagne devra déployer toute sa force.

J. Luchaire. — *L'Italie dans le conflit actuel.* Paris, 1 broch. in-8 de 27 p., extrait de la *Grande Revue.*

Étude remarquablement pénétrante et fine de la situation où le conflit européen place l'Italie. L'auteur, qui dirige, depuis de longues années déjà, l'Institut français de Florence, connaît à merveille l'Italie et les Italiens. Il en donne, dans ces quelques pages, une psychologie que toute personne un peu curieuse de la question doit connaître.

Le propriétaire-gérant : Félix Alcan.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

LA SITUATION DES NEUTRES
EXPOSÉE PAR DES NEUTRES

I. — DANEMARK

Vers la fin de juillet dernier, à la date pour nous mémorable du 27 et à une heure matinale, la grande place de la Douane de Copenhague vit se former des groupes de membres de « l'Alliance française » et de « l'Association franco-scandinave ». C'étaient nos comités qui se constituaient en phalange d'honneur pour recevoir le Président de la République, M. Poincaré. Quelques journalistes français, représentants de grands journaux parisiens et pour la plupart nos bons amis (souvenir de la visite de M. Fallières, il y a plusieurs années), se trouvaient dans notre compagnie.

Nous étions inquiets, car nous savions que l'Autriche avait déjà déclaré la guerre à la Serbie, mais en Danemark on était encore plutôt disposé à s'en soucier très peu. « Oh ! bah ! dans la presqu'île des Balkans on se bat toujours ; l'intérêt de cette guerre est purement local ; c'est la répétition de l'an dernier ; lui aussi, cet orage va se dissiper. » Et nous comptions toujours que le Président Poincaré nous ferait l'honneur de sa visite, car celle de Stockholm avait eu lieu conformément au programme et le Chef de l'État français était en route pour reprendre son poste. Que pourrait-il survenir durant les vingt-quatre heures qu'il sacrifierait à s'arrêter dans notre capitale ?

Soudain paraît le directeur du port, M. Mœller. Il s'adresse à nous et nous lance ces mots magiques : « Télégramme ! Visite président remise »... En un instant cette nouvelle débordait la place ; la foule se dispersait, police et troupes défilaient ; les pavois étaient amenés et une très sérieuse dépression des esprits succédait à la joie. La

première ombre portée de la guerre européenne obscurcissait le Danemark....

Le Ministre de France, M. Bapst, arriva en voiture sur la place de la Douane et annonça la même nouvelle. Au moment où il se disposait à se retirer, des saluts échangés entre les forts et un arrivant par mer retentissaient dans le port : c'était le croiseur *Lavoisier* qui faisait son entrée sans nous amener l'illustre hôte qu'on attendait, déception qui nous surprit à bord, M. Gaussorges (du *Journal*) et moi, car le Président avait déjà pris la route directe du Havre par le grand Belt. Le *Lavoisier* ne touchait ici que pour le courrier et pour faire du charbon. Nous eûmes juste le temps d'inviter les journalistes français et les officiers du croiseur à venir à bord de la *Fionie*, nouveau bateau à moteur de la Compagnie Est-Asiatique. Là nous attendait un déjeuner princier; mais, hélas! l'état des esprits souffrait, accablé par la crainte de la guerre. Un peu plus tard le *Lavoisier* nous reçut et nous y vidâmes la coupe d'adieu en sablant le champagne mousseux venu de ces fameux chais dont nous ne pouvions pas encore soupçonner la triste destinée, puisque, deux mois plus tard, ils devaient devenir des catacombes de refuge pour une population chassée d'une ville magnifique. Il va de soi que ce fut l'occasion d'échanger les meilleurs souhaits partant du fond du cœur entre Français et Danois. Je me rappelle qu'à ce propos je citai aux officiers français la devise gravée sur une des cloches de Corneville en Normandie : « Le Danemark est le seul pays en Europe qui n'ait jamais eu de guerre avec la France. »

Le soir il semblait que le vent eût fait disparaître de Copenhague tous les journalistes français, et le lendemain, à la hauteur du Skagen, le *Lavoisier* échangeait des saluts avec le *Hohenzollern* qui avait à bord l'empereur Guillaume rentrant de Bergen à Kiel.

Vinrent alors, et trop nombreux, des jours d'angoisse sous l'impression écrasante de la déclaration de guerre faite par l'Allemagne à la Russie et à l'Angleterre et en face des exploits de brutalité des envahisseurs de la Belgique. Une lueur de consolation pourtant adoucissait le chagrin : l'Angleterre entrait en lice pour avoir raison de cette infâme violation des justes droits d'un pays neutre. Oui, ce furent des journées pleines d'angoisse que personne

d'entre nous ne saurait jamais oublier, si longtemps que nous puissions y survivre.

Ce n'était point assez des affres causées par l'embrasement du globe entier, de l'indignation soulevée par la violation inouïe des droits de la Belgique, ni de l'horreur qu'inspirait le massacre de la population civile de Visé : les Danois se sentirent atterrés par le chagrin et les soucis devant la perspective réservée à notre petit pays.

Plein de crainte, on voyait déjà Copenhague envahi; l'on savait combien défectueux était l'état des fortifications de la capitale. Plusieurs forts, dont la construction avait été votée, n'étaient pas encore édifiés; il était de notoriété générale qu'au nord notre front laissait beaucoup à désirer pour la sûreté, et cette lacune ne fut comblée que longtemps après. A la tête de la nation se trouvait un gouvernement de minorité composé de *politiciens* radicaux, incapables de se maintenir au pouvoir sans mendier l'appui du parti social-démocratique, dont ils se faisaient les serviteurs rampants, quoiqu'ils en fussent nés les meneurs intellectuels.

Et, à la tête du ministère de la défense, un militariste-nihiliste de la plus belle eau, le docteur en philosophie Munck, qui verbalement et dans ses écrits stigmatisait la défense nationale comme une utopie, taxait de dangereuse la tentative de fortifier parce qu'elle implique une provocation et ne voyait dans l'armée qu'un outillage dont on ne devrait jamais se servir.

Au dire de ce remarquable ministre de la défense nationale, le Danemark pouvait se tenir parfaitement tranquille. Aucune puissance du monde ne songerait jamais à attaquer un petit pays démantelé, démembré, si bien cultivé à tous égards et fabriquant un beurre si excellent; la seule condition était que ce petit pays s'abstînt de montrer les dents.

Mais c'est la pratique de la vie qui donne les meilleures leçons. Ce même gouvernement radical qui dans tous les coins et recoins du royaume avait, aux séances d'élection, préconisé comme un des premiers devoirs des électeurs de voter pour le désarmement et l'antimilitarisme, a dû se résigner et mettre les pouces. En tout premier lieu il a fallu se hâter d'appeler sous les drapeaux le contingent nécessaire pour la sûreté de la capitale. La seconde manœuvre fut,

un peu plus tard, de procéder à la précaution de barrer par des mines le passage des Belts et l'abord des eaux danoises du Sund. Est-ce bien de son seul propre chef que le ministère a pris les mesures ci-dessus? Patientons : les historiographes de l'avenir se chargeront de nous le dire.

A propos de ces mêmes dispositions ministérielles et d'autres, un personnage de haut rang, et qui a d'intimes relations avec le gouvernement, s'est exprimé en ces termes : « Le ministère se trouve assis entre deux chaises, l'une occupée par un Allemand, l'autre par un Anglais. »

Les précautions dont on vient de parler ont eu au moins un bon effet, celui de calmer un peu la surexcitation extrême des esprits. L'armement de Copenhague en vue d'une campagne a été poursuivi; les troupes ont été concentrées en masse dans la Sélande et la seule chose dont la population eut à souffrir se réduit à voir les prix hausser, les provisions de charbon diminuer et l'exportation des produits de l'agriculture se heurter à des difficultés.

Un moment, au mois d'août, le réseau des mines allemandes dans la mer du Nord et les contre-mesures des Anglais menacèrent même d'arrêter complètement cette exportation de produits agricoles qui fait vivre le pays entier.

En effet, le Danemark n'est plus, à proprement parler, un *pays d'agriculteurs*. Il est bien loin le temps où l'on pouvait ici vivre de ses produits. Chaque année, le Danemark doit importer ses céréales et fourrages, surtout de la Russie, de la Prusse orientale et des États-Unis.

Le pays danois cumule l'activité agricole et industrielle : il possède une infinité d'institutions coopératives bien organisées qui font l'élevage en grand des animaux reproducteurs et de consommation; il s'agit surtout du bétail qui fournit le beurre vendu en Angleterre, des bêtes porcines, dont le lard se vend en Angleterre, et de la volaille dont les œufs vont également dans ce pays. Tout prend la route de l'Angleterre, tandis qu'en temps de paix les frontières de l'Allemagne protectionniste sont hermétiquement fermées aux produits agricoles du Danemark. Nos grandes compagnies de navigation à vapeur et nos intrépides marins ont néanmoins réussi à maintenir la circulation, mais les débuts de la guerre ont été marqués par la

perte de nombreux équipages et beaucoup de navires danois ont sombré dans la mer du Nord; de grandes valeurs ont été englouties. Les mines erraient à la dérive. Le paysan danois est resté fidèle à son client habituel en temps de paix, l'Anglais. Des exceptions je ne parle pas; il y a de malhonnêtes gens dans tous les pays.

Le danger croissant augmentait sérieusement et dans des proportions inquiétantes les frais de transport, et comme, au commencement de la guerre, nos importations habituelles de céréales et de fourrages provenant de la Russie et de la Prusse orientale durent cesser, nous fûmes forcés d'acheter ces produits aux États-Unis, ce qui fit augmenter le chiffre de nos importations d'Amérique. Ce chiffre semble avoir inquiété le gouvernement anglais qui y voyait la preuve d'un commerce illicite; mais nous avons besoin de toute cette exportation pour les produits suivants.

Au cours des dernières années nous avons importé des fourrages pour une valeur d'environ 150 millions de couronnes. Le maïs et les tourteaux figurent ici comme partie essentielle. Voici la répartition :

Maïs	41,095,000	couronnes.
Avoine	6,551,000	—
Orge	4,787,000	—
Tourteaux coton	32,167,000	—
— tournesol	24,149,090	—
— arachides	4,845,600	—
— fèves de Chine	2.598,000	—
— chanvre	3,816,000	—
— lin	8,956,000	—
Son de froment	4,432,000	—

Pendant les premiers jours de la guerre tout le monde était préoccupé de savoir comment la social-démocratie internationale accueillerait l'ordre de mobilisation. Serait-il question d'une grève générale? Y aurait-il pour les prolétaires de tous les pays chance et possibilité de se coaliser pour refuser l'obéissance, tirer sur leurs propres officiers et rendre la guerre impossible? Bien souvent nos social-démocrates casaniers, qui ont la suprématie dans la plupart des conseils municipaux de nos centres industriels, comptent en majorité dans le Folksthing (chambre des députés) et sont assez nombreux dans le Landsthing (sénat), avaient fait miroiter cette utopie et je ne nierais pas que nous-mêmes, quoique toujours méfiants vis-à-vis des déclarations de fraternité internationale, nous attendions avec anxiété ce qui en résulterait :

Une bulle de savon qui éclate, la faillite la plus misérable en face d'un programme jusqu'ici préconisé avec tant de vantardise....

En Allemagne il ne s'éleva qu'une voix, et encore — dans le désert — celle de Liebknecht. Chez nous les social-démocrates se sont vite caché la tête dans le sable, comme l'autruche du désert à la vue d'un danger. Le seul qui ait eu le mâle courage de faire une profession de foi soutenable fut Branting, coryphée de la social-démocratie en Suède. En Danemark et en Norvège, les social-démocrates se contentèrent de déblatérer leur verbiage embrumé contre le militarisme.

Les lettres dont mes nombreux amis restés en France m'ont réjoui durant les premiers mois de la guerre forment un ensemble qui répète sans cesse : « Que devient le Danemark ? »

Il semblerait en résulter qu'en certains endroits on caressait l'espoir que le petit Danemark se risquerait à une démarche considérée par tout Danois sensé comme une tentative de suicide et un coup de démence, savoir : se ranger contre l'Allemagne du côté des alliés.

Il paraît qu'un soupçon dans ce sens aurait surgi dans l'opinion allemande, car dès les premiers jours des hostilités, les frontières de l'Allemagne se fermèrent pour nous ; la surveillance s'y renforça ; le Slesvig se vit inondé de troupes — tout un corps d'armée, dit-on — et quiconque, dans le Nord-Slesvig, manifestait des sentiments danois, fut mis en prison. Mais les autorités allemandes n'ont jamais compris la sensibilité intime des Danois, qui savent respecter la loi (*Dura lex, sed lex!*)

Une insurrection au Slesvig est quelque chose d'inimaginable. Il ne saurait venir à la pensée d'aucun Danois de lancer une déclaration de guerre à une puissance aussi supérieure que l'Allemagne. En 1870 on trouvait encore en Danemark un petit parti en faveur de la guerre ; mais ses plans furent dérangés, — heureusement. Si nous nous étions mis alors du côté de Napoléon III, le Danemark aurait disparu de la carte de l'Europe. Tout esprit d'offensive est mort en Danemark depuis 1864. Or, à qui la faute ?

En 1864, la France et l'Angleterre nous ont abandonnés, sans moyens de défense, en proie convoitée par les deux nations qui maintenant, en 1914-15, tiennent en échec tous leurs adversaires européens. Le faucon danois se vit alors couper les ailes et rogner

les serres en sorte qu'il ne reste aujourd'hui de lui qu'un corbeau de triste figure. L'Angleterre aurait dû intervenir en 1864, car alors Kiel était encore un port de mer danois. La France aurait dû intervenir, car Altona était encore une ville danoise vue de très mauvais œil par sa voisine, Hambourg, la puissante cité hanséatique. (En bas allemand, Altona veut dire « All to nah »; en haut allemand : « all zu nahe », c'est-à-dire trop proche.) C'est alors que messieurs les diplomates auraient dû ouvrir les yeux sur l'avenir et ne pas douter que, systématiquement, année par année, la Prusse empiéterait sur ses voisins trop faibles, en 1864 au Nord, en 1866 au Sud, en 1870 à l'Ouest. S'ils l'avaient fait, jamais la guerre mondiale de 1914 n'aurait éclaté.

Dans une lettre à Gerlach, en 1857 Bismarck, a déjà tiré ses plans : « Aussitôt qu'on m'aura convaincu que la Prusse suit une politique saine et bien raisonnée, je verrai avec la même satisfaction nos troupes tirer sur des Français, des Russes, des Anglais ou des Autrichiens[1]. »

On doit reconnaître à la nation allemande le mérite d'être, aux yeux du monde entier, un modèle d'exactitude et de précision. Une lettre s'est-elle jamais égarée en Allemagne! Y voit-on jamais un train arriver en retard? Que de fois n'ai-je pas été agacé d'assister, en pleine gare de Marseille par exemple, à de vraies batailles pour s'assurer une place dans un train bondé de voyageurs, de constater des retards désespérants, d'être à la merci de fonctionnaires subalternes impertinents ou d'une ignorance fâcheuse. Pourquoi faut-il que je sois forcé de citer ces mauvais côtés à mes chers amis les Français? Ah! c'est parce qu'à l'heure présente une vérité doit leur sauter aux yeux, savoir que la guerre actuelle est en même temps une guerre de chemins de fer, dans laquelle les Allemands ont obtenu des résultats écrasants dans les débuts, et que ces résultats ne sont pas dus pour une mince part à leur aptitude à transporter des masses de troupes à des centaines de kilomètres, sans aucun retard, même d'une minute. Ce fut aussi pour ce motif que von Breitenbach, ministre des chemins de fer prussiens, reçut de l'Université de Breslau le titre de *Doctor rerum politicarum honoris causa*. Cette

1. Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen* (*Pensées et Souvenirs*), I, 171.

nomination coïncida, en novembre 1914, avec celle du général feld-maréchal von Hindenburg, celle de son chef d'état-major Ludendorff et celle du Suédois Sven Hedin. Hindenburg est déjà devenu docteur honoraire de plusieurs universités allemandes, par exemple de celle de Magdeburg. L'Université de la ville de Kœnigsberg, que les Russes avaient menacée si durement, fit des courbettes et nomma Hindenburg docteur honoraire des quatre facultés. Qu'il soit devenu *doctor medicinæ honoris causa*, très bien, pas d'objection, car, comme l'a dit Gersdorff en 1535, dans son Formulaire magistral de chirurgie : « Arm, Bein abschneiden hat seine Kunst ». — Or, tel officier d'artillerie s'y entend de nos jours. Mais, faire de lui un *Doctor theologiæ causa*! O tempora, o mores! Les généraux victorieux connaissent tous cette apothéose. Le 21 octobre, le général von Beseler, conquérant d'Anvers, fut nommé *Doctor Ingenii* près l'École supérieure de Thechnologie de Hanovre.

Que feront les universités de ces docteurs honoraires en temps de paix? Leurs noms figureront-ils dans les programmes d'enseignement?

Et l'Université de Gratz! Que fera-t-elle du docteur honoraire Potiorek, le « General feld Zeugmeister », qui s'empara de Belgrade, mais fut forcé de l'évacuer au bout de huit jours et tomba en disgrâce auprès de l'empereur!

Il n'est aucun pays du monde qui établisse ce genre de promiscuité entre le haut commandement des armées et les universités. L'Allemagne est unique en cela. On ne s'avance pas trop en disant que dans toute l'Allemagne les professeurs d'université et leurs élèves considèrent comme le comble des honneurs d'appartenir au corps des officiers de réserve de l'armée. Lisez, par exemple, l'article du *Berliner Lokalanzeiger* du 3 décembre 1914, édition du soir, colonne portant le titre : « Militarismus und Völkerrecht », et émanant de la plume de Bredt, professeur de droit à l'Université de Marburg.

Dans sa signature (ci-dessous) on voudra bien noter le decrescendo :

LIEUTENANT BREDT
Chevalier de la Croix de fer.

D'autre part :

Professeur extraordinaire de droit,
Membre de la Chambre des députés.

Le *plus grand* honneur de ce professeur extraordinaire est donc d'être lieutenant.

Du reste, voici comment il termine son article : « Le militarisme allemand est, après tout, de plus grande valeur que la somme des droits des gens. »

Que disait Gaston Paris à ses auditeurs du Collège de France dans le fracas des obus allemands? (8 décembre 1870.)

« La science n'a pas d'autre objet que la vérité.... Celui qui se permet, dans les faits qu'il étudie, dans les conclusions qu'il tire, la plus petite dissimulation, l'altération la plus légère, celui-là n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand laboratoire où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté. »

Dans l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de ses voisins, aucun changement appréciable depuis 1870 jusqu'en 1914.

Lisez ce que M. von Giesebrecht a osé affirmer après la déclaration de guerre en 1870 :

« Il est faux que la science n'ait pas de patrie[1] et qu'elle plane au dessus des frontières que la politique a élevées pour séparer les différentes sociétés humaines.

« La science ne doit pas être cosmopolite, elle doit être nationale allemande.

« La domination appartient à l'Allemagne, parce qu'elle est une nation d'élite, une race noble, et qu'il lui convient, par conséquent, d'agir sur ses voisins comme il est du droit et du devoir de tout homme doué de plus d'esprit ou de plus de force, d'agir sur les individus moins bien doués ou plus faibles qui l'entourent. »

Lisez ce qu'écrit M. Adolph Lasson, de Berlin, conseiller secret d'État, professeur, docteur en théologie, philosophie et droit, dans le périodique *Amsterdammer*, en 1914 :

« Nous n'avons pas d'amis. Tout le monde nous craint et nous regarde comme dangereux, parce que nous sommes habiles, actifs et moralement supérieurs. De toute la terre nous sommes le peuple le plus libre, car nous comprenons l'obéissance. Nous avons pour loi l'intelligence, pour puissance la force mentale; notre triomphe est la victoire de la pensée. C'est pourquoi nous pouvons soutenir la lutte

1. Pasteur a dit : « La science n'a pas de patrie; mais tout savant en a une. »

contre de nombreux ennemis, comme en son temps Frédéric II.

« Une conjuration européenne a répandu sur notre compte un tissu de mensonges et de calomnies. Nous, nous sommes véridiques. Ce qui nous caractérise, c'est l'humanité, la douceur, la droiture de conscience et les vertus chrétiennes. Dans un monde de méchanceté nous représentons l'amour, et Dieu est avec nous. Vous pouvez faire de cette lettre l'usage qu'il vous plaira. »

Et lisez finalement une « opinion publique » du *Berliner Lokalanzeiger*, du 10 janvier 1915, intitulée : Pourquoi l'Allemagne doit-elle triompher? (par le docteur Grävell) :

« Parce que l'avenir repose sur le germanisme seul. Le romanisme a clos son ère ; le slavisme est trop peu développé et l'anglicisme se perd dans ses propres intérêts égoïstes et matérialistes. Le germanisme seul, flanqué du scandinavisme et du hollandisme (Niederländerthum) qui se symphysent de plus en plus en lui, a assez d'éléments pour donner au monde quelque chose de nouveau, de pur et de divin. Un peuple qui, de nos jours, a produit un Richard Wagner, a la plus haute civilisation. Le militarisme n'est que la forme extérieure de la force mentale interne, de la moralité et de la solidité. Nos adversaires doivent leur perte au manque de ces qualités. La victoire appartient à qui est le plus fort moralement. Siegfried, le héros de notre tribu, écrase les nains pleins de fausseté et délivre la Walkyrie qui sommeillait; c'est-à-dire que la civilisation de l'avenir se réveillera sous le soleil du germanisme pour vivre d'une nouvelle vie. »

L'on pourrait se contenter d'écrire, comme le fit le *Militärwochenblatt* du 4 août 1914 : « Wenn Gott, in seiner Gnade uns den Sieg verleihen sollte, dann Vae Victis! » (Si le bon Dieu dans sa grâce nous accorde la victoire, alors malheur aux vaincus!)

Nous croyons aussi à la grâce du bon Dieu, mais nous espérons qu'il aura de la pitié pour les Allemands, s'ils sont battus.

Misericordia victis!

Professeur Edouard Ehlers.

II. — GRÈCE

Dès l'ouverture des hostilités, l'opinion publique grecque a affirmé ses ardentes sympathies pour la France et ses alliés. Ses vœux ont de beaucoup précédé la victoire de la Marne. Au lendemain de Charleroi, tandis que Constantinople illuminait et que Sofia jubilait, les grands organes de la presse grecque intitulaient leurs articles de fond « Vive la France », et le jour où les glorieuses nouvelles de la Marne parvinrent à Athènes, les bruyantes manifestations de joie qu'elles y provoquèrent rappelèrent les réjouissances qui suivirent la prise de Salonique et celle de Janina.

Dès le mois d'août, la politique du gouvernement n'a cessé de refléter la volonté affirmée de l'opinion publique. M. Venizelos avait compris que la Grèce arrivait à un carrefour décisif où se croisent le chemin qui mène à une abdication fatale des meilleures espérances de l'Hellénisme et la voie qui doit conduire à la reconstitution de l'Hellade. La seule question qui se posait, dès cet instant, fut de savoir sous quelle forme et à quel moment l'intervention hellénique aux côtés de la France et de l'Angleterre devrait se produire.

Deux graves préoccupations dominaient alors la politique extérieure de la Grèce : l'hostilité turque et la menace bulgare.

***

En ce qui concerne la Turquie, la question était fort simple : les Jeunes-Turcs, par une étrange conception de leurs véritables intérêts, s'obstinaient dans une politique d'agression contre la Grèce. Ils semblaient croire que leur maintien au pouvoir en dépendait. A tout propos ils adoptaient un langage grandiloquent, où il n'était question que de « la colère du peuple ottoman... de son irritation... de sa soif de vengeance... », phraséologie sonore et boursouflée qui justifie amplement la juvénile dénomination des gouvernants turcs.

Depuis le traité d'Athènes (1/14 novembre 1913) le refus obstiné

du gouvernement jeune-turc de reconnaître l'annexion à la Grèce des îles concédées à celle-ci par le traité de Londres, les armements navals considérables et disproportionnés auxquels se livrait la Sublime-Porte et qui ne pouvaient viser que la Grèce, enfin les sévices incessants dont les Grecs de Turquie étaient victimes rendaient un conflit armé gréco-turc presque inévitable. Les tentatives de règlement amiable des différends en suspens, en juillet 1914, ne pouvaient être considérées que comme des manœuvres de temporisation de la part du gouvernement turc; il lui importait, en effet, avant d'entrer en campagne de prendre livraison de ses deux superdreadnoughts, en achèvement en Angleterre.

La guerre européenne, en éclatant au mois d'août, provoqua l'ajournement des négociations gréco-turques, mais elle rendit ce service à la Grèce que le gouvernement anglais ayant réquisitionné les deux superdreadnoughts turcs en construction dans ses chantiers, la Turquie se vit du même coup privée de l'arme la plus efficace dont elle pût disposer contre la Grèce.

Les Jeunes-Turcs ne se sentirent toutefois nullement découragés par ce contretemps. Si une attaque par mer devenait désormais impossible, une agression par terre restait encore réalisable, grâce à la connivence et au concours des gouvernants bulgares. En effet, depuis le mois d'août 1913, il y eut plus d'une fois des négociations secrètes entre Constantinople et Sofia, en vue d'une coopération éventuelle contre la Grèce et la Serbie. Ces pourparlers avaient été inspirés notamment par le général Savof, devenu diplomate au lendemain de ses défaites.

Pendant les premières semaines de la guerre actuelle des négociations actives étaient en cours entre Sofia et Constantinople; on les disait même sur le point d'aboutir à une alliance offensive contre la Grèce et la Serbie, lorsque l'Allemagne jugea opportun d'intervenir à Constantinople pour imprimer à la politique extérieure des Jeunes-Turcs une direction plus conforme à ses propres intérêts. Elle leur fit vite oublier leurs ambitions balkaniques et les lança, comme l'on sait, aux lointaines et épuisantes aventures du Caucase et de l'Égypte.

Dès ce jour les différends gréco-turcs sont restés en suspens en attendant la fin de la guerre européenne.

***

Il n'en est pas de même de la menace bulgare, qui subsiste entièrement et se manifeste à toute occasion.

Par une étonnante aberration collective les Bulgares ont gardé une rancune atroce aux Serbes et aux Grecs, leurs alliés de la veille, contre qui ils ont à se reprocher un des actes les plus noirs de l'histoire.

Le traité de Bucarest, sanction sévère mais juste de la guerre fratricide qu'ils ont eux-mêmes déchaînée, les révolte; ils ne s'en consolent qu'en songeant à la revanche. Ce qui aggrave encore la situation c'est que les dirigeants bulgares sont obsédés par une inconcevable mégalomanie : ils rêvent d'étendre leur domination de Durazzo au Bosphore et de l'Olympe aux embouchures du Danube.

Dans les premiers mois de la présente guerre, aux tentatives de reconstituer autour de l'héroïque Serbie le bloc balkanique de 1912, les Bulgares ont répondu en posant comme condition le démembrement préalable et immédiat en leur faveur de la Serbie, de la Grèce et de la Roumanie. Comme nous n'avons à exposer ici que le cas de la Grèce, nous laissons de côté les arguments que la Roumanie et surtout la Serbie peuvent opposer aux prétentions bulgares. Pour la Grèce voici comment la question se pose :

Les concessions demandées à la Grèce par la Bulgarie portent tantôt à l'est de Salonique sur le district Cavalla-Drama, tantôt à l'ouest sur le district Yenitza-Edesse.

En ce qui concerne le district Cavalla-Drama, les raisons pour lesquelles l'opinion grecque oppose un refus catégorique à l'abandon de cette province sont de trois sortes : ethnologiques, stratégiques et économiques.

1° *Arguments ethnologiques.* — Ce district ne comprend pour ainsi dire pas de Bulgares. Lors du recensement de 1905, accompli sous

1. Outre les statistiques sur les population macédoniennes dressées de 1905 à 1906 par Hilmi Pacha, sous la surveillance de la gendarmerie internationale il y a lieu de citer celles contenues dans l'ouvrage célèbre de M. Amadori Virgili (Rome, 1908) *La Questione Roumeliota.* L'une comme l'autre réduisent à néant les assertions de Sofia. Voir aussi dans la *Revue hebdomadaire* du 13 mars 1915 une étude très documentée de M. A. Andréadès.

le contrôle de la Gendarmerie internationale, on dénombrait 2,120 Bulgares sur 148,807 habitants soit moins de 2 p. 0/0!

L'élément turc était nombreux à Drama; l'élément grec dominait à Cavalla. Depuis 1913 l'importance relative de l'élément bulgare a été encore réduite car 75,000 Grecs de la Thrace occidentale et autres régions adjugées aux Bulgares par le traité de Bucarest sont venus s'adjoindre à la population.

Cette immigration constitue un argument de plus contre toute nouvelle cession de territoires peuplés par des Hellènes. Si en effet, la Grèce consentait aujourd'hui à céder Cavalla-Drama, elle devrait se préparer à installer à Salonique près de 150,000 nouveaux réfugiés!

2° *Arguments stratégiques.* — A l'heure actuelle, la Grèce peut effectuer rapidement sa mobilisation et sa concentration à Serrès ou à Cavalla d'où elle peut aisément faire face à toute menace venant de la route de Sofia au nord ou de la voie ferrée Xanthy-Dedeagatch à l'est. Si elle cède le district Cavalla-Drama, la route de Serrès reste ouverte; il faudra donc concentrer à l'ouest du Strymon, ce qui revient à dire qu'en cas d'une attaque brusquée ou même d'un échec momentané, les Bulgares arriveraient sans coup férir aux portes de Salonique.

Les cercles militaires ainsi que l'opinion publique grecque sont profondément convaincus que si la Bulgarie réclame avec persistance Cavalla, c'est avec la ferme intention de saisir la première occasion pour effectuer l'attaque brusquée en question. Les Bulgares mettent, il est vrai, en avant, la nécessité commerciale qu'il y a pour eux à avoir le port de Cavalla. C'est là un argument à l'usage des personnes peu versées dans la géographie balkanique. A peu de distance de Cavalla existe le port de Porto-Lagos. Or, une ligne ferrée Porto-Lagos-Haskovo (dont les études sont terminées) serait infiniment préférable à une ligne éventuelle, Cavalla-Tatar-Pazarzik : elle traverserait un terrain moins montagneux, sur un trajet plus court d'un tiers (170 contre 260 kil.). De plus, elle conduirait directement au centre de la Bulgarie.

N'oublions pas, d'autre part, que Cavalla est une rade ouverte. Pour y construire un port, il faut, d'après les calculs de la Société française concessionnaire, qui vient d'étudier l'affaire, plus de 40 mil-

lions ; or, d'après les évaluations du gouvernement bulgare lui-même, pour 20 millions environ, on aménagerait merveilleusement Porto-Lagos.

3° *Arguments économiques.* — Si plusieurs régions de la Macédoine peuvent à la suite de longs et coûteux travaux et d'une réforme de la propriété foncière devenir éventuellement riches, seul le district de Cavalla-Drama est à l'heure actuelle véritablement prospère. Il doit cette bonne fortune au monopole de production du tabac de première qualité. Il est le fournisseur unique de la manufacture des cigarettes de luxe dans *le monde entier*. On évalue qu'un régime fiscal quelque peu scientifique peut tirer sans difficulté de cette région 25 à 30 millions par an.

Or, par un hasard des plus heureux pour le trésor grec, la régie ottomane, à qui le monopole du tabac était concédé, a vu expirer son privilège le 30 juin 1914. Il s'ensuit que la Grèce a là, à sa disposition, un gage précieux pour quelque grand emprunt, qui lui permettra de couvrir les dépenses extraordinaires de l'heure présente et de donner à ses nouvelles provinces le moyen de se développer. Elle pourrait ainsi entreprendre bientôt la construction des deux lignes ferrées transversales indispensables Santi-Quaranta-Salonique et Calambaka-Monastir, et procéder à la régularisation du cours des fleuves macédoniens et épirotes qui, actuellement, transforment en marais les plus belles plaines du pays.

Nous avons dit plus haut que les revendications bulgares portaient en plus du district Cavalla-Drama sur le district Edesse-Yenitza. Cette question ne nous retiendra pas longtemps : elle suppose que les Serbes feraient des concessions, même sur la rive ouest de l'Axius (Vardar) ce qui est peu vraisemblable. Quant aux Grecs, la cession de ce district (riche d'ailleurs en plaines et en houille blanche) et où l'hellénisme prédomine[1] équivaudrait *à un suicide*. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se convaincre qu'une fois en possession d'Edesse et de Yenitza, ou même de l'un de ces deux districts, les Bulgares pourront mettre la main, quand ils le voudront,

1. Dans le district d'Edesse (capitale de la Macédoine antique) on recensait, en 1905, 14,149 Grecs contre 5,770 Bulgares ; dans celui de Yenitza 14,167 contre 3,482.

sur la voie Salonique-Athènes. Que quelques centaines de comitadjis renouvelant les attentats commis sur territoire serbe, tout récemment encore, fassent sauter le grand pont de l'Axius et voici Salonique et toute la Macédoine orientale coupées du reste de la Grèce.

En outre, du côté de l'ouest, au sud d'Edesse, s'étend une large plaine qui, comprenant Cozani, conduit jusqu'à Sarantaporo. Il suffira d'un coup de main pour saisir cette gorge et embouteiller l'hellénisme dans les limites du royaume d'avant 1912.

***

Telles étaient les deux graves préoccupations qui dominaient la politique extérieure de la Grèce et entravaient sa liberté d'action au début de la guerre européenne. La première, le danger turc fut éliminé de bonne heure par la folle équipée de Jeunes-Turcs accourus au secours des empires de proie. Mais la menace bulgare subsiste intégralement, à l'heure où nous écrivons, et mérite de retenir l'attention.

La première question à se poser est ce que vaut la force militaire bulgare. Prétendre qu'on est les *Prussiens* des Balkans, parler d'une armée de 500,000 baïonnettes, était un bluff qui pouvait réussir avant 1913; aujourd'hui chacun sait que la Bulgarie maintient à l'heure qu'il est, péniblement, sur pied 90,000 hommes environ, alors que la Grèce en a sous ses drapeaux 123,000. En cas de mobilisation générale, les deux armées se balanceront numériquement parlant, mais la Grèce possède le prestige de la victoire, un état-major qui a fait ses preuves, une frontière stratégique supérieure et un armement de beaucoup plus complet. Aussi lui a-t-il suffi de déclarer à maintes reprises, — tout récemment encore, — que si la Serbie était attaquée, elle interviendrait de suite, pour que la Bulgarie cessât de parler de mobilisation générale.

Pour que la Grèce cependant, puisse continuer à faire échec, avec une certitude absolue, à toute velléité agressive de la Bulgarie, il lui est indispensable de pouvoir disposer contre elle de la totalité de son armée de terre. Elle peut ainsi garantir non seulement la Serbie, mais encore la Roumanie, contre toute attaque bulgare. Se départir de ce principe, distraire ailleurs un effectif, même réduit, de son

armée, ce serait non seulement risquer de compromettre sa propre sécurité, en perdant la marge qui lui assure sa prépondérance actuelle, mais exposer encore à un danger évident le flanc droit serbe et immobiliser irrévocablement la Roumanie. Pour ces motifs la prudence la plus élémentaire impose à la Grèce de veiller sans répit sur l'attitude de Sofia.

Après neuf mois de guerre européenne, l'attitude de la Bulgarie reste ambiguë. Les politiciens de Sofia dissimulent leurs véritables pensées dans un fatras de déclarations équivoques. Ils cherchent leur voie et les concours qu'ils croient utiles. Mais comme ils sentent que leurs ambitions sont contraires au droit, ils jouent sur le tableau germanique. Ils n'y risqueront cependant pas leur va-tout tant que la partie ne leur paraîtra pas gagnée par les Austro-Allemands. En attendant ils organisent, ou tolèrent l'organisation, sur leur territoire, d'incursions criminelles de comitadjis contre les frontières serbes, en vue de couper la ligne Salonique-Nish, unique voie d'approvisionnement de la Serbie. Ils favorisent à travers leur pays la contrebande de guerre pour la Turquie. Le transport de munitions entre l'Autriche et l'Empire ottoman ne pouvant plus utiliser le réseau roumain, cherche à emprunter la voie du Danube. La récente destruction en face d'Orsova d'un bateau hongrois chargé de projectiles et de mines pour la Turquie en a fourni la preuve évidente. L'on sait d'ailleurs qu'en Bulgarie, il existe une véritable association de contrebande de guerre pour la Turquie, dont l'existence a été relevée au Sobranié lui-même.

Enfin, la Bulgarie emprunte à Berlin, préférant recevoir de l'argent allemand à des conditions usuraires, que de s'adresser à Paris ou à Londres.

*
* *

Il ressort de ce qui vient d'être dit, que l'unique obstacle à une intervention grecque dans la guerre actuelle a été jusqu'ici la menace bulgare.

Avant d'aborder la démission du cabinet Venizélos, au commencement de mars, la politique du cabinet actuel Gounaris et les perspectives futures, il est utile d'examiner les trois éventualités qui peuvent se produire dans la politique bulgare : 1° la Bulgarie conserve sa

neutralité jusqu'à la fin de la guerre européenne; 2° la Bulgarie se joint aux empires centraux; 3° la Bulgarie attaque les Turcs, se mettant aux côtés de la Serbie et de la Grèce.

La première éventualité, celle où la Bulgarie conserverait sa neutralité jusqu'au bout, n'offre aucune garantie à ses voisins serbes, grecs et roumains. La caractéristique essentielle de la diplomatie bulgare, en ces dernières années, a été inspirée du principe que la fin justifie les moyens. De l'aveu même de certains politiciens de Sofia, jamais un traité devenu gênant par les circonstances ne doit entraver l'action nationale[1]. C'est la thèse germanique des « chiffons de papier » jointe à la doctrine également allemande de la force primant le droit.

Le jour où les Bulgares considéreront un de leurs voisins comme trop affaibli par son effort pour résister efficacement à leurs desiderata, ils n'hésiteront pas un instant à lui appliquer ce qu'ils appellent une *douce violence*[2].

Nous n'abusons pas du spectre de « l'attaque brusquée ». Il ne s'agit pas d'un danger chimérique mais bien d'un procédé qui est dans les traditions des Bulgares et auquel les événements de juin 1913 ont donné une terrible réalité.

La deuxième éventualité est celle où la Bulgarie se rangerait avec son armée du côté des empires centraux. Sauf le cas où les germano-turcs affirmeraient leur prépondérance par quelque succès considérable, on peut être certain que jamais les Bulgares ne risqueront l'aventure. Aussi, cette éventualité peut être raisonnablement écartée.

Reste le cas où les Bulgares se joindraient aux Serbes et reconstitueraient avec les Grecs et les Roumains, cette fois, le bloc balkanique. Ce serait là, à n'en pas douter, la solution la plus désirable, la seule capable d'éliminer tout malentendu et de donner satisfaction

1. C'est en conformité de ce principe que les Bulgares se ruèrent de nuit, le 29 juin 1913, contre leurs alliés de la veille afin de les dépouiller de leur part du butin.

2. On se rappelle que lors de la dernière invasion de la Serbie par les Autrichiens, les Bulgares croyant l'héroïque Serbie sur le point de succomber, méditaient une « attaque brusquée » dans le but d'occuper les provinces serbes qu'ils convoitent. Ils donnèrent à ce procédé le nom cynique de *douce violence* et excusaient par avance cette perfide machination par leur soi-disant désir de voir dorénavant éliminé tout différend entre les deux *nations sœurs*.

à tous. Au jour du règlement des comptes, chacun recevrait aux dépens du Turc et de l'Autrichien, la rémunération de ses sacrifices.

***

Tel est le point de vue grec. A vrai dire, il se résume dans la défense de son *état actuel de possession*.

Si, d'autre part, on observe, l'attitude respective de la Grèce et de la Bulgarie vis-à-vis de la Triple-Entente, voici ce que l'on voit :

La Bulgarie reçoit gratuitement des munitions des Autrichiens, et de l'argent d'Allemagne[1]. Ses menaces continuelles et les incursions de ses comitadjis, forcent les Serbes alliés de la Triple-Entente à dégarnir partiellement leur frontière du nord. Elle accorde des facilités aux envois d'Allemagne, officiers, sous-officiers, canons, munitions, numéraire, pour passer en Turquie[2].

N'oublions pas qu'autant que le *Goeben* et le *Breslau* ces envois allemands ont décidé la Turquie à la guerre. Bref la Bulgarie s'est comporté jusqu'ici en ennemi de la Triple Entente.

La Grèce, par contre, n'a cessé, depuis le début des hostilités, avant aussi bien qu'après la chute du cabinet Venizélos, de rendre des services signalés à certains des alliés.

Le public français n'ignore pas qu'à Salonique, port grec, il a été établi avec le concours empressé des autorités helléniques, un véritable centre serbe d'approvisionnement. A un moment même critique pour la Serbie envahie et à court de munitions, les magasins militaires helléniques ont discrètement mais largement réapprovisionné l'armée du roi Pierre. Ce qui faisait dire récemment à un diplomate serbe que la Grèce avait sa part dans les brillantes victoires de son pays.

Si nous passons aux opérations de la flotte franco-anglaise contre le littoral turc, nous constatons que dès le mois d'août, les rades

1. Avance de 150,000 francs à verser à partir du 1er avril 1915 et à valoir sur l'emprunt de 500,000,000 francs contracté en 1914 avec la Disconto-Gesellschaft à Berlin.

2. Des envois fréquents de matériel de guerre sont expédiés d'Allemagne à destination de Dedeagatch, mais ces envois destinés au port bulgare sont arrêtés et confisqués à leur passage à Andrinople. La Bulgarie n'a pas protesté jusqu'à ce jour contre cette façon de la Turquie de se ravitailler en munitions (*Le Temps*, 7 avril 1915).

grecques furent largement ouvertes aux besoins des flottes alliées et que le gouvernement grec, désireux de témoigner explicitement la sincérité de ses sentiments, a placé la flotte hellénique sous le commandement effectif du chef de la mission navale anglaise rear-admiral Kerr.

Dès le jour où l'attaque à fond des détroits fut décidée, les îles grecques limitrophes ont été mises à l'entière disposition des alliés. A Ténédos et surtout à Lemnos, où tout récemment les généraux d'Amade et Sir Jan Hamilton avaient établi leurs quartiers généraux, des travaux considérables ont été entrepris en vue du casernement et de l'approvisionnement d'une armée considérable. Des quais provisoires y ont été installés, des défenses sous-marines établies, la censure même y est appliquée. Enfin, le gouvernement grec n'a pas hésité à entreprendre, pour le compte des alliés, l'expulsion de Lemnos de tous les éléments étrangers suspects.

L'Allemagne et l'Autriche ayant voulu protester contre cet état de choses, notamment après la chute du cabinet Venizélos, le nouveau ministère s'est montré aussi habile que l'ancien à esquiver la question.

Tous ces services rendus par la Grèce aux alliés seront sans doute connus quelque jour par le menu ; l'amitié grecque sera alors d'autant plus appréciée que la Grèce n'a fait de ce concours l'objet d'aucun marchandage.

On voit par ce qui précède que la sécurité du tiers du royaume hellénique est subordonnée au maintien de ses frontières macédoniennes, telles qu'elles ont été fixées par le traité de Bucarest. La Bulgarie ne consentirait à une réconciliation sincère et durable avec la Grèce que si celle-ci consentait à lui céder tout ce territoire (et de plus les îles de Thasos et de Samothrace) ce qui comporterait 80 p. 0/0 des acquisitions helléniques de 1912-1913.

Il est évident, que dans ces conditions la reconstitution du bloc balkanique est une chimère, et d'autant plus, que le différend serbo-bulgare est, à peu de chose près, identique au différend gréco-bulgare. Ni la Grèce, ni la Serbie, et la Grèce encore moins que la Serbie ne saurait consentir des sacrifices qui mettraient en question son existence nationale même, et la réduiraient, en fait, au rôle de vassale de la Bulgarie.

***

Abordons maintenant la démission de M. Venizélos. Elle résulte de toute une trame d'événements, de motifs d'opportunité et de conceptions politiques personnelles de l'éminent homme d'État absolument indépendants de certaines influences extérieures, dont on a beaucoup parlé récemment.

Au début de la guerre européenne, sur l'initiative de la Russie — de M. Isvolsky, précise-t-on à Athènes, qui est un bulgarophile notoire — il a été suggéré à la Grèce qu'il y aurait intérêt à ce qu'elle se résignât à des sacrifices territoriaux étendus en faveur de la Bulgarie, en vue de la reconstitution du bloc balkanique, dont le besoin se faisait sentir. En retour, la Grèce recevrait la promesse assez vague mais tentante d'amples compensations en Asie Mineure.

M. Venizélos opposa à l'idée de concession de territoire hellène un refus absolu[1]. Mais cette suggestion a subsisté tacitement — sous une forme, il est vrai, très atténuée — jusqu'au jour où elle devint la cause déterminante du désaccord entre M. Venizélos et le roi.

M. Venizélos, comme nous l'avons dit au début de cet article, épiait le moment favorable pour l'intervention de la Grèce aux côtés de la France et de l'Angleterre, mais les revendications bulgares, favorisées surtout par la Russie, gênaient considérablement sa liberté d'action.

Dans les derniers jours de 1914, on ne parlait presque plus de concessions de territoire hellène; les puissances de l'Entente demandaient seulement à la Grèce de ne pas s'opposer à certaines concessions territoriales serbes à la Bulgarie.

Le 11 janvier Sir Ed. Grey faisait savoir à M. Venizélos que si la Grèce venait au secours des Serbes, alors très menacés d'une invasion autrichienne, les alliés étaient disposés à lui assurer d'importantes acquisitions dans les régions helléniques de la côte asiatique.

Le premier ministre adressa alors au roi les deux mémoires dont il a tant été question dernièrement. Il y montrait qu'une victoire complète des Austro-Hongrois sur les Serbes mettrait Salonique en péril. En

1. M. Venizélos alla même alors jusqu'à déclarer à Paris et à Londres qu'il démissionnerait plutôt que de prendre en considération une proposition ayant pour base une cession de territoire national.

outre, les Autrichiens engageraient les Bulgares, avec lesquels ils avaient déjà lié partie en 1913, à occuper la Macédoine serbe. Dans ces conditions, le devoir de la Grèce, vis-à-vis d'elle-même, était de répondre à l'appel de la France et de l'Angleterre, puissances qui lui ont donné la vie et qui l'ont appuyée et défendue en de nombreuses circonstances. M. Venizélos ajoutait que pour que l'action fût complète, on devrait faire un grand effort afin de reconstituer la ligue balkanique de 1912, qui seule constituerait une force suffisante pour assurer le succès. Dans ce but, il conseillait de se résigner après la guerre, et après avoir reçu 125,000 kilomètres carrés en Asie Mineure aux douloureux sacrifice du district Drama-Cavalla[1] pour sauver l'hellénisme en Turquie et assurer la création d'une Grèce vraiment grande, comprenant la majeure partie des pays où l'hellénisme exerça son action durant les longs siècles de son histoire.

En parlant ainsi, M. Venizélos était d'une absolue bonne foi : il estimait, en effet, que l'acquisition de 125,000 kilomètres carrés en Asie avec 800,000 véritables Hellènes, valait le sacrifice de quelques milliers de kilomètres carrés en Macédoine, et la perte de quelques dizaines de milliers de Grecs. M. Venizélos admettait parfaitement les gros dangers de l'entreprise, mais « pour fonder des États, disait-il, il faut savoir risquer ».

Les merveilleux succès de sa politique depuis quatre ans, ainsi que la haute autorité qu'il s'est acquise, lui permettaient de préconiser un compromis aussi audacieux. Il avait d'ailleurs acquis la conviction personnelle que la Bulgarie non seulement maintiendrait sa neutralité, mais collaborerait avec la Grèce et la Serbie, moyennant la cession du district Drama-Cavalla par la Grèce et des avantages encore plus considérables que lui consentirait, sans doute, la Serbie.

Ce point de vue optimiste de M. Venizélos n'était cependant pas partagé par tous. Les milieux militaires grecs, ainsi que de nombreux milieux politiques, sont convaincus de l'impossibilité matérielle d'une entente avec la Bulgarie. Et cela par suite de la mégalomanie des hommes d'État bulgares et de leur mentalité, qui rappelle un peu trop celle de la Wilhelmstrasse. Leur céder le district Drama-Cavalla, c'était supprimer du coup les frontières stratégiques de la

1. Les cazas de Sarisaban, Cavalla et Drama.

Grèce, exposer le pays à une invasion future certaine, et ouvrir le champ à des nouvelles prétentions bulgares. Quant à l'argument du bénéfice kilométrique, il est beaucoup plus apparent que réel; chaque kilomètre carré du district Cavalla-Drama vaut, économiquement parlant, près de trente fois la même superficie en Asie Mineure. Enfin, au point de vue ethnique, le district Cavalla-Drama est trop hellénisé pour devenir l'objet d'un troc. Sa cession révolterait à tel point l'opinion publique qu'aucun parlement grec n'oserait la ratifier.

De plus ces mêmes milieux refusent énergiquement de sanctionner des cessions serbes à la Bulgarie sur la rive droite du Vardar. Ils sont en cela d'accord avec l'immense majorité du peuple serbe qui attribue une importance vitale au contact stratégique des deux royaumes alliés.

Bref, d'après cette thèse, tant que la Grèce ne sera pas assurée non seulement de l'inaction de la Bulgarie, mais encore de sa participation à une œuvre commune, elle ne pourra, sans imprudence, s'associer à une guerre qui la livrerait affaiblie à un ennemi certain. Les adversaires de M. Venizélos ajoutent de plus, qu'en aucun cas, sous aucun prétexte, une nation ne doit trafiquer de son patrimoine, abandonner de son plein gré une seule parcelle de son territoire. Ils insistent enfin sur ce fait, que même après le sacrifice territorial, aussi douloureux que périlleux, préconisé par M. Venizélos, la Grèce n'aura aucune garantie de la loyauté bulgare.

Il est certain que M. Venizélos se rendait bien compte de ce dernier danger; aussi était-il hésitant; il a refusé à deux reprises d'intervenir aux côtés des Serbes, contre les Autrichiens. Mais lorsque à la fin de février le bombardement des Dardanelles fut entrepris par les plus puissantes unités de la flotte franco-anglaise, il acquit la conviction — partagée un peu partout — que la prise de Constantinople n'était plus qu'une question de jours.

Entrevoyant alors une reconstruction de l'Hellade telle que les plus optimistes ne se l'étaient jamais imaginée, M. Venizélos jugea que l'occasion était unique et qu'elle valait les dangers à courir. Sans plus se préoccuper de la Bulgarie, quitte à négocier avec elle, au besoin, ultérieurement, il résolut d'intervenir immédiatement. Il se montra même d'autant plus pressé, qu'il craignait fort de voir les détroits forcés avant l'arrivée de l'armée et de la flotte grecque. Au début, M. Venizélos ne marchanda nullement les effectifs que

l'armée grecque devait fournir aux alliés. Il était si convaincu de la rapidité foudroyante de la prise de Constantinople qu'il estimait que les Bulgares n'auraient même pas le temps, dans l'intervalle, de songer à une attaque contre la Grèce, et qu'après le succès ils se rangeraient sans conditions, aux côtés des alliés.

On annonçait à ce moment à Athènes, l'embarquement pour les Dardanelles de trois corps d'armée alliés : un à Toulon, un à Bizerte et un à Alexandrie. En plus de l'Asie Mineure occidentale la Grèce recevrait une participation au règlement du sort de Constantinople; de cette *Polis* qui représente aux yeux du peuple grec la métropole moderne de l'hellénisme.

L'état-major général, consulté alors par M. Venizélos, objecta que la prise des détroits par une flotte lui semblait quasi impossible, et que ceux-ci ne pourraient être forcés que par une attaque simultanée par terre et par mer. Il ajouta de plus, relativement au concours militaire de la Grèce, qu'aussi longtemps que l'attitude de la Bulgarie resterait incertaine, il ne consentirait, sous aucun prétexte, à distraire de la frontière macédonienne plus d'une division, soit 15,000 hommes.

M. Venizélos n'a pas cru devoir insister. Toujours convaincu de la chute imminente des Détroits il estima que pour son entrée en jeu, la Grèce serait amplement représentée par une division d'armée de terre et sa flotte entière.

Sur ces entrefaites, à la veille du deuxième conseil de la couronne, qui devait trancher définitivement la question de l'intervention hellénique, le roi et l'état-major général venaient d'être informés d'une source qui n'a pas été divulguée jusqu'ici : 1° que les armées de débarquement que la France et l'Angleterre expédiaient aux Dardanelles ne consistaient en réalité qu'en effectifs coloniaux très réduits, soit de troupes extra-européennes dont le rendement, comme l'on sait, est loin d'égaler celui des troupes métropolitaines et 2° que la Russie venait de manifester à Paris et à Londres sa mauvaise humeur, concernant la collaboration grecque contre les Détroits. Elle n'y voyait qu'une source de complications futures, car elle ne saurait, en aucun cas, admettre un séjour prolongé des Grecs à Constantinople; elle entendait devenir la maîtresse exclusive et absolue du Bosphore et des Dardanelles.

M. Venizélos refusa d'admettre l'exactitude du premier renseignement. Quant au second, il espérait surmonter toute difficulté, en tirant parti des divergences de vues éventuelles entre certaines grandes puissances.

Le roi jugea, toutefois, les dangers de l'entreprise trop risqués. Sans repousser nullement une association avec la Triple-Entente, il estimait qu'il fallait s'assurer, par avance, la coopération de la Bulgarie. Mais pour les raisons citées plus haut, il refusait les sacrifices territoriaux qui l'auraient déterminée. Il craignait en outre des massacres de Grecs sur divers points de Turquie, ce qui l'aurait forcé à disperser son armée.

De plus le roi et l'état-major se posèrent la question de ce qu'il adviendrait si les faibles contingents de débarquement étaient battus, avant la chute des Détroits. La Grèce serait évidemment tenue, par la force des circonstances, à fournir les effectifs nécessaires en vue de combler les pertes et de reprendre énergiquement l'action. Mais aussitôt que les Bulgares auraient vu l'armée grecque engagée à fond contre les Turcs ils auraient immédiatement appliqué à la Grèce et à la Serbie leur théorie de la *douce violence*. Ils auraient ainsi saisi sans coup férir les provinces de ces deux États qu'ils convoitent puis, ceci fait, ils auraient cyniquement offert à leurs victimes de traiter sur la base du « fait accompli ».

La Grèce aurait vu du coup son domaine continental réduit d'au moins 40 p. 0/0!

Le sort de la Belgique assurément est glorieux, mais personne n'a le droit de l'envier pour son propre pays.

La Grèce aurait ainsi perdu ses plus beaux et ses plus riches territoires pendant que son armée, décimée par des combats acharnés, arriverait épuisée devant Constantinople. Elle n'aurait même pas la joie de savoir qu'après tant de sacrifices et un si grand désastre, Byzance son ancienne capitale, qui renferme les plus chères traditions de sa race, lui serait restituée. Après un court séjour d'étiquette sur les bords du Bosphore, l'armée grecque serait invitée à se retirer devant les Russes. Les troupes grecques en s'éloignant verraient la croix moscovite remplacer la croix grecque sur le dôme splendide de Sainte-Sophie, — le sanctuaire le plus vénéré de l'hellénisme, — et se rendraient tardivement compte d'une cruelle réalité; elles auraient

versé le plus clair de leur sang pour faire de Byzance : *Tsargrad.*

L'armée grecque quittant alors le Bosphore ne serait point au bout de ses peines, il lui resterait à conquérir sur les Turcs l'Asie Mineure occidentale : rémunération promise de ses sacrifices.

C'est devant ces objections que M. Venizélos qui croyait toujours fermement à l'imminence de la chute des Détroits, crut devoir démissionner.

***

Nous nous sommes efforcé d'exposer le point de vue de la politique extérieure du cabinet Venizélos ainsi que celui de ses adversaires — actuellement au pouvoir — sans aucun commentaire de notre part.

Nous nous contentons de signaler seulement que la conviction qui a prévalu au commencement de mars sur le forcement imminent des Dardanelles ne s'est pas réalisée, par suite précisément du manque d'effectifs de débarquement suffisants : le total des contingents franco-anglais débarqués à Lemnos et à Tenedos jusqu'aux premiers jours d'avril n'a jamais dépassé 30,000 hommes.

***

Reste la question de la politique extérieure du cabinet Gounaris. Nous ne saurions mieux la définir qu'en reproduisant textuellement les déclarations toutes récentes de M. Zographos, ministre des Affaires étrangères : « Il n'y a rien de changé dans la politique grecque. Cette déclaration, nous sommes prêts à la renouveler aujourd'hui. M. Venizélos était favorable à la cause des alliés, le gouvernement actuel reste favorable à cette cause. Ni les sentiments du roi, ni ceux de la cour, ni ceux de l'armée, ni ceux du peuple n'ont d'aucune façon varié. M. Venizélos, croyait, par des combinaisons et des échanges de territoires, pouvoir assurer à la Grèce une sécurité telle que, dégagée de toute inquiétude du côté de la Bulgarie, elle pût dès maintenant, mettre ses forces au service de la cause des alliés. Nous croyons que M. Venizélos se trompait, c'est là toute la difficulté qui nous sépare[1]. »

1. Voir *Petit Parisien*, 17 avril 1915.

Puis, après avoir parlé des injustices à réparer, de l'Alsace-Lorraine, de ce que la Grèce doit à la France, M. Zographos insista sur la nécessité pour la Grèce de « choisir son heure », uniquement par souci de sa propre sécurité, et il termina en disant : « En vous parlant ainsi n'est-ce pas vous dire que quel que soit le gouvernement au pouvoir, celui de Venizélos ou tel autre, la Grèce restera avec la France? »

Le doute n'est pas possible; rien n'autorise à affirmer que le roi s'était ravisé parce qu'il est sympathique à l'Allemagne ou parce qu'il ne croit pas à la victoire de la Triple-Entente. Le roi et le gouvernement actuel insistent et proclament que l'occasion que M. Venizélos adjurait de saisir au passage n'a pas disparu. Ils affirment la nécessité pour la Grèce d'intervenir aux côtés de la France et de l'Angleterre. Mais, ils entendent obtenir au préalable des puissances, la garantie des « biens acquis » que M. Venizélos avait perdu de vue en ne considérant que la grandeur du but à atteindre.

Il est, en effet, hors de conteste, qu'aucune *compensation*, de quelque ampleur que ce soit, ne saurait dédommager la Grèce de la perte de Cavalla-Drama.

M. Venizélos semble lui-même, d'après certains indices, le reconnaître aujourd'hui. Et c'est peut-être là le véritable motif de sa retraite temporaire de la vie publique. Son immense popularité en Grèce a, toutefois, peu souffert des divulgations récentes. Les amis et admirateurs de l'homme éminent n'y voient que des vagues projets sans consistance et jamais une intention méditée de cession de territoire national.

Aussi le retour prochain au pouvoir de M. Venizélos peut-il être considéré comme certain.

S. P. Phocas-Cosmetatos.

III. — NORVÈGE

Dans cinquante ans, l'historien qui voudra parler de l'opinion publique en Norvège pendant les premiers mois de la guerre des nations sera, je pense, fort embarrassé. Il aura beau feuilleter la collection des journaux du temps, lire le compte rendu des séances du Storting, consulter les textes des conférences publiques, il ne trouvera presque rien à glaner.

Deux ou trois conférenciers ont parlé du conflit européen. Le Storting, après la séance d'ouverture dans laquelle le roi fit une discrète allusion à la guerre, a étudié paisiblement les lois proposées; dans les journaux, à côté d'une information exacte et équitable des faits militaires, l'historien ne trouvera ni commentaires ni discussions qui puissent l'éclairer sur ce que pensaient les Norvégiens en l'an 1914. Rien ou si peu! Et pourtant si celui-ci en concluait que le pays se désintéressait des grands événements qui se passaient alors en Europe, il se tromperait lourdement. Si le pays s'est cru tenu à observer une neutralité stricte, s'il a été plus neutre que n'importe quel État neutre, si la presse s'est d'elle-même disciplinée, il ne s'ensuit nullement que le peuple n'ait pas eu d'opinion. Sous le grand silence qui s'est étendu sur tout le pays les esprits ont été inquiets, les cœurs agités, et il n'est pas jusqu'au plus simple paysan retiré dans sa ferme à moitié ensevelie sous la neige qui n'ait eu son opinion sur les événements et qui ne les ait jugés. Jusqu'aux premiers jours de cette année, si l'on excepte quelques très rares manifestations dont nous parlerons tout à l'heure, c'est seulement par des conversations, par des correspondances privées, qu'on pouvait saisir quel était l'état d'esprit des différentes classes du pays et comme en pareil cas on a rarement l'opinion d'un groupe mais d'un homme, il fallait procéder avec prudence et multiplier les expériences.

Mais avec l'année 1915 l'opinion publique s'est manifestée plus

souvent et plus nettement. Le peuple norvégien est lent; il est prudent et timoré, soucieux d'ailleurs d'entretenir de bonnes relations avec toutes les puissances, mais il a l'amour de la justice, la passion du droit, la juste préoccupation de défendre ses intérêts; c'est pourquoi le silence a été rompu quelquefois, et la pensée du pays, qui semblait à l'Europe toute voilée de brume, apparaît chaque jour plus claire.

***

Déjà, plusieurs années avant que les hostilités éclatassent, on parlait de guerre en Norvège. Après sa rupture avec la Suède, la Norvège s'était fait garantir son intégrité par les grandes puissances européennes. A la suite de ces événements quelques années de confiance et de sécurité s'écoulèrent, années consacrées tout entières à l'extension du commerce et de l'industrie et à l'enrichissement progressif du pays. Mais les événements européens de 1911 réveillèrent brusquement la Norvège et la firent sortir de la quiétude dans laquelle elle se complaisait. On pressentit alors qu'un conflit européen était imminent et on l'attendit avec crainte, car on pensait que dans une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre — guerre essentiellement navale — le pays, par sa position géographique, pourrait se trouver dans la situation où la Belgique s'est trouvée dans la guerre continentale.

On était alors persuadé en Norvège que, dès les premiers jours de la guerre, la neutralité du pays serait violée par une des flottes belligérantes, soucieuse de s'assurer un point d'appui dans la mer du Nord.

La conséquence fut la réorganisation partielle de la flotte. Le programme naval de 1912 disait que la flotte devait être renforcée afin de pouvoir veiller à la sécurité des eaux territoriales, assurer la neutralité du pays, garder les côtes, faciliter le trafic, garantir les transports. D'après ce programme la flotte devait se composer de 8 cuirassés garde-côtes, 6 contre-torpilleurs, 40 torpilleurs, 22 sous-marins, 4 canonnières et 1 poseur de mines. Ce programme n'a pas été entièrement accompli, mais la Norvège a fait tous les efforts possibles pour assurer la sécurité à son commerce et à ses côtes, et pour se mettre en mesure d'observer ses promesses et de défendre sa neutralité contre toute agression.

Ce fut aussi vers la même époque que la Suède et la Norvège, oubliant le passé pour ne songer qu'au péril commun et aux intérêts communs, commencèrent à se rapprocher.

Aussi les premiers jours d'août 1914 furent-ils des jours d'angoisse et de panique en Norvège. La flotte fut mobilisée ainsi qu'une partie de l'armée, car le pays était décidé à se défendre, et nul doute que s'il eût été attaqué, il ait montré autant d'héroïsme que la Belgique. Defense fut faite aux officiers de quitter le pays, le prix des vivres augmenta dans des proportions inquiétantes, car les provisions étaient insuffisantes et les spéculateurs peu scrupuleux, le peuple menacé de famine protesta violemment, et des mesures durent être prises pour calmer l'agitation et faire baisser le prix des denrées. On peut s'imaginer facilement l'inquiétude d'un pays dont la défense est nécessairement faible, qui produit peu, et qui forcé d'importer de l'étranger une grande quantité de denrées alimentaires risque d'être rapidement affamé, et enfin d'un pays dont tous les intérêts sont sur la mer.

Ce fut aussi pendant ces premiers jours que l'opinion populaire se manifesta clairement. La nouvelle de l'invasion de la Belgique provoqua l'indignation; la foule, rassemblée devant les affiches lumineuses des journaux donnant les premiers télégrammes de la guerre, applaudissait à la résistance de Liége et à l'héroïsme des Belges, si bien que les affiches lumineuses furent supprimées. Bientôt des collectes s'organisèrent pour venir en aide aux Belges chassés de leur pays. Dans tous les journaux il y avait alors des articles vibrants sur les Belges et la Belgique. La fortune de ce peuple pacifique, qui avait cru à la valeur des traités et qui souffrait du manque de foi d'une puissance militariste qui l'écrasait sous une force si disproportionnée à la sienne, remuait profondément l'âme des Norvégiens, et leur admiration était grande pour un petit peuple qui faisait de si immenses sacrifices pour sauver l'honneur national.

Les jours s'écoulèrent. La Norvège fut ravitaillée. Tandis que la flotte anglaise croisait solitaire dans la mer du Nord, la flotte allemande enfermée à Kiel et dans la Baltique semblait peu pressée de lui offrir la bataille; l'agitation des premiers jours se calma et le gouvernement fut surtout soucieux de veiller aux intérêts économiques du pays et d'observer une rigoureuse neutralité. Le peuple

tout entier, s'imposant de lui-même une sévère discipline, se condamna au silence.

*
* *

Par sa position en Europe, la Norvège est tournée vers l'ouest. Son long développement de côtes sur la mer du Nord fait que ses ports ouvrent à son commerce et à son émigration la route d'Angleterre et d'Amérique. De ce côté, vers ces pays, les relations sont étroites et suivies; par là mille usages anglais se sont introduits en Norvège, par là a pénétré la civilisation dès les premiers siècles. On a remarqué que si les communications étaient coupées à l'ouest, le pays tombait dans une sorte de torpeur. Par là aussi venaient les idées françaises. Les idées de la Révolution française réveillèrent le pays et inspirèrent sa première constitution. La Suède, avec laquelle elle fut unie jusqu'à ces dernières années, tournée vers le sud et l'est, luttait contre la Russie et recevait sa culture de l'Allemagne, mais surtout de la France. Les Suédois furent longtemps appelés les Français du Nord. L'aristocratie suédoise ne parlait que français, et imitait les usages et les modes françaises; l'armée suédoise était organisée sur le modèle de l'armée française. Enfin la Suède fut longtemps la fidèle alliée de la France et l'influence française était prépondérante dans le Nord.

Depuis un demi-siècle il n'en est plus ainsi, et l'influence allemande s'est fait sentir chaque jour davantage en Scandinavie; en Suède principalement, mais aussi en Norvège.

Ce fut à la suite de la guerre de 1870-71 que l'influence allemande se manifesta le plus sensiblement.

Les victoires successives de l'Allemagne en 1866 et 1871, son élévation rapide, son brusque développement économique firent une grande impression en Norvège. Non que les États scandinaves eussent beaucoup à se féliciter d'assister à la naissance d'une puissance si formidable et qui avait commencé sa fortune par l'écrasement de l'un d'eux en 1848 et 1864. Beaucoup de Scandinaves n'ont pas pardonné à l'Allemagne cette première poussée du pangermanisme vers le Danemark; mais à ce moment le mouvement de solidarité qui semblait vouloir unir les États scandinaves n'aboutit pas, parce que l'individualisme de la Norvège était si fort qu'il

réclamait impérieusement avant toute chose l'indépendance du pays.

C'est pour cette raison peut-être que l'influence allemande se fit sentir surtout dans l'armée, car la question de l'indépendance était liée à celle de la défense et de la réorganisation de l'armée.

Les officiers norvégiens prirent l'habitude d'étudier les méthodes allemandes. Ils admirèrent surtout l'organisation et la forte discipline d'une armée qui à leurs yeux était la plus parfaite de l'Europe. Il y eut pourtant des exceptions. Les officiers de cavalerie continuaient d'aller étudier à Saumur; plusieurs prirent du service dans l'armée française; des officiers norvégiens enseignèrent le ski aux chasseurs alpins. Tous ceux qui revenaient de France en rapportaient l'admiration pour une armée solide et démocratique dont l'esprit convient bien mieux à la libre Norvège que celui du militarisme prussien. Ils vantaient l'habileté des chefs, les bons rapports qui existent entre officiers et soldats, la bravoure et l'intelligence des troupes; ils disaient que la France restait la puissance militaire par excellence. Mais l'Allemagne avait pour elle le prestige de ses dernières victoires, de son ascension rapide et prodigieuse et beaucoup d'officiers en étaient éblouis.

Encore aujourd'hui quelques officiers norvégiens ne peuvent croire que le formidable appareil allemand puisse être faussé. La victoire décisive de la France ralliera à elle ces derniers admirateurs des méthodes prussiennes, et les convaincra qu'une organisation militaire, si puissante soit-elle, doit encore compter avec l'initiative, l'intelligence du soldat, sa moralité et son esprit, et que les facteurs moraux ne sont pas des non-valeurs dans la guerre. Mais déjà la majorité de l'armée norvégienne exalte la valeur de l'armée française, la bravoure, l'endurance des soldats, l'habileté des généraux; le général Joffre est apprécié et populaire, et on recommence à dire : l'armée française est la première armée du monde.

En même temps que l'Allemagne devenait une grande puissance militaire, elle devenait une grande puissance économique. Sa marine marchande se développait, le pays se couvrait d'usines, et le commis voyageur allemand prenait possession de la Norvège, comme il prenait possession du monde entier.

Pourtant déjà au moyen âge la Norvège avait eu beaucoup à souffrir du commerce allemand, lorsque la Hanse s'était installée dans les

villes de la côte occidentale et avait accaparé tout le trafic. Depuis cette époque les relations commerciales avaient surtout été suivies avec l'Angleterre, mais peu à peu celle-ci se voyait évincée — tout simplement parce que le commis voyageur allemand venait plus souvent, vendait moins cher et faisait crédit. Et ainsi les relations économiques devinrent plus étroites entre les deux pays.

En même temps la bourgeoisie était impressionnée par un pays qui se développait avec une si étonnante rapidité. Elle admira l'administration, l'accroissement de la population, les grandes et belles écoles, les nouvelles villes industrielles, et prit l'habitude d'envoyer ses enfants étudier en Allemagne, dans les écoles, dans les usines, dans le commerce, dans les banques; la proximité aussi favorisait l'Allemagne. C'est ainsi que la plupart des ingénieurs norvégiens qui ont étudié à l'étranger sortent de l'école technique supérieure de Charlottenburg, que les médecins vont étudier dans les hôpitaux de Berlin. Les historiens, les philologues, les artistes ont suivi. Autrefois c'était la route de France ou d'Angleterre qu'ils prenaient en plus grand nombre. Ceux qui avaient fait leur éducation en Allemagne devenaient pour elle autant d'amis et de clients; ils parlaient sa langue, lisaient ses livres, et l'influence allemande pénétrait à leur suite. D'ailleurs l'Allemagne accueillait bien les Norvégiens, leur ouvrait ses écoles, leur donnait des marques d'intérêt et il leur était naturel d'entretenir avec elle de bons rapports.

Mais au début de la guerre l'Allemagne inonda les commerçants, les industriels norvégiens de bulletins de victoire; c'étaient des récits exagérés de ses succès et de l'anéantissement de ses ennemis. Au mois d'août, alors que cette correspondance spéciale battait son plein, la classe mercantile, sans se laisser trop bluffer, croyait à la victoire de l'Allemagne. Après la bataille de la Marne la correspondance fut aussi copieuse mais le ton changea; elle adjurait les commerçants de faire des commandes, car le chômage allait jeter des milliers de travailleurs allemands dans la plus profonde misère. Beaucoup de commerçants commencèrent alors à douter des succès allemands. Ce manque de tact a indisposé le commerçant et n'a point eu le résultat que l'Allemagne attendait. La Norvège, qui depuis quelques années a développé son industrie, se rend compte maintenant qu'elle doit se soustraire à toute vassalité économique, qu'elle doit acheter partout

et surtout produire elle-même le plus possible pour sa propre consommation. Une des conséquences de la guerre actuelle sera pour la Norvège d'augmenter sa puissance économique. L'Allemagne exporte peu en Norvège depuis la guerre, le pays tend de plus en plus à se suffire à lui-même, mais pour les objets qu'il ne produit pas, il y a pénurie, une place est à prendre pour l'exportation française et anglaise et l'activité des consuls de ces puissances a maintenant une grande tâche à remplir.

Les dernières agressions sur mer n'ont pas été pour relever le crédit de l'Allemagne parmi les marchands. La violation de la neutralité belge les avait déjà fâcheusement impressionnés; la perte de leurs biens les touche cette fois directement.

Les armateurs et tout le peuple qui vit sur la mer en Norvège a des sympathies pour l'Angleterre; les fils d'armateurs ont continué d'étudier en Grande-Bretagne; pas un marin qui ne comprenne l'anglais; la marine anglaise a gardé son prestige; « là où flotte le pavillon anglais, le marin norvégien sait qu'il trouvera la justice et l'ordre[1] ».

Pourtant les armateurs n'ont point échappé à la puissance allemande; ils se sont en certains cas trouvés dépendants du grand trust maritime allemand; le développement remarquable de la marine allemande devait avoir sa répercussion sur un État si voisin. Au début des hostilités les armateurs norvégiens furent peu satisfaits des procédés de l'Angleterre qui s'arrogeait le droit de visite. Une note fut envoyée au gouvernement anglais; l'affaire s'arrangea. Mais les agressions allemandes, les mines et surtout le torpillage des bateaux de commerce, toutes ces violations du droit des gens ont mécontenté un peuple soucieux du droit, et aussi un peuple dont toute la fortune est sur la mer. Du fait de l'Allemagne les alliés seront amenés à user de représailles qui pourront léser gravement les intérêts norvégiens, et causer de grands soucis à son gouvernement.

Ce sont ces événements successifs qui ont fait que l'opinion en Norvège a parlé plus nettement et plus hautement.

En somme le bluff allemand n'a point trouvé crédit en Norvège. Il a nui au prestige de l'Allemagne. On y a comparé le tact, la discré-

1. Discours de M. Konow, député, ancien ministre, à l'Association des étudiants à Christiania, le 30 janvier 1915.

tion française, aux rodomontades et aux menaces allemandes, et la sympathie a été à la France.

Si la bourgeoisie a subi depuis cinquante ans l'influence allemande, il n'en est pas de même du peuple. Les sympathies populaires ont été unanimement vers l'Angleterre et vers la France. C'est le peuple qui au mois d'août, devant les affiches lumineuses, applaudissait le plus fort aux succès belges. Il n'aime point l'Allemand qui « frappe toujours le poing sur la table ». Il lui en veut d'avoir ravagé la petite Belgique. Il n'a point admiré la grandeur militaire allemande, car il est socialiste et pas du tout militariste; il préfère la libre Angleterre, la France démocratique et républicaine. La puissance économique de l'Allemagne ne lui a point tourné la tête. Il pense que cette force opprime des milliers d'ouvriers; tout au plus est-il ami avec la sociale démocratie de Berlin, car son socialisme dérive directement de celui de Marx.

Il est resté ami de l'Angleterre, car ses fils sont marins, toujours en contact avec la marine anglaise, ou ouvriers, émigrant en Amérique, jamais en Allemagne qui est déjà bien trop pleine de sans travail et qui doit émigrer elle aussi.

On a dit que l'empereur d'Allemagne était extrêmement populaire parmi le peuple norvégien. Il est vrai qu'il est bien connu du peuple et qu'il n'est pas rare même de trouver son portrait et celui de sa famille dans des fermes ou des logements de paysans. Pourtant il ne faut rien exagérer.

Il est certain qu'aucun chef d'État n'a prodigué à la modeste Norvège autant d'attentions et autant de flatteries que Guillaume II. Ses visites annuelles, pendant lesquelles, disait-il, il se délassait de ses fatigues dans la calme solitude des fjords, ses conversations simples et bon enfant avec les habitants, les dons qu'il fit à plusieurs reprises, notamment à l'église de Trondhjem et lors de la catastrophe d'Aalesund, ou un bateau de ravitaillement fut envoyé immédiatement sur son ordre et arriva le premier; toutes ces attentions étaient bien faites pour gagner le cœur d'un peuple qui n'est pas gâté sous ce rapport. La Norvège tient une bien petite place dans les préoccupations des chefs d'État, et voilà que le souverain d'un puissant empire se déclarait son protecteur et son ami! comme c'était touchant et flatteur!

Pourtant on remarquait que les visites du Kaiser étaient toujours accompagnées de bateaux de guerre qui profitaient de son séjour pour explorer les fjords, les ports, les positions fortifiées; à l'ombre de l'auguste touriste l'espionnage s'organisait, à tel point que le gouvernement dut intervenir et réglementer les conditions de visite et de séjour des bateaux de guerre étrangers. Un épisode de cette guerre, le raid du *Berlin* pénétrant la nuit sans pilote et par une effrayante tourmente dans le fjord de Trondhjem montre bien que l'espionnage des côtes avait été poussé fort loin.

Ainsi, quoique l'empereur d'Allemagne puisse plaire lorsqu'il le veut et qu'en Norvège il mît comme une sorte de coquetterie à plaire, le bon sens populaire a réagi contre la fascination que pouvait exercer un si grand personnage. Seule une très petite minorité de naïfs l'ont subie.

Dans la classe intellectuelle l'influence française et l'influence allemande se rencontrent. Mais l'originalité des esprits, le fort individualisme a défendu les Scandinaves de toute imitation servile. Ils sont restés eux-mêmes et leur civilisation est originale.

Les Allemands aiment à dire que les Scandinaves sont leurs cousins germains du nord et qu'ils y représentent la culture germanique.

Des Germains, certes les Scandinaves le sont, et même peut-être est-ce chez eux qu'il faut chercher aujourd'hui les vrais Germains, quoique la race soit mélangée. Le « Paysan du Danube » du bon La Fontaine, ce n'est plus sur les bords du Danube ou de la Sprée qu'on pourrait le trouver, mais il existe encore dans les campagnes de Norvège, au pied de ses montagnes, au bord de ses fjords. La culture scandinave, elle, est bien différente de la kultur allemande. Dernièrement un député au Rikstag suédois définissait la culture le culte des idéals et surtout de trois : le respect du droit, l'amour de la vérité, le sens de la beauté. Cette définition donnée par un Suédois montre ce que les Scandinaves entendent par culture. Cela diffère, semble-t-il, beaucoup du critérium allemand.

Surtout on ne peut jamais appeler culture une instruction qui ne repose pas sur le culte de ces idéals, et à plus forte raison une bonne administration, une forte organisation et une discipline générale car ces dernières qualités ne sont point propres seulement à l'homme.

Les animaux sont susceptibles de discipline et d'organisation; les abeilles, les fourmis, et les animaux qui vivent en colonies nous en offrent même des modèles d'une perfection telle que l'homme peut désespérer de les atteindre; mais c'est la grandeur de l'homme d'avoir conçu la justice, d'aimer la vérité et d'adorer la beauté. Les peuples seuls qui ont su faire des sacrifices pour le triomphe de ces idéals peuvent se dire cultivés, et peuvent contribuer au progrès et à la civilisation de l'humanité. La Norvège, comme les autres États scandinaves, a le droit de revendiquer sa part dans cette œuvre.

Si la classe intellectuelle en Norvège a admiré le romantisme allemand et la philosophie allemande, si les noms de Gœthe, de Kant, de Fichte, de Hegel sont souvent cités, les Latins ont aussi leurs admirateurs et ce sont les meilleures plumes qui les défendent et les louent.

En Norvège les intellectuels se sont pliés à la discipline générale. Ils n'ont point exprimé leurs opinions. La cause en est peut-être à la position difficile de la Norvège. La crainte de la Russie empêche bien des sympathies de se montrer plus clairement. En Suède surtout la brochure de Fahlbeck, la campagne de Sven Hedin n'ont eu pour cause que les dangers qui viennent de l'Est, et c'est à cause de ces dangers que la Suède a pu sembler vouloir s'appuyer sur l'Allemagne — jamais la Norvège. Ce sont là des manifestation bruyantes mais isolées. Les États scandinaves n'ont jamais eu qu'une politique : *la neutralité.*

Aujourd'hui les États scandinaves se rapprochent. C'est une heureuse conséquence de cette funeste guerre. Les rois de Danemark, de Norvège et de Suède se sont réunis à Malmoë en vue de prendre des mesures en commun pour protéger leur neutralité et sauvegarder les intérêts de leur pays. Cette rencontre a affirmé la solidarité des États scandinaves. C'est un premier pas vers la constitution d'un bloc des États du Nord, si nécessaire à l'équilibre européen. Lorsqu'on voit les traités méprisés, les États neutres et pacifiques violés, les ruines accumulées sur les innocents, on se demande ce que deviendront les petits États. Beaucoup ont pensé ici que la Norvège avait commis une faute en ne protestant pas contre la violation de la Belgique. Cette faute la Norvège la partage avec les autres États neutres. Ils sont faibles et ils n'étaient point préparés aux événements.

*
* *

En ces derniers jours l'opinion norvégienne a parlé plus haut et plus clair. Les récents attentats sur mer ont fait sortir les journaux de leur réserve. Le *Journal du commerce et de la navigation* a déclaré que « l'Allemagne ne pouvait échapper à la responsabilité de ses actes par le simple fait qu'elle la déclinait d'avance » et le *Morgenbladet* a ajouté : « Si l'Allemagne repousse notre demande légitime de dédommagement, la Norvège saisira tous les vaisseaux allemands dans les ports norvégiens jusqu'au règlement satisfaisant de notre réclamation. »

Le torpillage du bateau norvégien *America* venant d'Amérique en Norvège — donc bateau neutre voyageant entre deux pays neutres et portant des marchandises neutres — avait déjà surexcité l'opinion, mais l'affaire du *Lusitania* a porté à son comble l'indignation publique.

Les journaux, qui pendant les longs mois de cet hiver s'étaient appliqués à observer une neutralité scrupuleuse, se firent enfin l'écho de la conscience populaire.

La presse norvégienne fut unanime à condamner sévèrement l'attentat contre le *Lusitania*. *Verdens Gang* rappela le passage où Schiller décrit la prise de Magdebourg : « Maintenant commence une scène d'horreur pour laquelle l'histoire n'a point de langue, la peinture point de pinceaux » et ajouta qu' « il était réservé au gouvernement impérial allemand de faire mentir honteusement son grand poète en battant le record de l'infamie par des procédés de guerre qui dépassent de beaucoup la barbarie primitive de la guerre de Trente Ans. Qu'on épargne au moins aux victimes les marques d'une répugnante pitié hypocrite. Que la presse allemande se taise. Le silence est le plus sage lorsqu'il s'agit d'un crime que toute l'humanité, sauf l'Allemagne, considère comme une honte pour notre siècle. »

Mais c'était mal connaître les Allemands que de croire qu'ils allaient suivre ce conseil. Ils mirent le comble au scandale en faisant publier par la presse le résumé du prêche que le pasteur allemand fit devant ses ouailles pour justifier le torpillage du *Lusitania*. Puis comme la presse continuait à flétrir l'Allemagne, le comte d'Oberns-

dorff, ministre d'Allemagne à Christiania, fit naître l'incident des lettres anonymes.

L'affaire est d'une petite importance mais elle est bien caractéristique des procédés de la diplomatie allemande dans les pays neutres.

Le comte d'Obernsdorff prétendit avoir reçu deux lettres d'injures. Il les fit paraître, suivies d'un commentaire. Ces lettres, courtes mais grossières, étaient écrites d'une orthographe fantaisiste et avec des tournures purement allemandes. A première vue il apparaissait qu'un Norvégien ne pouvait les avoir écrites. L'Ambassadeur les attribuait pourtant à des hommes politiques, et les faisait suivre d'un commentaire tout à la fois menaçant et injurieux pour le gouvernement. Fourberie, insolence, procédés d'intimidation, le comte d'Obernsdorff restait bien dans les traditions de la diplomatie allemande. Inutile d'ajouter que son attitude ne lui a pas conquis le cœur du pays[1].

1. Il nous semble intéressant, à titre de document, de donner les deux lettres anonymes adressées au comte d'Obernsdorff.

« Herr Gesandter!

« Med Foragt, Rœdsel og Avsky ser den norske Nation paa det folk, De representerer, hele Verdens Dom har dere og Guds Dom vil komme over Morder og Sjöröverfolket.

« Gott strafe Deutschland ». Nei. — « England strafe Deutschland? Ja.

« Normœnd ».

[Traduction : Monsieur l'ambassadeur. Avec mépris, horreur et dégoût la nation norvégienne regarde le peuple que vous représentez. Le jugement du monde et le jugement de Dieu retomberont sur les assassins et les pirates. « Gott strafe Deutschland. » Non. « England strafe Deutschland. » Oui. des Norvégiens.]

« Til Sjörovere og Snigmordere.

« Den tyshe Gesandt

i Kristiania

« Forbandet vore baade di og alle deres landsmœnd Slagter Vilhelm, likesaa di som sœnker vore skibe og ogsaa undertiden hvore folk ut av Norges hovedstad. Fordömte pak hvi sympatiserer ikke med eder. Hilset alle alle norske mœnd. »

[Traduction : Aux pirates et aux assassins. L'ambassadeur allemand à Kristiania. Maudit soit et vous et tous les compatriotes du boucher Guillaume, aussi ceux qui torpillent nos bateaux et aussi parfois des gens de la capitale de la Norvège. Damnés goujats! nous ne sympathisons pas avec vous. Un salut de tous, tous les Norvégiens.]

On remarquera que l'expression Herr Gesandter n'est pas en usage en Norvège; — que les substantifs sont écrits avec une majuscule comme en allemand — alors qu'en norvégien ils s'écrivent avec une minuscule: que tout Norvégien sait écrire les mots « vi » et « vor » qui veulent dire « nous » et « notre » et jamais il ne commettra la faute d'écrire « hvi » et « hvor » comme dans le texte. L'expression « oui » à la fin n'est jamais employée par les Norvégiens dans cette combinaison. Enfin la simplicité et la grossièreté des expressions indiqueraient en tous cas que les lettres émanent de gens du bas peuple et non d'hommes politiques comme veut le faire croire le comte d'Obernsdorff. Il semble qu'on pourrait joindre ces deux lettres au dossier qui contient déjà tant de preuves de la maladresse et de la mauvaise foi de la diplomatie allemande.

D'autre part un grand journal d'information l'*Aftenposten* avait ouvert ses colonnes aux articles d'un journaliste norvégien voyageant en France. Il y relatait la conduite des officiers et des soldats allemands dans les petits villages belges et français, les incendies, les viols, la fusillade des otages, le pillage, le vandalisme. Ces articles ont fait une grande impression. Les Norvégiens se sont longtemps refusés à croire aux atrocités allemandes; ils doivent maintenant se rendre à l'évidence, et pour un peuple qui a horreur de toute espèce d'excès, et qui professe au plus haut point le respect de la femme, la conduite des Allemands ne saurait avoir aucune excuse.

Pour terminer, je ne saurais mieux faire pour montrer l'état de l'opinion publique en Norvège au début de l'année 1915 que de donner un bref compte rendu d'une conférence qui a été faite devant la jeunesse studieuse, à la société des étudiants de l'Université de Kristiania, par un des hommes les plus autorisés de la Norvège, par M. Konow, ancien ministre d'État, député au Storthing.

M. Konow a protesté publiquement contre la violation de la neutralité belge. Après avoir constaté que l'Europe avait pu se tromper sur la véritable opinion du pays parce que « le silence avait fait l'obscurité », le conférencier a défini, d'après le droit, les véritables devoirs des pays neutres, et a montré que ces devoirs n'entraînaient pas le silence de l'opinion libre, ni la défense de juger les faits. Ce serait une grande erreur de comprendre ainsi la neutralité — cette erreur la Norvège l'a commise car lorsque « le représentant de l'Empire allemand disait que c'était en pleine conscience que l'Allemagne violait la neutralité belge, alors que la colère fermentait dans tous les cœurs, cette colère ne s'exprimait pas. Les atrocités commises dans les villages belges et français, les destructions de Louvain et de Reims, le meurtre des otages, le jet des bombes sur des villes ouvertes glissaient mollement à travers les âmes neutres qui auraient dû protester hautement. »

Avec beaucoup de courage M. Konow a dit que les États neutres qui disent qu'ils doivent se tenir à l'écart et ne pas élever la voix sont indignes du nom d'État. En fuyant toute responsabilité « ils annulent leurs droits d'État comme le mauvais citoyen qui se mutile pour ne pas servir sa patrie annule son droit de citoyen ». M. Konow a bien justement remarqué que les petits États ont une force d'opi-

nion qu'ils peuvent imposer et que la pensée libre est une grande force. Il a rappelé à ce propos l'exemple des Pays-Bas vainqueur de l'Inquisition et celui de Voltaire défendant Calas et La Barre. M. Konow a exprimé le vif regret que l'Europe ait pu un instant douter de l'opinion de la Norvège, et après avoir fait une balance équitable de ce que le pays devait à l'Angleterre et à l'Allemagne il a montré aussi ce qu'il devait à la France. « Dans les conversations nombreuses, dit l'ancien ministre, que j'ai eues avec des gens de toutes classes, tous ont souhaité le triomphe de l'Entente, tous sans exception même ce petit garçon rencontré sur une route à la campagne en train de lire un fragment de journal et qui répondait sans hésitation et les yeux brillants à la question : « Qui penses-tu qui « gagnera? — Les Anglais, naturellement. »

M. Konow a admirablement et éloquemment résumé l'opinion publique en Norvège. Si cette opinion s'est peu exprimée c'est que l'inquiétude règne dans le nord, c'est que le sort de la malheureuse Belgique montre aux Norvégiens la fragilité des traités. C'est pour cela que le pays s'est comme replié sur lui-même.

Au début des hostilités, en Angleterre, M. Brailsford écrivait dans la *Contemporary Review* : « Notre flotte dans la mer du nord, notre armée en France peuvent valoir au tsar des millions de nouveaux sujets et des victimes innombrables à la russification forcée. Elles passeront d'une civilisation supérieure à une civilisation inférieure, d'un système tolérant, libéral par accès à un système qui n'a pas commencé à saisir l'idée de tolérance[1]. » Ce qu'un Anglais pensait au début de la guerre, des Norvégiens directement intéressés ont pu aussi le penser. Ils étaient une minorité et les événements les ont éclairés.

Si au début de la guerre on discutait, en Norvège, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, *la France, elle, ne se discutait pas.*

Jamais la France n'a été plus populaire en Norvège que depuis la guerre. La supériorité de ses armes, l'habileté de ses chefs, la bravoure de ses soldats, le tact, la modestie de ses communiqués, le calme admirable de sa population, le sacrifice silencieux et souriant accepté simplement ont excité une admiration unanime.

1. M. Brailsford devait faire allusion à la condition des Polonais de Galicie et non à ceux de Posnanie soumis au pire despotisme prussien.

On dit ici : « La France sans peur et sans reproche, qui force l'admiration du monde tout entier, qui n'a jamais violé le droit dans cette guerre, qui se bat au nom de la justice, de la liberté, au nom d'un idéal de civilisation supérieure, doit triompher. » Jamais elle n'a paru plus belle, plus pure, plus grande en Norvège, et sa victoire y sera saluée joyeusement par tous *sans aucune exception*.

Non, en Norvège la France ne se discute pas. La France a su gagner les cœurs.

AXEL RYAN.

IV. — PAYS-BAS

Dans le conflit actuel, la Hollande — pour employer le langage de feu le roi Ménélik — est comme un îlot de paix perdu dans un océan de guerre. Les courants des armées en marche, la dévastation ont évité ses frontières et respecté son territoire. Elle est restée saine et sauve au centre du grand tumulte. Elle n'a éprouvé que les contre-coups des chocs qui font tressaillir la vieille Europe. Et cependant...

Deux choses avant toutes les autres doivent intéresser le lecteur français, d'abord la politique du gouvernement hollandais, puis les sentiments du peuple.

Le gouvernement hollandais a rendu ma tâche relativement facile. Le 7 février et le 22 mars 1915 il a publié des pièces diplomatiques concernant la navigation dans la mer du Nord et la Manche au point de vue de l'état de guerre. On verra comment le droit des gens lui a servi de guide dans son souci constant de maintenir sa neutralité et de protéger ses droits. Car une neutralité stricte et vraie était la politique que le gouvernement avait de tout temps déclaré vouloir suivre. Les faibles ressources militaires d'un peuple de six millions d'habitants, dans un temps où toutes les puissances ont armé jusqu'à leur dernier homme, les relations intellectuelles, commerciales et autres qu'on entretenait avec tous les pays civilisés, étaient autant de raisons pour se tenir à l'écart des grands groupements politiques. Les temps d'une politique active étaient passés. On était content de son sort; une belle prospérité régnait dans le pays; l'avenir s'annonçait plus beau encore. On ne désirait que de pouvoir continuer de vivre en bonne intelligence avec tout le monde. Puis on vivait au centre de l'internationalisme. On ne *croyait plus à une guerre européenne*. Tant de crises et des plus sérieuses avaient été apaisées dans les dernières années, tant de difficultés vaincues, que les malentendus internationaux les plus dangereux ne suscitaient que peu d'intérêt. D'avance on était sûr d'une

solution paisible. Le désenchantement devait être cruel. Puis les revendications nationales faisaient défaut. Les seuls frères de sang opprimés, les Boers, dans l'Afrique du Sud bien lointaine, ne se plaignaient pas beaucoup sous le joug anglais, et même pas du tout. On avait ce qu'on voulait et on voulait ce qu'on avait.

La seule attitude possible au milieu de ce déclanchement infernal était donc la neutralité. Une neutralité basée sur ses droits, ses intérêts, l'équité stricte envers tous les belligérants. Une neutralité ne connaissant ni sympathie, ni antipathie, ni admiration, ni mépris, une neutralité objective et absolue, une neutralité qu'on défendrait avec son sang sans regarder à gauche ni à droite, une neutralité qui serait notre honneur et notre dignité.

M. Cort van der Linden, le premier ministre, a donné le 26 janvier 1915 à la Chambre des Députés, la définition suivante de notre neutralité :

La Chambre est d'accord avec le gouvernement que la neutralité de notre pays doit être maintenue jusqu'au bout; il me semble que tout doute à ce sujet est exclu. De quelle manière le gouvernement a-t-il à prendre sa tâche de maintenir sa neutralité? Il y a une neutralité négative, spéculative, une neutralité qui se laisse guider exclusivement par les intérêts matériels de notre peuple. Une telle neutralité serait chancelante, car elle se baserait sur des calculs de probabilité et des proportions de forces. Mais il existe encore une neutralité plus haute, c'est la volonté ferme d'être nous-mêmes, la volonté ferme de maintenir et de protéger contre tout le monde ces biens les plus élevés de liberté et de tolérance, dont notre peuple a fait sa propriété dans une histoire pleine de souffrances et de combats.

Cette neutralité est forte parce qu'elle est indépendante de toute chance de guerre, indépendante aussi de toute préférence. Et le gouvernement est assuré que la Hollande, à ce moment et dans l'avenir, ne cédera pas sans résistance ce droit à qui que ce soit. Nous vivons dans un temps d'action, non de paroles. Nous ne cherchons pas notre protection dans notre droit à une existence indépendante, mais dans notre résolution de défendre ce droit par des actes.

Une telle neutralité — en France surtout M. Clemenceau a été un peu lent à s'en apercevoir — a été maintenue et observée avec soin et application. A ce sujet rien n'est plus persuasif que les documents diplomatiques publiés par le gouvernement.

La publication du gouvernement comprend plus de vingt pièces. Nous la suivrons pas à pas :

Le 8 août, le baron Gevers, ministre plénipotentiaire à Berlin, envoya la dépêche suivante :

Gouvernement Impérial m'informe que pendant la guerre il sera probablement nécessaire de placer des mines devant les bases d'opération des flottes ennemies et ports ennemis d'embarquement et de débarquement des transports de troupes. Veuillez avertir navigation.

M. Loudon, ministre des Affaires étrangères, ajoute :

La communication du gouvernement allemand n'a pas provoqué d'observations de la part du gouvernement néerlandais, parce que la manière de faire de l'Allemagne, annoncée par elle, n'est pas contraire aux stipulations du traité de 1907 relatives aux mines sous-marines automatiques amarrées.

Le 28 septembre, une note de Sir Allan Johnstone, ministre plénipopentiaire anglais à la Haye, concernant la pêche dans la mer du Nord à la hauteur des côtes anglaises, cause un malentendu. Sir Allan informe notre gouvernement que des bateaux de pêche sous pavillon neutre sont suspects de poser des mines. De là infraction aux règles du droit international, protestation du gouvernement anglais et mesures énergiques :

Le gouvernement de Sa Majesté britannique a décidé de fermer tous les ports de la côte orientale aux pêcheurs neutres et de regarder comme suspect de poser des mines tout bateau de pêche neutre qui se trouverait à partir du 1er octobre dans la région de la mer du Nord s'étendant de la côte d'Angleterre au premier degré de longitude et pour ce qui concerne la partie de la mer au Nord de la latitude de 54°,30′ et s'étendant de la même côte à la longitude de 2°,30′ et pour ce qui concerne la partie située au sud de ladite latitude. Tous les bateaux de pêche qui ne sont pas exclusivement employés par le gouvernement allemand, mais qui, sans en avoir le droit, posent des mines dans les intervalles de leurs manœuvres de pêche, seront coulés s'ils sont surpris au moment de poser des mines, ou dans le cas de résistance, ou tentative de fuite, les équipages seront, comme combattants non-autorisés, sujets à être traités comme *war criminals* et à être fusillés après jugement du conseil de guerre.

M. Loudon répond que les mesures prises par le gouvernement britannique constituent une entrave à l'exercice paisible de leur métier par les pêcheurs néerlandais, en mer libre. Toutefois il les avertira.

D'autre part, continue-t-il, le gouvernement de la reine considère comme extrêmement dangereuse, tant au point de vue humain qu'à celui du droit

des gens, la procédure que le gouvernement britannique se propose de suivre à l'égard des bateaux de pêche neutres, qui par suite d'une circonstance quelconque se trouveraient dans la zone interdite. Il semble résulter de la communication de Votre Excellence que de tels navires seraient considérés sans autre preuve comme s'occupant de poser des mines et que, s'ils tâchaient de se soustraire par la fuite à l'exercice du droit de visite, la marine britannique les ferait couler et considérerait comme *war criminals* les personnes de l'équipage dont elle réussirait à s'emparer.

Le gouvernement de la reine ne saurait croire qu'il entre dans les intentions du gouvernement britannique de se baser uniquement sur une série de simples présomptions pour conclure à la culpabilité de personnes qui pourraient être absolument innocentes. Il est au contraire convaincu que le gouvernement britannique aura pris toutes les précautions possibles pour éviter des méprises déplorables qui pourraient même amener la mort de sujets néerlandais entièrement innocents.

La réponse de M. Johnstone est tout à fait rassurante.

L'intention du gouvernement de Sa Majesté n'est pas et n'a jamais été de traiter la suspicion comme confirmée en cas d'absence de preuves additionnelles. Les équipages ne seront traités comme *war criminals*, s'ils cherchent à esquisser l'exercice du droit de visite, que dans le cas d'une présomption contre eux, qui devra être prouvée par un conseil de guerre.

Le 3 octobre, M. Johnstone informe M. Loudon de l'intention de son gouvernement de poser des mines dans le sud de la mer du Nord. Cette communication ne donne lieu à aucune observation. Il n'en est pas de même pour une note que le ministre anglais transmit le 3 novembre.

En effet, l'Amirauté anglaise déclarait toute la mer du Nord zone militaire. La faute, disait-elle, en était aux Allemands qui avaient semé des mines un peu partout et avaient causé des accidents. Ils s'étaient servis de navires sous un pavillon neutre, de navires hôpitaux, etc. Par conséquent la navigation serait exposée aux dangers les plus graves, non seulement à cause des mines qui avaient été posées, mais aussi du fait que des bâtiments de guerre britanniques s'occuperaient de la recherche de vaisseaux suspects. Les navires de commerce et les bateaux de pêche étaient prévenus du danger qu'ils couraient en entrant dans la mer du Nord à moins d'observer strictement les indications fournies par l'Amirauté.

La réponse du gouvernement hollandais (16 novembre) a été

ce qu'elle devait être et le gouvernement anglais en a tenu largement compte. La voici :

D'après le droit des gens, seule, la sphère d'action immédiate des opérations militaires des belligérants constitue la zone militaire dans laquelle le droit de police d'un belligérant peut s'exercer. Une mer de la superficie de la mer du Nord ne peut être considérée dans toute son étendue comme la sphère d'action immédiate des opérations des belligérants. En qualifiant de zone militaire toute cette région, une grave atteinte est portée au principe fondamental de la liberté des mers, principe reconnu à toutes les nations du globe.

L'article 3 de la convention VIII de la Haye, convention signée et ratifiée par la Grande-Bretagne, oblige le belligérant qui pose des mines automatiques de contact amarrées à prendre toutes les précautions possibles pour la sécurité de la navigation pacifique. De cette restriction il résulte que la navigation doit pouvoir disposer de passages libres. Aussi le gouvernement de la reine ne s'est-il pas reconnu le droit de protester contre la décision prise par le gouvernement britannique, il y a cinq semaines environ, relativement à la pose des mines dans la région désignée par Votre Excellence dans sa note du 3 octobre passé. Il en est autrement de l'extension présente de cette zone à la mer du Nord tout entière, extension qui entraîne pour la navigation néerlandaise un préjudice sérieux en ce qu'elle lui barre le passage.

L'avis de l'Amirauté porte que les navires venant de l'Atlantique à destination de la Norvège, de la mer Baltique, du Danemark et des Pays-Bas devront déboucher de la Manche dans la mer du Nord par le détroit de Douvres et gagner Farne Island en longeant la côte anglaise pour se diriger ensuite vers le phare de Lindesnaer. A partir de ce point ils auront à se diriger vers le nord ou vers le sud selon leur port de destination, naviguant aussi près de la côte que possible. Les navires se rendant de la mer Baltique ou des pays mentionnés vers l'Atlantique devront passer en sens inverse.

Les éclaircissements que j'ai eu l'honneur de demander à Votre Excellence il y a dix jours, afin de savoir si la route directe que suit la navigation néerlandaise depuis le 3 octobre dernier resterait néanmoins ouverte, ne me sont point parvenus jusqu'à présent.

Il est évident que la route indiquée par le gouvernement britannique offre de graves inconvénients pour la navigation entre l'Atlantique et les ports de la côte sud-est de la Grande-Bretagne d'un côté et les ports néerlandais de l'autre. D'abord le détour est excessif. La distance de Douvres à un port néerlandais est environ de 150 lieues marines; le trajet à parcourir en suivant la route indiquée par l'Amirauté la porterait à plus de mille. Ensuite la voie à suivre entre Lindesnaer et les ports néerlandais est indi-

quée d'une façon trop vague pour donner des garanties suffisantes au point de vue de la sécurité de la navigation.

Quant aux voies de communication entre les ports néerlandais et la côte nord-est de l'Angleterre, elles n'existeront plus.

Enfin il y a lieu de se demander comment les pêcheurs néerlandais en mer du Nord devront se conduire pour ne pas se heurter à des obstacles insurmontables et ne pas s'exposer à de graves périls dans l'exercice de leur métier.

Quoique M. Loudon eût demandé une réponse dans le délai le plus court possible, celle-ci se fit attendre jusqu'au 15 janvier 1915. Pendant ces deux mois la navigation hollandaise prenait les routes accoutumées et la réponse du gouvernement anglais n'y a rien changé. Dans cette réponse, le gouvernement britannique répéta ce qu'il avait dit déjà, sans rien ajouter de nouveau. Le gouvernement britannique a tenu largement compte des observations de M. Loudon, à la satisfaction de tout le monde.

Notre navigation ne devait se heurter à des obstacles vraiment sérieux que du moment où les Allemands se mêlèrent de l'affaire. Nous y reviendrons, mais nous nous bornons à présent à la correspondance de M. Loudon avec les gouvernements allemand et britannique.

Le 4 janvier 1915, M. von Müller, ministre plénipotentiaire allemand à la Haye, transmit une note dans laquelle fut constaté que des bateaux de pêche sous pavillon neutre et surtout hollandais avaient servi d'éclaireurs à la flotte anglaise. On avait même vu des bateaux de ce genre dans le Deutsche Bucht. Des mesures militaires étaient donc nécessaires. Du reste les routes pour les embouchures des fleuves allemands étaient peu sûres. Donc avertissement aux pêcheurs. Un second avertissement du 9 février interdit les eaux allemandes aux pêcheurs neutres. Ici, encore une fois, il était question de bateaux de pêche qui auraient posé des mines. Le gouvernement hollandais, qui s'était conformé aux désirs du gouvernement anglais en pareille matière, n'avait nulle raison de s'opposer aux desiderata allemands. Il pria seulement les deux gouvernements de bien vouloir lui désigner les pêcheurs coupables. Jusqu'à présent il n'a pas encore reçu de réponse.

Le cas fut rendu plus difficile par une communication de l'état-

major de la marine allemande qui, le 2 février, informa notre gouvernement que l'Angleterre était sur le point d'envoyer des troupes nombreuses et de grandes quantités de matériel de guerre en France. La marine allemande avait l'intention d'agir avec tous les moyens disponibles contre ces transports. De plus :

La navigation pacifique est avertie instamment de ne pas s'approcher des côtes françaises du nord et de l'ouest parce qu'un danger sérieux la menace vu la possibilité d'être prise pour des navires qui servent à des buts militaires. La route autour de l'Écosse est recommandée au commerce.

Trois jours plus tard, M. Loudon remercie M. von Müller avec un certain humour de cette obligeante communication, puis il continue :

En même temps je me permets de porter à la connaissance de Votre Excellence qu'à l'avis du gouvernement de la reine une puissance belligérante a le devoir absolu d'éviter que des erreurs de la nature de celles visées dans ladite publication soient commises par ses forces armées. Pour le cas où un navire néerlandais serait la victime de pareille erreur, le gouvernement de la reine doit donc se réserver de faire valoir tous ses droits, notamment en ce qui concerne la réclamation d'un dédommagement complet du chef de la perte éventuelle de vies humaines et de propriétés.

La réponse était celle que commandaient les circonstances. Depuis, le gouvernement hollandais n'a jamais abandonné ce point de vue, et dans le cas du *Katwijk*, qu'on trouvera mentionné ci-dessous, le gouvernement du kaiser s'est empressé d'offrir des excuses et un dédommagement avant que rien ne lui fût demandé.

Cependant, la politique maritime de nos voisins de l'est nous réservait de nouvelles surprises. Le 4 février, l'état-major de la marine allemande publia la notification suivante :

1. Les eaux autour de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, y compris la Manche tout entière, sont déclarées théâtre de guerre. Dès le 18 février 1915, tout navire de commerce ennemi rencontré dans ce théâtre de guerre sera détruit sans qu'il soit toujours possible de détourner les dangers qui menacent les équipages et les passagers.

2. Les navires neutres, eux aussi, se trouvent en danger dans le théâtre de guerre, parce qu'on ne pourra pas toujours éviter que des attaques dirigées contre des navires ennemis frappent des navires neutres, vu l'abus du pavillon neutre ordonné le 31 janvier par le gouvernement britannique et les accidents de la guerre maritime.

3. La navigation vers le nord autour des îles Shetland, dans les régions

orientales de la mer du Nord et dans une bande d'au moins 30 milles marins de largeur longeant la côte néerlandaise est sans danger.

Cette notification plutôt ahurissante, — tout le commerce avec nos colonies devant dès lors passer par des eaux déclarées théâtre de guerre, — était accompagnée d'un mémoire du gouvernement allemand, qui contenait non seulement des accusations à l'adresse des puissances ennemies, mais aussi à celle des puissances neutres. Le gouvernement allemand tâchait de justifier ses mesures par celles de ses adversaires. C'était tout un dossier de griefs contre les Anglais, qui restent en dehors de notre sujet. On trouvera les accusations dirigées contre les neutres dans le mémoire du gouvernement hollandais du 12 février, que nous reproduisons presque tout entier :

Le mémoire du gouvernement impérial publié dans le *Reichsanzeiger* du 4 février s'adresse non seulement aux alliés et aux adversaires de l'Allemagne mais aussi aux puissances neutres.

Il reproche à ces dernières de s'être, à peu d'exceptions près, soumises aux mesures ordonnées par la Grande-Bretagne et en particulier de n'avoir pas réussi à obtenir la mise en liberté des ressortissants allemands enlevés des bâtiments neutres et la restitution des marchandises allemandes confisquées. Il leur reproche ensuite d'avoir en un certain sens contribué à l'exécution des mesures britanniques incompatibles avec le principe de la liberté des mers, en interdisant, par des prohibitions d'importation et de transit, ostensiblement sous la pression de la Grande-Bretagne, le transport en Allemagne de marchandises non spécialement employées pour la guerre. Enfin il leur reproche d'admettre que les intérêts vitaux des belligérants soient une excuse suffisante pour n'importe quelle manière de faire la guerre.

Le mémoire prévient les neutres de ne pas continuer à confier à des bateaux ennemis ni équipages, ni passagers, ni biens quelconques. En outre, il appelle leur attention sur l'opportunité de recommander instamment à leurs bâtiments d'éviter la région déclarée théâtre de guerre. Ce conseil est fondé sur le danger que courraient les vaisseaux neutres de tomber victimes d'une attaque dirigée contre l'ennemi, d'autant plus que l'Amirauté anglaise aurait dernièrement ordonné aux navires de commerce britanniques d'arborer un pavillon neutre.

Le mémoire dit en dernier lieu que le gouvernement impérial peut s'attendre à ce que les puissances neutres respecteront les intérêts vitaux de l'Allemagne non moins que ceux de l'Angleterre et qu'elles aideront à tenir leurs ressortissants et leurs biens loin du théâtre de la guerre.

Le mémoire du gouvernement impérial appelle de la part du gouvernement néerlandais les observations suivantes :

Le gouvernement de la reine a, depuis le début de la guerre, énergiquement protesté contre toute mesure de la part des belligérants, qui à son avis, était contraire au droit des gens et portait préjudice à ses intérêts nationaux. Il a protesté de même lorsque ces intérêts n'étaient qu'indirectement en jeu, comme dans le cas de ressortissants allemands arrêtés ou de marchandises indûment saisies à bord de navires néerlandais. Le gouvernement de la reine a obtenu la mise en liberté des ressortissants allemands enlevés des vapeurs *Tubantia* et *Zeelandia*. Il n'a pas abandonné les autres réclamations.

Dans les premiers mois de la guerre, les gouvernements alliés ont appliqué aux bâtiments de commerce néerlandais transportant de la contrebande conditionnelle un régime par lequel toute cargaison destinée à un port des Pays-Bas était considérée comme suspecte. Le gouvernement de la reine a protesté contre cette attitude, qui constituait, au point de vue du droit international, un obstacle au commerce licite.

La liberté de transit vers l'Allemagne, garantie d'ailleurs quant au Rhin par la Convention de 1868, n'est aucunement entravée par le gouvernement de la reine. Si ce transit a diminué c'est par suite de l'action des gouvernements alliés sur mer et non pas en raison de mesures prises par le gouvernement néerlandais. Bien au contraire, ce dernier a constamment fait valoir auprès des gouvernements alliés les devoirs que lui imposait à l'égard de l'Allemagne, sa position de puissance neutre. Il s'est ainsi refusé à donner n'importe quelle garantie que des marchandises importées d'outre-mer ne seraient pas exportées en Allemagne.

Le gouvernement de la reine proteste de la façon la plus formelle contre la supposition qu'il aurait édicté des prohibitions d'exportation sous la pression du gouvernement britannique. En décrétant ces prohibitions il s'est laissé guider uniquement par le souci de conserver dans le pays les stocks nécessaires.

Aussi ne s'est-il prêté à aucun échange de vues à ce sujet avec le gouvernement britannique. Le passage de la proclamation allemande du 4 février relatif à la délimitation du théâtre de la guerre soulève de la part du gouvernement de la reine la même observation, qu'il a adressée au gouvernement britannique. Il revendique une fois de plus son droit à la libre navigation dans la mer libre.

Le gouvernement néerlandais n'est pas tenu de veiller à ce que la marine marchande néerlandaise évite de naviguer dans une zone qui, par suite de sa vaste étendue, ne serait pas effectivement la sphère d'action immédiate des opérations de guerre.

Dans la pratique, le décret britannique n'a jusqu'à ce jour nullement affecté la navigation néerlandaise. Elle a continué à suivre la route qu'elle prenait à l'époque de la promulgation de ce décret. Il n'y a jamais eu de blocus quelconque des ports et des côtes des Pays-Bas.

Le gouvernement néerlandais est confiant que les opérations de guerre allemande n'affecteront pas davantage la navigation néerlandaise et que le gouvernement impérial donnera à sa marine les ordres les plus stricts de respecter en toute occurrence le caractère neutre des navires néerlandais. Le gouvernement de la reine fait valoir auprès du gouvernement britannique ses objections contre l'abus du pavillon néerlandais par des navires marchands britanniques. Cette pratique abusive ne diminue pas la responsabilité du gouvernement impérial, puisque l'examen du navire avant la saisie ou la destruction est un devoir auquel le belligérant ne peut se soustraire. S'il arrivait qu'un bâtiment néerlandais devînt victime d'une erreur de la part des forces allemandes la responsabilité en retomberait sur le gouvernement impérial.

Le gouvernement néerlandais, qui remplit scrupuleusement vis-à-vis des belligérants les devoirs qu'impose la neutralité, peut s'attendre à ce que de leur côté ils respectent ses droits.

On le voit, M. Loudon n'avait pas trop de peine à réfuter les arguments du gouvernement allemand.

Le jour même où ce mémoire fut expédié à Berlin, le baron von Müller offrait à M. Loudon une *Aufzeichnung* dans laquelle le gouvernement impérial insistait sur l'impossibilité où se trouvent les sous-marins allemands d'exercer le droit de visite. Les Anglais qui ont armé leurs navires marchands et leur ont recommandé de couler les sous-marins ennemis sont une fois de plus les coupables. Cette *Aufzeichnung* est restée sans réponse. Celle-ci du reste eût été superflue après le mémoire dans lequel le point de vue du gouvernement était exposé avec toute la clarté qu'on pouvait souhaiter.

Restait une autre question, celle de l'abus du pavillon neutre recommandé par le gouvernement anglais. Cette attitude peu fière pour une nation qui a la prétention *to rule the waves* avait suscité beaucoup de mécontentement dans le public. M. Loudon demanda des informations à Sir Allan Johnstone et celui-ci lui répondit par écrit le 7 février. L'abus en question n'était pas encore recommandé officiellement, mais le ministre anglais admettait que l'emploi du pavillon neutre était, aux yeux du gouvernement britannique, une ruse de guerre permise. C'était un moyen de contraindre l'ennemi à faire une enquête sur la véritable nationalité du navire, moyen que, du reste, la législation anglaise laissait à la disposition des navires étrangers. Le gouvernement hollandais n'a pas pu se ranger à cette opinion. Le 15 février, M. Loudon écrit :

Le gouvernement de la reine partage l'opinion du gouvernement britannique que les bâtiments de guerre disposent des moyens que leur accorde le droit de visite pour s'assurer de la nationalité du navire de commerce qu'ils suspectent.

Toutefois, le fait de se servir du pavillon d'un État sans le consentement de celui-ci est toujours un abus. En temps de guerre cet abus prend un caractère dont la gravité ne saurait être méconnue par les puissances signataires de la déclaration de Paris : il compromet le pavillon neutre ; il jette un doute sur les navires neutres battant leur propre pavillon ; il les expose à être pris eux-mêmes pour des navires ennemis et à en subir les périlleuses conséquences.

Votre Excellence a bien voulu me rappeler la disposition du Merchant Shipping Act, portant que l'abus du pavillon britannique est punissable sauf dans le cas où un vaisseau de commerce belligérant se sert de ce pavillon pour éviter la capture par l'ennemi.

Le gouvernement de la reine ne saurait admettre que cette disposition puisse être invoquée pour établir le droit qu'auraient de leur côté les vaisseaux de commerce britanniques d'employer le pavillon néerlandais dans le même but.

La loi néerlandaise défend de même l'abus du pavillon néerlandais, mais elle ne contient pas d'exception analogue à celle du Merchant Shipping Act pour le cas où le pavillon serait utilisé aux fins d'échapper à l'ennemi. A défaut de prescriptions internationales réglant cette matière, chaque État est seul compétent pour établir les conditions dans lesquelles son pavillon national peut être employé.

Il est évident que le gouvernement britannique ne sera pas toujours à même d'empêcher l'emploi d'un pavillon neutre par les navires de commerce britanniques, mais le gouvernement de la reine croit pouvoir s'attendre à ce que le gouvernement britannique ne sanctionne pas un abus qui peut exposer la navigation néerlandaise aux périls de la guerre.

Le gouvernement néerlandais a fini par défendre à des vaisseaux étrangers d'arborer son pavillon dans les eaux territoriales. Depuis on a très peu entendu parler de l'affaire.

La correspondance diplomatique touche à sa fin. Mais le mal n'avait pas encore fini de provoquer le mal. La politique maritime du gouvernement allemand qui, jusqu'à nouvel ordre, devait trouver son point culminant dans le désastre du *Lusitania*, provoqua des représailles de la part des Alliés. Elles furent assez promptes à se manifester et offrirent à M. Loudon l'occasion de se placer une fois de plus devant la large brèche ouverte dans le droit des gens. Les ministres français et anglais remirent le 1er mars, l'un une déclaration, l'autre une note de leurs gouvernements. Ils dénoncèrent

l'irrégularité des procédés allemands. La déclaration du gouvernement français, après avoir énuméré les mesures exigées par le droit des gens et la coutume des nations, poursuit :

Aussi bien un sous-marin allemand est incapable de remplir aucune de ces obligations : il n'exerce aucun pouvoir local sur les eaux dans lesquelles il opère ; il ne conduit pas sa capture dans le ressort d'une cour de prises ; il ne porte aucun équipage de prise qu'il puisse mettre à bord d'une prise ; il n'emploie aucun moyen efficace de distinguer entre un navire ennemi et un navire neutre ; il ne reçoit pas à son bord, pour assurer sa sécurité, l'équipage et les passagers du navire qu'il coule. Ces méthodes de guerre sont en conséquence entièrement en dehors de l'observation de tous les textes internationaux réglementant les opérations contre le commerce en temps de guerre. La déclaration allemande substitue à la capture réglementée la destruction aveugle. L'Allemagne adopte ces méthodes contre des commerçants pacifiques et des équipages non-combattants dans le but d'empêcher des marchandises de toute nature (y compris les provisions pour l'alimentation de la population civile) de pénétrer dans les Iles Britanniques et la France septentrionale ou d'en sortir. Ses adversaires sont donc contraints de recourir à des mesures de représailles en vue d'empêcher par réciprocité les marchandises de toute nature de pénétrer en Allemagne ou d'en sortir. Toutefois, ces mesures seront exécutées par les gouvernements français et britannique sans risques ni pour les navires ni pour la vie des neutres et des non-combattants, et en stricte conformité avec les principes d'humanité.

En conséquence, le gouvernement français et le gouvernement britannique se considèrent comme libres d'arrêter et de conduire dans leurs ports les navires portant des marchandises présumées de destination, propriété ou provenance ennemies. Ces navires et ces cargaisons ne seront point confisqués, à moins qu'ils ne soient sujets à être condamnés pour d'autres motifs. Le traitement des navires et des cargaisons qui auraient pris la mer avant cette date ne sera pas modifié.

Quelques jours après, les deux ministres vinrent chez M. Loudon et lui assurèrent que leurs gouvernements tiendraient largement compte des intérêts des Pays-Bas et de leurs colonies. Ce qui semble être fait. Le 16 mars, le gouvernement hollandais reçut de la part du gouvernement anglais un Order in council, de la part du gouvernement français un Décret indiquant les mesures prises en conformité de la déclaration du 1er mars à l'encontre des marchandises allemandes d'origine, de destination ou de propriété. L'Order in council tout aussi bien que le Décret prévoyaient la

possibilité d'adoucissements. Notamment l'article 5 du décret dit :

Exceptionnellement, sur la proposition du ministre des Affaires étrangères et sur un avis conforme du ministre de la Guerre, le ministre de la Marine pourra accorder des autorisations de passe soit à une cargaison déterminée, soit à une certaine catégorie spéciale de marchandises à destination ou en provenance d'un pays déterminé.

Toute marchandise venant d'Allemagne ne pourra bénéficier d'une autorisation de passer que si elle a été embarquée en port neutre après y avoir acquitté les droits de douane du pays neutre.

L'Order in council, dont les stipulations sont un peu différentes à cause d'une plus grande liberté d'agir accordée au juge, contient de plus un article 8 qui accorde une plus large liberté aux navires du pays qui déclarerait que son pavillon ne couvrirait jamais des marchandises de provenance ennemie.

La réponse de M. Loudon au ministre anglais est la même que celle au ministre français sauf en ce qui regarde l'article 8 de l'order in council. Nous en empruntons les lignes suivantes :

Dès le début de la guerre le gouvernement de la reine, en vue du maintien de ses droits de puissance neutre et *à un haut degré, dans l'intérêt de la cause commune du droit international*, a protesté contre toute atteinte portée par les puissances belligérantes aux droits des neutres. Son attitude ne saurait être différente en face de la présente mesure en ce qu'elle méconnaît le grand principe de la déclaration de Paris de 1856, d'après laquelle la propriété neutre ou ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre, est inviolable sous pavillon neutre.

Contrairement à ce principe, l'Ordre du Conseil statue que la marine britannique usera de contrainte au regard, non seulement de toute propriété privée ennemie, qu'elle ait ou non le caractère de contrebande de guerre, mais aussi de la propriété neutre au cas où elle serait présumée de destination ou même de provenance ennemie.

Les dispositions de l'Ordre du conseil font entrevoir des atténuations dans le traitement de la propriété neutre, sans toutefois préciser les règles qui seront suivies pour sauvegarder les intérêts de la navigation et du commerce.

L'article 8 crée la possibilité d'une application mitigée des prescriptions de l'Ordre du Conseil en regard des navires de tout pays qui aura déclaré qu'aucun transport de marchandises de destination, provenance ou propriété allemandes ne s'effectuera sous son pavillon. Je crois utile de faire ressortir que le gouvernement néerlandais ne pourrait le cas échéant faire une déclaration dans ce sens, dans son opinion l'observation des devoirs de

la neutralité s'oppose en elle-même à ce qu'il prenne un engagement de cette nature.

Votre Excellence a bien voulu, avant la publication de l'Ordre du Conseil, me donner à entendre qu'il serait tenu compte dans une large mesure des intérêts des Pays-Bas et de leurs possessions d'outre-mer. Cependant, quelque modérée que puisse être l'application de l'Ordre du Conseil, le gouvernement néerlandais ne peut passer sous silence la grave atteinte que ce décret porte à une règle fondamentale du droit des gens, établie et sanctionnée par toutes les puissances depuis plus d'un demi-siècle.

Le gouvernement hollandais n'a pas publié d'autres pièces diplomatiques. Mais celles-ci suffisent pour se faire une claire idée de sa politique. Toutes les prétentions de M. Loudon, tous ses refus sont fondés sur le droit international. Il s'est posé comme le défenseur de cette acquisition de la civilisation mondiale qui ouvrait de si beaux horizons

M. Loudon a parfaitement compris le beau et noble rôle des États neutres, même petits. Il s'est levé comme gardien de ce bien qui appartenait à l'humanité entière, un bien qui dans l'avenir pourra et devra rendre des services inestimables. Pour cela il n'y a aucun besoin de vagues rêves pacifiques. Dans les guerres futures, le respect des droits des neutres en lui-même — on ne pourrait plus en douter après la lecture des pièces mentionnées — pourra être un facteur puissant contre la barbarie et l'inhumaine dureté qui ont par trop caractérisé cette abominable guerre. M. Loudon a fait entendre sa voix et a su se faire écouter. Aux jours de paix, qui suivront enfin ce cauchemar, on ramassera, avec les débris de tout ce qu'on a détruit, ceux du droit international. Alors on saura gré à M. Loudon

et à tous ceux qui ont assumé la même tâche que lui, non seulement d'avoir agi avec habileté et mesure, mais surtout d'avoir été les fidèles gardiens d'un des biens les plus précieux que le genre humain ait acquis dans sa longue histoire.

Et maintenant, quelle est l'attitude du peuple hollandais? Question difficile à résoudre. Nous entrons dans le large domaine des *imponderabilia*, des questions sentimentales, des sympathies et des antipathies. Ceux qui arrivent à discuter raisonnablement la situation de notre pays comprennent parfois que notre existence nationale, tout comme celle de la Belgique, est un des enjeux de cette horrible guerre. Du reste cette situation est peu discutée. Notre neutralité est une sorte de dogme qui échappe à tout raisonnement. On discute ses sympathies, ses antipathies, les chances de la guerre. Là-dessus nous possédons des informations complètes. Tous les belligérants s'empressent de nous tenir au courant. Il y en a, comme l'Allemagne, qui le font trop bien. Au commencement de la guerre le pays était inondé par un déluge de publications allemandes qui indignaient ou faisaient sourire le public. Le Hollandais a un mépris profond du beau geste et des paroles sonores. Il a l'enthousiasme plutôt difficile et il déteste particulièrement être trompé. En pareil cas, il ne pardonne pas facilement. Maintenant que les Allemands sont revenus à une certaine mesure, les informations du bureau Wolff, de la correspondance Norden, etc., rencontrent encore une méfiance invincible. On supporte mal que les Allemands veuillent par trop être juges dans leur propre affaire.

Au commencement de la mobilisation (31 juillet 1914) tous les regards se portaient avec une peur instinctive vers la frontière orientale. On craignait une violation du territoire et par là la guerre inévitable.

Cependant l'Allemagne compte des sympathies dans notre pays. Tout d'abord les habitants du nord et surtout ceux des régions situées tout près de la frontière se comportent très bien avec la population de la Frise orientale, qui, d'origine anglo-saxonne, ressemble en maint endroit aux habitants de la province de Groningue qui sont travailleurs, silencieux et d'un esprit pondéré et très ouvert à tout progrès. Parmi ces Groninguois il y en a qui malgré tout et par un

instinct de fidélité n'ont pas voulu aliéner leur sympathie à leurs voisins. Ils sont peu nombreux. Puis, quelques catholiques très sévères et quelques calvinistes, disciples du célèbre docteur Kuyper, n'ont pas su pardonner à la France d'être anticléricale. Ils sont encore de ceux qui croient à la légende trop répandue (hélas les principaux auteurs de cette légende sont les Français eux-mêmes) de la France légère, corrompue, immorale. La guerre de 1870-71 était encore vivante dans beaucoup de mémoires. Les révélations du sénateur Humbert, son âpre critique, qui du reste semblait fondée, avait inquiété surtout la grande majorité du peuple hollandais qui avait de vives sympathies françaises. Les cœurs se serraient à l'épouvantable pensée que les événements terribles pouvaient se répéter. Un autre facteur faisait craindre pour l'avenir de la France. Ici où la population augmente chaque année de 1,59 p. 100, on comprend mal un peuple qui n'ose plus avoir beaucoup d'enfants. On considère cela comme un signe de faiblesse. Par contre, plusieurs de mes compatriotes qui connaissent et aiment la France, n'étaient nullement étonnés de la voir vigoureuse et héroïque dans les conditions actuelles. Avant la guerre ils la jugeaient et comprenaient mieux que beaucoup de Français.

Parmi les intellectuels le nombre des pro-Allemands est insignifiant. Quelques-uns d'entre eux ont fondé une revue *De Toekomst* (L'Avenir) qui leur semblait nécessaire pour faire mieux connaître et comprendre l'Allemagne dans notre pays. Leur probité, l'honnêteté de leurs desseins étant au-dessus de tout doute, le fait est assez significatif pour l'état d'esprit du peuple hollandais. Personne ne pense à la nécessité de faire mieux connaître ni comprendre la France. En effet elle a la sympathie presque unanime. On comprend que ce n'est pas elle qui a voulu ni commencé cette guerre. On admire volontiers son attitude digne et héroïque et on lui sait gré de ne pas chercher une justification morale pour un état de choses dont elle n'est pas coupable.

On ne peut nier que, surtout dans les classes populaires, il n'y ait une certaine méfiance contre l'Angleterre. On dit carrément que l'Angleterre n'aurait jamais participé à la guerre si son intérêt ne l'avait pas commandé. La rivalité économique de l'Allemagne et de l'Angleterre est considérée ici comme une des causes profondes de

la guerre actuelle. Aussi l'ardente sollicitude manifestée par les hommes d'État anglais pour la neutralité belge est un peu suspecte dans notre pays. On se souvient trop de la guerre Boer, de tout ce passé où l'Angleterre s'est acquis le surnom de « perfide Albion », et d'une longue histoire de luttes avec les Anglais qui a fini par nous coûter notre force et notre prestige de puissance maritime, pour croire à un tel désintéressement. Ceci caractérise l'opinion du peuple hollandais. L'attitude de l'Angleterre aurait dû lui inspirer confiance, puisqu'elle se présente comme le champion des petites puissances situées sur la mer du Nord. Les classes populaires, dont l'éducation au point de vue politique international reste à faire, parce que depuis longtemps le pays n'a plus de politique extérieure, n'arrivent pas à cette conclusion. Elles croient voir là un manque de sincérité et le dénoncent. De là des bruits et des racontars stupéfiants, qui courent même dans des classes plus élevées. Plusieurs fois, après la chute d'Anvers, on attribua aux Anglais l'intention de forcer l'Escaut pour monter jusqu'au port. On ne comprenait pas combien ces bruits, qui auraient pu être fondés pendant le siège d'Anvers, étaient ridicules. On ne se demandait pas « qu'est-ce que les Anglais peuvent chercher à Anvers à présent, sinon la mort et un échec certain? » — on l'avait entendu dire et vu la méfiance existante, cela suffisait pour le répéter.

La commisération et la sympathie pour la Belgique sont grandes dans le pays. La dévastation de Louvain, de Dinant, la triste épopée des réfugiés belges, leurs souffrances et leurs misères qui rappellent le moyen âge, soulevaient un flot d'indignation dans le pays. On faisait de son mieux pour secourir, pour soulager. On comprenait parfaitement que le même sort aurait pu nous frapper. Le caractère du peuple se montrait sous son meilleur aspect. Sans vaines paroles on donnait, logeait, nourrissait, habillait. Le gouvernement, les communes s'empressaient. Jusqu'aux plus pauvres offraient leur obole. En quelques jours la population était augmentée de plus d'un million. L'offre du gouvernement anglais de payer les frais fut refusée. En relativement peu de temps, des difficultés qui semblaient insurmontables furent vaincues. Depuis, beaucoup de Belges sont retournés chez eux ou sont partis pour l'Angleterre. Il en reste encore beaucoup qui vivent, soit chez des particuliers, soit à leurs

propres frais, soit dans des camps installés par les soins du gouvernement.

On a été heureux de pouvoir manifester ses sentiments non seulement en paroles, mais aussi en actes. Le sort tragique de cette petite nation, qui voulait garder son indépendance en donnant largement son sang et ses biens, a frappé jusqu'aux imaginations les plus lentes à s'émouvoir. Même parmi ceux qui ont des sympathies allemandes il y en a peu qui défendent la manière d'agir de nos voisins orientaux envers ce petit peuple. La ruine et la dévastation imméritées, imposées à un peuple innocent qui offrait la plus large hospitalité aux Allemands, le poing de fer du conquérant sous lequel se courbe cette petite nation, autant que la nôtre éprise de sa liberté, ont fait vibrer les cœurs de pitié et d'indignation. Une fatalité tragique a voulu qu'un peuple qui vivait tranquillement, qui en travaillant dur s'était fait une belle richesse, qui ne gênait personne, a dû être la première et principale victime d'une guerre voulue et déchaînée par l'Allemagne. On le sait et comprend dans notre pays et on ne l'oubliera pas facilement.

Sauf les rares exceptions mentionnées ci-dessus, les Hollandais sont décidément anti-Allemands. Cette antipathie est augmentée considérablement par le fait que les Allemands ont fait couler deux navires hollandais, la *Medea* et le *Katwijk*. Le premier, chargé d'oranges, fut coulé après un avertissement en règle et l'équipage eut le temps nécessaire de sauver sa vie. Le cas du second, chargé de blé pour le gouvernement, a été plus grave. Il fut torpillé sans avertissement, sans visite, en pleine nuit, et l'équipage n'eut que juste le temps de s'embarquer dans les canots. Il ne dépendait nullement des Allemands qu'il n'y eût pas de morts. Peu de temps avant un hydroplane allemand avait laissé tomber des bombes tout près d'un navire hollandais qui avait fait de son mieux pour signaler sa nationalité, et des projectiles étaient tombés dans le voisinage immédiat d'un paquebot qui assurait le service entre Flessingue et Folkestone. Et pour comble, deux autres vaisseaux hollandais furent arrêtés et conduits à Zeebrugge. L'indignation fut profonde. On croyait que les Allemands voulaient la guerre avec nous aussi, qu'ils n'avaient pas encore assez d'ennemis. Cependant le gouvernement allemand s'est empressé de faire des déclarations rassurantes. De son propre

gré il a promis d'offrir des excuses et de payer un dédommagement pour le cas où le *Katwijk* aurait été torpillé par un sous-marin allemand. Et ainsi fit-il un peu plus tard. Les autres cas seront réglés par une cour de prises. Le gouvernement allemand a déclaré de plus que ni lui ni sa marine n'avaient d'intentions malveillantes contre la Hollande.

Avant la guerre, les Allemands étaient loin d'être populaires dans ce pays. Le Hollandais pousse l'amour de sa liberté individuelle jusqu'à l'anarchisme. Il s'entend mal avec l'Allemand et surtout avec le Prussien, qui est un maître impitoyable et un subordonné sans beaucoup de dignité. La discipline allemande lui est étrangère et insupportable; l'arrogance de quelques Allemands l'irrite et le gêne. Malgré les liens commerciaux et intellectuels très intimes des deux pays, les Hollandais n'ont jamais en général éprouvé une grande sympathie pour leurs voisins de l'est. La peur instinctive du petit pour le trop puissant a peut-être déterminé ce sentiment. Par contre on estimait leur sens de l'ordre, leur organisation supérieure et leur esprit commercial. Les temps de la camelotte allemande sont passés. Ils livrent vite et à bon marché et la qualité de leur marchandise est supérieure quand on la désire. Le port de Rotterdam doit sa prospérité étonnante, pour une large part, aux villes allemandes situées sur le Rhin et son hinterland.

Cette antipathie préexistante n'a pas diminué pendant la guerre. Au contraire. On comprend parfaitement que l'Allemagne a causé cette guerre. Notre pays en souffre cruellement. Quoique quelques industries et l'agriculture gagnent beaucoup d'argent, la vie est devenue très chère. Puis il y a la nécessité de tenir l'armée et la flotte mobilisées. Le sort de l'armée surtout est loin d'être enviable. La mobilisation dure depuis plus de dix mois: les soldats n'ont qu'une permission de vingt-quatre heures tous les dix jours. Quoique l'État se soit chargé de l'entretien des familles des mobilisés, ils ont presque tous des soucis et des préoccupations personnelles et beaucoup de temps pour réfléchir. Le pays n'a pas d'aspirations nationales et les soldats passent les longues journées dans une vaine attente, faisant des tranchées, des barrages de fil barbelé, des marches, des manœuvres, montant la garde. C'est une vie plutôt dure pour les Hollandais qui certainement sont de bons soldats et dont l'endurance

et la ténacité sont à toute épreuve, mais qui n'ont pas beaucoup le goût de l'uniforme, moins encore celui de la discipline militaire. Cependant ils tiennent bon, tuent l'ennui comme ils peuvent, se soulagent le cœur en murmurant comme c'est leur habitude, et font ce qu'on leur demande.

Tout ceci, on ne peut le dire avec trop d'insistance, sont des questions de sentiment, nullement décisives au point de vue politique. Au commencement de la guerre régnait un certain mécontentement contre les Anglais qui retenaient quelques-uns de nos bateaux et étaient très lents à les relâcher, souvent sans raison apparente. On ne veut ni ne fait une guerre pour de telles raisons. Ces questions seraient de première importance dans le cas où notre gouvernement, comme celui de l'Italie, poursuivrait une politique active. Le peuple hollandais veut, comme son gouvernement, la neutralité stricte et absolue. Pour cette seule et supérieure raison il se tournerait, uni et avec toute sa force, contre quiconque voudrait la violer. Nous sommes fermement résolus à être nous-mêmes et à agir d'après nos intentions. « Je maintiendrai », la fière devise de la maison royale est celle du peuple hollandais tout entier.

P. Roosenburg.

Utrecht, 15 mai 1915.

V. — SUISSE

I

On comprendrait mal la situation matérielle et surtout morale de la Suisse, telle que l'a créée la guerre européenne, si l'on ne remontait pas un peu plus haut et si l'on n'avait point fixé auparavant la courbe tracée jusqu'à ce jour par notre évolution politique.

*
* *

Que la guerre européenne ait provoqué, dans l'intérieur même de la Suisse, une sorte de crise, on ne pourrait le nier, mais on ne saurait non plus s'en effrayer : on doit plutôt s'en réjouir. En effet, l'évolution même de la Suisse semble conditionnée par ces crises durant lesquelles le pays est obligé de reprendre conscience de lui-même et de faire, fût-ce à son propre détriment, des expériences décisives. Plus la secousse a été forte, plus les divisions ont été grandes, plus ensuite s'impose à tous le besoin de concorde et de force. Et alors, la vie normale reprend, mais une vie renouvelée, purifiée, rajeunie.

Il en a été toujours ainsi au cours des six siècles de notre histoire. Ce pays, dont le fédéralisme a fait un petit monde, a tendance à se tenir à l'écart du grand et à se replier sur lui-même. Ce pays, qui est petit, dont les ressources sont médiocres et limitées, qui doit lutter pour vivre, a tendance à se laisser absorber par des intérêts purement matériels. En outre, la politique de neutralité, qu'il est obligé de pratiquer depuis trois siècles, a contribué à son isolement, tout en lui donnant un faux sentiment de sécurité perpétuelle. Pour le réveiller, il a fallu souvent que la tempête vînt du dehors ébranler sa maison, et parfois même la ruiner pour l'obliger à la reconstruire. Toutes les grandes crises qui, dès la Réforme, ont révolutionné la Suisse, ont été des crises européennes, des événements qu'elle n'a point su provoquer, mais qu'elle a dû subir[1].

1. Cf. G. de Reynold, *Deux conférences : la Suisse romande, l'Unité de la Suisse*, Zurich, Rascher, 1915. — La maison Rascher publie, sous les auspices de la *Nouvelle Société helvétique*, une série de brochures sur la Suisse et la

La Suisse actuelle est née d'une de ces crises : celle de la Révolution. Ses origines, en effet, ne remontent pas plus haut que le XVIIIe siècle. Or, au XVIIIe siècle, surtout à partir de 1750, que constatons-nous? D'abord un régime jadis glorieux, le régime patricien, mais qui a cessé d'évoluer, que les influences étrangères dissocient et corrompent et qui se refuse aux réformes nécessaires; ensuite, la décadence du patriotisme et des mœurs; enfin, au sein même de ce régime en décadence et de ce pays en décomposition, une magnifique renaissance intellectuelle, comme nous n'en avons jamais connu depuis. Cette renaissance est due en grande partie au sentiment d'inquiétude et de malaise qu'éprouve alors une petite minorité de grands Suisses : c'est la réaction contre le mal, l'effort pour trouver et pour appliquer les remèdes. Mais le peuple et les gouvernements ne voulurent point écouter les annonciateurs de la catastrophe, ni consentir aux réformes qu'on leur proposait. Que devait-il arriver logiquement? La Suisse n'ayant point su évoluer à temps et d'elle-même, l'évolution lui fut imposée du dehors. De quelle tragique manière, ceux qui ont étudié la violation de la neutralité suisse en 1798 par les armées du Directoire, la chute de Berne et l'héroïque résistance des Petits Cantons, la guerre européenne dont notre sol devint en 1799 le théâtre, la trop fameuse République helvétique une et indivisible, la domination napoléonienne et les événements de 1813 à 1815, — ceux-là le savent et ne peuvent s'empêcher de faire entre un passé relativement proche et un présent plein de menaces encore, quelques rapprochements.

Si nous avons tenu à rappeler brièvement tout cela, c'est que la guerre européenne a éclaté pour la Suisse à un moment où elle célébrait ou s'apprêtait à célébrer de grands anniversaires : en 1914, le centenaire de l'entrée définitive de la République genevoise dans l'Alliance; en 1915, le centenaire de la Confédération reconstituée et de la neutralité helvétique[1].

Durant le XIXe siècle, la Suisse a lutté : d'abord et jusqu'en 1847, jusqu'à la crise de croissance du Sonderbund, pour la conquête des libertés politiques; ensuite, pour la création et l'affermissement de

guerre. Signalons également le succès obtenu par l'*Histoire suisse* de L. Suter, traduite et complétée par G. Castella. Einsiedeln, 1915.

1. Cette année même, M. L. Cramer a publié la *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois*, 2 vol. Genève et Paris, 1914-15.

l'État fédératif; puis, pour la conquête de la richesse et du bien-être, pour la création et l'affermissement de l'État industriel. Et maintenant la tâche qui s'impose, c'est d'achever l'œuvre entreprise; c'est de poser le toit au-dessus du solide édifice : après l'unité politique, économique, l'unité morale, l'*unité d'esprit*.

*
* *

Il est indéniable, pour ceux qui ont suivi d'un peu près le mouvement des esprits en Suisse à partir de 1900, qu'il se manifestait chez les meilleurs d'entre eux, et en particulier chez les plus jeunes, des signes de malaise et d'inquiétude. On assistait, d'une part — symptôme réjouissant et rassurant — à un réveil intellectuel et moral, d'autre part à un fléchissement, un obscurcissement, en de certains milieux, de la conscience nationale.

Les « raisons de craindre » ne manquaient pas, en effet. Il suffit de les énumérer : la première était, et demeure encore la *question des étrangers*. En 1910, la population totale et stable de la Suisse s'élevait à 3,741,971 habitants. Or, sur ce nombre, il y avait déjà 552,000 étrangers, soit le septième de la population totale : le chiffre le plus fort de population étrangère établie dans un État européen[1]. Avant la guerre, pour 1,000 Suisses, nous trouvions établis chez nous 177 étrangers. Si cette progression devait continuer, plus tard, en 1924, les immigrés représenteraient le quart de la population totale ; en 1960 ils en représenteraient la moitié, ce qui marquerait sans doute la fin de notre existence politique.

Douze cantons sur vingt-deux avaient en 1910 une population d'immigrés qui dépassait déjà le *dixième* de leur population totale : les cantons villes, les cantons frontières, ceux enfin où s'est développée la grande industrie. Mais, de 1910 à 1913, la progression a crû d'une manière effrayante : en juillet 1913, Zurich comptait 100,752 immigrés sur 200,000 habitants; Genève, 71,000 sur 170,702 ; dans le Tessin, les Italiens du royaume détenaient à la même date la majorité à Lugano, Chiasso et quelques autres communes.

1. Albert Picot, *Un Problème national. La population étrangère établie en Suisse*, 2e tirage, Genève et Bâle, 1914. — L'ouvrage le plus complet sur cette question est celui de M. G. Sauser-Hall, prof. à l'Université de Neuchâtel : *La Nationalisation des étrangers en Suisse*, Neuchâtel, 1914. Cf. également W. Burckhardt, dans l'*Annuaire politique* de 1913.

Un tel afflux d'étrangers est un phénomène anormal, unique d'ailleurs en son genre dans toute l'Europe. Il nous place, nous autres Suisses, dans une situation périlleuse et voici pourquoi :

D'abord, un péril économique : les immigrés ont sur les indigènes cet avantage d'être beaucoup plus prolifiques. Puis ils jouissent d'une situation privilégiée : ils bénéficient, par exemple, d'exemptions fiscales et militaires. Ils nous font donc, dans la lutte pour la vie, sur notre propre territoire, une concurrence dangereuse.

Ensuite un péril social. Le Suisse ne veut plus rester paysan, mais il ne devient pas volontiers ouvrier de fabrique ou d'usine. Aussi, tandis que la population industrielle indigène, toujours dans ces dix dernières années, accusait une augmentation de 12 p. 0/0, la population industrielle étrangère accusait-elle une augmentation de 44 p. 0/0. Mais le prolétaire, même étranger, ne demeure jamais dans un pays un élément passif, comme le paysan ; c'est, au contraire, un élément actif, un agent d'évolution, parfois de révolution. Il entraîne ses compagnons indigènes et souvent il leur dicte sa loi : les grèves de Zurich en 1912 et de Bâle en 1913 en ont été la preuve.

Toutefois le plus grand péril découle de ce fait que le demi-million d'étrangers établis chez nous n'est pas réparti également sur notre territoire, mais se concentre en grosses masses à la périphérie. Il en résulte que les colonies étrangères prolongent sur le sol suisse les pays voisins avec lesquels nous unit déjà une communauté de langue et de race : l'Italie se prolonge ainsi dans le Tessin, la France à Genève, l'Allemagne à Zurich et à Bâle. Ces colonies sont beaucoup trop nombreuses, beaucoup trop compactes pour être assimilables. Elles vivent de leur propre vie; elles propagent activement autour d'elles leurs besoins, leurs mœurs et leurs idées; elles ont des journaux et des écoles, des sociétés, même politiques et militaires. Avant la guerre, il se produisit à Genève, à Bâle, dans le Tessin, un certain nombre de faits plus ou moins importants, mais toujours significatifs, qui ne manquèrent pas d'inquiéter les patriotes.

Nous avons insisté sur la « Question des étrangers » pour démontrer quelle est son importance. Elle explique en partie les divergences d'opinions qui se sont manifestées en Suisse au début de la guerre. Elle est plus que jamais d'actualité. Pour notre part, nous

estimons qu'elle doit être le souci dominant de notre politique, tant intérieure qu'extérieure [1].

***

Le second péril, à la veille de la guerre, c'était l'*accaparement par l'étranger*, et surtout par l'Allemagne, des principaux organes de notre vie économique.

Si capables que nous soyions au point de vue technique, nous avons trouvé devant nous, ces dernières années, des organisations plus fortes, soutenues par une diplomatie habile, en face desquelles nous avons dû nous reconnaître beaucoup plus faibles et, politiquement, beaucoup moins bien appuyés. Car, il le faut bien avouer, le gouvernement fédéral et les gouvernements cantonaux n'ont pas toujours soutenu suffisamment l'industrie indigène. Il est évident qu'un petit pays comme la Suisse ne peut pas songer à rester, vis-à-vis de l'étranger, dans une absolue indépendance économique. Mais il se doit à lui-même, d'abord de résister tant qu'il peut contre les accaparements, les trusts, les concurrences déloyales; d'organiser sa production et sa défense économique afin de ne pas être à la merci des événements : c'est encore pour nous une leçon de la guerre.

Nous pourrions citer plusieurs exemples. Bornons-nous au plus significatif : la lutte soutenue par notre industrie électrique contre le grand trust allemand de l'*Allgemeine Elektricitätsgesellschaft* et de la Compagnie *Siemens et Halske*, qui s'acharnaient particulièrement contre les maisons suisses *Brown et Boveri*, et *Oerlikon*. Et voilà pourquoi une importante revue d'outre-Rhin, la *Gegenwart*, déclarait, non sans orgueil, dans un article paru en juin 1912, que la Suisse était un dominium économique de l'Allemagne et que dorénavant — ce sont ses propres termes — « elle ne servirait plus à autre chose qu'à rapprocher toujours davantage le territoire économique de l'Allemagne de celui de l'Italie [2] ».

1. Il existe actuellement deux commissions pour étudier les solutions du problème : la « Commission des Neuf » qui a pris l'initiative de cette étude et celle récemment constituée, de la *Nouvelle Société helvétique*.

2. L'article de la *Gegenwart*, intitulé « Les soutiens de la Triple-Alliance », est de H. Prehm von Dernitz.

*
* *

Il y avait encore d'autres symptômes inquiétants : il suffit de les énumérer.

La trop grande extension de l'industrie hôtelière, ses abus, ses ingérences dans le domaine de la politique, constituaient un double danger : un danger moral d'abord, un danger économique ensuite. L'industrie hôtelière avait fini par peser lourdement, comme un grand trust intérieur, sur notre vie nationale et sur nos mœurs; elle contribuait à augmenter le prix de la vie; elle ne cessait d'arracher des bras au sol, de restreindre la surface cultivable, de pousser à l'émigration; trop souvent, elle favorisait l'immoralité, la mendicité déguisée et légale sous les apparences du travail et de la complaisance; trop souvent, elle conduisait aussi à un abaissement du patriotisme et de la dignité nationale, par l'exploitation systématique de nos beautés naturelles, de nos traditions, de nos fêtes; enfin, dans beaucoup de régions, elle vivait sur le crédit. Il faut signaler aussi le recul progressif de la classe agricole. Nous qui passions jadis pour un « peuple de bergers », nous ne comptions plus que 33 p. 0/0 de notre population qui consentît encore à cultiver la terre. Afin de remplacer les gens de bras, les ouvriers de ferme qui nous manquaient, il fallait faire appel à des étrangers : des Souabes, des Savoyards, des Tyroliens, des Italiens, suivant les régions, et même des Polonais. La culture n'occupait même plus que 14 p. 0/0 du sol productif. Notre production en blé, en pain par conséquent, était devenue la plus faible du monde; le blé indigène ne peut nourrir la population suisse que 78 jours par an! Enfin, l'extrême morcellement du sol est défavorable à l'agriculture, particulièrement dans le Tessin.

Autre symptôme inquiétant : l'*émigration*. Chaque année, elle nous faisait perdre, et souvent à jamais, les meilleures de nos forces : en 1908, le nombre des émigrés dépassait 3.000; en 1913, il dépassait 6,000[1].

1. En revanche, d'après les statistiques établies par l'Office fédéral d'émigration, le nombre des personnes émigrées de Suisse dans les pays d'outre-mer, pendant les quatre premiers mois de cette année, atteint 789 contre 2,081 dans la période correspondante de 1914.

Passons maintenant à la politique :

Les trois années qui précédèrent la guerre furent pour la Suisse un temps de vie publique parfois agitée. Non seulement la « Question des étrangers », celles des accaparements économiques, de l'agriculture et de l'industrie hôtelière, se posaient alors avec insistance, mais encore des faits nouveaux et même des incidents se multipliaient. La *Convention du Saint-Gothard*, dont on a, d'ailleurs, beaucoup exagéré, surtout en France, la portée réelle et où l'on a voulu voir à tort une mainmise de l'Allemagne sur nos chemins de fer, soulevait une agitation anormale, principalement en Suisse romande, dont la violente opposition à l'Empire voisin date en grande partie de là. Un problème analogue, à propos du Splügen, commençait à inquiéter l'opinion. Les Tessinois, de leur côté, — atteints par des désastres financiers et des scandales politiques — polémiquaient pour la revision de tarifs qui leur étaient défavorables. Tout cela démontrait combien notre politique ferroviaire, telle que l'avait créée le rachat des chemins de fer, était devenue absorbante, exigeante, au risque de nous faire perdre de vue des intérêts supérieurs.

Au fond, c'était la lutte qui s'engageait entre deux conceptions politiques. Dans un article paru le 11 février 1914, à propos de la « Nouvelle Société Helvétique », la *Nouvelle Gazette de Zurich* opposait brutalement à la vieille conception idéaliste et morale de la patrie, une autre conception par laquelle l'État est assimilé purement et simplement à une entreprise industrielle, une « raison sociale », une maison de commerce qu'il faut organiser d'après les exigences économiques du monde moderne, mais d'où tout élément de vie supérieure doit être exclu comme une perte inutile de temps ou de forces. On reconnaît là l'influence néfaste, et subie par tous les partis, de la « Realpolitik ».

*
* *

Tels donc étaient, à la veille de la guerre, les côtés sombres de notre vie nationale. Mais il suffit de connaître maintenant les côtés lumineux pour se convaincre que la Suisse se trouvait en état, non pas de décadence, mais de transformation, de progrès.

C'était d'abord un signe de santé, de clairvoyance, que cette réac-

tion même contre des dangers, dont on ne voulait en rien se dissimuler la gravité, qu'on exagérait peut-être, mais auxquels on était résolu d'opposer des réformes et des remèdes : la manière dont la « Question des étrangers » a été débattue par l'opinion publique, manière toute positive, sans xénophobie aucune, le démontre.

En outre, chez beaucoup, régnait le pressentiment d'une guerre européenne plus ou moins imminente. Ce pressentiment explique en grande partie, à nos yeux du moins, l'enthousiasme avec lequel on a voté en 1907, principalement dans la Suisse alémannique, la nouvelle loi militaire qui imposait au peuple de nouveaux sacrifices, et des sacrifices personnels. La recrudescence de l'esprit militaire est d'ailleurs un symptôme caractéristique. A partir de 1907, nos milices ont fait des progrès considérables : on peut les expliquer par la nouvelle organisation, mais il faut les expliquer surtout par l'esprit de la nation entière. Les sociétés, les corps de volontaires, l'initiative privée en un mot y a puissamment contribué[1].

En même temps, on constatait une renaissance de la vie intellectuelle et artistique. Une renaissance dans le sens national. En Suisse romande, par exemple, une jeune école se formait qui, sous l'influence de la France, s'efforçait d'atteindre à un style plus parfait, à une forme plus éclatante, à un art capable de se suffire à soi-même et, pour le fond, à une inspiration plus originale, plus helvétique. Le mot « helvétisme » faisait d'ailleurs fortune. Il résumait ce désir d'indépendance intellectuelle et, en même temps, ce malaise patriotique dont les esprits étaient tourmentés et qui faisait dire à un critique, M. Paul Seippel : « Il y a de l'inquiétude dans la jeunesse romande d'aujourd'hui, si l'on en juge par les plus doués des écrivains qui ont débuté au cours de ces dernières années[2]. » En tout cas, en Suisse romande comme en Suisse alémannique, ce fut en grande partie aux écrivains que revint le mérite de s'être inquiétés les premiers des questions nationales et d'avoir les premiers crié

1. Cette recrudescence d'esprit militaire a inspiré, surtout en Suisse romande, toute une littérature dont l'œuvre la plus significative est *L'Homme dans le rang*, par R. de Traz, Lausanne, Payot, 1913.

2. « Au carrefour », *Bibliothèque universelle*, septembre 1909 ; recueilli dans le volume intitulé *Escarmouches*, Lausanne, Payot, 1910. — Cf. ég. sur l'inquiétude et le malaise éprouvés alors par beaucoup d'intellectuels, la brochure de l'écrivain bernois Loesli, *La Suisse a-t-elle besoin d'une régénération?* Traduit de l'all., Genève, *Les Feuillets*, 2e éd., 1913.

garde à vous : il suffit de feuilleter une revue comme *Les Feuillets*[1] ou *Wissen und Leben*, pour s'en convaincre.

Ce réveil d'idéalisme allait gagner le peuple. Il faut rappeler ici les grandes associations qui se formèrent pour défendre l'intégrité de la nature suisse et de nos monuments nationaux : le mouvement du *Heimatschutz* qui sauva le Cervin menacé, celui du *Naturschutz* qui aboutit à la création du parc national, la collaboration du peuple entier à des fêtes comme le Centenaire genevois, en juillet 1914, et, en général, l'élan unanime des bonnes volontés pour tout ce qui touche à la patrie et tout ce qui concerne le progrès social.

*
* *

Six mois juste avant la guerre, Berne fut le théâtre d'une manifestation particulièrement significative : la fondation, le 1er février 1914, par environ 250 jeunes hommes venus de tous les points de la Suisse, appartenant à toutes ses langues, à toutes ses religions, à tous ses partis[2], de la *Nouvelle Société Helvétique*.

A vrai dire, le mouvement se préparait depuis longtemps; depuis deux ans, dès la fin de 1911, ses fondateurs avaient rédigé un appel dont la lecture semble aujourd'hui prophétique, puisqu'il annonce clairement la guerre européenne et ses conséquences morales pour la Suisse. C'est, en effet, en prévision de cette grande crise, que la *Nouvelle Société Helvétique* fut fondée : l'idée de la guerre hantait ses promoteurs, comme on le voit à chaque page de la brochure publiée à l'occasion du 1er février 1914[3]. Son but était de grouper la jeunesse, principalement la jeunesse intellectuelle, et d'enquêter sur la situation nationale. De là, à une action positive sur le public et à des tâches pratiques, il n'y avait qu'un pas. Il fut rapidement franchi. Aujourd'hui, la *Société Helvétique* compte 28 groupes, dont trois dans les colonies suisses à l'étranger.

1. *Les Feuillets*, « revue de culture suisse », dirigée par M. Robert de Traz, ont cessé de paraître en décembre 1913. *Wissen und Leben*, fondé et dirigé par M. Ernest Bovet, professeur à l'Université de Zurich, a publié durant l'année 1912 de remarquables articles de M. Jean Steiger sur les questions nationales.

2. Sur la fondation de la N. S. H., cf. Henri Moro, « Y a-t-il un esprit suisse? » *Correspondant* du 25 février 1914.

3. La déclaration de principes de la N. S. H., et les discours, très significatifs, prononcés en allemand par G. Steck et en français par A. Freymond le 1er février 1914, ont été réunis en brochure (Rosius-Verlag, Bienne, 1914).

II

Telle était la situation intérieure de la Suisse, au moment où la guerre éclata comme un coup de foudre dans un ciel bleu. Cette image n'est plus un cliché : le 31 juillet au soir, quand arrivèrent inopinément les premiers télégrammes mettant sur pied pour le lendemain l'infanterie de Landsturm, la journée du premier août et celles qui suivirent, furent d'une beauté sereine et pacifique, contrastant avec l'angoisse générale. Le 1er août, c'était précisément notre fête nationale : cette nuit-là, les feux ne s'allumèrent point aux faîtes des montagnes, mais les cloches sonnèrent comme d'habitude, tandis que des trains passaient sans interruption, chargés de touristes en fuite, de matériel et de soldats.

Comment la population a-t-elle réagi durant ces premiers jours et les mois qui suivirent?

Au mois de juillet dernier, jusqu'à l'extrême limite, on se figura, même en haut lieu, que tout allait se terminer par des négociations diplomatiques plus ou moins laborieuses. Depuis longtemps, en effet, la grande majorité des gens ne croyait plus à cette guerre européenne dont beaucoup parlaient trop d'ailleurs, et qu'on avait tant de bonnes raisons, surtout des raisons économiques, pour déclarer tout à fait impossible. Dans les milieux officiels, l'optimisme avait toujours régné. Notre peuple arrivait ainsi au seuil de la catastrophe insuffisamment préparé. Le « point de vue suisse » en matière de politique extérieure n'avait, par exemple, jamais été défini; personne ne se doutait des privations et des souffrances que la guerre entraîne, même pour ceux qui sont en dehors du conflit.

Aussi, tandis que l'armée mobilisait, l'affolement s'emparait, dans presque toutes les villes, de la population entière. C'était la fuite éperdue des touristes, l'encombrement des gares, la ruée sur les banques et les caisses d'épargne, sur les épiceries et les marchands de victuailles. On craignait une invasion. Les bruits les plus absurdes et les plus invraisemblables couraient en s'amplifiant.

Pourtant, l'armée mobilisait. Elle mobilisait avec ordre et tranquillité. Cet ordre, cette tranquillité, le serment au drapeau, le départ des premières troupes, tout cela rassurait la population, rendait

confiance aux plus craintifs, calmait enfin les plus nerveux. A ce moment-là, le pays tout entier donna un magnifique exemple de force et de cohésion. Chacun voulait faire accepter ses services et ne demandait qu'à se battre. Un élan admirable ramenait de l'étranger, même d'au delà des mers, une foule d'émigrés qui n'avaient parfois jamais vu encore leur patrie.

Mais la Suisse n'était pas envahie, la mobilisation s'achevait, l'armée se concentrait, commençait méthodiquement ses travaux de préparation et de défense. Comme rien n'arrivait chez nous, tandis que les événements les plus graves se succédaient, mettant en question l'existence même de l'Europe et celle de sa civilisation, il se passa tout naturellement ce double phénomène : d'abord, autant on avait craint la guerre pour la Suisse, autant on mit de hâte à se figurer qu'elle n'avait plus rien à redouter; l'attention se détourna des réalités nationales pour se concentrer tout entière sur les belligérants. Ensuite, comme on n'avait plus peur, on prit parti dans la grande lutte, on suivit le courant de ses sympathies de langue, de race ou de voisinage. De là, ces divisions entre Confédérés, divisions dont la presse est d'ailleurs en grande partie responsable.

Elles furent si fortes que beaucoup de patriotes commencèrent à s'inquiéter. Mais de ces excès devait naître la réaction salutaire. Elle ne se fit point attendre. Elle fut surtout l'œuvre d'une minorité, mais les actes et les paroles de cette minorité correspondaient au sentiment intime du peuple. C'est ainsi que, depuis l'automne de 1914, nous assistons à un effort incessant et continu des bonnes volontés. La Suisse veut exister : cette volonté d'indépendance domine toutes les autres opinions, toutes les autres sympathies. D'autre part, elle s'est imposé des tâches positives et pratiques qui exigent la collaboration de tous. Les tâches nationales, comme celles entreprises par la *Nouvelle Société Helvétique*, raniment l'esprit suisse, mettent en lumière tout ce qui nous unit et réveillent l'attention du peuple sur la vie intérieure du pays. Les tâches internationales, comme celles assumées par la Croix-Rouge, renforcent l'esprit européen, le sens de la justice et de l'humanité. Actuellement, l'union des Suisses est faite sur les principes essentiels qui sont la base même de notre édifice. Elle n'a d'ailleurs jamais été compromise le moins du monde. Ceux qui connaissent les « braves

Helvétiens », comme on aurait dit au XVIIIe siècle, connaissent aussi leur individualisme, leur esprit de contradiction et leur manie de se chamailler entre eux. Citons ici le vieux proverbe : *Helvetia gratia Dei regitur et confusione hominum.* Mais, heureusement, nul plus que le Suisse n'est patriote et homme de bonne volonté.

***

Il faut revenir sur ces divisions de sympathies entre Suisses romands et Suisses alémanniques, car, à l'étranger, on n'en a pas toujours très bien compris les raisons ni le sens, et il est même arrivé qu'on ait cherché à les exploiter à notre propre détriment.

D'abord, elles n'ont pas été aussi graves qu'on a pu, ou voulu, le croire. La Suisse a toujours ignoré les querelles de langue, si elle a connu les querelles politiques et les luttes confessionnelles. Jamais le pangermanisme n'a réussi à prendre pied en Suisse allemande : le danger allemand est uniquement un danger économique. Jamais l'irrédentisme n'a trouvé dans le Tessin une terre propice. Il n'a jamais existé entre Romands et Alémannes l'antagonisme qui séparait hier les Wallons et les Flamands. Au contraire, des relations de toutes sortes, des relations incessantes et journalières unissent entre eux tous les Confédérés : le rôle que chez nous joue la langue est certainement moins important qu'ailleurs. Voilà pour réduire à néant bien des bruits absurdes qui ont fait le tour de la presse étrangère et qui n'ont pas l'ombre d'un fondement, d'une réalité.

Toutefois, ces divergences de sympathies sont indéniables. C'est qu'elles étaient toutes naturelles. La Suisse, qui a fait et consolidé son unité politique, doit encore consolider son unité morale, son unité d'esprit. Notre opinion publique n'a point encore l'homogénéité et la cohésion nécessaires. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un fléau comme la guerre européenne, brusquement déchaîné sur une aussi vaste étendue, à l'heure où l'on s'y attendait le moins, provoque nécessairement autour de lui une agitation anormale et presque pathologique. Elle crée une atmosphère d'énervement à laquelle même les plus sains et les plus calmes ne peuvent échapper. Elle exalte les instincts profonds, elle réveille les affinités latentes. Il était donc impossible qu'un pays comme le nôtre, à la fois germanique et latin, et où l'allemand, le français

et l'italien sont langues nationales, échappât à ces forts courants divergents qui devaient entraîner les uns vers la France et les autres vers l'Allemagne. Ce serait méconnaître les liens de toutes sortes : économiques, intellectuels, ethniques, de famille, de voisinage, qui nous unissent aux grands pays, nos voisins.

Mais, il faut bien comprendre ceci : ces divergences de sympathies n'ont pas créé de séparatisme. Elles n'ont jamais mis en question l'existence même de la Suisse, — est-il besoin de le dire? — Elles ont révélé deux tempéraments, deux conceptions de la vie nationale et de l'État. Le jour où le calme sera enfin revenu, on s'apercevra que ces conceptions ne sont pas exclusives l'une de l'autre et que ces différences sont complémentaires : il aurait suffi, croyons-nous, d'une opinion publique mieux avertie et d'un pouvoir central ayant une doctrine, pour faire un tout, pour faire un bloc, de ces apparentes oppositions.

*
* *

La race et la langue n'expliquent pas tout dans nos divergences et sympathies; elles expliquent au plus les réactions instinctives du premier moment. Il faut donc chercher d'autres causes.

La Suisse romande est une minorité; comme population, elle est trois fois plus petite que la Suisse alémannique. Comme toutes les minorités, son attitude est celle de l'opposition et de la défensive. Elle n'a jamais eu l'esprit de conquête, mais elle a toujours combattu âprement pour ses droits et pour ses libertés : l'histoire de Genève et de Neuchâtel le démontre. Aussi est-il tout naturel, étant donnés son idéalisme latin et sa conscience protestante, que l'idée de droit et de justice soit particulièrement vivace chez elle, et qu'elle ait une tendance à généraliser, universaliser ses opinions et ses manières de voir, à les transformer en notions abstraites et même philosophiques. L'opinion romande est absolument unanime dans ses sympathies pour la cause des Alliés; elle se divise, en revanche, sur l'attitude à prendre et la tactique à suivre : les débats récents entre deux de ses meilleurs écrivains, MM. Philippe Godet et Paul Seippel, en sont la preuve[1].

1. Cf. le *Journal de Genève* des 8 et 10 mai 1915.

Étant une minorité, la Suisse romande a toujours craint les majorités avec lesquelles elle se trouve naturellement en contact. Elle a souvent réagi contre la France, car elle tient avant tout à son indépendance intellectuelle et morale : elle ne se laissera jamais traiter comme une « zone d'influence » et toute tentative d'impérialisme quelconque provoquerait en elle une irréductible opposition. Depuis la Convention du Saint-Gothard, les accaparements économiques et la recrudescence d'influence germanique, la crainte de l'Allemagne n'avait cessé de se développer en elle. Enfin, dans l'intérieur même de la Suisse, les Romands ont toujours eu peur d'être majorisés, moins par les Suisses allemands eux-mêmes que par la majorité gouvernementale de Berne : voilà pourquoi ils sont fédéralistes, quand à Berne on est volontiers centralisateurs, car ils voient dans le fédéralisme, et à juste titre, la protection la plus efficace de leur autonomie et de leurs droits. Voilà pourquoi aussi ils tiennent avant tout et contre toute censure, à une liberté absolue d'opinion[1].

*
* *

Le fait d'être de vieux Suisses, et en définitive, les créateurs mêmes de la Suisse, a conféré aux Alémannes une maturité politique certainement plus achevée que celle des Romands. Le sentiment de l'État est très développé chez eux, avec ces qualités complémentaires qui sont la prudence, le réalisme, le sentiment des responsabilités individuelles et collectives. Leur esprit est lent à se mouvoir, lent à évoluer, difficile à convaincre, mais c'est un esprit de suite, un esprit pratique. L'Alémanne est peut-être moins généreux, plus étroit que le Romand, car il a fait plus d'expériences que lui en matière de politique extérieure, mais il est profondément fidèle et loyal : on peut faire absolument fond sur lui. C'est une race forte, virile, silencieuse et qui ne se paie jamais de mots : race de bourgeois dans le sens médiéval du terme, de soldats, de paysans libres et de montagnards souverains.

1. Cf. G. de Reynold, *Op. cit.*, Sur l'opinion en Suisse romande : cf. un article de W. Rappard, prof. à l'Université de Genève, dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 8 mai ; et surtout Paul Seippel, *Les Événements actuels vus de la Suisse romande*, Rascher, Zurich.

En effet, si le Romand est attaché avant tout à ses droits, l'Alémanne est attaché avant tout à sa liberté souveraine. L'histoire héroïque de la Suisse a été écrite presque entièrement par lui. C'est lui qui a conquis le territoire : il a eu ses rêves et ses heures d'hégémonie. C'est lui qui a construit la maison, qui lui a donné son nom, sa devise; c'est lui qui a tissé notre bannière. Il représente une majorité parfaitement consciente de ses devoirs et qui n'opprime personne.

La Suisse alémannique est depuis des siècles, au bénéfice de traditions particulières et d'une individualité propre qui s'est manifestée bien des siècles avant que la Suisse romande entrât comme telle dans l'histoire. Elle possède donc une unité que la Suisse romande ne possède pas encore. Du sentiment de cette unité à l'idée centralisatrice en politique, il n'y a qu'un pas. Mais tout cela fait que le Suisse allemand diffère du « Reichsdeutsch » aussi profondément que le Romand du Français. D'abord, — ceci a peut-être l'air d'un paradoxe, — l'Alémanne est au fond l'Allemand authentique : la Confédération helvétique, son œuvre par excellence, est le pays en qui survivent les principes communautaires du moyen âge allemand. Ensuite, il a pour le séparer de l'Allemagne cette barrière qui s'appelle le dialecte, derrière le fossé qui s'appelle le Rhin. Grâce à ce dialecte, la Suisse allemande est vis-à-vis de l'Empire à peu près comme une seconde Hollande. Et puis, il y a précisément tout ce que symbolise un dialecte : les institutions, les traditions, la vie et les mœurs. Enfin, le Suisse allemand tient avant tout à être maître chez lui, fût-ce au prix des plus durs sacrifices.

Cela dit, nous ne croyons pas qu'on puisse être actuellement en droit de lui reprocher ses affinités allemandes, pas plus qu'on est en droit de lui reprocher sa race et sa langue. Sans doute, au début, ses sympathies allaient à l'Allemagne et il les a exprimées parfois d'une manière excessive[1]. Mais, il ne faut pas oublier l'énorme prestige que l'Allemagne avait su s'acquérir par son organisation militaire, par son activité intellectuelle et commerciale, par ses sciences et par ses arts, par son attention à l'égard de notre pays, — tandis que la

1. Je me hâte de dire que des journaux germanophiles comme le *Berner Tagblatt* ou les *Neue Zürcher Nachrichten*, du trop fameux M. Baunberger, avec ses succédanés : le *Walliser Bote* et les *Freibürger Nachrichten*, ne représentent que des minorités sans grande influence et fort restreintes.

France se laissait volontiers oublier ou se nuisait à elle-même, par exemple par l'anticléricalisme. Ce n'est peut-être pas une excuse, mais c'est en tout cas une explication. Les Suisses allemands sont attachés à la civilisation germanique aussi profondément que nous le sommes à la civilisation française : or, nous avons besoin de l'une et de l'autre pour notre vie spirituelle. Ils sentent très profondément que leur devoir à eux est de sauver et de conserver ce qui, de la culture allemande, dans le grand désastre moral qui la menace, peut et doit être conservé pour le bien même de l'humanité, — et c'est peut-être, en effet, en Suisse alémannique que le germanisme se purifiera et reprendra conscience de lui-même. D'autre part, il est certain que l'opinion, en Suisse allemande, a beaucoup évolué, qu'elle n'est plus la même qu'au début : l'attitude impartiale des grands journaux comme le *Bund*, les *Basler Nachrichten*, la *Nouvelle Gazette de Zurich*, le démontre. Actuellement, sur des points essentiels comme la violation de la neutralité belge, on est en droit d'affirmer que cette opinion est unanime [1].

*
* *

Pour nous, nous ne voyons pas entre la Suisse romande et la Suisse alémannique d'opposition irréductible : il y a ces différences complémentaires que nous nous sommes efforcé de souligner, et des divergences momentanées de sympathies. Que de tout cela on puisse faire un bloc, nous en avons la preuve dans l'activité de la *Nouvelle Société Helvétique* et dans un des plus beaux résultats de cette activité : le discours prononcé à Zurich par Carl Spitteler [2].

On sait que Carl Spitteler, l'auteur du *Printemps Olympien*, est actuellement le plus grand poète de langue allemande. Ce grand poète a donné un grand exemple : il a su sacrifier ses intérêts immédiats et personnels, ses intérêts d'écrivain, à l'intérêt général. Il a parlé, en effet, en citoyen, en patriote et en homme. Il y a deux

1. Sur la Suisse allemande et l'Allemagne, cf. G. Wernle, *Gedanken eines Deutsch-Schweizers*, Rascher, 1915; un article de M. Léopold Gautier, dans la *Gazette de Lausanne* du 17 janvier 1915. Cf. également *Culture et patriotisme*, par E. Buenzod, dans la *Feuille centrale de Zofingue* d'avril 1915 (organe de la grande société d'étudiants de Zofingue).

2. Carl Spitteler, « Notre point de vue suisse ». Conférence donnée à Zurich le 14 déc. 1914, sous les auspices de la N. S. H., trad. Catherine Guilland. Zurich, Rascher, 1915.

choses dans son discours : d'abord, une protestation contre la violation du Droit, au nom de la conscience humaine, — et Spitteler a parlé comme un Romand, — mais il y a ensuite un rappel aux devoirs nationaux et au sentiment de l'État, ainsi qu'à la prudence nécessaire vis à-vis de toutes les nations belligérantes, — qui est proprement le langage d'un Alémanne. Ainsi, à une heure grave pour la nationalité suisse, les deux éléments qui constituent notre esprit national se sont incarnés dans un écrivain, dans le poète Spitteler, comme près de cent ans auparavant, en des circonstances analogues, ils s'étaient incarnés dans l'historien Jean de Müller.

***

Cette crise morale que traverse la Suisse, est aussi, dans un sens, une « crise de la neutralité ». Non pas que la Suisse entende le moins du monde se départir de sa neutralité traditionnelle et à laquelle elle est liée la première par sa parole. Mais, ce qui est remis en question, l'année même où nous aurions fêté le centenaire du Traité de Paris, c'est l'esprit de la neutralité et c'est la manière de la mettre moralement en pratique. Il y a deux tendances : pour les uns, la neutralité est essentiellement, uniquement, une attitude politique de l'État qui n'oblige en aucune façon les individus, tandis que ces derniers, au contraire, ont, non seulement le droit, mais encore le devoir de protester sans se lasser contre toutes les violations du droit et de la justice; pour les autres, la neutralité, dans une démocratie où le peuple est souverain, effectivement souverain, où chaque citoyen est responsable pour sa part des affaires publiques, où il est dangereux de séparer le citoyen de l'État, les opinions et les sympathies individuelles doivent être étroitement subordonnées aux nécessités de la politique extérieure.

On oublie volontiers en Suisse, et l'on ignore le plus souvent à l'étranger, en quoi consiste, et surtout en quoi ne consiste pas, la neutralité suisse. La neutralité a été imposée à la Belgique et au Luxembourg; elle leur est constitutionnelle, congénitale; la Suisse, en revanche, a revendiqué elle-même, spontanément, la neutralité. La neutralité helvétique est donc librement demandée, librement consentie; c'est la Suisse elle même qui l'a définie : le texte du Traité de Paris a été rédigé par Pictet de Rochemont. On ne peut pas dire

que notre neutralité soit une limitation de notre souveraineté. Dans la constitution fédérale on trouve, par exemple, l'article VIII, ainsi conçu : « La Confédération a seule le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, ainsi que de faire avec les étrangers des alliances et des traités. » Il faut donc voir surtout dans la neutralité suisse la consécration, par l'Europe, d'une vieille tradition et d'une politique pratiquée constamment depuis le XVIe siècle.

Néanmoins, il est évident qu'une neutralité de ce genre, parce qu'elle est librement demandée et librement consentie, impose des obligations d'honneur très strictes à la Suisse et à tous ses citoyens : il s'agit là, encore une fois, d'une parole spontanément donnée, d'engagements spontanément pris. La neutralité suisse ne peut être qu'une neutralité farouche. Elle oblige la Suisse à se tenir en dehors de toute influence étrangère, à prendre en tout temps toutes les mesures nécessaires pour la défense par les armes de son propre territoire, à travailler enfin, non pas dans les intérêts de telle ou telle puissance, mais dans les intérêts de l'Europe entière. Ces trois obligations essentielles sont clairement exprimées dans le texte même du Traité de Paris dont voici le passage essentiel : « Les puissances signataires reconnaissent authentiquement, par le présent acte, que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière [1]. »

*
* *

La neutralité suisse, telle que l'a définie le Traité de Paris, nous impose donc un certain nombre de tâches. Voyons maintenant comment la Suisse les a remplies ou se propose de les remplir.

La première est la tâche militaire : l'*organisation de la défense nationale*. Nous pouvons reconnaître sans vantardise que le pays

1. La guerre actuelle a fait fleurir une littérature abondante sur la neutralité. On consultera le recueil d'articles publié par Rascher, à Zurich, 1915 : *Les Suisses, leur neutralité et la guerre* (dans ce recueil, on trouvera l'article tant commenté du Dr Dubois sur la « neutralité morale »). Lire également : Gagliardi, La neutralité et la conception suisse de l'État, *Bibliothèque universelle*, nov. 1914; A. Lombard, L'autre inquiétude, *Gazette de Lausanne* du 28 février 1915; et la *Revue militaire suisse* de mars 1915. — L'ouvrage classique sur la neutralité est celui de P. Schweizer : *Geschichte der schw. Neutralität*. Frauenfeld, 1895. Cf. ég. la brochure très commentée de Cuno Hofer, *Le rôle de la neutralité dans notre politique étrangère*. Lausanne et Zurich, 1914; et les articles de M. W. Burckhardt dans l'*Annuaire politique suisse* de 1912 et 1914.

tout entier s'est montré à la hauteur de sa tâche. La mobilisation a provoqué un élan magnifique. Les demandes d'engagement affluaient de toutes parts; on était littéralement débordé par l'afflux des bonnes volontés. Quant à l'armée, elle est partie avec enthousiasme, elle ne demandait qu'à se battre.

L'armée est entrée en campagne avec de très gros effectifs, laissant derrière elle des dépôts regorgeant d'hommes. Tout de suite, ont commencé les travaux de défense qui ont transformé la Suisse en un vaste camp retranché. Les excellentes méthodes d'instruction et d'entraînement appliquées par le commandement supérieur ont, en peu de semaines, transformé nos milices, leur ont donné une allure qu'on ne leur connaissait pas, un degré d'entraînement auquel elles n'avait encore jamais atteint. On a travaillé sans relâche, énormément remué la terre, tiré, marché, manœuvré; l'instruction de la troupe a été reprise minutieusement et sans hâte; enfin, on s'est beaucoup préoccupé de son éducation nationale et de sa préparation morale à la guerre et durant tout l'hiver un gros effort a été accompli dans ce sens.

La mobilisation actuelle, la première qui ait mis sur pied toutes les catégories de l'armée, et cela pour un temps deux ou trois fois plus long que les plus longues « écoles de recrues », sera pour l'armée suisse une expérience décisive. Elle aura sans doute comme conséquence un perfectionnement de notre système militaire et, — car le désarmement universel semble toujours une belle utopie — des charges nouvelles que notre peuple acceptera virilement. D'ailleurs, chaque grande mobilisation de l'armée suisse a été suivie d'une réorganisation, consacrant les expériences faites et les réformes nécessaires : la guerre du Sonderbund nous a valu la Constitution militaire de 1848; la mise sur pied de 1870-71 la Constitution de 1874; et ce sont les craintes inspirées par la politique enropéenne qui nous ont conduits à cette loi de 1907 à laquelle nous devons en grande partie le salut.

Ajoutons que les mesures de défense prises l'ont été également sur tous les fronts. Aucun de nos voisins ne saurait prétendre qu'on ait eu plus de méfiance, ou moins de confiance à son égard qu'à celui des autres. On s'en convaincra facilement, le jour, encore lointain, où les documents pourront être publiés.

Enfin, l'armée a joué, dans notre peuple, un grand rôle national. Elle a consolidé l'unité suisse. Chez elle, les opinions individuelles et les sympathies particulières ont toujours passé au second plan : d'abord le devoir envers le pays. L'habitude de la discipline et celle d'agir en silence, son calme, son esprit de sacrifice ont eu, sur la population civile, l'action la plus heureuse, celle qu'il fallait précisément souhaiter.

*
* *

La seconde tâche de notre neutralité, c'est de nous tenir à l'abri de toute *influence étrangère*. Nous devons nous défendre contre l'attirance qu'exercent nécessairement sur nous les pays voisins dont nous parlons la langue et dont nous partageons les sympathies.

Étant donnés les chiffres atteints, à la veille de la guerre, par l'immigration étrangère, c'est une question, pour nous, de vie ou de mort. Nous devons, à tout prix, assimiler les étrangers, pour ne point nous laisser assimiler par eux : le problème de la naturalisation obligatoire et de l'assimilation, relégué au second plan par la guerre, reprend actuellement toute son acuité. Mais ce problème est intimement lié à d'autres problèmes : celui de notre défense économique, celui de l'industrie hôtelière, celui enfin de l'éducation nationale. Autant de questions à poser devant notre peuple avec plus de franchise encore qu'auparavant; autant de campagnes à entreprendre, au moment opportun. Les autorités s'en préoccupent, dans les loisirs que leur laisse leur besogne écrasante. La *Nouvelle Société Helvétique* s'y voue tout particulièrement. D'autres sociétés patriotiques ou professionnelles se sont déjà remises à l'étude. L'activité de ces divers groupements rend d'ailleurs plus frappante l'inactivité, nous dirions même l'inexistence, des partis politiques.

*
* *

La dernière tâche enfin, la plus belle et parfois la plus difficile, est la *tâche internationale*.

L'existence de la Suisse est dans les intérêts de l'Europe entière : la cause que la Suisse doit servir, c'est donc, avant tout, la cause

de l'Europe. Dans ce sens, sa neutralité peut lui apparaître comme une fonction quasi sacrée.

La Suisse peut et doit servir les intérêts de l'Europe de trois manières. La première, en temps de guerre, la plus immédiatement utile, consiste dans ces œuvres de charité et d'humanité internationales qui sont, pour nous, une sauvegarde et une gloire. Or, ces œuvres se sont multipliées : Agence des prisonniers de guerre, échange des grands blessés, rapatriement des internés civils, hospitalisation des Belges, etc... La Suisse s'y est consacrée avec un élan qui a égalé, sinon surpassé, l'élan qui la portait aux frontières, en armes, sous son drapeau. Dans ce domaine, l'Initiative privée et l'initiative officielle ont collaboré avec une ardeur égale : deux villes surtout se sont acquis la reconnaissance des belligérants, et en particulier de la France : une grande et une petite, une cité romande et une cité alémannique, Genève et Schaffhouse.

La seconde manière dont la Suisse peut et doit servir les intérêts de l'Europe, est intellectuelle et morale. C'est une tâche plus difficile encore que la première, mais tout aussi urgente. La civilisation européenne ne peut durer et progresser que par ces échanges incessants d'œuvres et de pensées entre les peuples : nul peuple ne saurait impunément se passer d'un autre peuple, et ceci est une vérité dont l'évidence s'imposera immédiatement après la guerre, si même elle ne s'impose point dès maintenant. Il est donc nécessaire qu'il y ait une nation qui puisse servir d'intermédiaire : cette nation, c'est la Suisse. Elle en a de plus en plus conscience, et cette idée devient une idée essentiellement populaire. Elle a été exprimée maintes fois au cours de la crise : dans l'appel du Conseil fédéral au peuple suisse, dans celui de la *Nouvelle Société Helvétique* à ses membres, dans le manifeste des Universités, dans un récent discours prononcé par M. le conseiller fédéral Schulthers, etc. [1]. Les intellectuels de notre pays sentent chaque jour davantage la nécessité de ranimer cet « esprit européen » qui est notre tradition la plus glorieuse. L'esprit européen, c'est pour nous la plus haute forme de notre indépendance intellectuelle.

1. On trouvera l'essentiel de ce discours dans le *Journal de Genève* du 21 mai. Cf. la brochure de Conrad Falke, *Der schweizerische Kulturwille*, Zurich, Rascher, 1914, — et celle de Locsli, *Schweiz. Zukunftspflichten*, Bümplitz, 1915.

La Suisse, enfin, sert les intérêts de l'Europe en défendant les idées et les principes sur lesquels l'existence de l'Europe elle même est basée : le droit sous toutes ses formes, — le droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes, en particulier, le droit des petits peuples à l'existence, — le droit international, le respect des traités dont elle donne elle-même l'exemple en s'en tenant d'une manière inébranlable aux obligations de sa neutralité, — enfin, cet équilibre européen qui est une des conditions de son existence à elle et que menace toute tentative d'hégémonie. Ce sont les principes mêmes de notre politique extérieure : on peut être sûr qu'elle les affirmera solennellement, quand son heure aura sonné et qu'elle pourra le faire d'une manière efficace.

*
* *

Il nous reste enfin à dire quelques mots sur la situation économique[1]. Au mois d'août, alors que la Suisse pouvait sérieusement craindre d'être isolée au milieu des nations belligérantes et d'être elle-même entraînée dans la lutte, la première tâche qui s'imposa naturellement aux autorités, ce fut la défense économique du pays. Plus qu'un autre peuple, la Suisse doit songer à vivre, doit songer à son pain quotidien. Elle dépend, sous ce rapport, de tous ses voisins et cette dépendance réagit nécessairement sur sa politique extérieure. Le pays ne peut par lui-même nourrir qu'un quart ou un cinquième de ses habitants. Le surcroît nécessaire nous est donné par le libre jeu de l'importation et de l'exportation.

La manière dont le gouvernement fédéral a organisé la défense économique est tout à fait remarquable. Il l'a fait avec l'appui du peuple entier et du Parlement qui, dès le 3 août, lui a conféré des pleins pouvoirs. Des mesures contre le renchérissement de la vie furent immédiatement prises ; le 31 août, on proclamait le moratoire ; les défenses d'exportation furent édictées successivement ; afin de

1. Sur cette question, à cons. les brochures suivantes pub. par Rascher : H. Töndury, *Wirtschaftliche Unabhängigkeit?* E. Grossmann, *Die Deckung der schweiz. Mobilisation*; Dr Laur, secrétaire de la Ligue des paysans, *Industrie und Landwirtschaft, Die Wehrkraft des Schweizervolkes und der Bauernstand.* Cf. également deux excellents articles : P. Gygax, Die wirtschaftliche Rüstung der Schweiz, dans les *Archiv. für Socialwissenschaft u. Sozialpolitik.* Tubingue, 40e vol. 2e cah. 1915; et Wirtschsaftsleben in der Schweiz und der Krieg, dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 16 mai.

couvrir les frais énormes de la mobilisation, on doubla, pour 1914 et 1915, les taxes militaires, on vota l'impôt de guerre et l'on met actuellement à l'étude le monopole du tabac. Pour atténuer la diminution des recettes des chemins de fer fédéraux, on a augmenté le prix des billets. En fait de mesures financières, on a décrété le cours forcé, on a émis de la monnaie de papier qui rend les plus grands services; à l'exemple de l'Allemagne, on a créé une *caisse d'épargne de guerre* : la Banque nationale s'est révélée d'une utilité incontestable; sans elle, notre défense financière se serait heurtée sans doute à des difficultés et à des complications de toutes sortes.

L'approvisionnement en charbon et en céréales était depuis longtemps le grand souci des autorités fédérales. Les États étrangers, nos voisins, s'empressèrent de nous accorder les plus grandes facilités d'importation durant les premiers mois de la guerre : ainsi, dès le 10 août, l'Allemagne nous faisait officiellement savoir qu'elle nous permettrait, comme par le passé, de faire venir notre charbon de la Ruhr. Nous eûmes quelques difficultés facilement surmontées d'ailleurs, avec Gênes, qui est le port méditerranéen le plus important pour la Suisse; l'importation des céréales fut diminuée par suite des méfiances, — parfaitement injustifiées d'ailleurs, — qui régnaient contre nous en Angleterre et en France : on nous accusait de ravitailler, au moins indirectement, l'Empire central. Le 8 septembre, il fut décidé que les céréales indigènes et étrangères seraient achetées directement par la Confédération.

Jusqu'à présent, l'agriculture n'a point trop souffert de la guerre, grâce surtout aux bonnes récoltes de 1914. Alors, le fourrage et l'hivernage du bétail étaient assurés; il y avait abondance de lait, beaucoup de fruits, des légumes en suffisance. Le secrétariat de la puissante Ligue des paysans édicta des prescriptions tutélaires qui furent observées presque par tous les agriculteurs. L'attitude de ces derniers a beaucoup contribué à faciliter les choses. Une des leçons de la guerre sera, pour la Suisse, la nécessité de posséder une classe agricole aussi nombreuse que possible, d'augmenter la surface cultivable et de ne pas trop se spécialiser dans les cultures.

Quant à l'industrie, son sort a été inégal. En général, elle a beaucoup souffert, principalement l'industrie horlogère et celle de la broderie et des dentelles. Il a fallu s'ingénier pour remédier au

chômage : signalons les heureux efforts accomplis par la commune du Locle, un des grands centres horlogers, dans le canton de Neuchâtel. L'industrie de la soie a souffert également au début de la crise; mais aujourd'hui, la fabrication des tissus de soie à Zurich et celle des rubans, à Bâle, ont retrouvé des débouchés, en Angleterre et dans l'Amérique du Nord surtout. L'industrie hôtelière est naturellement très atteinte : les hôteliers, d'ailleurs, s'étaient montrés singulièrement imprudents : ils comptaient trop sur le crédit et la fièvre des constructions était devenue, chez eux, chronique. En revanche, d'autres industries sont prospères; ce sont quelques rares privilégiées comme le chocolat, le lait condensé, certaines industries métallurgiques.

Il est certain que, si la guerre s'étend et se prolonge, la situation économique de la Suisse, relativement favorable jusqu'à présent, risque de devenir précaire. Beaucoup, en revanche, prédisent à notre industrie et à notre commerce, la paix une fois conclue, un brillant avenir. Pour notre part, nous considérerions comme néfaste tout essor économique auquel ne correspondrait pas une renaissance morale et nationale. En tout cas, la Suisse devra s'imposer comme tâche de fortifier, dans ce domaine également, son indépendance, qui est dans les « intérêts de l'Europe entière ». Nous savons d'ailleurs qu'elle peut compter sur la bienveillance et la bonne volonté de tous ses voisins, à commencer par cette France dont la cause est en grande partie la sienne[1].

G. de Reynold.

1. Tous les documents officiels concernant la guerre se trouvent réunis dans l'*Annuaire politique suisse* de 1914, pub. sous la direction du prof. W. Burckhardt.

L'ÉGYPTE
ET LES DÉBUTS DU PROTECTORAT

« Le principal secrétaire de Sa Majesté Britannique pour les Affaires étrangères annonce que, vu l'état de guerre résultant de l'action de la Turquie, Égypte a été placée sous la protection de Sa Majesté et constituera dorénavant un Protectorat britannique.

« La suzeraineté de la Turquie sur l'Égypte cesse ainsi d'exister, et le Gouvernement de Sa Majesté prendra toutes les mesures nécessaires pour la défense de l'Égypte et pour la protection de ses habitants et de ses intérêts. »

C'est par cette proclamation, en date du 16 décembre dernier et publiée par voie d'affiches trilingues (anglais, français, arabe) dans la soirée du 17, que les Égyptiens ont officiellement appris qu'ils perdaient la qualité de sujets ottomans.

Le lendemain paraissait une seconde proclamation ainsi conçue :

« Le principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique pour les Affaires étrangères annonce que, vu l'action de Son Altesse Abbas Hilmi Pacha, ex-khédive d'Égypte, qui a fait cause commune avec les ennemis de Sa Majesté, le Gouvernement de Sa Majesté a décidé de le déposer du khédivat, et cette haute dignité, avec le titre de Sultan d'Égypte, a été offerte à Son Altesse le Prince Hussein Kamel Pacha, l'aîné des Princes de la famille de Méhémet Ali, et a été acceptée par lui. »

En l'espace de quarante-huit heures l'Égypte avait changé et de suzerain et de souverain,... mais elle n'avait point changé de ministère. Le dernier « Premier » du khédive Abbas II était seulement devenu le premier « Premier » du sultan Hussein I, et l'on peut voir dans le maintien, à la présidence du ministère, de Rouchdy Pacha la preuve, ou — si l'on préfère — le symbole du peu d'importance de ce double événement au point de vue de la politique intérieure de l'Égypte. D'ailleurs à ce moment la place de chef effectif du gouver-

nement égyptien était vacante, ou, du moins, le remplaçant de lord Kitchener à l'Agence et Consulat Général de Sa Majesté Britannique, sir Henri Mac-Mahon, n'avait pas encore rejoint son poste. Mais l'absence de ce personnage n'offrait pas d'inconvénients, car, depuis les débuts de la guerre européenne, l'Égypte était en état de siège, et, en vertu de la « martial law », le lieutenant général commandant « le corps d'occupation » disposait de tous les pouvoirs. Les proclamations précitées avaient paru revêtues de sa signature, et le nom de Sir John G. Maxwell s'épelle comme un ordre bref, auquel personne, en Égypte, ne s'aviserait de résister.

A vrai dire les deux proclamations ne surprirent personne. Il y avait plusieurs semaines que leur objet faisait dans tous les milieux les frais de la conversation courante; des indiscrétions calculées avaient permis aux détenteurs du pouvoir de sonder l'opinion afin, toutes précautions prises, de n'agir qu'à coup sûr.

Nous ne nous proposons ici que de donner quelques impressions des circonstances qui ont entouré ce « new departure » de l'Égypte et de l'accueil que lui ont fait les différentes classes et les divers milieux de la population égyptienne. Cependant, pour situer l'événement, il nous faut d'abord rappeler ce qu'est l'Égypte au point de vue de la politique internationale et du droit international, sa place dans l'Empire Ottoman, le rôle que l'Angleterre y joue depuis un tiers de siècle et enfin celui qu'Abbas II s'est efforcé d'y jouer depuis son accession au khédivat. L'on comprendra à la lumière de ces faits que la proclamation du protectorat britannique et la déchéance de l'ex-khédive étaient les conséquences naturelles, la première, de l'entrée en guerre de la Turquie contre les alliés, la seconde de l'attitude d'Abbas Hilmi.

***

La situation de l'Égypte au point de vue du droit international public était une des plus complexes que l'on puisse imaginer : simple province de l'Empire Ottoman depuis le XVIe siècle jusqu'au milieu du XIXe, elle était devenue avec Méhémet Ali, à la suite de ses luttes heureuses contre la Sublime Porte, un État quasi indépendant, mais

en fait plutôt qu'en droit. Sous les premiers et faibles successeurs des grands pachas, Saïd et Abbas I, la Porte avait reconquis une part du terrain perdu. En 1867 le fastueux Ismaïl obtenait du Sultan le titre de khédive, titre vague et pompeux d'origine persane qui symbolisait, aux yeux du petit-fils de Méhémet Ali, l'autonomie à laquelle il aspirait de tous ses vœux mais ne la lui conférait pas. Aussi bien comme khédive que comme pacha vice-roi, l'héritier de Méhémet Ali n'en devait pas moins, à chaque changement de règne, solliciter un firman d'investiture. L'Égypte, d'ailleurs, était tenue du paiement d'un tribut annuel de plusieurs millions de livres au Sultan.

Investiture, tribut annuel! Nous semblons nager en plein droit féodal. Certains l'ont cru qui soutiennent qu'en droit international public l'Égypte est un État vassal de la Turquie. Il paraît bien, cependant, que la situation de l'Égypte vis-à-vis de la Turquie soit inférieure à celle d'un État vassal, et qu'on ne puisse considérer ce pays que comme une province ottomane douée d'une très large autonomie. Jamais, en effet, les droits de l'Égypte de faire des traités avec les puissances étrangères n'ont été précisés ni même indiqués. La Turquie n'a légiféré en cette matière que par autorisations particulières et spéciales : Un firman de 1872 a autorisé le gouvernement égyptien à passer des traités de commerce avec l'étranger; un autre firman postérieur, rendu sur la demande de la France et de l'Angleterre, a enlevé au khédive Ismaïl le droit, dont il avait tant abusé, de contracter des emprunts sans l'autorisation du Sultan. Quant au droit de faire des traités politiques, il est bien certain que le gouvernement égyptien ne le possède pas. On ne peut tirer argument de la nomination du Grand Cadi, le chef officiel de la communauté musulmane en Égypte, par le Sultan de Constantinople, pour démontrer que l'Égypte n'est qu'une province ottomane, parce que, en nommant le Grand Cadi, le Sultan agit en qualité de Calife et non pas de magistrat politique. Mais la présence permanente au Caire d'un Haut Commissaire ottoman, intermédiaire officiel entre le gouvernement égyptien et la Porte touchant les questions pour la solution desquelles le consentement ou l'autorisation de cette dernière sont requis, et la nature de ses attributions paraissent la meilleure preuve que l'on puisse apporter de la situation réelle de l'Égypte au point de

vue du droit public : jusqu'à sa récente annexion à l'Empire Britannique elle était une province de l'Empire Ottoman douée d'une très large autonomie, mais elle n'avait pas rang parmi les États. Il est vrai qu'elle possédait un ministre des Affaires étrangères; cependant les représentants des chefs d'États étrangers au Caire ne sont pas qualifiés de ministres plénipotentiaires mais seulement « d'agents et consuls généraux ». Bref, en droit international public, l'Égypte était une monstruosité, une sorte d'animal fantastique au corps de bœuf et à la tête de lion.

Cette bête étrange créée par le génie puissant et sauvage de Méhémet Ali, après avoir quelque temps rugi et secoué furieusement sa crinière pour étonner le monde et s'en faire admirer, s'était remise à paître tranquillement dans sa riche vallée. Mais la richesse naturelle de son pays ne suffit pas aux folles prodigalités d'Ismaïl. A maintes reprises il fit appel au crédit public en France et en Angleterre, tant et si bien qu'il en fut réduit à solliciter lui-même l'envoi des contrôleurs financiers européens, dans le vain espoir de rassurer ses créanciers et d'échapper à la banqueroute. Malheureusement Ismaïl n'était pas homme à tenir compte des conseils d'economie et de bonne administration financière qu'il avait demandés, et l'Égypte fut acculée à la banqueroute. Alors, dans l'intérêt des porteurs des obligations de la dette, la France et l'Angleterre intervinrent d'un commun accord pour contraindre le gouvernement égyptien à se soumettre à leur contrôle financier; avec le régime du condominium financier franco-anglais l'Europe s'immisçait dans la politique égyptienne. L'on sait comment ce régime prit rapidement fin et fut remplacé par celui de « l'occupation britannique ».

Ce dernier se présenta tout d'abord comme subrogé, sans plus, aux droits et obligations du régime antérieur; celui-ci avait été établi pour assurer l'accomplissement des obligations que l'Égypte avait contractées vis-à-vis de ses créanciers extérieurs : eh bien! l'occupation durerait tant que subsisteraient des doutes légitimes sur la capacité du gouvernement égyptien à maintenir seul la tranquillité publique et à assurer la bonne administration, fondements indispensables de la prospérité économique du pays, sans laquelle sa solvabilité était de nouveau mise en péril. L'occupation devait prendre fin aussitôt que l'occupant aurait acquis l'intime conviction que

sa présence n'était plus nécessaire pour garantir les intérêts qu'il s'était chargé de défendre.

Pour assurer la bonne marche des différents services publics, le gouvernement britannique fit successivement admettre dans les divers ministères égyptiens des « conseillers » anglais, qui plus ou moins rapidement furent investis de toute l'autorité effective dans leurs départements ministériels respectifs. Dans son ouvrage *England in Egypt*, Lord Milner retrace, d'une manière saisissante, le rôle du plus important de ces conseillers, le Conseiller financier : « C'est la pierre angulaire de notre influence sur toute l'administration égyptienne. Ses fonctions n'ont été définies que par degrés et le plus souvent d'une manière négative, mais il acquit rapidement un pouvoir très large, pratiquement reconnu par tous. Dès le début, il fut admis qu'il n'était pas un agent d'exécution et que pourtant tous les agents d'exécution devaient lui fournir tous les renseignements qu'il pouvait désirer. Il siégea au Conseil des ministres avec voix consultative et à ce point de vue il hérita d'un droit qui appartenait aux précédents contrôleurs. Un peu plus tard, l'occasion se présenta de savoir quel degré d'attention devait être prêté à ses recommandations. C'est alors que *le gouvernement britannique décida* que « nulle décision financière ne serait prise sans le consentement du « Conseiller financier » *et cette interprétation ne fut plus jamais contestée ensuite par le gouvernement khédivial.* » Lord Cromer faisait suivre cette constatation de fait de ce commentaire éloquent : « Il en résulta que, comme les actes les plus importants de la vie gouvernementale et administrative impliquent quelque question financière, la position d'un homme qui dispose d'un veto dans toute question de finance ressemble beaucoup à celle d'un tribun du peuple dans l'ancienne Rome, et un homme qui peut opposer son veto à toute décision est le maître de la situation. Lorsque l'homme qui est maître de la situation en vertu de ses fonctions se trouve en outre être concitoyen de l'État qui occupe militairement le pays où il les exerce, il est inutile d'insister sur l'immensité de ses pouvoirs. »

« Le gouvernement britannique décida..., cette interprétation ne fut ensuite plus jamais contestée par le gouvernement khédivial... », voilà qui est parler pour les plus sourds, et l'on doit savoir à quoi s'en tenir sur le caractère exact de l'intervention anglaise dans le

gouvernement de l'Égypte après « l'occupation ». Ce pays était devenu un protectorat britannique de fait, mais les étrangers continuaient à y vivre et à y agir sous le bénéfice des Capitulations.

Sous le contrôle et l'impulsion de ces nouveaux « conseillers », l'ordre et le progrès s'introduisaient dans toutes les branches de l'administration égyptienne, et à tous points de vue la situation du pays s'améliorait grandement et rapidement. Certaines grandes puissances en concluaient que le temps était venu pour l'Angleterre de tenir sa promesse et d'évacuer l'Égypte. L'arrivée au pouvoir des libéraux avec Gladstone, en janvier 1892, permettait de supposer que l'évacuation était prochaine, mais au même moment le khédive Tewfik mourut et son fils Abbas lui succéda. C'était un jeune homme de dix-huit ans à peine, qui devait manquer, à tout le moins, d'expérience. Lord Cromer, agent britannique en Égypte, était informé de Vienne, où Abbas poursuivait ses études au Polytechnicon lorsque la nouvelle de la mort de son père vint le surprendre, que d'autres qualités également lui manquaient, qui font les bons souverains.

Il convenait donc de ne pas évacuer l'Égypte en de telles circonstances. Le gouvernement libéral anglais l'admit, et cédant à la demande de Lord Cromer, renforça au contraire l'armée d'occupation.

L'attitude qu'adopta le nouveau khédive ne tarda pas à démontrer que les soupçons nourris à son égard par l'agent britannique étaient justement fondés : en toutes circonstances il s'efforça de contrecarrer l'action politique et administrative des « conseillers » et des ministres égyptiens qui tenaient compte de leurs avis, naturellement en sous-main plutôt qu'à visage découvert. Dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur l'ex-khédive, lord Cromer dévoile les nombreuses intrigues ourdies par Abbas II, tant en Égypte qu'à Constantinople, pour mettre fin au régime issu de « l'occupation ». Le rôle de libérateur dépassait malheureusement les capacités du personnage, qui n'était pas de force à jouer au plus fin avec un diplomate aussi habile que Lord Cromer. L'on peut voir dans le récent ouvrage de ce dernier, comment le khédive fut pris à son propre piège dans une circonstance grave. C'était au début de la guerre sud-africaine; les officiers anglais d'un corps indigène venaient de le

quitter pour prendre part à l'expédition contre les Boërs; aussitôt une mutinerie, confinant à la révolte, éclata parmi les soldats; elle fut heureusement étouffée aussitôt sans effusion de sang. L'agent britannique acquit la conviction qu'elle avait été suscitée par le khédive lui-même. Il alla sur-le-champ trouver Abbas, et, sans lui dévoiler ses soupçons, l'invita à manifester sa désapprobation d'un acte aussi attentatoire à sa propre autorité. Pour éviter au khédive la fatigue de rédiger lui-même l'ordre du jour qui devait faire connaître aux troupes égyptiennes la désapprobation de leur souverain. Lord Cromer l'apportait tout rédigé; Abbas n'avait plus qu'à le signer. Refuser, c'était avouer sa connivence avec les révoltés. Abbas signa.

Alors les « Jeunes-Égyptiens » déçus de la confiance qu'ils avaient mise dans le khédive, ne voulurent plus voir en lui qu'un instrument aux mains des Anglais. Les plus tapageurs d'entre eux quittèrent l'Égypte et s'en allèrent éditer leurs journaux et tenir leurs congrès en Suisse ou en Belgique. Les mieux renseignés et les plus habiles n'abandonnèrent pas les rives du Nil et continuèrent leurs menées anti-anglaises, chacun suivant son rang ou sa fonction, qui dans les parlotes des cafés ou les selamliks, qui dans les bureaux des ministères. L'inertie, cette grande force politique de l'Orient, joua, si l'on peut dire, activement; elle n'obtint d'autre résultat que le renforcement des cadres anglais de l'administration.

Abbas, sans doute, et le parti nationaliste égyptien ne se leurraient pas jusqu'à croire qu'ils obtiendraient par leurs faibles moyens l'évacuation de l'Égypte, mais ils pensaient donner ainsi à certaines puissances étrangères la tentation d'intervenir pour exiger cette évacuation. Dès 1894 le khédive s'était adressé au Sultan pour lui demander de soulever cette question, mais Abdul-Hamid attachait trop de prix à l'amitié britannique pour accueillir cette demande; tout au contraire il conseilla à son vassal de s'accommoder aux événements et de vivre en bonne entente avec les Anglais. L'espoir que quelque grande puissance européenne pourrait intervenir s'évanouit à son tour. L'accord franco-anglais du 8 avril 1904 vint enlever à Abbas ses dernières illusions, du moins cet acte diplomatique, en assurant que la Grande-Bretagne n'avait point l'intention de modifier la situation politique de l'Égypte, garantissait-il au khédive le main-

tien de sa situation officielle. S'il avait espéré davantage il n'avait rien fait pour le mériter, tant s'en faut, car par sa conduite tant politique que privée il avait révélé son véritable caractère, et ce n'était pas celui d'un souverain apte à gouverner l'Égypte et à inspirer confiance aux créanciers de ce pays.

D'ailleurs la convention anglo-française ne modifiait en rien le statut international de l'Égypte; elle eut toutefois deux conséquences indirectes des plus importantes, l'une concernant sa situation financière, l'autre touchant sa politique intérieure.

Rassurées désormais sur la permanence d'une bonne administration en ce pays et sur la sauvegarde des intérêts des porteurs de la dette égyptienne, les Grandes Puissances consentirent à rendre à l'Égypte la disposition de ses ressources, et à accepter la suppression des restrictions qui, en vertu de la loi et des conventions de liquidation de la dette, limitaient au profit des créanciers le droit de taxation et de dépense du gouvernement égyptien. Ce fut l'objet du décret du 28 novembre 1904 : l'Égypte recouvrait le pouvoir d'emprunter sans l'autorisation de la Caisse de la Dette, et le gouvernement celui de disposer librement de ses revenus. De là datent des réformes fiscales et une recrudescence d'activité en matière de travaux d'irrigation et de drainage, qui ont grandement amélioré la position économique et, partant, la condition sociale et morale des fellahs, au cours des dix dernières années.

Sûr de son entière liberté d'action et se sachant maître de revenir en arrière s'il le fallait, le gouvernement anglais résolut de tenter d'associer le peuple égyptien à la vie politique du pays. Lord Cromer, qui jugeait l'essai prématuré, fut remplacé par Sir Eldon Gorst, et un Conseil Législatif fut créé pour assister le gouvernement égyptien dans la préparation des lois. L'expérience que Lord Cromer avait de la capacité politique limitée de « l'Intelligence » égyptienne ne l'avait malheureusement pas trompé, et la nouvelle institution ne servit qu'à réveiller l'agitation nationaliste. Sir Eldon Gorst demanda à être relevé de ses fonctions. Lord Kitchener lui succéda. Le choix du nouvel Agent britannique était significatif et heureux. De longue date il connaissait l'Égypte et y était connu. Il était dans les rangs de l'armée anglaise de débarquement en 1882. C'était lui qui aux débuts de l'occupation avait reconstitué l'armée khédiviale; c'était

lui qui seize ans plus tard, en qualité de Sirdar, avait conduit cette armée contre le Mahdi et avec elle avait reconquis le Soudan égyptien. Abbas ne devait pas avoir perdu le souvenir d'une certaine revue militaire où il s'était permis, pour faire preuve plutôt d'autorité que de compétence, certaines critiques acerbes qu'il s'était vu contraint de changer en une lettre de félicitations chaleureuses à l'adresse de son Sirdar.

Lord Kitchener paraît s'être d'abord proposé un double but : bien mettre en évidence l'importance du rôle politique de l'Agent britannique, et améliorer la situation du fellah. L'on ne peut dire encore si sa loi des cinq feddans déjà fameuse, réussira à entraver l'usure, cette plaie profonde des fellahs; elle ne date, en effet, que de mars 1913 et, par conséquent, elle n'a pas eu le temps de donner son plein effet[1]. Mais il est certain, d'autre part, que Lord Kitchener est parvenu à donner à la population des campagnes l'impression que l'autorité anglaise est la seule qui compte en Égypte et la seule qui ait le souci de l'intérêt de la classe paysanne. Toujours par voies et par chemins, d'Assouan à la mer et du Canal au Mariout, inspecteur zélé des travaux d'utilité publique et de l'état des cultures, ne laissant échapper aucune occasion d'interroger les fellahs (il possède à fond la langue arabe) sur leurs besoins et sur leurs désirs, Lord Kitchener finit par personnifier à leurs yeux tout le gouvernement. Ne quittant guère son palais de Koubé que pour aller villégiaturer dans ses autres palais de la Basse Égypte, le khédive disparaissait progressivement dans la pénombre. On le savait occupé uniquement d'accroître son immense fortune *quibuscumque viis*, et la popularité dont il avait joui au début de son règne s'évanouissait. Alors Kitchener put oser la réforme des wakfs devant laquelle Lord Cromer avait toujours dû reculer.

On sait que les wakfs sont des biens de mainmorte religieuse. Un musulman veut faire œuvre pie, il constitue wakf, au profit d'une mosquée, d'une école, des pèlerins de la Mecque, une maison ou un champ; ce bien est soumis désormais à l'administration des wakfs qui a le caractère d'une administration religieuse. Elle était, à ce titre, soustraite à tout contrôle de l'autorité civile, et

1. Voir sur la Loi des cinq feddans : Viallate et Caudel, *Vie politique dans les Deux Mondes*, VIIe année, p. 422.

formait une administration entièrement autonome ne relevant directement que du khédive. Cela entraînait de graves irrégularités dans la gestion de ces domaines considérables, car Abbas n'était pas meilleur comptable que ses grands aïeux Ismaïl et Méhémet Ali, et cette idée survivait en lui qu'il n'existe aucune distinction bien nette entre les biens dont le khédive a l'administration et ceux dont il est le propriétaire. Transformer en ministère l'administration des wakfs était le seul moyen d'y introduire le bon ordre, mais c'était là, en apparence, laïciser une institution essentiellement religieuse et par conséquent s'exposer à froisser le fanatisme toujours latent des masses musulmanes. Mais « les scandales des wakfs » se répétèrent si constants, et d'une telle envergure, qu'à la fin l'opinion publique fut prête à accueillir la réforme sans émoi. Le ministère des Wakfs fut créé tout au début de 1914.

En même temps on inaugurait un nouvel essai de collaboration du pays avec le gouvernement, par le moyen d'une « Assemblée Législative ». Malgré son nom pompeux la nouvelle assemblée n'était rien moins qu'un pouvoir législatif. « *Préparer et proposer* des lois pour le bien-être économique du pays, *échanger des opinions* avec le gouvernement », voilà à quoi se borne l'activité constitutionnelle de la nouvelle assemblée[1]. C'est un corps simplement consultatif et interpellatif, dont les votes n'ont que la valeur d'une manifestation d'opinion, sans plus. Mais, du moins, par sa création, l'autorité effective manifestait son intention de laisser discuter publiquement ses actes par des représentants autorisés et qualifiés de l'élite intellectuelle et sociale du pays. Il n'est pas douteux que cette mesure n'ait réconcilié avec l'autorité britannique une fraction de l'opposition nationaliste.

Que l'Égypte se sentît menacée dans l'honneur et dans la vie d'un de ses plus glorieux enfants et qu'elle dût le salut de ce fils à l'intervention énergique de l'Angleterre, du coup toute la nation égyptienne devait payer à celle-ci le tribut d'une reconnaissance sincère. La folie des Jeunes-Turcs accomplit ce miracle, et la jalousie furieuse d'Enver pacha contre Aziz bey el-Masri aboutit à ce résultat de réduire le gouvernement ottoman à s'incliner devant le gouverne-

1. Expressions empruntées au discours inaugural du Khédive.

ment britannique, intervenant comme protecteur officieux d'un sujet ottoman égyptien.

On connaît en substance l'affaire d'Aziz bey. C'était un jeune officier ottoman d'origine égyptienne qui, pendant la guerre italo-turque, avait brillamment servi la cause de la Turquie dans une forteresse tripolitaine. Sa gloire dans le monde musulman avait balancé celle d'Enver bey. Crime impardonnable aux yeux de ce dernier qui, lorsqu'il fut devenu pacha, « damad »[1] et dictateur, crut venu le moment de se débarrasser de son rival. A la fin de 1913 il le traduisit devant une cour martiale qui le jugea à huis clos. On savait que son sort était réglé d'avance. Dès que le bruit de son arrestation avait couru, l'opinion égyptienne s'était émue et d'une voix unanime la presse avait fait campagne en sa faveur. L'Égypte se vit alors rapidement envahie par une nuée d'émissaires jeunes-turcs, chargés de calomnier Aziz bey auprès de ses compatriotes et de le représenter comme traître à l'Islam. Mais rares furent ceux qui admirent cette explication; l'Égypte dans son ensemble resta fidèle à son héros; elle eut seulement — pour la première fois peut-être — l'intuition qu'il n'y avait pas plus de justice en Turquie sous Enver que sous Abdul Hamid. L'ambassade anglaise à Constantinople intervint et déclara que, responsable de l'ordre en Égypte, l'Angleterre ne tolérerait pas qu'il fût porté atteinte à la vie d'Aziz bey ni même à sa liberté. Si le gouvernement de Constantinople tenait absolument à faire condamner Aziz, même à mort, le gouvernement anglais n'y trouvait pas à redire; il n'avait pas coutume d'intervenir dans les affaires politiques intérieures des États étrangers, mais la conséquence de cette condamnation pouvait entraîner des troubles en Égypte, et cela il ne le supporterait. Aziz fut condamné à mort; mais, gracié aussitôt, il rentra au Caire. Ce fut le dernier événement politique important en Égypte avant le changement de régime.

***

A peine la guerre était-elle déclarée entre l'Austro-Allemagne et l'Angleterre, que le premier secrétaire de l'Agence Britannique signifia aux Agents de l'Allemagne et de son alliée de quitter le territoire de

1. Époux d'une princesse de la famille impériale.

l'Égypte. Ceux-ci s'en furent tout droit chez le Ministre des Affaires étrangères lui demander s'il prenait, au nom du gouvernement égyptien, la responsabilité de cette signification et si l'Égypte se déclarait en état de guerre avec leurs gouvernements.

On n'a pas fait connaître au public les détails de l'entrevue — et c'est bien regrettable — car elle ne dut pas manquer de piquant. On peut imaginer aisément ce que fut le colloque de ces trois Excellences, le ton alternativement hautain et commisérateur dont usèrent les agents des deux empires à l'égard d'un Ministre des Affaires étrangères qui comptait pour si peu de chose, et la répartie poliment ironique et sans réplique qui leur ferma la bouche. Les gouvernements allemand et austro-hongrois n'avaient-ils pas donné une adhésion sans réserve à l'accord franco-anglais du 8 avril 1914 lorsqu'il leur avait été communiqué? N'en avaient-ils pas accepté toutes les conséquences pratiques?

Les deux Agents quittèrent l'Égypte. Le khédive qui, suivant son habitude annuelle, était parti dès le mois de mai pour son palais de Constantinople, ne regagna pas son pays en apprenant les événements. Il était déjà circonvenu par les intrigues austro-allemandes et avait évidemment, dès le début de la guerre, reçu la promesse que les Anglais seraient chassés d'Égypte par une expédition germano-turque. L'attentat dont on l'a dit victime dans le courant de juillet de la part de nationalistes égyptiens fut vraisemblablement un complot policier perpétré pour l'amener à s'engager positivement du côté allemand.

Cependant, dès le début de la guerre européenne, l'Égypte était mise en état de siège et la loi martiale proclamée. Il y avait, en effet, à prendre d'urgence des mesures de surveillance ou de rigueur à l'égard de toutes les personnes suspectes, espions, propagateurs de fausses ou de mauvaises nouvelles, provocateurs de troubles parmi la population indigène. Les suspects pouvaient se diviser en trois catégories : les sujets des puissances ennemies, les Ottomans, et enfin certains indigènes. Les mesures prises pour parer à ce triple danger le furent habilement et sans précipitation regrettable. Parmi les sujets des puissances ennemies certains avaient déjà quitté l'Égypte avant l'ouverture des hostilités. De ceux qui restaient les uns furent immédiatement arrêtés et transportés à Malte, d'autres simplement

expulsés, d'autres enfin laissés libres, mais depuis lors beaucoup de ces derniers ont été progressivement arrêtés et déportés. La tâche de l'autorité militaire en ce qui concerne les Allemands et les Autro-Hongrois fut relativement facile, car en Égypte un Européen du centre ou du nord du continent passe difficilement inaperçu. La zone où l'espionnage peut utilement s'exercer se limite, d'ailleurs, aux rives du canal de Suez.

La surveillance et la découverte des Ottomans ou des indigènes susceptibles de fomenter des troubles ou de préparer une insurrection étaient moins aisées, et c'était là le plus sérieux danger auquel il fallait parer. Le gouvernement commença par purger les grandes villes, et principalement le Caire, des éléments les moins sûrs : Barbarins et Saïdiens furent gratuitement rapatriés aux frais de l'État dans leurs villages de Haute Égypte et du Soudan, avec ordre de n'en pas sortir. Puis ce fut la chasse aux émissaires des Jeunes-Turcs et aux fonctionnaires civils ou militaires qui tâchaient d'exciter à la révolte l'armée indigène ou la population. Les journaux ont signalé un petit nombre de procès pour haute trahison en Égypte et au Soudan; nous saurons plus tard quel en aura été exactement le nombre. En tout cas l'activité des intrigues germano-turques se révélait de toutes parts et il était évident que Berlin et Constantinople comptaient sur un soulèvement de l'Égypte pour retenir de grandes forces anglaises et peut-être interrompre la navigation du canal de Suez. Il n'était pas douteux que la Turquie interviendrait dans la lutte pour réoccuper l'Égypte si la révolte éclatait et réussissait à chasser les Anglais, ou pour l'attaquer et tenter de la conquérir si les Égyptiens ne se soulevaient pas.

L'Allemagne, dès le début de la guerre européenne, affirmait au gouvernement turc que l'Angleterre préparait l'annexion de l'Égypte. Dès le 7 août Sir Edouard Grey démentait ce faux bruit et prenait même l'engagement de ne pas toucher au statut de l'Égypte si la Turquie conservait la neutralité : « If Turkey remains neutral and Egypt remains quiet, and should no unforseen circumstances arise, His Majesty's Government do not propose to alter the status of Egypt[1]. » « Si l'Égypte demeure tranquille... », c'était dire à la

1. Dépêche à M. Beaumont, en date du 7 août 1914.

Turquie qu'on n'ignorait rien de ses intrigues et que ses intrigues seules pouvaient mettre en péril la tranquillité de l'Égypte. Mais le gouvernement de Constantinople, inconscient des conséquences désastreuses de sa conduite, multipliait ses intrigues et accélérait ses préparatifs pour l'invasion de l'Égypte. Les preuves en abondent dans le recueil officiel de la correspondance diplomatique anglo-turque sur les événements qui ont conduit à la rupture des relations entre la Grande-Bretagne et la Turquie [1]. Le 25 août c'est la saisie d'un troupeau de chameaux en territoire égyptien qui est signalée; le 1er septembre ce sont les agissements d'un certain Suleïman el-Burouni pour fomenter une révolution; le 8 ce sont les efforts d'un officier de la marine turque pour corrompre des chauffeurs de la Khedivial Mail Line. A la fin du même mois des Arabes, sujets turcs, violent à plusieurs reprises la frontière, et la préparation d'une armée d'invasion se fait ouvertement en Palestine et en Syrie. Une dernière fois, le 24 octobre, Sir L. Mallet avertit le Grand Vizir des conséquences inévitables qu'entraînerait une attaque de l'Égypte par la Turquie. Le 28, deux milles Bédouins passaient la frontière; le 4 novembre la Turquie déclarait la guerre aux puissances alliées et le Sultan proclamait le *djehad*, la guerre sainte.

L'Égypte ne serait pas le pays foncièrement musulman qu'elle est par la grande masse de ses habitants, si la proclamation du *djehad* l'avait laissée indifférente. Mais si l'on veut se faire une idée exacte des sentiments et des espérances qui se croisent aujourd'hui dans la terre des pharaons, il faut se rappeler de quel mélange de races, de religions et de classes socialement distinctes se compose la population égyptienne; et comme c'est la question de religion qui domine ici toutes les autres, c'est elle qu'il importe de mettre au premier plan. Sur 11 190 000 habitants dénombrés au dernier recensement — celui de 1907 — 10 270 000 sont musulmans. Il ne reste donc pas même un million de chrétiens, dont environ 700 000 Coptes, qui sont les chrétiens de race indigène, 85 000 catholiques, 77 000 grecs orthodoxes. On compte en outre 39 000 juifs.

Le djehad éveilla le fanatisme antichrétien qui, dans l'âme de tout bon musulman, ne fait tout au plus que sommeiller. Dès la fin

1. *Miscellanous* n° 13 (1914).

d'octobre on pouvait lire dans les yeux des indigènes musulmans de la basse classe leur espérance : le massacre des chrétiens. Dans les rues du Caire ils regardaient insolemment les Européens et en passant auprès d'eux disaient à mi voix : Kalass (va-t'en). Certains dansèrent de joie en apprenant que le Sultan avait déclaré le djehad, qui, pour cela dénoncés à la police, reçurent la bastonnade au plus prochain qaraqol. La même mentalité régnait à El-Azhar, et l'on m'a dit que les Européens qui visitent la célèbre université musulmane entendent bourdonner à leurs oreilles les plus énergiques injures du répertoire arabe, le mieux fourni du monde à cet égard.

Les bastonnades eurent un effet salutaire, comme aussi la proclamation du général Maxwell en date du 2 novembre : « Je donne avis par ces présentes que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique m'a ordonné de me charger du contrôle militaire de l'Égypte afin d'en amener la protection. Le pays est, à partir d'aujourd'hui, placé en état de siège. » J'ignore par quelle expression arabe se traduit celle d'état de siège, mais les conséquences naturelles de l'état de siège, arrestations, perquisitions domiciliaires, censure et suspension des journaux, incarcérations et châtiments corporels énergiques firent très clairement comprendre aux indigènes ce que les Anglais entendent par là. Les Arabes capables de mémoire et de raisonnement devraient reconnaître que l'état de siège anglais est encore préférable à l'état « de paix » du temps d'Ismaïl, mais les coups, la spoliation, la corvée, quand le souverain est un « vrai croyant » valent mieux aux yeux de beaucoup d'entre eux que la prospérité et la justice sous la domination des chrétiens, ces « beni 'l kalb ». Aussi, inutile de le nier, une forte proportion de la population indigène souhaitait avec ardeur l'arrivée des Turcs. Un fellah des environs de Tantah disait à un Français, fonctionnaire de l'administration des domaines : « Eh! je sais bien qu'au point de vue de nos intérêts il vaudrait mieux que les Anglais continuent à gouverner l'Égypte, mais si les Turcs reviennent Allah sera glorifié. » En Haute Égypte les musulmans trouvaient que l'arrivée des Turcs serait aussi favorable à leurs intérêts qu'à la gloire d'Allah, car ils envisageaient déjà le partage des biens des Coptes, et dans un certain nombre de villages déjà le projet de partage était dressé. On n'attendait plus que la présence des Turcs pour l'opérer réellement.

A vrai dire l'on comptait plus encore sur Hadji Mohammed Guilloun que sur Enver pacha pour venir à bout des Anglais.

On croit peut-être en France que l'histoire de la conversion de Guillaume II à l'islamisme, dont les journaux turcs sont remplis, ne peut tromper personne. C'est évidemment un conte à dormir debout; mais l'histoire est à l'honneur de l'Islam, elle est donc vraie, et la stupidité du fanatisme musulman ne la met pas en doute. On ferait des volumes de tous les racontars absurdes qui ont cours ici. Dans tel village c'est un cheikh qui raconte le matin que pendant la nuit trois officiers allemands sont entrés en aéroplane dans sa chambre et lui ont dit : « Vite! conduis-nous à la mosquée, que nous fassions la prière de l'aurore. » « Nous y sommes allés ensemble, ajoute le cheikh, puis ils sont repartis. » Comment le peuple douterait-il de la parole d'un cheikh?

La classe des pachas et des beys ne souhaite pas le retour de la domination turque, mais elle se plaît à espérer que la victoire sera en faveur de l'Allemagne et de ses alliés et que l'Égypte reviendra au régime antérieur à l'occupation. Beys et pachas ne comptent pas sur des victoires turques ni ne les espèrent, mais de toutes leurs forces ils veulent croire au triomphe de l'Allemagne, et dans cet ordre d'idées leur obstination ne le cède pas à celle du bas peuple et des cheikhs. Ils savent parfaitement que « l'ami de Luther » n'a aucun droit au titre de hadji, mais en février ils ne doutaient pas de la prise de Calais par le kaiser; pour eux, Rouen était occupé par les Allemands et Von Kluck assiégeait Paris. « J'ai eu beau leur affirmer qu'il n'en était rien, disait un Belge qui les fréquente depuis de longues années, et que j'étais revenu de Londres au Caire en passant par Rouen et par Paris, j'ai senti que je ne les convainquais pas. »

Les chrétiens, naturellement, portent leurs vœux à la cause des Alliés et les vœux les plus ardents sont ceux des Coptes. Les Coptes, en effet, sont pour les musulmans d'Égypte l'objet d'une haine ancienne et féroce, analogue par ses causes à celle que dans l'Europe du moyen âge les chrétiens ressentaient pour les Juifs. Le nom de Coptes désignait tous les habitants de l'Égypte à l'époque de l'invasion arabe; il est demeuré à ceux qui sont restés fidèles à la religion chrétienne. Ils sont pour cette raison méprisés des « vrais croyants », et la haine en Orient ne se sépare pas du mépris.

L'envie s'y ajoute; la religion musulmane interdit à ses sectateurs le prêt à intérêt, tout comme l'Église aux chrétiens pendant le moyen âge; le Copte au contraire n'est pas arrêté par une interdiction semblable. Le fellah toujours imprévoyant doit avoir fréquemment recours à ceux qui peuvent lui faire des avances d'argent, et ce sont les Coptes. Aussi lorsque dans les villages vous voyez quelques maisons de belle apparence qui se dressent au-dessus des misérables taudis arabes *quantum lenta solent inter viburna cupressi*, ne demandez pas à qui elles appartiennent, vous le savez déjà : elles sont à des Coptes. S'il y a de grands propriétaires fonciers en Égypte, en dehors des Européens et des pachas, ce sont les Coptes. Aussi la haine s'est-elle accumulée lentement dans le cœur des Arabes contre les Coptes, et dès que les premiers entrevoient la possibilité d'une émeute ou d'une révolution politique, ils songent tout d'abord au massacre des Coptes, suivi d'un partage de leurs biens. Les Coptes sont pour cette raison les plus chauds partisans du maintien de l'ordre public et partant de l'occupation anglaise à titre définitif, de même les Grecs, qui dans beaucoup de villages représentent seuls l'élément européen, là où le Copte est absent, cumulent, sous le nom de *bakkals*, l'usure avec la vente de l'épicerie. Coptes et Grecs paraissent avoir heureusement secondé la police depuis le début de la guerre.

*
* *

Lorsque la Turquie déclara la guerre aux alliés, il était évident que du coup sa suzeraineté sur l'Égypte disparaissait, ainsi que devait le proclamer six semaines plus tard le manifeste britannique. Mais pourquoi la proclamation du protectorat anglais se fit-elle si longtemps attendre? L'annexion de Chypre fut proclamée dès le 7 novembre; celle de l'Égypte ne le fut que le 17 décembre. Pourquoi ce retard? Il s'explique par le fait que la forme, les modalités et les conditions de l'annexion de l'Égypte nécessitaient, du point de vue tant de la politique internationale que de la politique intérieure du pays lui-même, d'autres préparatifs et d'autres précautions que l'annexion de Chypre. En de si délicates affaires le temps est un bon allié; les Anglais surent le mettre de leur côté.

La première question qui se posait était celle de savoir à quel

titre l'Égypte serait annexée. En qualité de simple colonie ou en qualité de protectorat? Si l'Angleterre avait voulu se décider en faveur de la première solution, elle l'aurait pu d'autant plus aisément que le trône khédivial se trouvait vacant; Abbas Hilmi avait, en effet, pris définitivement position contre l'Angleterre. Entré dans le jeu de l'Allemagne peu après son arrivée à Contantinople, il ne s'était pas encore déclaré publiquement avant l'entrée en guerre de la Turquie; même, en septembre, il paraît s'être efforcé de négocier sa rentrée en grâce près de l'Angleterre. Mais, enfin, par crainte des Jeunes-Turcs dont il n'était plus en réalité que le prisonnier, il assista officiellement à la séance du Parlement Ottoman dans laquelle le sultan déclara la guerre aux Alliés, et s'entendit promettre sa restauration dans une Égypte délivrée de l'occupation anglaise.

Les archives de la diplomatie nous apprendront plus tard si, comme le bruit en a couru en Égypte, les Anglais ont à un certain moment pensé profiter de cette circonstance pour annexer ce pays à l'Empire Britannique comme simple colonie de la Couronne. Leur décision en tout cas a été en faveur du protectorat. Or c'est un régime qui suppose dans le pays protégé l'existence d'un gouvernement et d'un chef d'État. La conduite d'Abbas ne permettait plus de le considérer comme le chef de l'État égyptien. Il importait donc d'en désigner au plus tôt un nouveau. La désignation était aisée puisque l'aîné des princes de la famille de Méhémet Ali, qui était suivant le droit ottoman l'héritier naturel du trône, se trouvait en même temps jouir d'une grande popularité auprès des indigènes et être favorable aux idées de progrès.

Le prince Hussein Kamel Pacha était un de ces trois fils d'Ismaïl qu'About rencontra sur le Nil aux environs d'Esneh en 1868 et celui d'entre eux qui retint le plus l'attention de ce fin psychologue. Il nous l'a dépeint comme « un beau garçon de seize ans qui nous surprit par l'étendue et la variété de ses connaissances, l'esprit le plus positif de la famille, dont les questions de statistique et d'économie sociale semblent les jeux favoris ». Ce que le jeune homme promettait, l'homme l'a tenu. Gouverneur de province, puis ministre quelques années plus tard, il rentra dans la vie privée après l'abdication de son père, mais il sut cependant continuer de servir les intérêts de son pays en s'occupant du développement des con-

naissances agricoles. Il a fondé en 1898 la Société d'Agriculture et par son souci constant du bien-être de la classe rurale a mérité le beau surnom de « père du fellah ».

Le nouveau souverain de l'Égypte ne porte plus le titre de khédive, mais il a celui de Sultan ce qui l'élève au même rang que le souverain des Ottomans, l'ancien suzerain de l'Égypte; il n'a droit cependant qu'à la qualification de Hautesse et non à celle de Majesté, et cela marque la différence entre lui et son suzerain. L'élaboration de ce nouveau protocole prit quelques temps durant lequel les chancelleries diplomatiques des alliés négocièrent avec certains neutres la reconnaissance du régime ainsi instauré [1].

Ces délais avaient d'ailleurs un autre motif, c'était d'assurer, avant la proclamation du régime nouveau, la présence d'une armée considérable. A mesure que les semaines s'écoulaient, le nombre des Australiens sur les rives du canal de Suez et du Nil allait s'accroissant sans cesse. Par Suez, Port-Saïd et Alexandrie, plusieurs dizaines de mille débarquèrent entre la mi-novembre et la mi-décembre. Les touristes cependant ne venaient pas et pour le Caire la « saison » s'annonçait désastreuse, quand l'arrivée des soldats australiens et néo-zélandais s'annonça. Les Cairotes les virent d'abord avec quelque surprise, puis bientôt avec admiration, car leur paye journalière est de six shillings, et un bon nombre parmi eux ont dans les banques égyptiennes de larges comptes courants. Sauf pour les antiquaires de premier rang, « la saison » fut bien sauvée et au delà. Jamais les ânier, les cochers de fiacres, les automobilistes de place, les petits décrotteurs, les tenanciers de restaurants, de cafés, de brasseries et de bars, pour ne rien dire de *dancings*, ne s'étaient vus à pareille fête. En décembre et en janvier on évaluait à environ cent cinquante mille francs la dépense journalière moyenne des Australiens dans la capitale. La proclamation du Protectorat Anglais et celle du Sultan Hussein arrivant sur ces entrefaites en furent plus facilement acceptées. Quelques jours plus tard, comme pour mettre en action la seconde partie d'une charade dont le texte aurait été la devise

1. L'Égypte qui n'avait pas encore de drapeau à elle — son drapeau était le drapeau ottoman — en a un maintenant qui ne diffère du drapeau ottoman que par le nombre des croissants et des étoiles : 3 croissants et 3 étoiles au lieu d'un seul croissant et d'une seule étoile.

fameuse : « J'ai de l'or pour mes amis et du fer pour mes ennemis », un corps de dix mille Australiens avec tout son équipage de guerre défila cinq heures durant à travers les principaux quartiers.

Les Égyptiens ont reçu l'or; les Turcs sont venus deux mois plus tard tater du fer. Ils ont trouvé que ce fer était un acier bien trempé. Les événements n'ont pas démenti le communiqué officiel qui, quelques jours avant l'attaque des lignes du canal, annonçait que « si les Turcs rentraient en Égypte ce ne serait que comme prisonniers ». Nous avons vu porter en triomphe par les rues du Caire deux barques d'aluminium enlevées à l'ennemi et nous avons su que des navires français avaient contribué à la victoire.

La défaite turque causa aux indigènes une grande déception. Ils escomptaient la victoire de Djemal Pacha. C'est à peine si aujourd'hui (début de mai) ils ont cessé de l'espérer. Au début de février des Arabes ou des Barbarins, qui servaient fidèlement depuis de longues années des Européens du Caire, abandonnaient leurs maîtres à la hâte, « parce que, tu comprends, Monsieur, disaient-ils, il vaut mieux que je ne sois pas chez un Franghi quand les Turcs seront là! » Ils s'en sont revenus six semaines plus tard demander qu'on les reprenne; mais s'ils entendent les écoles à feu des Australiens et le tir au canon vers les Pyramides ou Héliopolis, ils dressent l'oreille, leurs yeux brillent : ne serait-ce pas enfin l'arrivée des Turcs? L'armée de Djemal ne paraît pas, mais les Arabes d'Égypte l'attendent toujours et s'étonnent que les Européens ne s'apprêtent point à partir. Dans le Delta, un serviteur indigène très dévoué à son maître français lui disait : « A ta place je ferais ceci, et cela encore, pour que les Turcs ... »; et comme son maître haussait les épaules, le domestique reprenait, en accompagnant ses paroles de sa mimique levantine, curieux mélange de réserve, de défiance, de déférence et de commisération : « Malesch! Malesch! tu ne sais pas... mais moi je sais! » Il sait, c'est-à-dire que, tout à l'heure, en humant une tasse de café au coin de la rue avec d'autres Arabes ou d'autres Barbarins, il a appris que la dernière fois les Turcs se sont fait battre *exprès* pour abuser les Anglais, mais la prochaine fois ils seront vainqueurs, et l'autorité du Commandeur des Croyants sera rétablie pour jamais. Tous les auditeurs ont répondu : *In cha' llah!* Car ce qu'il y a au fond de l'inquiétude et de l'irritation de la masse du peuple

égyptien, c'est la pensée que le pays a maintenant pour chef un Sultan choisi par les Anglais. Jusqu'ici ce peuple a été habitué à voir réunies dans une même personne les dignités, si différentes cependant, de sultan et de calife; il ne les distingue pas l'une de l'autre et demeure convaincu que les Anglais, en désignant le nouveau sultan d'Égypte, ont voulu imposer aux vrais croyants un calife de leur choix, et ce lui est une insupportable humiliation. Quand, après la chute des Turcs, le monde musulman sera mis à même d'élire un calife, le peuple égyptien reviendra de son erreur, mais pas plus tôt. En attendant le sultan Hussein, si populaire avant son accession au trône, a perdu son crédit auprès de toutes les classes de la nation : le coup de revolver du petit mercier de Mansourah, les manifestations puériles d'étudiants, les bouderies des pachas et des beys, l'indifférence du populaire sur le passage de Sa Hautesse en sont les preuves multiples et peu équivoques. Mais, sûr de travailler pour le bien de sa patrie, le Sultan Hussein n'en prend pas souci. Il prodigue ses encouragements à tous ceux qui étudient pour se rendre utiles à l'Égypte. La reconnaissance universelle l'en récompensera bientôt.

* *

Ainsi une ère politique nouvelle a commencé pour l'Égypte, mais tout ce que nous en pouvons dire jusqu'ici c'est uniquement qu'elle a commencé. La suzeraineté turque appartient au passé, le protectorat anglais est du domaine de l'avenir; de fait rien n'est encore changé et les Capitulations fonctionnent à l'ordinaire. L'ordre de choses nouveau qui se prépare n'apparaîtra qu'après la paix et de longues négociations. Ce sera l'œuvre, aurait dit Hésiode, « des Travaux et des Jours ».

X***

LA GUERRE ET LE PROBLÈME POLONAIS

I

Lorsque le 14 août dernier le Grand-Duc généralissime, par sa Déclaration désormais historique, annonça aux Polonais la renaissance prochaine de leur patrie unifiée, « libre dans sa religion, dans sa langue et dans son autonomie » — il posa la question polonaise devant l'Europe entière. En communiquant secrètement, mais officiellement, ladite proclamation aux cabinets de Paris et de Londres, le gouvernement russe a reconnu implicitement aux puissances occidentales le droit d'exposer leurs vues sur ce problème que Talleyrand a si justement qualifié au Congrès de Vienne « d'éminemment européen »[1]. Dans l'ensemble des opinions émises par la presse française sur la Déclaration du Grand-Duc Nicolas, on trouve plusieurs articles où le sort de la Pologne est intimement lié aux intérêts de l'Europe nouvelle qui surgira des ruines du germanisme militariste et envahissant. M. Hanotaux se réjouit de l'admirable cadeau que le tsar a fait au monde en proclamant la résurrection et l'autonomie de la Pologne, car, dit-il, « ce cauchemar pesait sur l'Europe[2] ». « Depuis des siècles l'Europe avait une dette de reconnaissance à l'égard de ceux qui l'avaient sauvée sous Vienne avec Sobieski de la dévastation turque », écrit *Le Temps* dans son bulletin du 17 août. N'est-ce pas un diplomate français qui déclarait en 1913, quand on s'occupait fort peu de la question polonaise : « La paix de l'Europe repose sur une tombe mal fermée, la tombe de la Pologne[3]. » C'est toujours dans le même ordre d'idées que s'exprimait dans sa chaire de l'École des Sciences politiques M. René Pinon

1. Au cours d'une enquête que j'ai eu l'occasion de faire à Paris sur la question polonaise et qui a paru dans la Revue *Polonia*, les personnalités les plus éminentes du monde politique français m'ont affirmé que la communication eut lieu sous une forme diplomatique officielle et secrète.
2. *Figaro* du 16 août 1914.
3. Cité par M. Jean Herbette dans *L'Écho de Paris* du 16 août 1914.

parlant de la politique russe à l'égard de la Pologne : « Les Polonais, disait-il, après tant d'années de souffrances et de déceptions morales ont l'honneur de tenir en haleine la paix européenne. Leur situation géographique, à l'origine si néfaste pour l'indépendance de la Pologne, fait d'elle aujourd'hui un des facteurs essentiels de la politique internationale, la plaine polonaise étant une zone intermédiaire entre la Russie et l'Allemagne, entre l'Occident et l'Orient. »

En effet, pour tout politique avisé, que dis-je, même pour tout observateur, si inexpérimenté qu'il fût — il n'était pas douteux qu'une conflagration générale, mettant aux prises les principales puissances européennes, faisant en particulier revivre la lutte séculaire entre le slavisme et le germanisme — poserait devant le jugement du monde la question polonaise. En dehors des données géographiques son apparition est une de ces nécessités historiques qu'aucun effort des gouvernants ou de la diplomatie ne peut comprimer, parce qu'elle dérive de la volonté inébranlable d'un peuple de 24 millions d'âmes, qui, en dépit de l'attentat politique commis sur lui, n'a cessé de déployer sa force et son énergie pour reprendre son ancienne place parmi les sociétés européennes. « Une grande nation peut tomber, seule une nation avilie peut disparaître », a dit un de nos plus grands historiens et hommes d'état, Stanislas Staszic. Or, l'histoire de la nation polonaise n'a jamais montré qu'elle fût vile. Toutes les causes de sa chute : excès de confiance en la bonne foi des voisins, inégalité des forces dans la lutte, affaiblissement intérieur, conséquence d'un déséquilibre social — tous ces malheurs et toutes ces fautes, s'ils attestent que la Pologne a manqué de prévoyance et de sens politique, ne permettent pas, tant s'en faut, de parler d'avilissement. Tout récemment un Polonais de marque et d'une autorité incontestée écrivait avec beaucoup de raison « qu'en dépit de toutes les calomnies et de tous les chants funèbres que la Pologne a inspirés, elle a démontré au XIXe et au XXe siècles une force vitale étonnante[1] ». Ce qui prouve le mieux la vitalité, la vigueur de la race polonaise, c'est incontestablement son caractère prolifique, qui lui a valu ce jugement du prince de Bülow : « ce sont des lapins dont il faut arrêter le pullulement ». Notre

1. « La Pologne et la Guerre », un appel à l'Europe. *Gazette de Lausanne* du 23 janvier 1915.

force nationale doit se calculer aujourd'hui par un chiffre de 25 millions d'âmes dont 4 millions sont représentés par l'émigration dans les deux Amériques. Nous sommes deux fois plus nombreux que les Roumains, deux fois et demie plus nombreux que les Hongrois et les Hollandais, quatre fois plus que les Portugais, les Danois, et les Grecs. Le coefficient d'accroissement de la population polonaise est évalué à 1,7, on peut donc prévoir que vers la moitié du siècle courant les Polonais atteindront le nombre de 50 millions. Dans ces conditions, pour qu'un peuple ne réussisse pas à se faire place en Europe, pour qu'on ne compte pas avec lui, il faudrait que sa civilisation soit nulle, qu'il soit dénué de toute valeur sociale et morale. Or il n'est pas difficile de se convaincre du contraire, en parcourant, par exemple, la courte époque constitutionnelle de l'histoire polonaise au XIXe siècle, l'époque du Grand-Duché de Varsovie et du Royaume créé au Congrès de Vienne (1807-1831). Il a suffi que, sur une portion quelconque du territoire polonais, quelques concessions ou quelques libertés nationales fussent accordées pour que les talents et les qualités précieuses de la nation se manifestent avec une force remarquable[1].

*
* *

D'autres facteurs, d'une importance égale à ceux que nous venons de présenter portent la question polonaise à l'ordre du jour des problèmes européens : c'est d'abord l'épanouissement prodigieux, spontané du principe des nationalités, selon lequel chaque nation, grande ou petite, forte ou faible, ne peut former qu'un État séparé, ou être unie avec un autre organisme politique comme un corps *coordonné* mais non *subordonné*. Si, conformément aux déclarations de plusieurs hommes d'État français et anglais, la présente guerre doit rester dans l'histoire la date du triomphe de la justice, de la protection des peuples, de l'affranchissement des nationalités, il

1. Pour la vie politique, sociale et économique de la Pologne au cours de cette période, voir : Bignon : *Souvenirs d'un diplomate sur la Pologne*; de Pradt : *Histoire de l'ambassade dans le Grand-Duché de Varsovie en 1812*; André Bonnefons : *Un Allié de Napoléon. Frédéric Auguste*; Mochnacki (traduction de Jankowski) : *Essai historique et politique sur le Royaume de Pologne* (1815-1830); Lubeck : *Notes et correspondances*, édition de Smolka, sous la direction de l'Académie de Cracovie.

faudra que le futur congrès s'occupe de la question polonaise. Car, au même titre que le problème serbe, ou celui des Slaves du Sud en général, elle n'est qu'un des aspects de cette formidable évolution nationale, qui depuis le commencement du XIXe siècle n'a cessé de bouleverser la carte de l'Europe, artificiellement construite par le Congrès de Vienne. Ayant créé à l'ouest l'unité italienne et allemande, ce courant spontané se transporta en Orient en secouant les peuples jeunes de la péninsule Balkanique. Les remaniements orientaux qui précédèrent la conflagration européenne marquent l'apogée des revendications nationales. Si, après les guerres de 1912-13, les peuples d'Orient, autrefois subjugués par la Turquie ont pu rentrer sur la scène européenne, il faut qu'après cette guerre des nations, « tous les peuples de l'Europe soient libres de vivre leur vie indépendante poursuivant leur propre développement national, sans aucune entrave[1] ». Si la paix qui va sceller la victoire des Alliés sur l'exécrable barbarie germanique doit être durable et donner à l'Europe un répit bien mérité de tous les bouleversements et cataclysmes qu'elle subit presque sans interruption depuis des siècles, il est nadmissible que les dirigeants de la diplomatie se permettent d'agir contrairement aux vœux des peuples, qu'ils se laissent guider par l'esprit étroit ou par l'intérêt momentané d'une raison d'État d'ailleurs mal comprise. Il est indispensable que disparaissent les foyers d'anarchie et de mécontentement si dangereux pour la paix du monde. Et comment ne pas reconnaître qu'en laissant subsister les droits méconnus et les aspirations non réalisées de la Pologne, on garderait au centre même de l'Europe un point d'inflammation dangereux. Pour construire un véritable équilibre, il faut restaurer l'ancien centre de gravité du continent, son élément organique essentiel : il faut, avant tout, refaire *une Pologne*, car c'est son anéantissement qui fut la cause originaire de l'instabilité européenne.

*
* *

Mais il serait puéril de la part des Polonais de baser leurs espérances uniquement sur le devoir qu'auront les États de réparer

1. Ce sont les propres termes de sir Edouard Grey dans son discours du 23 mars 1915.

toutes les injustices qu'on voit actuellement en Europe, et de compter, sans se soucier de la réalité des choses, sur le triomphe des idées humanitaires. Nous sommes, certes, loin encore de l'époque de « l'Éternelle Équité » et de la « Paix Divine » et il faut seulement entrevoir qu'on va au-devant d'une ère où l'indépendance des peuples et le respect des diverses énergies nationales ne seront plus ni méconnus ni méprisés. Il est indiscutable que dans le matériel, dont on se servira pour construire un nouvel édifice européen, *les intérêts* des grandes puissances, coalisées aujourd'hui pour anéantir les desseins insatiables de la Germanie, tiendront une place non moins prépondérante qu'aux autres époques de grands bouleversements. C'est le sens même de la politique extérieure que de bien servir les besoins et les visées de son pays. Or, la renaissance de la Pologne, le règlement définitif d'un litige séculaire entre les deux nations slaves, aux confins de la race allemande, présente un intérêt vital, immédiat pour la Russie, qui, par son appel aux Polonais, a dénoncé pour toujours le pacte d'amitié et d'alliance scellé avec la Prusse sur le sépulcre de la Pologne.

M. Charles Roux, dans sa belle étude sur la politique du second Empire, caractérise ainsi les relations russo-prussiennes : « Le dévouement de Nicolas Ier envers la Prusse s'est transmis à son fils et a commencé, pour Alexandre II avec son règne, on pourrait presque dire avec sa vie, tant cet attachement avait de racines dans les traditions politiques et dans les affections privées de la cour de Russie; l'union des deux cours était une tradition depuis 1813; elle s'est maintenue grâce aux souvenirs, encore très vivants, des campagnes d'Allemagne et de France; grâce à je ne sais quelle conception, qui en faisait une sorte de garantie contre les hasards et les surprises; grâce enfin aux alliances de familles qui étaient venues la cimenter [1]. »

On ne se rend peut-être pas assez compte de l'importance que jouera dans le nouvel aspect de la question polonaise la rupture de cette ancienne entente et de l'amitié russo-prussienne. Jusqu'ici ces deux puissances étaient animées à l'égard de la Pologne du même

1. François Charles-Roux : *Alexandre II, Gortschakoff et Napoléon III*. On trouvera, aux p. 201-205, un récit fort intéressant et instructif de la collaboration très intime entre les souverains de Prusse et de Russie.

esprit : elles poursuivaient de concert envers la nation polonaise, en s'appuyant mutuellement, une politique d'extermination. Tant que durait la déférence, pour ne pas dire la vassalité russe, vis-à-vis de l'Allemagne, on ne pouvait pas espérer une solution équitable du problème polonais, voire même un changement radical des conditions dans lesquelles se trouva placé le Royaume de Pologne, après qu'on lui enleva le régime octroyé par Alexandre I et garanti par le Congrès de Vienne. La politique anti-polonaise de la Russie a toujours été fomentée par la cour de Berlin et cela depuis le règne de Frédéric II, vrai auteur du partage de la grande République polonaise, jusqu'à l'époque qui précéda la guerre actuelle. En 1862-63 vint l'épreuve décisive. C'était au début du règne d'Alexandre II. Un souffle de liberté passait sur la Russie; l'abolition du servage avait fait naître de magnifiques espoirs dans la classe intelligente; les peuples allogènes escomptaient un meilleur avenir.

La révolution polonaise éclata. Elle était peut-être inopportune; mais elle avait pour cause un sentiment patriotique exaspéré par de longues et pénibles souffrances. Pour la Russie officielle la question était grave. En reconstituant l'ancien Royaume de 1815 sous le sceptre d'un Romanoff, on réconciliait les deux grandes branches de la famille slave. On s'assurait l'approbation des puissances occidentales, l'appui définitif de la France. Le Tsar Alexandre II était personnellement favorable à l'idée d'une Pologne autonome. Bismarck flaira le danger. « Pour l'avenir de la Prusse en Allemagne, écrit-il dans ses *Pensées et Souvenirs*, l'attitude de la Russie en 1863 était une question de haute importance. Une tendance polonophile de la politique russe était faite pour provoquer le rapprochement franco-russe, poursuivi depuis la paix de Paris... Nous avions intérêt à combattre dans le cabinet russe les sympathies polonaises, même quand elles se manifestaient dans le sens d'Alexandre Ier [1]. » Le ministre prussien n'hésita pas; il multiplia à Pétersbourg les conseils de résistance; il y envoya le général d'Alvensleben, chargé de proposer au Tsar l'appui militaire de la Prusse contre les insurgés. Brusquement Alexandre II se retourna contre la Pologne, la nation russe le suivit et la révolution fut étouffée dans le sang.

1. Vol. I, p. 385.

Berlin envoya au gouvernement russe des félicitations émues. La dette de reconnaissance fut payée par la Russie en 1870. Le 27 février 1871 Guillaume Ier pouvait écrire à Alexandre II : « La Prusse n'oubliera jamais que c'est à votre majesté qu'elle doit l'heureuse issue de la guerre. »

On voit comment la bonne entente russo-prussienne, dont le but principal était toujours d'arrêter les revendications polonaises, eut des conséquences funestes pour l'équilibre de l'Europe. Elle s'est maintenue, au dépens des Polonais, jusqu'à la guerre présente. Tout récemment encore, après les guerres balkaniques, l'Allemagne officielle a exposé, par la plume d'un « Oesterreichischen Politiker », ses idées sur la question polonaise, qui reflètent, on ne peut mieux, la volonté prussienne de ne pas lâcher ses territoires polonais et de ne permettre à la Russie aucune politique conciliatrice. « Il est de notre intérêt vital — dit l'auteur autrichien, qui est un allemand — de s'opposer fermement aux concessions que la Russie serait prête à faire à ses sujets polonais. Une politique de réformes entraînerait inévitablement pour nous la nécessité d'en faire autant, ce qui est impossible, car sous une organisation autonome l'élément allemand en Posnanie, que nous devons favoriser, serait en danger [1]. » C'est au moins un aveu sincère qui confirme admirablement notre thèse que la tutelle allemande s'exerçait toujours en faveur de la manière forte dont les Polonais furent les premières victimes. Aujourd'hui soustraite à l'influence germanique, la Russie, qui ne se douta d'ailleurs jamais que l'essor prodigieux de la Prusse fût un danger direct pour ses intérêts, modifie toute sa politique : elle reprend son rôle historique de protectrice des Slaves ; elle fait des promesses aux Polonais, elle se rapproche étroitement des puissances de l'Occident. C'est dans de telles conditions seulement que la Pologne peut renaître et que la Russie peut atteindre l'avenir merveilleux qui lui est destiné.

II

Le peuple polonais, quoique ne formant plus un État distinct, ne pouvait pourtant renoncer à une vie politique active. Mais le dépè-

1. Drängende Fragen, *die Orientkrise und Ihre Folgen für Oesterreich-Ungarn u. das Deutsche Reich.* (Pour la question polonaise, les pages 39-42).

cement de la Pologne eut son influence funeste sur toutes les manifestations de l'esprit public polonais : il se développa un certain « particularisme » politique, au-dessus de l'idéal commun de l'unification et de l'affranchissement des terres polonaises, d'où résulta un manque de cohésion et de discipline quant à la tactique et aux moyens les plus propres à la réalisation d'un meilleur avenir pour la Pologne. Si triste qu'elle soit, cette constatation ne doit ni surprendre ni choquer quiconque regarde la situation de plus près. En effet, chaque lambeau du peuple polonais devait nécessairement compter avec les intérêts de l'État auquel son sort fut lié : d'un côté, bon gré mal gré, il devait s'accommoder aux conditions politiques, sociales et économiques qui lui furent imposées, participer dans une certaine mesure à la vie politique intérieure et extérieure de son État souverain ; de l'autre, il devait lutter pour la sauvegarde de ses intérêts particuliers, pour le maximum de bien-être et de liberté locale. Il ne faut donc pas trop s'étonner que, si au moment où éclata la conflagration européenne, chez les peuples unifiés, les minorités, même les plus fortes, se sont fondues dans l'idéal suprême de la majorité, en Pologne, par contre, les divergences s'accentuèrent. La situation des Polonais est devenue très délicate et extrêmement tragique. Plus d'un million et demi ont été enrôlés dans les trois armées : russe, prussienne et autrichienne, de sorte que la nation polonaise fut forcée de s'entre-déchirer dans une lutte fratricide. En outre, divisés par les frontières que la guerre a transformées en barrières infranchissables, les Polonais n'ont pas eu les moyens de se concerter sur la marche à suivre, très difficile d'ailleurs à coordonner au point de vue politique. On sait que ceux de Galicie adoptèrent dès le début de la guerre une attitude nettement hostile à la Russie[1].

1. Le 16 août, tous les partis polonais de Galicie s'unissaient dans l'idée de faire front contre la Russie. Un « Comité National Suprême » fut formé pour diriger les affaires et donner à l'organisation militaire polonaise une forme spéciale distincte. Le gouvernement autrichien prêta son appui et on décida la création des Légions Polonaises, commandées en polonais et qui ne pouvaient être dirigées que contre les Russes. Le Comité fut partagé en deux sections : occidentale, ayant en tête le professeur Jaworski, et orientale avec M. Thadée Cienski, ancien président du Conseil National Galicien, comme chef. Le groupe occidental-cracovien se composait surtout des éléments avancés et radicaux, qui souscrivirent au serment militaire exigé par le gouvernement autrichien tandis que les éléments modérés et conservateurs, qui furent en majorité dans le groupe oriental — Lvovien — émirent une protestation énergique contre le

En Posnanie, l'orientation autrichienne fut accueillie très froidement, car la majeure partie de la population se rendait bien compte que, quoique très généreuse dans ses intentions, elle ne pouvait servir les intérêts de la Pologne. Les Polonais de Posnanie ont dû accomplir le pénible devoir d'envoyer leurs fils à une lutte fratricide et de supporter tout le poids financier et économique de la guerre. On n'est pas allé au delà. On ne s'est laissé surprendre par aucune promesse ni concession de la part du gouvernement prussien, qui tenta une série de « réformes », tout en continuant de prodiguer l'argent pour la germanisation et l'expropriation des Polonais[1]. Au mois de mars eut lieu à Berlin un conseil confidentiel entre les députés de Posnanie et les représentants polonais à la Chambre Haute avec le concours de cinq députés galiciens. A cette conférence, on a décidé de protester contre la politique anti-polonaise de la Prusse. A la suite de cette décision le député Trompczynski a fait, au nom de la fraction polonaise, à la Diète Prussienne la déclaration suivante : « Les Polonais ont rempli le devoir qui leur incombait pendant la guerre actuelle; ils ont subi même, comparativement, des sacrifices énormes de vies humaines: malgré cela le gouvernement continue la guerre intérieure, en maintenant dans le budget toutes les dépenses pour subventionner l'action anti-polonaise. Vu cette cette attitude les Polonais s'abstiennent de prendre part au vote du budget et quittent la Chambre. »

Quant aux Galiciens, on peut certes les blâmer en France, mais pour être juste dans la critique il ne faut pas oublier qu'ils savaient ce qu'ils défendaient et qu'ils pouvaient perdre sans l'espoir de reconquérir dans l'avenir. Pendant ces quarante dernières années les Polonais de Galicie ont joui d'une autonomie nationale complète ; la Galicie possédait son administration, sa magistrature judiciaire et l'instruction publique avec l'Académie des Sciences à Cracovie, deux Universités polonaises et quelques écoles supérieures spéciales.

texte du serment et ne voulurent pas former des légions; de sorte qu'il n'y eut de ce côté que 550 volontaires. Le 8 novembre 1914 le Comité National Suprême se désagrégea car les représentants des partis dirigeants refusèrent d'en faire partie.

1. Le gouvernement prussien a installé au siège d'archevêque de Posnanie, vacant depuis cinq ans, un prélat polonais Mgr Likowski, mort d'ailleurs bientôt après sa nomination. Au mois d'octobre on annonça la « suspension » des travaux du célèbre « Ostmarkverein ».

Ces foyers de culture nationale étaient fréquentés par un nombre considérable d'étudiants de la Pologne russe où on était privé de l'instruction publique polonaise. Depuis quarante ans les Polonais comparaient tristement le régime agressif et arbitraire qu'ils subissaient en Russie, à la liberté si proche de la Galicie autrichienne. Les dirigeants de la politique russe n'ont pas compris la nécessité de résister à un nationalisme intransigeant qui s'opposait à toutes les concessions, si légitimes et si médiocres qu'elles fussent, vis-à-vis de la Pologne. Comme à plaisir, les nationalistes russes entretenaient dans une région frontière, qui devait supporter le premier choc de l'envahisseur ennemi, un mécontentement croissant. Tout en préconisant l'union des slaves balkaniques, ils envenimaient le conflit séculaire entre les deux grandes nations slaves : russe et polonaise, faisant ainsi le jeu de « l'austro-slavisme » et travaillant « pour le roi de Prusse ». Le projet du self-government pour les villes polonaises, élaboré en 1910 par feu Stolipine, discuté pendant plusieurs années par les deux chambres et finalement abandonné, restera dans l'histoire des relations russo-polonaises une preuve tangible des difficultés qu'avaient les Polonais de se faire une existence plus au moins conforme à leurs besoins les plus vitaux. Surtout, n'oublions pas que c'est le *25 mai 1914*, donc seulement deux mois avant le déclanchement de la conflagration générale, dans l'atmosphère politique lourdement chargée par les interminables complications du conflit oriental à peine apaisé que le Conseil d'Empire rejetait définitivement cette importante réforme municipale qu'on attendait en Pologne avec impatience[1].

*
* *

Malgré que le terrain fût si mal préparé à un rapprochement entre la Russie et la Pologne, dès le début de la guerre, tout le

1. On trouvera d'intéressants détails sur l'historique de cette infortunée loi pour les municipalités polonaises dans : le *Journal des Débats* du 10 mai 1914, dans l'article de M. Pierre de Brolles, de la *Revue Financière Russe* du 11 juillet 1914, et dans l'article des *Questions Diplomatiques et Coloniales* du mois d'août 1913.

C'est seulement au mois d'avril dernier que l'autonomie municipale fut accordée aux villes polonaises par un oukaze impérial, en dehors des Chambres. Le 1er janvier 1916, la nouvelle loi doit entrer définitivement en application.

Royaume adopta une attitude sincèrement favorable à la cause de la Russie et de ses alliés, hostile au plus haut degré aux puissances germaniques. Certes, le crime de violation de la neutralité belge, par lequel l'Allemagne inaugura sa campagne, contribua beaucoup à stimuler la haine du germanisme si profondément enraciné, dans le peuple polonais. Le sac de Kalisch, une des plus vieilles cités polonaises, avec des monuments historiques et denombreux souvenirs du glorieux passé de la Pologne, orienta définitivement tous les esprits vers la Russie[1]. Puis vinrent les excès commis non seulement par les troupes allemandes, mais par les Honveds hongrois, qui pillaient et incendiaient des villes et villages, bombardaient les églises, massacraient les paisibles habitants. « Les Allemands s'apprêtaient à nous libérer du joug russe, écrit un correspondant polonais au mois de novembre 1914, en nous jetant des bombes, qui frappaient au hasard femmes et enfants. L'Allemagne a vraiment une façon qui n'appartient qu'à elle de se faire connaître et de se faire aimer. » Mais la cause profonde, logique de l'orientation russe des Polonais du Royaume dans la guerre actuelle, ne peut être attribuée uniquement à la maladresse des « libérateurs austro-allemands ». Leur attitude repose sur deux facteurs qui, aux heures des bouleversements politiques, jouent le rôle décisif dans les destinées d'un pays : d'abord sur l'instinct spontané, naturel des masses populaires paysannes qui ne se seraient jamais prêtées à des transactions amicales avec l'Allemagne — tel est le mépris qu'elles ont depuis des siècles pour la race teutonne[2]; — ensuite, sur l'analyse réfléchie et raisonnée de la situation politique au point de vue de l'intérêt national supérieur.

En face d'une guerre qui mettait aux prises les trois puissances copartageantes, voici quels furent les motifs politiques qui décidèrent les milieux dirigeants du Royaume à prendre partie pour la Russie : 1° L'heure a sonné pour nous — ont-ils dit — de rapprocher les membres épars de notre patrie afin de reconstituer l'ancienne unité

1. Voir le récit des atrocités commises à Kalisch dans la *Gazette de Lausanne* du 12 septembre 1914, publié d'après les renseignements de la presse varsovienne.

2. « Aussi longtemps qu'il y aura un monde, l'Allemand et le Polonais ne pourront être frères », dit un des plus vieux adages polonais, très répandus dans nos campagnes.

morale et politique de la Pologne; 2° La faiblesse de l'Autriche, puissance hétérogène, fondée sur des bases contraires aux principes des nationalités, ainsi que sa vassalité de plus en plus complète vis-à-vis de la Prusse, ne nous permettent pas de considérer la Monarchie des Habsbourg comme protectrice de nos intérêts, quoique seule, parmi les trois dominateurs, elle ait reconnu nos droits nationaux légitimes; 3° Dans cette guerre, qui donnera naissance à une nouvelle Europe, il n'est pas permis d'envisager uniquement le bien-être d'une seule partie de la Pologne; il faut prendre en considération le bonheur de la nation polonaise entière; or notre premier intérêt immédiat, c'est l'unification du domaine polonais, partagé actuellement entre trois puissances; 4° Personne ne doute qu'au cas du triomphe de la double-alliance germanique, la rive gauche de la Vistule ne soit incorporée à la Prusse et qu'on n'assiste à un nouveau partage de la Pologne. Le seul gouvernement qui, dans son propre intérêt, peut et doit rassembler les terres polonaises — c'est le gouvernement russe qui aura toujours besoin d'un fort rempart slave contre le germanisme; 5° Vingt millions de Polonais réunis, peut-être même plus encore, avec la Silésie et les deux Prusses, constitueraient un corps politique qui s'opposerait facilement à un système de dénationalisation, si fort qu'il puisse être. Si trois régimes différents n'ont pas réussi à affaiblir la conscience nationale de la Pologne écartelée il est impossible que, formant un seul bloc, l'âme polonaise puisse se briser; 6° Malgré le dissentiment qui existe depuis des siècles entre la Russie et la Pologne, l'avenir de cette dernière est lié à la race slave et elle doit contribuer à la destruction du germanisme, au triomphe de la civilisation occidentale, représentée par la France, l'Angleterre et la Belgique.

Le 8 août 1914 les députés polonais, Jaronski, à la Douma et Meyschtowicz, au Conseil d'Empire, ont fait des déclarations mémorables qui constituent le premier acte officiel de la solidarité polonaise avec la Russie et ses alliés. « Quoique divisés territorialement, les Polonais ne doivent faire qu'un tout avec les autres nations slaves.... Que le sang versé et les horreurs de cette guerre entre les frères de la même nation aboutissent à la réunion des trois tronçons de la Pologne ». disait du haut de la tribune le député Jaronski. « J'ai l'espoir que le sang polonais coulera pour une cause juste et

pour apaiser définitivement la haine séculaire entre la Russie et la Pologne », déclarait M. Meyschtowicz.

En dépit des espérances de l'Allemagne et de l'Autriche, qui tablaient sur un mouvement insurrectionnel en Pologne, un ordre parfait régna dans le Royaume pendant la mobilisation. Nous en avons la meilleure preuve dans les remerciements officiels qui furent adressés à la population polonaise le 11 août 1914 par le gouverneur général Samsonoff et le 15 août par l'empereur lui-même. Le 12 août une déclaration émanant de toute la presse varsovienne révéla l'unanimité de l'opinion publique polonaise, foncièrement anti-allemande et décidée à remplir loyalement la tâche des sujets russes. On repoussa les propositions de la jeunesse galicienne exaltée, « car dit-on, aucun des pays engagés dans cette guerre n'est aussi douloureusement atteint que la Pologne, dont les fils versent leur sang dans les trois armées ennemies. Et réellement ne sont point nos amis ceux qui nous incitent à augmenter encore notre tribut de sang. » Le 15 août un nouvel appel qui, cette fois-ci, a pour but de mettre la population en garde contre les agitateurs austro-allemands et de répondre à la proclamation que le haut commandant autrichien a adressée aux Polonais en franchissant la frontière du Royaume. « Nous allons délivrer les Polonais du joug moscovite, disait-il. Saluez nos drapeaux avec confiance; ils vous apportent de la justice. » La réponse est ferme et nette : « Aucune des armées qui pénètrent dans notre pays — lisons-nous dans l'appel du 15 août — ne lutte pour la Pologne. Chacune d'elles ne vise qu'à faire de nous des instruments passifs aux services de sa cause. Qui vous dit que l'Autriche, l'alliée de la Prusse, veut reconstituer la Pologne est un rêveur aveugle. Ne vous laissez donc ni duper ni mystifier. Restez calmes, réfléchis, insensibles à toutes suggestions! » Et en effet, à aucun moment la population polonaise ne se départit de son calme; elle resta sourde à tous les appels de l'Autriche et de l'Allemagne; sa conduite vis-à-vis des troupes russes fut toujours au-dessus de tout éloge, digne d'admiration et de respect. « L'attitude des Polonais à notre égard est émouvante, écrivait au mois de décembre le célèbre correspondant de guerre Niemirowicz-Danczenko. Depuis le chef de l'armée jusqu'au simple soldat tout le monde me prie de le publier. Les propriétaires, les paysans, les marchands secourent

notre armée partout où ils le peuvent. » Au mois d'octobre, lors de la première avance allemande sur Varsovie, les habitants de la capitale et des environs, terriblement éprouvés par l'invasion des hordes germaniques, contribuèrent avec un courage et une persévérance remarquables à l'œuvre de la défense, en soignant les blessés et en relevant les morts au risque de leur vie[1]. On pourrait citer d'innombrables exemples de la bravoure et de l'héroïsme avec lesquels la nation polonaise, malgré toutes ses souffrances et misères, dans l'espoir de sa prochaine résurrection, accomplissait les devoirs que lui imposait la guerre. Mais revenons aux considérations politiques qui sont l'objet principal de notre étude.

***

La déclaration du Grand-Duc du 15 août 1914 éveilla dans tous les cœurs polonais l'espérance longuement contenue d'une véritable renaissance de la Pologne unifiée. Ce furent les paroles que les Polonais attendaient depuis longtemps. Un enthousiasme immense s'empara de toutes les classes, et se manifesta dans les opinions émises par les journaux polonais aussi bien de Varsovie que de Vilna, de Kieff que de Pétrograd. On fut unanime à reconnaître l'importance historique d'un acte qui semblait déclarer sans restriction qu'un des buts de la guerre actuelle était la réunion de toutes les terres polonaises, dotées en même temps d'un régime politique conforme aux exigences de notre esprit national[2]. Le 16 août eut lieu à Varsovie une réunion des représentants des quatre principaux partis politiques polonais : Conservateur, National Démocrate, Progressiste et Union du Progrès qui le 18 août lança la déclaration suivante : « Les représentants des partis politiques soussignés accueillent la proclamation de son Altesse Impériale, le Commandant en Chef des armées russes adressée aux Polo-

1. Le 25 octobre le Tsar a envoyé à Varsovie le Grand-Duc Alexandre d'Oldenbourg afin d'exprimer sa gratitude pour le généreux travail accompli par la nation polonaise.

2. On trouvera dans le premier fascicule de la *Revue de Pologne* une excellente traduction des articles publiés par les principaux journaux polonais et russes à propos de la Déclaration du Grand-Duc. Ces documents, comme tant d'autres que nous avons mentionnés au cours de notre étude, furent traduits et rassemblés par l'Agence de la Presse Polonaise à Paris.

nais, comme un acte d'une importance historique de premier ordre et croient inébranlablement que, une fois la guerre finie, les promesses contenues dans la proclamation se réaliseront effectivement, et que le rêve de nos pères et de nos aieux prendra corps; que la Pologne, démembrée pendant un siècle et demi, se reconstituera et que disparaîtront les frontières qui divisent la nation polonaise. Le sang de ses fils, répandu dans la lutte commune contre l'Allemagne, sera en même temps une offrande sur l'autel de la résurrection de la patrie. »

Voici donc, après les déclarations à la Douma et au Conseil d'Empire, le second acte officiel émanant des représentants de la nation polonaise, qui exprime sans réticences le loyalisme des Polonais vis-à-vis de la Russie et la confiance qu'une ère nouvelle s'ouvrira bientôt dans l'histoire des relations russo-polonaises.

*
* *

Deux jours après la proclamation du Généralissime russe, le 16 août, le Comité National Suprême, fondé en Galicie, adressait aux Polonais un appel, en les exhortant à former des légions dans l'armée autrichienne qui lutteraient contre la Russie. Les réponses qui furent données à cet appel par les quatre principaux partis politiques du Royaume condamnèrent unanimement l'action du Comité Galicien, en le sommant de renoncer à la formation des légions polonaises sous l'égide de l'Autriche, qui en augmentant uniquement l'impôt du sang polonais, versé pour le triomphe des étendards allemands, ne pouvaient qu'être nuisibles à la cause nationale. Ces réponses, au nombre de trois (les partis National-Démocrate et Conservateur-Réaliste ayant élaboré une déclaration uniforme), constituent des actes politiques de haute importance, car elles reflètent on ne peut mieux la volonté des Polonais du Royaume de ne rien espérer que par la victoire de la Russie et de ses alliés.

Il est incontestable que du côté polonais on a fait tout l'effort possible pour gagner les bonnes dispositions du gouvernement russe, peut-être même avec trop d'enthousiasme et d'empressement. Il est regrettable qu'on n'ait pas eu soin d'élaborer un programme net de

revendications, dont une partie au moins aurait pu être réalisée dès avant la fin de la guerre. Il fallait surtout demander quelques adoucissements au régime administratif et une réforme scolaire tendant à poloniser l'enseignement. Il est toujours maladroit de ne rien demander, surtout quand on n'est pas sûr d'obtenir tout d'un coup. La Foi et l'Espérance sont de grands et très louables principes mais en politique c'est la *possession* qui importe. S'il est tout à fait juste, comme le déclarait à la Douma le représentant de la fraction polonaise que « la régularisation complète des relations entre la Pologne et la Russie n'est pas possible avant la fin de la guerre », il n'est pas nécessaire de remettre *toutes* les questions litigieuses, et il y en a beaucoup, *ad calendas græcas*.

Nous ne saurions trop insister sur le fait qu'à aucun moment, après la déclaration du Grand-Duc, la question polonaise ne fut véritablement posée et discutée en Russie à un point de vue positif, réaliste. Aussi bien la presse que les sphères intellectuelles et politiques parlent avec beaucoup de sentiment et d'enthousiasme de l'amitié russo-polonaise, mais on se garde bien de signaler la nécessité de faire les moindres concessions immédiates et de reconnaître la portée internationale de la question polonaise. Par contre, les publicistes russes les plus en vue s'efforcent de persuader l'opinion publique que ce serait une atteinte à la dignité morale et politique de la Russie victorieuse que de laisser discuter le problème polonais devant le Congrès européen. M. A. Stolypine écrit dans le *Novoie Wremia* que les nouvelles frontières de la Russie, en ce qui concerne la Pologne, devront être enregistrées à la conférence, comme par devant notaire. Dans les milieux parlementaires, on est généralement d'avis que la question polonaise doit être réglée par les Chambres, en dehors de toute ingérance européenne. Comme s'il n'était pas absurde de laisser statuer sur la future organisation de la Galicie, de la Posnanie ou d'autres provinces prussiennes qui pourraient faire partie d'une nouvelle Pologne, une représentation essentiellement russe où la voix polonaise n'a pas de moyens efficaces de se faire entendre. Quant aux nationalistes, ils sont incorrigibles : aujourd'hui comme autrefois ils considèrent « qu'il n'y a pas de question polonaise », et il ne faut vraiment pas être un esprit sagace pour se rendre compte qu'il y a pour eux une différence

essentielle entre la conquête de Posen et de Lwov et que c'est seulement cette dernière qu'ils estiment indispensable à la réalisation de la grande tâche que la Russie s'est proposée dans cette lutte gigantesque. L'œuvre russificatrice qu'on a inaugurée dans la partie de la Galicie conquise témoigne que l'influence de ces éléments intransigeants rétrogrades n'a pas encore été enrayée.

Voilà donc tout un ensemble de causes qui inspirent aux Polonais des appréhensions, des doutes anxieux sur l'avenir de leur Patrie. Nous pensons quand même qu'il ne faut pas être pessimiste. Nous avons la confiance absolue dans les intentions généreuses du Tsar Nicolas II et nous sommes prêts à croire qu'on n'écoutera pas ceux qui veulent réduire ses projets à néant. Nous avons en outre la ferme conviction que le gouvernement russe ne se laissera pas séduire par des propos de polémistes et de politiciens et qu'il continuera à reconnaître le caractère européen de la question polonaise, qui lui fut donné par la proclamation du Grand-Duc Nicolas, et qu'il reconnaîtra la nécessité de faire certaines avances aux Polonais sur un terrain réaliste. Posé devant l'Europe, le problème polonais ne pourra recevoir qu'une solution conforme à la thèse tant de fois développée par les hommes politiques anglais et français et qui se résume d'une façon si claire dans les paroles que M. Viviani a prononcées le 22 décembre dernier : « Cette guerre, a-t-il dit, est la libération des peuples opprimés et la reconstruction des unités nationales. » Que la Pologne, donc, se libère et qu'elle fasse son union. Mais nous ne devrions pas, les bras croisés, attendre le moment où se réalisera « le rêve sacré de nos pères et de nos aïeux ». Dès aujourd'hui l'union morale et politique de tous les Polonais s'impose; notre premier devoir est de tenter de réaliser un accord entre les représentants des trois parties de la Pologne. « Il faudrait, m'écrivait au mois de mars un des amis très sincères de la Pologne et de la Russie, M. Pierre Chasles, que tous les députés de la Pologne à la Douma, au Reichstag, à la Diète Prussienne, au Reichsrat et au Landtag de Galicie pussent se grouper en un Comité National, embryon d'un parlement », nous dirions plutôt, embryon d'un Grand Conseil Général Polonais, qui représenterait en face de l'Europe les intérêts d'une *seule Pologne indivisible*, au-dessus de toutes les orientations, sympathies et antipathies politiques, au-

dessus de toutes les conceptions géographiques de Posnanie, Galicie ou du Royaume. Qu'on ne nous dise pas que cette réunion est matériellement impossible; il y a toujours moyen, avec un peu de bonne volonté, d'organiser une conférence interparlementaire soit en Suisse, soit dans un pays scandinave quelconque. L'entente se ferait peut-être lentement et péniblement, mais, au tournant décisif où se trouve la nation polonaise, ne faut-il pas faire tous les efforts et sacrifices possibles, pour ne pas la laisser s'égarer sur un chemin dangereux et incertain? Nous ne saurions mieux terminer qu'en citant les paroles récentes de M. Victor Bérard : « Ce n'est que le jour où les Polonais, oubliant toutes les luttes et rivalités intestines, dans l'intérêt suprême du pays, se grouperont autour d'un programme uniforme et bien délimité, que l'Europe entière pourra et devra incontestablement compter avec eux. »

TH. GROSTERN-GVIAZDOWSKI.

UNE SOUS-PRÉFECTURE
PENDANT LA GUERRE

La guerre actuelle est venue surprendre les Sous-Préfectures dans la paisible atmosphère de leurs bureaux qui n'était peut-être troublée qu'aux moments des élections politiques. Sans parler des régions envahies où le Sous-Préfet, représentant le Gouvernement, a eu un rôle personnel à jouer et cela en dehors des textes administratifs — une administration civile intense a suivi la mobilisation des hommes qui, aujourd'hui, est remplacée par la mobilisation des produits alimentaires.

Et, en outre, certains services qui n'existaient pas en temps de paix, que l'on n'avait même pas prévus, ont été attribués d'office par la force des choses à l'administration sous-préfectorale, faute de savoir à qui les confier; au premier rang de ceux-là se place le service des réfugiés des départements envahis.

***

Après la bataille de Charleroi, l'envahissement subit du territoire, les récits des atrocités commises par les troupes allemandes sur notre sol, la constitution, comme prisonniers de guerre, de tous les hommes aptes éventuellement à porter les armes, et leur envoi en Allemagne dans des camps de concentration, d'autre part, et notamment dans la région d'Arras, l'évacuation de toute la population civile, décidée par l'autorité militaire en vue des opérations, ont obligé le Gouvernement à assurer l'émigration d'une grande partie des habitants des départements envahis. Et, d'ailleurs, un grand nombre de ces malheureux n'avaient pas attendu les ordres de départ pour fuir devant l'envahisseur. Ils quittaient leurs foyers, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, souvent même sans

avoir eu le temps de rien sauver et fuyaient sur les grandes routes, parfois poursuivis par des uhlans.

On les dirigea généralement sur les départements du Centre, et les Préfets et Sous-Préfets furent chargés d'assurer leur subsistance, leur entretien et leur logement.

On estime à plus de 600.000 le nombre des individus qui, de ce fait, sont tombés à la charge de l'État. Le Gouvernement a décidé d'allouer à chacun d'eux une somme de 1 fr. 25 par jour, plus 0 fr. 50 par enfant, pour leur permettre de vivre. Mais cette somme ne leur a pas été, du moins en principe, versée directement, et trois grands modes de placement ont été employés :

1° D'abord, et c'est le système que le Ministère a préconisé, on a cherché à user du placement familial, les réfugiés étant répartis dans des familles, de préférence à la campagne, et la somme de 1 fr. 25 étant mandatée au nom du chef de famille; mais, par suite de l'incompatibilité d'humeurs et de la différence de genre de vie entre les gens du Nord et ceux du Centre ou du Midi, cette méthode n'a pas donné partout de bons résultats.

2° Un second procédé a été le logement dans des auberges de village; c'est le procédé le plus courant.

3° Enfin, dans les grandes agglomérations, on a cantonné les réfugiés dans des immeubles où ils vivent en communauté; dans certaines villes ce sont les écoles que l'on a parfois affectées à leur installation, quelquefois, des établissements de spectacles. Là, ils assurent eux-mêmes leur nourriture, sous la direction de chefs de groupes à qui sont versées les indemnités journalières.

Toute cette organisation a été faite dans chaque arrondissement par le Sous-Préfet, qui a dû s'inspirer des conditions de la vie locale.

D'autre part, il est bien certain que la somme de 1 fr. 25 ne pouvait suffire à l'entretien de chacun d'eux, d'où la nécessité dans chaque Préfecture d'organiser un service de distribution de vêtements et l'obligation, parfois, pour les communes, de contribuer aux charges de ceux qui résidaient sur leur territoire.

Mais bientôt, une surveillance spéciale a dû être organisée pour toute cette population forcément vagabonde. Interdiction est faite aux réfugiés de se déplacer à plus de 10 kilomètres du lieu où ils sont affectés. Enfin, l'oisiveté étant souvent mauvaise conseillère, à

l'heure actuelle, les pouvoirs publics se préoccupent de procurer du travail à tous les hommes valides exemptés ou réformés.

Cette question de plus en plus angoissante du chômage prolongé des réfugiés, d'une part, et l'organisation des prochains travaux agricoles, d'autre part, imposent à l'administration le double devoir d'assurer du travail à ceux qui en cherchent et de fournir de la main-d'œuvre à ceux qui en offrent; les Préfets et Sous-Préfets sont les intermédiaires désignés entre les uns et les autres.

Malheureusement, le problème sera plus difficile à résoudre qu'il ne paraît; en effet, les réfugiés du Nord sont, pour la grande majorité, des ouvriers d'industrie qui sont habitués à un genre de vie entièrement différent de celui de nos populations du bassin de la Loire ou de la Garonne; s'ils ont un travail plus pénible, ils touchent des salaires beaucoup plus élevés et ils ne connaissent rien à l'agriculture et à l'élevage, qui sont les grandes sources de production de ces pays, les ateliers industriels étant, dans ces régions, soit fermés, soit réduits à un personnel minime.

Aussi, est-ce une heureuse initiative qu'a prise le Gouvernement, pour assurer l'exécution indispensable des travaux de printemps, d'accorder des permissions individuelles de 15 jours, au maximum, aux agriculteurs qui se trouvent encore dans des dépôts de régiments de territoriaux. Ce sera là le meilleur moyen d'assurer les travaux indispensables de la terre; aux maires, sous la surveillance des Sous-Préfets, il appartiendra d'utiliser au mieux des intérêts généraux, la main-d'œuvre mise ainsi à la disposition des communes. (*J. O.* du 3 février 1915.) Dans certains départements, l'administration a organisé des équipes volantes qui ne peuvent que donner d'excellents résultats.

*
* *

Un autre service considérable qui s'est imposé aux sous-préfectures est celui des allocations aux femmes des mobilisés, accordées en exécution de la loi du 5 août 1914.

La loi du 21 mars 1905, qui supprimait les dispenses de service militaire à certains jeunes gens à qui la loi donnait fictivement la qualité de soutien de famille, loi qui fut elle-même confirmée et

modifiée par celle du 7 août 1913, créait une allocation journalière pour les familles des jeunes gens appelés sous les drapeaux et classés comme soutiens effectifs de famille.

La loi du 5 août 1914 a généralisé l'application de ce principe ; elle accorde l'allocation journalière de 1 fr. 25 par jour, augmentée de 0 fr. 50 par enfant de moins de seize ans à la charge du mobilisé, à toute famille dont le mobilisé était le soutien indispensable.

Des commissions, dont les membres sont nommés par le préfet, sont chargées de statuer sur les demandes d'allocations : commissions cantonales et commissions d'arrondissement.

Enfin, un Décret du 31 décembre 1914, pris en exécution de la loi du 26 décembre, a fixé la composition et le fonctionnement d'une commission supérieure instituée au Ministère de l'Intérieur, en vue de statuer en dernier ressort sur les recours formés contre les décisions des commissions d'arrondissement.

Le fonctionnement de ce service repose uniquement sur le sous-préfet, — sur le préfet, dans l'arrondissement chef-lieu — qui en est le chef et qui joue en même temps auprès de la commission d'appel de son arrondissement le rôle de ministère public.

Il donne son avis motivé sur toutes les demandes qui viennent devant elle, demandes dont il est, d'ailleurs, chargé de faire l'instruction, de même qu'il a le droit de former devant elle des appels en radiation contre les décisions des Commissions cantonales (Décret du 2 août 1914; Circulaire du 23 août 1914). Devant la Commission supérieure, l'avis motivé du sous-préfet est un des éléments de l'instruction; le sous-préfet a aussi le droit de former un pourvoi en radiation devant elle. Les certificats d'admission, signés par le sous-préfet, sont transmis par les soins des maires aux intéressés.

Périodiquement, en général tous les 28 jours, le sous-préfet dresse l'état des allocations dans chaque commune; un exemplaire reste déposé à la sous-préfecture; le second est transmis à l'intendance, le troisième au percepteur, qui paye les sommes allouées aux intéressés sur le vu de leur certificat d'admission; il y a là, pour les sous-préfectures, un surcroît considérable de travail.

Ajoutons qu'une circulaire récente du ministre de l'Intérieur, en date du 5 février, a décidé que les familles des mobilisés auraient le droit, sur leur demande, soit personnellement, soit par des manda-

taires dûment autorisés par elles, de soutenir leur cause devant les commissions cantonales et d'appel avant que l'une ou l'autre de ces commissions ait rendu sa décision. L'intervention des mandataires doit être rigoureusement gratuite.

Cette disposition crée ainsi devant les commissions, à l'instar des tribunaux, un véritable débat contradictoire; mais n'aura-t-elle pas pour conséquence d'intimider les membres des commissions dont les fonctions, entièrement gratuites, placent les titulaires, qui sont souvent des élus du suffrage universel, entre leur intérêt et leur devoir?

La loi du 5 août 1914, excellente dans son principe, était indispensable au début d'une guerre si soudaine et d'une mobilisation qui aurait mis dans la misère un nombre considérable de femmes dont les maris vivaient au jour le jour.

Malheureusement, elle a été faussée dans son application par un grand nombre de commissions cantonales, beaucoup plus préoccupées de leur popularité que d'économiser les deniers de l'État en n'accordant l'allocation qu'aux familles vraiment nécessiteuses, et l'idée s'est répandue très vite, dans certaines régions, que l'allocation était accordée à toute femme de mobilisé, alors que la loi la réserve aux familles dont le mari mobilisé était le *soutien indispensable*.

D'un autre côté, le législateur a eu le tort de placer sur le même pied la femme d'un ouvrier de ville et celle d'un métayer; en effet, si le tarif adopté était raisonnable pour Paris ou les grandes villes, il était exagéré pour certains arrondissements agricoles; les instructions ministérielles exigeant que la majoration de 0 fr. 50 soit accordée obligatoirement pour chaque enfant, dans certains départements du centre où les familles des paysans sont nombreuses, les femmes de mobilisés touchent actuellement des allocations de 3 fr. 75 et 4 fr. 25 par jour, alors que leur mari ne gagnait que 2 francs à 2 fr. 50 par journée de travail effectif : conséquence déplorable au point de vue financier, à une heure où s'impose la suppression de toute dépense inutile à la défense nationale, déplorable aussi au point de vue économique, car de semblables mesures ont pour effet d'augmenter le coût de la vie et de raréfier l'offre de main-d'œuvre. Et nous ne serions pas loin de penser que de ce déséquilibre produit par cette pluie d'allocations en grande partie injustifiées, par cette

quantité d'or distribuée à travers la France d'une façon économiquement anormale, déséquilibre entre l'offre de main-d'œuvre et la demande de travail en vue de pourvoir à la fabrication d'une quantité de produits industriels ou agricoles égale à celle détruite par la guerre, naisse, dans quelque temps, une grave crise économique dont les conséquences seraient funestes à l'heure où il sera nécessaire d'assurer une reprise intensive du marché.

*
* *

Tels sont les deux gros services qui occupent actuellement les sous-préfectures, et particulièrement celles du centre de la France, les départements extrêmes n'ayant pas reçu de réfugiés.

A côté d'eux, de nombreuses questions se posent chaque jour, mais qui étaient réglées dès le temps de paix. L'une des principales est celle du ravitaillement de l'armée.

La loi du 3 juillet 1877, complétée par le Décret du 2 août suivant, règle actuellement la matière des réquisitions. Le rôle des préfets et sous-préfets consiste surtout à assurer le fonctionnement normal de la loi, ce qui est parfois assez difficile, entre les officiers de l'intendance qui veulent approvisionner le plus possible les magasins de l'armée, et les maires qui défendent leurs administrés et voient toujours à regret fuir leurs récoltes et les bestiaux de leurs communes, bien que l'administration militaire ne cherche nullement à acheter à des prix inférieurs aux cours. Ce sont les préfets qui nomment les membres civils des commissions locales de réception, et la commission départementale d'évaluation des réquisitions.

Les présidents des commissions de réception visitent fréquemment les communes de leur circonscription, afin de fixer le Ministère de la Guerre sur les ressources du territoire; les maires ont à prévenir les propriétaires du passage de la commission; il leur est recommandé d'appeler tout particulièrement l'attention des détenteurs de denrées sur la nécessité qui s'impose de la manière la plus pressante à tous les citoyens de réserver, pour les besoins de l'armée, la plus grande quantité possible de leurs ressources. Ce n'est qu'exceptionnellement, quand les commissions de réception éprouvent des résistances trop injustifiées, qu'elles appliquent les moyens ordinaires de la réqui-

sition, qui sont certainement beaucoup moins avantageux pour les producteurs que les achats[1].

Par contre, la guerre a fait naître un service qui n'avait pas été prévu : c'est celui du ravitaillement de la population civile ; par suite de l'arrêt presque complet des transports commerciaux, durant et après la mobilisation, des régions entières se sont trouvées dépourvues de certaines denrées indispensables : blé, sucre, parfois charbon ; après la retraite de la Marne, il a fallu ravitailler entièrement les populations que les Allemands avaient pillées ; d'où la nécessité où s'est trouvé le Gouvernement de créer, au Ministère du Commerce, une direction du service de ravitaillement de la population civile. Cette direction, en rapports constants avec les préfets et sous-préfets, assure la répartition sur le territoire de tous les produits indispensables à la vie nationale.

***

Au point de vue de la sûreté générale, les sous-préfets ont à exercer une surveillance particulière sur tous les individus douteux et même sur tous les étrangers à qui des permis de séjour ont été accordés. Signalons que, dans certains départements, ont été constitués des dépôts de concentration sur lesquels sont dirigés hommes et femmes de nationalité allemande ou autrichienne, non pourvus de permis de séjour et qui n'avaient pas quitté la France depuis la déclaration de guerre.

Dans ces dépôts, gardés militairement, les pensionnaires sont logés et nourris, mais ne peuvent avoir une communication avec le public. Toute leur correspondance est sérieusement examinée par

1. Ajoutons que, tout récemment, le gouvernement vient de prendre une mesure radicale qui ne pourra avoir que d'heureuses conséquences. En raison de l'augmentation dans certaines régions du prix du blé, pour éviter tout accaparement et toute spéculation, les ministres du Commerce et de la Guerre ont décidé de réquisitionner tout le blé existant dans chaque département au prix de 32 francs les 100 kilos.

Les stocks réquisitionnés resteront, dans chaque département, à la disposition de la population civile et seront répartis selon les besoins des communes sous le contrôle de l'Administration, des Chambres de Commerce et des Commissions de ravitaillement.

Ce n'est que dans le cas où les stocks locaux ne suffiraient pas qu'il sera fait appel au blé étranger.

C'est là le remède efficace contre l'accaparement qui engendre la spéculation et sème la panique.

l'autorité administrative. La comptabilité applicable à ces établissements se rapproche un peu de celle des établissements de bienfaisance ; un administrateur est nommé par le préfet ; le sous-préfet est ordonnateur et approuve les comptes. Les frais de l'établissement sont imputés sur le budget du ministère de l'Intérieur (Sûreté Générale).

Ajoutons que ces dépôts tendent à disparaître par suite des départs successifs, après autorisation, des Austro-Allemands qui s'engagent dans la légion étrangère ou à qui sont accordés des permis de séjour. Aussi, pour éviter les comptabilités multiples, les étrangers restant dans les dépôts sont-ils dirigés de plus en plus sur des camps de concentration où la surveillance est rendue plus facile. Un des plus importants à l'heure actuelle est celui d'Ajain (Creuse).

***

En ce qui concerne les affaires purement militaires, un gros travail pour les sous-préfectures a été l'établissement des tableaux successifs de recensement : la classe 1915, les hommes réformés ou exemptés des classes antérieures convoqués par le Décret du 9 septembre 1914, la classe 1916, enfin la classe 1917.

Ces conseils ont fonctionné dans les conditions normales, si ce n'est qu'ils n'ont pas été assistés d'un sous-intendant militaire et que les fonctions de Commissaire du Gouvernement ont été remplies par l'officier de recrutement, et qu'ils ont pu être présidés par le sous-préfet, par dérogation à la loi du 21 mars 1905.

En second lieu, par suite de l'occupation d'une partie du nord de la France, de nombreuses petites villes du centre et du midi ont été désignées pour recevoir les dépôts des régiments qui y étaient affectés. Les militaires ont été cantonnés comme pendant les grandes manœuvres, assez souvent dans les établissements scolaires.

A raison de ces stationnements, un certain nombre de difficultés ont surgi entre l'autorité militaire et les maires, difficultés que l'Administration a dû trancher.

***

Tels sont les principaux services qui occupent, à l'heure actuelle, les sous-préfets. Sans prendre parti sur la question de savoir s'il y

aura lieu, dans la réorganisation administrative à l'étude depuis si longtemps, de supprimer ou de maintenir ces fonctionnaires, on ne peut que constater qu'ils ont été d'une utilité incontestable pendant la guerre actuelle, particulièrement au début de la mobilisation, puisque le Gouvernement a trouvé, dans le plus petit arrondissement, un représentant pour exécuter ses ordres et assurer rapidement leur transmission.

Les sous-préfets n'ayant pas, en général, été mobilisés dans les premiers jours, ont été les traits d'union entre les différents rouages qui ont fonctionné dès le début de la guerre, alors que la plupart des autres fonctionnaires, obéissant à leur ordre de mobilisation, abandonnaient leur poste précipitamment.

Et la tâche des préfets et sous-préfets continuera d'être délicate à l'heure où, après la signature de l'armistice, il sera nécessaire, comme nous le disions tout à l'heure, d'assurer la reprise intensive de la vie économique.

Ce qui a permis à la France, après la sanglante leçon de 1870 de se relever si vite, c'est que la vie commerciale et industrielle du pays qui est, pour l'existence d'une nation, presque aussi indispensable que la force armée, a repris presque avant même la signature de la paix.

Après la guerre actuelle, beaucoup plus terrible à tous points de vue que celle de 1870, la France aura besoin, pour réparer ses désastres, d'une activité énorme, d'une circulation très rapide de la richesse. Et cette activité devra reprendre dès la signature de l'armistice, sans attendre celle de la paix, car il est inévitable que, vu le nombre de belligérants, la conférence réunie pour signer la paix sera longue, et pendant cette période, la tâche sera d'autant plus difficile que les hommes ne seront pas encore renvoyés dans leurs foyers. A ce moment-là, il appartiendra au Gouvernement d'agir d'une façon énergique par l'intermédiaire de ses représentants, pour activer cette reprise indispensable des affaires. Les préfets et sous-préfets seront les agents du ministre du Commerce, chargés de coordonner les efforts des classes laborieuses de la Nation, des Chambres de commerce et des Pouvoirs publics.

A. T.

LA DIPLOMATIE DE BISMARCK
ET
LA POLITIQUE DE GUILLAUME II

C'est un sujet considérable que celui-ci et qu'une longue étude épuiserait difficilement. Nous ne ferons que l'effleurer ici, en signalant aux lecteurs de la *Revue* deux articles, récemment publiés à l'étranger, où ils trouveront, avec l'ébauche de cette étude, des citations curieuses, des points de vue suggestifs, des jugements intéressants.

***

Les jugements qui nous sont les plus précieux à enregistrer sont ceux que porte M. Munroe Smith dans son article de la *Political Science Quarterly*[1]. M. M. Smith est citoyen américain et, partant, neutre dans le conflit actuel. Professeur à l'Université Columbia, il est docteur en droit de Göttingen et de Louvain. Il avait, me dit-on, des sympathies allemandes avant cette guerre. Il développe la question avec le calme et le sang-froid de l'homme de science qui cherche la solution d'un problème. Ses conclusions sont d'un grand poids.

Il oppose le système politique de Bismarck à celui de ses successeurs ; il constate les résultats, et il indique les causes de l'échec allemand actuel.

Bismarck était hostile à toute guerre de *prestige*. Il distinguait nettement entre l'*Interessenpolitik* et la *Machtpolitik*, et réprouvait celle-ci. Il évita toujours les guerres agressives, trouvant à la défensive deux avantages considérables : elle soutient le moral de la nation, et elle consolide les alliances. Après 1871, il s'attacha à dissiper toutes les apparences de coalition ; par le traité de contre-assurance il fit de l'amitié russe la clé de voûte de sa diplomatie.

1. Numéro du 1er mars : *Military strategy versus diplomacy in Bismarck's time and afterwards.*

Après Bismarck, la diplomatie allemande changea rapidement d'allure. Elle ne renouvela pas la contre-assurance russe; elle s'associa à la politique balkanique de l'Autriche; elle prit pied en Turquie. Bismarck, du fond de sa retraite, dénonça à maintes reprises cette « politique de prestige », qui tendait à ruiner la Triple-Alliance.

On en voit aujourd'hui les résultats : L'Allemagne se trouve à l'heure actuelle dans une situation totalement différente de celle où Bismarck l'avait laissée. Elle se heurte à une formidable coalition où entre jusqu'à son alliée d'hier. L'intervention turque, due à un coup d'État, menace de provoquer, en sens opposé, celle d'autres puissances plus fortes :

En population et en ressources économiques, les ennemis de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie les dépassent grandement; sur mer leur puissance est plusieurs fois supérieure; sur terre, en dépit d'une préparation inférieure, leurs moyens paraissent être sensiblement égaux, même en laissant hors de compte l'armée japonaise. L'empereur allemand aurait dit, prétend-on : « Plus d'ennemis, plus d'honneur! » Le dicton n'est vrai que pour le soldat; pour le diplomate, plus d'ennemis signifie moins d'honneur.

Et M. M. Smith ajoute :

Frappant contraste, encore, avec l'attitude qu'adopta la Prusse dans toutes les guerres qu'elle engagea au temps de Bismarck : pièces en main, l'Allemagne et l'Autriche sont les agresseurs. Les documents diplomatiques publiés, la déclaration de M. Giolitti, l'attitude du cabinet de Berlin à l'égard de Saint-Pétersbourg, les dispositions et les efforts nettement pacifiques de la Triple-Entente le prouvent. En déclarant qu'elles ont été, en réalité, attaquées ou menacées d'une attaque, l'Autriche et l'Allemagne sont aujourd'hui dans la position dans laquelle les adversaires de Bismarck se trouvèrent habituellement : elles ne peuvent prouver leur assertion....

D'où provient « l'infériorité de la diplomatie autrichienne et allemande en 1914 » ? — M. M. Smith l'attribue à l'influence prise par le militaire sur le diplomate allemand. Bismarck avait lutté constamment contre l'état-major. Guillaume II, débarrassé de son vieux serviteur, prêta l'oreille au parti militaire.

Que, en 1914, les gouvernements autrichien et allemand aient succombé au danger que Bismarck avait toujours écarté avec succès, qu'ils aient sacrifié les avantages moraux et politiques de la position défensive aux avantages stratégiques d'une offensive brusquée, cela est évident quand on

considère les faits. Et, du reste, l'attitude de la diplomatie austro-allemande durant la période critique du 23 au 31 juillet est aussi bien sujette à la censure du stratégiste qu'à celle du diplomate. Si, pour des raisons stratégiques, les « lieux communs sur la responsabilité de l'agresseur » devaient être mis de côté, pourquoi n'avoir pas envoyé plus tôt un ultimatum à la Russie? Pourquoi n'avoir pas demandé, dès la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, que la Russie s'engage à rester en paix? D'autre part, si l'on voulait jouer de la diplomatie, pourquoi ne pas pousser le jeu jusqu'au bout? La moins défendable des politiques est une politique vacillante.

Et l'auteur conclut :

C'est une opinion militaire, non politique, qui estime que la guerre était, sinon désirable, du moins inévitable; la stratégie militaire enleva à la diplomatie non seulement le temps nécessaire pour inciter les adversaires à l'agression, mais même le loisir de manifester une répugnance décente à engager la guerre; la stratégie militaire décida que la guerre devait être menée, dès le début, à travers la Belgique jusqu'en France, laissant à la diplomatie la tâche impossible de ménager le passage des armées allemandes à travers la Belgique jusqu'en France sans guerre avec l'Angleterre....

Il n'y a pas un mot dans cet article, écrit par un savant américain de grand jugement et de sens rassis, qui ne soit l'expression exacte de l'opinion que professent les Français sur le même sujet.

*
* *

M. J. Ellis Barker, dans son article de la *Nineteenth Century* [1], étudie plus spécialement les idées politiques de Bismarck après sa retraite. Il en donne une analyse serrée, qu'il éclaire de nombreuses citations. Ce sont ces dernières qui nous arrêteront. Elles sont empruntées à l'ouvrage de Penzler : *Fürst Bismarck nach seiner Entlassung*. Ce sont pour la plupart des extraits d'articles insérés par le prince dans

1. Avril 1915. *Bismarck and William II : a Centenary Reflection.* Voir en outre une lettre de M. Barker au *Spectator* du 17 avril 1915 sur la nature des documents qu'il a utilisés. — M. E. Barker est un publiciste anglais de renom, dont on trouve souvent la signature dans les Revues de son pays, et dont le jugement fait autorité. Dès 1900, il avait signalé le danger dont l'Allemagne menaçait la paix du monde. En politique intérieure il est impérialiste et partisan de la réforme du tarif. Ses principaux ouvrages sont : *Great and Greater Britain*, *The Rise and Decline of the Netherlands*, *British Socialism*, *Modern Germany*, dont la 5e édition vient de paraître.

divers journaux. Le vieux géant, inconsolable de sa chute, inquiet de l'avenir et infatigable de pensée, se jeta, en effet, avec fureur dans le journalisme, quand la porte de la Chancellerie eut claqué sur ses talons. Du mois de mars 1890 jusqu'à sa mort, en juillet 1898, il inspira ainsi beaucoup d'articles, en dicta ou en écrivit d'autres, qu'il faisait passer dans des journaux à sa dévotion, et surtout dans ses fidèles *Hamburger Nachrichten*. L'authenticité de ces documents ne fait pas de doute. Elle est affirmée par les confidents du prince. Un signe spécial désigne, dans la publication, les articles qui furent composés ou directement inspirés par lui.

On trouve là toutes les vues directrices du vieil homme d'État, et comme son testament politique. Ce n'est pas un papier bref et à demi secret, connu seulement des plus intimes et sujet à des interprétations diverses : Bismarck commente ici longuement, devant le peuple allemand tout entier, la politique qui a fait ce peuple, et recommande la politique qui le maintiendra en santé et prospérité. Il parle à loisir, se répète souvent, et se complète. Ceci n'est point une esquisse hâtive; c'est un tableau achevé, dont chaque trait a été revu et assuré. Tableau magistral et simple, où les plans s'articulent puissamment : plus de guerres, elles sont désormais inutiles et dangereuses; pas d'inféodation aux alliés, mais la maîtrise assurée sur eux à l'Allemagne; pour cela l'amitié avec la Russie, par la contre-assurance; pas d'illusions sur la valeur de la Triple-Alliance, qui est jugée d'un coup d'œil admirable; être fort par la modération; dominer par l'équilibre, se défier de toute entreprise hasardeuse et, par-dessus tout, se garder de la politique de magnificence.

Voici les citations.

Contre toute nouvelle guerre (*Münchener Allgemeine Zeitung* du 4 janvier 1892) :

L'empire allemand, tel que le laissent ses fondateurs, n'a plus besoin de nouvelles guerres, car il n'y gagnerait plus rien.... Au temps de Guillaume Ier on dut en appeler aux armes parce qu'il fallait poser les fondements de la vie nationale allemande. Maintenant, c'est la tâche de l'Allemagne d'éviter aussi longtemps que possible ces décisions, car, par la guerre, on ne peut plus rien gagner, on ne peut que perdre ce qui a été conquis. Telle a été l'idée politique directrice du prince de Bismarck depuis la paix de Francfort en 1871.

De même, dans le même journal, 12 au 18 mai 1892 :

Le prince de Bismarck a créé l'Allemagne sur une large base nationale. Quand cette tâche a été accomplie, lui et ses successeurs n'ont eu qu'à défendre la position de l'Allemagne, dont la conquête avait exigé de si lourds sacrifices. Tel étant le principe fondamental, il était nécessaire pour l'Allemagne d'être aussi forte que possible. En même temps il fallait éviter, aussi longtemps que possible, tout appel aux armes, dans lequel l'Allemagne ne pouvait rien gagner, mais seulement perdre. Sa vue directrice était que toute extension de territoire au delà des frontières de 1871 serait un malheur.... Toute la politique étrangère de Bismarck se résumait dans l'idée d'isoler la France et de placer les nouvelles frontières qu'il avait données à l'Europe sous la protection de toutes les autres puissances....

La position et l'activité de l'Allemagne dépendront toujours beaucoup de ses alliés. Le jour où ses gouvernants auront à décider de la paix ou de la guerre, ils devront concienscieusement rechercher si l'enjeu vaut le sacrifice et si le but visé ne pourrait pas également bien être atteint sans une guerre, dont personne ne peut d'avance prévoir le résultat. On ne fait la guerre que pour atteindre à la paix. On ne la fait que pour obtenir les conditions dans lesquelles on désire vivre avec son adversaire, la guerre une fois terminée.. .

Sur l'indifférence de l'Allemagne pour la politique balkanique (*Hamburger Nachrichten*, 26 avril 1890) :

L'Autriche ne peut pas compter sur l'appui de l'Allemagne pour l'exécution de ses plans ambitieux dans la péninsule des Balkans. Ces plans autrichiens n'ont jamais été encouragés par l'Allemagne, aussi longtemps que la politique étrangère allemande a été dirigée par le prince de Bismarck. Au contraire, le prince a, en toute occasion et particulièrement au moment de l'incident bulgare, montré avec la plus parfaite clarté qu'il est loin de songer à favoriser les intérêts particuliers de l'Autriche dans les Balkans, en antagonisme avec la Russie. Une telle politique ne serait pas conforme aux stipulations de la Triple-Alliance. L'alliance vise seulement le *damnum emergens*, non le *lucrum cessans* des puissances signataires. C'est le dernier des soucis de l'Allemagne de soutenir les ambitions de l'Autriche dans la péninsule des Balkans. Si de telles ambitions existent et si elles exigent l'assistance d'autres nations, l'Autriche-Hongrie devra s'adresser non à l'Allemagne, mais aux nations intéressées à la politique balkanique. Ce sont toutes les grandes puissances, sauf l'Allemagne. Ce sont (la Russie mise à part). l'Angleterre, la France et l'Italie. L'Autriche peut toujours arriver à s'entendre avec ces puissances si elle désire poursuivre ses avantages dans les Balkans, et l'Allemagne n'a pas à s'en mêler. Le point de vue de l'Allemagne est celui-ci : elle n'a pas d'intérêts dans la péninsule des Balkans.

De même (*ibid.*, 15 janvier 1893) :

Le traité d'alliance austro-allemand prévoit seulement une attaque de la Russie contre les territoires autrichien et allemand. Cette limitation exclut la possibilité que le traité puisse servir les intérêts particuliers de l'Autriche dans les Balkans. Le but de l'alliance est exclusivement d'empêcher une guerre russe d'agression. Son but n'est nullement de fortifier l'Autriche dans la poursuite d'une politique orientale purement autrichienne. L'Allemagne n'a pas d'intérêts en Orient. En outre, si elle soutenait la politique balkanique de l'Autriche, elle irait contre le but du traité, qui est de maintenir la paix. Si l'Autriche, engagée en Orient, était en droit de faire appel aux baïonnettes allemandes, une collision avec la Russie deviendrait probable. Aussi le *casus fœderis* est-il limité à l'hypothèse d'une attaque russe contre l'un des deux alliés. La tâche de l'Allemagne comme alliée de l'Autriche consiste à tenir le rôle de médiatrice entre les deux puissances en cas de conflit dans les Balkans. Si l'Autriche désire poursuivre ses intérêts particuliers dans les Balkans, elle doit chercher un appui non en Allemagne, mais auprès des pays qui ont des intérêts en Orient, l'Angleterre, la France, l'Italie.

Sur la nécessité d'entretenir de bons rapports avec la Russie (*Hamburger Nachrichten* du 29 septembre 1890) :

Autrefois, lorsqu'on discutait les relations entre l'Allemagne et l'Autriche et entre l'Autriche et la Russie, il y avait deux points dangereux : le premier, que la politique allemande — ou, ce qui eût été pire, l'armée allemande — fût mise au service d'intérêts purement autrichiens dans les Balkans, contre la Russie ; le second, que les relations de l'Allemagne avec la Russie fussent mises en danger et finalement rompues par d'inutiles attaques de presse. Nous avons constamment dénoncé ce double danger, mais nous n'avons jamais conseillé de manquer à la foi des traités à l'égard de l'Autriche. L'alliance austro-allemande n'exige pas que l'Allemagne soutienne les intérêts balkaniques de l'Autriche contre la Russie. Elle exige seulement que l'Allemagne soutienne l'Autriche au cas où les territoires de celle-ci seraient attaqués par la Russie.... Nous attachons la plus grande importance au maintien de bonnes et cordiales relations entre l'Allemagne et la Russie. En cas de conflit austro-russe, l'Allemagne peut intervenir en qualité de médiatrice avec le plus grand succès si elle a la confiance de Saint-Pétersbourg. En outre nous sommes intimement convaincus qu'une rupture avec la Russie mettrait l'Allemagne dans la dépendance de l'Autriche.... Nul n'aura d'objection à ce que l'Autriche réussisse dans sa politique balkanique, en évitant une guerre avec la Russie qui exigerait d'énormes sacrifices d'hommes et d'argent. Les Balkans n'intéressent pas l'Allemagne. Nous sommes intéressés au maintien de la paix et

nous ne nous soucions pas de la manière dont l'Autriche et la Russie partagent leurs sphères d'influence dans les Balkans....

Le vieil homme d'État tient à son idée de l'accord avec la Russie. Il la sait compromise par ses successeurs. Il revient à la charge dans un article des *Hamburger Nachrichten* du 24 janvier 1892, où il soulève à demi le voile sur les secrets diplomatiques et laisse entrevoir l'ancien accord, et son abandon :

Le traité d'alliance austro-allemand de 1879 n'envisageait, en ce qui concernait la Russie, que la défense mutuelle contre une attaque possible. En conséquence l'Allemagne signala toujours à Vienne que l'alliance austro-allemande ne garantissait que la double monarchie elle-même, mais non sa politique balkanique, contre la Russie. Quant aux Balkans, l'Allemagne avait constamment engagé l'Autriche à chercher une garantie dans un traité séparé avec les États intéressés dans cette région, tels que l'Angleterre et l'Italie. Se reposant sur le caractère non agressif du traité austro-allemand, l'Allemagne restait toujours en mesure de marcher avec la Russie la main dans la main et d'influencer l'Autriche si la politique orientale de ce pays semblait devoir prendre une allure fâcheuse.

Cette position avantageuse, dont le maintien exigeait, de la part de la diplomatie allemande, une très grande habileté, fut jugée plus tard trop compliquée. De plus, des malentendus personnels [entre l'empereur et le tsar] altérèrent les bonnes relations entre Berlin et Saint-Pétersbourg et déterminèrent le rapprochement franco-russe. Ainsi la position a changé au désavantage de l'Allemagne. Auparavant l'Allemagne pouvait, à tout moment, arriver à s'entendre avec la Russie, grâce à des arrangements de traité qui existaient à côté du traité austro-allemand, et qui n'existent plus maintenant. Par suite du refroidissement entre l'Allemagne et la Russie, l'Autriche a été mise à même d'exercer une pression considérable sur l'Allemagne.

En 1896, Bismarck n'y tient plus. Dans le numéro des *Hamburger Nachrichten* du 24 octobre, il déchire tous les voiles, revèle le traité de contre-assurance qu'il avait conclu avec la Russie, et son abandon, de propos délibéré, par ses successeurs. Voici l'article qu'il écrivit alors, qui souleva en Allemagne et dans le monde entier une émotion considérable, et qui fit menacer son auteur, par la presse gouvernementale, de poursuites en haute trahison, pour divulgation de secrets d'État :

Les relations russo-allemandes restèrent bonnes jusqu'en 1890. Jusqu'à cette date les deux États étaient pleinement d'accord sur ce point que si

l'un d'eux était attaqué, l'autre observerait une neutralité bienveillante. Par exemple, si l'Allemagne était attaquée par la France, elle pouvait compter sur la neutralité bienveillante de la Russie, et la Russie pouvait compter sur la neutralité bienveillante de l'Allemagne si elle était attaquée sans cause. Cet accord n'a pas été renouvelé depuis que le prince de Bismarck a abandonné le ministère et si nous sommes bien informés sur les circonstances qui se sont produites à Berlin, il semble que le non renouvellement du traité n'eut pas pour cause le mécontentement qu'aurait éprouvé la Russie du changement de chancelier. C'est le comte Caprivi qui refusa de renouveler l'assurance mutuelle de la Russie et de l'Allemagne, quoique la Russie fût prête à le faire. Comme à la même époque l'Allemagne poursuivait une politique favorable aux Polonais, il était bien naturel que le gouvernement russe se demande : « Quel peut être le but de la politique polonaise de la Prusse, qui est en opposition flagrante avec les relations amicales établies sous le règne de l'Empereur Guillaume Ier? »

Inutile de rappeler d'autres démarches anti-russes du ministère des Affaires étrangères allemand. L'attitude de Caprivi dans la politique générale de l'Europe et dans la politique polonaise de l'Allemagne fut telle que la Russie, en dépit de sa puissance considérable, dut penser sérieusement à l'avenir. Durant la guerre de Crimée, toute l'Europe avait été hostile à la Russie, à l'exception de la Prusse. Nous ne prétendons pas affirmer qu'une pareille situation se reproduira. Il était, toutefois, bien naturel qu'un État aussi puissant que l'Empire de Russie se dise à lui-même : « Il nous faut, en Europe, au moins un allié sûr. Autrefois nous pouvions compter sur l'alliance des trois empereurs. Plus tard, nous avons pu nous fier à la maison de Hohenzollern. Si, dans des temps difficiles, nous devions nous heurter à une politique anti-russe, il faut que nous cherchions un appui ailleurs. » L'entrevue de Kronstadt et le premier rapprochement entre la Russie absolutiste et la France républicaine furent provoqués uniquement par les erreurs de Caprivi. C'est depuis lors que la Russie fut forcée de chercher en France cette sécurité que ses hommes d'État désiraient tout naturellement s'assurer.

Dès 1892 (*Hamburger Nachrichten* du 25 janvier), Bismarck a montré les inconvénients d'une politique qui, en éloignant l'Allemagne de la Russie, l'amènera fatalement à servir les ambitions balkaniques de l'Autriche :

Apparemment la politique allemande n'observe plus une attitude désintéressée dans les affaires d'Orient. En suivant la voie dans laquelle elle s'est engagée, l'Allemagne s'expose à tomber graduellement sous la dépendance de l'Autriche, et finalement elle peut avoir à verser son sang et son or pour la politique balkanique de Vienne. En pensant à cette éventualité,

on comprendra vite que le prince de Bismarck n'ait cessé de mettre en garde contre toute rupture avec la Russie....

Le changement survenu dans la situation européenne au détriment de l'Allemagne ne peut être pallié en vantant la puissance de la Triple-Alliance. Auparavant, la Triple-Alliance existait comme aujourd'hui, et son importance était accentuée par le fait que l'Allemagne avait les mains libres, la dirigeait, et dominait l'Europe. Nous craignons que depuis lors la puissance de l'Alliance n'ait pas augmenté. Une crise en Italie, un changement de souverain en Autriche ou quelque fait de ce genre peut ébranler ses bases si gravement que, en dépit de tous les accords écrits, il soit impossible de la maintenir. Dans ce cas, la situation de l'Allemagne deviendrait extrêmement sérieuse, car, afin de ne pas se trouver complètement isolée, elle serait forcée de suivre sans réserve la politique autrichienne dans les Balkans. L'Allemagne pourrait tomber sous la tutelle d'un autre État, qui, il est vrai, a accepté la nouvelle position de l'Allemagne. Toutefois, nul ne peut dire que la rancune historique de l'Autriche ne se réveillera pas et ne cherchera pas à se satisfaire aux dépens de l'Allemagne, si la fortune de la guerre ne favorise plus celle-ci ou si la pression des événements européens pèse sur nous. En dépit de son respect pour les traités, l'Autriche peut être peu disposée à subir la suprématie du nouvel empire allemand.

Voici comment l'ancien chancelier juge la Triple-Alliance, le rôle qu'y joue l'Italie et l'importance de l'amitié anglaise (*Hamburger Nachrichten* du 13 juin 1890) :

La coopération de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie ne menace personne.... Au contraire, l'alliance est conclue pour renforcer la paix de l'Europe. Le *casus fœderis* contre la Russie ne naît que si la Russie attaque le territoire de l'un des deux alliés. Cette restriction détourne l'alliance de toutes dispositions agressives et exclut la possibilité qu'elle puisse servir les intérêts particuliers de l'Autriche dans la péninsule des Balkans et mettre en péril, par là, le maintien de la paix.

L'alliance austro-italienne n'est pas aussi favorable. Il y a, entre l'Autriche et l'Italie, des difficultés pendantes, qui viennent surtout de l'Italie, comme, par exemple, les aspirations anti-autrichiennes des irrédentistes. En outre, les radicaux italiens sont opposés à la Triple-Alliance et sympathisent avec la France.... Contre les ambitions françaises, l'Italie doit pouvoir compter sur l'assistance de la flotte anglaise, car la Triple-Alliance ne peut pas protéger les côtes italiennes. Par suite, l'Italie doit penser à l'Angleterre, et le souci de l'Angleterre peut sensiblement limiter sa liberté d'action. Le maintien des relations actuelles entre l'Autriche et l'Italie doit être le soin principal des diplomates, surtout parce que, si l'Italie, pour une raison ou pour une autre, abandonnait la Triple-Alliance, l'armée autrichienne serait obligée de défendre contre elle la monarchie dualiste. Par

suite, elle ne serait plus en mesure d'exécuter l'article 1er de son traité d'alliance avec l'Allemagne, en vertu duquel elle doit assister celle-ci « avec toute sa force militaire ». Par l'éloignement de l'Italie, l'alliance austro-allemande perdrait tant au point de vue militaire que sa valeur en deviendrait très problématique....

Résumant ces considérations, nous constatons que la situation actuelle est tout à fait satisfaisante. Aussi longtemps que l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie seront unies dans la Triple-Alliance et aussi longtemps que ces trois États pourront compter sur l'assistance de la puissance navale anglaise, la paix de l'Europe ne sera pas troublée. Nous devons veiller au maintien de relations amicales entre l'Autriche et l'Italie et entre l'Italie et l'Angleterre. De plus, nous devons tenir la main à ce que la Triple-Alliance soit restreinte à son but primitif, et qu'elle ne soit pas admise à servir ces intérêts particuliers qui n'ont rien à faire avec elle. En conséquence, nous croyons fermement que, en ce qui concerne l'Allemagne, « l'ancien cours » doit être maintenu avec un soin particulier.

De même, dans la *Münchener Allgemeine Zeitung* des 12 et 18 mai 1892 :

Si l'Angleterre est hostile à l'Allemagne, nous ne pourrons jamais compter sur l'aide de l'Italie.... L'armée austro-hongroise n'est à la disposition de l'Allemagne que si la monarchie dualiste n'a pas besoin d'elle contre l'Italie. Sinon, une moitié de l'armée autrichienne sera perdue pour l'Allemagne.... L'Italie est, à cause de cela, un facteur très important dans la Triple-Alliance, même si elle limite son action à la simple abstention d'attaquer l'Autriche.... L'idée que la Russie peut jeter une attaque brusquée sur l'Allemagne est de l'utopie. Il suffira à l'Allemagne d'une habileté diplomatique moyenne pour éviter, pendant des générations, une guerre avec la Russie. La tension entre les deux peuples serait grandement diminuée si nous réussissions à raviver dans les milieux dirigeants russes la confiance dans l'honnêteté de la voisine allemande, qui a disparu depuis la démission de Bismarck.... Une guerre russe est une calamité qui ne doit pas être infligée aux populations des provinces orientales de l'Allemagne sans une pressante nécessité. La gravité d'une guerre russo-allemande est particulièrement grande, car elle provoquerait immédiatement une guerre franco-allemande, tandis qu'au contraire une guerre franco-allemande ne mène pas forcément à une intervention russe.

En outre, il ne faut pas perdre de vue l'impossibilité d'obtenir une compensation proportionnée à une telle guerre. Que pourrait obtenir l'Allemagne de la Russie?... Tout au plus acquerrait-elle un second voisin assoiffé de revanche. L'Allemagne serait dans une position difficile due à sa propre imprudence.

En somme, une politique modérée et pacifique, résolument déterminée à chercher la garantie des grandes conquêtes de 1863-1871 dans un jeu d'alliances savamment équilibrées et opposées; partant, peu de souci de l'expansion maritime. Voici ce que dit, à ce sujet, l'ancien Chancelier, dans un discours du 26 mai 1895 :

J'ai voulu acquérir le Schleswig-Holstein parce que, faute de cette province, nous ne pouvions pas espérer posséder une flotte allemande. C'était une question de dignité nationale qu'en cas de nécessité l'Allemagne fût capable de faire face à une puissance navale de second rang. Auparavant, nous n'avions pas de flotte. Je considérerais comme une exagération de la part de l'Allemagne de rivaliser avec la flotte française ou la flotte anglaise. Cependant nous devons être assez forts sur mer pour pouvoir agir sur les puissances de second rang que nous ne pouvons pas atteindre par terre.

Tout à la fin de sa carrière, Bismarck voit s'affirmer la *Weltpolitik* de Guillaume II; il en discerne les dangers, et voici comment il la juge dans une déclaration à Maximilien Harden, qui fut publiée le 4 septembre 1897 :

Les journaux se demandent constamment si la flotte allemande doit être augmentée. Naturellement on devra voter tout ce que réclament les spécialistes de sens rassis. Je n'ai jamais été favorable à une politique coloniale de conquête semblable à celle qu'à poursuivie la France; autant qu'on puisse voir, la chose la plus importante pour l'Allemagne est une armée puissante et sûre, pourvue des meilleures armes. Je partage l'opinion de Moltke, que c'est sur le continent européen que nous combattrons pour la conquête de colonies. Il faut nous garder d'économies exagérées en matière navale, mais *nous devons aussi nous défier des projets fantastiques* qui nous mettraient en conflit avec des gens qui sont importants pour notre position en Europe.

De même, dans les *Leipziger Neueste Nachrichten* de décembre 1897 :

Le gouvernement allemand ne doit se lancer dans aucune entreprise qui ne soit pas absolument exigée, ou du moins justifiée, par les intérêts matériels de l'État.... Rien ne serait plus absolument contraire aux intérêts de l'Allemagne que de s'engager dans des entreprises plus ou moins osées et aventureuses, sur le seul désir de mettre la main à tous les plats, de flatter la vanité de la nation ou de satisfaire les ambitions de ceux qui la gouvernent. Poursuivre une politique de prestige est plus conforme au caractère français qu'au caractère allemand. C'est pour gagner du prestige que la France a été en Algérie, à Tunis, au Mexique, à Madagascar. Si l'Allemagne suivait jamais une pareille politique, elle ne satisferait aucun

intérêt allemand, et elle compromettrait le salut de l'Empire et sa position en Europe.

Amitié avec la Russie, accord avec l'Angleterre, défiance des ambitions balkaniques de l'Autriche, souci de la fidélité italienne, répugnance aux « projets fantastiques » et à la « politique de prestige », cette diplomatie diffère de celle de Guillaume II du blanc au noir. Observez surtout la préoccupation constante de Bismarck de se ménager partout des amitiés, ou à leur défaut des rapports de confiance, ou au moins des relations faciles, et de mettre autour du nouvel empire une atmosphère de sympathie. C'est tout le contraire de ce que fit Guillaume, nerveux, verbeux, éperonné et menaçant.

Et voilà pourquoi, maintenant, lorsque Guillaume rencontre son fidèle allié, il peut lui fredonner le vieux refrain que chantait la mère de Luther à son petit garçon : « Personne ne nous aime, ni toi, ni moi ; c'est notre faute à tous les deux ! »

MAURICE CAUDEL.

" MUNSTERBERGISM "

Sous ce titre énigmatique, le *Times* publiait récemment une communication de son correspondant à Boston, qui illustre, de façon bien intéressante, par un exemple topique, les procédés de propagande des professeurs de culture germanique dans les universités américaines.

Harvard, la plus ancienne de ces universités, la plus importante et la plus riche, avec ses 700 professeurs et ses 125,000,000 de francs de fondations, Harvard fixa l'attention de Guillaume II, quand, il y a 14 ou 15 ans, il se préoccupa de développer sa « politique américaine ». Il résolut d'y planter les semences de la Kultur.

William James qui enseignait, on sait avec quel éclat, la psychologie scientifique, appelait à Harvard, en 1892, un jeune professeur de la modeste université de Fribourg-en-Brisgau, du nom de Münsterberg, qui avait produit, dans ce champ nouveau de la philosophie expérimentale, un travail original. Entré dans la grande université américaine comme directeur du laboratoire de psychologie, l'Allemand y est encore aujourd'hui, avec un prestige et une autorité personnels qui en font un personnage notable et influent.

Peu après arrivait à Harvard un autre Allemand, Kuno Francke, dont la spécialité était la civilisation germanique, « Germanics ». Il organisa un musée germanique auquel le kaiser fit des dons importants, exemple qui fut bientôt suivi par un brasseur germano-américain de Saint-Louis, plusieurs fois millionnaire.

Quand le prince Henri de Prusse visita les États-Unis en 1902, il y fut, à Harvard, l'hôte du docteur Münsterberg et rapporta à Berlin des comptes-rendus enthousiastes des progrès de l'esprit germanique dans le foyer central de la culture américaine. Peu après, le kaiser annonçait la formation d'un plan pour l'échange de professeurs entre Harvard et Berlin.

Münsterberg, qui à son arrivée pouvait à peine se faire comprendre en anglais, était devenu en dix années un personnage considérable. Son succès comme professeur était un des plus éclatants de l'université. Son incontestable talent y était pour quelque chose; l'emploi habile de la publicité américaine y avait aussi contribué. Il était répandu dans les cercles les plus divers de la société américaine et il s'y était rendu populaire. Nulle part la cause du kaiser n'avait de soutien plus éloquent, le jour où le besoin d'un avocat se faisait sentir. Les affaires des Samoa, de Manille, du Venezuela, d'autres encore mirent à l'épreuve le savoir-faire du défenseur de l'Allemagne. Son éloquence était accrue de tout le prestige qui s'attache à la voix d'un professeur de Harvard. Il fréquentait, bien entendu, les hommes politiques, et la Maison-Blanche lui était ouverte. Il se posait en ambassadeur non officiel des « relations culturales » entre l'Allemagne et les États-Unis. Il en vint à s'attribuer l'influence qui décidait de la nomination d'ambassadeurs américains à Berlin.

La guerre ouvrait naturellement un vaste champ à l'activité du docteur Münsterberg. Il lança d'abord un livre, *America and the War*, où il exposait avec un dogmatisme caractéristique, les considérations qui devaient rallier les Américains à la cause de l'Allemagne. Le livre devint une des armes principales de « l'organisation germanique » dans le pays. Puis le docteur commença un travail souterrain. Il fit de fréquentes visites et écrivit de nombreuses lettres aux directeurs des journaux importants de Boston et de New-York, adressant de vigoureuses remontrances à ceux dont les feuilles épousaient la cause anti-allemande. Les échecs et les rebuffades répétés ne le rebutaient pas. Il écrivit même, il y a quelques semaines, une lettre au président des États-Unis pour se plaindre que, du point de vue d'une stricte neutralité, les intérêts allemands ne fussent point pris en juste considération par le gouvernement.

Il y a peu de temps, une réunion se tenait, à Harvard, des contrôleurs (*overseers*) de l'Université. Apprenant que M. Roosevelt y assistait, le docteur Münsterberg organisa en l'honneur du « colonel » un déjeuner où il réunit un groupe brillant d'intellectuels de Harvard. M. Roosevelt, en arrivant, s'exprima en ces termes : « Je suis ravi de me trouver ici, ravi. Et j'apprécie d'autant plus la courtoisie de votre invitation que vous devez savoir parfaitement quelle est mon

attitude au sujet de la guerre ». Il paraît que la politique et la guerre restèrent, du coup, exclues des propos tenus au déjeuner.

Tant d'efforts, tant de persévérance et de diplomatie ont abouti à un résultat qui doit profondément affliger le docteur et ses acolytes. Harvard reste neutre, officiellement, mais est de cœur avec les alliés. Parmi les professeurs et parmi les étudiants, 99 p. 0/0 sont anti-germains. Ce n'est pas là qu'il faut chercher des sympathies pour la cause du kaiserisme et de la *Machtpolitik*. Une enquête et un vote privés ont établi qu'il en est de même dans la plupart des universités américaines.

On sait avec quelle vigueur le docteur Eliot, ancien président de Harvard, s'est publiquement exprimé. Le docteur White, ancien ambassadeur à Berlin, s'est prononcé dans le même sens, malgré de vives admirations antérieures et de nombreuses attaches. Des 15 ou 20 professeurs qui ont été à Berlin, en vertu de l'organisation des échanges, cinq se sont déclarés pro-germains; tous les autres sont de cœur avec les alliés. Le docteur Butler, président de Columbia; le docteur J. Grier Hibben, successeur de M. Wilson, comme président de Princeton, le président Hadley, de Yale, ex-professeur d'échange à Berlin, les docteurs David Starr Jordan, chancelier de l'université Leland Stanford et Brander Matthews, de Columbia, ont tous fait connaître leurs sympathies pour la cause des alliés.

Il faut, pour apprécier justement cette attitude des universitaires américains, savoir de quelles sollicitations ils ont été l'objet, soit de la part de collègues tels que Münsterberg, soit de celle de collègues illustres, Eucken et Hæckel, par exemple, qui, d'Allemagne, les ont assaillis d'exhortations et de démonstrations. Les intellectuels d'Amérique, dit le correspondant dont nous avons résumé la lettre, ont, du premier au dernier, résisté aux polémiques et aux supplications d'hommes qui, souvent, avaient été jadis leurs maîtres respectés, et ils donnent tout le poids de leur influence à la cause de la liberté civile et de cette vraie *Freiheit* pour qui combattent la Grande-Bretagne et ses alliés.

Il ne faut pas d'ailleurs que nous croyions à l'impuissance totale des éléments allemands ou pro-allemands aux États-Unis. L'amour de la vérité et de la justice a, depuis longtemps, fixé l'opinion des intellectuels; les incroyables bévues de la politique et de la diplomatie

allemandes ont déterminé, dans la masse flottante de la nation, beaucoup d'adhésions très fermes à notre cause. Mais les Allemands sont nombreux aux États-Unis, ils sont tenaces et actifs. Nous apprenions, il y a quelques semaines, le fait suivant, qui montre combien on aurait tort de considérer leur influence comme annulée. Un de nos amis avait fait, dans une université du sud-ouest américain, une série de conférences sur « la Guerre et ses causes », qui avaient eu grand succès. On le pria d'aller les faire entendre à Galveston, et il y consentit. Peu de jours avant la date fixée, les organisateurs de ces conférences lui annoncèrent qu'ils se voyaient obligés de renoncer à leur projet, en face de l'hostilité déclarée des Allemands et pro-allemands de la population.

On peut croire, après tout, que les derniers actes de la marine allemande et les derniers documents de la diplomatie de Berlin ont achevé de convaincre tout le public américain, à Galveston et dans l'extrême ouest, aussi bien que dans les vieux États de la côte atlantique.

LÉON MOREL.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE CONTEMPORAINE. — LA GUERRE.

Général F. von Bernhardi. — *Notre avenir*; traduit de l'allemand par Émile Simonnot, préface de G. Clemenceau. Paris, Louis Connard, 1 vol. in-12, 1915.

Il semble que pour entraîner la nation allemande dans cette guerre qui était à ses yeux une nécessité urgente et impérieuse, le général von Bernhardi ait pensé que, pourvu qu'on y mît un certain souffle chauvin accompagné d'une apparence de raisonnement logique, à laquelle ses compatriotes sont toujours sensibles, tous les arguments seraient bons, même s'ils ne s'accordaient pas aisément entre eux. Ce mélange de raisons disparates et même discordantes est bien choquant dans le dernier ouvrage de Bernhardi qui vient d'être traduit en français, *Notre avenir*. J'y relève entre autres deux points de vue, ou deux thèses fondamentales, tout à fait contradictoires : l'auteur, s'il avait voulu réellement s'adresser à la logique germanique, aurait dû choisir entre elles et non les exposer parallèlement (avec une certaine candeur), car elles se détruisent l'une l'autre. L'une de ces thèses est ce que j'appellerai la thèse modeste, la thèse d'oppression, d'encerclement, celle que plaident actuellement les organes officiels germaniques et qui devait les conduire à l'invraisemblable thèse d'agression par la Triple-Entente. Voici le premier système :

« Sur le continent européen, nous nous trouvons, malgré la Triple-Alliance, dans une situation gênée, presque insupportable. Entourés d'ennemis étroitement unis entre eux — Angleterre, France et Russie — nous nous heurtons à l'opposition décidée d'adversaires supérieurs....

« Notre position mondiale court un danger aussi grand que notre puissance continentale : Les Allemands qui se sont répandus dans l'univers servent « d'engrais de civilisation »; mais il n'y a que peu d'endroits sur terre où l'élément allemand puisse se développer librement et en toute indépendance, à savoir les quelques colonies que nous avons acquises en leur temps, d'accord avec l'Angleterre.... »

Et l'auteur constate que même avec ces possessions d'outre-mer qui sont minimes à côté des immenses domaines coloniaux anglais, français, hollandais, belges, etc., les relations menacent d'être coupées sans que la mère patrie puisse l'empêcher.

Dans ce premier plaidoyer, il semble que le général-écrivain demande seulement pour l'Allemagne sa place au soleil, que des puissances rivales l'auraient empêchée d'acquérir ou l'empêcheraient de conserver; mais il sent probablement la faiblesse du terrain sur lequel il s'est placé, et qu'il a lui-même démontré par avance la fragilité de son argumentation en exposant au début de son livre la merveilleuse prospérité, l'extraordinaire expansion à laquelle est parvenue l'Allemagne depuis quarante ans, sous ce régime de soi-disant oppression extérieure dont elle serait la victime. Il sent qu'il ne pourra pas mieux démontrer que cette place au soleil qu'elle s'est faite largement par son développement de richesse, de population et de puissance, l'Allemagne se voie sérieusement au moment de la perdre par la méchanceté concertée de ses voisins. L'auteur fait bien quelques efforts pour convaincre ses compatriotes que la France veut coûte que coûte sa revanche, que l'Angleterre veut humilier et affaiblir l'Allemagne, que la Russie veut le panslavisme en Orient et pour cela attaquer l'Autriche, et que les trois puissances ont passé ou vont passer à l'état agressif. Il lui est impossible de citer un seul fait positif à l'appui de sa

thèse ni de démontrer qu'au moment où il écrit (1911) l'Angleterre se soit donné une armée continentale, la Russie des chemins de fer stratégiques, ni la France une organisation militaire renforcée ou que celle-ci ait abdiqué son calme en face de tant d'incidents et de provocations de la part de l'Allemagne. Et alors, renonçant à la thèse modeste et pour ainsi dire défensive, l'auteur passe subitement à la thèse *impérialiste*, celle qui correspond à ses vrais sentiments pangermanistes et qu'il va exposer sans ambages.

« Au centre de cette vieille Europe qui était le théâtre de toutes les aspirations des puissances, un État s'est formé qui révèle une force d'expansion formidable par l'accroissement de sa population, par son armée et son incomparable capacité industrielle et commerciale : de là est sortie une situation qui est inconciliable avec l'idée de l'équilibre européen, d'autant plus que le peuple allemand a non seulement acquis des colonies, mais a conquis dans tous les pays du monde une position de premier ordre. Raisonnablement on ne peut pas cependant exiger que l'Allemagne avec ses 65 millions d'habitants et son commerce mondial se laisse traiter sur le même pied que 40 millions de Français, qu'elle abandonne aux 45 millions de sujets de la Grande-Bretagne (Celtes, Écossais, Gallois et Irlandais à côté des Anglais de race germanique) le rôle d'arbitre sur les États de l'ancien monde et la suprématie maritime.... Quoique l'Allemagne ne soit parvenue que tardivement à acquérir une force mondiale, elle a aujourd'hui le droit de réclamer une extension considérable de puissance. »

En quoi consiste dans l'esprit de l'auteur cette extension de puissance, on peut l'apercevoir par les quelques lignes qu'il consacre à un projet conjectural d'entente avec l'Angleterre. « Il faudrait que l'Angleterre nous laissât les mains entièrement libres dans la politique européenne, et que pour commencer, elle acquiesçât à toute extension de la puissance de l'Allemagne sur le continent, telle qu'elle pourrait éventuellement se produire, soit dans une Confédération des États de l'Europe centrale, soit dans une guerre avec la France. Elle serait tenue de ne plus chercher à entraver le développement de notre politique coloniale sur le terrain diplomatique, en tant qu'elle ne se ferait pas aux dépens de l'Angleterre. Elle devrait souscrire au projet de transformation de l'État territorial du Nord de l'Amérique (?) au profit de l'Italie et de l'Allemagne. Il faudrait qu'elle s'engageât à ne pas susciter d'obstacles aux intérêts de l'Autriche dans les Balkans; à ne pas contre-carrer les aspirations économiques de l'Allemagne dans les Indes; enfin il lui faudrait se résoudre à ne pas s'opposer au développement de la puissance maritime de l'Allemagne et à l'acquisition de stations de charbon par l'empire Allemand. »

Nous voilà loin, on le voit, des termes de la première thèse, et c'est à un renversement complet d'équilibre mondial qu'on aboutit [1]. Les moyens proposés pour y réussir sont les suivants, l'alliance avec l'Angleterre posée dans les conditions précédentes étant jugée improbable :

« Briser la Triple-Entente, et puisque aussi bien il est impossible d'amener jamais la France à marcher avec nous, l'abaisser au degré de puissance qui lui revient » (se rappeler que quelques pages plus haut la France a été déclarée comme n'ayant plus de tâche à remplir et épuisée en tant que nation [2]).

1. La contradiction a été bien saisie dans le curieux volume *J'accuse* écrit en allemand par un Allemand et publié à Lausanne : Voir le chap. *Vorgeschichte des Verbrechen*. La politique de la place au soleil, dit l'auteur, est devenue celle de : Ote-toi de là que je m'y mette!

2. Dans son volume *La Prochaine guerre* (trad. angl. p. 239), le général dit franchement : « Cela a été à mon avis l'erreur capitale de la politique allemande de n'avoir pas réglé le compte de la France à une époque où la situation internationale nous était favorable.... Les occasions n'auraient pas manqué. » « Les ayant laissé échapper, écrit-il encore, il nous faudra abattre la France de telle façon qu'elle soit obligée de renoncer à l'alliance Anglaise et retirer sa flotte pour la sauver d'une destruction totale. De même qu'en 1870 nous avons été jusqu'à l'Océan, nous devons cette fois conquérir la France totalement de façon à prendre les ports français et détruire leurs dépôts. »

« Rattacher les États de l'Europe centrale en une Confédération qui n'aurait pas seulement un but défensif, mais qui prendrait la forme d'une alliance défensive et offensive. *Ce but ne pourrait être atteint que par une guerre victorieuse* qui consoliderait définitivement la confiance dans la puissance de l'Allemagne et mettrait ses adversaires dans l'impossibilité de contre-carrer ses projets par la force.

« Étendre le domaine colonial allemand et acquérir ou conquérir des colonies de peuplement. »

Il ne s'agit plus ici, on le voit, de guerre défensive, ni même préventive, mais d'une guerre d'impérialisme pour imposer à l'Europe la suprématie allemande; et cette guerre impériale il faut se hâter de la faire tant qu'on a l'espoir de battre isolément chacun de ses ennemis, ce qui sera possible par la hardiesse de l'offensive (p. 166). « La situation tendue entre l'Autriche et la Serbie suffirait à elle seule probablement pour déchaîner cette guerre », ardemment souhaitée par l'auteur.... « La France et la Russie, il est vrai, ne semblent pas encore considérer le moment actuel comme favorable pour l'entreprendre.... Mais il va pour nous de l'intérêt le plus direct et le plus vital de maintenir intacte la position de l'Autriche dans les Balkans, de conserver Constantinople aux Turcs avec un avant-pays aussi grand que possible, de défendre par tous les moyens la Turquie d'Asie.... Il ne faut pas se lasser de répéter que nous n'avons nulle raison de craindre la guerre, si nous rassemblons toutes nos forces.... Une grande guerre même unira notre peuple en exerçant sur lui une action vivifiante.... La victoire par la lutte!... » (P. 175).

Dans cette lutte, le général compte absolument sur le concours de l'Italie qu'il démontre ne pouvoir faire défaut à l'Allemagne, comme il avait compté sur la force défensive de la Turquie avant les événements des Balkans.

Ce n'est pas le seul manque de perspicacité qu'on peut relever dans ses ouvrages; les erreurs de prévision y abondent : débarquement des Anglais sur les côtes de Hollande, écrasement rapide et presque instantané de la France, soulèvement du monde islamique et des Indes contre l'Angleterre, conflit entre le Japon et la Russie, etc., l'auteur fait toutes sortes de prédictions qui ne se sont pas réalisées. Ses prévisions stratégiques n'ont pas été mieux confirmées jusqu'ici par les événements. Le ton dogmatique de l'auteur et ses flatteries du chauvinisme allemand ont assuré à ses livres un succès tout à fait disproportionné avec leur valeur réelle.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

Émile Waxweiler. — *La Guerre de 1914. La Belgique neutre et loyale.* 1 vol. in-8, Payot, Paris et Lausanne, 1915.

Ce volume doit être classé, sans hésitation, parmi les publications les plus intéressantes sur la guerre actuelle. Il ne traite que de la Belgique, mais il expose de la façon la plus complète et la plus précise l'attitude et la politique de la Belgique avant la guerre et en face de la guerre.

L'auteur le fait avec une méthode rigoureuse, un souci scrupuleux de l'exactitude, une conscience « scientifique », une impartialité aussi suivie que méritoire, une élégance de style qui rend la lecture de son œuvre attrayante. Il rapporte les faits, les discute et les juge. Et après l'avoir lu, tout esprit non prévenu conclura avec lui : « La Belgique n'a rien à se reprocher; elle mérite que cela soit attesté en ne laissant dans l'ombre aucun témoignage et en requérant sans faiblesse comme sans passion contre toute erreur ou toute diffamation » (p. 4).

« Dans la société des États comme dans celle des individus, dit-il, à propos de la sommation de livrer passage aux troupes allemandes, celui qui tient à l'estime des autres détermine ses actes par la fidélité aux engagements qu'il a pris. Que ce chemin de l'honneur et de la probité soit rarement le plus court, mais qu'il demeure le plus sûr et devienne, avec le temps, le plus profitable, c'est ce que Tocqueville a déjà si bien montré en étudiant les rapports de la morale et de la politique. » (P. 56.) Jamais en Belgique ni les dirigeants de la politique, ni l'opinion ne s'arrêtèrent un seul instant au marché proposé par l'Allemagne, « et nul ne se représenta que l'on pût prendre l'attitude des marchands du Temple. Mais même si l'on se plaçait à un point de vue bassement

mercantile, il serait difficile de discerner l'avantage que l'Allemagne offrait à la Belgique pour la séduire : il est manifeste que les engagements de l'Allemagne restaient fort en deçà des périls auxquels elle exposait la Belgique, de sorte que si celle-ci cédait, elle acceptait tout à la fois la certitude d'être déshonorée et le risque d'être dupée. » (P. 60.)

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne a déclaré le 4 août au ministre de Belgique : « La correction de votre pays a été parfaite; l'Allemagne ne peut rien lui reprocher. » Et cependant la Belgique a été accusée, en Allemagne, d'avoir méconnu ses devoirs et trahi sa neutralité. M. Waxweiler fait bonne justice de ces accusations (P. 130-193.)

Enfin dans un dernier chapitre, M. Waxweiler expose et discute les règles allemandes de la guerre et leur application en Belgique. Ici encore il rencontre des accusations allemandes : les civils belges ont traîtreusement attaqué les troupes germaniques, les blessés allemands ont été maltraités par la population, certains ont eu les yeux crevés par des jeunes filles belges. les Allemands qui se trouvaient en Belgique au début de la guerre ont été l'objet de traitements inhumains. Les atrocités allemandes n'ont donc été que de justes représailles. M. Waxweiler montre sur quelles erreurs et sur quelles confusions reposent ces accusations et comment — ainsi que le fait s'était déjà produit, en 1870-71, notamment dans l'affaire de Fontenoy, — les armées allemandes surprises par des attaques inattendues ont imputé à des civils les coups tirés par des soldats invisibles. Et il montre encore que les horreurs commises en Belgique par les Allemands ont été la conséquence d'un système qui mettant le succès au-dessus de tout ne recule devant aucun moyen pour l'assurer, et s'égare dans les cruautés les plus inutiles, voire les plus dangereuses, dans l'illusion qu'elles peuvent servir à atteindre le but. La nécessité interprétée par l'arbitraire du commandement, tel est le principe suprême, et comme le dit M. Waxweiler « des commandants de troupes que la rapidité d'action et la confiance en soi amènent plus facilement que d'autres à faire litière des scrupules » en arrivent à conclure : « Il est utile, il est nécessaire de mettre un village, une ville à feu et à sang si des civils y ont organisé une rébellion : car un tel traitement qu'on répétera, s'il le faut, finira bien par empêcher qu'on touche aux soldats allemands, dont la vie et la santé sont nécessaires à la défense de la patrie. Mettre une ville à feu et à sang parce que des civils ont tiré? La pratique du principe de la nécessité est pire encore : on met une ville à feu et sang parce qu'on croit, parce qu'on a lieu de croire, parce qu'on se plaît à croire que des civils ont tiré? » (P. 251.)

La violation du droit des gens en Belgique. — Publication officielle du gouvernement belge, 1 vol. Paris, Berger-Levrault. — « Voici un livre d'horreurs. On y trouvera exposés, avec la froide sérénité d'un procès-verbal judiciaire, les plus abominables méfaits. C'est le relevé méthodique, dans sa poignante réalité, des crimes commis par les troupes allemandes à la suite de la résistance chevaleresque et héroïque du peuple belge. Nul ne le parcourra sans frémir d'épouvante. » C'est en ces termes, que M. Van den Heuvel commence la très belle préface dans laquelle il résume les principales constatations faites par la Commission d'enquête belge sur la violation du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre, en ayant soin de rapprocher constamment les méfaits des armées allemandes des dispositions du Règlement de la Haye signé par l'Allemagne en 1899 et 1907. Il faut lire les douze rapports de la commission belge et les annexes qui y sont jointes : instructions des autorités belges à la population civile; extraits de la lettre pastorale du cardinal Mercier en date de Noël 1914. Il faut lire, avant tout, l'admirable préface dans laquelle M. Van den Heuvel expose, explique et juge le système de terreur mis froidement en œuvre par les autorités allemandes.

« Pareille conduite de la guerre, dit il justement, est assurément contraire à la morale, à l'humanité, au droit des gens. Et, pour ceux qui songent au lendemain, elle apparaît aussi comme une lourde faute politique. Elle sème et enracine une haine qui se transmet de génération en génération. Elle crée un abîme

entre des voisins; elle prolonge la guerre des cœurs et des esprits bien au delà des traités de paix....

« Les excès que cette tactique de terreur à produits sur le sol belge sont, ajoute-t-il, effrayants. La nation allemande rougira de honte le jour où ses yeux pourront s'ouvrir à la réalité et de son sein s'élèvera, j'en suis persuadé, une formidable clameur d'indignation. »

Georges Bourdon. — *L'Énigme allemande. — Ce qu'ils pensent. — Ce qu'ils veulent. — Ce qu'ils peuvent.* Paris, 1913, Plon-Nourrit et Cie, 1 vol. in-16, p. III-479.

Il n'y a plus d'énigme. Ce que pensaient et ce que voulaient les Allemands, les événements ont sur ces questions projeté une aveuglante lumière. Ce qu'ils peuvent, nous ne l'ignorons pas davantage, en attendant qu'un avenir prochain révèle les limites et les insuffisances de leur formidable puissance de guerre. Et cependant on aurait tort de croire que l'enquête dont M. Bourdon faisait connaître en 1913 les résultats, ait aujourd'hui perdu tout intérêt. L'auteur a interrogé le sphinx avec courage, avec intelligence, avec un absolu désir de vérité. Les réponses qu'il nous rapporte sont maintenant encore pleines d'enseignements. Elles peuvent aussi nous aider à résoudre cette autre énigme qui se pose devant nous : Comment un grand peuple et de haute culture, qui prétendait marcher à la tête de la civilisation, s'est-il transformé en une gigantesque société de fous sanguinaires et atroces ?

Disons-le sans hésiter ; dans l'ensemble de ses conclusions, M. Bourdon s'est gravement trompé. Il a cru à la sincérité des protestations pacifiques qui lui ont été prodiguées. Il a vu dans le pangermanisme une minorité tapageuse mais sans influence. Il a cru que l'armée, docile à toutes les directions de son chef, acceptait l'idée d'une paix prolongée, et que telle était la volonté du souverain. Il a recueilli de la bouche de M. Kiderlen-Wächter cette affirmation que l'affaire du Maroc était pour jamais résolue. Il a entendu le prince Lichnowsky affirmer qu'il ne croyait pas à la guerre, parce qu'il ne se trouverait jamais un homme assez fou pour nous y jeter. Sudermann lui a donné l'assurance que, dans toute l'Allemagne, il n'y avait que sympathie pour la France; et Maximilien Harden lui a prouvé que l'Allemagne n'avait ni besoin ni envie de nos colonies. Le Dr Reicke, deuxième bourgmestre de Berlin, a nié devant lui l'existence de livres scolaires à pensée hostile à la France; et M. Paul Salumleit, un des pédagogues les plus considérés de l'Allemagne, se porte garant que l'effort de l'enseignement national tend « à baigner l'âme allemande d'un grand souffle d'humanité » (p. 363).

M. Bourdon s'est laissé convaincre, malgre les avertissements ironiques et les dénégations brutales d'autres témoins, tel que M. Alfred Kerr, le directeur de la revue *Pan*. Voici comment celui-là juge ses concitoyens et leurs protestations : « Ils ne vous ont pas dit la vérité! Personne ne vous dira la vérité! Personne! Entre vous et nous, il n'y a que du mensonge! » (p. 216). L'enquêteur français n'a pu se résoudre à apprécier aussi sévèrement tant de personnages si courtois ou si haut placés. Il n'a pu lui entrer dans l'esprit que tant d'affirmations fussent mensongères, que tant de déclarations de sympathie fussent pures déceptions, et toutes ces déclarations pacifiques un masque pour leurrer l'étranger naïvement crédule. Il faut bien cependant aujourd'hui se rendre à l'évidence : le mensonge est une arme de guerre, et une de celles que les Allemands, du petit au grand, manient avec le plus de goût et de virtuosité. Mettons que quelques-uns des interlocuteurs de M. Bourdon aient pu être de bonne foi. Cela prouverait qu'il y a dans l'âme allemande une complexité d'éléments hétérogènes ou même contradictoires, dont la coexistence semble impossible à nos cerveaux gaulois. Un grand seigneur, tel que le prince Lichnowsky, n'a peut-être pas voulu mentir sciemment, à seule fin d'égarer un modeste journaliste français. Mais chez lui, comme chez Théodor Wolff, comme chez le prince Hatzfeldt, ou tel autre pacifiste, l'amour de la paix s'associait à un amour plus grand encore de l'hégémonie germanique, de l'incessant accroissement territorial, qui est la destinée historique de la Prusse, à la haine ou au moins

au mépris de cet ennemi héréditaire, l'*Erb*-feind, que le Kaiser désignait un jour à son armée, en parlant devant les attachés militaires étrangers, dont le nôtre. Les interlocuteurs de M. Bourdon lui montraient une de leurs faces, et il n'a pas su voir qu'ils en avaient une autre.

Voilà l'inconvénient et l'inhérente insuffisance de ces enquêtes hâtives, faites par un voyageur de passage, quelque perspicacité qu'il puisse apporter à ses recherches. Les gens, Français ou neutres, qui avaient habité l'Allemagne, et tous ceux qui suivaient, depuis un temps suffisamment prolongé, le développement des aspirations et des volontés de l'Allemagne, ceux-là n'avaient pas de doute. Ils savaient que la guerre était voulue, énergiquement préparée, résolue pour une échéance certaine. Ils savaient que les prétendus pacifistes n'auraient ni une hésitation ni un regret, quand il faudrait entonner le *Deutschland über alles,* et foncer sur le voisin; témoins les socialistes et internationalistes, témoin ce Sudermann, plein de sympathie pour la France (voir p. 157, 8), qui depuis a signé le manifeste des intellectuels, témoin surtout ce chef suprême de l'armée et de la nation qui, tout à la fois, affirmait son attachement à la paix, voulait être « le seigneur de la paix », encourageait ardemment un développement économique de son pays qui semblait exclusif d'aspirations belliqueuses, et d'autre part se lançait dans une formidable augmentation de ses forces de terre et de mer, qui eût été de la folie pure, si la guerre n'en avait été le but certain.

L'enquête a été incomplète également quand elle a interrogé non plus les personnes, mais les choses. M. Bourdon s'est laissé persuader que l'enseignement en Allemagne n'offrait point ces caractères que l'on dénonçait dans notre pays; qu'il ne tendait pas à exalter l'orgueil et l'ambition germaniques, ni à cultiver le mépris et la haine des étrangers. Mais il s'agit de s'entendre. Ce ne sont pas les ouvrages destinés aux élèves de l'enseignement supérieur qui trahiraient ces prédications forcenées. La parole des maîtres suffisait à la tâche, et nous savons surabondamment ce que ceux-là enseignaient, sur cette question des intérêts et des droits de l'Allemagne. Ce sont eux qui portent la plus lourde responsabilité dans ce travail ardent et persévérant qui a fait de la mentalité et de la moralité allemandes ce que nous les voyons. Les livres destinés à l'enseignement secondaire ont eux-mêmes une tenue décente. Nous croirons facilement, avec M. Bourdon, que, comme l'affirme M. Samuleit, on ne trouverait, dans le nombre, qu'à l'état très exceptionnel, des ouvrages d'un chauvinisme extravagant. Là encore l'enseignement du maître se chargeait de compléter ce que le livre n'aurait pu, sans quelque imprudence, dire ouvertement. Mais c'est dans ce monde immense, et peu accessible aux étrangers, de l'enseignement primaire, qu'il eût fallu chercher comment les gouvernants entendaient façonner, par le livre, l'âme allemande. S'il avait là jeté la sonde, M. Bourdon en aurait rapporté des ouvrages tirés à des centaines d'éditions, et courants dans les écoles depuis nombre d'années, comme ceux que cite et qu'analyse M. Verrier, dans un opuscule bourré de documents précieux [1]. *Le Guide pour l'Enseignement de la Géographie* (par H.-A. Daniel, 265e édition en 1911), enseigne que l'Allemagne comprend : l'Empire allemand, l'Empire d'Autriche, la Suisse, la principauté de Liechtenstein, le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg, et l'État Danois. Même enseignement est donné par les *Éléments de Géographie* de E. von Seydlitz, adoptés dans la plupart des écoles de l'empire.

Dans son louable désir d'impartialité, M. Bourdon s'est montré injuste (il doit aujourd'hui le reconnaître), envers son propre pays. Il croit devoir, comme le manifeste socialiste de Londres, mais avec une excuse qui manque à ce dernier, puisque lui n'avait pas reçu les enseignements de la guerre, partager les responsabilités entre les deux pays. Il signale, dans l'un et l'autre, des intempérances de langage chez les journalistes, des erreurs d'action chez les gouvernants, des provocations dangereuses chez les partis nationalistes. Mais l'injustice de pareille assimilation ne saute-t-elle pas aux yeux? Les nationalistes

1. Paul Verrier, *Pages d'Histoire, la Folie allemande*, Berger-Levrault.

n'étaient, parmi nous, qu'une minorité sans influence. Le pangermanisme avait envahi toutes les classes sociales en Allemagne. Il régnait en maître dans les universités et dans l'armée, et nous savons ce que cela signifie. Un vieux dicton allemand nous le dit : « Tel ou tel pays possède une armée, mais l'Allemagne est une armée qui possède un pays » (p. 269). M. Bourdon constate lui-même (p. 153) que l'Empereur, contre qui les pangermanistes conspirent, n'ose pas les affronter. — Et là n'est pas la seule différence. Nos nationalistes revendiquaient le retour à la patrie d'une province arrachée par la violence, que l'Allemagne, après un demi-siècle de domination, ne savait qu'opprimer brutalement. Peut-on mettre ce programme en balance avec les monstrueuses prétentions du pangermanisme : écrasement de tous les peuples qui ne voudraient pas subir l'hégémonie allemande, absorption des faibles, Hollande, Suisse, Belgique, Danemark? Enfin, sur les fautes des gouvernants, pour lesquels M. Bourdon est très sévère, il y aurait beaucoup à dire. Il parle des erreurs *criminelles* du quai d'Orsay (p. 45). Or, de quoi s'agit-il? Les conventions signées à Algésiras prévoyaient une collaboration des deux pays dans l'exécution au Maroc de travaux publics ou l'exploitation d'entreprises industrielles. Après la chute du ministère Briand, le cabinet français a opposé une entière mauvaise volonté aux tentatives faites pour réaliser ce programme d'entente. Nous croyons bien que l'action ou l'inaction des ministres (M. Cruppi était alors aux Affaires étrangères) était surtout déterminée par la répugnance des commissions parlementaires compétentes, à entrer dans la voie qu'on prétendait ouvrir. Pourrait-on aujourd'hui blâmer parlementaires ou ministres? Oublions nos sympathies ou antipathies personnelles, pour juger seulement les faits. Ne voit-on pas quel danger il y aurait eu à introduire à nos côtés l'action de l'Allemagne, dans ce Maroc à peine pacifié, et tout frémissant des luttes de la veille, où l'influence allemande se posait depuis plusieurs années en antagoniste de la nôtre? « Laissez-leur prendre un pied chez vous, — Ils en auront bientôt pris quatre. » A qui cela pourrait-il s'appliquer plus justement qu'aux Allemands? Et quelle inépuisable source de conflits, de réclamations arrogantes chez les uns, de débats énervants et de concessions humiliantes chez les autres! Et, après tout, le résultat immédiat de ces mauvaises volontés françaises n'a pas été si regrettable. L'abandon de quelques portions de notre Congo n'était pas un prix trop élevé à payer pour devenir maitres de notre action au Maroc, sans l'aide dangereuse des capitaux et des entreprises allemands.

L'Allemagne a si bien compris que le résultat de ces longues négociations avait été pour elle une défaite diplomatique, que sa volonté de recourir à la force s'est de ce jour confirmée. M. Bourdon, qui le constate, dirait-il que cela même fut la cause déterminante de la guerre qui bouleverse le monde? Il n'y aurait certes là nulle excuse à l'action de l'Allemagne; ce serait simplement une nouvelle attestation de ce qu'est pour elle le respect des traités. Mais n'est-il pas dix fois évident que la déconvenue, qui suivit l'épisode d'Agadir, a été tout au plus pour l'Allemagne un motif de hâter ce recours à la force, qui était dans ses désirs et dans sa volonté?

M. Bourdon ne doit pas être loin de le croire, maintenant qu'il sait quel était le pouvoir du pangermanisme. Il a si bien vu et si bien exposé les caractères de ce nationalisme impérialiste! « Ce n'est pas assez d'aimer sa patrie; pour ces cœurs de bronze... il faut l'aimer en chevalier, la célébrer en derviche hurleur, les yeux clos, la bouche frénétique, tout le corps en extase; il faut haïr tout ce qui n'est pas elle. La Haine est sainte, etc. » (P. 181, 182.) La justesse et la vigueur d'un pareil portrait nous font pardonner à l'auteur bien des erreurs et des illusions; celles que nous avons signalées déjà, ou celles qui lui fait croire qu' « un grand souffle libéral soulève la grande mer du peuple allemand ». L'affaire de Saverne a dû lui causer un pénible étonnement. — Mais son livre nous apporte de précieuses informations sur bien des sujets. La haine des Allemands pour l'Angleterre est un des sentiments qui s'affirment devant lui avec le plus de constance et le plus d'énergie. On pourrait croire que, parlant à un Français, les interlocuteurs de M. Bourdon exagéraient ce sentiment, pour faire ressortir d'autant mieux leur prétendue sympathie pour la France et leur désir d'une entente avec elle. Mais le cours des événements

nous a montré combien était sincère et profonde cette haine. Elle est faite de toute la colère d'un peuple dont l'ambition se heurte à une barrière immuable, de toute la fureur de gens qui professent le mépris des contrats, des serments et du droit des gens, pour une grande nation, qui respecte et, au besoin, protège par les armes ces fondements de la société des peuples. Elle est faite aussi du besoin de colorer des appétits inavouables. « La paix, disait Alf. Kerr à M. Bourdon, ce sont vos colonies. » Ce sont également, ou plus encore, ces riches colonies de l'Angleterre, que l'appétit germanique se proposait bien un jour ou l'autre d'absorber, quand il aurait à jamais détruit la puissance militaire de la France.

Sachons gré encore à notre auteur de nous avoir fourni quelques preuves nouvelles des erreurs de pronostic de ces ennemis, qui prétendaient tout prévoir, tout organiser et ne rien laisser au hasard des batailles. Voici comment le comte de Reventlow appréciait les chances d'une guerre navale : « L'Angleterre y courrait de gros risques. Elle sait que, dans la mer du Nord, les conditions stratégiques travaillent pour nous. Elle sait que nous pourrions, à notre gré, faire durer longtemps une guerre navale. Elle sait qu'elle a sur le globe une foule de points vulnérables, et nous, aucun. Elle sait qu'elle ne peut pas nous affamer.... Je n'aperçois rien dont nous puissions nous alarmer. » (P. 212.)

Il n'est que juste de dire, en terminant, que M. Bourdon a fait œuvre patriotique en nous signalant le danger allemand. Le danger était plus certain que lui-même ne l'a cru, mais il n'apparaissait pas tel à nombre de Français, et c'était œuvre utile et méritoire que de le leur signaler. Très précieux étaient d'ailleurs les renseignements recueillis sur la puissance économique et financière de l'Allemagne, et sur ce point les événements n'ont point donné tort au voyageur. Ses illusions mêmes lui font honneur; il n'a pu croire à tant de duplicité chez les personnages représentatifs qu'il a interrogés. Qui ne serait indulgent pour quelques erreurs dans la prévision de l'avenir, quand il s'agit de l'Allemagne? Stoffel, lui-même, l'observateur clairvoyant, ne signalait-il pas chez le Prussien un « sentiment de la dignité individuelle », et ne déclarait-il pas, en 1869, que la Prusse ne désirait nullement la guerre?

LÉON MOREL.

J. Flach. — *Essai sur la formation de l'esprit public allemand.* Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, un vol. in-12 de 132 p., 1915.

Ce petit ouvrage est une des productions les plus fortes que la science française nous ait données récemment sur l'Allemagne. M. Flach connaît bien ce pays, dans ses auteurs, dans son histoire, dans sa vie même. Il nous donne ici la quintessence d'une longue, et parfois douloureuse, expérience. Les lecteurs de notre *Revue* retrouveront dans ces pages le développement d'idées dont ils ont eu la primeur.

L'auteur veut nous montrer l'Allemand tel qu'il est, pour que nous connaissions bien notre adversaire, et sachions comment le traiter : « Quelque déloyal que soit un adversaire, nous avons trop en France, le sens de l'honneur et l'amour de la justice pour faire céder la vérité à la passion. Or, il ne nous suffit pas de flétrir, de toute l'énergie de notre âme, tant de violations sacrilèges et sauvages des lois de l'humanité, tant d'odieuses ruptures des pactes les plus formels; il nous importe de remonter aux sources de cette barbarie et de cette félonie, d'en délimiter l'étendue, d'en sonder la profondeur, d'établir le départ des responsabilités individuelles ou collectives, à la fois pour nous gouverner au milieu des événements qui sévissent et pour entrevoir quelle paix salutaire pourra y mettre fin à jamais. » (P. 9-10.)

Ce sont d'abord des souvenirs personnels : les Prussiens à Kehl, en 1848; la mainmise lente et sûre de Berlin sur l'Allemagne du Sud, de 1850 à 1870; le bombardement de Strasbourg et les raisonnements hypocrites et sophistiques qu'il provoqua chez les savants allemands.

L'auteur se demande ensuite s'il y a réellement, comme certains le prétendent, deux Allemagnes (p. 19-28). Il estime « qu'au point de vue des aspirations nationales... la distinction... ne répond plus à aucune réalité objective ». Et il cite

à l'appui de curieux passages d'ouvrages allemands récents. — L'opinion publique est beaucoup moins divisée que nous ne le croyions généralement, et, du reste, existe-t-il en Allemagne une opinion publique? (p. 30). Tous les anciens contrastes « ont été atténués, effacés, fondus par la prussification... » (p. 34).

Existe-t-il une *âme allemande?* — Mais d'abord « à quelle réalité le nom d'Allemagne correspond-t-il? » L'histoire le déclare formellement : « Dans le sens rigoureux des termes, il n'a jamais existé, jusqu'à notre époque, de conscience nationale de l'Allemagne, de véritable âme allemande. » Le mouvement de la Renaissance fut « par essence, cosmopolite » et la Réforme « scinda le corps germanique en deux ». La guerre de Trente ans fit reculer complètement la civilisation : « Le peuple parle des patois allemands, les classes élevées parlent le français, les érudits écrivent en latin. Comment y aurait-il un esprit public, quand il n'y a plus même de langue commune? » (P. 42.) — Alors intervient la Prusse, qui rénove religieusement et juridiquement, administre, fonde l'Étatisme et, avec Frédéric II, prépare l'*instrument politique* qui fera l'unité au siècle suivant.

Cependant les *doctrines philosophiques et mystico-religieuses* (p. 49-56) commencent à monter la tête de l'Allemand. Herder lui fait le portrait du « parfait Germain »; Novalis prophétise la *Culture* allemande et une régénération de l'humanité tout entière. Hegel « fond en un tout l'État mystique de ses prédécesseurs et l'État prussien de son temps ». Ainsi s'élèvent peu à peu *l'Orgueil teuton et la volonté de puissance* (p. 57-71), dont l'auteur donne de bien curieux exemples : les élucubrations de H.-S. Chamberlain qui fait de Jésus un Allemand et celles de Woltmann qui germanise de même tous les grands hommes de la Renaissance et des temps modernes, retrouvant dans Vinci Wincke, dans Vecellio Wetzell, dans Voltaire Arnid et dans Diderot Tietroh....

Comment de pareilles insanités peuvent-elles voir le jour? — C'est que l'Allemand sophistique avec délice et ment effrontément (p. 71-84). Velleius Paterculus le voyait déjà ainsi. Il exploite « les idées mystiques de Fichte ou philosophiques de Kant pour en venir à identifier la conscience allemande avec la conscience divine » et la *Gazette de Francfort* déclare solennellement que « de l'impératif catégorique le sous-officier allemand est l'incarnation ». Le néo-gobinisme n'est pas autre chose qu'une falsification impudente des idées de notre compatriote. L'auteur en donne la preuve la plus décisive (p. 79 pass.). Finalement cet amas laborieux de sophismes et de faux constitue le piédestal d'une théorie de la force : « La force dans toute sa sauvagerie est dès lors légitime pour le peuple élu. Tous ceux qui lui résistent vont à l'encontre du droit.... »

« Mais l'Allemand, au fond, s'il est batailleur et querelleur, n'est pas guerrier. Il fallait le rendre militariste dans l'âme, et c'est le prodige que réalisa la Prusse par deux méthodes successives : d'abord l'argument *pacifiste*, puis l'argument *conquérant*. » Le premier fut après 1870 celui de Bismarck, le second celui de Guillaume II. « La prussification de l'Allemagne s'est accomplie par un double moyen : le réalisme et l'illusion; le réalisme, c'est-à-dire la puissance militaire et l'habilité organisatrice ou administrative; l'illusion, parce que l'Allemagne a prêté à la Prusse des sentiments, des qualités et des vertus qu'elle ne possédait pas, parce qu'elle lui a supposé un idéal qui lui manquait. » La Prusse sut entretenir le « mirage » jusqu'au jour où parut l'homme : Bismarck.

Sadowa, Sedan, assurent le triomphe de la doctrine historique et fondent le droit de la Prusse. Ce droit a la puissance d'une loi de la nature. On ne discute pas avec lui. Une presse habilement menée répand le mot d'ordre et s'empare de l'esprit de la masse. Le militarisme « pénètre d'outre en outre la société allemande ». La jeunesse universitaire en est imprégnée; elle a été éduquée par Treitschke.

Ainsi s'affirme la prétention du *Deutschthum*, qui vaincra par « l'organisation ». « Son principe n'est ni politique, ni économique, ni religieux. Il est *social*. » Et il se fonde sur une hiérarchie anthropologique qui réserve la suprématie à l'Allemand.

L'auteur conclut par ces fortes paroles : « Il n'y a pas seulement à triompher d'une formidable machine de guerre et à conjurer pour l'avenir son retour

offensif; il faut avoir raison de la malfaisance de tout un état d'esprit.... Le germanisme, ainsi constitué, ne peut s'avouer vaincu, puisque son principe est le succès. Une force invincible devra le briser.... »

Ce livre devrait se trouver sur la table de tous les hommes d'État auxquels incombe actuellement, dans les pays alliés ou neutres, la responsabilité du pouvoir.

MAURICE CAUDEL.

Norman Angell. — *Prussianism and its destruction.* London, 1 vol. in-12, 240 p., Heinemann, s. d.

L'ouvrage de M. N. Angell ne vaut pas cher, et je n'en parle pas ici pour en vanter le mérite, ni en recommander la lecture. Et cependant, il serait bon qu'on y jette les yeux, pour observer un état d'esprit curieux autant que faux, pour se prémunir contre lui, et pour le juger une bonne fois. (Car ces billevesées peuvent faire leur chemin dans certains milieux; elles en avaient déjà fait beaucoup avant la guerre; elles reparaîtront après.) Ce sera, si vous voulez, comme une vaccination. — Opération pénible, du reste. Ces 240 pages ne se lisent pas d'un trait. L'auteur rabâche volontiers, s'égare souvent, se cite avec complaisance, et sans discrétion. A la longue, ce verbiage fatigue. On éprouve une impatience douloureuse devant ce parti pris d'écrire toujours sans réfléchir jamais, et de travestir en théories étranges les faits les plus simplement éloquents.

M. N. Angell se cite volontiers. A vrai dire il ne fait que cela, car le présent volume n'est, à partir de la page 105 jusque vers la fin, que la réédition partielle d'une autre œuvre de l'auteur, arrangée tant bien que mal : quatre ou cinq chapitres remorqués par une introduction de circonstance et poussés en queue par une conclusion où les plus chères idées de l'auteur s'ébattent une fois de plus en liberté. Et que M. Angell ait justement choisi l'heure où nous vivons pour remettre sous les yeux du public les chapitres de sa « Grande Illusion » que cette heure condamne plus précisément au néant, voilà qui donne, dès l'abord, la mesure de son jugement et la preuve de son indifférence pour les faits.

Cette « Grande Illusion » a fait, quelque temps avant la guerre, du bruit en Angleterre, dans une Angleterre plus soucieuse, hélas! de pacifisme que d'armements, dans l'Angleterre libérale-radicale et quaker qui mettait sa confiance dans les volontaires de M. Haldane, proposait Guillaume II pour le prix de la Paix et bêlait des projets de « vacances navales ». M. N. Angell a fait alors d'assez nombreux adeptes. Certains ont, paraît-il, la candeur de le suivre encore. Ils l'ont élevé à la présidence d'une société qui prépare, au milieu de l'émoi actuel, l'avènement de la paix perpétuelle. Ceci en dit plus long que tout. Nous trouvons là une disposition mentale qui a toujours sévi chez nos voisins et alliés. Ils ont constamment nourri chez eux quelques spécimens de ce genre d'intellectuels qu'on peut appeler les sportifs du paradoxe. Ce sont de braves gens, qui rêvent tout éveillés, voient le monde comme ils le voudraient construire et non point comme il est, et jasent d'innocentes puérilités à côté de leur maison qui brûle. Ceux-ci ont conçu le projet grandiose et chimérique d'éteindre l'Etna avec leur *tea-pot*.

Du paradoxe! Tout ceci n'est qu'un long, laborieux, prodigieux paradoxe, qui, à la manière d'une grosse caisse, ne fait du bruit que parce qu'il est vide.

Voici la thèse de l'auteur :

Le monde vit sous l'empire d'une *grande illusion*, en s'imaginant que la puissance militaire apporte à une nation un avantage quelconque et que « les choses les plus précieuses dans la vie, les fins en vue desquelles nous constituons nos sociétés humaines, sont mieux atteintes en augmentant la puissance militaire et politique de l'État, en assurant sa domination sur les autres, en étendant son autorité et en augmentant ses territoires ». « Une guerre de conquête et de « subjugation » entreprise par une nation européenne contre une autre, si heureuse qu'elle soit au point de vue militaire, doit être, quant au bien-être moral et matériel de la nation victorieuse dans son ensemble, futile et désastreuse. » — La guerre est le résultat d'une « folie guérissable » et peut être évitée.

La guerre actuelle a été déterminée par des *théories fausses*. En leur substituant, dans l'esprit des hommes, des *théories vraies* — qui sont naturellement celles de l'auteur — on transformera en très peu de temps les conditions de la civilisation. La fausse théorie a donné naissance au *Prussianisme*, au « désir de domination » qui est « une chose vide, futile et mauvaise qui, une fois accomplie, ne peut rien faire de bon ». Or, le vrai *Prussianisme* n'est pas particulièrement prussien. C'est la croyance dans l'idée de la « grandeur » politique et cette croyance n'est pas plus allemande que française ou anglaise; elle est *européenne*; et tant qu'elle existera elle engendrera la guerre. Il faut lui substituer une doctrine politique plus vraie et meilleure. « Cet anarchisme international, l'idée qu'il n'y a pas de société des nations, doit faire place à l'aveu sincère de ce fait évident que les nations forment une société, et les principes admis par tous comme le seul espoir de maintenir la civilisation dans le sein des nations doivent être également appliqués comme le seul espoir de maintenir des relations civilisées entre les nations. »

C'est comme cela seulement qu'on détruira le Prussianisme.

Le Prussianisme est donc une *erreur européenne*, que chaque nation doit détruire chez elle-même. Il y a un « Prussianisme anglais ». L'auteur en donne la preuve par quelques citations (ch. III). On pourra, du reste, extirper facilement le mal, en raisonnant et agissant comme il convient. L'homme est condamné au combat, sans doute, mais avec la nature, non avec les autres hommes. Le progrès de l'humanité a consisté constamment à éliminer la lutte d'homme à homme et à lui substituer la coopération. Celle-ci est devenue la règle dans les sociétés civilisées. Elle doit régir également les rapports des États. Les arguments contre cette théorie qu'on veut chercher dans l'immutabilité de la nature humaine sont faux. L'homme est évidemment enclin au pacifisme, et la guerre elle-même tend à disparaître (ch. V). Nous sommes ici dans les chapitres réédités, ceux que l'auteur éprouve le besoin de remettre sous les yeux des lecteurs *au début de 1915*; vous allez voir si cela n'est pas curieux : — « Prenez le cas, dit l'auteur, du pays qui est considéré (*tout à fait à tort soit dit en passant*) pour être le plus militaire de l'Europe : l'Allemagne. L'immense majorité des Allemands adultes — tous ceux qui, en fait, constituent ce que nous connaissons comme l'Allemagne — *n'ont jamais vu une bataille et, selon toute probabilité humaine, n'en verront jamais une*. En quarante ans, 8 000 Allemands ont fait campagne pendant environ douze mois, contre des noirs tout nus. De telle sorte que la proportion des activités guerrières comparée avec celle des activités pacifiques est comme un à des centaines de mille. *Je voudrais qu'il soit possible d'illustrer ce fait par un diagramme*. Mais ce serait impossible dans ce livre, car si un seul point représentait le temps consacré à la guerre, je devrais remplir presque tout le reste du livre de points qui représenteraient le temps consacré par le reste de la population aux arts de la paix. » Cela s'imprime et s'offre aux lecteurs au moment même où ces Allemands, qui ne devaient jamais voir une bataille, tombent par files entières, par bataillons et par régiments, par dizaines, par *centaines de mille*, sur la Marne, l'Aisne, l'Yser, la Vistule, le Niémen, la Bzura, la Rawka, la Pilitza, et bien d'autres rivières, quand ce ne sont pas des montagnes comme les Carpathes. — M. N. Angell, vous pouvez dessiner maintenant votre diagramme. Le point unique des « activités guerrières » a multiplié.

Si vous aviez quelque part en dépôt, chez un éditeur, un livre où éclateraient de pareilles énormités, ne sauteriez-vous pas immédiatement dans un fiacre pour donner l'ordre de mettre tout cela au pilon? — Et que pensez-vous de l'auteur qui, au lieu d'anéantir ce papier compromettant, le réimprime et étale son étonnante inconscience devant le public?

Et maintenant, cela vous intéresse-t-il beaucoup de savoir que les nations belliqueuses ne posséderont pas la terre, que la conception de l'État n'est qu'une illusion, et que le rôle de la force brutale diminue en ce monde? — Cela fait encore 104 pages à lire, où le paradoxe continue à s'agiter furieusement.

En somme, rien, dans tout cela, ne résiste à l'analyse. C'est un échafaudage de mots, de billevesées et d'imaginations, qui ne tient debout que par la volonté de l'auteur et la candeur de celui qui l'écoute. — Mais vous n'êtes pas candide,

et vous n'aimez pas à être mystifié; vous savez un peu d'histoire, et vous connaissez le labeur de la véritable observation politique ; vous résistez à la suggestion; vous analysez et vous interrogez. Voici ce que vous trouvez :

M. N. Angell construit avec aisance ses théories parce qu'il ignore la valeur des faits, le poids des vérités, le sens même des mots qu'il emploie. Allégé de tous ces impedimenta, il s'élève à l'aise dans son rêve et bavarde à perte de vue.

Il ignore la valeur des faits : l'histoire reste pour lui pleine de mystères. Il vous soutiendra intrépidement que « pendant des siècles » l'Allemagne fut pacifiquement romantique et il oublie que si, en effet, « pendant longtemps les Allemands furent le peuple le moins agressif de l'Europe », ce qui vise évidemment le XVIIIe siècle, c'est qu'ils s'étaient, au siècle précédent, si sauvagement pillés et massacrés les uns les autres qu'ils en avaient perdu toute force, même celle de mal faire. Il fait des pays de la rive gauche du Rhin des régions germaniques « depuis la première aube de l'histoire », ce qui entraînerait son échec au plus modeste des baccalauréats. Vous trouverez, du reste, peu d'erreurs du même genre dans son œuvre, car il se tient généralement à distance d'une précision historique dont il sent tout le péril.

M. N. Angell ne connait pas mieux le sens des mots. Et je n'en veux pas d'autre preuve que le parti étrange qu'il tire de ce terme de *Prussianisme*, qu'il traîne derrière lui à travers tout son livre, de la couverture à la dernière ligne, sans se demander jamais ce qu'il signifie. Nulle part il n'en donne de définition. Il en fait, en somme, un synonyme redondant de *militarisme*. Et voilà justement où est son erreur. S'il avait cherché un instant de quels facteurs est composé ce Prussianisme dont il tire tant d'effet et, si derrière le mot il avait cherché les choses, il aurait découvert sans peine que le Prussianisme suppose une Prusse, c'est-à-dire un territoire qui se place en un point précis de la planète, avec une étendue, des débouchés, des voisinages qui lui sont particuliers; que dans cette Prusse, le Prussianisme suppose des Prussiens, c'est-à-dire une nation qui vit, raisonne et agit à sa manière, qui n'est pas celle de tout le monde; que le Prussianisme suppose encore, régnant sur cette nation, un Guillaume II avec ses acolytes, et ce sont là encore des hommes dont on ne trouve pas exactement les pareils ailleurs; et il aurait découvert encore d'autres ingrédients de moindre importance qui achèvent de donner à la mixture son volume, sa densité, sa consistance, son activité, en un mot son originalité, qui la distingue de toutes les autres. Quand on a achevé ce petit effort de réflexion, qui ne demande ni grand temps ni grande perspicacité, on voit que parler d'un « prussianisme britannique » est proprement une absurdité, un abus enfantin des mots. En effectuant, pour l'Angleterre, une analyse semblable à celle de tout à l'heure, on trouverait un produit, qui sera si vous voulez, le *jingoïsme*, totalement différent de la mixture précédente. En France, en procédant de même, on trouverait le *chauvinisme*, qui est encore autre chose, et ainsi de suite à l'infini, tous ces composés analogues, mais non identiques, donnant des réactions différentes et n'étant nullement substituables.

Ainsi le maladroit usage des mots trouble les conceptions les plus simples. Hobbes l'a dit il y a longtemps : « For words are but wise men's counters: they do but reckon by them; but they are the money of fools », et un autre compatriote de notre présent auteur, Seeley, a bien diagnostiqué son cas : « Vous avez à expliquer une masse considérable de phénomènes; vous ne savez même pas s'ils sont tous de même nature — mais ils se manifestent en même temps. — Que faites-vous? vous jetez sur la masse entière *un mot* qui enveloppe le tout comme un filet. *Vous évitez soigneusement de définir ce mot*, mais vous en parlez avec une profusion de métaphores qui laissent supposer qu'il y a là une force vivante de propriétés inconnues, illimitées : dès lors une simple allusion à ce mot suffit pour expliquer les effets les plus surprenants et les plus dissemblables.... »

Ignorant des faits, et inapte à soupeser les mots, vous imaginez aisément ce que M. N. Angell va faire des idées. C'est bien simple : il brouille tout. Faute de recul dans l'histoire et de réflexion sur la valeur des faits actuels, il met toutes ses imaginations sur le même plan et les voit toutes immédiatement,

complètement, parfaitement réalisables. Et sans doute, il y a quelque vérité au fond de certaines de ses pensées; tout n'est pas pure illusion là-dedans. On y distingue aisément des utopies de degrés différents. La plus considérable est celle qui attend la réforme de l'humanité du pur raisonnement. Et vous voyez immédiatement la faiblesse de l'idée. Faisons cette hypothèse : la « Grande Illusion » a été répandue dans le monde à des millions d'exemplaires; l'humanité entière l'a lue; la Chine s'en est délectée; le Japon a été convaincu; la France a été touchée et n'a pas voté la loi de trois ans; l'Angleterre s'est affermie dans sa résolution stoïque de ne rien comprendre à ce qui se fait à Berlin. La Russie a désarmé. Seuls, Guillaume II n'a pas lu, Bethmann n'a pas compris, les 60 millions d'Allemands sont restés réfractaires. Ils se sont jetés sur leurs voisins assoupis par cette lecture dulcifiante. Ils les ont terrassés en un clin d'œil. Les voilà les maîtres du monde. C'est exactement le contraire de ce que rêvait M. Angell. C'est lui qui a préparé la défaite et le voilà justement privé du plaisir d'écrire sur la destruction du Prussianisme, définitivement vainqueur. Morale : La politique se fait avec des hommes qui opposent des intérêts contraires et des passions inextinguibles. La plus tyrannique de toutes est celle du pouvoir. Celui qui se croit le plus fort veut dominer. Les autres se défendent. La raison se débat là-dedans comme elle peut. Elle est rarement la plus forte. Elle ne triomphe qu'appuyée sur le bon sens. L'utopie est sa plus cruelle ennemie.

Les utopies abondent dans le présent ouvrage. Je disais tout à l'heure qu'elles y sont de degrés différents. Quelqu'un, qui aurait du loisir, pourrait se divertir à les classer. Mais le grain d'utopie est toujours là, qui gâte tout et recèle, au lieu de la réflexion solide et décisive qui ne s'arrête que sur le tuf, le simple jeu d'esprit, enfileur de périodes et fertile en paradoxes.

Ce jeu d'esprit n'est pas nouveau. Il est toutefois assez rare en politique. On le cultive avec succès en littérature et dans les arts. C'est lui qui nous a valu le cubisme. M. N. Angell est un cubiste de la politique. Son œil voit les phénomènes sous un angle immuable, inscrit leurs aspects multiples et changeants dans une figure géométrique qui est celle de sa propre pensée, installe ce monstre rectiligne au centre de son tableau et ne veut plus voir que lui. Le cubiste travestit le paysage le plus fin et le plus souple en un jeu de dominos mal rangés: M. N. Angell enferme toute la vie politique de notre monde immense et variable dans une fiole biscornue, étiquetée d'un nom baroque et nous explique avec gravité qu'en la transvasant dans la fiole voisine, on en transformerait complètement le contenu. Il a intitulé son principal ouvrage « la Grande Illusion ». Réellement, dans cette œuvre, le titre au moins est bon.

M. Caudel.

G. Wampach. — *Le Dossier de la Guerre*, Paris, Fischbacher, 3 vol. in-12, 1915.

Ce *dossier* est bien composé et rendra de grands services à tous ceux qui suivent la marche des faits actuels ou entreprendront plus tard d'en écrire l'histoire. A vrai dire, cette histoire est déjà traitée dans les deux premiers tomes du présent ouvrage, à l'aide de tous les documents publiés. On a ici le large canevas, déjà débordant de faits sur quelques points, que, plus tard, les révélations des archives et des mémoires particuliers permettront de remplir complètement. M. Wampach observe d'abord *les prétextes* du conflit et *le groupement des puissances*. Après avoir raconté les événements de juin et juillet 1914, il remonte aux origines des alliances et en suit le développement jusqu'à la crise décisive. Dans son deuxième volume, il étudie la *crise diplomatique*. Il pousse cette étude à fond, en 418 pages bien remplies, qui renvoient soigneusement aux sources utilisées. Ces sources remplissent le troisième volume, qui rassemble comme *pièces justificatives* la plupart des publications officielles qui ont été mises à jour depuis le début des hostilités. On y trouvera notamment le *Livre jaune* français, le *Livre bleu* anglais, le *Livre orange* russe, le *Livre gris* belge, le *Livre bleu* serbe et le *Livre blanc* allemand, et la réunion de ces divers documents, en traduction française pour les textes originaux étrangers et dans un format commode, sera particulièrement appréciée des chercheurs.

E. Hovelaque. — *Les Causes profondes de la guerre (Allemagne-Angleterre)*. Paris, 1 vol. in-8° de VIII-120 p., Alcan, 1915.

L'auteur réunit ici deux études parues précédemment, l'une dans la *Revue du Mois*, l'autre dans la *Revue de Paris*. La première traitait des « causes allemandes de la guerre », la seconde des « sentiments allemands pour l'Angleterre ». M. H. se propose d'exposer prochainement les théories « aussi complètes, aussi fausses, aussi ruineuses », qui ont égaré l'Allemagne sur le compte de la France et de la Russie. On ne saurait trop l'encourager à une étude dans laquelle il a si brillamment débuté. L'analyse qu'il nous présente des sentiments de l'Allemagne à l'égard de l'Angleterre est en effet très pénétrante. Elle dénonce le vice profond de l'esprit germanique, qui, sur toutes choses, édifie une théorie, et ne tient compte, pour dresser celle-ci, que des *réalités* qu'il lui convient de choisir. D'où les erreurs les plus lourdes et les plus grossières fautes de jugement. Ainsi, pour l'Angleterre, l'Allemand notera l'extension dangereuse de l'Empire, son défaut de préparation militaire, l'esprit indépendant des jeunes sociétés qui le composent, le laisser aller de la vie politique anglo-saxonne qui prévoit peu, règle chaque question au jour le jour, n' « organise » ni ne « discipline » le facteur humain à la manière allemande. Ce sont là, en effet, des causes de faiblesse pour une société politique, mais la moindre réflexion devrait faire comprendre à l'observateur que si d'autres facteurs, puissants ceux-là et effectifs, n'avaient pas joué leur rôle, l'Empire ne se fût jamais créé. Et en effet, l'Allemand a laissé de côté, de parti pris, et pour n'être pas suffisamment *réels*, des éléments d'action de premier ordre : l'esprit d'entreprise, l'activité personnelle, la discipline morale, la valeur individuelle de l'Anglo-Saxon.

M. Hovelaque étudie avec non moins de talent le développement du *prussianisme* en Allemagne. On trouvera dans cette première partie de son étude, comme dans la seconde, des expressions fortes et justes et des formules nouvelles qui font de cette brochure une des plus suggestives du temps présent.

Th. Roosevelt. — *America and the World War*. New-York, Scribner, 1915, 1 vol. in-12 de XVIII-277 p.

« Dans les chapitres qui suivent, je veux demander à mes compatriotes, hommes et femmes, de méditer les enseignements divers qui sont actuellement écrits en lettres de sang et de fer devant nos yeux. Je veux attirer leur attention, d'abord sur la nécessité immédiate de constater que nous devons, dans les circonstances actuelles, abandonner tout espoir de confier notre sécurité à la simple bonne volonté d'autres puissances ou à des traités et autres morceaux de papier ou à quoi que ce soit sauf à notre inébranlable courage et à notre état de préparation. En second lieu, je voudrais montrer quelle chose difficile et compliquée cela est de travailler pour la paix, et combien il peut être difficile de concilier le devoir de chacun, d'assurer la paix aux autres avec le droit de chacun de s'assurer la paix à soi-même; et pour cela je montrerai combien il est imprudent de faire à la légère des promesses qu'il serait, en cas de grande tension, impossible de tenir. Enfin je voudrais tenter de donner l'expression pratique de ce que je sais être l'espoir de la grande masse de notre peuple. Nous devrions nous efforcer de trouver quelque moyen d'action, en commun avec d'autres nations, grâce auquel il y aura au moins une chance raisonnable de maintenir la paix du monde et, en tout cas, de restreindre la sphère d'une guerre possible et de ses horreurs.... »

C'est en ces termes que l'auteur esquisse le plan de son livre (p. 5) et l'on trouve ici toutes les idées qui lui sont chères. Il les développe, les reprend, les répète avec complaisance. Ce petit livre est un recueil d'articles, où les mêmes opinions reviennent volontiers. Opinions fermes du reste, et affichées avec autorité.

Notons d'abord une sympathie très vive pour notre pays, un parti pris très net en faveur de notre cause : « ... Il est impossible de voir comment la France aurait pu agir autrement qu'elle n'a agi. Elle n'a rien fait pour provoquer la crise.... La guerre n'a pas été déclarée par elle, mais contre elle... (p. 17). On ne saurait trop hautement admirer la manière dont les hommes et les femmes de France se sont comportés en ces heures énervantes de terribles combats et

d'affreuse angoisse. Ils se sont élevés à la hauteur des circonstances, ce qu'ils n'avaient pas fait en 1870. La haute valeur des soldats français n'a eu d'égales que la fermeté, la maîtrise de soi, la dignité et la résolution dont ont fait preuve le peuple et le gouvernement français. » (P. 69.)

La violation de la neutralité belge indigne l'ancien Président de l'Union, et il condamne l'attitude de son successeur, qui n'a pas protesté contre l'attaque par l'Allemagne, d'un pays sans défense et les atrocités qui l'ont suivie : « La dévastation de la Belgique, l'incendie de Louvain, le rachat de Bruxelles par une lourde contribution de guerre, le meurtre de femmes et d'enfants, la destruction, à Anvers, de maisons par des bombes de dirigeables ont soulevé une sympathie sincère chez les nations neutres. Mais aucune nation neutre n'a protesté. Et si, sans aucun doute, une nation neutre telle que les États-Unis aurait dû protester, la seule manière de rendre une protestation effective serait de l'appuyer par la force. Que notre peuple se rappelle que ce qui a été fait à la Belgique nous serait certainement fait par toute grande puissance militaire avec laquelle nous entrerions en guerre, quelle que soit la justice de notre cause. Bien plus, cela serait fait sans plus de protestations de la part des nations neutres que nous n'en avons fait dans le cas de la Belgique. » (P. 11.)

Ceci est le *leitmotiv* de l'auteur. Il revient constamment à cette idée, dont il tire les conséquences que voici : les pacifistes qui conseillent à l'Union une politique de désarmement sont dans la plus complète erreur; les traités d'arbitrage généraux que M. Bryan vient de signer n'ont aucune valeur et ménagent à la nation les pires réveils; le défaut de préparation à la guerre est pour les États-Unis un danger formidable. M. Roosevelt donne comme exemple à ses concitoyens la Suisse, avec son armée nationale de bons tireurs instruits dans de courtes périodes de service, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui viennent d'adopter une organisation similaire. Il révèle en même temps les insuffisances actuelles de la flotte, mal équipée, mal entraînée, insuffisamment recrutée, toute différente du bel instrument de combat qu'il avait laissé en quittant la présidence. Ces constatations donnent a l'auteur l'occasion de critiquer amèrement M. Wilson et ses auxiliaires. Il ne s'en fait pas faute et laisse rarement passer une page sans les prendre à partie.

Voici pour la critique. Elle constitue, dans ce livre comme dans beaucoup d'autres, la partie la plus forte. Quand il en vient à la *reconstruction*, au chapitre des remèdes, aux projets d'avenir, l'auteur n'a plus la même fermeté, ni le même brio, et l'ombre qu'il projette sur l'écran ressemble étrangement à celle que M. Bryan y jetait tout à l'heure. Il propose, pour assurer le respect des traités, l'établissement d'un « grand tribunal international » dont les arrêts seraient exécutés par l'action conjointe de « nations puissantes et civilisées, chacune d'elles étant tenue par un accord solennel de contraindre toute puissance qui contreviendrait aux arrêts du tribunal » (p. 108). Il constate du reste que ce plan est bien un peu utopique, mais « si c'est une utopie, c'est une utopie d'une nature vraiment pratique » (p. 241). M. C.

J. Barthélemy. — *Le Principe de la réparation intégrale des dommages causés par la guerre* (une brochure, publiée par le Comité national d'action pour la réparation, etc.).

Voilà une brochure certes faite pour impressionner et peut-être capable de convaincre beaucoup de lecteurs. Après un exposé historique dont ressortent clairement les différentes attitudes adoptées selon les époques, d'après les principes du droit public alors admis, et d'après les possibilités pratiques du moment, M. J. Barthélemy pose le problème d'aujourd'hui sous son aspect de logique juridique : La théorie actuelle de la jurisprudence du Conseil d'État est que « l'État a l'obligation juridique de réparer un dommage quelconque qui se rattache à l'exécution des services publics... », pourvu que ce dommage ait été causé dans certaines conditions qu'il précise (p. 27) : la faute des agents du service public; il en admet la possibilité, mais ne s'attache pas à cette notion pour le cas de guerre; — l'enrichissement sans cause de l'État, la violation du principe de l'égalité devant les charges publiques, voilà des conditions prévues et admises comme source du droit à réparation, et qui se trouvent réalisées

dans l'espèce que nous considérons. Il doit nécessairement découler de là que le droit à une réparation intégrale existe pour les victimes des dommages causés par la guerre, à l'encontre de l'État.

C'est une argumentation juridique très serrée, qui se base sur la jurisprudence actuelle; mais l'auteur doit cependant constater qu' « il y a à peine une douzaine d'années que ce mouvement a commencé à s'accuser » (p. 23). C'est là une base, certes, la meilleure sans doute, puisque son fondement profond est l'équité; — mais encore faut-il admettre sans restrictions cette base pour se laisser convaincre.

Quant aux objections souvent formulées et combattues, M. J. Barthélemy les repousse aisément. Mais il en est peut-être une qui serait d'un poids plus lourd et que d'ailleurs on n'a guère fait ressortir à notre connaissance, — un argument que l'on peut tirer de la conception économique de la vie nationale et de l'aménagement le meilleur de ses éléments. S'il y a une déperdition de richesse nationale et qu'on ne puisse récupérer sur l'ennemi des éléments de compensation et de reconstitution, comment convient-il le mieux, de ce point de vue supérieur et abstrait, de répartir cette perte? comment procéder pour ne pas grever trop longtemps la vie de la nation du fait de cette charge imposée par le passé? en laissant aux particuliers le fardeau (outre les secours nécessaires), ou en endettant l'État à jamais pour que les patrimoines particuliers atteints n'aient pas à souffrir directement? Comment et par quel procédé la vie économique nationale aura-t-elle le moins et le moins longtemps à pâtir de cette déperdition de richesse? Comment pourra-t-elle la reconstituer dans le moindre temps? — Nous n'avons pas ici à discuter la question, où les facteurs économiques et psychologiques se pénètrent. Que notre maître nous permette seulement de l'indiquer. JEAN NÉGRIER.

P. Balmer. — *Les Allemands chez eux*, 1 vol. in-16 de 189 p., Paris, Perrin, 1915.

Des notes de voyage d'une lecture agréable et facile; de nombreuses anecdotes dont la valeur probante est très grande pour qui connaît un peu la mentalité des classes moyennes et la vie de la rue en Allemagne. — Ce qui semble ressortir le plus nettement de ces pages, et ce qui assurément a le plus vivement frappé l'auteur pendant son séjour, c'est l'habileté des pouvoirs publics à imposer à l'opinion une empreinte commune, à la couler en quelque sorte dans un moule uniforme. M. Balmer note mille moyens employés dans ce but, qui produisent des résultats aussi sûrs, et parviennent à donner le change sur les réalités à l'opinion générale, peu éclairée comme partout, mais beaucoup plus malléable et docile en Allemagne que dans d'autres pays, par l'effet d'une longue, lente et patiente préparation. C'est ainsi que l'auteur peut nous citer bien des cas où l'on ne cache pas la vérité, où l'on n'empêche pas la propagation des nouvelles de source étrangère; mais partout il a constaté par contre la foi aveugle dans la vérité allemande, *deütsche Wahrheit*, laquelle n'est le plus souvent, nous dit-il, et nous le croyons très volontiers, que la vérité, présentée toutefois sous des formules telles que l'impression reçue n'est pas la même pour un lecteur avide des seules nouvelles, ou pour celui qui veut analyser ces formules et apprécier la portée des mots soigneusement choisis. Les autorités ont su voiler les vérités dangereuses, les adapter, utiliser tous les éléments de confiance, et multiplier les sources d'enthousiasme. Il n'est pas contestable que ce soit une grande habileté, malgré bien des maladresses dans l'application du principe. — Cela nous est apparu comme l'élément le plus intéressant de ces notes de voyage; mais nous devons relever en outre bien des indications sur les prodromes d'un trouble économique profond qui se marquait déjà en décembre 1914 et commençait à inquiéter les esprits, — et quelques pages sur la gaîté de Vienne, surexcitée, factice, trop nerveuse. JEAN NÉGRIER.

A. Aulard. — *La Paix future d'après la Révolution française et Kant*. Paris, Armand Colin, une broch. in-12, 1915.

Se défendant de vouloir entrer dans le détail du grand pacte européen et mondial qui sortira de la guerre, M. Aulard a eu l'heureuse idée d'exposer

quelques principes qui devront inspirer à ce moment l'attitude de la France. Ces principes ce sont ceux de la Révolution auxquels se rattachent directement les théories politiques et internationales de Kant.

L'auteur nous démontre que la doctrine de Kant a été le syllabus des vérités de la Révolution française comme elle est restée aussi par avance le syllabus des erreurs et des crimes de l'actuelle Allemagne, de l'Allemagne prussianisée. Et nous assistons ainsi, grâce à une démonstration tout à fait convaincante, au spectacle du plus grand philosophe allemand condamnant par avance et la « Kultur allemande et les Kulturträger qui, renégats du vrai esprit allemand, ont l'audace dans leurs écrits ou dans leurs discours d'invoquer l'auteur de la doctrine du droit ».

Même dans une victoire arrachée au prix de tant de sang nous devons rester, suivant M. Aulard, fidèles aux grands principes révolutionnaires, et surtout à celui qui déclare qu'aucune guerre ne sera entreprise ou poursuivie dans le but de faire des conquêtes, qu'elle n'emploiera ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Donc, la liberté des peuples sera la principale base de la paix future. Comme conséquence plus de Français malgré eux Allemands, plus de nationalités opprimées par l'Allemagne. Hélas! le grand rêve de la Révolution de faire l'essai d'une république immense « fondée sur la raison », qui anéantirait dans son germe toute guerre étrangère et civile, paraît de plus en plus lointain, chimérique.

Mais il est plus certain, plus directement utile de se défendre dans un réalisme pratique, tout-puissant, et en fait de déclaration ou de constitution d'en établir une qui par sa nature réprime désormais toute tentative allemande pour la guerre et l'hégémonie européenne. C'est alors que, suivant les désirs de l'auteur, pourrait se constituer une république rhénane dans un régime de neutralité prolongée.

H. DE MONTARDY.

Omer Boulanger. — *France et Belgique* (1914-1915). Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de 285 p., 1915.

Ce petit livre est avant tout un recueil de documents. L'auteur, conseiller communal belge, a voulu recueillir les preuves nombreuses de la fraternité franco-belge pendant cette année d'épreuves; il a voulu remercier la France de son appui si naturel, il a voulu en même temps montrer à ses compatriotes comment leurs résolutions, leur courage, leurs malheurs, leurs sacrifices avaient été appréciés à Paris, ce qu'on avait dit d'eux, ce qu'on avait fait pour eux.

Divisé en quatre parties l'ouvrage rappelle d'abord en quelques pages « les événements », puis il passe en revue « les œuvres », le Secours national, le Comité franco-belge, œuvres de la salle Wagram, le Comité belge, la Journée du drapeau belge, et tant d'autres initiatives qui ont assuré quelques subsides à tout un peuple de réfugiés. Les « documents » ce sont les principales pièces officielles montrant la violation patente de la neutralité belge, ce sont les discours et les lettres émanant du roi Albert et de ses ministres, du président de la République et de M. Viviani; c'est aussi le discours si ferme de M. Lloyd George au Queen's Hall, le 19 septembre, qui affirme la volonté de l'Angleterre de lutter jusqu'au bout, pour rétablir la Belgique dans son indépendance et lui obtenir les compensations nécessaires; les « opinions » ce sont les articles des journaux les plus importants, les plus divers de Paris, criant tous, au nom de la France, l'admiration unanime que suscitait l'héroïsme belge, héroïsme qui se prolonge sans une plainte depuis neuf mois, et qui sera une des premières causes de la victoire qui se prépare.

P. R.

L'Italie pour la Reconstitution de la Pologne. Enquête organisée par la revue *L'Eloquenza*. Bibliothèque de la revue *L'Eloquenza* à Rome. 1 vol. in-8°. — Dans tous les pays occidentaux les généreuses promesses, exprimées par le Grand-Duc Généralissime dans sa proclamation historique aux Polonais, éveillèrent les sympathies ardentes de l'opinion publique. En Italie, particulièrement, on vit se dessiner une forte agitation en faveur de la Pologne. A Rome et dans d'autres

villes importantes se constituèrent des comités *Pro Polonia* qui, soit par l'action oratoire, soit par la plume, se proposèrent de proclamer la nécessité de rendre à la Pologne son indépendance. La *Rivista di Roma* et *L'Eloquenza* organisèrent des enquêtes qui recueillirent les voix les plus autorisées du monde politique, littéraire et universitaire. La revue *L'Eloquenza* vient de réunir son *Referendum* dans un volume, qui renferme en outre tous les articles publiés sur la Pologne par la presse italienne depuis le commencement de la guerre. Les 44 réponses sont très succinctement résumées et peuvent être facilement consultées en peu de temps. « Le volume — nous dit-on dans la préface — est destiné à documenter les sentiments de reconnaissance et d'amour que les Italiens ont formulés à l'heure où ils aspiraient à compléter leur unité, sentiments exprimés en faveur de la nation qui accueillit et propagea de la manière la plus féconde leur glorieuse culture latine et qui de préférence donna son enthousiasme et son sang pour leur liberté. »

La question posée par la Revue était formulée ainsi : « Croyez-vous qu'il y ait désormais des raisons politiques, morales et humaines suffisantes pour que la Pologne redevienne la nation polonaise », dans le sens d'une nation indépendante? Toutes les réponses données sont basées sur les deux principes modernes les plus évidents : le principe des nationalités et celui de l'équilibre politique. Selon l'élite de la pensée et de la science italienne l'Europe ne peut se prétendre construite sur la base du principe de nationalité, « si la plus malheureuse et la plus opprimée de toutes les nations continue à être entravée dans son développement ». On insiste dans l'enquête sur la force qu'a la Pologne pour jouer le rôle d'un État intermédiaire entre l'Allemagne et la Russie. On insiste aussi sur l'importance culturale et civilisatrice de la Pologne.

En tête du volume on trouve un article solidement construit sur des bases et des donnés historiques, préconisant un règlement définitif de la question polonaise dans le sens de l'indépendance, « nécessaire — comme dit l'auteur, M. Antonio Russo — pour la reconstitution d'un véritable équilibre européen ».

T. G.-G.

Joseph de Lipkowski. — *La Question polonaise et les Slaves de l'Europe centrale*, avec une carte ethnographique et 8 cartes historiques de la Pologne. (Édition franco-anglaise avec une préface de Gabriel Séailles, professeur à la Faculté des lettres, Paris, 1915, *Revue Polonia*, 1 vol. in-8.)

Ouvrage fort intéressant et utile. L'auteur a très bien résumé en peu de pages (le texte français contient une cinquantaine de pages) l'ensemble du problème polonais. Il a exposé les principales considérations ethniques, statistiques, historiques et morales qui permettent de se faire rapidement une idée suffisamment exacte de la question polonaise, telle qu'elle se pose actuellement. Le livre de M. de L. peut être lu avec beaucoup de profit non seulement par le gros public, en général très mal renseigné sur les affaires polonaises, mais il est particulièrement recommandable aux hommes politiques et aux diplomates, qui n'ont peut-être pas en ce moment l'idée bien nette de l'importance qu'a la Pologne, au point de vue européen. Il est incontestable que le moment approche, où la diplomatie aura à s'occuper sérieusement de ce grave problème, car c'est de la solution qui lui sera donnée que dépendra, en grande partie, la tranquillité et la paix de l'Europe, ainsi que le nouvel équilibre des forces.

L'auteur fait bien ressortir la valeur du concours que les Polonais apportent aux Alliés dans la guerre actuelle. Nombreuses sont encore les personnes qui ne se rendent pas un compte exact de la situation actuelle des Polonais, qui leur reprochent de ne pas lever des armées comme la Serbie ou la Belgique. N'est-ce pas un académicien qui dans des articles récents blâmait les Polonais « de conspirer à l'étranger au lieu de se battre héroïquement comme les Serbes »? Pour formuler de pareilles accusations il faut oublier « qu'un peuple enchaîné et déchiré, qui n'a ni armée ni même le droit de garder la moindre arme, un peuple dont tous les citoyens valides sont embrigadés de force dans d'autres armées ne peut faire un effort militaire personnel dans une guerre moderne toute de science et d'outillage » (p. 19). Plus de 1,300,000 Polonais combattent sur cinq ou six fronts différents! Quelle perte de force pour les

Alliés du fait que plusieurs centaines de mille de Polonais sont incorporés dans les armées allemandes et autrichiennes! La cause originaire de ce mal terrible qui plonge dans une lutte fratricide la nation polonaise, ce sont les partages que l'Europe a laissé faire. Elle paye maintenant la rançon de ses anciennes erreurs. Les pertes matérielles de la Pologne sont aussi dures que le sacrifice du sang. Elles atteignent le chiffre de 5 milliards de francs pour le royaume et la Galicie. Et les Polonais accourent encore de leur propre gré dans les rangs français, anglais, canadiens, ils s'enrôlent comme volontaires dans les légions que l'État-Major russe a constituées au mois de janvier dernier.

Malgré toutes les calamités que la Pologne endure, quoique le pays soit dévasté et ruiné — c'est avec un œil serein que M. de L. regarde l'avenir de sa patrie. Il a confiance dans la promesse du Grand-Duc, porte-parole du Tsar, dans l'appui moral et diplomatique de la France et de l'Angleterre. Sans proposer une solution de la question polonaise, l'auteur dit avec beaucoup de justesse : « qu'on ne pourra plus recourir à des expédients, ou s'arrêter à des demi-mesures; qu'il faudra résoudre tout le problème d'une façon définitive, juste et complète ».

Le chapitre v est consacré à une analyse intéressante du problème des Slaves de l'Europe centrale, à l'organisation future des Balkans, de la Bohême, de la Moravie, des pays Slovaques, en un mot de tout le groupement slave-occidental.

Le chapitre vi contient un bon développement historique des anciennes provinces polonaises (Silésie, Prusse Royale et Ducale) ainsi que des territoires habités par des Lithuaniens, Blancs Russes et Ruthènes, jadis unis à la République polonaise, et tombés aujourd'hui dans la possession de la Russie, soit avant, soit au cours de la guerre actuelle (Samogitie, Lithuanie, Wolhynie, Podolie, Galicie Orientale).

Le livre est accompagné de deux cartes en couleurs : ethnographique des Slaves de l'Europe centrale et historique de la Pologne (de 1025 jusqu'à l'époque récente).

Dans l'annexe, l'auteur a eu soin de rassembler les principaux articles de la presse française et anglaise publiés à l'occasion de la déclaration du Grand-Duc Nicolas. A la fin du volume on trouve un supplément qui contient un excellent article, intitulé « La Pologne et la guerre », publié par un historien polonais de haute valeur dans la *Gazette de Lausanne* du 23 janvier 1915. L'émouvant « Appel aux peuples civilisés » en faveur des Polonais, rédigé par l'illustre écrivain Henri Sienkiewicz couronne le très remarquable livre de M. de Lipkowski.

T. G.-G.

Pages d'histoire. Librairie militaire Berger-Levrault, brochures in-12. — **Louis Renault.** — *La Guerre et le Droit international*. Éditions de la *Revue Bleue*. 1 brochure in-8°.

Nulle publication ne pouvait être plus opportune et plus instructive que cette série de brochures qui rassemblent avec beaucoup de méthode et de précision les documents relatifs à la guerre. On y trouvera les communiqués de l'état-major, les citations à l'ordre du jour, les séances des parlements, les livres diplomatiques des États belligérants, les proclamations des gouvernements, les rapports des commissions d'enquête. Ainsi, chacun pourra se documenter lui-même et, en toute garantie, se faire un jugement impartial et complet des heures tragiques que nous vivons.

Lorsqu'on recherche les causes lointaines de la guerre on les trouve dans la convoitise qu'excitèrent, depuis le début du règne de Guillaume II, les rapides développements de la puissance coloniale de la France. Ils sont devenus peu à peu l'objet des jalousies les plus âpres de nos ennemis. C'est ainsi qu'on a pu dire avec raison que le Maroc a été la véritable cause de la guerre de 1914. Posséder un empire colonial où Guillaume pourrait verser chaque année le trop-plein de la population allemande a été dès son avènement le but de ses ambitions. Il ne suffit pas, en effet, qu'un empereur d'Allemagne soit un commis-voyageur décoratif, il faut qu'il soit aussi un colonial conquérant de territoires.

Pourquoi un peuple supérieur en nombre et que nul n'égale dans les travaux du foyer, des champs, du laboratoire, de la fabrique, surtout de la caserne, n'étendrait-il point sa puissance providentielle? Subsister, grandir, vaincre, dominer, c'est prouver qu'on est le confident de la pensée de Dieu, le dispensateur de cette puissance qu'il n'accorde qu'aux peuples de culture complète, c'est-à-dire à ceux qui ont pour mission de courber tous les autres peuples sous le joug de leur bienfaisante toute-puissance.

Pour ces peuples prédestinés toute guerre est juste parce qu'elle accroît leur puissance. Peu importe qu'elle soit cruelle par la destruction et le meurtre. Plus la guerre est atroce, plus elle est humaine, puisque la terreur même qu'inspirent ses excès la rend plus brève et, tout compte fait, moins meurtrière. — Et voilà bien la dernière formule de ce pangermanisme conquérant dont on se demande quelles peuvent être les limites. Nous pouvons par les documents germaniques en préciser l'étendue. Comme l'écrivait récemment André Chéradame, l'Allemagne n'a pas seulement pour objet de réunir en un seul bloc les pays germains, mais elle a aussi pour but d'étendre sa domination à base prussienne sur toutes les régions considérées comme profitables ou utiles aux intérêts germaniques. Et cette domination ne s'étendra point à 86 millions d'habitants, mais bien à plus de 131 millions.

De même que Bismarck en abolissant la Confédération germanique avait donné à son nouvel empire la force dont il dispose aujourd'hui, de même il faut venir à bout de l'individualisme européen et créer une Europe organisée en un seul corps. Un organe central doit être fondé et celui-ci, le cerveau de l'Europe, ne pourra être que l'Allemagne qui désormais étendra le secret de sa culture organisatrice sur l'Autriche allemande, la plus grande partie de la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark. On englobera aussi le nord de la France, l'ouest de la Russie, une bonne partie des Balkans, autant de légitimes issues pour les produits industriels et les idées libérales de l'Allemagne.

Certes, les précisions sur cet état de choses ne manquèrent point d'être données à nos gouvernants et à notre opinion publique par nos ambassadeurs MM. Cambon et Dumaine, par le colonel Serret. Tout le premier chapitre du *Livre Jaune* français s'y réfère et est intitulé « Avertissements ».

« La rapidité est pour nous une question de vie ou de mort », avaient déclaré, quelques jours avant la crise, le chancelier et le ministre des Affaires étrangères allemands aux ambassadeurs accrédités à Berlin. A ce moment on avait la certitude de pulvériser l'armée française en quelques semaines, puis de se retourner vers la Russie qu'on écraserait, et, en quelques mois, l'hégémonie mondiale germanique était établie grâce à l'initiative foudroyante des hommes de guerre et des hommes d'État allemands.

Pour arriver à cela le plan était très simple. On laissera quelques jours de trompeuse quiétude à l'Europe après le meurtre de Serajevo, et, tout à coup, brutalement par la Serbie on allumera l'incendie général.

L'ultimatum austro-hongrois obligeait les grandes puissances à résoudre dans un délai de 24 heures l'un des plus graves, des plus vastes problèmes qu'on puisse concevoir. Les demandes adressées à la Serbie étaient sans exemple. Elles comportaient sous peine d'invasion immédiate la renonciation pour ce valeureux pays à sa souveraineté et à son indépendance. Et cela, au moment où la Serbie était résolue d'accomplir tous ses devoirs de nation civilisée et à accueillir les propositions que le gouvernement austro-hongrois lui soumettait pour la répression des actions criminelles et des manifestations de désordre signalés. Et si, avec cela, l'Autriche n'est point encore satisfaite, la Serbie « était prête à accepter une entente pacifique en remettant cette question soit à la décision du tribunal international de la Haye, soit aux grandes puissances qui ont pris part à l'élaboration de la déclaration faite par le gouvernement serbe le 18-31 mars 1909 ».

La réponse fut le départ soudain du ministre d'Autriche de Belgrade et le bombardement de cette ville.

Puis, ce fut la mobilisation générale de l'Autriche qui le 31 juillet amenait le « Kriegsgefahr zustand » dans l'Empire allemand. Au même moment, c'était un nouvel ultimatum donnant 12 heures seulement à la Russie pour qu'elle démo-

bilise. Et comme cette intolérable sommation ne suffisait pas, le 1er août au soir, l'Allemagne, malgré les négociations en cours, déclarait la guerre à la Russie.

Le 2 août les troupes allemandes violaient la neutralité du Luxembourg, le 3 août celle de la Belgique. Ce point était plus grave, car c'était un *casus belli* certain avec l'Angleterre.

Depuis, et jusqu'à ces derniers jours, la chancellerie de Berlin a tenté de justifier ses agissements. Elle aurait découvert dans les archives de Bruxelles deux comptes rendus d'entretiens en 1906 et en 1912 ayant eu lieu entre les attachés militaires anglais et les chefs d'état-major belges. On ne les nie point pas plus qu'on n'en cache la précision.

Le cas de la violation de la neutralité belge par l'Allemagne était envisagé et c'est dans cette seule hypothèse et après le fait accompli que l'Angleterre entrait en scène et débarquait des troupes.

Le mot « conversation » était perfidement devenu « convention ». Or jamais une convention ne fut conclue, et jamais ne fut proposé un conseil des ministres où à l'un d'entre eux d'apporter par un acte officiel une conclusion quelconque à ces « conversations ».

Aujourd'hui éclate en pleine lumière le maquillage de la vérité et toute cette politique de duplicité et de félonie.

Le gouvernement britannique avait si peu prémédité une attaque directe ou indirecte contre l'Allemagne qu'il lui avait donné l'assurance que jamais une agression contre elle n'aurait son appui. Et ce qui prouve bien ses intentions c'est qu'au mois de juillet avant l'ouverture de la crise le cabinet de Londres proposait une conférence que les autres puissances approuvèrent. Ni le gouvernement impérial ni Guillaume II ne consentirent à un règlement amiable.

Jusqu'à la dernière minute la Grande-Bretagne ne négligea aucun effort pour conserver la paix. L'Allemagne, au contraire, se dérobait à toute combinaison transactionnelle. Et aujourd'hui, personne ne peut contester que ce fut seule la violation de la neutralité belge qui détermina l'intervention immédiate de l'Angleterre « pour éviter, comme l'a dit Sir Edward Grey, d'encourir une honte éternelle ».

Et voilà ce qui ressort à l'évidence de la lecture de tous ces documents que complètent et que couronnent les admirables considérations de M. Louis Renault sur la Guerre et le Droit international.

On sait de quelle source certaine viennent la force spirituelle et la volonté allemande; c'est d'une joie brutale et de l'orgueil que cette nation a conçu de Sadowa et de Sedan. Et puis aussi de quelque chose de très ancien, que leurs pédants sont allés chercher dans les forêts barbares où le « vieux Dieu » se réjouissait des sacrifices humains.

Quant à notre « vertu » elle nous vient des humiliations subies depuis quarante ans, de la crainte de voir la flotte allemande s'assurer de fortes bases sur la mer du Nord pour faire échec définitivement à l'Angleterre. Elle nous vient aussi en voyant ces tentatives de mainmise sur les bassins miniers de Belgique et de Lorraine française pour avoir tout le fer et le charbon qui assure notre plus grande richesse, tandis que par ailleurs on s'emparerait de tout le cours de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin.

Même après la victoire tout ceci doit être retenu. Des garanties très fortes s'imposeront, les nations ayant enfin le droit de couler leurs jours comme le proclamait récemment lord Grey « sans les continuelles menaces proférées par les maîtres suprêmes de la guerre, sans cliquetis d'armes, sans chocs d'épées, enfin remises au fourreau ».

HENRY DE MONTARDY.

S. P. Phocas-Cosmetatos. — *Au lendemain des Guerres balkaniques. Situation économique, financière et politique comparée de l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce et la Serbie.* Préface de M. R.-G. Lévy, de l'Institut. Paris, 1 vol. in-16 de 127 pages, Payot, 1915.

M. Phocas-Cosmetatos a eu la patience et l'adresse de réunir, dans ce volume de proportions modestes, une quantité considérable d'informations et de

chiffres du plus haut intérêt sur les conditions économiques et financières des pays de la péninsule des Balkans, sauf la Roumanie, qu'il a laissée volontairement de côté. On trouvera là des faits précis, méthodiquement classés, comparables d'un pays à l'autre, et qui constituent comme l'inventaire économique des États considérés : conditions démographiques, financières et économiques avant et après la guerre des Balkans; acquisitions effectuées, leur étendue et leur valeur; coût de la guerre; ressources et possibilités actuelles, tout cela est traduit en chiffres qui donnent des précisions et commenté dans un texte clair qui fait parler les chiffres. On trouvera en particulier sur l'activité commerciale de la Grèce, avant la guerre, le développement considérable de sa marine marchande et le rôle de la « Grèce extérieure », des innombrables négociants et colons qu'elle exporte, des renseignements extrêmement intéressants.

Georges Blondel. — *L'Épuisement de l'Allemagne et le Devoir naturel de la France.* 1 vol. in-18, 95 pages, Paris. Librairie du Recueil Sirey, 1915.

« Chaque jour qui se passe est maintenant un avantage pour les alliés, dit M. Blondel, une cause d'affaiblissement pour les Allemands. A ceux qui seraient tentés d'en douter, nous espérons que la présente brochure apportera quelque réconfort. » C'est une impression réconfortante que donne en effet cette intéressante étude où, sans dissimuler les difficultés ni les longueurs probables de la lutte où s'épuise l'Europe, l'auteur montre que l'épuisement frappe surtout l'Allemagne par « l'usure en hommes, les menaces de famine, la pénurie en métaux ». Après avoir examiné les causes d'affaiblissement de l'Allemagne, M. Blondel consacre un dernier chapitre au relèvement économique de la France; il y esquisse à grands traits les conditions nécessaires pour assurer à notre pays le développement industriel et commercial auquel il peut légitimement prétendre dans un monde renouvelé.

C. D.

Charles Andler. — *Les Usages de la Guerre et la Doctrine de l'état-major allemand*, 1 vol. in-8, Paris, Alcan.

Intéressante et excellente étude qui, selon le mot très juste de l'auteur, a pour objet essentiel de faire « comprendre », par l'exposé des traditions allemandes, les méthodes de guerre dont la cruauté a surpris et scandalisé l'univers. M. Andler consacre trois chapitres à Clausewitz et la doctrine de la guerre absolue, à la loi du landsturm et à la pratique de la guerre prussienne entre 1813 et 1815, à la doctrine de l'état-major allemand depuis 1870. Il y joint une série de textes justificatifs sur les doctrines de Clausewitz, du général von Hartmann, du feld-maréchal von Moltke, de Bismarck, de l'État-Major allemand, sur les déclarations des généraux allemands actuels et sur la doctrine de l'armée française. Il montre comment, sous l'influence des théories de Clausewitz, la tradition de l'armée allemande a toujours été hostile à l'admission de règles précises pour limiter l'emploi de la violence et l'abus de la force, comment elle a été induite à admettre la nécessité du *terrorisme* et du pouvoir arbitraire des généraux, seuls juges des exigences militaires et des rigueurs à employer, et comment, sans s'embarrasser d'aucune contradiction ni d'aucun scrupule, elle ne s'est jamais laissée guider que par la poursuite du succès immédiat sans souci des conséquences lointaines et peut-être désastreuses des excès commis.

C. D.

ANALYSES

V. Bérard. — *La Serbie* (*La Serbie et son histoire. Les victoires serbes. Le peuple serbe*), avec un *avant-propos* de M. Mil. R. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris. 1 broch. in-16 de 46 p., Paris, A. Colin, 1915.

M. V. Bérard donne, en ces quelques pages, un portrait singulièrement vivant de nos valeureux alliés des Balkans. Il nous peint brièvement, mais avec une netteté de trait et un éclat de coloris qu'on égalerait difficilement, la tragique histoire du petit peuple yougo-slave, sa défense héroïque contre le conquérant musulman, ses indomptables espoirs, son réveil glorieux et son esprit de sacrifice. Il cite d'admirables traits de caractère, des mots dignes de l'antique. Cette lecture vous laisse sous l'impression saisissante d'une adolescence nationale et d'un élan patriotique tels que le monde en vit rarement de pareils.

Les expressions de confiance et d'attachement fraternel pour notre pays que M. Vesnitch a traduites, dans l'avant-propos, en termes si chaleureux prennent, sous une plume aussi autorisée, une rare valeur et iront au cœur de tous les Français.

Bergmann, L. Cahen, H.-G. Ibels, L. de la Laurencie, J. Letaconnoux, D. Mornet, J.-J. Olivier, M. Rouff. — *La vie parisienne au XVIIe siècle.* 1 vol. in-8, Paris, F. Alcan, 1914.

Ce volume reproduit une série de leçons faites à l'École des Hautes Études Sociales par les auteurs nommés ci-dessus. Aussi l'ensemble est-il un peu décousu, et l'on ne saurait s'attendre à y trouver une vue très générale de la vie sociale à Paris au XVIIIe siècle. Néanmoins, quelques-uns des chapitres, pris individuellement, ne manquent pas d'intérêt et peuvent révéler certains détails utiles à un public peu familier avec ce genre de travaux. C'est de la bonne vulgarisation; tel était d'ailleurs le sens des conférences faites à l'École des Hautes Études Sociales. Ceux qui les ont entendues pourront les relire dans ce volume avec profit et plaisir. — H. R. S.

G. Cadoux. — *La vie des grandes capitales. — Études comparatives sur Londres, Paris, Berlin, Vienne, Rome.* 1 vol. in-12 de 380 p., Paris, Berger-Levrault.

Ce volume contient une série d'études originales et documentées sur les principaux services urbains de Paris, de Londres, de Berlin, de Vienne et de Rome, sur leur transformation et leur avenir.

L'auteur a acquis, par l'expérience, une connaissance parfaite des conditions dans lesquelles Paris et la plupart des grandes capitales ont eu à résoudre les problèmes de l'organisation et de la transformation de leurs services municipaux et de l'équilibre de leurs finances. Il juge les solutions adoptées avec une réelle impartialité et une grande indépendance.

Des études faites sur place dans les métropoles étrangères lui ont permis de traiter à fond les services des eaux, les procédés d'éclairage, les moyens de transports en commun et la situation des dettes municipales. Toutes ces études constituent donc de précieux documents pour les élus et les fonctionnaires des villes françaises et étrangères : elles seront lues utilement par tous ceux qui ne sont pas indifférents aux curieux aspects qu'offre la vie collective des grandes agglomérations humaines, qui s'intéressent aux problèmes qu'elle pose, aux projets que forment les autorités locales. — M. R.

Raoul Chélard. — *Autriche-Hongrie et France*, M. Le Soudier, édit., 100 p., petit in-8, 1914.

Cette courte étude, plus économique que politique, tend à rapprocher, au moins sur le terrain financier, les intérêts français des intérêts austro-hon-

grois, plus spécialement des intérêts hongrois. C'est dire que ce travail date d'un an, et que quelque curieux qu'il puisse être il ne présente plus pour nous qu'un intérêt rétrospectif. La thèse soutenue par M. Chélard, à savoir que la France aurait eu avantage à négocier plus directement avec la Hongrie et les banques hongroises, pour exercer, par sa puissance financière, une influence utile sur la double monarchie, pouvait être discutée en 1914; il est certain que la politique financière de la France à l'étranger n'a pas toujours été des plus heureuses, et qu'elle fut souvent en opposition avec sa diplomatie; mais doit-on croire que nous pouvions nous faire des amis à Budapest en collaborant aux grosses entreprises de travaux publics magyars? l'histoire de ces derniers mois ne le permet guère.

Les sympathies magyares pour la France ne se sont pas précisément manifestées durant la guerre : la distinction que fait l'auteur entre l'opposition magyare représentant la nation prise en son ensemble, et le gouvernement ne représentant presque uniquement que l'empereur-roi, n'est-elle pas un peu factice?

Les protestations contre l'appui donné aux tendances panslavistes sont aujourd'hui trop inopportunes pour être discutées ici. L'avenir dira si M. Chélard avait vu juste quand il prédisait que l'Autriche était mieux « qu'une salade de peuples », et qu'elle avait encore devant elle de longues et glorieuses destinées auxquelles la France avait intérêt à s'associer pour contrebalancer l'influence allemande sur les rives du Danube.

L'étude de M. Chélard se termine par un utile appendice énumérant les valeurs autrichiennes et hongroises qui, au nombre de dix-neuf, étaient, avant la déclaration de guerre, admises à la cote officielle de Paris, et donnant de courts renseignements sur chacune d'elles. P. R.

P. Delbet. — *L'emprise allemande.* Paris, Alcan, une broch. in-8° de 32 p., 1915.

On retrouvera dans cette brochure la matière d'articles qui ont déjà vivement frappé l'attention du public, dans la presse quotidienne. M. D. analyse avec précision et apprécie avec justesse l'état d'esprit, les tendances les procédés et les subterfuges de la « Science allemande ». Il montre surtout l'*emprise* qu'elle avait exercée sur l'opinion française; il dénonce la fausseté de ses prétentions et l'indélicatesse de ses moyens. Nous prendrons, dans ces quelques pages nerveuses et fermes, une bonne leçon pour l'avenir, car la tâche de défense que nous impose la guerre actuelle est simple et facile en comparaison des mesures de vigilance qu'il nous faudra prendre après, contre le retour insidieux et l'infiltration perfide du germanisme.

La Guerre des Nations, revue bi-mensuelle publiée sous la direction de M. Fr. Funck-Brentano. Paris, Tedesco.

La Revue paraît depuis le 1er février 1915. On y trouvera d'intéressants articles de géographie ou d'histoire politique signés du général Niox, et des études militaires du général Malleterre. Chaque numéro donne le résumé des faits de guerre de la quinzaine. Des articles littéraires et une illustration abondante et soignée font de cette Revue une encyclopédie de la guerre d'une superbe apparence.

R. Kipling. — *The new Army in training.* London, Macmillan, une broch. in-12 de 64 p., 1915.

On sait la prédilection du grand littérateur pour le soldat anglais, et quels portraits colorés et vivants il en a donnés. Le voici dans les camps d'instruction de la « nouvelle armée ». Il va du bataillon londonien aux volontaires de Bolton, des Indiens bistrés et taciturnes aux géants canadiens blonds et joyeux et il crayonne des croquis lestes et parlants, où l'on sent passer l'âme tout entière de l'Empire, faite de flegme, de ténacité, de confiance et d'humour. Un proverbe, que cite l'auteur, rend à merveille cet état d'esprit : « Avant de frapper le bison, cherchez bien où est le reste du troupeau ».

Der Kriegsausbruch, 1914, Berlin, une broch. de 78 p. Carl Heymanns. — Sous une couverture aux couleurs de l'Empire, un écusson d'éditeur bizarre, conçu dans ce style néo-allemand qui ne recule devant aucun

attentat au bon goût : cela représente un reître bardé de fer, très empêtré d'une épée à deux mains qu'il a pris le parti de croiser sur sa poitrine, au plus grand étonnement d'un requin qui se tord à ses pieds. L'un des deux personnages est apparemment hors de son élément naturel. Ce doit être le requin, à en juger par la contorsion de ses nageoires. Il était au demeurant difficile de choisir, pour le texte qui suit, des symboles de meilleur goût et d'un sens plus lumineux. Ce soudard encombré d'une lourde épée et ce requin à l'agonie en disent au lecteur plus que tout le reste. — Ce reste, ce sont surtout des discours. Guillaume II a, depuis les récents événements, conçu une légitime méfiance à l'égard des documents diplomatiques. Il les remplace ici par des allocutions de son cru qui présentent au peuple allemand les choses telles qu'il doit les voir, dans une pompe oratoire infiniment plus favorable au maintien d'un bon esprit public que les raisonnements serrés d'une conversation de chancellerie. Les documents reproduits sont la note autrichienne à la Serbie, avec la réponse serbe et les commentaires autrichiens et divers télégrammes dont il serait intéressant de critiquer le choix.

L. Naudeau. — *Le Japon moderne*, Son évolution. 1 vol. in-12, Paris, 1909.

Beaucoup d'observations et de choses vues dans ce volume, qui n'est pas un livre, car bien ténu est le lien des différentes sections. Beaucoup trop peut-être de formules : qu'est-ce, par exemple, que ce « tempérament frénétique » qui doit expliquer tant de choses. « Quoique ce peuple fasse, il le fait avec une sorte de fougue et d'exorbitance : il le fait avec outrance, avec rage, avec frénésie.... S'agit-il de dissimuler? le Japonais dissimule avec frénésie.... Quand il est doux, le Japonais est excessivement doux.... Appliquant leur frénésie à l'observation des armées étrangères, puis à l'organisation de leur propre armée, les Japonais se donnèrent l'armée la mieux ordonnée et la mieux disciplinée de l'univers » et ainsi de suite. N'est-ce pas abuser d'un mot que d'en étendre à tel point l'emploi? Ne serait-il pas plus clair, dans plusieurs cas, de parler de la ténacité de cette élite qui a fait la Restauration, de la pénétration politique par laquelle un bon nombre d'hommes (beaucoup sont morts aujourd'hui) ont démêlé les conditions nécessaires, en face de l'étranger, pour assurer le progrès, la durée, la vie même du Japon? Et ailleurs, s'il s'agit de violences telles que la « folie de septembre 1905 », tant d'étonnement est-il de mise, quand nos pays d'Occident ont vu tant d'émeutes et de révoltes et quand on se souvient de tous les désordres qui ont précédé la Restauration de 1868? De plus, il est illusoire, je le crains, de tâcher à enfermer dans une formule, le caractère du peuple japonais, caractère complexe, riche, fuyant peut-être, ou plutôt difficilement intelligible à l'Européen par l'opposition même des qualités.

D'ailleurs cette « folie de septembre » est un tableau qui méritait d'être écrit et l'ensemble des études de M. Naudeau (je citerai encore la *Question sociale*, la *Femme japonaise*) est digne de considération, quand même on n'en accepterait pas tout. — MAURICE COURANT.

La Question juive en Pologne, une brochure in-8° de 15 p. Paris, Agence polonaise de Presse.

On trouvera dans cet opuscule d'intéressants détails sur la condition des juifs en Pologne, en particulier depuis la guerre actuelle. On y verra que la population juive est constituée par deux éléments distincts, les juifs polonais proprement dits et les juifs immigrés, venus de Russie ou d'Allemagne. Ces deux fractions entrent souvent en lutte, et la situation est encore compliquée par le « nationalisme juif ». Les Polonais ont été en général très tolérants à l'égard des Juifs. L'auteur, qui dépeint le prétendu antisémitisme polonais comme « un mouvement de défense économique », en fait l'historique. Il explique enfin les mauvais traitements dont les israélites ont souffert depuis le début des hostilités par la tendance, justifiée ou non, des chefs de l'armée russe, à « considérer les juifs comme un élément tout dévoué aux armées ennemies et qui ne recule pas devant l'espionnage et la trahison ». Les juifs, qui n'osent pas protester contre l'armée, à cause de la censure militaire, rejettent la faute sur les plus faibles, c'est-à-dire sur les Polonais.

Revues tchèques. — Signalons l'apparition de deux périodiques qui intéresseront tous ceux qui s'occupent du mouvement des idées dans le monde slave :

L'Indépendance tchèque, Revue bimensuelle, Bullétin officiel du Conseil national des colonies tchéco-slaves, rédigée par M. V. V. Crkal (16, rue de Richelieu, abonnement annuel, 4 francs). On trouvera dans son numéro 8 un intéressant article de M. Louis Leger, *La Nation tchèque*, Revue bi-mensuelle, (23, rue Boissonnade, abonnement annuel, 6 francs), dirigée par M. E. Denis, Professeur à la Sorbonne a lancé son premier numéro le 1er mai, avec pour programme l'indépendance de la Bohême.

J. Wilhelm. — *L'avenir de la réassurance en France*, une broch. in 8° de 14 p. Paris, Imprimerie des assurances.

M. Wilhelm étudie avec la compétence qu'on lui connaît le problème posé à nos entreprises d'assurances par le fait que beaucoup de sociétés de réassurance avec lesquelles elles traitaient habituellement avant la guerre sont allemandes ou austro-hongroises, que la valeur des traités passés avec elles est devenue contestable depuis la récente législation et que leur solvabilité, du fait de la guerre, sera sans doute plus contestable encore. Il voudrait profiter de ces circonstances pour délier les compagnies françaises des rapports trop intimes qu'elles avaient dû nouer avec l'étranger et il indique à cet effet divers procédés qui ne pourront pas manquer de retenir l'attention du monde des assurances..

Les Prisonniers de guerre. Renseignements pratiques sur les moyens de retrouver les prisonniers, de correspondre avec eux et de les secourir. Paris, A. Colin, une brochure in-18 de 119 p., 1915.

Tous les renseignements pratiques sur la recherche des disparus se trouvent mentionnés dans cette brochure fort utile avec l'énumération des œuvres qui prennent à tâche de faciliter nos relations avec les prisonniers, de nous permettre de correspondre avec eux et de les secourir.

Elle contient ensuite une étude du baron d'Anthouard sur le traitement des prisonniers en France et en Allemagne. L'auteur, très documenté par ses inspections sur la tenue des camps français, est malheureusement moins bien renseigné sur ce qui se passe chez nos ennemis. Les relations des neutres suffisent déjà à montrer, pour les premiers mois de guerre, une fréquente méconnaissance par le gouvernement allemand des principes les plus élémentaires du droit international; mais elles ne fournissent que d'incomplètes indications. Il est à regretter que l'ouvrage ait paru trop tôt pour pouvoir s'inspirer des renseignements rapportés d'Allemagne par les grands blessés et les prisonniers civils récemment échangés.

Après M. d'Anthouard, un dernier auteur envisage enfin le problème au point de vue juridique dans une analyse minutieuse et documentée des articles de la Convention de la Haye qui ont trait à la question; l'on aimerait y voir parfois négliger le détail pour des aperçus d'ensemble et des conclusions générales; le travail n'en est pas moins très instructif et mérite d'être fréquemment consulté. Il complète et achève à merveille un ouvrage qui vient bien à son heure.

GUY DE PRÉAUDEAU.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME TRENTE-TROISIÈME

(1er semestre 1915).

I. — ARTICLES ORIGINAUX

A. T. — Une sous-préfecture pendant la guerre. 350
Caudel (M.). — La diplomatie de Bismarck et la politique de Guillaume II. 359
Ehlers (E.). — La situation des neutres exposée par des neutres : Danemark 225
Eichthal (Eugène d'). — Des évaluations du coût de la guerre. . . 6
— Kant et la guerre, à propos du manifeste des quatre-vingt-treize. 81
Gauvain (A). — Le Livre rouge austro-hongrois. 116
Général ***. — Souvenirs de guerre. 35
Grostern-Gviazdowski (Th.). — La guerre et le problème polonais. 332
Houdas (O.). — La guerre sainte islamique. 87
Lauwick (M.). — Le budget russe et la suppression du monopole de l'alcool. 159
Leger (L.). — La reconstitution du royaume de Bohême. 29
Morel (L.). — « Munsterbergism ». 371
Phocas-Cosmetatos (S. P.). — La situation des neutres exposée par des neutres : Grèce. 235
Professeurs de l'École libre des Sciences Politiques morts pour la patrie : Pierre Leroy-Beaulieu. — Fernand Collavet 1
Reynold (G. de). — La situation des neutres exposée par des neutres : Suisse. 287
Roosenburg (P.). — La situation des neutres exposée par des neutres : Pays-Bas. 267
Rousiers (P. de). — La guerre et la marine marchande française . 54
Ryan (Axel). — La situation des neutres exposée par des neutres : Norvège 252
Schefer (Christian). — La politique coloniale allemande et le conflit européen. 96
Vogelweith (Oscar). — L'Alsace pendant les cinq premiers mois de la guerre. 176
X***. — L'Égypte et les débuts du protectorat. 311
Zolla (Daniel). — Le crédit au petit commerce et à la petite industrie. 137

II. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES

Affaires de Pologne. La proclamation du généralissime russe et l'opinion française (**T. G.**). 71
ANDLER (Ch.). — Les usages de la guerre et la doctrine de l'État-Major allemand (**C. D.**). 396
ANGELL (N.). — Prussianism and its destruction (**M. Caudel**). . . . 384
ASHLEY (W. J.). — The war and its economic aspects. 224
AULARD (A.). — La paix future d'après la Révolution française et Kant (**H. de Montardy**). 390
BALMER (P.). — Les Allemands chez eux (**J. Négrier**) 390
BARTHÉLEMY (J.). — Le principe de la réparation intégrale des dommages causés par la guerre (**J. Négrier**) 389
BECK (James M.). — L'arbitrage des neutres (**M. C.**). 206
BÉDIER (J.). — Les crimes allemands d'après les témoignages allemands. 201
BELLET (D.). — Chiffons de papier, ce qu'il faut savoir de la guerre de 1914 201
BÉRARD (V.). — La Serbie. 397
BERGMANN, L. CAHEN, etc. — La vie parisienne au XVIIIe siècle (**H. R. S.**). 79
BERNHARDI (Fr. von). — Deutschland und der nächste Krieg. 202
— Unsere Zukunft. 202
— Notre avenir (**E. d'Eichthal**) 375
BLONDEL (G.). — L'épuisement de l'Allemagne et le devoir naturel de la France (**C. D.**). 396
BOUCHÉ (B.). — Les ouvriers agricoles en Belgique (**H. de Montardy**). 215
BOULANGER (O.). — France et Belgique (1914-1915) (**P. R.**). 391
BOURDON (G.). — L'énigme allemande (**Léon Morel**) 379
BOUTROUX (E.), P. W. BARTLETT. I. M. BALDWIN, etc. — Les États-Unis et la France (**A. D.**) 72
BRERETON (CLOUDESLEY). — Qui est responsable? (**M. C.**). 204
Bulletin des Français résidant à l'étranger (**Guy de Préaudeau**). . . 208
CADOUX (G.). — La vie des grandes capitales. 397
Can germany win? The ressources and aspirations of its people. . . 224
CHÉLARD (R.). — Autriche-Hongrie et France (**P. R.**) 397
CONSTANT (P. D'ESTOURNELLES DE). — Les États-Unis d'Amérique (**A. D.**). 72
CONTENSON (L. de). — Les réformes en Turquie d'Asie (**H. de Montardy**). 209
COOK (sir EDWARD). — Britain and Turkey. The causes of the rupture. 224
CORIOLIS (A.). — Les mémoires d'un sous-préfet (**H. de Montardy**). 212
DAVIS (H. W. C.). — The Battles of the Marne and Aisne. 223
DELBET (P.). — L'emprise allemande 398
DENIS (E.). — La guerre (**M. C.**) 204
Despatches (The) of sir John French 223
DESSAINT (J.). — Les conservateurs républicains et leur mission d'après A. Comte (**H. de Montardy**). 212
DILLON (E.-J.). — A scrap of paper (**M. C.**) 70
DURKHEIM (E.) et DENIS (E).. — Qui a voulu la guerre? Les origines de la guerre d'après les documents diplomatiques 201

EYDOUX-DÉMIANS (M.). — Notes d'une infirmière (1914). (H. M.) . . . 209
FINOT (J.). — Progrès et bonheur (H. de Montardy). 210
FLACH (J.). — Essai sur la formation de l'esprit public allemand (M. Caudel) 382
FOSTER (Cel HUBERT). — War and the Empire 223
GAUVAIN (A.). — Les origines de la guerre européenne (M. Caudel). 200
Guerre (La) des Nations. 398
HOVELAQUE (E.). — Les causes profondes de la guerre. 388
Italie (L') pour la reconstitution de la Pologne (T. G.-G.). . . . 391
JOUVENEL (R. DE). — La République des camarades (H. de Montardy) 212
KAUFFMANN (E.). — La Banque en France (H.-R. Savary) 220
KIPLING (R.). — The new army in training 398
KOVALEWSKY (MAXIME). — La Russie sociale (P. Chasles) 78
Kriegsausbruch (Der) 398
LÉMONON (E.). — L'Italie économique et sociale (H. de Montardy). 217
LEROY (MAXIME). — La coutume ouvrière (O. F.). 76
LIPKOWSKI (J. DE). — La question polonaise et les Slaves de l'Europe centrale (T. G.-G.). 392
LUCHAIRE (J.). — L'Italie dans le conflit actuel. 224
Manifeste (Le) des Kulturkrieger. 223
MARCILLAC (Mis DE). — Les syndicats agricoles (H. de Montardy). . 215
NAUDEAU (L.). — Le Japon moderne (M. Courant). 399
Neutralité de la Belgique (La). 200
NOTHOMB (PIERRE). — Les barbares en Belgique (P. d'Hybouville . . 205
Pages d'histoire (H. de Montardy). 393
PHOCAS-COSMETATOS (S.-P.). — Au lendemain des guerres balkaniques. 395
Political Quarterly (The). (M. C.). 72
POWELL (A.). — Fighting in Flanders 223
PRICE. (M. P.) — The diplomatic history of the war 69
Prisonniers (Les) de guerre (G. de Préaudeau) 400
Question (La) juive en Pologne. 399
RAEDER (A.). — L'arbitrage international chez les Hellènes (G. Gidel). 74
RAMBAUD (ALFRED). — Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à nos jours (P. Chasles) 78
REBELLIAU (A.). — Les fonds historiques de la bibliothèque Thiers. . 79
REINACH (J.). — La guerre de 1914. Les commentaires de Polybe (P. d'Hybouville). 204
RENAULT (LOUIS). — La guerre et le droit international (H. de Montardy). 393
Revues tchèques 399
RONDET-SAINT (M.). — Aux confins de l'Europe et de l'Asie (H. de Montardy). 214
ROOSEVELT (Th.). — America and the World War (M. C.) 388
Les Roumains d'Autriche-Hongrie. 79
SELIGMANN (E.-R.-A.). — L'impôt sur le revenu (H.-R. Savary . . . 218
— Essais sur l'impôt (H.-R. Savary). . . . 221
SOUCHON (A.). — La crise de la main-d'œuvre agricole en France (H. de Montardy) 215
Tablettes chronologiques de la guerre (M. C.). 223
Violation (La) du droit des gens en Belgique. 378
WAMPACH (G.). — Le dossier de la guerre. 387
War (The) on german Trade (M. C.) 207

WAXWEILER (E.). — La guerre de 1914. La Belgique neutre et loyale. 377
WEISS (A.). — La violation de la neutralité belge et luxembourgeoise par l'Allemagne. 201
WHITRIDGE (FRÉDÉRIC W.). — One american's opinion of the european war (**M. C.**). 202
Why we are at war (**M. C.**) 69
WILHELM (J.). — L'avenir de la réassurance en France. 400

III. — OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION. 79

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.